

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL POUR LA FRANCE
1986-1990**

VOLUME I



**COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES**

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission.

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes,
1988

Vol. I : ISBN 92-825-8772-X
Vol. I-III: ISBN 92-825-8775-4

N° de catalogue: CB-19-88-001-FR-C

© CECA-CEE-CEEA, Bruxelles · Luxembourg, 1988
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

Commission des Communautés européennes

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

POUR LA FRANCE

1986 - 1990

VOLUME I

Document

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission.

Copyright CECA-CEE-CEEA, Bruxelles - Luxembourg, 1988
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Présentation et synthèse	1
ALSACE	97
AQUITAINE	137
AUVERGNE	189
BASSE-NORMANDIE	253
BOURGOGNE	309
BRETAGNE	375
CENTRE	439
CHAMPAGNE-ARDENNE	483
CORSE	529
FRANCHE-COMTE	567
HAUTE-NORMANDIE	619
LANGUEDOC-ROUSSILLON	681
LIMOUSIN	727
LORRAINE	787
MIDI-PYRENEES	851
NORD PAS-DE-CALAIS	919
PAYS DE LA LOIRE	983
PICARDIE	1041
POITOU-CHARENTES	1085
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1189
RHONE-ALPES	1253

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

POUR LA FRANCE

1986 - 1990

VOLUME I

Présentation et synthèse	1
ALSACE	97
AQUITAINE	137
AUVERGNE	189
BASSE-NORMANDIE	253
BOURGOGNE	309
BRETAGNE	375

PRESENTATION ET SYNTHESE

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et
Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE

I - DONNEES ECONOMIQUE ET SOCIALE	7
1. Principaux indicateurs économiques	7
1.1 Population	7
1.2 Population active	8
1.3 Population employée	9
1.4 Chômage	11
1.5 Valeur ajoutée	12
1.6 Niveau de formation	13
1.7 Principaux agrégats économiques 1961-87	13
2. Disparités régionales	15
2.1 Les disparités concernant les marchés de l'emploi	15
2.2 Les disparités relatives au produit régional	26
2.3 Autres facteurs influents sur les disparités régionales	31
II - LES ACTIONS ENTREPRISES DE 1981 à 1985	38
1. Répartition des emplois et équipement du territoire	38
1.1 Les aides incitatives	38
1.2 Les pôles de conversion	42
1.3 Les infrastructures de transports	46
2. Les instruments de planification régionale	49
2.1 Le IXe Plan et les plans régionaux	49
2.2 Les contrats de plan Etat-région	50
2.3 Décentralisation et transfert de compétences	53
3. Les interventions communautaires	59
3.1 Les programmes "hors quota"	59
3.2 Les projets en complémentarité	59
3.3 Les PNIC et les PIM	60
4. Bilan des financements de l'Etat et des APUL	61
4.1 Bilan global	61
4.2 Les primes de développement régional	63
4.3 Les pôles de conversion	66
5. Les concours communautaires	69

III - OBJECTIFS ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT	73
1. Moderniser l'industrie grâce aux nouvelles technologies et aux efforts d'épargne	73
2. Poursuivre la rénovation du système d'éducation et de formation des jeunes	74
2.1 Rénovation profonde du système éducatif	74
2.2 Programmes spécifiques de qualification et d'insertion professionnelle	75
2.3 Amélioration des conditions d'insertion de vie des jeunes	75
3. Favoriser la recherche et l'innovation	76
4. Développer les industries de communication	76
5. Réduire la dépendance énergétique	77
6. Agir pour l'emploi	78
7. Mieux vendre en France et à l'étranger	78
8. Assurer un environnement favorable à la famille et à la natalité	79
9. Réussir la décentralisation	80
10. Mieux vivre dans sa ville	81
11. Moderniser et mieux gérer le système de santé	81
12. Améliorer la justice et la sécurité	82
IV - RESSOURCES FINANCIERES	83
1. L'Etat et les administrations locales	83
1.1 Prévisions d'ensemble Etat et APUL	83
1.2 Les contrats de plan	85
2. Les concours communautaires	87
2.1 Projets approuvés	87
2.2 Programmes approuvés en 1986	87
2.3 Programmes déposés	89
V - MISE EN OEUVRE	90
1. L'adaptation du régime des aides	90
2. Les procédures de gestion FEDER	92
2.1 Dépôt et instruction du dossier	92
2.2 Décision - Notification	92
2.3 Paiements	92
2.4 Contrôle	93
ANNEXE	94

I - DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES

L'évolution économique et sociale de la France est présentée, région par région, dans la première partie de chaque programme de développement régional. Nous fournirons ici des données d'ensemble de deux points de vue. D'abord, nous récapitulons les statistiques nationales correspondant (même sources, même calcul) aux repères introduisant l'analyse économique et sociale des régions. Nous les complétons à l'aide d'indicateurs généraux de source européenne. Ensuite, nous reprenons les principaux indicateurs analysés dans chaque région en mettant en valeur les grandes tendances territoriales et les disparités régionales.

1. PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES1.1. Population

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982	(a)	(b)	(c)	99	54 200
54 334 900	+3,07	+0,42	+2,65	Hab/km ²	km ²

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

La variation de la population totale de 1975 à 1982 correspond à un taux d'accroissement annuel de la population française de + 0,4 %, ce qui est relativement faible dans la Communauté européenne : il est inférieur à ceux de l'Espagne (+ 0,9 %), des Pays Bas (+ 0,7 %) et de la Grèce (+ 1,1 %), mais supérieur à ceux de la RFA (- 0,1 %), de la Belgique (+ 0,1 %) et du Danemark (pour ne citer que les cas extrêmes).

Ce taux annuel s'est ralenti depuis le début des années soixante : + 1,14 % de 1962 à 1968, + 0,8 % de 1968 à 1975. Les tendances estimées pour les années suivantes suggèrent une certaine stabilité : de 1975 à 1985 la variation moyenne annuelle représente + 0,5 %.

La variation de 1975-1982 du solde migratoire (+ 0,42 %) est positive mais correspond à un taux de variation annuel moyen de plus en plus faible depuis les années soixante : + 0,47 % de 1962 à 1968, + 0,24 % de 1968 à 1975, et + 0,06 % de 1975 à 1982. En 1983 et 1984 cette tendance se poursuit.

Enfin le solde naturel est positif (+ 2,65 %) de 1972 à 1982

mais correspond, lui aussi, à un taux de variation annuel moyen qui va décroissant : + 0,67 % pour 1962 à 1968, + 0,58 % pour 1968 à 1975 et + 0,4 % pour 1975 à 1982. On constate la même tendance, bien que moins affirmée, en 1983 et 1984.

1.2. Population active

POPULATION	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
ACTIVE					
FRANCE	23525,1	+ 1,11	42,5	52,6	34,5

La croissance de la population active est restée forte entre 1975 et 1982. L'apport de main d'oeuvre approche 250 000 actifs par an, soit au total 1,7 millions de personnes. Comparée à celle constatée dans les recensements précédents, cette croissance annuelle s'accélère (+ 140 000 entre 1962 et 1968, + 203 000 entre 1968 et 1975), et n'est pas accompagnée d'une augmentation équivalente de l'emploi, le nombre de chômeurs a plus que doublé.

Les facteurs à l'oeuvre depuis le début des années soixante ont continué à jouer, avec quelques inflexions. L'effet démographique, tout d'abord : le nombre de personnes en âge de travailler a continué de s'accroître de façon importante. La progression de l'activité des femmes adultes ensuite, on pouvait se demander si la rupture de 1974 allait freiner cette tendance; le recensement de 1982 a confirmé qu'elle s'était plutôt amplifiée entre 1975 et 1982 par rapport à la période de 1968-1975. Troisième composante, l'effet des migrations sur le nombre d'actifs : il est resté légèrement positif, mais s'est beaucoup réduit. Enfin, la prolongation de la scolarité, pour les jeunes gens comme pour les jeunes filles, et les départs à la retraite plus précoces : ces deux derniers ont par contre ralenti la croissance de la population active, moins toutefois qu'entre 1968-1975.

1.3. Population employée

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	% Fr.
FRANCE	21 121,88	100
Agriculture	1 603,34	7,6
Industrie	5 232,35	24,8
B C G A*	1 524,39	7,2
Commerce	2 526,50	12,0
Aut.tertiaire	10 235,28	48,4

*BCGA = Bâtiment, génie civil et agricole

La variation moyenne de l'emploi, par secteur, est envisagée dans chaque région sur une courte période (1983-1985). Des estimations et projections INSEE-BIPE mettent en valeur, au plan national, les tendances profondes depuis 1975 jusqu'en 1991.

SECTEURS	1.1.1975 à 1.1.1985		1.1.1985 à 1.1.1991	
	Variation annuelle moyenne	Taux d'évolution annuel moyen	Variation annuelle moyenne	Taux d'évolution annuel moyen
*Agriculture	* -52000	* -2.7	* -48700	* -3.2
*Industrie	* -114100	* -2.0	* -63300	* -1.3
*BGCA	* -37000	* -2.1	* -9600	* -0.6
*Tertiaire	* 231000	* 2.0	* 61700	* 0.5
*TOTAL	* 27900	* 0.1	* -59900	* -0.3

La comparaison entre les deux périodes met en évidence une rupture sensible de l'emploi tertiaire. Si celui-ci demeure l'unique pourvoyeur des postes de travail, il ne devrait plus compenser, à l'avenir, le déclin de l'emploi industriel. Malgré une amélioration des perspectives dans le bâtiment et l'industrie, l'emploi total devrait décroître encore, entre 1985 et 1991.

La structure, selon les catégories professionnelles et le statut des actifs occupés se présentait comme suit en mars 1984 (nomenclature PCS, INSEE) :

Actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut, en mars 1984

Catégorie socio-professionnelle (niveau re. oupé)	Statut								Population active occupée	
	Indépendants employeurs	Aides familiaux	Non salariés		Salariés du secteur privé	Salariés du secteur public	Salariés			%
				%				%		
Agriculteurs exploitants.....	1 015 571	576 506	1 592 077	42,9	-	-	-	-	1 593 432	7,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises.....	1 423 241	342 167	1 765 408	47,6	-	-	-	-	1 765 408	8,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures...	227 065	13 926	240 991	6,5	944 141	769 294	1 713 435	9,7	1 954 425	9,1
Professions intermédiaires.....	105 070	3 311	108 381	2,9	2 196 244	1 971 478	4 067 722	23,3	4 196 103	19,6
Employés.....	-	-	-	-	3 074 040	2 429 193	5 503 233	31,2	5 503 233	25,0
Ouvriers.....	-	-	-	-	5 471 357	866 055	6 338 212	35,9	6 338 212	29,7
Ensemble.....	2 770 947	935 910	3 706 857	100,0	11 605 782	6 036 820	17 642 602	100,0	21 349 459	100,0

Source : INSEE. Enquête sur l'Emploi de mars 1984

Les deux premières catégories sont des "indépendants" non salariés, pour la plupart des petits patrons le plus souvent sans salariés. La spécificité du travail des artisans leur permet de mieux résister à la concurrence de l'industrie; de nouvelles activités se développant même, tel l'artisanat d'art. Les commerçants sont les moins diplômés, et comptent parmi eux une proportion importante de femmes. Les chefs d'entreprise de 10 salariés et plus ne représentent que 7% des indépendants, ce sont les plus diplômés et les plus âgés.

Les "cadres et professions intellectuelles supérieures" qui représentaient 8% des actifs au recensement de 1982, ont progressés à 9,1% deux ans plus tard. La catégorie qui augmente le plus est celle des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise. Bien qu'un haut niveau de formation soit l'une des composantes de l'image des cadres, 42% d'entre eux n'étaient en 1982 titulaires d'aucun diplôme d'enseignement supérieur. La proportion de diplômés est un peu plus forte dans la fonction publique.

Les femmes sont nettement minoritaires, particulièrement dans les fonctions d'encadrement proprement dites. Elles sont par contre assez nombreuses dans l'enseignement secondaire et supérieur, et dans les professions médicales et salariées.

Les "professions intermédiaires", principalement salariées, regroupent pour les deux tiers des personnels se situant entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés (agents de maîtrise par exemple); pour le reste ce sont des professions de l'enseignement, de santé et de travail social. Plus de la moitié des membres du groupe ont désormais au moins le baccalauréat. L'évolution rapide du niveau scolaire est d'ailleurs un trait commun à l'ensemble de ces professions. Leur féminisation, assez variable, reste en particulier très limitée dans les professions techniques.

Les "employés", rassemblent des professions très variées et souvent mal définies. On y trouve bien sûr les secrétaires et agents de

bureau, mais aussi les agents hospitaliers, les vendeurs, les pompiers ou les gens de maison. En grande majorité ces métiers sont exercés par des femmes. Elles forment plus des trois-quarts de chaque catégorie, hormis les politiciens et les militaires. D'ailleurs parmi les femmes de moins de trente cinq ans ayant un emploi, une sur deux est "employée". Ce groupe rassemble aussi beaucoup de jeunes, en particulier parmi les employés administratifs d'entreprise et les employés de commerce.

Les "ouvriers", comprennent à la fois les ouvriers qualifiés ou non de type industriel, artisanal ou agricole. C'est le groupe le moins diplômé après les agriculteurs ; les deux tiers des ouvriers n'ont aucun diplôme ou le seul certificat d'études. C'est aussi le groupe social où la part des étrangers est vraiment importante. Les femmes qui ne représentent que 19% de ce groupe sont surtout représentées dans les couches non qualifiées de type industriel (37% des effectifs) et de type artisanal (28%).

1.4. Chômage

Taux de chômage	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981-86
France	8,4	10,2	+ 7,6

Les taux de chômage présentés ici et dans les documents régionaux sont ceux fournis par l'INSEE, c'est à dire le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) rapporté à la population active de 1982.

La période 1979-1985 est marquée par une progression de + 66% du nombre de chômeurs, mais cette évolution n'a pas été uniforme : elle a été rapide de 1979 à 1981, plus modérée en 1982-1983, pour s'accélérer à nouveau en 1984.

En raison des pertes d'emploi dans l'industrie, il a proportionnellement plus touché les hommes que les femmes. Entre 1979 et 1985 60% des nouveaux chômeurs étaient des hommes. Par ailleurs, la croissance importante et continue du chômage des adultes âgés de 25 à 49 ans caractérise cette période. Néanmoins, en 1985 de même qu'en 1979, c'est pour les jeunes et les femmes que le taux de chômage reste le plus élevé. L'évolution du taux de chômage par âge (au sens BIT) de 1980 à 1985 est le suivant :

Age	1981	1982	1983	1984	1985	1986
15 à 24 ans	15,9	18,1	20,2	21,1	26,1	27,4
25 à 49 ans	4,2	5,0	5,7	5,9	6,9	7,7
50 ans et +	4,2	4,6	5,1	5,5	5,9	6,4
Total	6,1	6,9	7,8	8,1	9,5	10,2

Source : INSEE. Enquête emploi

1.5. Valeur ajoutée

Valeur Ajoutée 82	V.A. totale 82 (millions fr)	V.A./habitant (milliers fr)	% répartition V.A. nationale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
France	3 379 387	62 029	4,5	29,8	6,6	59,1

Cette photographie de l'année 1982 -- choisie car correspondant au recensement -- placée en perspective, permet de mesurer les tendances à l'oeuvre. En 1959 l'agriculture fournissait 10,6% de la valeur ajoutée, le tertiaire 41,9% et l'industrie 40,6%. Seul le BCGA représentait une part analogue : 6,9%. La tendance de ces vingt cinq dernières années dans la production nationale va donc dans le sens d'un déclin de l'agriculture, d'une réduction de l'industrie, d'une stagnation du BCGA et d'une forte progression du tertiaire.

L'analyse d'une période plus courte et plus récente (1980-1984) montre la poursuite du déclin de l'agriculture (4,2% en 1984), ne réduction de la part du BCGA (7% en 1980, 6,3% en 1984) et une stagnation autour de 30% de celle de l'industrie. La part du tertiaire continue à progresser, mais beaucoup plus lentement (59,5% en 1984).

Les projections 1985-1991, BIPE-INSEE, prévoient un taux de croissance annuel moyen négatif pour tous les secteurs, sauf le tertiaire où il serait faiblement positif : + 0,5%.

1.6. Niveau de formation

% Population 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc et +	Dont diplôme enseign.sup.
France	39,4	12,5	6,2

Si 39,4% de la population âgée de plus de 15 ans n'a aucun diplôme déclaré, ils sont 60,1% en y ajoutant les titulaires d'un certificat d'études. Cette proportion est plus importante chez les retraités (84,2%) mais surtout chez les ouvriers (68,3%) et les agriculteurs exploitants (77,3%).

1.7. Principaux agrégats économiques 1961-1987

Les données ci-dessous, de source européenne, présentent les principaux agrégats économiques français sur une longue période et permet de restituer les indications évoquées dans cette première partie.

Principaux agrégats économiques, 1961-1987 Variations annuelles en %

	1961/ 1972	1974/ 1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986 ^{a)}	1987 ^{b)}
-Produit) en valeur	10,7	13,9	12,3	14,7	10,3	8,7	7,2	6,9	5,3
intérieur) en volume	5,6	2,8	0,5	1,8	0,7	1,3	1,4	2,2	2,5
brut) déflateur	4,9	10,8	11,8	12,6	9,5	7,3	5,8	4,6	2,7
-Consommation									
privée déflateur	4,7	10,8	12,8	11,2	9,5	7,3	5,5	2,5	2,3
-Formation) privée	7,7	1,5	-1,0	-0,4	-2,2	-2,0	3,8	5,7	6,2
brute de) publique	3,2	0,3	-1,4	9,7	-3,0	2,3	2,2	2,8	2,4
capital) totale	7,6	1,3	-1,1	0,7	-2,3	-2,2	3,1	5,3	5,7
fixe en dont: construction	.	0,3	-2,1	-3,5	-3,5	-4,4	-0,6	1,0	3,0
volume équipement	.	1,8	-1,6	6,7	-1,6	-1,5	5,1	6,9	6,0
-Demande interne à prix									
consommateurs	5,8	2,9	-0,4	3,8	-0,2	0,6	2,1	3,6	2,9
Ecart par rapport aux autres									
partenaires de la Communauté ^{c)}	1,1	0,8	-1,4	3,0	-1,1	-1,2	0,1	0,2	0,6
-Rémunération) nominale	9,9	14,7	14,3	13,7	10,7	7,8	6,7	4,5	3,0
des salariés) réelle Ad)	4,8	3,6	2,2	1,0	1,1	0,5	0,9	-0,1	0,3
par tête) Bd)	5,1	3,5	1,3	2,3	1,1	0,5	1,2	2,0	0,7
-Productivité ^{e)}	4,8	2,5	1,0	1,7	1,2	2,4	1,7	2,1	2,2
Coûts salariaux réels unit.	0,0	1,1	1,6	-0,7	-0,1	-1,8	-0,6	-2,2	-1,9
Rentabilité ^{f)}	.	.	.	-1,5	5,5	5,0	5,7	14,0	9,9
idem (1961/73=100)	100	57,8	46,3	45,6	48,1	50,5	53,4	60,9	66,9
Compétitivité ^{g)}	-0,8	0,9	-5,3	-2,2	-1,0	-0,1	3,0	-0,2	-2,3
-Emploi	0,6	0,2	-0,7	0,1	-0,6	-1,0	-0,3	0,1	0,3
Chômeurs enregistrés en %									
de la population active	1,1	5,0	7,7	8,7	8,8	9,9	10,3	10,5	10,7
civile ^{h)}									
-Solde des opérations									
courantes en % du PIB	0,2	-0,7	-1,4	-3,0	-1,7	-0,9	-0,8	0,1	0,4
-Taux d'intérêt à long terme	7,0	11,1	16,3	16,0	14,4	13,4	11,9	9,5	7,5
-Masse monétaire ⁱ⁾	13,7	13,6	10,4	10,8	11,2	8,3	5,6	4,8	4,5
-Besoin ou capacité de finan-									
cement des administrations	0,5	-0,8	-1,8	-2,5	-3,2	-2,9	-2,6	-2,9	-2,6
publiques en % du PIB									
Dettes publiques en % du PIB	.	25,4	26,0	29,1	30,7	32,9	35,2	36,9	39,2
Intérêts de la dette									
publique en % du PIB	.	1,3	2,1	2,2	2,6	2,8	2,8	2,9	2,9

^{a)} Estimations des services de la Commission, octobre 1986

^{b)} Prévisions des services de la Commission, octobre 1986, sur la base des politiques actuelles

^{c)} Différence en point de pourcentage

^{d)} A: déflateur du PIB; B: déflateur de la consommation privée

^{e)} Valeur ajoutée brute par personne occupée dans l'ensemble de l'économie

^{f)} Excédent net d'exploitation sur le stock de capital net au coût de remplacement.

^{g)} Taux de change effectif réel (vis-à-vis de 19 autres pays industrialisés), sur la base des coûts salariaux unitaires dans l'ensemble de l'économie. Chiffre positif = perte de compétitivité.

^{h)} Définition EUROSTAT

2. DISPARITES REGIONALES

2.1. Les disparités concernant les marchés de l'emploi

2.1.1. *Evolution géographique de l'emploi*

Les disparités répandues dans la croissance de l'emploi se sont longtemps définies autour d'un axe Le Havre-Marseille : à l'Ouest peu de potentialité, à l'Est forte croissance. A partir de 1954, les entreprises quittent Paris vers l'Ouest et le Sud du bassin parisien et l'exode rural s'accroît. Cependant, l'amélioration de la situation, puis le redressement de l'emploi à l'ouest de cet axe tient surtout au potentiel régional de main-d'oeuvre issu des campagnes, tandis qu'au nord-est la prédominance de secteurs industriels en déclin joue négativement.

Depuis 1975, l'impact de l'effet structurel du déclin d'activités traditionnelles s'est élargi : il descend de la Moselle jusqu'en Ariège en enflant au centre du pays pour atteindre la Vendée. Cet impact négatif n'est plus rattrapé par l'effet du potentiel régional qui le renforce même en beaucoup de points. On constate en revanche un effet positif du potentiel régional dans le Midi, surtout le Sud-Est et une large bande longeant la façade atlantique.

L'analyse du taux d'évolution de l'emploi total entre les deux derniers recensements (1975-1982) laisse paraître une France nettement divisée.

Quatre ensembles régionaux ont créé plus d'emplois qu'ils n'en perdaient : le Midi, surtout en Provence et dans les Alpes; la région parisienne, sauf la proche banlieue; une partie de l'Ouest; l'Alsace. Ces tendances affirment, à la fois, la continuité de l'expansion parisienne, qui fait lentement tache d'huile; un certain rééquilibrage à l'Ouest; l'élan nouveau du Midi; et la rénovation commencée à l'Est.

En contre point, les difficultés sont sensibles sur l'axe industrialisé Nord, Ardennes, Lorraine, Vosges, Sochaux, et dans les zones les plus rurales : diagonale Périgord, Limousin, Morvan, Lorraine, bocage normand, Pyrénées centrales, Corse orientale.

Dés lors, la forte croissance de la population active, notée plus haut (voir 1.2), s'est traduite sur le plan géographique de la manière suivante : l'évolution de l'emploi tertiaire et industriel de 1975 à 1982 suit à peu près la figure spatiale que l'on vient d'évoquer. Les lignes de récession de l'emploi industriel sont suivies d'une plus ou moins forte progression de l'emploi tertiaire.

L'emploi tertiaire est partout en progrès. Très fortes dans le Midi, l'Est, l'Ouest et autour de Paris, les créations d'emplois tertiaires, y rendent un double effet : rattrapage dans les campagnes, avec l'élévation général de la consommation (Ouest), développement des commerces et du tourisme dans les régions urbaines et leurs arrières-pays littoraux et montagnards. Les progrès les plus faibles sont dans les régions touchées par la crise générale de l'emploi, certaines zones de l'ouest déjà bien pourvues ou en difficulté, et la première couronne de Paris.

L'emploi industriel a diminué dans la plupart des zones d'emploi, et surtout sur l'axe Nord, Ardennes, Lorraine, Franche-Comté, dans la banlieue parisienne, sur le littoral à l'est de Marseille, et même à Grenoble. Il s'est accru en revanche dans d'assez nombreuses zones plutôt rurales (ouest, centre-sud du Massif-Central, Alpes du Sud), ou dans des zones déjà industrialisées (Alsace, Savoie, Ile-de-France et Haute Normandie), ou encore dans certains foyers d'attraction nouveaux (Montpellier, et certaines villes de l'Ouest). Cette image complexe rend compte d'une certaine égalisation du territoire, l'industrie s'étant surtout diffusée à partir des foyers anciens, en parties délaissés, vers les zones rurales à main-d'oeuvre plus souple, ou vers les zones méridionales et alpines réputées attractives.

L'emploi agricole continue à régresser partout, et d'abord dans les régions les plus rurales et à exploitations familiales employant peu ou pas de salariés (Ouest, Limousin, Midi toulousain), ainsi que dans les vignobles, d'où les salariés sont peu à peu écartés. En revanche, l'emploi résiste dans le quart Nord-Est, où les exploitations sont depuis longtemps restructurées et à dominante céréalière, ainsi que dans quelques zones d'emploi à agriculture intensive (vallée du Rhône et ses abords, côtes vendéennes et bretonnes, Nord) ou bien encadrée (Aveyron, Poitou), ou qui ne disposent plus que de très faibles effectifs.

2.1.2. Le chômage

Le taux de chômage en moyenne annuel calculé par l'INSEE (définition proche de celle du BIT, à ne pas confondre avec la DEFM citée plus haut, 1.5) a évolué de la manière suivante de 1981 à 1985. Le taux moyen annuel pour la France entière a augmenté de 2,8 points (1981 : 7,4%, 1985 : 10,2%).

Régions où le taux de chômage 1985 est supérieur à la moyenne nationale.

Régions	Taux 1981 en %	Taux 1985 en %	Variation (en points)
Corse	7,9	11,3	+ 3,5
PACA	9	12,2	+ 3,2
Languedoc-Roussil.	9,1	13,9	+ 4,8
Aquitaine	8	11,1	+ 3,1
Poitou-Charentes	8,4	11,4	+ 3
Pays de la Loire	7,9	11,5	+ 3,6
Bretagne	7,6	10,8	+ 3,2
Basse Normandie	8,4	11	+ 2,6
Haute Normandie	9,8	12,1	+ 2,3
Picardie	8,6	11,1	+ 2,5
Nord Pas de Calais	10,1	13,1	+ 3
Champagne Ardenne	8	11,6	+ 3,6
Lorraine	7,4	10,7	+ 3,3

Ces treize régions dessinent un croissant entourant le territoire de Nice-Bastia à Metz. Cependant, à l'intérieur de cette zone, certains départements connaissent en 1985 un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale : les Alpes de Haute-Provence (9%), la Lozère (7,2%), les Landes (8,8%), l'Île-et-Vilaine (9,8%), la Mayenne (7,3%), la Manche (9,9%) et l'Oise (9,7%). Ce sont généralement des départements peu industrialisés.

Régions où le taux de chômage 1985 est égal ou inférieur à la moyenne nationale.

Régions	Taux 1981 en %	Taux 1985 en %	Variation (en points)
Auvergne	6,9	9,8	+ 2,9
Rhône-Alpes	6,2	8,6	+ 2,4
Limousin	5,3	8,9	+ 3,6
Midi-Pyrénées	7,5	9,5	+ 2
Franche-Comté	6,9	9,3	+ 2,4
Alsace	5	8,5	+ 3,5
Centre	6,2	9,2	+ 3
Île-de-France	6,2	8,1	+ 1,9
Bourgogne	6,7	9,9	+ 3,2

Parmi ces régions relativement "privilegiées", la Bourgogne, l'Alsace, et le Limousin ont connu une progression supérieure à trois

points, c'est à dire de même ordre que les régions précédentes. De plus dans chacune de ces entités administratives se détachent des départements où le taux de chômage moyen 1985 est supérieur à 11%. +Ce sont, en général, des départements de vieilles traditions industrielles : l'Allier (11,7%) en Auvergne, la Loire (11,7%) en Rhône-Alpes, les Hautes-Pyrénées (11,1%) en Midi-Pyrénées et le Territoire de Belfort en Franche-Comté (11%). Finalement seule l'Ile-de-France connaît des taux de chômage très inférieurs à la moyenne nationale et à toutes les autres régions.

Cette géographie du chômage s'affirme au milieu des années 1970. Depuis 1975, la croissance du chômage s'est différenciée dans l'espace. Sur la longue période 1975-1982 (entre deux recensements), on note des dynamiques particulières des marchés du travail qui permettent de partager le territoire en sept zones. La réalité des marchés locaux est approchée à partir d'une analyse de l'évolution conjuguée de la population active, de l'emploi et du chômage.

Type 1 : Paris et les trois départements de la couronne intérieure : diminution de l'emploi mais très faible accroissement de la population active (émigration d'actifs de plus de trente ans, stagnation de l'activité féminine), et développement modéré du chômage.

Type 2 : Couronne extérieure de la région Ile-de-France sauf Seine-et-Marne : faible progression du chômage mais bien meilleure tenue de l'emploi dans un contexte plus sensible de la population active (immigration d'actifs).

Ces départements de l'Ile-de-France ont donc bien assuré de 1975 à 1982 un équilibre relatif de leur marché du travail, mais ceux du centre (Paris et première couronne) y parviennent au prix d'émigration définitives importantes et d'un plafonnement du taux d'activité féminin, tandis que ceux de la périphérie maintiennent une offre d'emploi soutenue, en particulier en Essonne et dans le Val d'Oise. Cela se traduit en 1982 par des taux de chômage relativement faibles, surtout dans les Yvelines (exception faite de la Seine-St-Denis).

Type 3 : Seine-et-Marne et Languedoc-Roussillon (sauf Lozère) : faible variation 1975-1982 des taux de chômage, bien que les niveaux de chômage soient très différents entre Seine-et-Marne, Alpes de Haute-Provence et le Languedoc-Roussillon à très forts taux; forte augmentation de la population active (solde migratoire élevé, développement du travail féminin); situation de l'emploi très satisfaisante. Ce type ne caractérise pourtant pas une situation toujours déséquilibrée du marché du travail (solde migratoire élevé, développement du travail féminin), à l'origine du rapide accroissement du chômage après 1981.

Type 4 : Alsace, Alpes du Nord, couronne extérieure Ile-de-France et Bourgogne : évolution bonne ou moyenne (Alsace, Bourgogne, Rhône), de la population active; dynamisme de l'emploi, surtout tertiaire; mais l'évolution du chômage défavorable voire très défavorable, même si les taux de chômage sont relativement modérés en 1982. Il s'agit donc,

d'une zone où l'équilibre du marché du travail est très fragile.

Type 5 : Ouest, Sud du Massif Central : évolution moyenne ou positive de la population active; évolution moyenne ou positive de l'emploi; très bonne tenue de l'emploi industriel; évolution du chômage un peu supérieur à la moyenne, à partir d'un niveau assez bas.

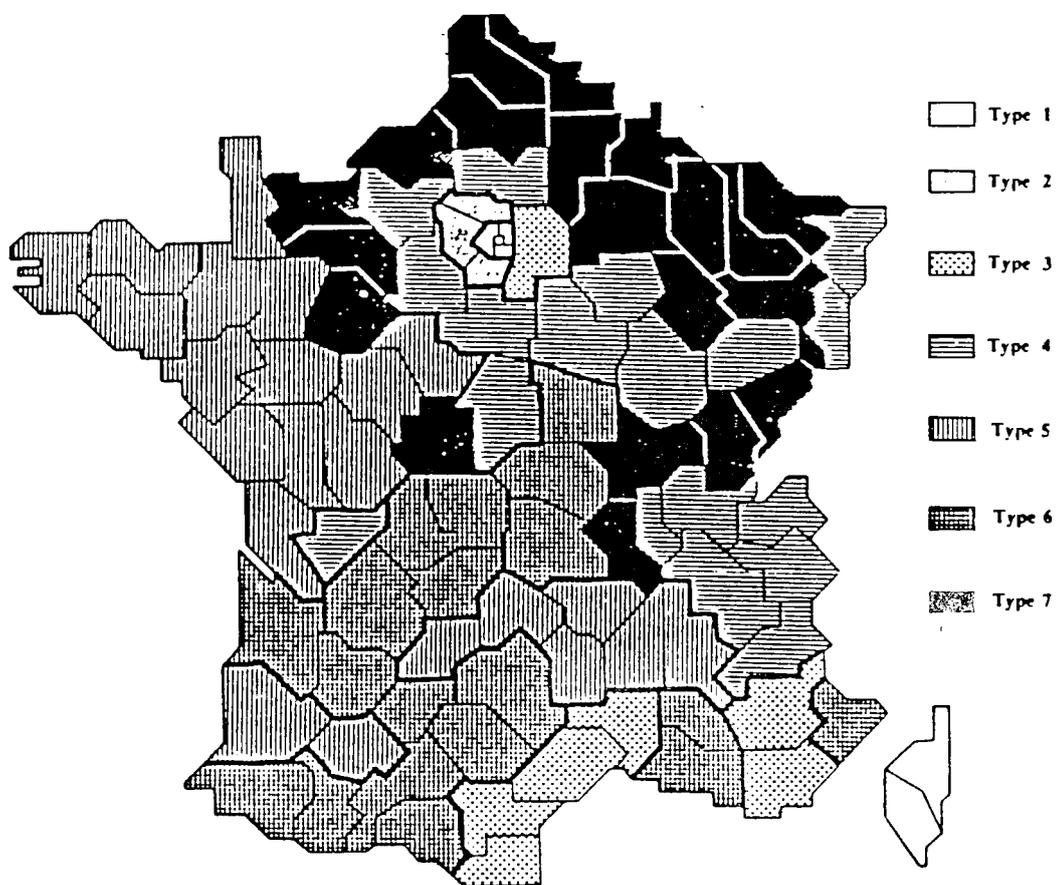
Type 6 : Massif Central et Midi : évolution moyenne de la population active (sauf en PACA, mais tassement de l'immigration d'actifs); évolution moyenne de l'emploi; évolution faible du chômage 1975-1982 avec des niveaux de départ élevés en 1975. Il y a donc dans cette zone une moindre dégradation du marché du travail qui coïncide avec l'arrivée de jeunes actifs.

Cependant les départements du Massif Central sont un peu à part : peu de dynamisme démographique sinon un solde migratoire positif, évolution de l'emploi souvent défavorable. La situation du chômage s'y est relativement moins aggravée.

Type 7 : Normandie, Nord, Est : variation négative de l'emploi; variations positives de la population active (solde naturel, développement de l'activité féminine); accroissement important du chômage.

Le chômage a connu dans ces départements une large extension, atténuée seulement dans certains cas par une forte émigration d'actifs (Aisne, Vosges, Orne).

Des ajustements importants se sont produits pour atténuer le déséquilibre du marché du travail, qui s'aggrave cependant.



Les dynamiques du marché de travail, source O.Marchand, INSEE

2.1.3. Formation et qualifications

L'observation des disparités régionales de formation par catégories socioprofessionnelles est peut-être l'approche la plus significative de l'impact de l'Education nationale. C'est elle, surtout, qui détermine les choix d'implantation d'entreprises nouvelles en fonction de la main-d'oeuvre disponible, adaptée ou non aux besoins et par conséquent qu'il faut ou non former sur place. Les entreprises, d'une certaine taille au moins, tiennent compte des coûts de formation dans leurs projets d'investissements régionaux (Les données ci-dessous sont extraites d'une exploitation par l'INSEE du recensement 1982).

a) Les disparités régionales de formation des agriculteurs sont assez voisines de celles du secteur agriculture. Cela ne peut surprendre dans la mesure où secteur et CSP recouvrent des populations assez proches. Les nuances peuvent se justifier par le poids de la sylviculture et de la pêche qui figurent dans les données du secteur agrégé, ou de la main-d'oeuvre salariée agricole qui est aussi dans le secteur agricole mais non dans la CSP.

Les écarts les plus prononcés s'observent en Auvergne, pour laquelle les sans-diplôme atteignent les proportions de 78 % pour la CSP et 73,9 % pour le secteur et en Languedoc-Roussillon, pour laquelle les mêmes sans-diplôme atteignent les proportions de 71 % pour la CSP et 78,2 % pour le secteur. En Auvergne, par conséquent, la main-d'oeuvre salariée agricole (ou de sylviculteurs) serait mieux formée que les exploitants agricoles. En Languedoc-Roussillon ce serait l'inverse.

b) Avec la catégorie socioprofessionnelle des artisans, commerçants, chefs d'entreprises, le rapprochement n'est plus possible avec un secteur agrégé. Le niveau de formation s'élève par rapport aux agriculteurs. Pour la France entière 53 % sont sans diplôme ou ne possèdent que le CEP; 46,8 % ont des diplômes moyens; 4,2 % ont des diplômes supérieurs au bac.

Les disparités régionales peuvent apparaître très fortes entre les deux régions extrêmes que sont l'Alsace (38,6 % de sans-diplôme; 56,5 % de diplômés moyens et 4,9 % de diplômés supérieurs au bac) et la Corse (62,4 % de sans-diplôme; 33,7 % de diplômés moyens et 3,9 % de diplômés supérieurs au bac). Mais il s'agit là de deux régions particulières. On connaît l'isolement de la Corse (île-région) et son équipement scolaire technique a quelque retard. L'Alsace, quant à elle, se présente en bonne place pour la formation de sa population active dans plusieurs secteurs; on peut penser que la position de carrefour de cette région, les contacts et la concurrence qui en découlent, constituent un stimulant aux études en général.

Si l'on met à part ces deux régions, les disparités régionales de formation des artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont moindres, mais demeurent. Les proportions de sans-diplôme les plus faibles s'observent dans les Pays de la Loire, la Lorraine, l'Aquitaine, la

Franche-Comté et l'Auvergne. Le cas de la Lorraine rappelle celui de l'Alsace. Pour la Franche-Comté, il faut sans doute y voir l'influence d'une vieille tradition de métiers artisanaux, sinon d'art, exigeant une formation poussée et qui se maintient dans les industries mécaniques actuelles. Les Pays de la Loire, l'Aquitaine, l'Auvergne ont mis l'accent sur le développement de petites et moyennes entreprises modernes, voire de pointe et elles ont bénéficié, en ce sens, des aides à la formation dans le cadre des mesures en faveur de la décentralisation et de l'aménagement du territoire.

Les régions où la formation des artisans, commerçants et chefs d'entreprises est la plus en retrait sont la Haute et la Basse-Normandie, la Picardie, soit trois régions du Bassin parisien.

Toutes les régions du Bassin parisien, à l'exclusion de la Bourgogne, mais y compris l'Île-de-France, présentent un taux de sans-diplôme supérieur à la moyenne nationale. L'Île-de-France serait marquée par la décentralisation industrielle qui a entraîné le départ d'entrepreneurs dynamiques et le déclin du petit commerce face aux grandes surfaces. La Bourgogne a bénéficié de la décentralisation.

Deux autres régions ont encore un taux élevé de sans-diplôme parmi les artisans, commerçants, chefs d'entreprises, à savoir : le Nord-Pas-de-Calais et la Provence - Alpes - Côte d'Azur. On paraît un peu préférer dans ces régions, à diplôme donné, le statut de salarié à celui de chef d'entreprise.

c) La catégorie socioprofessionnelle des ouvriers est celle qui, après les agriculteurs, est la moins diplômée. Pour la France entière on enregistre 67,9 % de non-diplômés; 31,8 % de diplômés moyens et 0,3 % de diplômés au-dessus du bac. Les ouvriers représentent, en 1982, 32 % de la population active française, aussi n'est-il pas surprenant que les disparités régionales de la formation des ouvriers rappellent quelque peu celles de l'ensemble de la population active française. Le contraste le plus net oppose Bassin parisien et reste de la France. Hormis la Corse qui souffre, a-t-on dit, de son retard en matière d'enseignement technique, le Bassin parisien présente les quatre régions ayant le plus fort taux de non-diplômés. Pour ce qui concerne la vingtième place de l'Île-de-France, derrière toutes les autres régions du nord de la France, il semble qu'elle résulte de deux causes. La première est l'importance en région parisienne de la main-d'oeuvre immigrée. La seconde tient au fait que la région parisienne a été longtemps le refuge d'une main-d'oeuvre provinciale dépourvue d'emploi sur son sol natal. La main-d'oeuvre ouvrière parisienne est moins bien formée que celle d'autres régions, mais compte tenu de son origine, la place de la formation "sur le tas", et par conséquent sans diplôme, est importante. Seule la Bourgogne dans le Bassin parisien présente une proportion d'ouvriers sans diplôme inférieure à la moyenne nationale. Il y a dans cette région une longue tradition de qualification ouvrière qui remonte à Colbert.

La formation des ouvriers, exprimée par les diplômes, n'est

pas non plus uniforme dans le reste de la France. La Bretagne, les Pays de la Loire, par exemple, figurent parmi les régions où les sans-diplôme sont les moins nombreux. Ces deux régions ont la réputation, dépassée, de régions plutôt agricoles. On pense, en général, assez peu au dynamisme industriel de la Bretagne avec la construction navale, l'armement, la production et la distribution d'électricité, la construction électrique et électronique qui exigent parfois une main-d'oeuvre très qualifiée. Les activités de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Le Mans dans les Pays de la Loire ont les mêmes exigences.

Dans la France du sud, la population ouvrière du Languedoc-Roussillon et de la Provence - Alpes - Côte d'Azur n'est pas plus diplômée que celle de Basse-Normandie (69,6 % de sans-diplôme et 15e rang pour les trois régions). Dans ces deux régions méridionales, l'industrialisation est trop récente pour avoir produit tous ses effets et la population active est souvent plus attirée par le tertiaire que par l'industrie.

Avec la catégorie socioprofessionnelle des *employés* on dépasse le seuil de 50% de diplômés. Pour la France entière on enregistre, en 1982, 46% de sans-diplôme; 50,6% de diplômés moyens, 3,2% de diplômés supérieurs. Les disparités régionales de la formation des employés rappellent celle de la formation des ouvriers avec l'opposition Bassin parisien et reste de la France et à peu près les mêmes exceptions régionales dans chacune de ces deux zones. Mais en général les écarts sont atténués et le classement des régions modifié. Ainsi dans le Bassin parisien, la Champagne-Ardenne gagne trois places, la Bourgogne en perd trois. Le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine gagnent chacune quatre places. Ces "glissements", d'une certaine manière, traduisent l'évolution de la place relative des secteurs secondaire et tertiaire dans chacune de ces régions. Dans le Nord et la Lorraine la crise industrielle a probablement une part de responsabilité.

d) Les professions intermédiaires correspondant à la catégorie des cadres moyens, exigent davantage de diplômés. Pour la France entière, en 1982, on note : 20,4% de non-diplômés; 50,8% de diplômés moyens; 28,8% de diplômés supérieurs.

Par rapport à la CSP des employés, la géographie des diplômés est plus ou moins modifiée suivant le degré des études. Elle est peu modifiée pour les sans-diplôme, encore que s'estompe un peu plus le contraste entre Bassin parisien et reste de la France. A ce niveau d'études le Poitou-Charentes est au rang de la Haute-Normandie, la Provence-Alpes-Côte d'Azur au rang de la Champagne-Ardenne. Les disparités régionales se modifient profondément au niveau des études supérieures au bac. C'est ainsi que l'Auvergne passe au troisième rang des régions françaises, la Basse-Normandie au second rang, la Bretagne au premier rang. Les pays de la Loire se situent au dix-septième rang.

Ce classement à *priori* curieux pour ces quatre régions, paraît d'ordre presque plus sociologique que strictement économique.

Sous l'angle économique on ne peut guère invoquer la part des agriculteurs ou des commerçants artisans ou des ouvriers pour justifier les différences de classement, pour les diplômés supérieurs, de ces quatre régions. Les cadres semblent avoir dans les quatre régions des problèmes de débouchés. En effet, alors que pour la France entière les employés et ouvriers réunis sont 2,1 fois plus nombreux que les cadres, le rapport atteint 2,4 pour la Bretagne, 2,7 pour la Basse-Normandie, 2,3 pour l'Auvergne et 2,5 pour les Pays de la Loire. Ces régions rassemblent des activités "de main-d'oeuvre" faisant une moindre place relative aux cadres. Pour acquérir le statut de cadre moyen les salariés de ces dernières régions (Bretagne, Basse-Normandie, Auvergne) ont dû s'astreindre à préparer un peu plus de diplômes alors que cela a moins été le cas pour les Pays de la Loire, région de traditions ouvrières et syndicales plus anciennes.

e) Le statut de cadre supérieur ou de profession libérale exige encore plus de diplômes. Le diplôme est souvent le premier, parfois le seul critère de compétence pour accéder à ces professions. Pour la France entière, on enregistre 10,6 % de sans-diplôme, 31,7 % de diplômés moyens et 57,7 % de diplômés supérieurs au-delà du bac. Pour les non-diplômés, il y a bien des inégalités régionales qui prouvent que l'on accède plutôt mieux au statut de cadre ou de profession libérale en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Poitou-Charentes et dans le Centre qu'en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine. Mais la place de ces non-diplômés reste partout assez faible, aussi les disparités régionales à l'échelon des études au-dessus du bac ont-elles plus d'importance.

En dehors de trois régions du Bassin parisien, la Champagne-Ardenne, la Picardie, le Centre, les régions présentant les plus faibles taux de diplômés supérieurs sont assez dispersées géographiquement. De même sont assez dispersées les régions présentant les taux les plus élevés.

On a parfois considéré que la répartition géographique des taux de diplômés supérieurs était étroitement liée à la répartition des services suivants : services marchands, assurances, banques, administration, c'est-à-dire approximativement le tertiaire.

2.1.4. *Evolutions futures : les prévisions 1991*

Les prévisions de l'INSEE évoquées plus haut (I, 1.3) sur les évolutions futures de l'emploi à l'horizon 1991, utilisant les hypothèses élaborées par le BIPE concernant l'environnement international et la régulation interne, ont été précisées en termes sectoriels par le modèle PROPAGE. Les projections sectorielles ont donné lieu à une simulation régionale.

Les hypothèses élaborées par le BIPE, notamment en ce qui concerne l'environnement extérieur, conduisent à une croissance du PIB de 2,9 % par an. Cette croissance et les gains élevés de productivité aboutiraient à une perte d'environ 350 000 emplois sur la période de projection 1985-1991.

A partir de 1988, le nombre d'heures travaillées diminuerait moins vite que la durée de travail : il en résulterait une amélioration relative de l'emploi. Plus de la moitié des suppressions d'emploi s'effectueraient au cours des deux premières années de la période.

Aussi, malgré la part constamment réduite de l'agriculture dans l'emploi total, ces pertes pèseraient-elles encore lourdement dans le bilan des évolutions. En période de forte restructuration de l'appareil productif et de ralentissement prononcé de la croissance tertiaire, il n'y a plus de compensation par des transferts vers les autres secteurs de l'économie.

Cette évolution de l'emploi est très dispersée au niveau régional. D'une manière générale, c'est dans l'Ouest et le Midi (Limousin et Auvergne mis à part) qu'il progresse.

Il faut noter en particulier la croissance de l'emploi industriel en Bretagne et dans le Poitou-Charentes.

Dans les régions du Nord-Est et en Ile-de-France, la crise industrielle continue à peser de manière déterminante sur les évolutions d'emploi total. Un léger mieux apparaît au Nord-Pas-de-Calais, alors qu'en Ile-de-France, la situation semblerait s'aggraver.

En raison de la stagnation de l'emploi tertiaire sur la période de projection, les évolutions sectorielles sont plus homogènes, au niveau national, que par le passé. Aussi l'impact des structures d'activité sur la croissance régionale, mesuré par l'effet structurel est-il plus faible qu'auparavant. Les écarts entre régions constatés entre 1985 et 1991 proviennent, pour l'essentiel, des différences de dynamiques régionales.

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DE L'EMPLOI DE 1985 A 1991 (année moyenne)

Région	Agric.	Industr.	BGCA	Tertiaire
Ile-de-France	- 5,5	- 4,7	- 6,0	0,2
Champagne-Ardenne	- 2,5	- 0,8	- 0,3	0,1
Picardie	- 3,2	- 1,3	0,6	0,1
Haute-Normandie	- 3,2	0,4	0,3	- 0,1
Centre	- 3,6	0,5	0,5	0,9
Basse-Normandie	- 2,9	- 1,1	1,5	0,3
Bourgogne	- 3,8	- 0,3	- 0,0	0,5
Nord-Pas-de-Calais	- 3,1	- 1,7	- 0,1	0,1
Lorraine	- 4,2	- 1,9	- 0,1	0,1
Alsace	- 8,4	- 0,1	- 0,5	0,3
Franche-Comté	- 3,9	- 2,5	0,1	0,9
Pays de la Loire	- 3,1	0,4	1,5	0,7
Bretagne	- 3,6	1,8	0,8	0,9
Poitou-Charentes	- 2,9	1,7	0,7	0,3
Aquitaine	- 3,3	- 0,3	- 0,2	0,4
Midi-Pyrénées	- 3,1	0,2	- 0,8	0,7
Limousin	- 4,4	1,0	0,3	0,3
Rhône-Alpes	- 3,5	- 1,0	0,7	0,7
Auvergne	- 3,6	- 0,5	- 0,8	0,2
Languedoc-Roussillon	- 2,3	0,3	- 0,0	0,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse	0,3	- 1,5	1,0	0,8
France	- 3,2	- 1,3	- 0,6	0,5

2.2. Les disparités relatives au produit régional

2.2.1. Répartition régionale du PIB

En 1984, la répartition régionale du produit intérieur brut confirme la prépondérance de l'Ile de France (27 % du PIB national) dont l'économie repose maintenant très largement sur les activités tertiaires (68 % de sa valeur ajoutée). Viennent immédiatement ensuite les régions Rhône-Alpes (9,8 % du PIB), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (6,8 % du PIB) et le Nord-Pas-de-Calais (6 % du PIB). A l'opposé, la Basse-Normandie, la Franche-Comté, le Limousin et la Corse représentent chacune moins de 2 % du PIB.

Cette répartition a assez peu évolué depuis une dizaine d'années. Néanmoins, les difficultés que connaissant le Nord et la Lorraine et les effets de la politique de décentralisation transparaissent à travers le léger fléchissement du Nord-Est et de l'Ile-de-France. Ce sont essentiellement Rhône-Alpes, les régions du Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyré-

nées) et celles de l'Ouest (Pays de la Loire, Bretagne) qui enregistrent le mouvement inverse.

Ces différences reflètent bien sûr la répartition régionale de la population mais ne se réduisent pas à cela : si l'on observe le ratio du PIB par habitant, on est conduit à une hiérarchie assez différente. L'Ile-de-France reste largement en tête, mais elle est alors suivie de l'Alsace et de la Haute-Normandie tandis que la Bretagne et le Languedoc-Roussillon rejoignent en fin de classement le Limousin et la Corse. Les différences de productivités par tête, liées aux structures régionales d'activité, se cumulent ici aux disparités de taux de chômage et de taux d'activité.

En 1983, la décomposition en branches de la valeur ajoutée permet toujours de distinguer une France du nord et de l'est plus spécialement industrielle, une France de l'ouest où l'importance de l'agriculture, bien que déclinante, reste caractéristique et une France du sud plus tertiaire.

L'activité tertiaire, marchande ou non, représente, sauf pour la Champagne-Ardenne et la Franche-Comté, plus de 50 % des ressources des régions. L'Ile-de-France, la Provence et la Corse doivent à cette activité plus des deux tiers de leur valeur ajoutée.

Cette "tertiarisation" de l'économie française est le pendant d'une perte d'importance relative des activités de l'agriculture et de l'industrie. L'évolution structurelle de la valeur ajoutée entre la période 1975-1978 et de la période 1980-1983 est marquée par une déformation quasi-générale en faveur du tertiaire et au détriment des autres branches.

Le profil d'évolution le plus souvent rencontré est lié à une "désindustrialisation". Elle est notoire dans le Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. La première région, on le sait, a souffert de la crise du textile et de la sidérurgie, la deuxième reste un pôle industriel important, plus diversifié, mais où la croissance de cette activité s'est fortement ralentie. C'est le cas également de l'Ile-de-France mais dans une moindre mesure. Le profil de la Bretagne va à l'inverse de la tendance générale : on y observe une croissance simultanée des parts du tertiaire et de l'industrie, avec d'ailleurs une augmentation plus forte de la part de l'industrie. La part de l'agriculture dans la valeur ajoutée a sensiblement diminué dans les régions où ce secteur est encore relativement important en 1983 : Bretagne, Languedoc, Limousin, Auvergne; la Champagne faisant toutefois exception.

Produit intérieur brut régional total et par habitant, valeur ajoutée par branche

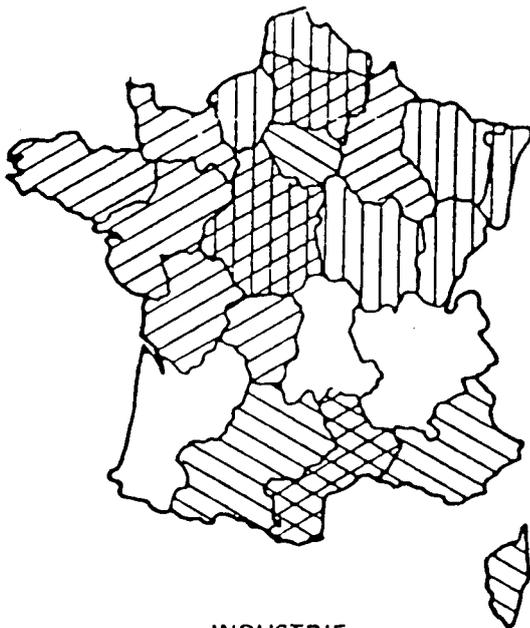
PIB et valeurs ajoutées en millions F. Équivalents PIB par habitant en F. Équivalents

	PRODUIT INTERIEUR BRUT			VALEURS AJOUTÉES DES BRANCHES (1983/84)					PIB PAR HABITANT						
	1982	1983	1984	AGRICULTURE	INDUSTRIE	BGCA (%)	TERTIAIRE	ENSEMBLE	1982	1983	1984				
France France	940 479	1 040 351	1 141 051	4 510	0,5	257 268	25,9	53 750	5,4	677 476	68,2	293 514	97 111	103 125	112 343
Champagne-Ardenne	88 607	93 649	100 063	11 031	12,4	29 192	32,8	4 847	5,4	4 192	49,4	87 032	65 722	69 471	74 121
Picardie	102 245	111 102	119 871	7 811	7,5	39 591	32,5	5 011	4,7	53 075	50,3	105 589	58 540	63 342	68 109
Haute-Normandie	113 424	125 056	138 218	4 153	3,5	49 509	41,4	6 934	5,4	59 110	49,4	114 706	69 013	75 513	82 432
Centre	131 046	146 831	160 340	10 716	7,7	46 080	33,0	8 692	6,2	74 059	53,1	139 547	58 893	64 231	69 683
Basse-Normandie	72 613	81 164	88 182	6 270	8,1	21 434	30,3	7 712	8,1	42 801	55,4	77 327	53 683	59 870	65 020
Bretagne	93 517	100 087	109 394	6 795	7,1	32 501	34,0	7 712	8,1	44 641	50,0	95 691	58 558	62 929	68 213
Nord-Pas de Calais	222 572	238 872	258 164	6 074	2,7	81 298	35,8	16 558	7,1	123 042	54,2	276 972	56 533	60 584	65 760
Lorraine	128 225	148 325	162 936	3 955	2,8	51 473	36,3	12 471	8,8	74 064	52,2	141 063	59 765	64 386	70 352
Alsace	104 214	121 025	132 080	3 412	3,0	43 000	37,4	10 121	8,8	58 534	50,9	115 057	69 475	76 630	83 226
France Comté	62 218	69 801	75 516	2 481	3,7	29 895	45,1	2 949	4,5	30 973	46,7	66 338	57 337	64 056	69 254
Pays de la Loire	167 434	185 605	201 282	13 077	7,4	58 116	32,0	13 228	7,5	92 069	52,7	178 481	57 043	62 587	67 386
Bretagne	142 837	158 129	171 601	12 438	8,3	38 706	25,9	9 452	6,3	59 687	59,7	150 283	52 610	57 923	62 569
Poitou-Charentes	80 089	87 552	94 460	8 270	9,9	22 668	27,2	4 899	5,4	47 341	56,9	83 217	51 007	55 630	59 861
Aquitaine	158 457	178 841	194 560	11 185	6,6	55 172	32,4	9 450	5,6	34 241	55,4	170 062	59 418	66 894	72 139
Midi-Pyrénées	127 104	142 056	154 528	9 661	7,1	32 901	24,7	7 834	5,8	44 241	62,7	135 184	54 575	60 872	65 924
Languedoc-Roussillon	36 025	40 629	43 418	2 929	7,8	10 438	27,7	2 375	6,1	21 943	58,2	37 691	48 882	53 738	57 555
Provence-Alpes-Côte d'Azur	350 770	385 126	419 612	9 038	2,5	119 487	33,0	24 707	6,7	253 293	54,2	366 320	69 625	75 976	82 145
Alsace	63 657	71 639	83 170	4 744	6,4	23 598	33,0	5 017	6,8	40 347	54,8	73 746	52 196	58 081	62 300
Languedoc-Roussillon	75 164	86 425	116 011	9 072	9,0	21 152	20,9	7 717	7,6	65 254	62,5	101 145	49 259	54 424	58 170
Provence-Alpes-Côte d'Azur	241 475	258 054	272 918	7 920	3,1	53 081	20,8	16 436	6,5	172 546	69,0	214 187	60 794	67 073	72 865
Corse	11 041	13 834	12 665	518	4,6	1 118	9,9	1 018	9,7	5 570	75,8	11 304	45 652	48 947	51 694
Moyenne nationale	2 027	9 057	9 840							9 057	100,0	9 057			
Ensemble	3 566 982	3 935 007	4 282 843	156 186	4,2	1 120 173	30,0	236 219	6,3	2 218 593	59,5	3 731 151	85 473	91 901	97 945

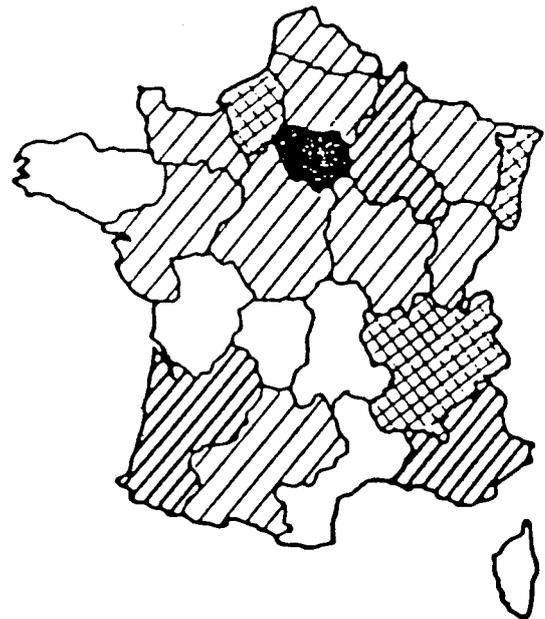
1) BGCA : Bâtiments, gros commerce.

Le total des valeurs ajoutées diffère du PIB en raison de la TVA non déductible, de la production de services bancaires non ventilés et des droits de douane.

Structure sectorielle de la valeur ajoutée en 1983



PIB par habitant en 1984



INDUSTRIE
 |||
 DOMINANTE RELATIVE
 \\\|
 AGRICULTURE TERTIAIRE

■ 112 300 F/habitant
 ▨ de 82 000 à 83 500 F/habitant
 ▩ de 72 000 à 75 000 F/habitant
 ▧ de 65 000 à 70 500 F/habitant
 □ moins de 62 500 F/habitant

On parle de dominante relative d'un secteur dans une région lorsque sa part dans la valeur ajoutée régionale est significativement supérieure à la moyenne nationale (écart supérieur à 3%)

2.2.2. Structure productive de l'espace français

Les tendances récentes de l'évolution de la localisation des ressources productives sur l'espace français peuvent être commodément illustrées par un modèle simple et synthétique : le processus de diffusion et de polarisation des activités.

Ce mouvement contradictoire d'attraction et de dispersion géographique des facteurs de production s'exerce à l'échelle de deux dimensions spatiales. Globalement, d'abord, par la diffusion des activités industrielles et tertiaires amplifiée depuis l'ouverture de la crise vers les régions de l'ouest et du sud de la France. Mais, aussi, localement par les effets d'étalement de l'industrie et des services des métropoles régionales en direction de leur périphérie.

a) Les tendances d'évolution de l'emploi analysées plus haut traduisent une véritable diffusion des activités industrielles et tertiaires vers des zones antérieurement dominées par l'agriculture et correspondent à trois types de structures productives.

En premier lieu, le tissu productif des régions de l'Ouest et du Midi est à forte composition de petites et moyennes entreprises; or, ce sont celles-là même qui créent relativement le plus d'emplois. A l'inverse dans l'arc Nord-Est, l'activité industrielle est fortement concentrée en unités productives de grandes dimensions où les licenciements augmentent à un rythme accéléré depuis 1975.

Deuxièmement, la composition sectorielle des activités est nettement plus diversifiée dans l'Ouest et dans le Sud que dans les régions du Nord et de l'Est du territoire. Il s'agit là, incontestablement, d'un facteur de meilleure résistance à la crise. Au contraire, les zones de mono-industrie en déclin, comme celles localisées dans le Nord ou en Lorraine, subissent de façon critique les fortes réductions des plans de charges de leurs grandes entreprises. Celles-ci entraînent, dans un processus de régression extensif, la baisse du niveau d'activité du tissu productif qui les environne.

Enfin, les mécanismes de diffusion sont rendus possibles par l'allègement des contraintes techniques de localisation des unités de production. La plus grande fluidité de la circulation de l'information sur le territoire et l'amélioration généralisée des moyens de communication offrent des choix de localisation moins concentrés géographiquement. Les unités de recherche des grandes entreprises et les centres de production à haute valeur ajoutée, peuvent envisager de s'implanter dans des zones où les économies d'agglomération ne jouent plus un rôle aussi décisif qu'auparavant. Il en résulte une diffusion des qualifications de haut niveau sur le territoire. Les régions du Sud de la France offrent une bonne illustration de ces effets de dispersion et d'homogénéisation relative. D'autre part, les politiques publiques de décentralisation des unités de recherche et de mise en place de centres de transferts de technologies dans les régions participent également à ce processus de diffusion

de fonctions tertiaires et industrielles de haut niveau sur le territoire.

b) Par symétrie aux mécanismes de diffusion des activités sur l'espace français subsistent toujours des effets de concentration autour de pôles géographiques densément urbanisés. Ce phénomène de polarisation génère des avantages cumulatifs appréciables par les connexions et les interdépendances qu'il crée entre les entreprises. Il permet en particulier l'articulation des activités de recherche avec celles liées à la production industrielle. Les grandes entreprises localisées dans ces pôles offrent des possibilités d'induction d'économies externes sur le tissu productif de proximité : que ce soit par le biais de l'essaimage (elles favorisent la création de PME par des mesures de soutien financier, d'aide et d'assistance technique), ou par les transferts de technologie dont peuvent bénéficier leurs sous-traitants.

Ce mouvement de concentration spatiale des activités productives peut cependant produire des effets négatifs sur l'équilibre spatial des régions. Il est parfois la cause de la création et de l'accentuation des disparités infra-régionales. Les effets de diffusion, en effet, se circonscrivent souvent à l'échelle d'un périmètre géographique peu étendu, dans des zones très périphériques des métropoles régionales. Il existe donc des risques certains de voir la métropole et sa périphérie immédiate bénéficier des avantages de polarisation et le reste de l'espace régional marqué par des spécialisations sectorielles en déclin. Par suite, les inégalités spatiales au sein même des régions peuvent être reproduites, voire même amplifiées.

Ces mécanismes de polarisation s'exercent autour de grandes métropoles régionales comme Toulouse, Montpellier, Rennes, Nancy. Mais ils sont de plus en plus opératoires autour d'aires urbaines de plus petite dimension et dans presque toutes les parties du territoire : Tours, Annecy, Besançon, Poitiers par exemple.

On voit en somme que ces deux mouvements d'attraction et de dispersion ne sont contradictoires qu'en apparence. Ils participent en réalité à un même phénomène de concentration d'activités innovantes à l'intérieur d'un pôle dans un premier temps, et, par la suite, de diffusion de dérivés de ces activités dans des zones limitrophes dont le périmètre peut être plus ou moins élargi.

c) De même qu'il existe des pôles dynamiques où se créent et se diversifient des entreprises, certaines zones du territoire offrent l'illustration de points géographiques où se concentrent massivement les coûts de la crise et des transitions technologiques. Des effets cumulatifs de déclin et d'inertie y sont à l'oeuvre.

Ces zones en forte dépression où se posent de façon aigüe tous les problèmes liés à la conversion industrielle sont situées principalement dans les parties Nord et Est du territoire. Mais elle se localisent aussi dans des zones d'emploi du Nord de l'Auvergne, de la façade mé-

diterranéenne en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou en Basse-Normandie. Elles sont en somme présentes sur quasiment toute la surface du territoire. Seules sont épargnées de vaste portions de l'Ouest et du grand Sud-Ouest. Leurs caractéristiques majeures sont les suivantes.

Ces zones sont tout d'abord marquées par une très forte spécialisation industrielle dans des branches où les produits connaissent une évolution défavorable, c'est-à-dire un faible taux de croissance et un avantage comparatif également très faible sur les marchés internationaux : c'est le cas bien entendu de certains produits de la filière sidérurgie, des charbonnages, des chantiers navals mais aussi de l'automobile et de l'industrie du téléphone.

D'autre part, ce sont des zones de forte concentration industrielle et à haute densité capitaliste dont les structures productives s'adaptent lentement, et à des coûts excessivement lourds, aux mutations technologiques et à celles du marché.

En troisième lieu, elles sont médiocrement dynamiques en matière de créations d'entreprises nouvelles car de 1974 à 1982, spécialement dans l'arc Nord-Est, elles sont incluses dans les régions où le nombre des créations d'entreprises industrielles a été de loin le plus faible.

Enfin, la rentabilité du capital investi par salarié dans les entreprises de ces zones est faible eu égard aux montants des capitaux mobilisés afin de maintenir leur activité.

Tous ces facteurs conjugués délimitent des zones de haute vulnérabilité sur le territoire. Et de même que des effets positifs peuvent dériver, par extension géographique, de pôles où les activités naissent rapidement et se diversifient, de même, des bassins d'emploi en régression accélérée peuvent communiquer à leur environnement économique de graves déséconomies externes.

2.3. Autres facteurs influents sur les disparités régionales

2.3.1. Les mouvements de population

Les résultats du recensement de 1982 mettent en lumière plusieurs renversements de tendance qui affectent la dynamique démographique du territoire français. Premier mouvement : le basculement migratoire du nord vers le sud déjà lisible entre 1968 et 1975. Deuxième mouvement : le basculement migratoire de la ville vers la campagne qui, à l'instar des Etats-Unis et des pays de l'Europe du Nord, affecte récemment la France, mais se combine avec les caractéristiques séculaires des régions pour prendre ici où là des formes particulières.

a) Ainsi, la France du nord devient la France de l'excédent naturel alors que la France du sud devient celle de l'excédent migratoi-

re. De même les campagnes, naturellement pourvoyeuses de main-d'oeuvre deviennent réceptrices de migrations, a contrario des communes urbaines, naturellement attractives, ne survivent que par leur excédent naturel (voir cartes page suivante).

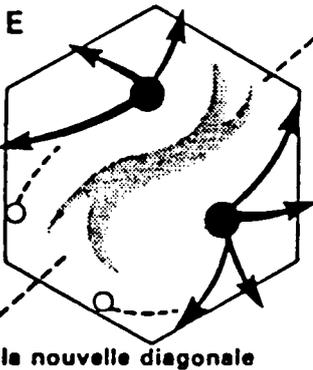
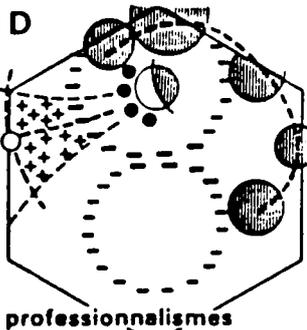
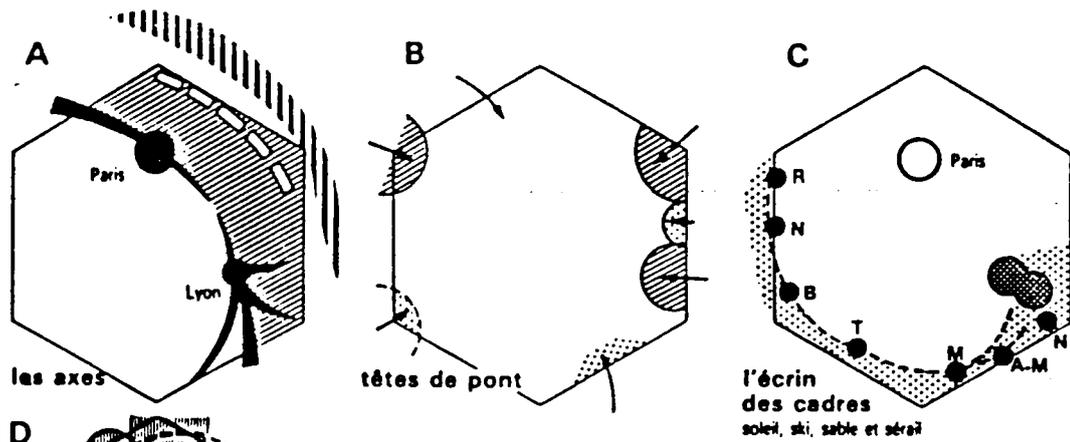
Ainsi, en trente années, les mouvements migratoires ont changé la physionomie du peuplement de la France. Les "avantages comparatifs" des départements et régions ont presque parfaitement pivoté de part et d'autre d'une diagonale Dieppe-Gex. On constate ainsi une nouvelle structuration du territoire en 1982 :

- le dépérissement démographique des vieux pays industriels de l'arc nord-est du pays,
- l'approfondissement des phénomènes de désertification sur une diagonale de faibles densités qui coupe la France en écharpe de la Champagne aux Pyrénées, en s'élargissant autour du Massif Central,
- l'attractivité, pour de nouvelles population et un certain enracinement pour les populations locales dans les espaces ruraux et littoraux,
- l'élargissement de l'attractivité du midi à toute la moitié sud du pays,
- le maintien de la spécificité de l'Ile de France qui joue son rôle de pompe aspirante pour la population active jeune et qualifiée et de pompe refoulante pour les actifs d'âge adulte et les inactifs. Toutefois, les régions du midi sont en 1982 aussi attractives pour les populations jeunes.

b) Si les migrations ou déplacements sur longue distance sont plutôt commandés par les stratégies professionnelles des individus, les mobilités locales, elles, le sont plutôt par les stratégies familiales et résidentielles. Ainsi, alors que la France du Sud capte les migrations de longue distance, la France du Nord est la France de la mobilité locale. Cette constatation recouvre, en fait, plusieurs réalités. Elles traduisent d'abord un processus de desserrement urbain, processus traditionnel dans les régions du Nord et de la Lorraine où la "réurbanisation" et la pénétration des campagnes par l'usine et la ville peuvent être observés dès 1936. Il s'articule, ensuite, à un fort enracinement local. La région parisienne, bassin d'emploi à elle seule, atteint une forte mobilité locale par un simple processus de desserrement urbain et sa mobilité est forte.

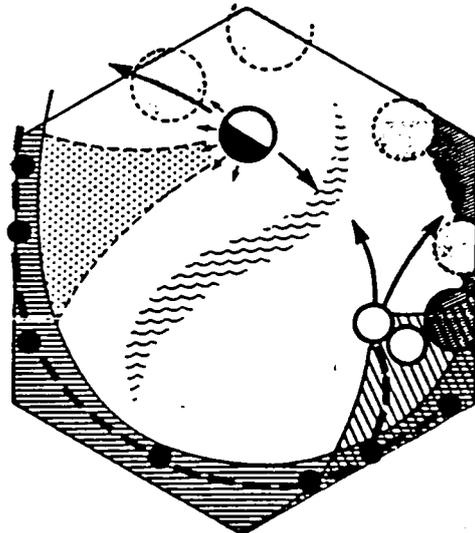
La fréquence des changements de commune à l'intérieur d'un même département est supérieure à celle des changements de commune à l'intérieur de la même ZPIU. Nous voyons là, très nettement, se manifester le phénomène de l'installation résidentielle en dehors des ZPIU, dans les campagnes éloignées. Ce processus qui existe dans l'arc nord (de la Basse-Normandie à l'Alsace) prend une certaine dimension dans les régions rurales de la façade atlantique et du Centre-Est.

C'est la région Rhône-Alpes qui apparaît comme assurant la transition entre le modèle de la mobilité locale du Nord et le modèle de l'attraction lointaine du Sud.



Six Frances industrielles

- 1 l'espace parisien
- 2 croissant fertile et grand delta
- 3 bordures sous influence
- 4 l'Ouest incertain
- 5 espaces de reconversion
- 6 la diagonale aride



La France industrielle ancienne est guidée par le système rhénan (A), avec ses deux grands relais Paris et Lyon, et son sous-axe en reconversion (Nord-Ardenne-Lorraine-Vosges). La périphérie est un lieu privilégié pour les investisseurs étrangers (B), jouant d'un différentiel de salaires (à l'Est) ou établissant des têtes de pont en direction des marchés français et européens. La tendance des industries à haute technicité est influencée par les choix des cadres de l'industrie et du tertiaire (services aux entreprises directs et indirects) qui comme ailleurs cherchent des espaces attractifs par leur environnement intellectuel (scolarité, avantages culturels), professionnels et récréatifs: les « s » (soleil, sable, ski) en y ajoutant la « situation dans le sérail », qui survalorise Paris; l'ensemble (C) dessine ainsi un « croissant fertile » au plus loin de Paris - plus Paris.

Il y a de forts contrastes de formation et de qualification de la main-d'œuvre (D): aux vieux grands bassins industriels très « professionnels » (Basse-Seine, Nord, Lorraine, Franche-Comté, Lyonnais, Paris), auxquels les salariés sont plus attachés qu'on ne le dit en dépit du chômage, s'opposent à la fois les périphéries du Massif Central et du Bassin parisien (en tertiaire) où les petits foyers du siècle dernier (jadis sur le charbon ou le fer, plus le textile) ont des horizons de travail très rétrécis et des perspectives difficiles, et d'autre part l'Ouest des formations courtes, où le modèle du salarier

de l'industrie est la jeune femme en transit, et non le contremaître ou l'OP syndiqué.

Enfin, à bien y regarder (E), la France est en train de virer de 180 degrés, de basculer d'une diagonale à l'autre: d'une opposition classique développé - moins développé de part et d'autre de la fameuse diagonale PLM (ou Le Havre-Marseille), elle va de fait vers une structure duelle orthogonale, où un système parisien étendu tourne le dos à un système oriental et méridional, de part et d'autre d'une diagonale qui se vide et n'a pas de perspectives de renouvellement à terme prévisible.

Le modèle final reproduit la résonance de ces « lieux de lieux », en mettant en valeur six terrains différents du déploiement industriel, adaptés à des stratégies non moins différentes de formation du profit. Il est probable que les situations 1 et 2 sont bien plus prometteuses que la 4, sauf si la France fait un choix de développement frileux et subordonné, ou si un énorme effort est fait pour fixer et former les populations de l'Ouest; et l'on peut estimer aussi que la situation 5 est bien plus « porteuse » qu'on ne le dit en général. Les politiques industrielles devront tenir compte de la différence de ces tissus.

Cartes extraites d'un ensemble de plus de 350 cartes sur l'emploi disponibles au GIP RECLUS, et de la revue « Mappemonde » n° 1

Les régions d'attraction lointaine elle, sont soit situées dans les régions de décentralisation satellites de la région parisienne, soit dans le Midi et le Sud-Ouest. Leurs conditions de vie et marchés de l'emploi les rendent attractives pour la partie la plus qualifiée et la plus mobile de la population.

Enfin, la crise n'a pas freiné la mobilité résidentielle des actifs : pour certaines régions le déménagement permet de se rapprocher d'un marché de l'emploi plus fluide sans quitter la région (axe Ouest-Nord-Ouest). La migration alternante ou navette constitue une autre alternative pour échapper à l'émigration hors de la région. Depuis la crise, les navettes ont dilaté le rayon des bassins d'emploi et les actifs effectuant une navette ont nettement crû. Ces navettes apparaissent comme un facteur de régulation important des marchés locaux du travail.

Les départements où (quelle que soit la distance parcourue) elles apparaissent les plus nombreuses sont situés dans le quart Nord-Est de la France. L'Ile-de-France, la Haute-Normandie, le Nord, l'Alsace et le nord de la Lorraine se distinguent nettement. Encore faut-il différencier les comportements de mobilité locaux à partir d'une même réalité observable. Les navettes importantes en Alsace, dans le Nord et dans le nord de la Lorraine reflètent peut être le degré de dépendances de ces zones par rapport aux bassins d'emplois extérieurs à la France. On a déjà vu que la mobilité pouvait constituer pour ces régions de fort enracinement une solution à l'effondrement de certains bassins industriels et un palliatif à la migration. Pour l'Ile-de-France, la situation est évidemment très différente : la région constitue quasiment un bassin d'emploi unique, qui déborde même sur les régions limitrophes.

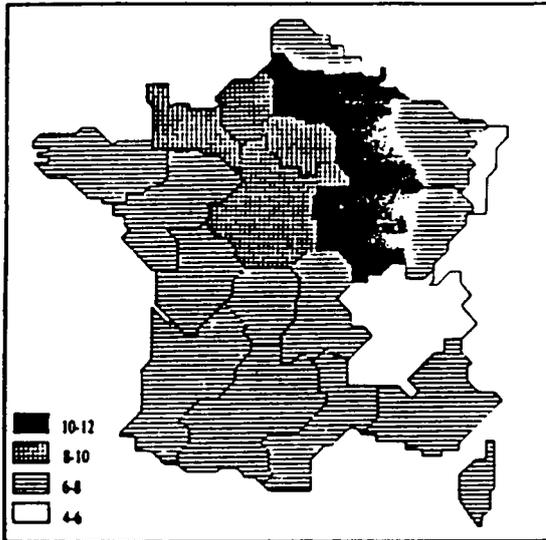
Les autres pôles de navettes sont constitués par les grandes villes de la moitié Sud : Bordeaux, Grenoble, Lyon qui constituent des pôles d'emploi importants et se situent aussi dans des régions d'assez forte attraction et mobilité résidentielle (Rhône-Alpes). Quelques zones d'emploi implantées en pays rural provoquent aussi des navettes importantes. La France des navettes est toutefois nettement la France du Nord.

LA MOBILITÉ SPATIALE

MIGRATIONS

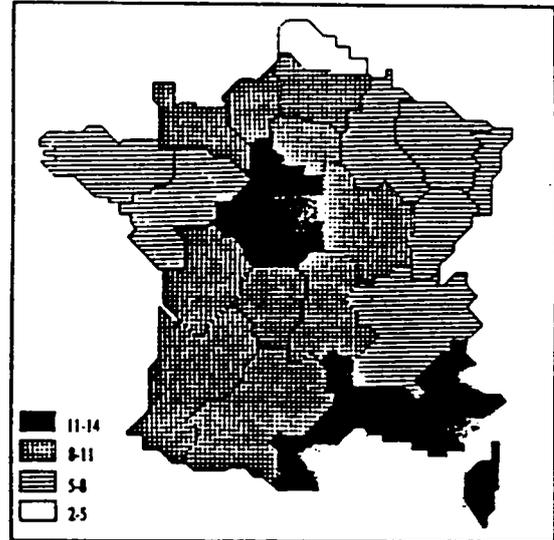
Les régions que les actifs quittent

Taux d'émigration d'actifs 75-82 (en %)



Les régions où les actifs vont

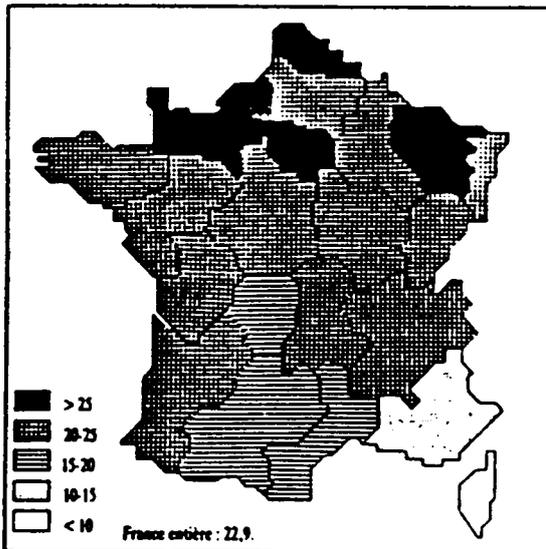
Taux d'émigration d'actifs 75-82 (en %)



MOBILITÉS LOCALES

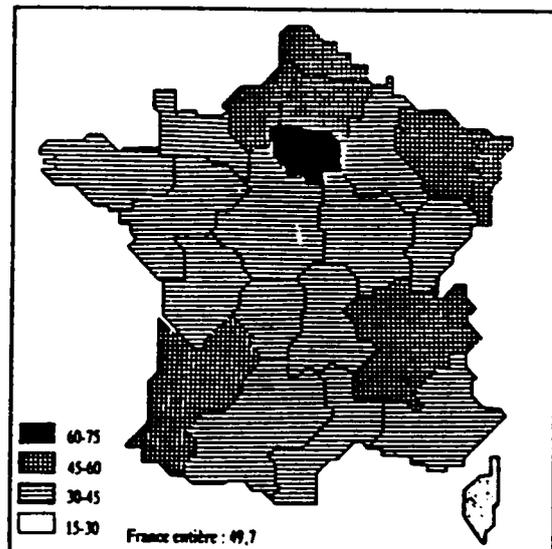
Mobilité résidentielle

% d'actifs ayant changé de commune mais non de région (75-82)



Navettes

% d'actifs ayant un emploi résident et travaillant dans deux communes différentes (1982)



Les cartes sont extraites de l'article de P. De Roo - *La France mobile et la France immobile* - paru dans *Espaces Prospectifs*, n° 3, octobre 1985. (Source : INSEE-RGP 82. Sondage au 1/20°).

2.3.2. *L'internationalisation de l'espace français*

Les systèmes économiques régionaux se positionnent désormais autant par rapport au marché national que par rapport à ceux avec lesquels ils sont en contact avec l'étranger. De ce fait, l'internationalisation de leurs structures productives s'inscrit dans un mouvement destiné à se développer et à s'amplifier. Mais les positions relatives des régions et des zones infrarégionales localisées dans tel endroit détiennent des avantages comparatifs pour des produits qu'elles exportent massivement, d'autres implantées ailleurs ne vendent que sur des marchés locaux de proximité et subissent la concurrence des produits qui pénètrent le marché français.

Plusieurs indices peuvent servir à apprécier la position des systèmes économiques régionaux par rapport aux contraintes de la division internationale du travail. On en retiendra trois : le montant des exportations en 1984, la part en valeur relative et absolue des effectifs industriels employés dans des établissements placés sous contrôle étrangers en 1983, et la part des groupes étrangers dans la valeur ajoutée industrielle régionale en 1980. On peut alors établir la typologie suivante.

Un premier groupe de régions constitué par la Bretagne, la Basse-Normandie, les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes et le Limousin, forment une zone faiblement internationalisée selon les trois indices retenus.

Les régions du grand Sud-Ouest et l'Auvergne dégagent une valeur ajoutée à la formation de laquelle les groupes étrangers participent de façon non négligeable (11 à 15 %). Mais cet indice de forte extraversion est contrebalancé par une part des effectifs industriels placés sous le contrôle de groupes étrangers inférieure à la moyenne. Par ailleurs, les performances exportatrices de ces régions sont très inégales : ainsi, Midi-Pyrénées exporte des produits pour une valeur importante. Les trois autres régions pour une valeur inférieure à la moyenne.

Les régions à forte insertion dans le flux d'échanges internationaux sont nombreuses : on recense bien entendu l'Ile-de-France mais aussi la Haute-Normandie, la Picardie, le Centre, l'Alsace, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Toutes ces régions combinent au moins deux indices d'extraversion élevés. On soulignera tout particulièrement les cas de la Haute-Normandie et du Centre qui associent les trois indices d'internationalisation qui figurent parmi les plus élevés de la hiérarchie régionale.

2.3.3. *Revenus par habitant*

La distribution régionale du revenu par habitant oppose, selon une ligne Le Havre-Marseille, l'Est et l'Ouest du territoire. A l'exception du nord de la Picardie, l'ensemble des régions situées à l'Est de cette diagonale sont marquées par un indice de disparité de revenu par tête.

te supérieur à la moyenne nationale. Les raisons de ce partage géographique sont multiples. On citera celle qui paraît essentielle : au Nord et à l'Est, l'industrie, même dans les zones en déclin, rémunère les actifs qu'elle mobilise selon des niveaux de revenus supérieurs à ceux que dégage l'agriculture dans les régions de l'Ouest et du grand Sud-Ouest où elle occupe encore une fraction non négligeable de la population active.

Toutefois, si on considère les variations du revenu régional par habitant de 1978 à 1982, un phénomène de rééquilibrage semble se dessiner. Mais il n'a qu'une portée excessivement limitée. Il est en effet circonscrit dans un groupe de quatre régions limitrophes comprenant le Poitou-Charente, le Limousin, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées, qui enregistrent des taux de croissance de revenu par tête qui figurent parmi les plus élevés pendant la période.

En dépit de ce mouvement de rattrapage très localisé, la hiérarchie des revenus régionaux par habitant reste inchangée de 1978 à 1982. Les disparités spatiales ne se modifient qu'insensiblement. On notera même que les taux de croissance les plus faibles touchent des régions qui se situent déjà au bas de la hiérarchie régionale comme le Languedoc-Roussillon, la Picardie ou la Basse-Normandie. A l'inverse le rythme d'évolution le plus fort concerne une région dont le niveau de revenu par tête figure parmi les plus élevés : il s'agit de Champagne-Ardenne.

II - LES ACTIONS ENTREPRISES DE 1981 à 1985

L'Etat français a infléchi depuis la fin des années soixante-dix sa politique d'aménagement du territoire dans le sens de l'aide massive à la conversion industrielle, de la prise en compte de la région comme acteur de la création d'emploi, du soutien au PME et de l'action sur l'environnement de l'entreprise. D'importantes réformes ont modifié les outils à sa disposition. Nous présentons ci-dessous les principales mesures et procédures mises en oeuvre durant cette première moitié des années quatre vingt.

1. REPARTITION DES EMPLOIS ET EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

1.1. Les aides incitatives

Fin 1981, le Gouvernement décide de simplifier le système des aides d'aménagement du territoire et de tenir compte de la décentralisation, en particulier en sollicitant l'avis des régions sur le nouveau dispositif proposé.

Deux catégories de primes en ressortent : celles de l'Etat qui font bénéficier certaines régions de la solidarité nationale, et celles des régions qui définissent leur politique régionale d'aménagement du territoire, dans le cadre général des règles maximales prescrites par l'Etat, pour respecter les normes européennes (loi du 2 août 1957 ratifiant le traité instituant la Communauté économique européenne). Par ailleurs, les aides directes au développement économique sont attribuées par les régions; les départements et communes n'ayant que des rôles complémentaires.

1.1.1. *La prime d'Etat : la prime d'aménagement du territoire : PAT (décret du 6 mai 1982)*

La PAT est "destinée à la promotion d'activités dans certaines zones du territoire", sélectionnées et affichées -- via une carte -- par l'Etat, après consultation des régions françaises.

Les bénéficiaires potentiels sont l'ensemble des entreprises industrielles "qui, procédant à des investissements, créent ou maintiennent des emplois", et les entreprises du secteur tertiaire qui créent, étendent ou assurent le maintien d'activités de recherche, de service, de direction, de gestion d'ingénierie, de conception, d'étude et d'informatique, sans référence pour ces dernières au volume d'investissement réalisé. Ainsi bon nombre des services requis par l'activité industrielle entre dans le champ de la PAT, ce qui conforte la constitution de tissus économiques régionaux plus autonomes. "Les sociétés civiles ou commercia-

les" assurant "la construction de bâtiments à usage professionnel ou l'achat de matériels neufs destinés à être utilisés en crédit bail ou en location vente par les entreprises exerçant une activité industrielle ou de recherche" peuvent aussi bénéficier de la PAT, à charge pour elles de "consentir aux entreprises utilisatrices les avantages correspondant à ceux qu'elles tirent de ce concours financier".

La PAT peut être sollicitée lors d'une création d'activité, d'une reprise d'activité dans des établissements en difficulté, d'une extension ou même d'une conversion interne d'activité, entraînant au moins le maintien de l'emploi existant précédemment.

Les seuils minimaux d'emplois, ouvrant droit à la PAT, sont de 20 emplois industriels en cas de création ou de reprise d'activité et de 10 emplois dans le secteur tertiaire. Les emplois qui doivent être stables et non pas temporaires, sont à créer en trois ans, et donnent lieu au versement de la PAT en deux ou trois tranches.

Les taux maximaux de la PAT sont distincts selon deux zones du territoire aidé : soit 35 000 F/emploi, dans la limite de 17 % de l'investissement hors taxe, soit 50 000 F/emploi dans la limite de 25 % de l'investissement. Ce dernier taux ne devant jamais être dépassé pour respecter la règle européenne en la matière. Le taux de la subvention est maximal pour le secteur tertiaire dans 23 pôles de recherche déterminés par l'Etat, c'est-à-dire, les grandes villes du pays à l'exclusion de celles du Bassin parisien. Cette prime financée par l'Etat est attribuée par le conseil régional pour le compte de l'Etat, qui instruit les dossiers de demande émanant des entreprises. Le conseil régional peut moduler les taux de la PAT sans dépasser les plafonds précités; fixés par l'Etat, pour sélectionner au sein des espaces prioritaires d'aménagement du territoire des zones particulières, requérant plus d'aides que d'autres. Il s'agit là de permettre une certaine régulation locale dans la gestion de la PAT correspondant à la décentralisation en cours dans le pays.

Toutefois, l'Etat accorde directement la PAT dans trois cas : quand il s'agit de demandes émises par des grandes entreprises (chiffre d'affaire supérieur à 500 millions de francs ou investissement prévu supérieur à 25 millions de francs hors taxe), quand la demande la PAT entraîne une dérogation aux règles en vigueur, soit spatialement, en dehors des zones affichées (article 9.4 du décret cité) pour répondre à une crise locale grave, soit financièrement la PAT dépasse les plafonds maximaux définis par l'emploi, et enfin quand il s'agit de l'ensemble des demandes propres au secteur tertiaire.

Pour traiter ces dossiers non décentralisés, l'Etat a créé, le 12 juillet 1982, un organe spécialisé : le Comité interministériel des aides à la localisation des activités (CIALA), où siègent des représentants des diverses administrations concernées, et dont le secrétariat général est confié à la DATAR. Le CIALA, présidé par le délégué à l'aménagement du territoire décide des attributions financières.

La PAT peut se cumuler avec les aides provenant des collectivités locales, relatives à l'achat ou à la location de bâtiments professionnels dans les limites fixées par la Communauté économique européenne.

1.1.2. La prime régionale à l'emploi PRE (décret du 22 septembre 1982)

Cette prime, une subvention d'équipement en faveur des entreprises comme la PAT admet également pour finalité l'encouragement à la création ou au maintien d'activités économiques, mais dans l'ensemble des régions françaises, et non plus seulement dans certaines. Il s'agit d'un dispositif décentralisé puisque la PRE est financée sur les ressources régionales, et qu'elle est gérée et définie par les instances régionales, dans les limites fixées par l'Etat dans le décret précité.

Le conseil régional détermine les activités économiques qui ouvrent droit à la PRE : le président du conseil régional attribue la PRE pour le compte de la région. La prime peut favoriser la création d'activité, la reprise d'activité dans une entreprise. La PRE n'est pas cumulable avec la PAT. La PRE ne peut pas porter sur plus des 30 premiers emplois. Son taux maximal est de 20 000 F par emploi, mais seulement de 10 000 F par emploi dans les zones de montagne, définies par le décret du 28 avril 1976 dans les zones agricoles défavorisées et par le décret du 24 août 1976 relatif à l'aide spéciale rurale. Dans ce dernier cas : la prime est de 40 000 F : ce surcoût financier est apporté aux régions par l'Etat (CIAT du 6 mai 1982).

La PRE peut admettre en complément les aides fournies par les collectivités locales concernées, mais dans la limite de plafonds prescrits par l'Etat. Enfin, la PRE ne peut pas dépasser le double des fonds propres de l'entreprise bénéficiaire. La PRE concerne essentiellement les petites et moyennes entreprises sur l'ensemble du territoire national, et participe à l'effort de promotion du développement local, sous la responsabilité des régions.

1.1.3. La prime régionale à la création d'entreprises : PRCE (décret du 22 septembre 1982)

La PRCE se substitue à la prime régionale à la création d'entreprises industrielles, instituée par le décret du 27 juillet 1977 et en élargit le champ : toutes les activités peuvent en être bénéficiaires. La PRCE est aussi une prime décentralisée, financée sur les ressources régionales, gérée et définie par le conseil régional, attribuée par le président du conseil régional. Il s'agit d'une aide directe au profit de l'entreprise nouvelle. Elle est versée à l'entreprise créée moins de 12 mois avant la date où l'entreprise présente sa demande de subvention. L'Etat a fixé un plafond à ne pas dépasser : 150 000 F. La PRCE peut être combinée avec la PAT et la PRE. Chaque conseil régional a établi les secteurs susceptibles de bénéficier de la PRCE, ainsi que le nombre minimal d'emploi permanent à créer, et le montant de la prime.

Ce dispositif doit faciliter le renouvellement et le dynamis-

me du tissu économique national, et en particulier l'essor de nouvelles entreprises.

1.1.4. *Autres aides régionales : financières et immobilières*

Sur l'ensemble du territoire national, les régions sont autorisées à attribuer des avances à long terme et des prêts, avantageux ou des bonifications d'intérêt à l'occasion de création ou d'extension d'activités économiques selon les termes du décret du 22 septembre 1982. Le Ministre de l'Economie et des Finances définit l'écart maximum autorisé entre le taux moyen des obligations et les prêts accordés ou bonifiés par les régions à un niveau inférieur.

Ce dispositif est destiné aux entreprises, de taille petite ou moyenne, soit créant jusqu'à 30 emplois dans un même établissement, soit accroissant jusqu'à 10 emplois les effectifs employés dans un cas d'extension des activités productives. Il s'agit donc là de financement de projets limités. Mais aucun plafond n'est fixé quant au montant des prêts en cause, ni quant à leur part dans les plans de financement globaux propres aux projets présentés.

Dès 1977, les régions ont pu attribuer une part de leurs ressources à des fonds de garantie d'organismes de caution financière mutuelle afin d'en augmenter la capacité à garantir des emprunts destinés aux entreprises et surtout afin de faire baisser les taux d'intérêt. Depuis 1982, les régions peuvent garantir des emprunts d'entreprises dans la mesure où le montant total des annuités déjà garanties et de la dette n'excède pas 40 % des recettes de la section de fonctionnement du budget régional.

Pour renforcer les fonds propres des entreprises régionales, les régions ont constitué aussi ces dernières années, de nouveaux instituts de participation. La loi du 7 janvier 1982 relative au plan intérimaire (article 4) et la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales et des régions ont autorisés seulement les régions à participer au capital des sociétés de financement régionales ou interrégionales, existantes ou à créer, ainsi qu'à celui des sociétés de développement régional (SDR).

Par ailleurs, le décret du 22 septembre 1982 relatif aux aides, à l'achat ou à la location de bâtiments accordées par les collectivités territoriales, leurs regroupements ou les régions, précise que sur l'ensemble du territoire national ces collectivités ou les régions peuvent "acquérir des immeubles industriels existants et, afin d'en favoriser la réutilisation, les rétrocéder ou les louer, après rénovation, en accordant à l'entreprise acquéreur ou locataire un rabais, les collectivités prenant en charge au maximum la différence entre le prix de revient après rénovation et le prix correspondant aux conditions du marché". Cette mesure doit avoir pour effet de résorber en partie les friches industrielles existantes et de leur affecter de nouvelles utilisations.

Dans les zones bénéficiant de la PAT, les collectivités ter-

ritoriales ou les régions peuvent accorder en outre un rabais significatif limité à 25 % de la valeur vénale des bâtiments considérés ou des loyers demandés sur le marché. Il s'agit là d'une aide directe en direction des entreprises dans les espaces privilégiés par la solidarité nationale.

1.1.5. *Allègements fiscaux et aménagement du territoire*

La technique de l'allègement fiscal dans certaines zones territoriales a été retenue pour soutenir la politique d'aménagement du territoire dès le décret du 30 juin 1955. L'Etat autorise l'éventualité de ces allègements. Les collectivités locales concernées les décident dans certaines conditions de volume d'emplois ou d'investissements à créer quand ces allègements affectent leurs ressources : c'est le cas de l'exonération temporaire de la taxe professionnelle, pendant un délai maximal de 5 ans, par exemple. Dans le Bassin parisien et dans la région lyonnaise l'exonération de la taxe professionnelle n'est pas autorisée. C'est ainsi près de 0,5 milliard de francs que les collectivités locales (communes) ne reçoivent pas en raison de cette exonération accordée aux entreprises.

Dès 1953, la réduction du droit de mutation a concerné les achats de bâtiments professionnels anciens, sauf dans le Bassin parisien et dans la région lyonnaise. Le taux passe ainsi de 13,8 % à seulement 2 % actuellement.

Enfin, le régime de l'amortissement exceptionnel de 25 % sur les constructions nouvelles a été adopté, notamment à l'origine dans les régions Ouest et Sud-Ouest du territoire, car la revente de ces bâtiments peut être difficile dans des zones d'industrialisation nouvelle et encore diffuse.

1.2. Les pôles de conversion

Les politiques de conversion ont largement précédé la crise de 1974. Mais aujourd'hui la crise concerne l'industrie dans son mode d'organisation. Il ne s'agit pas d'une crise circonscrite dans un secteur "traditionnel" ou à un espace local, mais de la transformation des activités productives à fort contenu de main-d'oeuvre que celles-ci soient anciennes (mines, sidérurgie, chantiers navals) ou nouvelles (automobile, téléphone). Il s'agit aussi d'éviter la marginalisation de pans entiers du territoire national, de bassins d'emplois ou de régions organisés autour d'une mono-activité, ancienne ou de remplacement (cf. automobile dans le Nord).

Le dispositif des pôles de conversion, institué par le gouvernement en février 1984, concerne les zones les plus touchées socialement par les mutations en cours. Il s'intègre dans un plan de restructurations industrielles et de transformation de l'emploi qui concerne cinq secteurs de l'industrie "sensibles" à la concurrence mondiale (sidérur-

gie, mines, chantiers navals, automobile, téléphone).

1.2.1. *Le dispositif administratif local*

Les commissaires de la République voient leur pouvoir de direction sur l'ensemble des services extérieurs de l'Etat renforcé dans les pôles de conversion : ils deviennent les maîtres d'oeuvre de la réindustrialisation locale.

Ils coordonnent l'ensemble des actions de l'Etat et participent à l'allègement et à l'accélération des procédures administratives : versement des aides, délégation de crédits spécifiques.

Ils organisent la concertation au niveau local et l'articulation des financements de l'Etat avec ceux des collectivités territoriales concernées.

Ils sont assistés d'une équipe légère : un chargé de mission "économique" chargé des problèmes de modernisation des entreprises et d'animation économique, un chargé de mission "emploi", un chargé de mission "formation".

L'ensemble des aides publiques est attribué par un Comité régional des aides uniques, présidé par le Commissaire de la République. Les CORRI (comités régionaux de restructuration industrielle) sont généralisés à l'ensemble des régions.

Les procédures visant à favoriser l'implantation des entreprises sont élargies et assouplies :

- le versement initial de la PAT (prime d'aménagement du territoire), habituellement versée en trois tranches, passe à 50 % dès le premier versement,

- des avenants aux contrats de plan Etat-Région sont préparés par la DATAR pour mettre en oeuvre les "programmes de redéveloppement" des pôles dans le domaine de l'aménagement urbain et industriel, de la formation et de la promotion de l'emploi local, du transfert de technologie.

1.2.2. *Les instruments sociaux*

Conversion et reclassement des salariés dans les branches d'activités et les bassins d'emplois désignés sont les objectifs primordiaux de la restructuration industrielle. Le dispositif de protection sociale existant est ainsi complété par des mesures exceptionnelles qui doivent être soumises à l'établissement préalable d'un lien contractuel avec les partenaires concernés (conventions collectives dans la sidérurgie, les charbonnages, les chantiers navals; conventions avec les collectivités locales et les entreprises d'un bassin d'emploi, conventions avec les entreprises des secteurs concernées).

Le congé de conversion pour la sidérurgie, les chantiers na-

vals et les charbonnages permet aux salariés de ces secteurs de bénéficier d'une période de 2 ans pour acquérir une formation nouvelle et bénéficier d'offres d'emplois de reclassement hors de l'entreprise : ils perçoivent une rémunération correspondant à 70 % de leur ancien salaire.

Les mises en préretraite dès 55 ans, financées par le fonds national de l'emploi, permet en contre partie aux entreprises des pôles de conversion de recruter de nouveaux demandeurs d'emploi.

L'allocation temporaire dégressive est prise en charge en partie par l'Etat et versée à titre de compensation aux salariés licenciés pour motif économique qui acceptent des emplois de reclassement avec une rémunération inférieure à celle qu'il recevaient auparavant.

L'aide à la réduction du temps de travail prévue dans les contrats de solidarité est augmentée pour les entreprises des pôles.

Les contrats emploi-formation, emploi-adaptation, emploi-orientation sont plus facilement utilisables dans les pôles de conversion avec la suppression de la clause d'âge du contrat (fixée à 26 ans).

L'aide aux emplois d'initiative locale peut être portée à 60 000 F par emploi sur décision du commissaire de la République.

1.2.3. *Les aides à la création d'entreprises et d'emplois*

Les projets d'implantation d'entreprises nouvelles, ou de développement d'entreprises existantes, localisées dans les pôles de conversion, bénéficient de l'avantage maximum autorisé dans chaque procédure et d'un traitement fiscal particulier. Quelques exemples méritent d'être cités :

- prise en compte des reports déficitaires des entreprises en difficulté en cas de reprise,
- pour la création d'entreprise, exonération de la taxe professionnelle et d'impôts sur les bénéfices sur 3 ans dans certaines conditions,
- neutralisation dans le temps de l'effet de seuil (franchissement du seuil de 10 salariés) et exonération pendant 2 ou 3 ans des obligations fiscales (1,1 % formation, 0,9 % logement, transports en commun) liées au franchissement des seuils.

En outre, des moyens financiers exceptionnels ont été réunis.

1.2.4. *L'amélioration de l'environnement matériel et humain : les programmes contractuels de redéveloppement*

Il s'agit de créer les conditions d'un nouveau développement des bassins d'emplois par des "programmes de redéveloppement". Leur contenu est élaboré par la DATAR sur proposition des commissaires de la République et des collectivités locales intéressées. Ils s'inscrivent

dans des avenants aux contrats de plan Etat-Région.

Les actions d'aménagement du cadre de vie urbain et industriel visent à :

- améliorer l'habitat social, augmenter les prêts locatifs aidés (2.500 prêts nouveaux en 1984) : l'ANAH et le FSU y consacrent 68 millions de francs, le FSGT (fonds spécial des grands travaux) y participe largement,
- améliorer la desserte routière pour relier les zones industrielles au réseau des voies rapides (FSGT),
- rénover les voiries et réseaux divers des cités ouvrières (FSGT),
- réhabiliter les friches industrielles pour permettre l'implantation d'entreprises nouvelles mais aussi d'activités nouvelles (culture, loisirs, espaces verts).

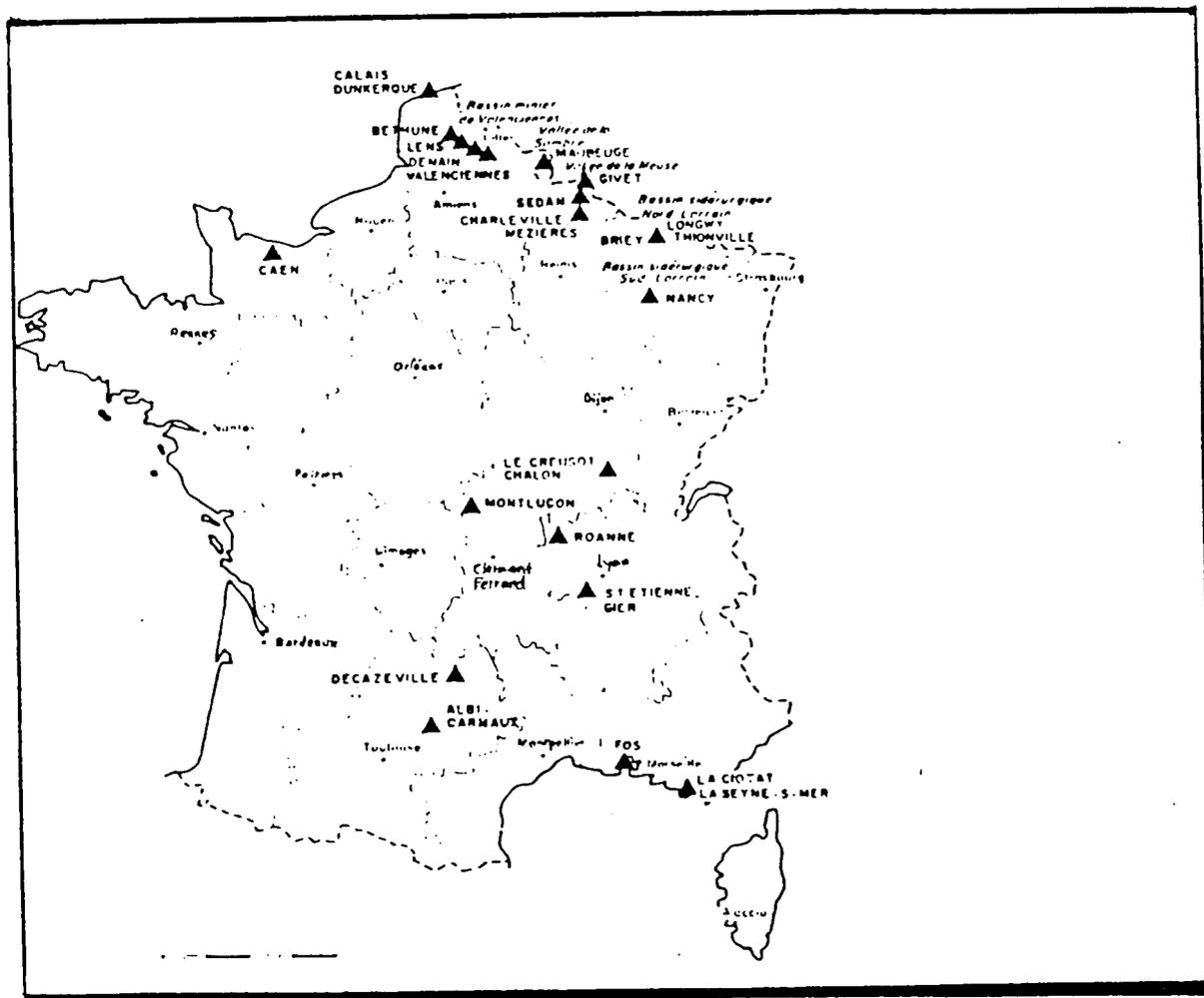
Les actions de formation et de promotion de l'emploi local visent à préparer jeunes et adultes aux nouvelles conditions économiques de ces zones et à encourager les diversifications et la fluidité des marchés locaux du travail : stages de formation et actions de réinsertion pour les jeunes, formation des chômeurs de longue durée, engagement des entreprises dans la formation interne, création d'emplois d'initiative locale, aide aux chômeurs créateurs d'entreprises.

Les actions de développement technologique visent à favoriser la modernisation des entreprises existantes, la création d'entreprises de haute technologie et à promouvoir un "esprit d'innovation" :

- renforcement des appareils de formation technique (lycée d'enseignement professionnel, instituts universitaires technologiques, écoles d'ingénieurs),
- mise en place de structures de transfert de technologie,
- création de "pépinières d'entreprises" et de zones industrielles équipées pour accueillir des entreprises de haute technologie.

L'Etat fournit à certaines entreprises publiques localisées dans les pôles une dotation en capital spécifique. Mais les grands groupes sont aussi amenés à intégrer, dans leur stratégie de redéploiement, les conséquences des baisses d'activité sur les sites où ils sont installés : d'où la mise en place progressive, pour la recherche d'entreprises de remplacement, de "sociétés de conversion".

Les quinze pôles de conversion



1.3. Les infrastructures de transports

Les actions entreprises associent des politiques à long terme telles les améliorations des liaisons transversales, des interventions immédiates (modulations tarifaires...) des objectifs de rentabilité d'exploitation mais aussi des stratégies d'investissement qui s'inscrivent dans les aides au soutien de l'activité économique (les travaux de réalisation du TGV Atlantique par exemple). Les interventions de l'Etat sont programmées dans des schémas directeurs approuvés par le CIAT : ils fixent pour le long terme les investissements à réaliser, financés par les divers ministères concernés. Pour la première fois, les schémas directeurs de 1983 ont été mis au point après consultation des régions.

1.3.1. Le schéma directeur des autoroutes et des grandes liaisons d'aménagement du territoire

Le schéma directeur de 1983, établi conjointement par le ministère des Transports et la DATAR, fixe après consultations des régions, l'aménagement des autoroutes, des prolongements d'autoroutes (routes à deux fois deux voies) et des grandes liaisons d'aménagement du territoire dans un cadre à long terme où s'intégreront les programmes pluriannuels. Aux grands axes terminés, c'est-à-dire les grandes radiales, à partir de Paris et deux transversales (Bâle-Beaune, Bordeaux-Narbonne), s'ajouteront les voies autoroutières Lille-Dijon par Reims et Troyes, Nancy-Dijon c'est-à-dire l'axe Luxembourg-Rhône, une raidale vers Clermont-Ferrand avec poursuite vers St Etienne, Lyon... Ces nouvelles infrastructures sont reliées par les grandes liaisons d'aménagement du territoire, véritables axes de désenclavement.

1.3.2. Le réseau ferroviaire : le TGV Atlantique

Le réseau ferré d'une longueur de 34 700 km (dont 11 000 de lignes électrifiées) est géré par la SNCF, devenu depuis la Loi d'orientation des transports intérieurs de 1982, un établissement public et commercial, soumis au contrôle de l'Etat mais autonome dans sa gestion. Le cahier des charges de cette entreprise lui impose de tenir compte des impératifs d'aménagement du territoire et en particulier de passer des conventions avec les régions notamment pour les liaisons d'intérêt régional (les trains, omnibus). Le cahier des charges prévoit l'apport par l'Etat des dotations en capital et d'aides au financement pour l'électrification ou la réalisation de grandes infrastructures telles que les TGV.

Les travaux du train à grande vitesse (TGV) Atlantique ont été lancés le 15 février 1985, quatre ans après la réalisation du train à grande vitesse Paris-Sud-Est (1981).

Ce projet comporte la construction d'une voie nouvelle de 340 km (130 km de tracé commun et deux branches vers Le Mans, ouverte en 1989, et vers Tours, ouverte en 1990). Au-delà les lignes existantes seront utilisées.

Cette liaison rapide rapproche les villes de l'Ouest et du Sud-Ouest des grandes concentrations urbaines et permet l'interconnexion avec le TGV-Sud-Est. Outre cet objectif, ce projet assure "une relance sélective de l'activité dans les travaux publics et la construction ferroviaire" : durant les cinq années de travaux 4 000 emplois seront assurés dans le secteur des travaux publics sans comptabiliser les retombées des opérations annexes engagées (coulée verte au départ de Paris, réaménagement des gares dont celle de Bordeaux). L'extension du réseau TGV participe en plus au "renforcement des atouts technologiques de la France".

Ces prévisions s'accompagnent du compte des effets négatifs, en particulier sur le trafic des lignes aériennes intérieures dont celles desservant le littoral atlantique qui pourront enregistrer des bais-

ses de fréquentation de 40 %.

Outre les effets attendus dans l'effort de désenclavement de certaines régions et de raccourcissement des distances temps entre lieux de décision, la réalisation des TGV permet d'envisager un réseau à grande vitesse vers la Suisse, vers l'Allemagne (Paris-Bruxelles-Cologne, à l'étude), vers Londres (avec le lien fixe transmanche) c'est-à-dire un maillage au niveau européen.

1.3.3. *Le schéma directeur des voies navigables*

Ce schéma prévoit la modernisation du réseau existant, la construction de liaisons à grand gabarit entre les différents bassins afin de connecter aux canaux européens les réseaux de la Seine et de la vallée Saône-Rhône.

L'aménagement du canal Saône-Rhin a été choisi de préférence à la réalisation de la liaison Saône-Moselle. Cette infrastructure de 229 km de long qui empruntera un tracé voisin du canal Rhône-Rhin au gabarit Freycinet traverse de grandes zones industrielles et assure le prolongement du réseau du Rhône avec l'Europe du Nord au moment où se termine la jonction Rhin-Main-Danube. La section Niffer-Mulhouse sera réalisée en priorité et par la suite, les six régions intéressées par ce projet se sont engagées à une participation financière effective.

La liaison à grand gabarit entre les bassins de la Seine et du Nord se fera soit en transformant l'actuel canal du Nord accessible aux seules unités de 800 tonnes, soit par la construction d'un canal à proximité de l'actuel canal de St Quentin. L'alternative sera présentée aux régions concernées.

La construction de la liaison Seine-est implique des études détaillées supplémentaires.

1.3.4. *Les liaisons aériennes*

Avec l'aide de l'Etat (DATAR) des collectivités locales et des chambres consulaires, qui subventionnent l'exploitation de certaines lignes jugées essentielles pour l'économie locale, se sont ouvertes des dessertes vers Paris, des lignes transversales ou des lignes d'apport c'est-à-dire des correspondances. La DATAR apporte par exemple une aide financière à la ligne Carcassonne-Montpellier (ouverte en 1983) sous la forme d'une subvention qui couvre 40 % du déficit pendant les trois premières années, accordée aux collectivités locales et à la CCI de Carcassonne qui supportent le lancement de la ligne. Pour le développement de la desserte aérienne du territoire, la DATAR contribue au lancement de la ligne Caen-Le Havre-Lyon. A titre exceptionnel dans le cadre de la politique des pôles de conversion, elle participe à hauteur de 50 % pendant trois ans au lancement d'une ligne bi-quotidienne Montluçon-Paris.

Ces interventions sont autant d'exemples d'aides décidées en

fonction de l'intérêt présenté pour l'aménagement du territoire. La DATAR a également apporté des financements à des lignes aériennes internationales lancées depuis des métropoles régionales : par exemple Bordeaux-Toulouse-Milan. Certaines collectivités ou syndicats mixtes de gestion d'aéroport mettent en concurrence des sociétés régionales de transport afin d'obtenir les meilleures dessertes possibles.

2. LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION REGIONALE

2.1. Le IXe plan et les plans régionaux

Le IXe plan est quinquennal. Il s'étendra de 1984 à 1988.

Deux lois fixent le statut du plan national :

- La première définit les choix stratégiques et les objectifs que se fixe la nation pour les cinq ans à venir.
- La deuxième loi définit les mesures juridiques, financières et administratives du plan national.

Le gouvernement a la responsabilité de l'élaboration du plan national mais il n'en a pas le monopole. Les régions sont concernées au premier chef. Elles proposent au gouvernement les priorités qu'elles jugent nécessaires de retenir dans le plan national. A ce titre leurs premiers travaux ont été remis à la fin du mois de juillet 1982. Elles procèdent ensuite à la consultation des départements et des comités économiques et sociaux. Enfin, elles participent à la Commission nationale de planification.

Cette Commission nationale a pour tâche de formuler au gouvernement des avis et des recommandations sur les priorités du plan national, ses moyens et son exécution.

Elle est composée de représentants de chaque région, des organisations syndicales patronales et de salariés, des établissements et des entreprises du secteur public industriel et bancaire, des mouvements associatifs et culturels du secteur public industriel et bancaire, des mouvements associatifs et culturels, du secteur coopératif et mutualiste et de quelques personnalités qualifiées.

Parmi les moyens d'exécution du plan national, une place toute particulière est réservée aux contrats de plans.

Afin d'assurer le caractère rigoureux de l'exécution du plan, il est par ailleurs prévu que correspondent aux programmes prioritaires d'exécution du plan, des autorisations de programmes pluriannuelles votées dans le cadre de la loi de finance.

Chaque région détermine librement son plan régional pour la période d'application du plan de la nation.

Les régions sont libres d'élaborer leur plan comme elles l'entendent et de procéder aux consultations qu'elles estiment souhaitables. Seule la consultation des départements, des comités économiques et sociaux et des partenaires économiques et sociaux de la région leur est imposée par la loi.

Le plan régional fait apparaître deux types de propositions :

1 - Les projets en matière de développement des activités productives (agriculture, industrie, services). La demande d'équipements collectifs doit apparaître comme un accompagnement de l'effort de la région en faveur de la relance des activités productives.

2 - L'aménagement de l'espace régional que la région doit prendre en charge, en s'appuyant sur les agglomérations, les bassins d'emplois, les "pays". Elle a en conséquence la responsabilité du soutien aux initiatives locales.

Pour exécuter leur plan, les régions disposent de plusieurs outils : les contrats de plan, les programmes d'exécution propres à la région et des possibilités d'action économique et financière (fonds de garantie, instituts de participation, prime régionale à l'emploi).

L'adoption du plan régional peut donner lieu à une délibération ou à plusieurs délibérations distinguant objectifs et moyens. Tous les plans régionaux sont adoptés trois mois après le plan national, pour que les régions puissent passer avec l'Etat un contrat de plan.

2.2. Les contrats de plan Etat-région

2.1.1. *Modalités*

Comme les communes et les départements, la région a désormais un champ de compétences propres, mais elle se distingue des deux autres niveaux territoriaux par sa position de pivot entre le plan national, les politiques sectorielles, et la mise en oeuvre des volontés de l'ensemble des collectivités et acteurs économiques et sociaux qui animent son territoire.

Le contrat de plan engage financièrement dès la première année d'exécution du plan (1984) et pour la durée quinquennale du plan deux partenaires ayant chacun un pouvoir exécutif et un budget propre : l'Etat et la région. Le dispositif consiste à articuler les orientations du plan régional, élaboré et exécuté par la région, aux programmes prioritaires d'exécution nationaux (PPE), dégagés à partir des choix stratégiques de la politique gouvernementale.

La politique contractuelle traduit la convergence des objectifs poursuivis par l'Etat et les régions. Elle garantit aussi la démocratisation de la nouvelle planification, en mettant en oeuvre une négocia-

tion sanctionnée par des engagements réciproques. Elle garantit enfin l'efficacité nouvelle de la planification en mobilisant des initiatives pour le développement local et en les rendant compatibles avec les exigences et les priorités du plan national.

Les recommandations formulées en avril 1983 par les instances centrales de planification par le biais des "mandats" de négociation des contrats de plan transmis aux commissaires de la République en région sont orientées vers les activités productives et leur environnement immédiat (recherche, transfert de technologie, formation). Il ne s'agit plus comme dans les plans précédents de bâtir un catalogue de propositions ou de financements conjoints en faveur d'équipements collectifs, mais au contraire de dégager une stratégie d'action conjointe en faveur de l'activité économique : la procédure contractuelle invite les régions à participer à la mobilisation générale en faveur de l'investissement productif.

Le contrat de plan poursuit un double objectif :

- participer aux PPE nationaux et identifier des actions qui présentent un intérêt particulier pour les régions (par exemple modernisation de l'appareil productif et actions pour l'emploi, réduction de la dépendance énergétique, cadre de vie urbain),
- élaborer des stratégies d'action régionale plus horizontales résultant de la convergence des diverses priorités locales et dont la mise en oeuvre nécessite le concours de l'Etat. Il s'agit là d'opérations d'intérêt spécifiquement régional, ne relevant pas directement de PPE, tout en étant compatibles avec les objectifs généraux du plan de la Nation. La participation de l'Etat se traduit dans ce cas le plus souvent par un cofinancement de projets d'infrastructures ou d'équipements collectifs.

Aussi, les départements ministériels sont-ils invités à préciser l'enveloppe financière qu'ils vont consentir pour la régionalisation des programmes prioritaires, en vertu de la première loi de plan de juillet 1983. Pour ce qui est des actions plus horizontales un financement interministériel à vocation d'aménagement du territoire paraît nécessaire : le FIAT pour 1984 enregistre, pour faire face à ces nouveaux besoins, une augmentation de 28 % par rapport à 1983 en autorisations de programme.

Le contrat de plan Etat-région stipule ainsi les modalités et le montant des concours que l'Etat apporte à la mise en oeuvre des actions prioritaires et des stratégies régionales inscrites dans le contrat.

Celui-ci, préparé par le commissaire de la République en région et par le Président du conseil régional, a donné lieu à un avant-projet de contrat de plan, soumis à la DATAR, chargée d'en examiner la cohérence. Le vote de la deuxième loi de plan précisant les moyens de mise en oeuvre du IXe plan n'intervient que fin 1983, alors que les négociations sur les contrats de plan sont largement engagées et que la procédure ité-

rative a été par deux fois entérinée par un CIAT (27 juillet 1983 et 22 décembre 1983). Ainsi l'élaboration expérimentale et conjointe à la fois des contrats de plan et des PPE a conduit à un calendrier de négociations serré.

Mille actions environ sont inscrites dans les contrats de plan Etat-région. Leur analyse met en évidence l'importance qu'ont prise, aux yeux des responsables régionaux soucieux de l'emploi, la modernisation des appareils de production et l'amélioration de l'environnement des entreprises. Le contenu de ces actions suggèrent six observations principales.

2.2.2. *La valorisation des ressources humaines*

La plupart des régions ont inscrit dans leurs contrats des actions de valorisation des ressources humaines et le développement des formations professionnelles techniques et scientifiques.

Les actions retenues privilégient l'équipement informatique des lycées techniques et d'enseignement professionnel, les sections de techniciens supérieurs, les instituts universitaires de technologie et les filières porteuses d'avenir, telles que l'électronique et l'agro-alimentaire.

2.2.3. *La recherche*

Les contrats de plan soutiennent également de nombreux projets dans le domaine de la recherche. Chaque région précise ou renforce ses vocations en matière de recherche scientifique et d'innovation technologique.

Les actions communes de l'Etat et des régions soutiennent le développement de pôles technologiques décentralisés. Les partenaires s'attachent à renforcer la diffusion et la mise en application la plus large possible des résultats de la recherche dans l'industrie et l'économie régionales. C'est pourquoi les centres régionaux d'innovation et de transfert technologique (CRITT) ont été créés. Ils mettent à la disposition des petites et moyennes entreprises les moyens d'intégrer les technologies nouvelles.

2.2.4. *Le soutien des activités nouvelles*

Les contrats de plan ont permis la mise en place de moyens pour faciliter la modernisation des entreprises : accès aux conseillers techniques extérieurs, soutien des investissements d'automatisation et de robotisation, création de mécanismes de financement des entreprises régionales, etc. L'Etat et les régions mettent également en oeuvre des programmes par filières d'activités adaptés : biotechnologie en Rhône-Alpes, électronique en Pays de Loire, filière fruits et légumes en Languedoc-Roussillon.

Les contrats favorisent le développement de nouvelles activi-

tés économiques de communication : productions de programmes, équipement télématique, réseaux câblés, etc.

Etat et régions encouragent la mise en valeur du potentiel agro-alimentaire de productivité et de compétitivité des agricultures régionales.

2.2.5. *La solidarité entre régions*

La solidarité nationale s'exprime à travers les contrats de plan en direction des régions de reconversion industrielle du nord et de l'est. Elle est également présente dans les régions du sud concernées par l'élargissement de la Communauté économique européenne, ainsi que dans les zones rurales et les zones de montagne.

Les efforts de l'Etat dans les contrats de plan permettent un traitement adapté aux problèmes particuliers de chaque région : programmes globaux d'autodéveloppement des massifs montagneux, avenants pour la préparation de l'élargissement, programmes miniers du Nord-Pas-de-Calais.

2.2.6. *Les politiques de rénovation urbaine*

Les régions sont très conscientes de l'importance de la qualité de l'environnement pour la modernisation de leur économie et le maintien ou l'arrivée sur leur territoire d'entreprises performantes. Elles mènent avec l'Etat de nombreuses actions de développement urbain.

Les programmes de développement social des quartiers cherchent, par exemple, à briser les mécanismes conduisant à la dégradation physique et sociale de certaines banlieues ou de certaines métropoles. La modernisation et le renforcement des équipements régionaux pour la santé est encouragé.

2.2.7. *L'équipement*

Le désenclavement routier de certaines régions (Normandie, Bretagne, Massif Central, Limousin...) doit être poursuivi. Les contrats de plan participent à la mise en place des réseaux de communication dont la France a besoin pour affronter la concurrence internationale (plateforme multimodale, modernisation du réseau ferré).

2.3. Décentralisation et transfert de compétences

La loi de décentralisation a modifié le rôle des collectivités, territoriales et transféré une série de compétence de l'Etat vers la région, le département et les communes. Nous résumons ci-dessous ces principales réformes. Le tableau qui suit ce résumé synthétise les principaux transferts d'attribution.

2.3.1. Le rôle de la commune

La réforme réaffirme la liberté des communes qui "s'administrent librement par des conseils élus", elle ne modifie pas le système municipal : la carte des communes et les rapports élus-population demeurent.

La commune fonctionne d'abord comme une administration de guichet : elle assure les services publics fondamentaux dont l'entretien de la voirie (420 000 km de voirie communale et 600 000 km de chemins ruraux), la construction, l'entretien et le fonctionnement de l'école, le transport urbain des personnes, l'assistance sociale (bureau d'aide sociale).

Ses compétences sont les suivantes :

L'aménagement de leur territoire : désormais, les communes "peuvent élaborer et approuver des chartes intercommunales de développement et d'aménagement", auparavant l'Etat mettait en oeuvre les PAR. La charte qui programme des actions implique l'association de plusieurs communes.

La gestion du patrimoine naturel et urbain : chaque collectivité publique reçoit sa part de gestion du patrimoine, le représentant de l'Etat et la commission départementale de conciliation, présidée par un élu, assurant la coordination des actions diverses. Le POS devient le document qui permet aux autorités communales de signer les actes administratifs dans le domaine de l'urbanisme. Les permis de construire sont délibérés par la commune, qui possède, en outre, le pouvoir de définir les modes d'occupation de l'espace dans un document unique qui en fixe les règles.

Les zones de protection : les quartiers, sites et monuments à protéger sont déterminés avec l'accord du conseil municipal.

Les programmes locaux d'habitat : ils peuvent être définis par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale.

Les interventions économiques : aides directes et indirectes au développement économique, convention avec l'Etat, aides aux entreprises en difficultés.

2.3.2. Le rôle du département

Le département reçoit peu de compétences nouvelles mais il se voit attribuer une grande partie de celles qu'il administrait avec l'Etat. Les présidents des assemblées départementales cumulent "la légitimité politique et la capacité administrative". Alors que le préfet était l'exécutif au sens strict, le président gouverne et administre. La représentation de l'Etat demeure au commissaire de la République.

Ses compétences sont les suivantes.

Scolaires : programmation et réalisation des collèges. Si l'assemblée départementale définit la localisation et la capacité d'accueil des établissements, le représentant de l'Etat fixe la liste annuelle des opérations de construction ou d'extension et les autorités de l'Etat demeurent responsables des programmes, de la pédagogie et des personnels.

Transport : plan départemental dont le rôle de coordination est essentiel; transports scolaires (participation de l'Etat à 65 %); le département est compétent pour la création et l'exploitation des ports maritimes de commerce et de pêche. Les ports maritimes autonomes et les ports d'intérêt national restent à la charge de l'Etat.

Equipement et aménagement rural : le rôle des départements est essentiel dans le domaine de l'équipement rural. Ils élaborent un plan "au vu des propositions adressées par les communes".

Politique d'aide sociale : le département occupe une place essentielle dans cette action : "la solidarité relève de l'Etat -- aide aux plus défavorisés -- la fraternité du département". Cependant, environ les trois quarts des dépenses de l'action sanitaire et sociale ne dépendent pas du département. La partie transférée au département correspond à la masse de dépenses qui depuis quelques années est en forte augmentation, par exemple les dépenses en liaison avec le vieillissement de la population.

2.3.3. Le rôle de la région

La région devient collectivité locale, ou plutôt l'est devenu, dès la première réunion de son conseil élu au suffrage universel en mars 1986 (loi du 2 mars 1982).

Les compétences nouvelles des régions accentuent leur rôle dans la conception et dans la mise en oeuvre de l'aménagement du territoire et des politiques économiques.

Planification : la région reçoit mission de planification (loi du 2 mars 1982) : elle élabore le plan régional dans le respect des orientations du plan national et elle participe, par ses avis, à l'élaboration du plan national. Elle peut mettre en oeuvre des actions de coordination des investissements publics locaux : son rôle dans la mise en cohérence des politiques des collectivités locales est reconnu.

Aménagement du territoire : la région a reçu la maîtrise de la distribution d'une partie des aides à l'aménagement du territoire avec les lois de réforme de 1982.

"Pour le compte de l'Etat" (loi du 2 mars 1982), outre ces mécanismes de dotation décentralisée, la région attribue les aides finan-

cières aux "investissements des entreprises concourant au développement régional et à l'emploi".

Les régions sont associées aux grandes opérations d'aménagement en même temps qu'interviennent les modifications au fonctionnement des missions d'aménagement touristique et des sociétés d'aménagement régional. Elles peuvent en outre être associées à l'élaboration des documents d'urbanisme (schémas directeurs et plans d'occupation des sols).

Intervention économique : participations en capital autorisées dans les sociétés de développement régional ou dans les sociétés de financement : aides directes (plafonnées dans des conditions fixées par l'Etat).

Scolaire : le Conseil régional élabore le schéma prévisionnel de formation (collèges, lycées et établissement spécialisés). Il définit la localisation des lycées : en fait il reçoit la compétence de la carte scolaire.

Transports : la région peut ouvrir des canaux et construire des ports fluviaux.

Formation professionnelle : cette formation est une compétence de la région qui fixe les programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue et qui gère le fonds résultant de ce transfert de la mission d'Etat.

Recherche : associées à l'élaboration de la politique nationale de la recherche, les régions peuvent créer des pôles technologiques régionaux et dresser des plans pluriannuels. Elles se sont dotées de Comités consultatifs régionaux de recherche qui, auprès des Conseils régionaux donnent avis sur les orientations de la recherche.

Les moyens d'action des régions sont limités par la faiblesse de leurs ressources budgétaires (les recettes fiscales des régions étaient inférieures à 5 % au total des recettes des collectivités locales). Plutôt que définir les compétences des régions par la mesure de leurs interventions financières, il vaut mieux qualifier leur rôle dans le domaine des compétences conceptuelles : les régions étudient, proposent et coordonnent. Cependant, du fait même du caractère récent des interventions des régions, la structure de leurs dépenses laisse de grandes possibilités aux subventions d'équipements (84 %) dans des budgets qui atteignent dix milliards de francs en 1984.

2.3.4. Les principaux transferts d'attribution

Domaine et sources	Commune	Departement	Region	Etat
PLANIFICATION AMÉNAGEMENT Loi du 29-7-1982 portant réforme de la planification Loi du 7-1-1983 (articles 27 et suiv.)	Chartes inter-communales de développement et d'aménagement	Programmes d'aide à l'équipement rural	Concours à l'élaboration et à l'exécution du Plan de la Nation	Plan de la Nation
			Plan de la région	
URBANISME Loi du 7-1-1983 (articles 35 et suiv.)			Proposition ou consultation en matière de prescriptions particulières	Règles générales d'urbanisme Prescriptions nationales Prescriptions particulières Schémas de mise en valeur de la mer
	Schema directeur (élaboration inter-communale)	Associés à leur demande à l'élaboration		Associé à l'élaboration Contrôle Pouvoir de substitution
	Plan d'occupation des sols	Associés à leur demande à l'élaboration, avis sur le projet		Associé à l'élaboration Contrôle Pouvoir de substitution
	Autorisations relatives à l'occupation du sol, lorsque la commune est dotée d'un POS approuvé			Autorisations relatives à l'occupation du sol, lorsque la commune n'est pas dotée d'un POS approuvé et dans certains cas particuliers
LOGEMENT Loi du 7-1-1983 (articles 76 et suiv.)	Programme local de l'habitat	Définition de priorités en matière d'habitat		Répartition des aides de l'Etat
		Avis sur les répartitions des aides	Aides complémentaires à celles de l'Etat Choix des priorités	
TRANSPORTS Loi d'orientation des transports intérieurs du 30-12-1982 Loi du 22-7-1983 (articles 28 et suiv.) Loi du 22-7-1983 (articles 5 et suiv.)	Plan de déplacements urbains (de personne) Services de transports publics de personnes	Schémas directeurs d'infrastructures		Services réguliers non urbains de transports de personnes d'intérêt national Police du transport routier de marchandises Réseau ferré national (police du chemin de fer, exploitation et aménagement par la SNCF)
		Plan départemental des transports Services réguliers non urbains de transports de personnes	Plan régional des transports Services réguliers non urbains de transports de personnes d'intérêt régional Conventions avec la SNCF (lignes inscrites au plan régional)	
		Organisation et fonctionnement des transports scolaires		
	Ports de plaisance : règlement particulier de police	Ports maritimes civils de commerce et de pêche : règlement particulier de police	Création de canaux et ports fluviaux	Ports maritimes autonomes et d'intérêt national Ports fluviaux d'intérêt national Police de la conservation du domaine public fluvial, police de la navigation, police des eaux et règlements de sécurité
ENVIRONNEMENT PATRIMOINE ACTION CULTURELLE Loi du 7-1-1983 (articles 69 et suiv.)				
		Proposition ou accord pour la création de la zone		Zone de protection du patrimoine architectural et urbain

Domaine et sources	Commune	Département	Région	Etat
Loi du 22-7-1983 (articles 56 et suiv.)		Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée		
Loi du 22-7-1983 (articles 59 et suiv.)		Bibliothèques centrales de prêts		Contrôle
Loi du 22-7-1983 (articles 66 et suiv.)	Conservation des archives :			
	communales	départementales	régionales	
EDUCATION Loi du 22-7-1983 (articles 12 et suiv.)	Ecoles maternelles et élémentaires Construction, équipement, entretien et fonctionnement Création et implantation des écoles et des classes Utilisation des locaux scolaires pour activités culturelles, sportives, socio-culturelles en dehors des heures d'enseignement	Collèges Construction, équipement, entretien et fonctionnement Programme prévisionnel des investissements	Lycées et établissements d'éducation spéciale Construction, équipement, entretien et fonctionnement Programme prévisionnel des investissements Schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée	Etablissement d'enseignement supérieur Pour les autres établissements : -- structure pédagogique générale ; -- charge des dépenses de personnel pédagogique pour les écoles maternelles et élémentaires, pédagogique et administratif pour les autres établissements
	Organisation d'activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires dans les locaux scolaires pendant les heures d'ouverture avec l'accord du conseil d'établissement ou de l'autorité responsable			
	Modification des heures d'entrée et de sortie des élèves			
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE Loi du 7-1-1983 (articles 82 et suiv.)			Mise en œuvre des actions d'apprentissage et formation professionnelle	Certaines actions de portée générale
			Programme régional d'apprentissage et formation professionnelle Fonds régional	
ACTION SOCIALE ET SANTÉ Loi du 22-7-1983 (articles 32 et suiv.)	Participation financière des communes	Prise en charge d'un grand nombre de prestations d'aide sociale		Restent à charge : 10 prestations
		Service de l'aide sociale à l'enfance Service départemental d'action sociale Accueil des personnes en danger de prostitution Protection sanitaire famille et enfance Lutte contre les fléaux sociaux Vaccinations		Contrôle des règles d'hygiène Dépistage précoce du cancer
JUSTICE ET POLICE Loi du 7-1-1983 (articles 87 et suiv.)				Personnel, matériel, loges (équipements de la justice)
		Demande éventuelle du régime d'Etat		Régime de police d'Etat sur demande de la commune
				Responsabilité des dommages du fait des attroupements

3. LES INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES

Au cours de la période 1981-1985, la politique régionale européenne a connu plusieurs inflexions majeures.

3.1. Les programmes "hors quota"

Suite à la décision d'affecter 5 % des ressources du FEDER à des actions communautaires spécifiques (dites hors quota), le Conseil a arrêté en 1980, 1984 et 1985 une série de règlements instituant ces actions dans diverses régions de la CEE, en ce qui concerne la France, les résultats ont été les suivants :

- règlements (CEE) n° 2615/80 du 07.10.80 et (CEE) n° 214/84 du 18.01.84 en faveur des régions sensibles à l'élargissement (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon),
- règlement (CEE) n° 216/84 du 18.01.84 modifiant le règlement (CEE) n° 2616/80 en faveur de zones affectées par la restructuration de l'industrie sidérurgique, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne),
- règlement (CEE) n° 219/84 du 18 janvier 1984 en faveur de zones affectées par la restructuration de l'industrie du textile et de l'habillement (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Lorraine, Rhône-Alpes, Languedoc, Midi-Pyrénées),
- règlement (CEE) n° 3635/85 du 17.12.85 modifiant les règlements (CEE) n° 2617/80 et 217/84 en faveur des zones affectées par la restructuration de la construction navale (Loire-Atlantique, PACA),
- règlement (CEE) n° 3638/85 du 17 décembre 1985 en faveur de zones affectées par la mise en oeuvre de la politique communautaire de la pêche (Bretagne, Poitou-Charentes).

3.2. Les projets en complémentarité

L'année 1984 a revêtu une signification particulière en ce qui concerne l'action du FEDER en France. En effet, pour la première fois depuis 1976, les demandes de concours relatives à des investissements en infrastructure, présentées à la Commission par les autorités françaises, ne se rapportent plus exclusivement à des opérations financées à 100 % par l'Etat, ni à la partie des dépenses à charge de l'Etat dans le cas où l'investissement est financé par plusieurs autorités publiques ou para-publiques.

Suite à une décision du gouvernement français, le FEDER a également été appelé à cofinancer la partie des investissements à la charge des régions, départements et communes, ainsi que d'autres organismes publics. En 1984, des dépenses des organismes suivants ont été présentées au concours du FEDER : l'agence française pour la maîtrise de l'éner-

gie, les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), les parcs naturels régionaux, les chambres de métiers, les ports autonomes...

Grâce à cette décision, le FEDER cofinance un nombre limité mais néanmoins significatif de projets pour lesquels interviennent d'autres autorités publiques que l'Etat. Les projets retenus en 1984 sont localisés dans les régions suivantes : Aquitaine, Auvergne, Champagne-Ardenne, Corse, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et dans les quatre départements d'Outre-Mer. En ce qui concerne la France métropolitaine, il s'agit des régions concernées par l'élargissement de la Communauté et de celles qui incluent un ou plusieurs pôles de conversion. Cette mesure permet de réaliser un saut de qualité appréciable en matière de transparence et d'efficacité de l'action communautaire et s'inscrit dans l'esprit du règlement instituant le FEDER. Celui-ci considère en effet que le concours du FEDER ne doit pas conduire les Etats membres à réduire leur effort en matière de développement régional mais doit être complémentaire de celui-ci.

Une autre innovation importante en 1984 réside dans l'élargissement sensible de la palette des types d'investissement pour lesquels les autorités françaises ont introduit des demandes pour un cofinancement européen. A côté des investissements qui étaient traditionnellement présentés par la France (routes, ports, téléphone, production et distribution d'électricité ...) apparaissent de nouveaux types d'opérations. Parmi ceux-ci figurent la zone industrialo-portuaire, la zone artisanale équipée de bâtiments relais et de bâtiments de services, les équipements de collecte des eaux usées dans les communes rurales et les centres urbains, le réseau d'alimentation en eau potable, le camping municipal... La présentation de ces nouveaux types d'investissements est une conséquence de la décentralisation et de la prise en compte des financements régionaux et locaux dans les demandes de concours.

En matière d'études, 1984 est également une année-pivot. En effet, pour la première fois depuis 1975, les autorités françaises ont introduit des demandes d'intervention pour deux études en liaison étroite avec les opérations du FEDER. Il s'agit d'une part d'une étude de faisabilité sur les potentialités d'utilisation des ressources géothermiques de la Réunion pour produire de l'énergie et d'autre part d'une étude sur les mesures à prendre pour protéger une zone industrialo-portuaire contre les crues.

3.3. Les PNIC et les PIM

Au début de 1985 est entré en application le nouveau règlement du FEDER (CEE n° 1787/84 du 19 juin 1984) dont les dispositions, et notamment le développement des programmes, ont été progressivement mises en oeuvre par la DATAR et les services compétents dans les régions.

Dans cette optique, les travaux engagés en 1985 ont débouché sur la présentation de plusieurs programmes nationaux d'intérêt communautaire, en cofinancement, qui ont reçu un avis favorable du Comité du FEDER en 1986 :

- Pôle européen de développement (projet de coopération transfrontalière réalisé avec la Belgique et le Luxembourg).
- Bassins sidérurgiques lorrains.
- Nord-Ouest Aveyron (Deazeville).
- Est Tarn/Sud Aveyron.
- Ariège.

L'adoption en juillet 1985 du règlement sur les PIM a entraîné une nouvelle phase de préparation des programmes (1 pour chacune des régions éligibles et les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche) qui ont été présentés à la commission au début de 1986.

4. BILAN DES FINANCEMENTS DE L'ETAT ET DES APUL

4.1. Bilan global

Les tableaux suivants établis par le BIPE (voir en annexe la méthodologie utilisée), présentent une estimation d'ensemble des dépenses d'investissement de l'Etat et des administrations publiques locales (APUL). Elles sont d'abord présentées par fonction selon une nomenclature que l'on retrouvera détaillée dans chaque programme de développement régional, puis par région.

4.1.2. *Dépenses directes de l'Etat par fonction (million de francs courants)*

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	3755	1967,4	1588,7	1911,7	2243
CULTURE VIE SOCIALE	1796	883,9	998,2	1232,3	1267
SANTE (HORS CHR)	883,5	412,7	349,1	348,8	385
EQUIPEMENTS SOCIAUX	84,6	8,4	74,1	28,6	27
LOGEMENT	84,1	51,6	47,5	47,3	19
DEVELOPPEMENT URBAIN	5691,8	2706	3664,5	3273,9	3460
DEVELOPPEMENT RURAL	423,3	170,3	214	184,7	168,2
TRANSPORTS	9960	5222	5024,2	5005,1	5318
ACTION ECONOMIQUE	1081,9	552	543,2	527,3	372
SERVICES GENERAUX APU	3717,2	2249,4	1544,6	1989,4	2218
TOTAL	27477,4	14223,7	13848,1	14549,1	15477,2

4.1.3. Dépenses directes de l'Etat par région (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ILE DE FRANCE	6140,4	3251,2	3346,1	3818,7	4053
CHAMPAGNE	566,4	319,7	287,6	236,9	247
PICARDIE	601,1	288,8	304,3	387,4	421
HAUTE NORMANDIE	1019,7	506,8	472,2	461,5	430,2
CENTRE	838,3	570,7	377	521,7	569
BASSE NORMANDIE	671,9	303,7	313,8	292,8	286
BOURGOGNE	829,7	346,8	425,5	426,5	519
NORD	1919,4	1170,5	1143	1089,3	1039
LORRAINE	1321,9	577,8	689,8	773,9	794
ALSACE	805,1	381,5	350,2	380,1	349
FRANCHE COMTE	348	189,6	145,3	209,7	228
PAYS DE LA LOIRE	918,2	439	456,8	574,9	560
BRETAGNE	1395,8	735,5	585,4	605,9	564
POITOU CHARENTE	742,3	363,7	344,8	361	376
AQUITAINE	1430,8	498	689,3	596,7	748
MIDI PYRENEES	1319,6	839,2	615	676,4	910
LIMOUSIN	412,2	190,2	234,7	243,4	280
RHONE ALPES	2423,4	1274	1176,3	1246,4	1228
AUVERGNE	717,3	473	351,3	275,5	314
LANGUEDOC	868	403,7	438,5	508,8	471
PROVENCE COTE D'AZUR	1846,7	956,6	906,8	691	905
CORSE	341,2	143,7	194,4	170,6	186
TOTAL FRANCE	27477,4	14223,7	13848,1	14549,1	15477,2

4.1.4. Dépenses directes d'investissement des APUL par fonction (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	6499,6	7778,9	8353,6	8278,3	8692,2
CULTURE VIE SOCIALE	7907,5	10287,9	10196	10222,4	10621,1
SANTE (HORS CHR)	4398,6	4048,4	4826,8	5076,9	4584,4
EQUIPEMENTS SOCIAUX	1875,8	2115,7	2218,4	2248,9	2248,9
LOGEMENT	12808,7	14793,6	18838,2	18229,2	19942,7
DEVELOPPEMENT URBAIN	19727,2	21246,6	23746,4	25261,5	27434
DEVELOPPEMENT RURAL	14209,2	14847,3	15824,2	16859,7	18512
TRANSPORTS	7622,9	7706,2	8133,3	8492,5	9893
ACTION ECONOMIQUE	3529,8	3622,5	3739,4	4528,4	4972,2
SERVICES GENERAUX APU	9378,6	11113	13057,4	15396,7	16258,9
TOTAL	87957,9	97560,1	108934,7	114594,5	123160,2

4.1.5. *Dépenses directes d'investissement des APUL par région (en millions de francs courants)*

	1981	1982	1983	1984	1985
ILE DE FRANCE	12577,4	16867,1	19901,4	20041,8	20834,6
CHAMPAGNE	1595,8	1892,9	2991,8	2079,4	2289,3
PICARDIE	2364,1	2722,9	2768	2689,4	3142,4
HAUTE NORMANDIE	3028,8	3377,1	3756,8	3996,9	4288,1
CENTRE	3895	3390,1	3024,1	4136,9	4359,4
BASSE NORMANDIE	2720,4	2057,9	2450,5	2827,5	3051,7
BOURGOGNE	2082,5	2530,7	2447,2	2852,7	2969,2
NORD	7159,8	8846,7	8708,7	8991,4	10169,8
LORRAINE	3278,5	3433,1	3692,1	3913,9	4284,9
ALSACE	2391,5	2433,3	2311,2	2597	2918,7
FRANCHE COMTE	2106,7	2392,1	2462,6	2369,6	2808,3
PAYS DE LA LOIRE	4828,3	5181,6	5049,9	5809,4	6290,7
BRETAGNE	4047,1	4963,1	5190,2	6004,6	6061,5
POITOU CHARENTE	2638,3	2822,3	2908,9	2949,3	3407,2
AQUITAINE	3677,7	4282,1	5398,1	5405,3	5674,8
MIDI PYRENEES	4732,9	4997	5294,8	5449,9	6195,6
LIMOUSIN	1371,8	1470,9	1467,2	1535,8	1757,8
RHONE ALPES	9668,2	7432,5	11861,7	12191,7	12373,8
AUVERGNE	2398,5	2786,5	3061,1	3203	3450,5
LANGUEDOC	3209,2	4044,8	4624,5	4764,5	5026,6
PROVENCE COTE D'AZUR	7861,7	9433,7	10270,2	10589,1	11506,4
CORSE	323,7	201,7	193,7	195,4	298,9
TOTAL FRANCE	87957,9	97560,1	108934,7	114594,5	123160,2

4.2. Les primes de développement régional

4.2.1. *La prime d'aménagement du territoire*

Le tableau ci-dessous (source DATAR, 1987) présente un bilan des primes d'aménagement du territoire de 1983 à 1986. Il comprend les primes "centrales" délivrées par le CIALA et les primes "décentralisées" délivrées par les régions. On trouvera successivement, pour chaque année le nombre de dossier traités, le montant en million de francs des primes allouées et des investissements correspondants, ainsi que le nombre d'emplois concernés.

Région	Année 1983				Année 1984				Année 1985				Année 1986			
	Nombre	Montant	Invest.	Emplois	Nombre	Montant	Invest.	Emplois	Nombre	Montant	Invest.	Emplois	Nombre	Montant	Invest.	Emplois
Alsace	10	16,012	122,445	416	17	26,201	265,702	880	13	14,208	67,624	506	6	29,497	164,966	1176
Aquitaine	67	117,505	915,119	3088	69	80,031	669,410	2481	35	39,764	327,218	1377	40	32,791	325,135	1315
Auvergne	22	43,153	521,926	1239	29	91,939	583,329	2298	24	27,985	193,302	1163	28	26,319	537,858	839
Basse-Normandie	35	36,915	259,966	1680	38	67,434	383,165	1713	27	39,186	420,151	1210	29	33,785	298,909	2229
Bourgogne	2	2,200	0	63	14	29,169	181,073	801	17	88,368	556,048	1606	8	53	268,630	3079
Bretagne	92	121,426	914,903	3693	81	98,024	588,831	3036	70	61,171	362,199	1962	67	85,036	759,300	4200
Centre	5	6,804	46,759	356	7	11,064	80,550	372	4	5,926	55,812	423	8	4,411	39,650	312
Champagne-Ardenne	20	33,189	193,655	898	12	29,021	145,327	506	17	25,653	143,527	816	6	6,761	56,770	283
Corse	1	4,445	0	127	1	0,581	2,326	20	2	3,850	24,090	118	1	1,150	6	23
Franche-Comté	12	8,593	70,498	1045	14	11,913	106,466	457	5	7,917	90,477	314	7	7,682	48,640	346
Haute-Normandie	16	21,976	177,252	1133	5	6,329	52,529	261	8	6,888	44,101	533	7	21,668	354,819	624
Languedoc-Roussillon	54	45,856	257,812	2103	29	40,732	327,581	1064	34	35,027	176,752	1071	20	19,546	92,643	929
Limousin	15	13,275	70,476	571	15	12,246	150,823	499	16	17,825	141,148	844	9	14,833	87,172	492
Lorraine	86	101,163	651,705	3610	99	355,358	2636,931	7019	84	111,426	654,226	4111	83	114,020	928,612	4754
Midi-Pyrénées	67	80,452	366,304	3105	59	101,817	326,454	2847	41	52,549	212,120	1729	46	52,802	379,794	1700
Nord-Pas-de-Calais	78	89,997	521,192	3420	87	183,403	1453,530	5860	151	171,286	1010,692	8962	66	79,879	449,956	3165
Picardie	19	16,354	131,818	1229	18	33,712	304,469	1214	19	47,563	307,451	2896	6	4,990	29,353	216
Pays de la Loire	133	146,936	906,511	5089	97	103,080	622,694	3963	87	90,906	581,919	4216	64	51,307	496,947	2639
Poitou-Charentes	44	61,063	465,262	2305	38	31,062	205,507	1254	38	39,326	391,120	1438	47	22,766	128,629	1110
PACA	23	30,836	80,955	836	29	87,229	576,445	1202	19	31,490	46,724	863	20	177,850	3106,458	1993
Rhône-Alpes	58	99,848	610,321	4885	69	74,670	291,870	2257	76	137,664	678,595	4027	46	41,947	314,776	1682
TOTAL	859	1098	7284,88	40891	827	1475,02	9955,01	40004	787	1055,98	6485,30	40185	614	882,04	8875,017	33006

4.2.2. Les primes régionales

Le tableau ci-dessous présente le montant (en millions de francs) des primes régionales à la création d'entreprises (PRCE) et des primes à l'emploi (PRE) allouées par région en 1984, 1985 et 1986.

Régions	PRCE et PRE		
	1984	1985	1986
Ile-de-France	20000	12000	12000
Champagne-Ardenne	28818	20000	20000
Picardie	18993	19300	12000
Haute-Normandie	21852	11000	10800
Centre	27224	-	2000
Basse-Normandie	14147	6000	6000
Bourgogne	-	33500	30000
Nord-Pas-de-Calais	-	21000	24000
Lorraine	23973	22400	29550
Alsace	10960	5000	5000
Franche-Comté	9305	6500	8000
Pays de la Loire	25591	15500	19500
Bretagne	51734	30000	24000
Poitou-Charentes	10323	12000	6000
Aquitaine	55348	24610	26000
Midi-Pyrénées	55234	37000	40000
Limousin	31305	25500	27000
Rhône-Alpes	76343	32000	32000
Auvergne	45590	25000	42000
Languedoc-Roussillon	41965	25000	26480
PACA	-	17600	20000
Corse	-	-	3200

Source : CADEB, 1987.

Malgré la forte contestation des élus régionaux vis-à-vis de cette forme d'aide aux entreprises et plus spécialement aux PME, l'attribution de primes régionales à la création d'entreprise (PRCE) et de primes régionales à l'emploi (PRE) reste l'une des actions importantes des Conseils régionaux.

Toutefois, certains Conseils régionaux envisagent de supprimer cette forme d'intervention et de lui substituer une procédure de prêts participatifs régionaux. Ceux-ci constituent des quasi-fonds propres pour les entreprises bénéficiaires qui doivent alors s'engager à augmenter leurs fonds propres existant au moment du prêt, à hauteur de 50 % minimum pendant la durée du prêt.

Dans de nombreuses régions, les primes inscrites au budget

prévisionnel sont augmentées à l'occasion d'une décision modificative ou du budget supplémentaire.

4.3. Les pôles de conversion

Entre le début 1984 et la mi 1986, les pôles de conversion ont bénéficié des concours globaux suivants :

. Prime à l'aménagement du territoire (PAT)

- 500 dossiers primés,
- 1 106 MF de PAT alloués,
- 27 500 emplois aidés sur 3 ans (dont 17 800 par le CIALA),
- 7 650 MF d'investissements aidés sur 3 ans,
- la moitié du montant de primes allouées par le CIALA a bénéficié aux pôles de conversion,
- montant moyen des primes par emploi (décision du CIALA) pôles : 47 KF, France : 35 KF.

. Fonds industriel de modernisation (hors crédit-bail)

- 172 dossiers,
- 1 900 MF de prêts FIM (PPT) alloués,
- 4 700 MF d'investissements aidés.

. FSGT

Trois trains de mesures spécifiques :

- FSGT 3 : 920 MF)
- FSGT 4 : 400 MF) total FSGT : 1 520 MF
- FSGT 5 : 200 MF)

. FIAT

460 MF (hors contrat de plan) alloués spécifiquement aux pôles dont 290 consacrés aux friches et bâtiments industriels.

. FEDER "complémentarité"

640 MF d'aides prévues au titre du FEDER "complémentarité" en 1984 et 1985, 210 MF demandés pour 1986.

. Sur le plan social on relève notamment :

- 1 500 bénéficiaires de l'allocation temporaire dégressive (environ, hors La Seyne-La Ciotat),
- 1 200 bénéficiaires de conventions ASFNE pré-retraites avec réembauche (environ, hors La Seyne-La Ciotat),
- 10 000 bénéficiaires de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises (hors Lorraine et La Seyne-La Ciotat),
- 67 000 TUC (environ, hors Lorraine, La Seyne-La Ciotat et Decazeville),
- 1 400 subventions au titre des emplois d'initiative locale (environ, hors Lorraine et La Seyne-La Ciotat).

En ce qui concerne le financement des entreprises (PAT, FIM),

on peut faire les remarques suivantes :

- L'effort en matière de PAT aura été particulièrement fort puisque la moitié de l'enveloppe allouée par le CIALA aura bénéficié aux pôles avec un montant moyen par emploi de 47 KF la création de 27 500 emplois sur 3 ans a été encouragée.

- La mobilisation des moyens du FIM a été moins marquée probablement eu égard à la relative faiblesse du tissu industriel des pôles de conversion en général.

- Par ailleurs, la SOFARIS ne semble pas avoir utilisé systématiquement la faculté de garantir à 75 % les prêts alloués pour des projets d'investissement dans les pôles de conversion.

Les deux tableaux suivants présentent un bilan de ces financements par pôles.

FONDS INDUSTRIEL DE MODERNISATION (FIM - HORS CREDIT BAIL)
de 1984 à 1986 (6 mois) ; décisions régionales et nationales

	Nombre de dossiers.	prêts FIM (MF)	programmes aidés. (MF)	prêts, programmés.
CAEN	17	161,2	368	44%
LE CREUSOT-MONTCEAU LES MINES-CHALON	16	265,5	432	61%
DECAZEVILLE..... (ALBI-CARMAUX.....)	10	29,4	83	35%
SUD LOIRE NORO LOIRE	21	104,4	400	26%
MONTLUCON	11	147,9	328	45%
SUD LORRAINE NORO LORRAINE	24	167,9	563	30%
VALLEE DE LA SAMBRE (CALAIS-DUNKERQUE ..) BASSIN MINIER..... (VALENCIENNOIS.....)	51	478,2	1097	44%
LA SEYNE-LA CIOTAT.. (FOS-SUR-MER.....)	8	220,3	1019	22%
VALLEE DE LA MEUSE	14	325,5	448	73%
TOTAL	172	1900,3	4738	40%

POLE DE CONVERSION	Nombre de dossiers			P.A.T. (M.F.)			EMPLOIS AIDES SUR 3 ANS			INVESTISSEMENTS (M.F.) AIDES SUR 3 ANS.		
	décision		TOTAL	décision		TOTAL	décision		TOTAL	décision		TOTAL
	région	CIALA		région	CIALA		région	CIALA		région	CIALA	
CAEN	7	25	32	3,77	60,71	64,48	139	1044	1183	19,41	473,4	493
LE CREUSOT-MONT- CEAU-LES MINES - CHALON.	-	23	23	-	137,9	137,9	-	4186	4186	-	750,3	750,3
DECAZEVILLE	2	4	6	4,087	17,25	21,34	135	216	351	12,35	72,15	84,5
ALBI-CARMAUX	9	5	14	8,93	12,18	21,11	270	253	523	38,04	36,85	74,9
SUD LOIRE + ROANNE.	94	19	113	85,9	44,5	130,4	3128	1640	4768	469	434	903
MONTLUCCON	6	4	10	5,8	49,7	55,5	203	1553	1756	24	201,3	225,3
SUD LORRAINE NORD LORRAINE	56	36	92	42,2	246,4	288,6	1346	3656	5002	200	1429	1629
VALLEE DE LA SAMBRE.	8	3	11	14,2	27,45	41,65	544	722	1266	64,8	116,6	181,4
CALAIS-DUNKERQUE	9	22	31	6,1	16,6	22,7	261	767	1028	40,8	59,7	100,5
BASSIN MINIER VALENCIENNOIS.	90	31	121	84,4	103	187,4	3115	1949	5064	415,4	523	938,4
LA SEYNE-LA CIOTAT	4	13	17	2,8	22	24,8	127	545	672	17,1	91,4	108,5
FOS-SUR-MER	-	3	3	-	61,4	61,4	-	254	254	-	1994	1994
VALLEE DE LA MEUSE.	11	16	27	10,2	38,2	48,4	447	1002	1449	61,5	202,9	264,4
TOTAL	296	204	500	1268,4	1837,3	3105,7	9715	17787	27502	1362,4	6385	7747,2

PRMES A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - RECAPITULATION
DE 1984 à JUILLET 1986

5. LES CONCOURS COMMUNAUTAIRES

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en France se répartissent comme exposé dans les tableaux ci-dessous, en millions d'ECU courants (source Eurostats).

Les unités territoriales utilisées pour la présentation des données sont les régions des niveaux I et II de la NUTS (nomenclature des unités territoriales statistiques). Les projets concernant plus d'une région sont classés sous "Multiregion". Les projets concernant plusieurs régions NUTS I sont repris au niveau national, et ceux concernant plusieurs régions NUTS II sont repris au niveau de la région NUTS I qui englobe ces régions NUTS II.

La date d'enregistrement correspond à la date de :

- 1 - décision de la Commission pour les aides FEDER et FEOGA, ainsi que pour les prêts à la construction de maisons ouvrières,
- 2 - de paiement pour les autres prêts CECA et les prêts EURATOM,
- 3 - de la signature du contrat pour les prêts BEI et NIC.

Limites de l'analyse : des difficultés méthodologiques et techniques rendent impossible, à l'heure actuelle, de fournir des données régionales sur le fonds social, sur les actions indirectes du FEOGA-Orientation, ou sur l'impact régional des garanties de prix agricoles offertes par le FEOGA-Garantie.

Instrument financier	FEDER		FEOGA	
	1985	1981-85	1985	1981-85
France	309,5	1402,9	100,7	406,5
Ile-de-France	-	-	0,3	0,8
Bassin Parisien	16,2	43,2	8,9	35,8
Champagne-Ardenne	5	10,6	2,5	5,6
Picardie	0,5	2,8	0,1	2,6
Haute-Normandie	0,1	1,4	1,8	8,6
Centre	0,5	3	0,4	8,5
Basse-Normandie	10,1	25,3	2,4	7,1
Bourgogne	-	0,2	1,7	3,4
Multirégion	-	-	-	-
Nord-Pas-de-Calais	33,6	65,7	3,1	10,2
Est	49,3	84,9	1,9	9
Lorraine	48,9	82,2	1,2	4
Alsace	0,4	2,7	0,7	4,3
Franche-Comté	-	0,1	-	0,7
Ouest	22,1	253,4	12,7	59,8
Pays de la Loire	5,8	51,3	5	24,9
Bretagne	9,8	163,4	7,4	27
Poitou-Charentes	6,5	38,8	0,2	6,4
Multirégion	-	-	0,1	1,5
Sud-Ouest	72,2	342,9	15,2	73,3
Aquitaine	18	74	4,7	37,4
Midi-Pyrénées	31,5	185,9	5,5	28,9
Limousin	22,7	63,3	4,9	6,6
Multirégion	-	19,8	-	0,4
Centre-Est	20,1	105,9	6,8	26,1
Rhône-Alpes	8,8	34,7	3,7	21,7
Auvergne	11,3	71,2	3,1	4,3
Multirégion	-	-	-	-
Méditerranée	54,5	153,9	47,1	170,3
Languedoc-Roussillon	42	100	27,2	108,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,2	12,2	16,9	47,9
Corse	4,4	41,7	3	14,1
Multiregion	-	-	-	-
France Outre-Mer	41,8	314,5	3,6	7,1
Multiregion	-	38,4	1,2	14,2

(en millions d'ECU)

Instrument financier	BEI/NIC		CECA/EURATOM	
	1985	1981-85	1985	1981-85
France	1247,3	4070,5	291,4	1584,4
Ile-de-France	96,6	250,7	-	-
Bassin Parisien	180,9	767,5	44,8	275,4
Champagne-Ardenne	20,8	43,9	-	0,1
Picardie	30,1	67,5	-	0,2
Haute-Normandie	18	60	-	-
Centre	20,3	290,2	-	156,9
Basse-Normandie	63	244,9	44,8	110,1
Bourgogne	18,7	44,3	-	8,1
Multirégion	11	16,8	-	-
Nord-Pas-de-Calais	153,4	424	161,5	241,2
Est	108,5	214,1	66,1	398,8
Lorraine	53,4	98,6	66,1	398,8
Alsace	35,7	65,9	-	-
Franche-Comté	19,3	49,6	-	-
Ouest	188,8	429,5	-	0,1
Pays de la Loire	55,9	149,4	-	0,1
Bretagne	75,9	185,2	-	-
Poitou-Charentes	12,5	50,4	-	-
Multirégion	44,4	44,4	-	-
Sud-Ouest	108,6	327,6	-	0,7
Aquitaine	48	136,5	-	-
Midi-Pyrénées	44,6	150,6	-	0,7
Limousin	16	34,7	-	-
Multirégion	-	5,8	-	-
Centre-Est	249,9	782,2	0,1	429
Rhône-Alpes	223,3	690,5	-	428,8
Auvergne	26,6	80,1	0,1	0,2
Multirégion	-	11,7	-	-
Méditerranée	73,8	298,2	9	50,2
Languedoc-Roussillon	33,4	78,2	-	0,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	30,1	198,3	9	20,4
Corse	10,2	21,6	-	-
Multirégion	-	-	-	29,4
France Outre-Mer	-	-	-	-
Multirégion	85,8	576,6	9,9	189

(en millions d'ECU)

III - OBJECTIFS ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs et actions de développement de chaque région, pour la période 1986-1990, sont détaillés dans les programmes de développement régional fournis ci-après. Ils reprennent, en les actualisant et compte tenu du bilan des actions passées, les programmes énoncés dans les plans régionaux et les contrats de plan Etat-région. Ils sont cohérents avec les programmes prioritaires d'exécution du IXe plan.

Les grands objectifs de la nation sont, en effet, synthétisés en douze programmes. Conformément à l'article 10 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982, portant réforme de la planification, le Gouvernement soumet chaque année au Parlement un rapport annexé au projet de loi de finances et décrivant les moyens financiers que le Gouvernement propose d'affecter à la réalisation des programmes prioritaires d'exécution du Plan au cours de l'exercice. Ce rapport est présenté au Parlement au début de la première session ordinaire. Il est complété d'un rapport d'exécution du plan, déposé au Parlement chaque année à l'ouverture de la seconde session ordinaire, en application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1982.

Les orientations de ces douze programmes sont les suivantes.

1. MODERNISER L'INDUSTRIE GRACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES ET A UN EFFORT D'EPARGNE

Le but de ce programme est de permettre aux entreprises françaises, spécialement aux PME et aux entreprises artisanales, d'adapter leurs méthodes de production à la révolution technologique en cours.

Il s'adresse d'abord aux entreprises manufacturières, particulièrement dans les industries de biens de consommation et de biens d'équipement, le BTP et l'artisanat. Il a pour premier objectif de les aider à définir les moyens d'adapter aux nouvelles techniques tous les aspects de leur fonctionnement (production, gestion, organisation du travail, formation du personnel, réseaux commerciaux). Parallèlement, il vise à permettre aux salariés de participer à la définition de nouvelles formes d'organisation du travail.

Son deuxième objectif est de développer une offre compétitive de biens d'équipement modernes (depuis les composants de base jusqu'aux machines spécialisées) et de prestations correspondantes, adaptées à la demande, en favorisant un dialogue entre producteurs et utilisateurs.

En troisième lieu, il doit aider le secteur alimentaire et les secteurs du bâtiment et des travaux publics à maîtriser les techniques nouvelles pour améliorer leur compétitivité et réduire leurs coûts de production.

Il s'appuie tout particulièrement sur le développement de l'épargne et son orientation vers la modernisation des activités productives. La réussite de ces actions fait appel à l'initiative des entreprises et des milieux professionnels, avec l'appui des pouvoirs publics et des régions. Les partenaires sociaux seront associés à la préparation des décisions de caractère général et au suivi de leur exécution. Une commission de l'industrie tripartite (administration, organisations patronales, syndicats) assurera annuellement le suivi des actions industrielles. Sous son égide, et mandatés par elle, des groupes également tripartites prépareront un bilan annuel de la réalisation des objectifs du plan, mesurant les progrès accomplis, repérant les difficultés rencontrées et faisant des propositions adaptées. Ils établiront à cet effet les indicateurs nécessaires à leurs travaux.

Ce PPE comprend six sous-programmes :

- encourager la diffusion des nouvelles technologies dans les industries manufacturières et l'artisanat,
- favoriser l'émergence d'une offre compétitive pour les biens d'équipements avancés,
- maîtriser les techniques nouvelles dans le secteur agro-alimentaire afin d'accroître sa compétitivité et de mieux maîtriser ses coûts de production,
- diffuser les nouvelles technologies dans le BTP,
- orienter l'épargne vers le financement de la modernisation des activités productives,
- développer la coopération industrielle européenne.

2. POURSUIVRE LA RENOVATION DU SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION DES JEUNES

Le 9e plan a pour ambition de parvenir à donner à tous les jeunes une qualification leur permettant de s'insérer dans la vie économique et sociale.

Ce programme en prévoit les moyens, dans trois perspectives :

2.1. En premier lieu, une rénovation profonde du système éducatif afin d'assurer à tous les bases d'une scolarité réussie. A cet égard, quatre objectifs apparaissent essentiels et sont assortis d'indicateurs pour 1988 dont la progression sera suivie chaque année :

- la rénovation de tous les collèges d'ici la fin du plan,
- la rénovation du premier cycle de l'enseignement supérieur de façon notamment à y réduire de moitié les abandons d'études,
- la rénovation et le développement des enseignements techniques et professionnels : le flux de sortie de jeunes sans qualification sera réduit de moitié, 100 000 possibilités de formations complémentaires seront offertes, au cours du plan, à des titulaires de diplômes, le nombre de places offertes aux élèves du second cycle court pour poursuivre, par des classes passerelles, leur scolarité en cycle long sera doublé, la capacité de formation des filières technologiques des IUT sera accrue de 1 000 étudiants par an,
- un programme important de formation des différents types de formateurs : le volume de stages de formation proposés à l'ensemble des personnels passera de 260 000 à 550 000 semaines environ en fin de plan.

18 000 emplois seront affectés à l'éducation nationale pour la réalisation de ce PPE.

2.2. Ensuite, l'articulation des réformes structurelles du système éducatif avec des programmes spécifiques de qualification et d'insertion professionnelles. Rendus indispensables actuellement par l'ampleur du chômage des jeunes et l'insuffisance de la qualification de nombre d'entre eux, les stages de formation diminueront au fur et à mesure que se tarira le flux de jeunes sortant sans qualification de l'appareil scolaire. Accompagnant cette évolution, les processus d'insertion dans l'emploi seront renouvelés et adaptés aux caractéristiques des jeunes concernés et des entreprises susceptibles de les recruter.

300 000 jeunes seront concernés en 1988 par les formules qui viennent en complément de l'apprentissage traditionnel.

2.3. Enfin l'amélioration des conditions d'insertion et des conditions de vie des jeunes indissociables de l'insertion professionnelle proprement dite.

Ce PPE comprend quatre sous-programme :

- amélioration des conditions de réussite scolaire et universitaire et lutte contre les situations d'échec,
- amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes par la rénovation et le développement des filières technologiques,
- insertion professionnelle et sociale,
- insertion sociale et amélioration des conditions de vie des jeunes.

3. FAVORISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Ce programme a pour objectif d'améliorer de façon décisive dans l'industrie, les activités de services et l'agriculture, les conditions scientifiques, techniques et culturelles du développement au cours du IXe plan.

Il prend appui sur la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique, qui assure la croissance et commande la répartition de l'effort public de recherche, sur la loi de programmation militaire, sur la loi d'orientation de l'enseignement supérieur qui permet d'établir des liens plus étroits entre les établissements d'enseignement supérieur et les activités productives, sur les lois relatives aux nouveaux droits des travailleurs qui permettront de développer simultanément l'innovation technologique et l'innovation sociale, sur les lois de décentralisation afin que la région devienne un lieu privilégié des nécessaires relations entre les laboratoires de recherche des établissements d'enseignement supérieur, des organismes nationaux et les entreprises.

Il relie l'effort national de recherche-développement l'innovation dans les entreprises, la culture scientifique et technique, la formation aux techniques nouvelles.

Ce PPE comprend trois sous-programmes :

- accroître l'effort de recherche-développement et favoriser l'innovation dans les entreprises,
- promouvoir la culture et l'information scientifiques et techniques,
- favoriser l'innovation par la formation.

4. DEVELOPPER LES INDUSTRIES DE COMMUNICATION

Le Gouvernement a déjà pris plusieurs initiatives tendant à créer de nouveaux réseaux de diffusion audiovisuelle: lancement d'une quatrième chaîne de télévision en 1984, poursuite du programme de satellite de télévision directe, développement d'un programme ambitieux et décentralisé d'équipement du territoire en réseaux câblés de télécommunication. La création du carrefour international de la communication illustre également cet engagement résolu de la France dans la société de communication et sa volonté de mener en ce domaine une politique cohérente et globale.

Ces initiatives correspondent à un enjeu industriel, économique et culturel. Notre pays y fera d'autant mieux face qu'il se dotera durant le 9e plan d'une capacité de production de programmes qui lui permette d'être concurrentiel au niveau international, de préserver son auto-

mie culturelle et d'accroître son rayonnement. Le PPE n°4 a pour objectif de créer les conditions économiques et financières d'un marché dynamique de l'audiovisuel français et d'encourager la création, la recherche, l'expérimentation et la formation dans ce domaine, tant au niveau national qu'au niveau local.

Ce programme comprend cinq sous-programmes :

- créer les conditions économiques et financières du développement de l'industrie des programmes,
- développer la recherche, l'expérimentation et la formation,
- promouvoir un environnement favorable à la création,
- encourager la décentralisation du système audiovisuel,
- améliorer notre couverture du marché intérieur et accroître notre effet de diffusion internationale.

5. REDUIRE LA DEPENDANCE ENERGETIQUE

Ce programme vise à améliorer, durant le 9e plan et à plus long terme, l'efficacité des utilisations de l'énergie, tant dans le domaine des emplois intermédiaires que dans celui de la consommation finale et à adapter la demande à l'objectif d'indépendance énergétique de l'économie française de 50 % en 1990 (contre 35 % en 1982). La continuité de l'action est la première condition à respecter. En effet, il importe que cette politique qui est fondée sur des perspectives à long terme ne fluctue pas au gré des variations du prix du pétrole. En conséquence, il est nécessaire de dégager un volume suffisant de ressources financières pour conduire cette politique et garantir une stabilité de ces ressources qui permette d'engager une actions programmée sur longue période. Le gouvernement veillera à ce que l'agence française pour la maîtrise de l'énergie dispose, de façon régulière, des ressources nécessaires à sa mission.

Ce programme comprend cinq sous-programme axés sur des secteurs particuliers :

- les industries agro-alimentaires,
- l'habitat et les activités tertiaires,
- les transports,
- la politique industrielle et de recherche-développement,
- le dispositif statistique sur les consommations énergétiques.

6. AGIR POUR L'EMPLOI

Un effort très important sera réalisé pour mener une politique globale d'emploi qui, loin de se limiter à une gestion sociale du chômage, constituera un élément important de la modernisation de notre appareil productif.

Tel est l'objet du programme qui comporte deux volets :

- parvenir à une réduction et à un aménagement du temps de travail, qui tout à la fois contribuent à la réduction du chômage, et facilitent la mise en place de nouvelles formes d'organisation de la production et de nouveaux rapports de travail,
- développer et moderniser les diverses organismes qui constituent le service public de l'emploi afin que celui-ci joue tout son rôle dans une stratégie économique et sociale de l'emploi, notamment en soutenant les initiatives décentralisées des collectivités territoriales, des entreprises, et des créateurs d'activités.

Ce programme comprend deux sous-programmes :

- incitations à la réduction et à l'aménagement du temps de travail,
- le développement du service public de l'emploi et de ses moyens d'intervention sur le marché du travail.

7. MIEUX VENDRE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Contribuer au redressement des échanges extérieurs, par une meilleure couverture du marché intérieur et un développement des ventes à l'étranger, tout en retrouvant un différentiel positif de croissance avec nos partenaires, telle est l'ambition de ce PPE.

Ses actions prioritaires, regroupées dans six-sous programmes, visent d'abord à mobiliser l'ensemble des acteurs nationaux, qu'ils soient consommateurs ou producteurs, face aux réalités internationales, à améliorer l'environnement des entreprises, à favoriser l'adaptation de l'appareil de production et de distribution dans les domaines où nos échanges sont fortement déficitaires et dans ceux où la France dispose d'importants atouts, à adapter les instruments de l'exportation, à développer les points d'appui du commerce extérieur que sont l'ingénierie et les transports, à promouvoir le tourisme.

Ce programme comprend six sous-programmes :

- mobiliser les hommes,
- développer l'information économique et commerciale des entreprises sur l'étranger,
- favoriser l'adaptation de l'offre française par un dialogue entre producteurs, distributeurs et utilisateurs,
- adapter les instruments de l'exportation,

- renforcer les points d'appui du commerce extérieur,
- promouvoir le tourisme.

8. ASSURER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA FAMILLE ET A LA NATALITE

Depuis 1974, la population française n'assure plus son renouvellement. Ce phénomène traduit la baisse tendancielle de la fécondité qui affecte la France depuis 1964 et que connaissent les autres pays développés. Même si elle est moins grave que celle des pays voisins, la baisse de la natalité n'en est pas moins préoccupante : le léger redressement de 1978 à 1980 a fait place à une stagnation, et un nouveau recul se dessine d'après les données récentes. Pourtant, notre pays ne semble pas atteint, d'après les enquêtes, par le phénomène du refus de l'enfant.

Pour des raisons tant démographiques que de justice sociale, la collectivité se doit de permettre à toutes les familles de réaliser leurs projets familiaux. Une politique qui entendrait contraindre ou inciter les couples à se conformer à un certain "modèle" familial, outre qu'elle porterait gravement atteinte à une liberté individuelle fondamentale, serait inutile et inefficace. Il s'agit au contraire de donner aux couples les moyens d'exercer pleinement leur liberté de constituer une famille et d'en assumer la charge. Aider les couples à élever leurs enfants, et lever les obstacles qui les conduisent à renoncer à avoir un enfant de plus, forment une seule et même préoccupation.

Les mesures mises en oeuvre au cours du 9e plan, regroupées dans ce PPE découlent du constat des problèmes que rencontrent les familles : charges financières qu'occasionne l'enfant (sous-programme n°1), difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale (sous-programme n°2), inadaptation trop fréquente de l'environnement collectif aux besoins de l'enfant et des familles (sous-programme n°3).

La priorité retenue par le plan doit permettre de maintenir l'effort en faveur des familles, elle doit aussi s'accorder avec la nécessité d'un équilibre global des comptes sociaux : les aides nouvelles dont la création est proposée ont surtout pour objectif de mieux utiliser les moyens existants, de rendre le système d'aides à la famille plus efficace, plus favorable à l'arrivée de l'enfant, et plus cohérent, notamment par une simplification du dispositif.

Les trois sous-programmes sont les suivants :

- réorienter les aides à la famille,
- permettre aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale,
- créer un environnement favorable à la naissance et à l'enfance.

9. REUSSIR LA DECENTRALISATION

Au cours du 9e plan la mise en place des institutions et des procédures de la décentralisation sera poursuivie et achevée.

Pour recevoir sa pleine signification, la décentralisation implique le renforcement des moyens d'exercice des compétences exercées par les collectivités territoriales et une nouvelle étape dans la clarification des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Parallèlement, il importe que l'Etat concoure de manière constante à la mise en oeuvre de la planification décentralisée en garantissant le financement de ses engagements contractuels.

En outre, pour exercer leurs compétences en matière de développement économique, dans le respect des règles de la politique nationale d'aménagement du territoire, els collectivités territoriales disposent d'un cadre législatifs et règlementaire précis, défini par l'article 4 de la loi du 7 janvier 1982 portant approbation du plan intérimaire, par la loi du 2 mars 1982, par les décrets du 22 septembre 1982. Sous réserve de leur réexamen au cours de la troisième année d'exécution, les dispositions de l'article 4 de la loi approuvant le plan intérimaire seront reconduites pour la durée du 9e plan.

Toutefois, la décentralisation ne peut pas remédier seule aux disparités et aux inégalités économiques, sociales, culturelles, d'aménagement du territoire. Leur traitement appelle des politiques actives de solidarité nationale, qui constituent le complément indispensable de la décentralisation. La planification propose un cadre favorisant la mise en oeuvre cohérente des politiques nationales de solidarité et des initiatives décentralisées qui s'inscrivent, notamment dans les plans régionaux.

Il est donc nécessaire qu'à travers les moyens spécialisés d'el'aménagement du territoire et l'allocation des ressources disponibles directement affectées aux collectivités locales, s'exercent des actions correctrices fortes à l'égard des zones qui connaissent les difficultés de modernisation ou de développement les plus marquées.

Ces préoccupations conditionnent directement la stratégie et la réalisation des objectifs du plan national. A ce titre ont été retenus sept sous-programmes dans ce PPE :

- développement de l'information économique, sociale et géographique aux niveaux régional et local,
- financement des contrats de plan entre l'Etat et la région et le cas échéant, d'autres collectivités territoriales,
- évolution des ressources des collectivités locales et leurs relations financières avec l'Etat,
- prise en considération des priorités de la politique nationale d'aménagement du territoire,

- les transports collectifs régionaux et locaux,
- promotion du développement local,
- adaptation de l'administration territoriale à la mise en oeuvre de la décentralisation.

10. MIEUX VIVRE DANS SA VILLE

Pour parvenir à recréer un sentiment de mieux vivre dans les villes, la collectivité doit agir en priorité à travers l'offre de logements, la reconstitution des espaces collectifs, l'organisation des transports urbains.

Le programme comporte ainsi trois objectifs : réhabiliter le patrimoine de logements, en particulier sociaux, et améliorer les conditions de vie dans certains quartiers populaires; mieux maîtriser l'urbanisation en favorisant l'aménagement des agglomérations existantes et en poursuivant la politique des villes nouvelles, améliorer les déplacements en ville en favorisant le développement des transports collectifs.

Ce programme comprend trois sous-programmes :

- réhabilitation des logements existants, développement social des quartiers et restructurations des cités ouvrières,
- maîtrise de l'urbanisation,
- améliorer les déplacements urbains.

11. MODERNISER ET MIEUX GERER LE SYSTEME DE SANTE

Ce programme a pour objectifs de moderniser notre système de soins, de mieux répondre à la diversité des besoins et des aspirations de la population en matière de santé, et de maîtriser l'évolution des dépenses, problème essentiel des années couvertes par le 9e plan.

Deux buts principaux sont poursuivis :

- la mise en place d'une gestion efficace, s'appuyant sur une connaissance plus précise des besoins et des activités de santé et faisant appel à des instruments nouveaux de gestion, d'évaluation et de contrôle,
- une réorganisation du système de santé grâce à un essor vigoureux de la prévention et des alternatives à l'hospitalisation, et au recensement de l'hôpital sur ses fonctions techniques.

Deux sous-programmes sont compris dans ce programme :

- mieux connaître et mieux gérer,

- réorienter le système de soins.

12. AMELIORER LA JUSTICE ET LA SECURITE

La recherche d'une meilleure qualité de la vie quotidienne est un objectif gouvernemental auquel la décentralisation va apporter une contribution décisive. Toutefois, le rôle de l'Etat demeure essentiel dans quelques secteurs de l'action publique ou de la vie nationale. Ainsi en va-t-il pour la justice et pour la sécurité des personnes et des biens. Dans ces deux domaines, les habitudes administratives et les pratiques spontanées des usagers entretiennent des insuffisances et des inadaptations qui ne résultent pas toujours de la faiblesse des moyens disponibles. La recherche d'une rénovation des services en charge de la justice, de la sécurité, de la protection contre les nuisances ou contre les accidents appelle d'abord une conception de leur rôle et de leurs missions mieux ajustée aux situations diverses qu'ils ont à traiter et des mesures nouvelles strictement assujetties aux objectifs retenus.

Dans cet esprit, le programme prioritaire n°12 propose cinq sous-programmes concernant les situations de délinquance et de marginalité, l'aide aux victimes, le fonctionnement de la justice et les effets ségrégatifs de la prison, les services publics chargés de la sécurité, la prévention des risques naturels et technologiques, l'amélioration de la sécurité routière.

Ce programme comprend cinq sous-programmes :

- répondre aux situations de délinquance et de marginalité,
- venir en aide aux victimes, améliorer le fonctionnement de la justice et limiter les effets ségrégatifs de la prison,
- rénover les services publics chargés de la sécurité,
- améliorer la prévention des risques naturels et technologiques,
- améliorer la sécurité routière.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

1. L'ETAT ET LES ADMINISTRATIONS LOCALES

Les ressources prévues pour la période 1986-1990 ont été estimées par le BIPE selon la méthode de projection présentée en annexe. Elles concernent l'Etat et les APUL. De même nous présentons les dépenses prévues jusqu'en 1988 aux contrats de plan Etat-région.

1.1. Prévisions d'ensemble Etat et APUL1.1.1. *Dépenses directes de l'Etat par fonction*

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	1680	1570,1	300,6	49,3	49,3
CULTURE VIE SOCIALE	1630,6	1539,4	1459,6	1500,1	1600,2
SANTE (HORS CHR)	342,7	307,2	292,2	302,2	312,6
EQUIPEMENTS SOCIAUX	25	22	20	20	20
LOGEMENT	20	15	10	5	5
DEVELOPPEMENT URBAIN	3719,5	3889	4044,7	4210,8	4373,4
DEVELOPPEMENT RURAL	134,6	74,2	69,3	64,3	59,4
TRANSPORTS	5642,4	5833,8	6009,3	6190,2	6376,3
ACTION ECONOMIQUE	399,9	450,1	500	600	600
SERVICES GENERAUX APU	2419,8	3052	3103	3202,8	3202,8
TOTAL	16014,5	16752,9	15808,7	16144,8	16599,1

1.1.2. Dépenses directes de l'Etat par région

	1986	1987	1988	1989	1990
Ile-de-France	4051,9	4261,5	3946,7	4011,5	4131,2
Champagne	317	327,4	314,3	327,1	337
Picardie	356,3	355,1	296,9	297,4	307,6
Haute-Normandie	558,5	587,7	571,4	587,6	606,2
Centre	527,3	555,8	525,1	541,5	558,5
Basse-Normandie	346,1	357,8	388,1	356,4	366,3
Bourgogne	459,6	476,9	454,7	466,8	481,8
Nord	1156,6	1209	1171	1205,7	1234,9
Lorraine	761,4	802,9	749,8	756,9	782,2
Alsace	427,5	448,7	432	443,9	457
Franche-Comté	198,4	206,5	181,7	185,2	190,2
Pays de la Loire	546,7	573,2	552,2	570	585,3
Bretagne	704,4	741	712,1	737,5	755,3
Poitou-Charente	415,8	447,7	414,4	424,7	438,3
Aquitaine	727,1	759,1	717,3	736,1	755
Midi-Pyrénées	804,4	830,8	794,9	817,4	839,5
Limousin	249,3	254,3	243	249,1	258,4
Rhône-Alpes	1363,4	1427,3	1356,1	1387,4	1425,8
Auvergne	392,5	421	400,8	414,6	419,3
Languedoc	487,2	503,1	473,3	485,5	498,8
Provence-Côte d'Azur	970,9	1016,3	943,4	964,4	987,4
Corse	192,3	189,9	169,6	178,2	183
Total France	16014,5	16752,9	15808,7	16144,8	16599,1

1.1.3. Dépenses directes d'investissement des APUL par fonction

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	9139,2	9611,1	10248,5	10563,1	11001,9
CULTURE VIE SOCIALE	10978,9	11346,9	11898,9	12052,2	12338,4
SANTE (HORS CHR)	4716,4	4858,6	5071,8	5117,5	5219,1
EQUIPEMENTS SOCIAUX	2316,4	2383,8	2489,5	2512	2561,5
LOGEMENT	21091,2	21455,8	21382,9	21437,5	21583,4
DEVELOPPEMENT URBAIN	28419,2	29454,9	30970,6	31475,8	32309,5
DEVELOPPEMENT RURAL	19203,2	19911,3	20956,6	21327,5	21900,8
TRANSPORTS	10267,4	10666,6	11235,6	11439,4	11762,1
ACTION ECONOMIQUE	5212,2	5461,3	5805,4	5968,4	6194,9
SERVICES GENERAUX APU	16936,4	17629,2	18630	19030,3	19615,4
TOTAL	128280,5	132779,4	138689,8	140923,9	144486,8

1.1.4. Dépenses directes d'investissement des APUL par région

	1986	1987	1988	1989	1990
Ile-de-France	21726,3	22458,1	23377,7	23728,9	24298,2
Champagne	2382,4	2471,3	2594	2640,2	2712,6
Picardie	3273,6	3389,1	3541,1	3598,5	3690,1
Haute-Normandie	4477,4	4634,5	4831,3	4911,2	5035,9
Centre	4543,9	4703	4910,1	4989,8	5115,8
Basse-Normandie	3185,1	3294,9	3432,4	3487,1	3573,2
Bourgogne	3089,2	3203	3360,2	3418,8	3510,9
Nord	10633,5	10955	11304,2	11445,3	11680,3
Lorraine	4460	4615,7	4822,9	4899	5021,9
Alsace	3035,4	3148,7	3307,1	3365,8	3458,1
Franche-Comté	2927,7	3028,6	3157,8	3207,3	3286,5
Pays de la Loire	6542,6	6785,2	7123,2	7248,7	7445,8
Bretagne	6311	6534,9	6834,2	6946,4	7124,4
Poitou-Charente	3545,7	3677,2	3858,4	3926,6	4033,3
Aquitaine	5903,4	6120,4	6420,2	6531,7	6707
Midi-Pyrénées	6448,3	6680,6	6995,4	7113	7299
Limousin	1829,8	1896,4	1986,7	2020,7	2074,2
Rhône-Alpes	12879,5	13336	13949,2	14176,7	14540,2
Auvergne	3589,8	3722,4	3905,7	3974,2	4081,6
Languedoc	5233,2	5421,8	5676,2	5772,2	5923,3
Provence-Côte d'Azur	11968,5	12396	12977,4	13189,7	13531
Corse	294,3	306,6	324,4	331,9	343,6
Total France	128280,5	132779,4	138689,8	140923,9	144486,8

1.2. Les contrats de plan

Les trois tableaux ci-dessous établis par le BIPE présentent les prévisions et le taux d'exécution des contrats de plan Etat-région.

TAUX D'EXECUTION DES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGION Métropole			
Milliards F.			
	Exécution 1984-1987	Reste à engager 1985-1987 +1988	TOTAL CPEP
FINANCEMENT A LA CHARGE DE			
L'ETAT	Montant	11.1	20.1
	%	36%	64%
REGION	Montant	5.5	13.7
	%	32%	68%
TOTAL	Montant	17.6	33.8
	%	34%	66%
Financement théorique			
	40%	60%	100%
Source : Exploitation des CPER Hors Ile-de-France			
BIPE			

REPARTITION PAR MOTIF DU FINANCEMENT DES CPER Métropole (hors Ile-de-France)		
Milliards F. - %		
Motifs	MONTANT	%
1 - Promotion de l'emploi	353	0,7
2 - Formation de base	4 343	8,6
3 - Adaptation des filiales de format.	2 295	4,6
4 - Réseaux de transferts	1 570	3,2
5 - Les technopoles	270	0,6
6 - Les politiques en faveur des entrep.	1 456	2,9
7 - Les secteurs de politiques éco.	24 447	47,6
8 - Aménagement spatial	3 497	6,8
9 - Tourisme	1 535	3,0
10 - Gestion de l'environ.	4 076	7,9
11 - Culture, sports, loisirs	2 739	5,3
12 - Action sanitaire et sociale	4 390	8,6
TOTAL GENERAL	51 371	100
BIPE		

REPARTITION PAR MOTIF DU FINANCEMENT DES CPER A LA CHARGE DE L'ETAT Métropole (hors Ile-de-France)		
Milliards F. - %		
Motifs	MONTANT	%
1 - Promotion de l'emploi	140	0,6
2 - Formation de base	2 703	8,9
3 - Adaptation des filiales de format.	1 387	4,4
4 - Réseaux de transferts	1 206	3,9
5 - Les technopoles	147	0,5
6 - Les politiques en faveur des entrep.	827	2,7
7 - Les secteurs de politiques éco.	14 396	46,1
8 - Aménagement spatial	2 291	7,3
9 - Tourisme	942	3,0
10 - Gestion de l'environ.	2 246	7,2
11 - Culture, sports, loisirs	1 553	5,0
12 - Action sanitaire et sociale	3 279	10,6
TOTAL GENERAL	31 197	100
BIPE		

2. LES CONCOURS COMMUNAUTAIRES

Les concours FEDER obtenus par la France au titre de l'exercice 1986 portent sur la période couverte par ces programmes de développement régional. Ils s'élevèrent à environ deux milliards de francs.

2.1. Projets approuvés

2.1.1. *Projets financés par l'Etat seul*

Les concours obtenus au titre de cette procédure représentent 285 MF dont 128 pour les aides directes aux entreprises dans le cadre de la prime d'aménagement du territoire (PAT) et 157 MF pour des infrastructures routières et portuaires (déviation de Decazeville, déviation de Guigamp Louargat, approfondissement du chenal de Donges).

2.1.2. *Projets cofinancés par l'Etat et les collectivités locales*

Les concours obtenus au titre de cette procédure ont atteint 1 300 MF dont 135 MF dans les DOM. Les principaux types d'infrastructures aidées ont été les suivants :

- infrastructures routières,
- infrastructures portuaires,
- infrastructures d'enseignement professionnel (LEP, IUT),
- création de zones d'activités.

A titre d'exemple, on peut citer les réalisations suivantes :

- construction d'un centre national de la mer à Boulogne,
- création d'un bassin d'essai de génie océanique à Toulon,
- création d'une maison de la productique à Roanne.

2.2. Programmes approuvés en 1986

Les principaux programmes approuvés concernent des régions de reconversion industrielle et des régions en retard de développement. Ils ont pour objectif le renforcement et la diversification du tissu économique des zones concernées.

<u>Zone concernée</u>	<u>Concours total obtenu (en mf)</u>	<u>Dont</u>	<u>Durée du</u>
A. Programmes nationaux d'intérêt communautaires (PNIC)			
. Lorraine			
- pôle européen du développement (Longwy)	345,6	68,5	1986-90
- bassins sidérurgiques Lorrains	257,6	40,9	"
. Midi-Pyrénées			
- Nord-Ouest Aveyron (pôle de conversion de Decazeville)	96	32	"
- Est Tarn (sud Aveyron)	175	34	"
- Ariège	150,9	28,2	"
B. Programmes d'initiatives communautaires (programmes hors-quota)			
. Nord-Pas-de-Calais			
- sidérurgie	144,8	36,2	1986-89
- textile	200	50	"
. Lorraine			
- sidérurgie	226,4	69,4	"
- textile	101,1	25,2	"
. Bourgogne			
- (arrondissement Autun et Charolles) sidérurgie	47,8	15,4	1986-88
. Champagne-Ardennes			
- (arrondissement de Charleville et sedan) sidérurgie	48,9	12,2	1986-89
. Picardie			
- (cantons de Catelet et Bohain en Vermondois) textile	33	8,2	"

. Alsace			
- (cantons Vosgiens du Haut-Rhin et du Bas-Rhin) textile	37	7	"
. Rhône-Alpes			
- (Loire/Ardèche) textile	96,8	12,1	"
. Bretagne			
- (arrondissements de Quimper et et de Lorient) pêche	41,8	7,5	"
. Poitou-Charentes			
- (arrondissement de La Rochelle) pêche	21	5,2	"
. Pays de La Loire			
- (département de la Loire Atlantique) construction navale	73,3	10,6	

2.3. Programmes déposés

En outre, plusieurs projets de programmes n'ont pas encore été approuvés en 1986, une décision de la commission devant intervenir ultérieurement. Il s'agit des programmes suivants.

2.3.1. Programmes "hors quota"

- . Pêche Bretagne
- . Construction navale PACA
- . Textile Gard et Midi-Pyrénées

2.3.2. Les programmes nationaux d'intérêt communautaires, et OID

- . Charentes-Maritimes
- . Ardennes
- . Bretagne centrale
- . Lozère
- . Limousin
- . Auvergne
- . Nord-Pas-de-Calais.

2.3.3. Les programmes intégrés méditerranéens

- . Aquitaine
- . Midi-Pyrénées
- . Languedoc-Roussillon
- . PACA
- . Corse
- . Drôme
- . Ardèche

2.3.4. Les programmes d'intérêt communautaire

- . STAR, VALOREN (Corse).

V - MISE EN OEUVRE

Les procédures de planification et de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales, ont été décrites plus haut (chapitre II, 1 et 2). Pour la période 1986-1990, le système d'aides à la localisation et à la création d'activités a été réformé. Nous présentons les principales modifications ainsi que la procédure de décision et de gestion des demandes de concours du FEDER en France.

1. L'ADAPTATION DU REGIME DES AIDES

Le Gouvernement a décidé de consacrer les fonds de la prime à l'aménagement du territoire en priorité à la localisation dans les zones prioritaires des investissements internationalement mobiles, à la création d'établissements ou d'entreprises, aux extensions très significatives d'entreprises existantes et aux décentralisations.

En conséquence, la procédure régionale de la prime à l'aménagement du territoire est supprimée à partir du 1er janvier 1987 et les décrets des 6 et 31 août 1982 instaurant la prime à l'aménagement du territoire seront modifiés dans le respect du régime approuvé par la Commission de la Communauté économique européenne le 10 octobre 1984.

Par ailleurs, le Gouvernement confirme les avantages fiscaux (notamment exonération de la taxe professionnelle, réduction des droits de mutation et amortissements exceptionnels) liés à la réalisation d'opérations industrielles dans les zones éligibles à la prime à l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne les régions, les textes réglementaires concernant la PRE et la PRCE seront assouplis.

Ainsi, le plafond de la prime régionale à la création d'entreprise pourra être porté de 150 000 F à 200 000 F dans certaines zones géographiques définies comme prioritaires par le Conseil régional. De même, le régime de la prime régionale à l'emploi sera adapté pour permettre aux régions qui le souhaitent d'intervenir plus largement pour les entreprises créatrices d'emplois, quel que soit leur secteur d'activité.

Les décrets du 6 mai 1982 concernant la PAT et du 22 septembre 1982 concernant la PRE et la PRCE seront modifiés en conséquence, selon le tableau figurant ci-dessous.

Ces premières modifications devront être suivie d'un examen plus approfondi des modes d'intervention économique des collectivités.

C'est pourquoi la DATAR examinera en liaison avec l'ensemble des régions, les modifications réglementaires et législatives à appor-

ter pour adapter les modalités d'intervention des collectivités locales à ce nouveau contexte.

Le tableau ci-dessous récapitule ces nouvelles procédures.

AMÉNAGEMENT DES TEXTES PAT, PRE, PRCE

	Caractéristiques actuelles (1986)	Nouvelles caractéristiques
PAT (Prime à l'aménagement du territoire)	<p>Procédure régionale Entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 MF. Programmes d'investissements inférieurs à 25 MF.</p> <p>Procédure nationale Entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 MF. Programmes d'investissements supérieurs à 25 MF. Activités tertiaires créant au moins 15 emplois.</p> <p>Extension d'activités entraînant une augmentation de l'effectif de 20 % ou la création d'au moins 50 emplois.</p>	<p>Supprimée</p> <p>Supprimée.</p> <p>Chiffre d'affaires supérieur à 300 MF.</p> <p>Investissements supérieurs à 20 MF.</p> <p>Activités tertiaires créant au moins 30 emplois ou engagées par des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300 MF.</p> <p>Opérations de décentralisation en provenance de zones exclues du bénéfice de la PAT.</p> <p>Extension d'activités entraînant une augmentation de l'effectif de 50 % ou la création d'au moins 50 emplois.</p>
PRE (Prime régionale à l'emploi)	Limitation aux 30 premiers emplois d'un établissement quel que soit le chiffre d'affaires de l'entreprise.	<p>Prime calculée sur la base de 30 emplois maximum créés ou maintenus dans un établissement, quel que soit l'effectif du début du programme, pour une entreprise réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 300 MF.</p> <p>Attribution à un même bénéficiaire d'une seule prime dans un délai inférieur à 3 ans.</p>
PRCE (Prime régionale à la création d'entreprise)	Montant de la prime plafonné à 150 000 F.	Montant de la prime plafonné à 150 000 F pouvant être porté à 200 000 F dans les zones prioritaires définies par le Conseil régional.

2. LES PROCEDURES DE GESTION FEDER

Lorsque la décision de présenter une demande de concours (projet ou programme) a été prise, son cheminement est le suivant :

2.1. Dépôt et instruction du dossier

La DATAR transmet la demande de concours à la Direction compétente de la CEE (DG XVI : direction de la politique régionale ou DG XXII : direction de la coordination des fonds) via le SGCI et la représentation permanente de la France auprès de la CEE.

Les services compétents de la commission procèdent à l'instruction de la demande qui peut conduire l'Etat-membre à fournir des informations complémentaires.

A l'issue de cette phase que l'on peut évaluer à 3-4 mois actuellement, la Commission décide soit de retenir la demande soit de la rejeter.

Dans la première hypothèse deux cas de figure se présentent :

- pour tous les investissements inférieurs à R MECU (environ 35 MF) et présentés sous forme de projets individuels, la Commission décide seule de l'attribution d'un concours,
- pour les programmes et les projets supérieurs à 5 MECU, la Commission décide après consultation du comité du fonds. Ce comité qui se réunit trois ou quatre fois par an (avril, juillet et novembre) est composé d'experts désignés par les Etats-membres et présidé par un membre de la Commission.

2.2. Décision - Notification

L'accord de la Commission est formalisé par une décision de concours qui est notifiée aux Etats-membres. Les décisions de concours sont prises chaque année en cinq ou six tranches suite d'une part aux réunions du comité du fonds pour les programmes et les projets supérieurs à 5 MECU, au fur-et-à-mesure de l'instruction des demandes de concours pour les projets inférieurs à 5 MECU.

2.3. Paiements

Les décisions de concours valent engagement de dépenses. Les crédits de paiements sont délégués au fur-et-à-mesure de la réalisation des projets ou des programmes de la manière suivante :

Sauf décision particulière des règlements spécifiques, la Commission peut verser des avances :

- 1ère avance d'un montant de 40 % du concours attribué dès le démarrage du projet,

- 2ème avance d'un montant de 40 % dès justification d'une dépense équivalente à la moitié de la première avance (soit 20 % du coût total prévu),
- le solde à la fin de l'opération ou du programme.

La délégation des crédits de paiements est subordonnée au respect d'un certain nombre de directives européennes. La plus importante concerne les règles en matière de passation de marchés publics de travaux et de fournitures.

2.4. Contrôles

Deux types de contrôles sont prévus pour les projets ou programmes ayant donné lieu à des concours européens. Il s'agit des missions de contrôle effectuées par la Cour des Comptes européenne et par la Commission. Elles ont pour objet de vérifier l'opportunité et la réalité des projets ou programmes financés et d'apprécier leur impact sur le développement régional.

ANNEXE

MISE EN FORME DES PDR PAR LA SOCIETE ACT

Le bureau d'études ACT, études et recherches économiques et industrielles, a mis en forme, pour la DATAR, les 21 PDR et le document de synthèse. La méthode utilisée et les sources statistiques sont les suivantes.

1. METHODE DE TRAVAIL

Le plan type de chaque PDR a été élaboré avec la DATAR, conformément au règlement du FEDER (1984) et aux recommandations de la Commission. Les différentes parties ont été réalisées à partir de documents fournis par les services des préfectures de région (SGAR), lesquels se sont assurés auprès des responsables régionaux de la conformité des objectifs énoncés avec ceux des conseils régionaux.

La documentation statistique et analytique des premiers chapitres a en outre bénéficié du concours des services d'études des directions régionales de l'INSEE et de la Division des études régionales de l'INSEE à Paris.

Chaque projet de PDR mis en forme par la société ACT a ensuite été relu et amendé par les préfectures de région après consultation des Conseils régionaux et les services compétents de la DATAR.

2. SOURCES STATISTIQUES

Afin de fournir des repères statistiques uniformes, les tableaux introduisant l'analyse économique et sociale de chaque région ont été réalisés à partir des sources et méthodes de calcul suivantes :

. *Population totale 1982*
Recensement INSEE, 1982

. *Pourcentage de variation 1975-82 de la population totale*
Calcul base recensement INSEE 1975 et 1982

. *Pourcentage de variation 1975-82 du solde migratoire*
Solde migratoire en absolu (source SIRF, INSEE 1986) rapporté à la population recensement 1975

. *Pourcentage de variation 1975-82 du solde naturel*
Différente entre le pourcentage de variation population tota-

le et solde migratoire.

. *Population active 1982, variation annuelle 1975-82, taux d'activité*

Source INSEE, SIRF (statistiques et indicateurs des régions françaises) 1986.

. *Emploi total au lieu de travail, 1985*

Source INSEE, comptes régionaux des branches industrielles, 1987.

. *Taux de chômage*

Demande d'emploi fin de mois (source INSEE, SIRF) rapportées à la population active 1982 (recensement INSEE, 1982).

. *Valeur ajoutée 1982*

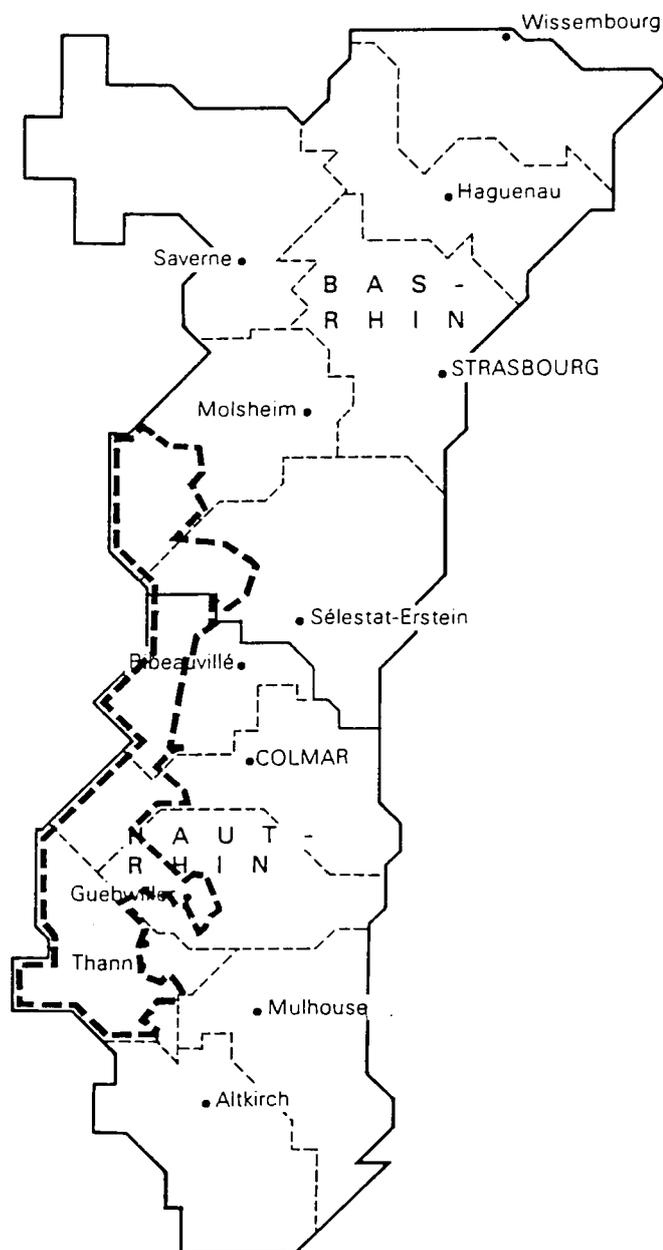
Source INSEE, SIRF, 1986.

. *Formation*

Source INSEE, comptes régionaux des branches industrielles, 1987.

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE

ALSACE



LEGENDE

□ Zones éligibles au feder

--- Hors quota textile

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE	2
1. Description générale de la région	2
2. Caractéristiques de l'évolution économique	3
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels	8
4. Bilan financiers des actions passées	10
5. Le développement régional - Problèmes et conditions	15
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	16
1. Moderniser et renforcer le potentiel économique régional	16
2. Améliorer l'insertion de la région dans l'espace européen	19
3. Assurer un développement équilibré du territoire alsacien	20
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT	23
1. Promotion de l'emploi	23
2. Formation de base	23
3. Adaptation des filières de formation	24
4. Recherche - Réseaux de transfert	25
5. Technopôles	26
6. Politiques en faveur des entreprises	27
7. Secteurs de politique économique	28
8. Aménagement spatial	31
9. Tourisme	31
10. Gestion de l'environnement	32
11. Culture - Sports - Loisirs	32
12. Action sanitaire et sociale, logement	34
IV - RESSOURCES FINANCIERES	35

I ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. DESCRIPTION GENERALE DE LA REGION

Située à l'est de la France, sur sa frontière rhénane, l'Alsace englobe deux départements, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. C'est la plus petite région française par sa superficie. Mais avec plus d'un million et demi d'habitants elle compte parmi les plus peuplées -- sa densité est presque le double de celle du pays -- et sa croissance démographique est moyenne.

De tradition industrielle, l'Alsace a bénéficié dans les années soixante et soixante-dix de conditions de développement relativement favorables qui l'ont sortie de son marasme de l'après-guerre et l'ont confirmée comme l'une des régions les plus industrialisées du pays. De plus, l'ouverture des frontières et la confrontation au dynamisme des économies voisines (RFA, Suisse) ont favorisé un renouvellement et un renforcement de son potentiel industriel.

Ce développement a pris des formes assez particulières: apports étrangers, notamment allemands et suisses, sous forme de petites et moyennes unités dans les branches les plus diverses; promotion d'un tissu de PME régional lui aussi très diversifié, mettant l'accent sur la compétitivité et l'efficacité commerciale plutôt que sur la sophistication des produits; intervention limitée des grands groupes nationaux sauf dans la région de Mulhouse (automobile). Ces caractéristiques ont permis à l'Alsace de résister assez bien aux premiers chocs de la crise (elle est une des rares régions à avoir accru son potentiel d'emplois industriels entre 1975 et 1980). Parmi les activités industrielles nationales les plus représentées en Alsace on compte, en ordre décroissant, la construction mécanique, les industries agricoles et alimentaires (sauf viande et lait), la construction automobile, le textile habillement, la fonderie et le travail des métaux.

Ce mode d'industrialisation relativement diffus a, d'autre part, accéléré les mutations agricoles sans trop défaire la trame particulièrement dense des bourgs ruraux et des petites villes. L'agriculture n'emploie plus, début 1985, que 4,1 % de la population au lieu de travail, c'est-à-dire une part très inférieure à la moyenne nationale. La production est principalement végétale (vins et céréales) tandis que la production animale est surtout laitière.

Enfin, la position géographique de l'Alsace et son développement industriel ont contribué au renforcement endogène d'un secteur tertiaire anciennement établi (banques, transports, commerce de gros, services, etc.), ainsi qu'à son ouverture sur l'étranger. Ce dynamisme tertiaire a profité essentiellement à l'unité urbaine de Strasbourg (373 470 ha-

bitants), dotée depuis les années cinquante d'un important potentiel d'enseignement supérieur et de recherche fondamentale et où siège le parlement européen élu au suffrage direct. Par contre, la seconde unité urbaine de la région, Mulhouse (220 640 habitants), est restée en retrait dans ce renforcement des fonctions tertiaires (malgré la création de l'université de la haute Alsace).

Cet essor de la région a cependant laissé subsister plusieurs zones à problèmes: zones de reconversion (vallées vosgiennes touchées par la crise textile, bassin potassique), zone tampon de Sélestat, zones soumises à l'attraction des pôles étrangers (secteurs de Wissembourg-Lauterbourg au nord, de Saint-Louis-Huningue au sud).

L'importance des flux de travailleurs frontaliers (plus de 36 500 fin 1981) exerce une pression sur le marché du travail: s'ils obligent les entreprises à plus de compétitivité, ils freinent aussi le développement local.

Dans l'ensemble, ces divers facteurs ont permis à l'Alsace de mieux résister à la crise et d'y entrer plus tardivement. Cependant s'amorce en 1980 une baisse de l'emploi industriel qui ne cesse de se dégrader depuis. De 1981 à 1986, le taux de chômage a progressé plus vite que la moyenne nationale (+ 12% contre + 7,6%) et l'avenir s'annonce difficile, même si le taux de chômage régional demeure inférieur, en mars 1986, au taux national.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de l'Alsace de 1975 à 1986.

Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982				189	8 220
1 566 000	+3,2	+0,5	+2,7	Hab/km ²	km ²

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec la France entière

Part population nationale.....	2,8	Variation		
Part superficie nationale.....	1,5	de la population totale de 1975 à 1982:		
Densité: ratio Région/France.....	1,9	FRANCE.....	+ 3,07 %	REGION.... + 3,2

Population active:

POPULATION ACTIVE	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
Alsace	681,6	+ 1,8	42,9	55,0	33,2
FRANCE	23525,1	+ 1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	2,89	+ 1,62	1,01	1,04	0,96

Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	%	Variation moyenne annuelle		Taux France %
				1983/85		
				Effectifs	Taux %	
TOTAL REGION	607,242	100	100	- 2 748	- 0,45	- 1,0
Agriculture	24,984	4,1	7,6	- 674	- 2,7	- 0,2
Industrie	194,515	32,0	24,8	- 3 122	- 1,6	- 2,8
B.G.C.A.	40,500	6,6	7,2	- 2 661	- 6,57	- 5,8
Commerce	77,772	12,8	12,0	- 582	- 0,74	- 1,0
Aut.tertiaire	269,471	44,5	48,4	+ 4 291	+ 1,59	+ 1,2

Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981/86
Alsace	6,2	7,9	+ 12
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée:

VALEUR AJOUTEE 1982	V.A. totale 1982 (millions de Fr.)	V.A./habitant (milliers de Fr.)	% répartition V.A. régionale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
Alsace	101 987	64 873	3,9	35,9	6,90	53,3
Ratio Rég/France	3%	1,04	0,8	1,2	1,04	0,90

Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
Alsace	40,3	11,6	6,1
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi:

Zones d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab./km ²	Solde naturel entre 1980 et 1975	Solde naturel entre 1975 et 1982	Variation relative de la population entre 1980 et 1975	Variation relative de la population entre 1975 et 1982	Taux de migration entre 1980 et 1975	Taux de migration entre 1975 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Wissembourg	46	414,3	44 708	107,9	1 760	1 015	2,7	3,5	-1,5	1,1	8,2
Niederbronn	39	394,5	39 858	101,1	1 240	452	4,5	1,5	1,2	0,3	6,6
Haguenau	37	455,4	82 092	180,3	2 800	2 151	9,6	6,7	5,6	3,9	7,8
Sarre Union	46	387,2	25 376	65,5	395	8	0,7	-0,1	-0,9	-0,1	9,0
Saverne	110	749,6	73 364	97,9	1 235	411	3,3	1,9	1,5	1,3	7,5
Strasbourg	88	763,0	474 312	620,9	22 853	17 647	8,1	3,8	2,7	-0,1	10,7
Molsheim	53	535,2	73 994	138,3	1 561	895	10,0	9,8	7,5	3,4	8,2
Schirmeck	23	303,6	18 881	62,2	252	-145	-1,3	-2,7	-2,6	-1,9	11,9
Sélestat	77	751,4	83 081	110,6	2 232	800	3,2	2,2	0,4	1,2	9,7
Sainte Marie aux Mines	5	108,4	10 917	100,7	-296	-399	-7,1	-6,1	-4,7	-2,7	12,6
Colmar	69	822,7	145 476	176,8	4 460	2 584	7,9	0,5	4,6	-1,2	7,5
Neuf Brisach	21	214,7	17 823	83,0	970	1 042	28,4	14,2	20,5	7,5	7,7
Guebwiller	38	406,6	52 002	127,9	1 100	498	3,7	0,7	1,5	-0,3	6,4
Thann-Cernay	50	493,8	58 507	118,5	1 338	789	2,1	2,1	-0,3	0,8	8,3
Mulhouse	59	664,3	266 941	401,9	11 405	11 000	11,2	2,8	6,3	-1,5	9,7
Saint Louis	26	172,3	47 234	274,2	1 267	1 401	15,7	4,0	12,5	0,9	5,9
Altkirch	109	642,5	51 472	80,1	1 178	400	3,8	4,7	1,3	3,9	5,5

* Taux de chômage moyen 1984 = $\frac{\text{Nombre moyen de O.F.M. en 1984}}{\text{Population active 1982}}$

2.2. La population

La croissance démographique entre 1975 et 1982 a été légèrement supérieure à la moyenne nationale. La population alsacienne est relativement jeune, la part des générations en âge de travailler (15-59 ans) est plus élevée qu'en moyenne nationale.

Le mouvement naturel accuse certaines particularités: le taux de natalité est redevenu, depuis 1982, légèrement supérieur à la moyenne nationale (incidences d'une population plus jeune et d'un fort taux de population immigrée). Le taux de fécondité, qui avait chuté plus rapidement que dans le reste de la France au milieu des années soixante-dix s'est relativement redressé vers 1980 et semble avoir depuis rechuté. Il reste en dessous de la moyenne nationale.

Le mouvement migratoire pose plus de problèmes. L'Alsace est en effet l'une des régions où la mobilité est la plus faible, à la fois en termes d'émigration et d'immigration en provenance des autres régions. Elle est cependant une des seules régions de l'arc nord-est à avoir conservé un solde migratoire positif dans la période 1975/82. Mais ce dernier n'a profité qu'au département du Bas-Rhin. Le Haut-Rhin, département plus industriel, enregistre un solde négatif.

D'après les indications les plus récentes, le solde migratoire régional serait devenu négatif (y compris dans les catégories plus âgées). Cette inversion pourrait s'expliquer, notamment, par l'arrêt de l'immigration étrangère, laquelle avait pu masquer une tendance déjà ancienne à l'émigration d'Alsaciens, en particulier de la fraction la mieux formée.

2.3. Population active et emploi

L'évolution de la population active, supérieure à la moyenne nationale de 1975 à 1982, s'est légèrement ralentie les années suivantes. Avec l'arrêt de la création d'emploi, depuis 1980, l'envolée du chômage a correspondu de façon assez mécanique au cumul de deux phénomènes: l'effet structure démographique plus accentué en Alsace, l'effet rattrapage du taux d'activité féminin qui tend à se rapprocher du niveau national. Le taux de chômage a enregistré un maximum de 9,3% en septembre 1985, pour se maintenir depuis à un niveau inférieur au niveau national. En chiffres absolus, le nombre de demandeurs d'emploi a chuté de 63 752 fin septembre 1985 à 50 589 fin mai 1986, soit une différence qui correspond à l'augmentation du nombre de TUC sur la même période.

La structure de la population employée, début 1985, laisse paraître une prédominance de l'industrie et une faiblesse de l'agriculture. Le commerce et autre tertiaire se situant dans la moyenne nationale. Ces particularités régionales sont confirmées par les évolutions récentes: l'emploi agricole continue à diminuer à un rythme plus rapide que la moyenne nationale; si l'industrie a perdu 3 122 emplois de 1983 à 1985, ces pertes sont relativement moins importantes qu'au niveau national.

On remarquera, toutefois, que l'analyse sectorielle souligne les problèmes structurels de cette région: dans l'industrie, les trois secteurs clés (automobile, mécanique, textile-habillement) sont les plus touchés; l'agro-alimentaire, qui avait joué un rôle moteur dans les années soixante-dix, a connu un renversement de tendance en 1984 et commence à perdre des emplois; dans le tertiaire, l'emploi diminue dans les commerces mais continue à progresser dans les services.

L'approche territoriale souligne également de grandes différences. Il faut garder à l'esprit, à ce propos, l'évolution de la localisation de la population entre les deux derniers recensements: on constate une très forte attraction des communes en couronne des trois grandes villes d'Alsace (Strasbourg, Mulhouse, Colmar).

La situation des actifs par zone d'emploi montre la très forte tertiarisation des zones d'emploi de Strasbourg (68,3%) et de Colmar (59,8%), contre une moyenne régionale de 54,2% (recensement 1982). Par contre, la zone de Mulhouse se situe en deçà de la moyenne régionale (51,6%). L'industrie est concentrée dans le sud du Haut-Rhin (zones de Saint-Louis, Altkirch, Thann-Cernay, Mulhouse et Neuf-Brisach) et le nord du Bas-Rhin (Wissembourg, Niederbronn et Sarre-Union). Enfin, l'emploi agricole est surtout concentré dans les zones de Saverne, Sélestat, Sarre-Union et Colmar.

Les taux de mobilité par zone d'emploi (évalués en 1984 par l'administration) se caractérisent également par une grande diversité. Cinq zones ont un taux de rotation supérieur à la moyenne alsacienne (19,8): Strasbourg (23,4), Molsheim (20,4), Schirmeck (23,4), Guebwiller (21,3) et Sainte-Marie-aux-Mines (21,5). Le taux de sortie est toujours

supérieur aux taux d'entrée, excepté dans les petites zones de Sarre-Union, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Neuf-Brisach.

2.4. La formation

Malgré l'amorce d'un rattrapage, l'Alsace accuse toujours un retard préoccupant sur la moyenne nationale dans le domaine de la formation. On enregistre une préscolarisation moins importante et une scolarisation moins poussée. Le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 19 ans est notoirement insuffisant. Cela a pour corollaires un faible niveau de formation, des sorties plus précoces du système éducatif et des entrées plus rapides dans la vie active. En Alsace, 62% des non-qualifiés ont un niveau inférieur à la troisième ou n'ont pas entrepris de formation professionnelle, contre 38% en France.

Les formations professionnelles sont sureprésentées en Alsace (74% contre 68% en France) du fait d'un fort taux d'apprentissage (39% de l'enseignement professionnel, contre 27% en France). Par contre, dans l'enseignement technique les formations de second cycle long ne représentent que 26% (contre 32% en France); de même, dans l'ensemble des classes terminales, les formations techniques de lycée ne représentent que 21,1% des effectifs (contre 24,6% en France).

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

3.1. Déséquilibres sectoriels

D'un point de vue sectoriel, les industries qui ont vu leur niveau d'emploi se détériorer le plus rapidement depuis le début des années quatre-vingts (avec un taux de pertes supérieur à 3% par an de 1980 à 1984), sont les trois secteurs clés de l'industrie alsacienne -- l'automobile, la mécanique et le textile habillement.

Ils subissent les contrecoups de la crise, ils sont confrontés à une vive concurrence internationale et à des mutations technologiques importantes. Le recul de l'emploi industriel a également touché les petites et moyennes entreprises. Mais il semble pour l'instant difficile d'y voir l'amorce d'une désindustrialisation.

L'Alsace souffre cependant de plusieurs handicaps structurels qui entravent la reconversion nécessaire de certaines zones ou industries: absence d'industries de pointe, faiblesse de la recherche industrielle, éparpillement du tissu, concurrence des régions plus attractives ou bénéficiant des interventions prioritaires de l'Etat.

3.2. Déséquilibres géographiques

D'un point de vue territorial, les principaux déséquilibres et problèmes structurels sont concentrés, pour l'activité industrielle, dans la région de Mulhouse (zone d'emploi de Mulhouse, Guebwiller et Thann-Cernay), dans les dix cantons du versant alsacien des Vosges (de Schirmeck à Masevaux et Thann) et dans l'Alsace centrale (zone d'emploi de Sélestat). Pour l'agriculture, la zone la plus défavorisée est l'Alsace Bossue, enclavée au nord-ouest de la région (zone d'emploi de Sarre Union).

La région de Mulhouse concentre près d'un quart des effectifs industriels, mais tend à perdre ses activités traditionnelles du fait de la crise d'entreprises comme les mines de potasse (MDPA), Manurhin ou SACM. L'épuisement du gisement exploité par les MDPA oblige à envisager une réduction progressive de l'exploitation et son abandon aux alentours de 2005. Les MDPA emploient encore plus de 5 000 salariés. L'activité des mines de potasse est également handicapée par l'obligation imposée par les pays riverains du Rhin de trouver une solution alternative au rejet des résidus salins dans le fleuve. La région de Mulhouse voit aussi s'accumuler une série de restructurations dans ses secteurs traditionnels: textile, machine-outil, mécanique textile. Sa capacité de renouvellement endogène et de développement tertiaire apparaît très faible.

Le versant alsacien des Vosges comprend une dizaine de cantons qui correspondent aux zones d'application de la prime d'aménagement du territoire, c'est-à-dire aux vallées vosgiennes. Ces vallées ont connu historiquement un développement économique fondé sur l'industrie textile. Certaines étaient encore, il y a dix ou quinze ans, en situation de quasi mono-industrie. Le déclin de cette activité n'a guère été relayée par le développement d'activités nouvelles. Dans le fond des vallées en particulier, le tissu économique en a été gravement affecté, si bien que malgré le déclin démographique de ces zones, le chômage continue de s'y aggraver sensiblement.

L'Alsace centrale (zone de Sélestat,) située au débouché de deux vallées vosgiennes en difficulté, constitue elle-même une zone déprimée venant s'intercaler entre les pôles de Strasbourg et Colmar. Peu touchée par le mouvement d'industrialisation des vingt dernières années et souffrant du déclin de ses industries traditionnelles, l'économie de cette zone doit être sérieusement renforcée.

L'Alsace bossue qui correspond au bassin d'emploi de Sarre-Union, au nord-ouest de la région, reste isolée et a conservé un caractère essentiellement rural. Sa population jeune est importante et, malgré des progrès dans l'industrialisation, on enregistre toujours un solde migratoire négatif. Nombre de ses actifs sont actuellement employés dans les bassins houillers de Lorraine et de la Sarre.

Les secteurs frontaliers du Nord (Outre-Forêt) et du Sud (secteur des Trois Frontières) posent des problèmes particuliers de développement et d'aménagement. Les secteurs situés en périphérie de grandes

agglomérations étrangères (Karlsruhe, Bâle) connaissent d'importantes migrations de travailleurs frontaliers.

3.3. Les infrastructures

Du point de vue des infrastructures routières, la région est préoccupée par trois problèmes qui entravent son ouverture sur la France et les pays voisins :

- la nécessité de développer les voies transvosgiennes afin de rétablir et d'étendre les liaisons entre l'Alsace et le reste de la France du côté ouest,

- l'amélioration des communications transrhénanes côté est afin, en particulier, de décroquer la zone urbanisée de Strasbourg et de désengorger le pont de l'Europe,

- la mise à la norme internationale de l'axe nord-sud (Strasbourg-Mulhouse) et son raccordement vers le nord et l'autoroute allemande.

4. BILAN FINANCIER DES ACTIONS PASSES

4.1. Dépenses de l'Etat et des APUL

Les tableaux ci-dessous donnent le montant des dépenses directes de l'Etat et des administrations publiques locales de 1981 à 1985. Le détail est fourni dans les deux pages suivantes.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	72	51,1	34,9	34,5	22
CULTURE VIE SOCIALE	58,1	32,3	30	34,5	35
SANTE (HORS CHR)	88,8	44,3	19,9	11,8	0
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,1	0	0	0,4	1
LOGEMENT	0,3	0,1	0,1	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	142,2	91,6	75,3	69,2	57
DEVELOPPEMENT RURAL	6,4	3,6	3,9	2,2	2
TRANSPORTS	311,6	101,8	114	161,1	165
ACTION ECONOMIQUE	21,8	13	10	8,8	7
SERVICES GENERAUX APU	103,8	43,7	62,1	57,6	60
TOTAL	805,1	381,5	350,2	380,1	349

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	152,3	185,1	176,4	217,2	205,7
CULTURE VIE SOCIALE	351,4	341,5	323,1	357,3	377,8
SANTE (HORS CHR)	117,5	102,8	172,9	142,3	133,3
EQUIPEMENTS SOCIAUX	39,8	29,3	23,4	14,5	28,9
LOGEMENT	149,3	188,5	220,7	33,4	183
DEVELOPPEMENT URBAIN	435	483	486,5	587,6	607,5
DEVELOPPEMENT RURAL	465,5	454,8	378,8	520,2	545,6
TRANSPORTS	271,5	203,7	52,6	229,4	234,7
ACTION ECONOMIQUE	153,7	165	64	86,8	151,8
SERVICES GENERAUX APU	255,5	279,6	412,8	408,3	450,6
TOTAL	2391,5	2433,3	2311,2	2597	2918,7

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT				
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS	14,2	6,9	4,4	4,1
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0,0	0,0	0,0	0,0
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	43,2	36,2	26,6	24,4
ENSEIGNEMENT CONTINU	0,7	0,1	0,0	0,0
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	13,9	7,9	3,9	6,0
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	72,0	51,1	34,9	34,5
CULTURE	55,5	31,8	27,8	33,2
SPORTS-LOISIRS	2,6	0,5	2,2	1,3
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	58,1	32,3	30,0	34,5
3 TOTAL SANTE hors CHR	88,8	44,3	19,9	11,8
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,1	0,0	0,0	0,4
5 TOTAL LOGEMENT	0,3	0,1	0,1	0,0
SERVICES COMMUNS	12,9	4,3	3,4	2,5
RESEAUX ET SERVICES	0,0	28,3	0,0	0,6
TRANSPORTS COLLECTIFS	0,4	0,0	0,4	0,0
VOIRIE URBAINE	124,6	59,0	71,4	66,1
AMENAGEMENT URBAIN	4,3	0,0	0,1	0,0
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	142,2	91,6	75,3	69,2
SERVICES COMMUNS	0,0	0,0	0,0	0,0
EAU ASSAINISSEMENT	0,5	0,3	0,2	0,0
RESEAUX SERVICES AUTRES	0,0	0,0	0,0	0,0
AMENAGEMENT RURAL	0,7	0,5	0,2	0,3
AMENAGEMENT EAUX	2,6	1,5	1,7	0,8
ANTI-POLLUTION	2,0	0,8	1,3	0,9
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0,6	0,5	0,5	0,2
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	6,4	3,6	3,9	2,2
SERVICES COMMUNS	0,1	0,1	0,0	0,1
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	296,4	89,4	106,7	150,7
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	13,3	11,1	6,7	8,9
MER TRANSPORTS MARITIMES	0,0	0,0	0,0	0,0
AIR TRANSPORTS AERIENS	1,8	1,2	0,6	1,4
8 TOTAL TRANSPORTS	311,6	101,8	114,0	161,1
SERVICES COMMUNS	1,3	0,8	0,5	0,6
AGRICULTURE IAA COMMERCE	20,5	12,2	9,5	8,2
ENERGIE	0,0	0,0	0,0	0,0
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0,0	0,0	0,0	0,0
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0,0	0,0	0,0	0,0
BTP	0,0	0,0	0,0	0,0
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	21,8	13,0	10,0	8,8
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	103,8	43,7	62,1	57,6
F.C.T.V.A.	0,0	0,0	0,0	0,0
D.G.E.	0,0	0,0	0,0	0,0
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL .1 A 11.....	805,1	381,5	350,2	380,1

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL

UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS	2.2	9.6	11.0	8.7
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	84.2	76.0	88.4	91.7
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	55.7	97.0	73.8	111.2
ENSEIGNEMENT CONTINU	4.3	0.5	0.8	0.2
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	5.9	2.0	2.4	5.4
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	152.3	185.1	176.4	217.2
CULTURE	38.1	29.0	29.0	46.3
SPORTS-LOISIRS	313.3	312.5	294.1	311.0
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	351.4	341.5	323.1	357.3
3 TOTAL SANTE hors CHR	117.5	102.8	172.9	142.3
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	39.8	29.3	23.4	14.5
5 TOTAL LOGEMENT	149.3	188.5	220.7	33.4
SERVICES COMMUNS	29.2	17.7	6.6	25.6
RESEAUX ET SERVICES	166.6	211.6	259.9	272.8
TRANSPORTS COLLECTIFS	11.9	30.8	19.3	7.8
VOIRIE URBAINE	178.6	168.0	145.8	220.0
AMENAGEMENT URBAIN	48.7	54.9	54.9	61.4
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	435.0	483.0	486.5	587.6
SERVICES COMMUNS	0.1	0.0	0.0	0.1
EAU ASSAINISSEMENT	182.0	187.3	168.3	227.3
RESEAUX SERVICES AUTRES	170.1	163.9	144.3	206.1
AMENAGEMENT RURAL	83.2	72.0	39.1	41.2
AMENAGEMENT EAUX	14.8	17.4	12.9	32.5
ANTI-POLLUTION	10.0	10.9	12.2	10.5
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	5.3	3.3	2.0	2.5
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	465.5	454.8	378.8	520.2
SERVICES COMMUNS	12.1	10.9	9.0	17.6
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	239.0	191.8	42.0	211.1
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	19.5	0.5	1.6	0.6
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.5	0.3	0.0	0.0
AIR TRANSPORTS AERIENS	0.4	0.2	0.0	0.1
8 TOTAL TRANSPORTS	271.5	203.7	52.6	229.4
SERVICES COMMUNS	74.6	69.4	10.6	20.8
AGRICULTURE IAA COMMERCE	47.5	61.8	51.2	56.5
ENERGIE	26.5	28.8	1.2	0.7
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.8	1.3	0.0	0.1
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.0	0.0
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	4.3	3.7	1.0	8.2
BTP	0.0	0.0	0.0	0.5
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	153.7	165.0	64.0	86.8
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	255.5	279.6	412.8	408.3
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL 1 A 11.....	2391.5	2433.3	2311.2	2597.0

4.2. Primes de développement régional

4.2.1. *Prime d'aménagement du territoire*

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	10	17	13	6
Montant de la PAT	16,012	26,201	14,208	29,497
Investissements (millions de francs)	122,445	265,702	67,624	164,956
Emplois prévus	416	880	506	1176

(source DATAR, 1987)

4.2.2. *Primes des régions*

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 : 10 960
 1985 : 5 000
 1986 : 5 000

(Source : CADEB, 1987)

4.3. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Alsace se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (Source : Eurostats).

	1981-1985	dont 1985
FEDER	2,7	0,4
FEOGA	4,3	0,7
BEI-NIC	65,9	35,7
CECA-EURATOM	-	-

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. DEVELOPPEMENT REGIONAL - PROBLEMES ET CONDITIONS

Comparée à d'autres régions moins favorisées ou plus durement frappées par la crise, l'Alsace a atteint un niveau de développement qui lui permet d'afficher une certaine ambition pour l'avenir. Mais avec un potentiel limité et qui reste fragile, les moyens de cette ambition ne sont pas évidents. L'avenir régional peut s'exprimer autour de deux enjeux majeurs:

Rester dans le peloton de tête des régions développées: pour cela, en profitant d'un taux d'industrialisation élevé, d'une agriculture à bonne valeur ajoutée et d'activités tertiaires de bon niveau, l'Alsace doit relever le défi technologique. Or la tradition industrielle de la région a plutôt valorisé sa position comme simple plate-forme pour des productions manufacturières, ce qui explique ses faiblesses actuelles en industries de pointe et en recherche industrielle. Par contre, la région a l'avantage de disposer d'un potentiel de recherche publique étoffé et de bon niveau. Mais son développement, axé surtout sur la recherche fondamentale, est resté jusqu'ici assez peu lié au tissu économique régional. Son renouvellement apparaît, de surcroît, mal assuré.

S'affirmer comme une région européenne: il s'agit dans cette perspective de renforcer les activités et les infrastructures à dimensions européennes et internationales: le rôle européen de Strasbourg, la recherche fondamentale, le tourisme, les systèmes de communications européens (axes autoroutiers, TGV, chaînes internationales de transport de marchandises, etc.). Cela demande également une meilleure articulation avec le dynamisme des régions voisines, allemandes et suisses.

C'est ce double défi que veut relever l'Alsace dans les années à venir, dans la perspective d'une suppression des barrières douanières intra européennes, et auquel correspondent les objectifs de développement pour les années 1986-90.

II. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

L'amélioration de l'emploi demeure l'impératif majeur pour la période 1986-90: il s'agit non seulement de résorber le chômage qui, depuis 1981, progresse plus rapidement qu'au niveau national, mais aussi de faire face à une forte demande supplémentaire d'emplois du fait d'un écart important entre les flux d'entrées et de sorties sur le marché du travail.

A cela s'ajoutent les soucis de rééquilibrer les flux de travailleurs frontaliers, dont l'importance traduit la fragilité et la dépendance de l'économie régionale, et d'améliorer le niveau général de qualification des emplois.

Pour répondre à ces impératifs les grandes orientations qui sous-tendent le contrat de plan Etat-région 1984-88 demeurent valables. Elles mettent en particulier l'accent sur la modernisation industrielle, l'adaptation des formations, le développement technologique, la valorisation des potentialités locales, le rattrapage de certains retards en matière d'infrastructures de communication. Cette stratégie régionale s'est précisée, depuis, sur plusieurs points.

On peut regrouper les objectifs de développement de l'Alsace, pour la période 1986-90, autour de trois idées-forces:

- moderniser et renforcer le potentiel économique régional,
- améliorer l'insertion de la région dans l'espace européen,
- assurer un développement équilibré du territoire alsacien.

1. MODERNISER ET RENFORCER LE POTENTIEL ECONOMIQUE REGIONAL

Cet objectif comprend des interventions sur l'environnement du tissu économique et en direction des entreprises.

1.1. L'environnement du tissu économique

Quatre objectifs prioritaires guident l'intervention sur l'environnement du tissu économique:

1.1.1. *L'adaptation des formations*

L'orientation plus marquée en Alsace vers les formations techniques et professionnelles, que l'on peut considérer comme positive, se limite trop souvent à des formations à niveau faible qui correspon-

dent de moins en moins aux besoins des entreprises. L'objectif est donc celui d'un relèvement général des niveaux de formation en insistant sur les formations techniques longues, ce qui suppose une amélioration de la formation générale de base.

Le conseil régional a défini un "schéma prévisionnel des formations" (février 1986) qui précise ces objectifs. Il prévoit un effort important pour augmenter les capacités d'accueil dans les établissements du 2e cycle (lycées); il veut favoriser l'augmentation des effectifs dans les filières scientifiques longues et les classes préparatoires; enfin, il poursuit l'effort d'ajustement des filières de formation en fonction des débouchés professionnels. Sur ce point, il insiste en particulier sur l'augmentation des BTS dans les nouvelles filières, l'adaptation de l'apprentissage, la poursuite de l'effort d'équipement des établissements techniques.

1.1.2. *L'effort de recherche et de transfert vers l'industrie*

Dans la continuité des actions entreprises depuis 1982, la région encourage le développement des recherches ayant un impact particulier sur son tissu économique, et susceptibles de s'intégrer dans un pôle de développement (photonique, pôle photovoltaïque, biotechnologie, etc.). Dans ce cadre, plusieurs objectifs sont poursuivis de façon complémentaire:

- constitue de nouveaux pôles d'entraînement: l'effort principal porte sur un renforcement des formations d'ingénieurs (dont la région est dans l'ensemble assez mal pourvue), en visant un couplage avec des activités de recherche appliquée et en recherchant la coopération de partenaires européens. Cette politique sert d'élément moteur pour, notamment, deux projets de technopôles conçus en complémentarité, (Strasbourg et Mulhouse- Haut-Rhin),

- consolider le potentiel de formation scientifique et de recherche fondamentale: cet objectif concerne principalement Strasbourg où devrait être privilégiés certains axes (biotechnologie, médicaments, matériaux),

- renforcer la vocation européenne de ce potentiel: à cet égard le projet de création par l'Ecole normale supérieure d'un collège européen pourrait prendre figure d'opération pilote pour la coopération universitaire européenne.

1.1.3 *L'introduction des techniques nouvelles liées à l'informatique et à la télématique*

Elle constitue un enjeu national qui mobilise également l'intérêt des différents partenaires régionaux. L'Alsace présente un projet ambitieux de réseau télématique.

1.1.4. Diversifier les sources d'énergie et économiser cette énergie

1.2. Les entreprises

L'intervention directe en faveur des entreprises doit répondre à des exigences fortes en matière d'automatisation, d'innovation dans les produits, de logistique commerciale et de services. La région a mis en place un dispositif d'accompagnement s'adressant aux PME et à l'artisanat. L'objectif pour les années à venir est d'accentuer les efforts dans les domaines suivants:

- le renforcement des réseaux de conseil (conseils techniques, commerciaux, financiers...) et de transfert technologique, au profit principalement des PME,
- l'accueil et le soutien de nouvelles activités: il s'agit, par des mesures appropriées (conseil, capital-risque, politique d'accueil, pépinière...), de mieux exploiter toutes les opportunités (valorisation industrielle de la recherche régionale, soutien à la création endogène d'activités nouvelles, prospection d'investisseurs extérieurs),
- l'amélioration des qualifications dans les entreprises en développant un effort de formation interne encore trop faible,
- la valorisation des savoir-faire locaux dans le domaine des biens d'équipement industriel (productique),
- le renforcement des capacités en création et design industriels,
- l'aide à l'exportation, notamment au-delà du marché communautaire.

Ces objectifs s'intègrent à des politiques sectorielles qui visent à consolider et à développer des secteurs économiques particulièrement importants pour la région.

Dans l'industrie mécanique, il s'agit en particulier de remédier aux faiblesses en informatique industrielle; dans le textile habillement, où l'on doit faire face à un besoin d'investissements et d'innovation, il s'agit de poursuivre le renforcement des fonctions de service et de promotion collective sur le pôle de Mulhouse.

L'agriculture, plutôt pénalisée par la politique agricole commune qui encourage des modèles d'exploitation correspondant assez mal aux potentialités locales, est à même de se redéployer vers des productions diversifiées. Il s'agit donc d'encourager un effort particulier d'adaptation à la demande des marchés (consommation humaine et demande industrielle au sens le plus large) présentant les meilleures opportunités de valorisation.

En ce qui concerne l'industrie agro-alimentaire, il convient de remédier à la fragilisation du tissu de PME en favorisant à la fois la modernisation de l'outil de production et l'adaptation des produits.

Les ressources de la filière bois, particulièrement importantes dans cette région, sont insuffisamment valorisées. Le maintien et le renforcement des capacités de l'usine de pâte à papier de la Cellulose de Strasbourg est une condition essentielle pour l'équilibre économique des activités en amont de la filière (exploitation forestière, sciage). Il s'agit également de poursuivre l'effort d'adaptation des produits du secteur menuiserie-charpente (notamment dans le créneau de la maison à ossature bois). Les opportunités de développement dans le secteur de l'ameublement doivent être mieux exploitées. Enfin, il convient d'intensifier la lutte contre le dépérissement forestier pour préserver à long terme les ressources régionales.

2. AMELIORER L'INSERTION DE LA REGION DANS L'ESPACE EUROPEEN

Région frontalière située au coeur de l'Europe, l'Alsace entend parfaire son ouverture sur l'espace européen. Cet objectif englobe la volonté d'améliorer les infrastructures de communication, d'élargir la coopération transfrontalière et de développer la vocation européenne de Strasbourg.

2.1. Les infrastructures

L'amélioration des infrastructures de communication vise non seulement à assurer une continuité des réseaux par-delà les frontières, mais aussi à les organiser, à les compléter et à les valoriser dans l'optique d'un développement solidaire à l'échelle du bassin rhénan supérieur.

Il s'agit d'assurer un maillage autoroutier cohérent à l'échelle de ce bassin rhénan et d'améliorer les liaisons routières est-ouest. L'Alsace doit bénéficier de liaisons ferroviaires rapides (TGV) avec ses prolongements vers la RFA et la Suisse du Nord-Ouest, mais aussi de meilleures dessertes intrarégionales. Les deux principaux aéroports alsaciens doivent s'agrandir dans une perspective de desserte interrégionale, tandis qu'en matière de télécommunication il s'agit d'assurer le développement de nouvelles techniques (télématique, réseaux câblés) en évitant l'effet frontière.

Enfin, l'achèvement prévu du Marché commun intérieur, y compris pour les transports, et l'effacement de la frontière obligent à préparer dans cette perspective les activités liées au transport de marchandises.

2.2. La coopération transfrontalière

L'élargissement de la coopération transfrontalière dans le cadre défini par la convention de Bonn (1975) entre les autorités allemandes, suisses et françaises, vise à créer une meilleure synergie de développement dans plusieurs domaines:

- la coopération des systèmes de formation (apprentissage linguistique, formation technique, enseignement supérieur),
- la coopération en matière de recherche et de transferts technologiques,
- la coopération en matière de promotion économique et touristique,
- la coopération culturelle,
- la coopération en matière d'aménagement, d'environnement et de cadre de vie.

A une échelle plus locale, il s'agit d'assurer un développement mieux équilibré des bassins d'emploi transfrontaliers à l'aide de plans d'actions concertés.

2.3. Strasbourg

Le développement de la vocation européenne de Strasbourg est un objectif qui suppose une amélioration des conditions d'accueil des institutions européennes, et de continuer à favoriser de nouvelles implantations.

3. ASSURER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE ALSACIEN

L'effort d'adaptation et de renforcement de la structure économique régionale s'inscrit dans une conception globale de l'aménagement du territoire recherchant une diffusion équilibrée du développement. Les zones qui connaissent des handicaps spécifiques demandent donc une attention particulière.

3.1. Mulhouse

La revitalisation nécessaire du pôle mulhousien doit être appréhendée à une échelle beaucoup plus large, en l'intégrant dans une zone comprenant le sud de l'Alsace et le nord de la Franche-Comté. Cet ensemble, sur lequel se greffe l'économie de plusieurs vallées vosgiennes elle-mêmes en difficulté, constitue l'une des principales concentrations industrielles françaises. La restructuration de cet ensemble implique une

politique coordonnée privilégiant un renforcement des capacités technologiques. Le contrat de plan Etat-région a permis d'amorcer une politique de reconversion du bassin potassique par la mise en place d'une société de diversification (SODIV) et de premiers moyens par le réaménagement du bassin (carreaux désaffectés, cités minières). Mais cet effort devra s'intensifier très nettement au-delà de 1988, en tenant compte des moyens limités des collectivités locales concernées et des contraintes particulières (pollution).

3.2. Le massif vosgien et les zones rivales défavorisées

L'objectif pour les vallées vosgiennes touchées par le déclin de l'industrie textile est de diversifier les activités et de rechercher une meilleure valorisation des potentialités locales (agriculture, filière bois, artisanat, tourisme). La poursuite du programme de désenclavement par la réalisation de voies rapides transvosgiennes, évitant les agglomérations et améliorant par là-même le cadre de vie, reste une condition essentielle de cette politique.

Le massif vosgien fait par ailleurs l'objet d'une politique d'ensemble menée conjointement avec la Lorraine et la Franche-Comté. Cette politique, amorcée en 1977, vise notamment une meilleure gestion de l'espace par le maintien et le développement de l'agriculture, l'aménagement et la protection des hautes Vosges (par un deuxième parc naturel régional dans les Vosges du Sud), le renforcement du tissu économique du massif et la promotion des produits de montagne.

L'Alsace centrale, autour de Sélestat, doit mieux affirmer son rôle de centre relais. La politique suivie en ce sens depuis plusieurs années a permis l'amorce d'un redressement qui doit être confirmé. De même, un des objectifs de la région est de poursuivre l'effort de renforcement de la structure économique de l'Alsace bossue (Sarre-Union).

3.3. Le développement local

De nouveaux moyens sont prévus pour le développement local de ces zones défavorisées. La politique mise en oeuvre dans le cadre de l'actuel contrat de plan Etat-région prévoit en particulier la négociation avec les collectivités locales intéressées de contrats de développement, cette possibilité étant réservée aux zones présentées ci-dessus (cf. 3.2) ainsi qu'aux zones frontalières (cf. 2.2). Venant en complément des contrats de pays, ces contrats de développement mettent l'accent sur l'animation économique et le soutien aux initiatives locales génératrices d'activités nouvelles. Leur objectif est d'abord d'aider à la définition de stratégies locales de développement par la mobilisation des moyens techniques nécessaires et disponibles.

La volonté d'assurer un développement équilibré du territoi-

re alsacien comprend, outre ces objectifs localisés, des objectifs à portée plus générale. Ce sont:

- la volonté de sauvegarder l'identité culturelle alsacienne en contribuant, notamment, au maintien du patrimoine culturel et linguistique de l'Alsace,
- l'aménagement équilibré des grandes villes (réaménagement des quartiers dégradés dans certaines villes),
- la mise en valeur du potentiel touristique existant en montagne et en zones rurales,
- la protection de l'environnement en mettant l'accent sur trois volets principaux: l'eau dans la plaine comme dans la montagne, la valorisation des déchets et matières premières de récupération, la sauvegarde et la gestion du milieu naturel,
- le développement des énergies nouvelles.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Les actions présentées ci-dessous sont cohérentes, en tenant compte des actualisations récentes, avec celles du contrat de plan Etat-région.

1. PROMOTION DE L'EMPLOI

Mise en oeuvre de programmes locaux de développement dans les zones prioritaires : massif vosgien, moyenne Alsace, bassin potassique, zones frontalières.

Soutien aux initiatives locales en faveur de l'emploi et de la création d'activités.

Mise en place d'outils d'animation régionaux et locaux.

Actions d'information et de formation en matière de développement local.

2. FORMATION DE BASE

2.1. Formation du 2e degré

Mise en oeuvre du schéma prévisionnel des formations, notamment :

- augmentation des capacités d'accueil dans les établissements du second cycle (+12 000 places d'ici l'an 2000),
- renforcement des filières scientifiques longues et des classes préparatoires.

Création d'une école européenne à Strasbourg.

Poursuite du programme "langue et culture régionale à l'école" avec, notamment renforcement de l'enseignement de l'allemand.

Développement de la coopération et des échanges transfrontaliers.

2.2. Formation supérieure

Renforcement des formations scientifiques, techniques et de gestion à Strasbourg, notamment :

- transformation de l'IECS en grande école de management européen,
- transfert et développement de l'école nationale supérieure de physique de Strasbourg,
- développement de l'école nationale supérieure de biotechnologie de Strasbourg,
- développement de nouvelles filières de formation d'ingénieurs dans les domaines de la plasturgie et des matériaux,
- développement des IUT (Strasbourg nord et Strasbourg sud),
- renforcement des moyens de la bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg.

Développement de l'université de haute Alsace, notamment :

- construction de la faculté des lettres et de la bibliothèque universitaire,
- extension de la faculté des sciences et technologies (2e tranche).

Renforcement et développement de nouvelles filières de formation en particulier en électronique et informatique (ISEA) :

- développement des écoles d'ingénieurs : école nationale supérieure de chimie (génie des procédés, génie des matériaux...; école nationale supérieure des industries textiles (filière confection habillement...),
- extension de l'IUT de Mulhouse-Colmar.

Développement de la coopération entre universités du bassin rhénan supérieur, notamment :

- développement des échanges d'enseignants et d'étudiants,
- mise en place de filières communes d'enseignement,
- création d'un institut international de management orienté vers les besoins des PME à Colmar-Fribourg,
- création d'une école supérieure internationale de biotechnologie à Strasbourg.

Développement des échanges universitaires européens, notamment : mise en place à Strasbourg, en liaison avec les Ecoles normales supérieures, d'une structure d'accueil pour les doctorants (collège européen),

3. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

Poursuite de l'effort d'adaptation des filières de forma-

tion techniques et professionnelles, notamment :

- création de BTS dans de nouvelles filières (6 par an),
- programme d'équipement des établissements techniques en équipements modernes,
- mise en place de filières cohérentes dans les secteurs déficitaires (plasturgie, transports...),
- mise en oeuvre du schéma régional directeur de l'apprentissage (notamment adaptation des CFA aux nouveaux besoins).

Renforcement des moyens de la formation continue, notamment :

- programme d'adaptation des formations dispensées au plan régional par l'AFPA,
- renforcement des formations en mécanique avancée et en électronique,
- développement de l'institut européen de robotique et d'automatisme (INEURA) à Mulhouse.

4. RECHERCHE-RESEAUX DE TRANSFERT

Développement des moyens du fonds régional de recherche-développement.

Renforcement des organismes et réseaux régionaux de transfert de technologie, notamment IRÉPA, ARIST, ADEPA, CETIM-CERMAT.

Soutien aux initiatives de collaboration entre les laboratoires de recherche et le tissu économique régional, notamment :

- cofinancement de bourses de recherche (réseau stratégie),
- aide à l'acquisition de matériels pour des recherches d'intérêt régional.

Développement des pôles de recherche à Strasbourg, notamment : biotechnologie, médicament, matériaux, traitement d'image, instrumentation.

Développement du potentiel de recherche haut-rhinois, notamment :

- développement des pôles productiques, génie thermique et énergétique, matériaux,
- développement de l'institut de recherche polytechnique,
- création d'un pôle holographie (Saint-Louis), d'un centre de compétences en réseaux industriels...

Développement des organismes de recherche à vocation européenne, notamment : renforcement de l'institut de physique du globe et du centre sismique euro-méditerranéen à Strasbourg.

Développement de la coopération transfrontalière en matière

de transferts de technologie, notamment :

- renforcement de la coopération entre services consultatifs en matière de technologie auprès des PME (coopération ARIST Alsace - IHK Karlsruhe),
- mise en place d'une bourse de technologie du Rhin supérieur,
- mise en place d'une bourse d'échange de personnel entre instituts de recherche et entreprises.

Développement de la coopération entre les instituts de recherche du bassin rhénan, notamment :

- développement de l'institut franco-allemand de recherche appliquée (IAR),
- mise en oeuvre de programmes conjoints de recherche (recherche médicale, biotechnologie, polymères, environnement, etc).

5. TECHNOPOLES

Développement du parc d'innovation d'Illkirch-Graffenstaden, notamment :

- aménagement général du parc d'innovation,
- installation regroupée et renforcement de divers instituts de formation supérieure, de recherche et de transfert (projet API regroupant ENSPS, ENSBS, IAR, délégation et centre transitive ADEPA...),
- développement des structures d'accueil pour les entreprises : pépinières, bâtiments-relais, services collectifs.

Mise en place du technopôle du Haut-Rhin, notamment :

- moyens de conception et d'animation,
 - valorisation des pôles d'enseignement-recherche de l'UHA,
- mise en oeuvre de moyens communs,
- regroupement d'instituts de recherche et de transfert dans le cadre de la maison de technologie à Mulhouse-Mer-Rouge,
 - mise en oeuvre d'un schéma départemental de parcs d'accueil,
 - soutien aux initiatives locales : centre de ressources informatiques, 30 à Colmar, holopôle à Saint-Louis, neuro-services au CHS de Rouffach,
 - renforcement des structures de soutien aux entreprises innovantes (pépinières...).

6. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

6.1. Actions pour les entreprises

Soutien à la création d'entreprises et d'activités nouvelles, développement des outils régionaux, notamment :

- mission régionale pour la création d'entreprises,
- outils financiers pour l'aide en fonds propres (fonds régional d'intervention pour la création d'entreprises),
- primes régionales à l'emploi,
- fonds départementaux et aides régionales pour le financement de zones d'activités et de bâtiments-relais.

Développement des actions et outils pour aider à la modernisation du tissu de PME/PMI, notamment :

- programmes ACTAL (action pour l'amélioration des conditions de travail en Alsace),
- programme ADEPA,
- actions collectives : Productique 300, Management 2 000.

Incitation au développement des exportations, renforcement du fonds régional à l'exportation (FREX).

6.2. Promotion

Programme de prospection de l'Agence pour le développement de l'Alsace (prospections communes ADIRA-CAHR).

6.3. Aides

Développement des interventions du fonds d'action industrielle (FAI), notamment :

- incitation au conseil pour son renforcement et sa généralisation progressive à l'ensemble des secteurs d'activité,
- promotion de la productique.

Développement des actions et des outils pour améliorer le financement des entreprises notamment :

- renforcement des fonds de garantie régionaux,
- développement des outils de financement de capital-risque,
- développement des financements jumelés (aides régionales - crédits bancaires).

6.4. Programme d'actions pour la qualité, la création et le design industriel

6.5. Actions de reconversion et de diversification, notamment

Bassin potassique : développement des interventions de la SO-DIV

7. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

7.1. Agriculture

Poursuite des programmes d'aides à l'amélioration de la productivité des exploitations.

Renforcement des actions de développement de filières de productions agricoles, notamment : cultures spécialisées (houblon, tabac, choux à choucroute, légumes et fruits).

7.2. IAA

Poursuite des programmes d'aides à la modernisation et au développement de nouveaux produits dans les PME agro-alimentaires.

Poursuite des actions d'aides à la promotion et à la commercialisation des productions agro-alimentaires (PROMARAL).

7.3. Filière bois

Mise en oeuvre des programmes d'actions élaborés en concertation avec les régions voisines, notamment :

- aides à l'amélioration de la gestion de la forêt privée,
- actions pour une meilleure mobilisation de la ressource (forêts de plaine),
- aides à la modernisation des entreprises de la 1e et 2e transformation,
- aides à l'adaptation des produits de secteur menuiserie-charpente (maison ossature bois),
- développement des interventions de l'institut de participation du bois et du meuble,
- modernisation et développement de la Cellulose de Stras-

bourg.

7.4. Industries

Mécanique-productive :

- programme d'action de la mission mécanique,
- valorisation des savoir-faires régionaux dans le domaine des biens d'équipement industriel.

Textile :

- renforcement des fonctions de service et de promotion collective sur le pôle de Mulhouse (PROTEXTAL),
- aides à l'investissement et à l'innovation.

7.5. Artisanat

Renforcement des actions et des outils régionaux, notamment :

- fonds régional d'aides à la structuration des entreprises artisanales (FRASEA),
- service de reprises des entreprises artisanales,
- bourse de locaux vacants,
- développement du centre technique d'application et d'innovation de l'artisanat (CTAI) à Colmar.

7.6. Transports

7.6.1. *Infrastructures routières*

Poursuite de la réalisation d'un axe nord-sud alsacien à caractère autoroutier, notamment :

- contournement est de Colmar,
- mise à 2 x 2 voies de CD 300 jusqu'à Lauterbourg,
- voie rapide du piémont des Vosges.

Amélioration des franchissements du Rhin et des raccordements entre réseaux autoroutiers, notamment :

- contournement sud de Strasbourg,
- nouveau pont à hauteur de Strasbourg,
- nouveau pont dans le secteur des Trois-Frontières.

Poursuite de l'amélioration des axes transvosgiens, notamment: RN 66, RN 59, RN 420.

Poursuite du programme de contournement des agglomérations et de désenclavement, notamment :

- contournement de Haguenau,
- mises hors gel.

7.6.2. Infrastructures ferroviaires

TGV est Paris-Strasbourg et prolongements vers l'Allemagne et la Suisse.

Amélioration de l'axe nord-sud et des raccordements aux réseaux voisins, notamment vers le nord.

Renforcement des dessertes voyageurs intra et interrégionales, notamment :

- renforcement et extension de Métralsace,
- aménagement d'un système de desserte transfrontalière dans le secteur des Trois-Frontières (y compris desserte de l'aéroport de Bâle-Mulhouse).

7.6.3. Infrastructures aéroportuaires

Développement de l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse et ouverture à un partenaire allemand.

Développement de l'aéroport international de Strasbourg.

7.6.4. Liaisons fluviales

Aménagement de la liaison Rhin-Rhône.

7.6.5. Adaptation et renforcement des activités liées au transport de marchandises.

Développement de systèmes d'information et d'outils de promotion au profit des professionnels du transport.

Programme d'actions pour favoriser l'adaptation et la modernisation des entreprises du secteur des transports, notamment aide au conseil, soutien aux actions collectives et regroupements.

Développement des plates-formes logistiques, notamment autour des pôles de Strasbourg et Mulhouse-Trois-Frontières.

7.7. Télématique et communication

Poursuite du programme de développement de services régionaux de télématique.

Mise en place d'un réseau câblé en fibres optiques desservant les principaux centres alsaciens et assurant les interconnexions avec les régions voisines allemandes et suisses.

Etude et mise en oeuvre de plans de câblage dans les principales agglomération, notamment Strasbourg et Mulhouse.

Développement du centre européen de presse et de communication auprès des institutions européennes à Strasbourg.

7.8. Energie

Poursuite des programmes régionaux impulsés par l'AFME et le fonds régional de l'énergie, notamment :

- économie des matières premières,
- économie d'énergie dans l'industrie, le tertiaire privé, les équipements publics et le secteur résidentiel,
- mise en oeuvre d'énergies nouvelles, valorisation de la biomasse, développement de la géothermie et des réseaux de chaleur,
- achèvement de la desserte en gaz naturel.

8. AMENAGEMENT SPATIAL

Poursuite du programme interrégional d'aménagement et de développement du massif vosgien, notamment :

- actions de mise en valeur agricole, développement de l'agriculture de montagne,
- actions de développement de la filière bois,
- programme spécial d'aide aux petites entreprises (artisanat, PMI, commerce),
- développement touristique, aménagement hivernal,
- désenclavement.
- poursuite de la politique contractuelle "Strasbourg-ville internationale,
- programme d'aménagement du Bassin potassique.

Développement de la coopération transfrontalière en matière d'aménagement du territoire.

9. TOURISME

Mise en oeuvre du programme de pays d'accueil.

Développement de villages de gîtes.

Développement et modernisation de la petite hôtellerie familiale.

Mise en oeuvre d'une politique régionale du tourisme thermal et climatique.

Mise en oeuvre du schéma régional de tourisme fluvial.

Mise en place d'un observatoire économique du tourisme.

Aide à la conception et à la promotion de nouveaux produits touristiques.

Développement de la coopération frontalière en matière de promotion et d'équipement touristiques.

10. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Développement de programmes conjoints de recherche et d'actions à l'échelle du bassin rhénan supérieur pour la lutte contre les pollutions, la protection et la gestion de l'environnement.

Renforcement des réseaux de surveillance de la qualité de l'air.

Développement de la recherche et de la lutte contre le dépérissement forestier.

Poursuite du programme interdisciplinaire de recherche sur l'eau.

Protection et gestion de la nappe phréatique de la plaine rhénane.

Aménagement de l'Ill domaniale.

Mise en oeuvre du schéma régional des gravières.

Poursuite de la politique de protection des espaces naturels sensibles.

Mise en oeuvre de schémas départementaux de traitement des ordures ménagères.

Programme d'actions pour le traitement et l'élimination des déchets industriels.

11. CULTURE - SPORTS - LOISIRS

11.1. Centres culturels

Poursuite du programme de renforcement du réseau culturel ré-

gional notamment :

- renforcement de l'action de l'Agence culturelle technique d'Alsace (ACTA),
- développement des équipements culturels d'intérêt régional dans les principales villes (centre d'animation culturelle de Mulhouse, centre dramatique et musical du Rhin à Colmar, centre régional pour le jeune public à Strasbourg...),
- développement du réseau de relais culturels dans les petites villes,

Développement du réseau de culture scientifique et technique, notamment :

- musées techniques, CESTIM à Mulhouse,
- CCSTI, musées scientifiques à Strasbourg.

11.2. Parcs naturels, zones touristiques

Création d'un parc naturel régional des Vosges du Sud.

Développement du parc naturel régional des Vosges du Nord et de la coopération avec le parc naturel du Pfälzerwald.

Développement de l'éco-musée d'Ungersheim.

11.3. Préservation du patrimoine

Poursuite du programme de valorisation du patrimoine archéologique, muséographique et monumental, notamment :

- soutien au développement des musées locaux,
- programme de consolidation et de valorisation des vestiges de châteaux forts.

11.4. Aides à la créativité

Poursuite du programme d'aide en faveur des compagnies théâtrales, d'ensembles instrumentaux et de la création alsacienne.

Renforcement de la coopération transfrontalière en matière culturelle.

11.5. Sports

Mise en oeuvre de la politique sportive régionale, notamment :

- renforcement du réseau d'équipements d'intérêt régional,

- programme régional pour le développement du golf.

12. ACTION SANITAIRE ET SOCIALE, LOGEMENT

Développement de la politique des bassins d'habitat.

Poursuite du programme de réhabilitation des quartiers dégradés.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux ci-dessous font état des prévisions BIPE de dépenses d'investissement pour l'Alsace au cours de la période 1986-90.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (million de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	31,8	29,8	5,7	0,9	1
CULTURE VIE SOCIALE	50,3	47,5	45,1	46,4	49,5
SANTE (HORS CHR)	24,1	21,3	19,6	20,4	21
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
LOGEMENT	0	0	0	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	87,4	91,5	95,2	99,2	103,1
DEVELOPPEMENT RURAL	0	0,2	0,1	0,4	0,3
TRANSPORTS	157,9	163,3	168,3	173,4	178,7
ACTION ECONOMIQUE	8,1	9,5	10,9	13,3	13,6
SERVICES GENERAUX APU	67,7	85,4	86,9	89,7	89,8
TOTAL	427,5	448,7	432	443,9	457

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	216,3	227,5	242,7	250,2	260,6
CULTURE VIE SOCIALE	390,6	403,7	423,4	428,8	439,1
SANTE (HORS CHR)	137,6	141,8	148,1	149,5	152,4
EQUIPEMENTS SOCIAUX	29,9	30,9	32,4	32,8	33,6
LOGEMENT	193,6	197	196,4	197,1	198,5
DEVELOPPEMENT URBAIN	629,3	652,3	686	697,2	715,7
DEVELOPPEMENT RURAL	566	586,9	617,8	628,8	645,7
TRANSPORTS	243,6	253,2	266,7	271,6	279,3
ACTION ECONOMIQUE	159,1	166,8	177,3	182,3	189,3
SERVICES GENERAUX APU	469,4	488,6	516,4	527,5	543,8
TOTAL	3035,4	3148,7	3307,1	3365,8	3458,1

Les tableaux d'exploitation des contrats de plan Etat/région, présentés ci-après, recensent les engagements de l'Etat et de la région pour la période 1984-88 et selon la nomenclature retenue pour le classement des actions au chapitre précédent.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
 ET DES BILANS D'EXECUTION
 FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : ALSACE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987 1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③ / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	3,7	0,5	4,2	0,8	5,0
II - Formation de base	18,6	100,0	118,6	83,7	50,0
III - Adaptation des filières de formation	12,0	51,9	63,9	12,8	27,0
IV - Réseaux de transferts	29,4	1,6	31,0	6,2	15,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	17,6	92,4	110,0	22,0	46,0
VII - Les secteurs de politique économique	119,6	289,6	409,2	81,8	171,0
VIII - Aménagement spatial	-	0,3	0,3	ε	1,0
IX - Tourisme	2,9	13,9	16,8	3,4	7,0
X - Gestion de l'environnement	4,0	48,6	52,6	10,5	22,0
XI - Culture, sports, loisirs	25,0	73,1	98,1	19,6	41,0
XII - Action sanitaire et sociale	20,5	11,2	31,7	6,3	15,0
Total général	253,3	683,1	936,4	187,3	400,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
 ET DES BILANS D'EXECUTION
 FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

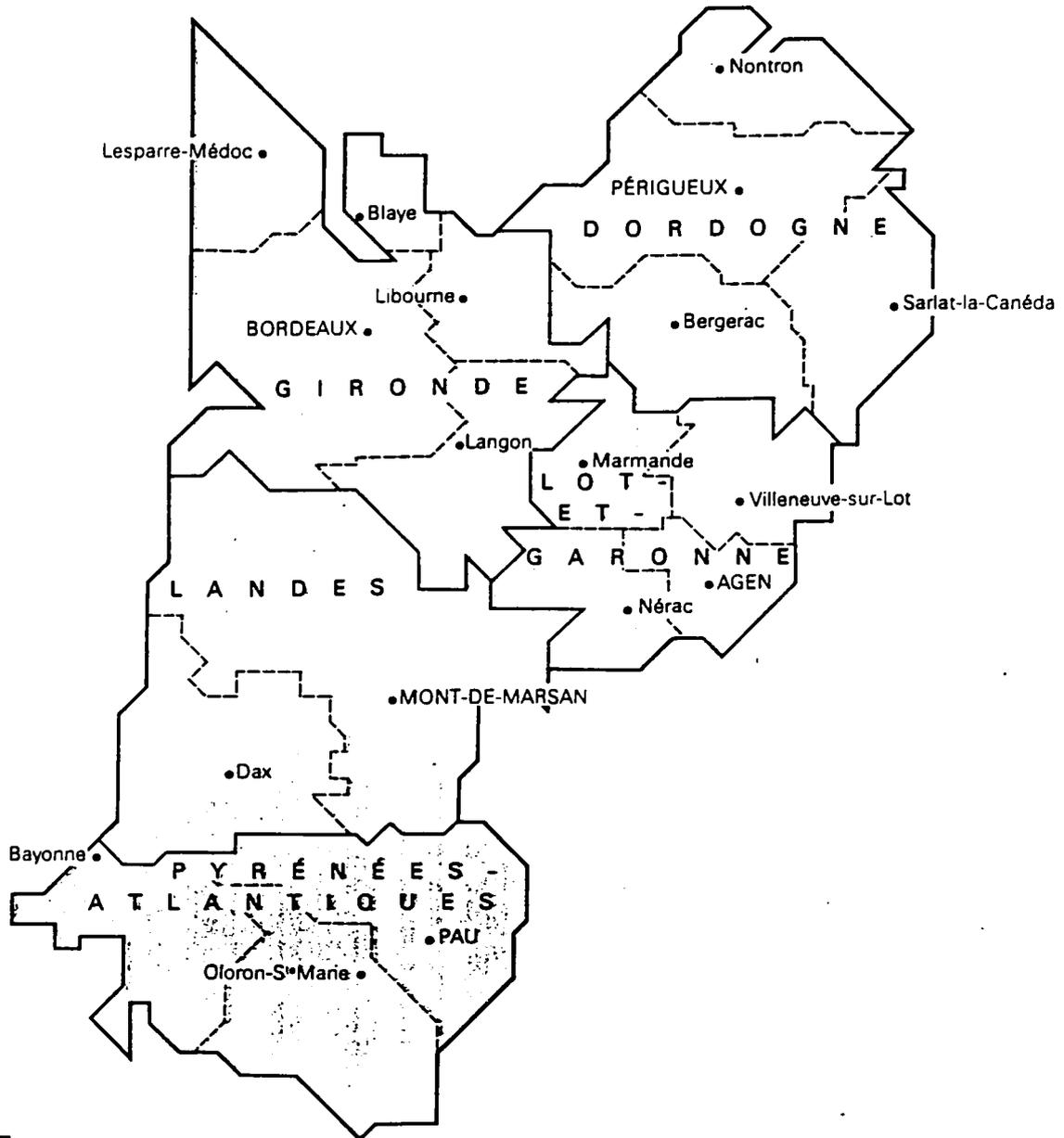
REGION : ALSACE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987+1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③ / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	10,0	15,0	25,0	5,0	11,0
II - Formation de base	37,9	61,1	99,0	19,8	41,0
III - Adaptation des filières de formation	17,6	23,8	41,4	8,3	17,0
IV - Réseaux de transferts	13,4	-	7,2	N.S.	10,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	19,4	41,4	60,8	12,2	26,0
VII - Les secteurs de politique économique	92,2	189,8	282,0	56,4	116,0
VIII - Aménagement spatial	-	-	-	-	-
IX - Tourisme	2,0	3,0	5,0	1,0	2,0
X - Gestion de l'environnement	13,7	23,5	37,2	7,4	16,0
XI - Culture, sports, loisirs	22,9	43,6	66,5	13,3	28,0
XII - Action sanitaire et sociale	12,0	18,0	30,0	6,0	13,0
Total général	241,1	419,2	654,1	N.S.	280,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE AQUITAINE



LEGENDE

 Zones éligibles au feder

L'ensemble de la région est éligible au PIM et au programme spécial adapté élargissement grand Sud-Ouest sauf Bordeaux pour les aides à l'investissement des PME et les bonifications d'intérêts.

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE	2
1. Description générale de la région	2
2. Caractéristiques de l'évolution économique	3
3. Activités économiques	6
4. Qualification	9
5. Bilan des actions passées	10
6. Enjeux socio-économiques	14
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	16
1. Restituer à l'Aquitaine sa vocation de terre d'échanges	16
2. Construire une agriculture de qualité adaptée aux marchés	18
3. Développer et moderniser le tissu industriel	21
4. Favoriser l'émergence de l'activité touristique en tant que secteur économique à part entière	23
5. La formation : un impératif économique	25
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT	28
1. Actions concernant l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et la forêt	28
2. Actions industrielles et artisanales	35
3. Actions en faveur du tourisme et du thermalisme	39
4. Actions concernant l'éducation et la formation	42
5. Actions tendant au désenclavement de l'Aquitaine	43
IV - RESSOURCES FINANCIERES	48

I. ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. DESCRIPTION GENERALE DE LA REGION

L'Aquitaine, terre de traditions et de contrastes, est longtemps restée à l'écart des grands centres français de production industrielle et des principaux marchés de consommation. Son image de marque a toujours été liée à sa diversité géographique, à ses racines historiques, à la richesse de ses monuments et de sa culture, à sa vocation touristique, et à son potentiel agricole, malgré quelques activités industrielles liées à l'activité portuaire et à la transformation des ressources locales.

Depuis une vingtaine d'années, une telle image s'est sensiblement modifiée; à la tradition s'est en effet ajouté le modernisme, et l'Aquitaine est aujourd'hui une région en devenir, ouverte aux industries de pointe, à la plus haute technologie et à la recherche, dont l'agriculture est en constante modernisation et dont le tourisme est en passe de devenir une activité économique à part entière.

Cette région, et surtout sa capitale, a une longue tradition d'économie d'échanges.

Déjà intense au Moyen Age avec les îles britanniques, son commerce extérieur a pris au XVIIIe siècle un essor parmi les plus importants en Europe ; le commerce triangulaire y est devenu florissant ; avec l'ère coloniale, Bordeaux est devenu la tête de pont des relations de la France vers les Antilles et l'Afrique noire, et ces relations se sont poursuivies après l'indépendance des Etats africains.

Avec la création de la Communauté économique européenne, la situation s'est modifiée ; en effet, l'Aquitaine s'est retrouvée en position excentrée entre les grandes zones européennes de consommation et de production, alors que, par ailleurs, ses relations économiques extérieures traditionnelles déclinaient; de plus, la réglementation douanière européenne lui a fermé de nombreux débouchés vers l'Espagne et le Portugal, qui pourtant auraient dû logiquement prendre le relais de ses débouchés extérieurs anciens.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-après présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de l'Aquitaine de 1975 à 1986.

1. Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982				64	41 308
2 656,5	+0,5	+1,8	-1,3	Hab/km ²	km ²

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec la France entière

Part population nationale.....	4,88 %	Variation
Part superficie nationale.....	7,52 %	de la population totale de 1975 à 1982:
Densité: ratio Région/France.....	0,64	FRANCE..... 3,07 % REGION.... 0,5 %

2. Population active:

POPULATION	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
ACTIVE					
AQUITAINE	1 115,7	1,39	41,1	51,7	32,9
FRANCE	23 525,1	1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	4,74 %	1,25	0,96	0,98	0,95

3. Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	%	Variation moyenne annuelle		Taux France %
				1983/85		
				Effectifs	Taux %	
TOTAL REGION	997 795	100	100	- 8 182	- 0,8	- 1,0
Agriculture	127 842	13	7,6	- 3 288	- 0,2	- 0,2
Industrie	194 524	19	24,8	- 5 669	- 2,7	- 2,8
B.C.G.A.	79 756	8	7,2	- 4 844	- 5,4	- 5,8
Commerce	126 455	13	12,0	- 742	- 0,6	- 1,0
Aut.tertiaire	469 218	47	48,4	+ 6 006	+ 1,3	+ 1,2

4. Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981/86
Aquitaine	9,4	11,2	+ 8,4 %
France	8,4	10,2	+ 7,6

5. Valeur ajoutée:

VALEUR AJOUTEE 1982	V.A. totale 1982 (millions de Fr.)	V.A./habitant (milliers de Fr.)	% répartition V.A. régionale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCCA	Tertiaire
Aquitaine	146 132	55,0	7	30	6	57
Ratio Rég/France	4,3 %	0,88	1,5	1	0,9	9,6

6. Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
Aquitaine	39,8	11,5	3,0
France	39,4	12,5	6,2

7. Données par zones d'emploi :

Zone d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie (km ²)	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi (hab./km ²)	Solde naturel entre 1968 et 1976	Solde naturel entre 1976 et 1982	Variation relative de la population entre 1968 et 1976	Variation relative de la population entre 1976 et 1982	Taux de migration entre 1968 et 1976	Taux de migration entre 1976 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Nord-est de la Dordogne	82	1 850,5	48 738	29,6	- 1 661	- 2 899	- 4,8	- 8,7	- 1,4	- 0,7	6,6
Périgoueix	178	2 933,8	148 874	80,7	- 338	- 2 188	0,9	2,9	1,2	4,4	8,0
Territoire	53	856,3	30 210	35,3	- 205	- 470	3,0	1,2	3,7	2,8	10,3
Sarlat	76	1 159,1	38 852	33,6	- 736	- 1 206	- 0,4	2,6	1,6	8,7	7,1
Bergerac	135	1 774,2	83 778	47,2	48	- 1 370	- 0,9	1,8	- 1,0	3,2	9,9
Ost	112	2 900,9	112 191	38,7	108	- 1 872	2,7	1,3	2,6	3,0	7,3
Marmande - Casteljalous	83	1 484,2	62 434	42,1	663	- 258	0,2	0,8	- 0,7	1,0	6,2
Villeneuve-sur-Lot	64	1 004,7	65 452	65,2	888	- 434	0,9	4,7	- 0,3	6,4	11,1
Fumel	35	676,5	25 436	44,1	829	289	2,8	- 2,1	- 0,4	- 3,2	10,0
Agon	124	2 112,6	141 076	66,8	1 366	- 316	1,1	2,4	0,1	2,7	6,5
Laiz - Orthez	110	1 161,0	87 728	88,3	1 682	82	- 1,8	- 1,1	- 4,1	- 1,2	8,2
Oléron - Moulon	80	1 703,0	44 496	28,1	- 241	- 784	- 1,0	- 2,2	- 0,9	- 0,6	9,9
Pau	230	2 637,0	222 885	88,2	8 964	3 980	9,1	6,3	8,9	4,4	9,1
Libourne - Montpon - Ste-Foy-la-Grande	160	2 073,5	140 248	67,6	48	- 1 281	- 0,7	3,3	- 0,7	4,2	8,0
Langon - Bazas La Réole	119	1 817,0	83 854	35,2	- 1 160	- 1 918	- 3,3	0,8	- 1,6	3,6	9,2
Bordeaux - Madoz	90	2 241,8	60 053	28,8	221	- 313	4,6	8,1	4,1	8,7	10,3
Bordeaux arcachonnais	30	2 361,9	102 580	43,1	1 364	- 486	8,1	11,3	3,6	11,8	9,2
Bordeaux - Entre-deux-Mers	97	818,2	66 010	86,5	47	- 864	- 1,6	7,8	- 1,8	6,9	9,5
Bordeaux subitacais	71	819,7	68 824	83,7	129	117	0,2	18,3	0,0	16,1	11,0
Bordeaux centre	70	1 288,0	88 028	63,9	27 273	22 888	8,3	6,0	3,8	1,5	10,2
Mont-de-Marsan - Mauvez-Landes	35	2 353,7	16 758	7,1	- 682	- 894	- 5,7	- 3,0	- 2,6	1,0	7,9
Mont-de-Marsan - Est des Landes	146	2 649,2	103 207	39,0	1 883	- 84	2,3	2,4	0,4	2,4	6,2
Côte sud des Landes	32	768,1	49 353	64,3	289	- 510	13,6	12,8	12,8	13,8	8,9
Pyrénées	119	2 253,7	220 667	97,9	3 017	- 1 047	8,1	4,5	3,6	6,0	11,3

* Taux de chômage moyen 1984 - Nombre moyen de D.E.F.M. en 1984
Population active 1982

L'Aquitaine se compose de cinq départements : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques. Sa superficie est de 41.308 km², soit 7,52% du territoire national, et sa population atteignait, au recensement de 1982, 2 656 500 habitants.

2.2. Démographie

La population aquitaine est proportionnellement âgée. Par rapport à la moyenne, elle compte à la fois moins de jeunes et plus de personnes âgées :

Population par âge	% Aquitaine	% France
moins de 25 ans	33,9	36,5
25 à 54 ans	37,9	39,4
55 à 64 ans	11,5	10,2
plus de 65 ans	16,7	13,9

L'évolution de cette population se caractérise par un solde naturel faiblement positif et un solde migratoire relativement élevé, en grande partie sous l'influence de la crise économique, qui freine les dé-

parts vers les grandes zones d'emploi.

La densité de population est de 64 habitants environ au kilomètre carré, soit un tiers de moins que la moyenne française (100 habitants), et un peu moins que celle de la France hors région parisienne.

Une partie appréciable des zones rurales sont également de faible densité : 25 à 30 habitants au km².

Ces zones sensibles sont menacées de désertification et exigent des solutions adaptées à leur situation particulière en ce qui concerne, notamment la création d'équipements et l'implantation d'activités.

Les grands mouvements migratoires entre 1975 et 1982 ont représenté près de 300 000 arrivées dans la région, 170 000 départs de celle-ci et 560 000 changements de commune de résidence à l'intérieur de la région.

Au niveau des populations totales des bassins d'emploi, les mouvements de population qui devraient peser le plus fortement sur l'évolution à court et moyen terme sont principalement :

- une croissance forte pour les bassins d'emploi liés aux agglomérations de Bordeaux, Pau et Bayonne,
- une décroissance forte pour les bassins d'emploi les plus ruraux (nord-est Dordogne, haute Lande) et les poches d'industrialisation (Oloron-Mauléon, Lacq-Orthez, Fumel).

Au niveau de la structure par âges du bassin d'emploi :

- Bordeaux centre, Médoc, Cubzacais, Entre-deux-Mers, Arcachonnais, Pau et sud des Landes sont les zones (excepté Sarlat) où l'on note la plus forte croissance de la population âgée de 20 à 64 ans (en moyenne pour l'Aquitaine cette progression est égale à 9,7 %),
- nord-est Dordogne et haute Lande sont à l'inverse les seules zones où cette même tranche d'âge diminue, tandis qu'Oloron-Mauléon enregistre une quasi-stagnation. Pour cette dernière zone, la décroissance de la population âgée de moins de 19 ans est très forte.

- Médoc, Cubzacais, Entre-deux-Mers, Arcachonnais et sud des Landes sont les seuls bassins d'emploi où la population âgée de moins de 19 ans a progressé (en moyenne, pour l'Aquitaine, elle diminue de 4,1%).

- Fumel et Lacq-Orthez enregistrent les plus fortes diminutions de la population âgée de moins de 19 ans. La progression de la population âgée de 20 à 64 ans est inférieure à la moyenne.

3. ACTIVITES ECONOMIQUES

L'Aquitaine est à la fois une région d'agriculture tradition-

nellement forte et d'industrie diversifiée, en grande partie de création récente. Plus industrielle qu'il n'est coutume de le dire, plus dynamique dans son agriculture que l'ancienneté de celle-ci ne pourrait le laisser imaginer, elle connaît des contrastes préoccupants.

Ainsi, si l'agriculture occupe une place essentielle dans son économie, l'âge moyen des chefs d'exploitation est élevé et les revenus agricoles sont faibles.

De même, si l'industrie a su se diversifier et se moderniser, y compris dans ses activités les plus anciennes, malgré leurs difficultés propres, les zones les plus industrialisées connaissent une évolution défavorable.

L'évolution de l'économie aquitaine dans les prochaines années sera largement conditionnée par l'entrée des pays ibériques dans la CEE, en raison surtout de la nature de ses principales productions agricoles.

3.1. L'agriculture

A l'activité agricole proprement dite s'ajoute un secteur de la transformation important, qui représente quelque 3% de l'emploi total de la région.

La surface agricole utile est proportionnellement importante : 40% de la surface totale de la région, auxquels s'ajoutent 43% de bois et forêts (un million d'hectares pour le seul massif landais).

Le secteur agricole comprend une grande diversité des productions : ainsi l'Aquitaine est-elle la première région française de production pour les vins d'appellation contrôlée, pour le maïs, les volailles grasses et le tabac...

Malgré la valeur totale de la production, les revenus agricoles sont faibles et tendent à se dégrader. Ainsi, le résultat brut d'exploitation est inférieur de 30% à la moyenne nationale. Outre les éléments conjoncturels, deux faits principaux expliquent cette tendance :

- la population active agricole est nombreuse (13,7% des actifs régionaux, contre 8,2% au niveau national) et diminue moins vite que la moyenne nationale; en outre, la stabilité de la population active agricole masque un vieillissement des agriculteurs,
- la taille moyenne par exploitation est faible (16,3 hectares).

Les perspectives liées à l'élargissement de la CEE montrent que :

- parmi les secteurs qui doivent s'attendre à une forte poussée de la concurrence, tant sur le marché français qu'à l'exportation, figurent au premier plan les fruits et légumes; il s'agit d'une part importante de la production végétale de la région (25% environ en valeur), qui

entre directement en concurrence avec des points forts de l'agriculture espagnole, dont les produits arrivent sur le marché plus tôt que les produits aquitains, en pleine période estivale; la concurrence concernera aussi une partie non négligeable de la production viti-vinicole,

- pour d'autres secteurs s'ouvrent au contraire des perspectives de marchés nouveaux sous certaines conditions; tel est le cas, principalement, du maïs,

- un cas particulier est représenté par le tabac, qui peut tout à la fois espérer des débouchés dans la Péninsule et redouter une concurrence des producteurs espagnols,

- enfin, un certain nombre d'autres productions agricoles régionales seront concernées par l'élargissement : l'élevage bovin et la filière gras doivent absorber une partie de la production de maïs ; l'élevage ovin est susceptible de bénéficier de débouchés nouveaux, l'aquaculture (eau douce et eau saumâtre), le secteur de la pêche et surtout celui de la conserverie de poissons risquent de connaître des difficultés accrues, la forêt et les industries du bois pourraient voir s'élargir leur marché...

3.2. L'industrie

Caractérisé par une forte proportion de petites entreprises -- 85% des établissements ont moins de 10 salariés -- le tissu industriel aquitain se répartit, outre les pôles de Bordeaux et de l'Adour, assez uniformément dans la région. Il présente un contraste marqué entre des activités traditionnelles et des industries modernes.

Les principales branches représentées sont :

L'énergie (7 000 salariés, hors distribution), la chimie (20 000 emplois), l'aéronautique aérospatiale (17 000 salariés en 1984), la fonderie et première transformation des métaux (12 000), la construction mécanique (13 000) et l'automobile (5 000); la construction électrique, électronique et informatique (10000), les industries agro-alimentaires, premier employeur industriel de la région, avec plus de 25 000 salariés; les industries liées au bois -- bois et ameublement (21 500), papiers et cartons (6 500) --; l'industrie du cuir et de la chaussure (12 000); le textile et l'habillement (8 300).

De façon générale l'industrie régionale subit le contre coup des mutations industrielles qui affectent principalement les quatre zones suivantes :

- l'agglomération de Bordeaux et l'estuaire de la Gironde sont marqués par l'arrêt des activités de raffinage de pétrole à Ambès et Pauillac, entraînant, l'une et l'autre, directement et indirectement, la disparition de plusieurs centaines d'emplois,

- l'avenir du bassin de Lacq est également un important sujet de préoccupation, en raison de l'épuisement du gisement de gaz; on a pu évaluer à 5 000 emplois les effectifs liés à ce gisement, directement ou non, compte non tenu des implications sur l'activité du port de Bayon-

ne,

- en outre, la zone de Bayonne voit ses activités chimiques (fabrication d'engrais) menacées ce qui risque de compromettre l'équilibre de ce bassin d'emploi,

- certaines industries anciennes rencontrent de graves difficultés au sein des bassins d'emploi de Fumel (fonderie), Marmande (fonderie et verre), ainsi que dans plusieurs vallées de la Dordogne (vallées de l'Isle et de la Vézère notamment).

L'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne ne fait bien souvent que renforcer le déséquilibre des échanges industriels au détriment de l'Aquitaine.

En effet, le solde de ces échanges était négatif de 550 MF en 1984. Pour les secteurs traditionnels, les effets de la concurrence espagnole se font sentir depuis les années 1970, alors que, pour les secteurs plus récents, l'Aquitaine devrait accroître ses ventes.

3.3. Le tourisme

Troisième région touristique de France, l'Aquitaine connaît une fréquentation équilibrée des vacanciers entre le littoral et l'arrière-pays. On peut estimer à environ 30 000 les emplois directs et indirects liés à cette activité. Le gros de la clientèle est métropolitaine, 88% quant aux étrangers, ils viennent pour plus de la moitié d'Allemagne, les autres étant hollandais, belges et anglais.

Le tourisme aquitain connaît un tournant dans son histoire et doit s'adapter rapidement face à l'évolution de la demande. On note une évolution préoccupante avec la diminution des durées moyennes de séjours ainsi que la stagnation des taux d'occupation.

4. QUALIFICATION

Le taux de diplômés en Aquitaine est sensiblement le même que la moyenne française. Néanmoins, le niveau de qualification à partir du bac est très préoccupant, comme le montre le taux de diplômés d'études supérieures.

La situation est particulièrement critique dans cinq bassins d'emploi où le taux de population âgée de 15 à 34 ans (hors scolaires et apprentis) sans qualification est très élevé. Ce sont :

- le Médoc avec 51,5 % sans qualification,
- le Cubzacais avec 48 % sans qualification,
- l'Entre-deux-Mers avec 42,9 % sans qualification,
- le nord-est Dordogne avec 45,9 % sans qualification,

- La Haute-Lande 44,5% sans qualification.

5. BILAN DES ACTIONS PASSES

5.1. L'Etat et les administrations publiques locales

Voici dans les deux tableaux suivants les dépenses des APUL et de l'Etat, dans la région Aquitaine, de 1981 à 1985 par fonction, dont le détail par sous-fonction est fourni dans les pages suivantes, jusqu'en 1984.

On constate que l'Etat poursuit toujours son aide à l'amélioration des infrastructures de communication, tandis que les APUL portent leurs efforts sur les développements rural et urbain.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	155,6	54,2	63,8	89,3	138
CULTURE VIE SOCIALE	51,5	29,7	26,5	25,6	65
SANTE (HORS CHR)	60,2	15,7	28,5	41,3	98
EQUIPEMENTS SOCIAUX	3,9	1,2	2,1	1,3	0
LOGEMENT	0,6	0,4	0,2	0,1	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	324,9	137	187,9	106	76
DEVELOPPEMENT RURAL	27,9	8,8	12,7	10,1	9
TRANSPORTS	584,4	201,3	257,7	211,8	209
ACTION ECONOMIQUE	45,5	17,5	25	34,2	12
SERVICES GENERAUX APU	176,3	32,2	84,9	77	171
TOTAUX	1430,8	498	689,3	596,7	748

DEPENSES DIRECTES DES APUL (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	218,5	331,2	337,1	292,6	331,7
CULTURE VIE SOCIALE	355	455,3	470,9	422,8	468,7
SANTE (HORS CHR)	192,4	162,1	280,2	230,8	215,3
EQUIPEMENTS SOCIAUX	53,2	55,3	71,5	41,9	59,2
LOGEMENT	358,3	414,7	434,2	341,2	477,7
DEVELOPPEMENT URBAIN	589,6	934,1	1151,8	1121,1	1157,4
DEVELOPPEMENT RURAL	860	843,8	907,6	1069,9	1103,7
TRANSPORTS	406,6	300	655,2	700,6	638,3
ACTION ECONOMIQUE	206,5	114,4	218,8	196,6	237,4
SERVICES GENERAUX APU	437,6	671,2	870,8	987,8	985,5
TOTAUX	3677,7	4282,1	5398,1	5405,3	5674,8

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT				
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS	8.2	1.7	4.4	4.7
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0.2	0.0	0.0	0.0
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	117.9	38.6	46.9	66.3
ENSEIGNEMENT CONTINU	0.1	0.0	0.0	0.0
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	29.2	13.9	12.5	18.3
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	155.6	54.2	63.8	89.3
CULTURE	49.2	28.7	25.6	24.6
SPORTS-LOISIRS	2.3	1.0	0.9	1.0
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	51.5	29.7	26.5	25.6
3 TOTAL SANTE hors CHR	60.2	15.7	28.5	41.3
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	3.9	1.2	2.1	1.3
5 TOTAL LOGEMENT	0.6	0.4	0.2	0.1
SERVICES COMMUNS	20.2	7.9	5.9	4.4
RESEAUX ET SERVICES	0.0	0.0	0.0	0.0
TRANSPORTS COLLECTIFS	0.0	0.0	0.0	0.0
VOIRIE URBAINE	299.3	128.9	177.7	100.8
AMENAGEMENT URBAIN	5.4	0.2	4.3	0.8
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	324.9	137.0	187.9	106.0
SERVICES COMMUNS	1.1	0.2	0.2	0.3
EAU ASSAINISSEMENT	2.1	0.7	1.4	0.2
RESEAUX SERVICES AUTRES	0.1	0.0	0.0	0.0
AMENAGEMENT RURAL	8.1	2.6	3.6	3.4
AMENAGEMENT EAUX	1.8	0.3	1.0	0.3
ANTI-POLLUTION	11.5	4.8	4.8	4.3
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	3.2	0.2	1.7	1.6
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	27.9	8.8	12.7	10.1
SERVICES COMMUNS	3.1	1.3	1.5	1.2
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	496.2	168.8	209.8	174.7
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	2.1	1.1	1.0	0.1
MER TRANSPORTS MARITIMES	72.3	24.0	39.2	28.4
AIR TRANSPORTS AERIENS	10.7	6.1	6.2	7.4
8 TOTAL TRANSPORTS	584.4	201.3	257.7	211.8
SERVICES COMMUNS	4.0	1.1	2.1	5.6
AGRICULTURE IAA COMMERCE	38.6	16.4	22.7	28.3
ENERGIE	0.0	0.0	0.0	0.1
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.0	0.0	0.0
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	2.4	0.0	0.2	0.0
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0
BTP	0.5	0.0	0.0	0.2
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	45.5	17.5	25.0	34.2
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	176.3	32.2	84.9	77.0
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL 1 A 11.....	1430.8	498.0	689.3	596.7
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
TOTAL GENERAL.....	1430.8	498.0	689.3	596.7

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL

UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS	7.4	9.4	8.7	12.5
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	134.5	135.4	156.8	129.2
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	60.3	170.8	142.1	120.3
ENSEIGNEMENT CONTINU	1.6	3.3	1.7	3.2
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	14.7	12.3	27.8	27.4
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	218.5	331.2	337.1	292.6
CULTURE	61.3	108.8	133.3	127.8
SPORTS-LOISIRS	293.7	346.5	337.6	295.0
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	355.0	455.3	470.9	422.8
3 TOTAL SANTE hors CHR	192.4	162.1	280.2	230.8
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	53.2	55.3	71.5	41.9
5 TOTAL LOGEMENT	358.3	414.7	434.2	341.2
SERVICES COMMUNS	12.2	14.4	15.2	6.5
RESEAUX ET SERVICES	135.1	363.3	498.2	406.7
TRANSPORTS COLLECTIFS	8.8	66.5	62.6	54.9
VOIRIE URBAINE	160.5	338.2	396.4	473.0
AMENAGEMENT URBAIN	73.0	151.7	179.4	180.0
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	389.6	934.1	1151.8	1121.1
SERVICES COMMUNS	4.3	2.8	2.3	1.6
EAU ASSAINISSEMENT	266.8	301.5	282.5	317.9
RESEAUX SERVICES AUTRES	372.6	39.2	374.2	498.8
AMENAGEMENT RURAL	134.6	0.0	156.4	180.1
AMENAGEMENT EAUX	34.1	0.0	39.6	36.0
ANTI-POLLUTION	30.0	0.0	37.5	25.4
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	17.6	0.0	15.1	10.1
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	860.0	343.5	907.6	1069.9
SERVICES COMMUNS	5.5	0.0	18.5	24.5
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	392.1	505.0	605.7	663.3
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	4.2	0.0	8.8	8.2
MER TRANSPORTS MARITIMES	2.1	0.0	4.8	0.0
AIR TRANSPORTS AERIENS	2.7	0.0	17.4	4.6
8 TOTAL TRANSPORTS	406.6	505.0	655.2	700.6
SERVICES COMMUNS	40.2	0.0	76.7	69.0
AGRICULTURE IAA COMMERCE	147.2	14.4	117.1	120.8
ENERGIE	0.9	0.0	5.4	4.7
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	2.1	0.0	0.3	0.0
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	6.6	0.0	0.2	0.0
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	9.0	0.0	3.1	1.8
BTP	0.5	0.0	16.0	0.3
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	206.5	14.4	218.8	196.6
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	437.6	671.2	870.8	987.8
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL 1 A 11.....	3477.7	3886.8	5398.1	5405.3
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
TOTAL GENERAL.....	3477.7	3886.8	5398.1	5405.3

5.2. Primes de développement régional

5.2.1. *Primes d'aménagement du territoire*

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	67	69	35	40
Montant de la PAT	117,505	80,031	39,764	32,791
Investissements (millions de francs)	915,119	669,410	327,218	325,135
Emplois prévus	3 088	2 481	1 377	1 315

(source DATAR, 1987)

5.2.2. *Primes des régions*

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 : 55 348

1985 : 24 610

1986 : 26 000

(Source : CADEB, 1987)

5.3. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Aquitaine se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (source : Eurostats).

1981-1985 dont 1985

FEDER	7,4	18
FEOGA	37,4	4,7
BEI-NIC	136,5	48
CECA-EURATOM	0,7	-

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

6. ENJEUX SOCIO ECONOMIQUES

L'Aquitaine est donc une région largement agricole mais dont l'industrie est très diffuse en dehors de Bordeaux et des pays de l'Adour. Historiquement, la région s'est développée au travers des relations de Bordeaux avec le reste du monde. Ainsi il ne s'est pas créé de liaisons économiques véritables entre les villes de la région qui ont longtemps vécu sur elles-mêmes.

Il s'agit donc d'abord de développer des infrastructures de communication à l'intérieur de la région pour permettre, d'une part, le désenclavement de la zone des pays de l'Adour et, d'autre part, l'expansion des zones agricoles intérieures les plus importantes et les plus sensibles à l'élargissement de la CEE (où sont produits les légumes, les fruits, le maïs et le tabac).

La mise en oeuvre des actions économiques prévues par le programme risque d'être freinée par l'insuffisance des réseaux de communication. Un exemple caractéristique à cet égard est celui du maïs : il convient que les zones productrices aient aisément accès à un réseau ferroviaire dont les caractéristiques techniques soient au standard européen; à défaut, les expéditions doivent éventuellement supporter une double rupture de charge qui grève sensiblement les prix de vente de ce produit. De même, l'insuffisance du réseau routier entraîne des temps d'acheminement excessifs, et donc coûteux, pour les marchandises comme pour les personnes.

L'objectif en la matière est d'intégrer l'économie de l'Aquitaine dans l'économie d'échanges européens; il convient pour cela d'améliorer simultanément l'ensemble des infrastructures, routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires.

En ce qui concerne l'industrie, la région Aquitaine désire respecter la dualité actuelle de son tissu. L'un ancien constitué par des industries de main-d'oeuvre à faible valeur ajoutée, sans industries lourdes, l'autre constitué depuis deux décennies par des industries à haute technologie.

Face à la concurrence sur les marchés extérieurs, la région entend améliorer le niveau technologique de ses industries, et pour ce faire, favoriser l'implantation d'entreprises des secteurs de pointe. L'enjeu étant l'introduction des technologies modernes dans l'ensemble des secteurs d'activité industrielle.

En matière de tourisme, l'enjeu principal pour l'Aquitaine est de spécialiser et de typer les services et produits offerts, de façon à établir sur des produits phares, y compris de haut de gamme, une politique permettant de maîtriser les évolutions du marché. Il s'agit de conserver aux cinq zones d'activités -- Les Pyrénées, le Pays basque, le Périgord, la vallée de la Garonne et Bordeaux -- l'acquis des vingt dernières années.

Enfin, le quatrième enjeu régional, conditionnant les deux derniers, est l'adaptation des filières de formation.

Les actions de développement économique de l'Aquitaine se sont toutes données un but de modernisation, d'amélioration, de dynamisation des activités concernées.

Une telle évolution de l'économie n'est pas concevable sans une évolution des hommes ; aussi la formation est-elle un axe essentiel du programme, que l'on retrouve dans chacun des volets présentés.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Les cinq objectifs de développement de la région Aquitaine sont les suivants :

- restituer à l'Aquitaine sa vocation de terre d'échanges,
- construire une agriculture de qualité adaptée aux marchés,
- développer et moderniser le tissu industriel,
- faire du tourisme un secteur économique à part entière,
- généraliser la formation dans tous les secteurs.

1. RESTITUER A L'AQUITAINE SA VOCATION DE TERRE D'ECHANGES

Longtemps excentrée au sud de la Communauté économique européenne, l'Aquitaine se retrouve avec l'élargissement placée au coeur des échanges entre la Péninsule ibérique et le nord de l'Europe. Cette situation peut être à la fois un atout et un risque :

- un atout, si les échanges permettent un développement d'activités exportatrices,
- un risque, si l'Aquitaine reste un lieu de passage où ne se crée aucun courant économique nouveau, et où les entreprises locales subissent de plein fouet la concurrence espagnole et portugaise.

L'Aquitaine doit oeuvrer dans trois directions :

- le soutien aux entreprises pour le commerce extérieur et la coopération,
- le développement des échanges techniques, de formation, culturels,
- l'amélioration des moyens de communication.

1.1. Le soutien aux entreprises pour le commerce extérieur et la coopération

En dépit de la proximité de l'Espagne et du Portugal, ces pays n'ont jusqu'ici fait l'objet que d'une pénétration limitée de la part des entreprises aquitaines. Avec l'élargissement, la proximité d'un marché de consommation très proche, celui des régions espagnoles du nord, et le risque de concurrence d'une industrie souvent très active contribuent à rendre nécessaire pour l'Aquitaine une politique industrielle extérieure dynamique, tant vers les pays ibériques que vers le reste du monde.

Il est donc indispensable de favoriser le développement des

relations internationales des entreprises aquitaines.

Cela passe notamment par trois grands axes :

- l'encouragement à l'exportation pour les entreprises industrielles et commerciales,
- le soutien aux entreprises liées au transport, pour leur permettre de contribuer à la valorisation du courant d'échanges qui traverse la région; cela repose notamment sur la mise en place d'outils spécifiques, tels que plates-formes multimodales de fret, services aux diverses professions concernées...,
- l'aide à la coopération internationale entre entreprises et tout particulièrement entre entreprises aquitaines et ibériques : coopération technique, financière...

1.2. Le développement des échanges techniques, de formation, culturels

Devenir ou redevenir une terre d'échanges suppose pour l'Aquitaine, outre le développement des relations commerciales liées à ses productions physiques, la création d'un véritable réseau d'échanges de connaissances, de formations, de cultures, aptes à contribuer à la création d'un climat d'ouverture vers l'extérieur.

1.3. L'amélioration des moyens de communication

Il est indispensable d'assurer dans des conditions convenables :

- les échanges internes à l'Aquitaine, à la fois pour permettre des relations économiques, sociales, culturelles entre les Aquitains et pour assurer le lien avec les grands axes nationaux et internationaux,
- les échanges à longue distance, tant vers le reste de la France que vers les pays de l'ancienne CEE, les nouveaux pays membres et le reste du monde, sans oublier le cas particulier des régions espagnoles voisines.

1.3.1. *Les infrastructures routières*

Les objectifs de l'Aquitaine en matière d'infrastructures routières sont de deux ordres :

- l'accélération de la mise à niveau des axes structurants qui orienteront naturellement l'activité économique vers la Péninsule ibérique, en l'insérant dans les flux d'échanges entre l'Espagne et le Portugal et le reste de l'Europe,
- l'amélioration du réseau de desserte intérieure afin de favoriser principalement la desserte des zones en difficulté ou à développer, l'accès au littoral et la desserte des équipements touristiques, le désenclavement des zones de l'intérieur.

1.3.2. *Les autres infrastructures de transport*

Les infrastructures ferroviaires, qui vont être complétées par la mise en service du TGV Paris-Bordeaux-Espagne.

Les ports (Bordeaux et Bayonne), doivent être mis en mesure de faire face à l'évolution de la demande.

Les infrastructures aéroportuaires qui doivent être améliorées et adaptées; en particulier, l'aéroport de Biarritz doit faire l'objet de mesures lui permettant de devenir un aéroport bi national, pour le Nord-Ouest espagnol et le Sud-Ouest français.

2. CONSTRUIRE UNE AGRICULTURE DE QUALITE ADAPTEE AUX MARCHES

Cet objectif, essentiel pour l'Aquitaine, suppose réalisés deux sous-objectifs :

- l'amélioration de la compétitivité,
- l'orientation vers les productions de haut de gamme.

2.1. L'amélioration de la compétitivité

Avec l'élargissement de la Communauté, certaines productions agricoles de la région sont durement affectées par la concurrence ibérique (fruits et légumes en particulier...); à travers ces productions, c'est tout un pan de l'agriculture aquitaine qui, directement ou indirectement, menace de s'effondrer.

Pour l'Aquitaine, la survie de l'activité agricole passe donc par l'amélioration de sa compétitivité, à travers une série de mesures visant en premier lieu à réduire les coûts de production.

2.1.1. *La maîtrise de l'eau*

Il ne sera pas possible de réduire les coûts unitaires de production sans maîtrise de l'eau. En terme d'objectifs détaillés, l'Aquitaine veut intervenir sur trois domaines :

- la maîtrise des ressources, à travers notamment un programme de grands ouvrages, le but étant d'arriver à la disponibilité permanente de la ressource nécessaire,
- le drainage indispensable, notamment dans le sud de la région, et qui doit contribuer à intensifier et réorienter les systèmes de production en corrigeant les excès d'eau,
- l'irrigation : l'objectif de l'Aquitaine, pour la période 1986-1988, est d'arriver à irriguer 5 000 hectares par an au moins, ce qui représenterait en moyenne 150 millions de francs de travaux. Pour la

période 1988-1990, ces chiffres devront être encore augmentés.

A titre indicatif, et sous réserve de l'évolution des structures de l'agriculture aquitaine, les 5 000 hectares par an de la période 1986-1988 pourraient pour l'essentiel se répartir entre trois grandes cultures : le maïs (3 200/3 800 hectares/an), les fruits et légumes (700/1 200 hectares/an); le tabac (200/400 hectares/an).

2.1.2. *L'amélioration des méthodes de production*

L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture aquitaine passe, en second lieu, par l'amélioration des méthodes de production :

- encourager la recherche-expérimentation,
- développer l'appui technique,
- ajuster les formations aux besoins,
- soutenir les investissements de production,
- améliorer les équipements de stockage-conditionnement.

2.1.3. *Les mesures sectorielles*

Les fruits et légumes : maîtrise de l'eau, production sous serres, aide à la diversification et politique commerciale.

Le maïs : l'amélioration de la compétitivité recherchée pour ce secteur a pour but une meilleure desserte des marchés européens, particulièrement ibériques.

Le tabac : l'objectif pour ce secteur est l'orientation de la production vers le tabac blond.

La production porcine : pour le IXe Plan, on recherchera la création ou l'agrandissement de 250 ateliers par an, représentant 5 000 places de truies.

La forêt : l'objectif régional est de deux ordres : contribuer à l'action nationale de réduction du déficit du commerce extérieur du bois, valoriser dans la région cette importante ressource naturelle en développant la productivité de la forêt et son exploitation rationnelle.

La pêche et l'aquaculture : si la pêche et l'ostréiculture sont des activités anciennes, l'aquaculture est récente dans la région; pour ces activités la compétitivité est un objectif commun.

2.1.4. *La commercialisation*

Améliorer la commercialisation des produits et développer une politique de promotion des produits agricoles et alimentaires.

2.1.5. *L'installation des jeunes agriculteurs*

L'Aquitaine veut les aider, l'objectif qu'elle s'est fixé étant à terme de 1 500 installations nouvelles par an.

2.1.6. *La transformation*

Le développement du stockage-conditionnement et de l'industrie agro-alimentaire est nécessaire et constitue une des orientations sectorielles majeures du développement industriel de l'Aquitaine. Ce secteur est plus généralement concerné par l'ensemble des objectifs et des actions de la politique industrielle de la région.

2.2. L'orientation vers la qualité

Les productions agricoles aquitaines bénéficient d'une image de marque très favorable, liée à leur qualité. Celle-ci s'exprime actuellement dans deux directions :

- une activité dans une large mesure spécialisée dans des productions alimentaires de haut de gamme (volailles grasses, grands vins de Bordeaux, pruneau d'Agen, kiwi...),
- pour les productions de nature plus courante, un niveau de qualité soutenu (maïs, tabac, asperges...).

2.2.1. *Les productions végétales*

Les fruits et légumes : renouveler le verger, développer la recherche-expérimentation, développer et organiser les petites productions traditionnelles et nouvelles (noix, noisettes, châtaignes, petits fruits rouges, truffes, champignons...).

La vigne et le vin : le principal objectif est d'améliorer les revenus des producteurs par une politique d'amélioration qualitative, reposant particulièrement sur le soutien à la recherche-expérimentation.

L'horticulture : il s'agit ici non seulement d'améliorer la qualité des productions horticoles, mais aussi de faire de cette spécialisation à valeur ajoutée élevée un complément de revenu aux exploitations en polyculture.

Les produits forestiers : l'objectif en la matière est d'améliorer la qualité des bois produits notamment en vue de mieux les adapter aux besoins de l'industrie de transformation.

2.2.2. *Les productions animales*

Les palmipèdes gras : cette activité doit être soutenue tant au niveau de l'élevage qu'à celui de la transformation, cela passant notamment par la mise en place d'une organisation interprofessionnelle; cette activité contribue en effet de manière significative, et souvent déterminante, à l'équilibre du revenu des exploitations. Deux finalités sont poursuivies : faire plus souvent de cette spécialité un élevage de base pour l'installation des jeunes; lui donner un rôle de facteur de diversification.

L'élevage : les productions ovine, bovine, porcine sont, en Aquitaine, de grande qualité et se développent sous des formes largement artisanales; cette région dispose en la matière d'atouts remarquables (cheptel reproducteur de qualité -- blonde d'Aquitaine --, production fourragère riche de potentialités, filière maïs importante...), qu'elle entend valoriser.

Cela doit passer par la prévention sanitaire, l'intégration accrue à l'économie régionale (en particulier par une meilleure articulation entre les productions du maïs et les productions d'élevage), le développement de la capacité de transformation...

L'aquaculture et la pisciculture : ces activités répondent à une vocation traditionnelle de l'Aquitaine, de même que la pêche maritime, dont il importe surtout d'améliorer la compétitivité. Aquaculture d'eau douce et aquaculture d'eau de mer se situent sur un créneau commercial, souvent de haut de gamme, dont le marché est largement ouvert. L'Aquitaine veut donc soutenir leur développement, dans trois directions :

- la conchyliculture, en soutenant l'ostréculture, en facilitant le développement de l'élevage des palourdes, en apportant une aide technique et en améliorant les conditions de commercialisation,

- l'aquaculture marine, en encourageant tant des productions traditionnelles que des productions novatrices, voire même quasi expérimentales,

- l'aquaculture d'eau douce, en aidant à la fois la production et la transformation dont les débouchés potentiels sont très intéressants (truites fumées, plats cuisinés...).

3. DEVELOPPER ET MODERNISER LE TISSU INDUSTRIEL

L'industrialisation de l'Aquitaine ne s'est pas manifestée historiquement par des concentrations d'industries lourdes et n'a donc pas eu pour conséquence, dans les années récentes, la nécessité de reconversions spectaculaires comparables par leur ampleur à celles qu'ont dû mener d'autres régions. Mais cette région n'en est pas moins entrée dans une crise industrielle, tant pour ses industries traditionnelles qu'à travers un certain nombre de ses industries modernes (pétrole, aluminium, engrais), et bon nombre de ses bassins d'emploi sont ou vont être bientôt durement affectés (estuaire de la Gironde, Adour...).

Par ailleurs, l'évolution négative de sa population agricole, que l'élargissement de la CEE contribue à accentuer, vient aggraver la situation de l'emploi régional, que n'équilibre plus l'offre d'emploi tertiaire.

C'est avec cet éclairage que les responsables aquitains ont mis en place une politique industrielle reposant sur trois objectifs :

- moderniser le tissu industriel dans son ensemble,
- apporter des solutions adaptées aux problèmes de financement des PME,
- soutenir les zones d'activité industrielle en difficulté et les branches spécifiques.

3.1. Moderniser le tissu industriel et artisanal

L'objectif général de modernisation du tissu industriel et artisanal repose sur deux idées, l'une étant de soutenir le développement d'activités appartenant à des secteurs "modernes", c'est-à-dire à haute technologie, l'autre étant de développer des méthodes modernes dans l'ensemble des branches ou secteurs de l'industrie et de l'artisanat, y compris les plus traditionnels.

Quatre sous-objectifs ont été arrêtés à cette fin :

3.1.1. *Le développement de la recherche et de la technologie*

Transfert de technologies
Création de technopôles.

3.1.2. *L'aide au conseil extérieur*

Cet axe d'intervention constitue l'un des objectifs industriels majeurs de la région, déjà soutenu par la Communauté économique européenne dans le cadre du FEDER.

3.1.3. *Le soutien à la sous-traitance*

Dans l'aéronautique et l'aérospatiale notamment.

3.1.4. *Le développement des exportations*

Notamment en direction de la Péninsule ibérique.

3.2. Contribuer à résoudre les problèmes de financement des PME

L'objectif premier de l'Aquitaine est d'encourager et d'aider les PME de l'industrie du BTP et du service industriel à améliorer la situation de leurs fonds propres, chaque fois qu'elles auront un problème de développement. Cela concerne aussi bien les investissements matériels (sur lesquels les pouvoirs publics se sont penchés depuis longtemps) que les investissements immatériels (achat d'un logiciel ou d'un brevet, prospection d'un nouveau marché, formation de personnel à une nouvelle technologie...) qui représentent, et représenteront de plus en plus, une part considérable des investissements des entreprises industrielles.

L'Aquitaine a donc décidé de poursuivre son action en faveur de l'amélioration des fonds propres des PME, en s'orientant dans deux directions principales :

- l'apport de fonds propres nouveaux par le biais d'organismes spécialisés, suivant des procédures parfois novatrices;
- le développement des prêts participatifs à taux fixe ou variable.

Ces orientations, déjà prises en compte à l'occasion du contrat de plan, seront encore développées dans le cadre du PIM.

3.3. Soutenir les zones d'activité industrielle en difficulté et les branches spécifiques

Les difficultés industrielles de différents bassins d'emploi (estuaire de la Gironde, zone de Lacq, Dordogne, Fumelois..., en particulier) ont conduit les responsables régionaux à faire du soutien à ces zones un objectif prioritaire, passant en particulier par le recours à une structure financière originale, axée sur les prises de participation au capital des PME.

Pour le commerce et l'artisanat, l'objectif est de permettre à ces activités de mieux jouer leur rôle dans l'économie régionale.

Pour le bâtiment et les travaux publics, amélioration de la structure des entreprises, aides au financement, soutien aux initiatives locales en faveur d'une politique d'innovation et de progrès dans l'habitat.

Le développement des IAA est un objectif essentiel dans une région comme l'Aquitaine.

Le développement des industries du bois (première et deuxième transformation).

4. FAVORISER L'EMERGENCE DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE EN TANT QUE SECTEUR ECONOMIQUE A PART ENTIERE

On assiste depuis quelques années à une mutation considérable de l'activité touristique :

- les vacanciers expriment de nouveaux besoins de confort, de loisirs et d'animation,
- la concurrence avec d'autres régions françaises et étrangères s'amplifie,
- les moyens d'information et de communication vivent une véritable révolution technologique (télématique...).

Face aux nouvelles réalités, il est maintenant nécessaire de concevoir des "produits touristiques" correspondant aux goûts de la clientèle, de les faire connaître et de les vendre. L'émergence de l'activité touristique en tant que secteur économique à part entière oblige donc, en toute priorité, à s'adapter à l'évolution du marché, tout en tenant compte des contraintes et des choix d'aménagement du territoire régional.

L'élargissement de la CEE va accentuer la migration de la population agricole et va conduire l'Aquitaine à se doter de ressources économiques jouant un rôle de substitution partielle. Le tourisme est au premier plan de ces ressources.

4.1. Un objectif à moyen terme : la création d'une véritable filière économique touristique

Le tourisme en Aquitaine procure près de 30 000 emplois directs, 20 000 emplois induits et 7,5 milliards de francs de recettes. Ces chiffres peuvent connaître une progression de 20 à 25% d'ici la fin du siècle si une véritable économie touristique est mise en oeuvre. En particulier, la clientèle étrangère devrait être doublée.

Il s'agit pour cela :

- de transformer un secteur actuellement mal organisé et géographiquement concentré (littoral, Périgord noir...) en véritable filière économique capable de créer des emplois permanents,
- de contribuer, de manière déterminante dans certaines zones de montagne ou rurales défavorisées, à l'aménagement et au développement du territoire régional (notamment en permettant le maintien de services et d'activités commerciales, artisanales, agricoles),
- de participer à l'entretien et à la sauvegarde du patrimoine naturel et bâti de la région (bastides et vieux villages, grands sites...).

4.2. Un objectif immédiat : l'adaptation de la filière touristique

La réalisation de l'objectif général de création d'une véritable filière économique du tourisme suppose une adaptation rapide aux nouvelles conditions du marché, qui passe par :

- l'amélioration de l'hébergement existant en milieu rural (notamment la petite hôtellerie) et, dans les stations littorales anciennes, la création de nouveaux types d'hébergement dont la conception est étroitement liée à des sites, à des thèmes forts d'activité et à un patrimoine architectural. Il est aussi indispensable d'accroître la qualité et l'attrait des hébergements par des équipements individualisés susceptibles d'apporter à la clientèle, en particulier étrangère, le "plus" qu'elle recherche,

- la création de produits touristiques élaborés associant aux hébergements des activités récréatives fondées sur la vie culturelle, la mise en valeur du patrimoine, les sports... Il s'agit là de spécialiser la région par des produits phares dans le but de lancer la "griffe" Aquitaine vers les marchés extérieurs à l'aide d'une image moderne et dynamique,

- la formation et la qualification des différents acteurs du tourisme à tous les stades de la chaîne des fonctions de l'économie touristique : fabrication des produits, animation, distribution et vente, communication, études de marché. De plus, la structure et le mode de gestion des entreprises touristiques de la région, trop souvent qui reposent sur un comportement "d'économie de cueillette" et non d'économie de marché, nécessitent la mise en place de "conseils", notamment dans le domaine du marketing.

5. LA FORMATION : UN IMPERATIF ECONOMIQUE

L'action directe, sectorielle, sur les activités économiques est naturellement prioritaire dans un programme global de développement. Mais la complexité actuelle des techniques et leur évolution rapide font qu'aucun programme de développement économique ne peut être envisagé sans action de formation des hommes chargés de le mettre en oeuvre.

A l'inverse, il n'est pas possible de concevoir une formation quelconque sans avoir le souci de l'adapter aux nouvelles technologies et aux possibles débouchés pour l'emploi.

L'Aquitaine souffre, actuellement, d'une inadéquation entre ses moyens de formation et les axes de développement régional, d'un manque certain de compétences en matière de gestion et d'innovation, et d'une insuffisance quantitative de la main-d'oeuvre de qualification "intermédiaire".

Pour ces raisons, les priorités de l'Aquitaine concernent :

- l'adaptation et la meilleure utilisation des moyens de formation de tous niveaux existant dans la région,
- l'adaptation des qualifications face à la mutation économique actuelle et, en particulier, l'élévation du niveau moyen de qualification.

5.1. L'adaptation des moyens de formation

Cet objectif vise les moyens de formation existants, à tous les niveaux : formation initiale, formation continue et formation supérieure.

Il s'agit d'abord de moderniser et de réorganiser l'appareil de formation initiale et continue en l'orientant vers les filières économiques prioritaires pour la région et pour lesquelles des possibilités d'emploi existent ou devront exister : c'est en particulier le cas pour l'électronique, l'informatique, l'agro-alimentaire, le tourisme...

Il s'agit ensuite de favoriser une formation de base professionnelle sur du matériel contemporain (machines-outils à commande numérique, bureautique et informatique...) correspondant à celui qu'utilisent les entreprises.

Il s'agit, enfin, d'utiliser au bénéfice des entreprises de la région les capacités de formation et de recherche des établissements d'enseignement supérieur. Trop souvent par le passé, les cadres et chercheurs formés en Aquitaine sont allés ensuite exercer leur activité dans d'autres régions. La formation supérieure doit être orientée vers les domaines sectoriels prioritaires et un effort particulier doit être fait en matière de transfert de technologie.

5.2. L'adaptation des qualifications

Face à la profonde mutation économique actuelle, trois objectifs essentiels sont poursuivis :

- accroître les compétences des agents économiques,
- mobiliser ces agents au service des actions économiques, voire du développement local,
- mettre à la disposition de l'Aquitaine un nombre accru de responsables compétents d'entreprises agricoles, industrielles, touristiques, ainsi qu'un personnel de niveau de qualification intermédiaire (cadres moyens) plus nombreux.

Chacune des actions de formation, quelles que soient ses caractéristiques dominantes, doit être conçue de sorte que les bénéficiaires acquièrent les connaissances qui les rendent capables de participer à une stratégie de marché et d'accroissement de la productivité, en intégrant les aptitudes relatives aux phases de production, de gestion et de mise sur le marché.

A cet égard, l'étude et la connaissance des marchés ibériques apparaissent comme fondamentales. En effet, l'ouverture de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal va amener, soit une concurrence accrue pour les industries traditionnelles de l'Aquitaine et certaines de ses productions agricoles, soit l'ouverture de nouveaux marchés industriels ou agricoles.

Dans le premier cas, l'effort de formation doit porter sur la gestion des exploitations agricoles et des entreprises industrielles, l'introduction et le développement de nouvelles méthodes de production... Dans le second cas, une attention particulière doit être portée aux techniques d'exportation (agents commerciaux spécialisés dans les marchés ibériques...).

Un effort particulier est par ailleurs amorcé, et doit être poursuivi, en ce qui concerne la formation à destination des pays du tiers-monde, cela venant en outre compléter la politique générale de développement des relations avec ces pays.

Sur le plan qualitatif, la mise en oeuvre de ces actions de formation peut être l'occasion, pour les acteurs de la formation professionnelle et pour leurs partenaires, de dépasser les approches sectorielles en conduisant une réflexion et des actions "transversales" (intégration de la formation dans l'ordre économique, rapprochement des secteurs entre eux). C'est aussi une possibilité offerte aux agents économiques régionaux de se comporter, au-delà de leur pratique professionnelle propre, en agents de développement; une plus grande implication des entreprises, y compris celles réputées non utilisatrices de main-d'oeuvre, dans l'emploi des jeunes, est en particulier à encourager.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Les actions concourant à la réalisation des objectifs définis dans le chapitre précédent, présentées ci-après, sont extraites du contrat de plan Etat-région Aquitaine, du projet de programme intégré méditerranéen, du programme spécial adapté, du FEDER hors quota et du programme national d'intérêt communautaire. Certaines de ces actions pourront être redéfinies dans le cadre des priorités que la région Aquitaine présentera au cours de l'année 1987 à l'Etat pour la révision du contrat de plan.

1. ACTIONS CONCERNANT L'AGRICULTURE - LA PECHE - L'AQUACULTURE ET LA FORET

1.1. Maîtrise de l'eau

Elle est une condition essentielle à la survie de l'agriculture aquitaine. Trois volets sont prévus :

La réalisation de grands ouvrages nécessaires pour une bonne maîtrise de la ressource en eau : la création du réservoir de Duhors-Bachen dans les Landes (5 millions de m³), un certain nombre de réalisations sur l'Adour, dans les Landes, les Pyrénées-Atlantiques.

Trois autres grands ouvrages sont prévus : le barrage de Saint-Geniès d'Olt qui, bien que situé en région Midi-Pyrénées, intéresse largement l'Aquitaine, la retenue de Lescouroux (bassin du Dropt) et le barrage de Louts (affluent de l'Adour).

Le développement de l'irrigation : il s'agit de financer la création ou l'extension de réseaux collectifs d'irrigation, nécessaires pour pallier les insuffisances en eau.

Les opérations de drainage, permettent d'affronter, dans de meilleures conditions, la concurrence de productions méridionales bénéficiant d'un environnement plus favorable.

1.2. Les filières de productions animales

La production porcine : augmentation des quantités produites par les groupements de producteurs, création ou agrandissement de 250 ateliers par an pendant la durée du IXe Plan. S'y ajoutera une action

pour la mise aux normes de séchoirs à jambon de Bayonne.

En matière de production de viande bovine, il a été décidé de :

- poursuivre l'effort de modernisation des structures de production et de rationalisation des techniques de gestion,
- mettre en oeuvre une politique ambitieuse de commercialisation des animaux reproducteurs et des produits finis,
- améliorer génétiquement les races locales telle "la blonde d'Aquitaine" et valoriser l'utilisation du maïs dans l'engraissement de ces races.

En matière de production laitière, l'accent est mis sur la modernisation des exploitations agricoles par la valorisation des ressources fromagères locales et l'amélioration des techniques de production, ainsi que sur la poursuite d'un programme d'amélioration génétique destiné à bonifier la qualité du lait.

La production ovine joue un rôle déterminant pour le maintien d'activités dans certaines zones agricoles difficiles. Les programmes concernent à la fois le développement de la production laitière et de la production de viande : assistance technique aux éleveurs, équipement des élevages en petit matériel, amélioration génétique et sanitaire et lutte contre certaines maladies et, enfin, collecte des agneaux en zones de montagne.

La production caprine : l'Etat et la région ont défini, dans le cadre du contrat de plan, un programme de développement de l'élevage caprin sous son aspect "filrière lait". Le financement de l'Etat concerne essentiellement l'amélioration génétique et sanitaire, et le contrôle de la qualité du lait.

La production avicole : (ne sont traités ici que les palmipèdes gras et les lapins). La politique d'organisation de la filière palmipèdes gras est essentiellement axée sur l'organisation économique et technique de cette production. Les actions prévues concernent donc la rationalisation de la production (poursuite des efforts de sélection, conduite de l'élevage, du gavage et de l'abattage...), la construction ou la modernisation des équipements d'abattage, d'éviscération et de conditionnement et le développement de l'encadrement technico-économique de la profession.

Le programme de développement de l'élevage des lapins est concrétisé par trois actions : l'encadrement technique des éleveurs, la construction ou l'amélioration des bâtiments d'élevage, et la création d'une unité pédagogique au lycée agricole de Tonneins.

La protection sanitaire des élevages. Deux actions dans ce domaine :

- la constitution d'un cordon sanitaire sur une bande de 100 kms au nord de la frontière pour prévenir le risque, entraîné par l'entrée de l'Espagne dans la CEE, pour la santé et la qualité des élevages

aquitains (projet de PIM); la création d'un laboratoire régional vétérinaire à Mont-de-Marsan, spécialisé dans la pathologie des palmipèdes et des poissons d'eau douce,

- la modernisation des entreprises d'aval : il s'agit d'un important programme de modernisation des équipements de quelques unités performantes existantes, puis, par la suite, de création d'unités de transformation.

1.3. Filières de productions végétales

Le maïs :

- perfectionnement de la production de semences (clé du développement de la filière maïs) grâce à des aides accordées pour l'acquisition d'équipements de production,

. création et extension de réseaux d'irrigation collectifs,
 . meilleur contrôle des conditions de préparation et développement des capacités de séchage et de stockage, nécessaires à l'amélioration de la qualité,

. amélioration des infrastructures de transport devant permettre de diminuer les coûts de fret,

. effort de recherche de la qualité, par la constitution d'un laboratoire de contrôle de qualité et le lancement d'études sur la recherche variétale et les exigences des utilisateurs,

. meilleure intégration de la filière maïs par le développement des activités d'aval et de l'alimentation d'élevage,

. soutien à l'implantation d'unités industrielles aval : mûserie, amidonnerie, fabrication de céréales pour petits déjeuners...

. l'ensemble de ces actions doit s'appuyer sur un support de recherche d'animation et de réflexion compétent pour l'ensemble de la filière; c'est pour cela que l'Etat et la région sont convenus, dans le cadre de l'avenant "élargissement" au contrat de plan, de soutenir la création de l'institut du maïs qui prendra la forme d'un centre technique interprofessionnel.

Les fruits et légumes. L'Etat et la région se sont engagés, dans le cadre du contrat de plan, à agir pour inciter au renouvellement du verger, assurer le fonctionnement des stations expérimentales régionales, et développer et organiser les petites productions aussi bien traditionnelles que nouvelles.

On retrouve également des actions sur la filière "fruits et légumes" dans le projet de PIM qui prévoit un effort accru sur la recherche et l'expérimentation, portant notamment sur les recherches variétales, les essais de méthodes de cultures nouvelles, la mécanisation des récoltes, une bonne maîtrise de l'eau, un ajustement des formations et le développement de l'assistance technique, un effort significatif en faveur des équipements de production (serres en verre, multi-chapelles plastiques) et de protection contre les intempéries, l'accroissement des équipements de stockage-conditionnement et de transformation, et enfin la recherche de nouveaux marchés, notamment étrangers, et le développement des efforts de commercialisation.

Le vin. L'Etat et la région ont défini, dans le contrat de plan, un programme tendant à développer la qualité des produits et à augmenter les quantités commercialisées. Il comporte cinq actions essentielles : recherche et expérimentation sur des techniques et des produits nouveaux, promotion des vins de la région, principalement à l'exportation, investissements de stockage-conditionnement, et actions de formation.

Ces réalisations doivent être confortées et amplifiées notamment par :

- un programme spécifique "vins blancs" destiné à améliorer l'équipement des producteurs et à aider ces produits à acquérir une identité suffisante, leur permettant de conquérir une place satisfaisante sur le marché,
- un programme général de modernisation des équipements de traitement, filtration, embouteillage, vieillissement et stockage,
- le renforcement et l'accélération du programme d'expérimentation SICAREX,
- des actions de publipromotion collectives, destinées à améliorer la notoriété de vins tels que les vins blancs, les vins de Bergerac et les vins de Buzet.

Le tabac. L'Aquitaine s'est fixée comme objectif le développement de la production de tabac blond, dans le cadre de la reconversion du tabac brun vers le tabac blond. Le contrat de plan définit deux actions répondant à cet objectif : l'adaptation variétale du tabac blond (sélection, technique de production...) et l'installation de fours de séchage nécessaires au regard de l'augmentation des surfaces de tabac blond.

Les axes retenus à l'occasion du projet de PIM prolongent les choix du contrat de plan :

- recherche de variétés plus adaptées à l'Aquitaine et moins fragiles que les productions actuelles de "Virginie" et de "Burley", fondées pratiquement sur une seule variété, d'origine étrangère, qui ne possède pas toutes les qualités requises. Cette situation engendre un risque important pour la production régionale et nécessite la création, par sélection et hybridation, de nouvelles variétés,
- investissements à la production portant sur l'hydraulique et le développement des équipements de séchage,
- constitution d'unités de stockage nécessaires à l'implantation future d'une unité de transformation,
- enfin, renforcement du réseau technico-économique et commercial de la coopération des planteurs de tabac : c'est une condition pour la réussite et la continuité du programme de développement de la production aquitaine sur un marché d'où elle était absente il y a quelques années.

L'Horticulture. Elle doit impérativement se développer et s'organiser pour soutenir la nouvelle concurrence des pays ibériques et profiter des opportunités de ce nouveau marché : actions de recherche et d'expérimentation et actions de développement-assistance technique auprès des exploitants horticoles.

Les actions suivantes sont prévues : développement de l'expérimentation, condition nécessaire à la parfaite maîtrise des techniques de quelques productions sélectionnées ; renforcement de l'appui technique aux entreprises afin de permettre le développement d'un secteur à haute technicité; création ou valorisation d'équipements de production; incitation à la réalisation d'unités de stockage-conditionnement; étude sur l'implantation d'une plate-forme commerciale en Espagne et actions de promotion des produits de la région.

1.4. Développement des industries agro-alimentaires

Il s'agit d'une préoccupation partagée par l'Etat et la région et qui fait l'objet d'un certain nombre d'actions intégrées au contrat de plan :

- les aides aux petites et moyennes entreprises : ce programme comprend des plans de restructuration pour des secteurs fragiles tels que les conserveries de légumes, le traitement des oléo-protéagineux; des actions destinées à améliorer les performances d'entreprises dont les projets de développement correspondent aux priorités régionales; la réalisation des schémas globaux d'investissement dans des secteurs très particuliers comme la modernisation du parc de séchage de pruneaux ou un plan d'équipement régional en salles d'éviscération de palmipèdes gras; enfin, des opérations de recherche appliquée dans certains domaines de l'industrie agro-alimentaire,

- l'aide aux investissements de stockage-conditionnement, à partir des priorités suivantes : développement de productions qui présentent un intérêt particulier pour la région (semences, horticulture, espèces fruitières et légumières nouvelles...), amélioration qualitative du traitement des produits, mise en oeuvre d'une politique de regroupement commercial, et enfin intensification des opérations d'exportation,

- modernisation des exploitations : construction et rénovation de bâtiments d'élevage, adaptés et de conception légère, création de caves particulières, récupération d'énergie...

1.5. Installation des jeunes agriculteurs

Cette opération est une priorité pour la région qui s'est donné comme objectif d'installer 1 500 agriculteurs par an à l'horizon 1988. Dans ce but, l'Etat et la région ont instauré un fonds régional d'installation des jeunes agriculteurs qui assure :

- la mise en place et la tenue à jour des répertoires d'agriculteurs sans succession et de candidats à l'installation,
- la promotion des associations jeunes-ainés,
- une aide à la constitution de GFA mutualistes,
- la réalisation des travaux d'aménagement des exploitations,
- la création d'exploitations.

Le volet "installation des jeunes agriculteurs" défini dans le projet de PIM conforte les mesures du contrat de plan et propose trois actions :

- un volet formation,
- un volet "investissements pré-installation" visant à faire passer de 40 à 60 par an le nombre des opérations de préinstallation,
- un volet "échanges amiables" destiné à favoriser les échanges de parcelles et à atteindre l'objectif de 1 100 ha par an, afin d'améliorer la structure des exploitations.

Cette action est à soutenir et à développer même si son déroulement se heurte à des difficultés actuellement en raison des problèmes fonciers. Elle devra faire l'objet éventuellement d'une réorientation pour atteindre les objectifs prioritaires pour l'avenir de l'agriculture régionale.

1.6. Infrastructures rurales

Le département des Pyrénées-Atlantiques est le seul département d'Aquitaine admis au bénéfice du règlement FEOGA relatif à l'amélioration des infrastructures rurales dans les zones défavorisées.

Les particularités physiques propres à la partie montagneuse et au piémont dans ce département expliquent cette situation. Cette zone économiquement défavorisée a pour principales ressources la forêt et l'élevage, essentiellement ovin.

L'élargissement de la Communauté européenne, loin de désenclaver, risque d'accentuer encore son retard et d'accroître ses difficultés.

Ainsi, si beaucoup a été fait, les travaux à réaliser sont encore importants. C'est pourquoi le FEOGA a été à nouveau sollicité dans le cadre du projet de PIM en matière de voirie forestière, de voirie rurale, de voirie pastorale...

1.7. Formation professionnelle

Les impératifs économiques imposés à l'agriculture par l'élargissement de la CEE doivent se traduire par la formation de professionnels capables de mettre en oeuvre les mutations nécessaires. Les actions de formation prévues ont trait à l'amélioration de la compétitivité des produits, au développement de productions non excédentaires et à la diversification des productions dans les exploitations.

1.8. Pêche et aquaculture

La pêche maritime. Pour améliorer la productivité de la pêche maritime aquitaine, et la qualité du traitement et de la conservation des produits, un certain nombre d'actions ont été retenues, elles ont trait :

- au renouvellement de la flottille de pêche (ports d'Arcachon et de Bayonne),
- à la conservation des poissons à bord des bateaux et à quai, dans le Pays basque,
- à la commercialisation des produits de la pêche,
- aux infrastructures portuaires.

La conchyliculture. Le soutien à la conchyliculture, et plus spécialement à l'ostréiculture du bassin d'Arcachon, fait l'objet d'un programme d'actions qui concerne :

- l'amélioration des conditions de production (matériel, flottille...),
- le développement de la commercialisation des huîtres du bassin d'Arcachon,
- l'assistance technique auprès des ostréiculteurs,
- l'aménagement du bassin d'Arcachon (écoulement hydraulique, assainissement), condition nécessaire au développement de la conchyliculture, mais également au tourisme.

L'aquaculture marine. En 1984, a été tenté un essai d'élevage aquacole intense de crevettes sur trois anciens marais du Médoc. Les résultats probants ont laissé apparaître des perspectives porteuses. Il est donc proposé dans le cadre du projet de PIM une mise en exploitation du marais. Ce programme sera par la suite développé et complété par le développement de l'élevage de poissons de mer.

L'aquaculture en eau douce. Considérée comme une activité d'avenir pour la région, l'aquaculture en eau douce fait l'objet d'un certain nombre d'actions et principalement :

- le renforcement des moyens de production (piscicultures, salmonicultures...),
- un programme de développement de l'esturgeon,
- le développement des unités de stockage et transformation,
- l'intensification de la recherche (génétique, nutrition...),
- l'amélioration de la protection sanitaire des élevages.

1.9. La forêt

L'Etat et la région se sont engagés, dans le cadre du contrat de plan, à promouvoir des actions destinées à conforter l'objectif national de réduction du déficit de la France dans le domaine du bois. Il s'agit de développer la productivité du premier massif forestier d'Euro-

pe ainsi que son exploitation rationnelle.

Six actions ont été définies :

- reboisement et équipement des forêts : l'Etat et la région interviennent conjointement pour favoriser la construction de routes et de pistes forestières, d'aires de stockage ainsi que l'amélioration qualitative des peuplements,
- formation de techniciens du bois (niveau bac + 2),
- développement de l'utilisation du pin des Landes (promotion commerciale de produits finis en pin maritime, amélioration de l'offre commerciale de pin maritime, promotion du sciage...),
- développement de l'utilisation du bois dans la construction,
- soutien à la production de gemme.

Ces actions ont besoin d'être amplifiées. Quatre orientations ont été définies pour cela :

- modernisation des industries de première transformation du bois (scieries), afin de combler un retard structurel, d'adapter la profession aux productions normalisées et de permettre la valorisation sur place d'une ressource régionale,
- encouragement au regroupement commercial des entreprises industrielles, pour la prospection des marchés avec des produits normalisés, notamment à l'exportation,
- développement des infrastructures forestières, en rendant plus accessibles certains massifs de la Dordogne et du piémont pyrénéen, en aménageant des aires de stockage afin de faciliter le triage des bois et le stockage au bord des routes en limitant la dégradation de la voirie existante, et enfin en répondant aux besoins encore importants qui existent dans les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne, en matière de pistes d'exploitation et de protection de la forêt contre les incendies,
- mise en place d'un outil performant de connaissance permanente des volumes de production de la forêt d'Aquitaine.

2. ACTIONS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

2.1. Aides aux entreprises

Le renforcement de fonds propres des petites et moyennes entreprises par apports en capitaux propres et par un nouveau système de prêts participatifs, très proches des capitaux propres : les subventions envisagées dans le projet de PIM inciteront les organismes financiers à prendre des participations ou à accorder des prêts participatifs aux caractéristiques semblables à celles des capitaux propres.

Cette action devra améliorer le bilan de 150 à 200 entrepri-

ses par an environ.

L'aide au conseil extérieur pour les petites et moyennes entreprises des secteurs industriels, agro-alimentaires et du BTP, ainsi que pour les entreprises artisanales. Cette politique d'aide au conseil est un facteur décisif de progrès dans la production, la gestion et la commercialisation.

Cette action est une priorité du programme FEDER hors quota du contrat de plan Etat-région.

L'augmentation du potentiel de gestion technique des PME : il s'agit de mettre à la disposition des PME un encadrement technique performant pour permettre, notamment, la modernisation du système de production.

Le soutien aux investissements productiques : l'automatisation des procédés de fabrication et des tâches afférentes s'est imposée comme un impératif aux yeux de nombreuses PMI. C'est pourquoi l'Etat et la région, dans le cadre du contrat de plan, ont décidé d'aider les PMI désireuses d'investir dans la productique et l'amélioration de la productivité.

La mise en oeuvre d'un programme de transfert des technologies maîtrisées par les grands groupes industriels et les laboratoires de recherche vers les petites et moyennes entreprises; il s'agira de :

- pour les grandes entreprises, céder à des PMI certains sous-produits de leur recherche, inexploités par elles et susceptibles d'être valorisés par des PMI régionales; ceci transitera par une bourse des applications cessibles,

- renforcer les liens entre l'industrie et l'université en mettant des chercheurs à la disposition d'entreprises industrielles de moins de 250 salariés. L'Etat et la région participent à la rémunération des chercheurs, sous forme de bourses régionales de recherche appliquée.

2.2. Actions industrielles

Plan de renforcement de la sous-traitance (en particulier de la sous-traitance aéronautique et spatiale), qui occupe une place essentielle dans l'économie régionale, mais qui est particulièrement menacée par la situation de crise. Ce plan, qui fait l'objet d'un article du contrat de plan, comporte quatre actions :

- mise en place d'un système d'observation et d'orientation des marchés, afin de permettre une analyse prévisionnelle de ces marchés,

- prospection et recherche de nouveaux marchés, essentiellement hors du Sud-Ouest et en particulier à l'étranger (notamment le marché nord-américain dans le secteur aéronautique),

- amélioration de la compétitivité de la sous-traitance en favorisant le recours à des techniques de production associées à l'ordinateur,

- incitation à la diversification des productions, notamment pour les entreprises de sous-traitance trop engagées dans des secteurs dont l'avenir est préoccupant.

Programme de développement du commerce extérieur aquitain, visant à accroître l'exportation et le savoir-faire des produits de cette région :

- déconcentration des procédures d'attribution de financement (CODEX) et accroissement des pouvoirs régionaux de la COFACE et de la BFCE,

- actions novatrices envers les entreprises : elles ont trait à l'amélioration de l'information et de la connaissance des acteurs économiques sur les marchés extérieurs (centre régional sur le commerce extérieur, banque de données REMI), en particulier en direction des marchés ibériques. Elles concernent, de plus, le financement de projets commerciaux et industriels, présentés par des entreprises, ayant un effet à court terme sur le commerce extérieur,

- développement des échanges techniques et commerciaux des entreprises aquitaines avec l'étranger, par l'incitation à la participation à des foires et salons à l'étranger, l'organisation de voyages de prospection et l'accueil, en Aquitaine, d'acheteurs et spécialistes étrangers.

Création de zones technologiques, destinées à recevoir des installations pour la recherche, l'enseignement, l'industrie, le tertiaire et la culture, et qui doivent générer des activités économiques nouvelles.

Cette action, déjà envisagée dans le contrat de plan, est reprise et développée dans le projet de PIM avec deux opérations situées l'une en Gironde et l'autre dans les Pyrénées-Atlantiques.

Création d'écloseries d'entreprises : centrées sur l'appui logistique à la création d'entreprises, elles doivent permettre l'accueil de projets d'entreprises au stade de l'ébauche et faciliter la création d'entreprises par l'abaissement des frais généraux initiaux et le partage temporaire de la logistique. Les créateurs d'entreprises pourront ainsi bénéficier de prestations immobilières, de structures de conseil et de services communs intégrant les technologies les plus avancées. Deux opérations, situées en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques, sont prévues : dix entreprises environ devraient, chaque année, pouvoir bénéficier des écloseries.

Développement de la recherche dans les technologies de pointe : il s'agit à la fois, pour l'Etat et la région, de financer les activités de recherche et de créer des pôles technologiques, et ce dans le cadre du contrat de plan :

- la politique de financement de la recherche vise à développer la recherche en amont de secteurs productifs, très présents en Aquitaine, à encourager et ancrer la recherche de haut niveau, et à l'orienter dans des domaines définis comme prioritaires sur le plan régional, ou d'intérêt stratégique sur le plan national,

- la création de pôles technologiques régionaux doit permettre de promouvoir les technologies de pointe en associant industriels et chercheurs concernés. Le contrat de plan a ainsi prévu la mise en place en Aquitaine de l'institut des matériaux composites et de l'institut aquitain de productique, ainsi que l'étude de deux pôles centrés sur le génie biologique et médical, et les biotechnologies.

Soutien aux zones industrielles en difficulté : un programme particulier visant à maintenir l'emploi et à favoriser le développement de nouvelles activités productives dans les zones en difficultés. Ce programme comprend des études économiques sur l'avenir des zones ainsi que des études de faisabilité de créations d'entreprises et des missions d'assistance et de conseil.

D'autre part, le programme économique d'accompagnement du PNIC prévoit, dans le cadre de la revitalisation du Fumélois, la création d'une zone d'activités.

2.3. Commerce et artisanat

La politique de développement économique du commerce et de l'artisanat passe par :

- l'adaptation des entreprises artisanales aux conditions du marché, l'incitation aux groupements d'entreprises et le soutien à l'insertion des entreprises artisanales dans les filières de production,
- la modernisation de l'appareil commercial par l'adaptation des entreprises commerciales aux technologies nouvelles et le soutien à l'exportation du commerce de gros,
- l'aide au conseil et à l'innovation pour l'artisanat.

2.4. Bâtiment et travaux publics

Modernisation des entreprises de BTP par le renforcement de la politique d'aide au conseil extérieur, qui doit porter sur les restructurations financières des entreprises, leurs possibilités de reconversion, d'exportation, ainsi que la productique.

Interventions en faveur des entreprises performantes du BTP par le développement des contrats de modernisation qui apportent aux entreprises aptes à définir un plan de modernisation, une subvention équivalente aux fonds propres qu'elles peuvent mobiliser.

Mise en place d'un observatoire du bâtiment et des travaux publics, qui a pour mission de recueillir l'ensemble des données du secteur, de les exploiter, et d'en dégager des perspectives d'évolution.

Création d'un relais régional du plan construction qui doit susciter et diffuser l'innovation technologique dans le milieu du bâti-

ment, avec un éclairage qui tient compte des particularités régionales (matériaux et problèmes scientifiques).

2.5. Formation professionnelle

La formation professionnelle est un axe essentiel du projet de PIM; trois objectifs sont poursuivis :

- permettre aux agents économiques de contribuer au maintien et au développement des activités existantes ou à la création de nouvelles activités, et, pour cela, accroître leurs compétences,
- mobiliser ces agents au service des actions économiques,
- mettre à la disposition de l'Aquitaine un nombre accru de responsables d'entreprises compétents, ainsi qu'un personnel de niveau de qualification intermédiaire plus nombreux.

En ce qui concerne la formation dans l'industrie, l'artisanat et le commerce, il s'agit de permettre aux entreprises de disposer de responsables et d'agents mieux à même de faire face aux contraintes économiques et techniques liées à l'élargissement :

- actions liées à la gestion, à la production et à la commercialisation,
- actions liées aux nouvelles technologies et aux nouveaux matériaux,
- augmentation du nombre de cadres moyens,
- actions d'aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises.

L'objectif recherché est que 1 900 actifs en place et 700 actifs à qualifier puissent bénéficier de ce programme.

3. ACTIONS EN FAVEUR DU TOURISME ET DU THERMALISME

3.1. Diversification et développement des capacités d'accueil et d'hébergement

L'Etat et la région ont défini, avec l'appui du FEDER hors quota, et dans le cadre d'une politique de valorisation du tourisme intérieur, un programme d'actions pour développer les capacités d'accueil, qui comprend notamment la modernisation de la petite hôtellerie, la création et la modernisation de gîtes ruraux, et la création de campings ruraux.

Dans le cadre du programme d'aménagement du littoral, il a été également prévu de créer des hébergements accessibles aux clientèles à revenus modestes.

De même, les contrats de pays d'accueil et de stations-vallées, prévus dans le contrat de plan, pourront bénéficier d'aides à l'hébergement : hôtellerie, hébergement touristique chez l'habitant...

Sont également prévues des actions de diversification des produits d'hébergement permettant d'accroître leur qualité et leur attrait et un programme de création de nouveaux hébergements très typés, dont la conception est liée à des sites ou à des thèmes forts d'activités : villages de vacances européens (quatre villages seraient créés d'ici 1992), centres d'accueil - refuge dans les Pyrénées, paradors à la française en milieu rural.

3.2. Création de nouveaux produits aquitains

Le contrat de plan définit, dans le cadre de l'aménagement du littoral et de la politique des contrats de pays d'accueil et de stations-vallées, un certain nombre d'actions qui spécialiseront la région Aquitaine sur la plan touristique : poursuite de l'aménagement des stations littorales, réhabilitation des stations littorales traditionnelles, programme de réalisation de pistes cyclables, politique de sauvegarde et d'aménagement des espaces naturels, aménagement de la vallée de la Vézère...

A noter plus particulièrement, la mise en place d'un système télématique d'information touristique destiné à la fois aux professionnels et au grand public.

Le PNIC, de son côté, présente, dans le cadre du programme économique d'accompagnement, deux actions relatives au tourisme : le désenclavement des étangs landais qui permettra de mieux répartir, sur le plan spatial, un tourisme trop concentré sur la côte, et une participation à la réalisation du parc aquatique de Gujan-Mestras.

Le projet de PIM, quant à lui, s'est fixé comme objectif de répondre aux profondes mutations constatées dans la clientèle : le contenu de l'activité touristique est devenu plus important que le contenant (hébergement); il s'agit donc de spécialiser, de typer la région, à partir d'un programme comportant quatre volets :

- spécialisation de sites et de produits à partir de thèmes tels que tourisme et culture, tourisme et santé, tourisme et loisirs sportifs, tourisme et environnement...

- mise en place d'un plan golf qui dotera l'Aquitaine de dix golfs à 18 trous supplémentaires à l'horizon 1992,

- politique de revalorisation des stations littorales anciennes pour leur permettre d'affronter l'évolution du marché (huit stations concernées),

- aménagement de stations littorales nouvelles (sept stations concernées).

3.3. Mesures de valorisation de la production touristique

Il s'agit d'actions en amont et en aval de la production touristique :

L'accompagnement, promotion et valorisation des productions : le projet de PIM prévoit des actions visant à mieux connaître et à pénétrer de nouveaux marchés (Péninsule ibérique, Europe), des études de circuits de distribution, des campagnes publicitaires et de notoriété dans la presse, ainsi que des campagnes de signalisation touristique sur toute la région.

L'assistance technique et ingénierie : l'Etat, la région et les collectivités locales apportent actuellement une aide financière pour la réalisation de diagnostics économiques, le montage de produits touristiques, et l'organisation commerciale, et ce dans le cadre des contrats de pays d'accueil et de stations-vallées. Cette pratique a pour but de corriger certains handicaps.

Des systèmes d'observation et d'évaluation : le développement de l'activité touristique nécessite de mieux connaître les différents aspects de ce phénomène. C'est pourquoi l'Etat et la région sont convenus de créer un observatoire régional du tourisme, chargé en particulier d'étudier les aspects économiques du tourisme; il est prévu de conduire un programme en deux volets : observation et évaluation des effets à chacun des stades de la chaîne de l'économie touristique; observation des nouveaux marchés et définition des stratégies correspondantes de montage et de distribution des produits.

La formation : dans le domaine du tourisme, l'objectif est de faire déboucher de nouveaux produits sur le marché en professionnalisant les intervenants à tous les niveaux d'emploi de l'économie touristique et en transformant un partenariat actuellement inorganisé en filière économique à part entière : les besoins de formation s'expriment différemment selon les publics visés (durée des modules inégale, nécessité de créer des modules fractionnés).

Les contenus pédagogiques d'une première série d'actions seront liés aux fonctions de l'information, de l'accueil et de l'animation.

Une seconde série de cycles visera l'aspect économique de cette filière en développant des actions de formation relatives à la production, à la gestion et à la distribution des produits touristiques.

Enfin, des actions favoriseront l'installation des nouveaux professionnels.

3.4. Le thermalisme

L'activité thermique dispose en Aquitaine d'atouts décisifs : qualité des sources, douceur du climat; développement du thermalisme axé sur les stations de Salles-de-Béarn, les Eaux-bonnes et Dax.

4. ACTIONS CONCERNANT L'EDUCATION ET LA FORMATION

L'éducation et la formation sont des conditions essentielles à la réalisation des objectifs de développement de la région : l'adaptation de l'économie régionale aux nouvelles conditions du marché conduit bien évidemment à envisager le problème de l'adaptation des hommes.

4.1. La formation initiale secondaire

Le programme porte sur la construction d'un lycée technique et de lycées professionnels nouveaux, et sur la modernisation ou l'extension d'établissements techniques anciens, en vue de répondre aux priorités régionales (électronique et informatique, matériaux composites, filière bois...).

Il porte également sur les équipements d'enseignement technique, notamment en machines outils et matériel informatique.

4.2. La formation supérieure

Le contrat de plan a retenu les actions suivantes :

- création de trois départements d'IUT, en Aquitaine, au cours du IXe plan, et développement de l'enseignement de la micro électronique et de la CAO à l'IUT "A" de Bordeaux,
- extension des capacités de recherche de l'université de Pau et des pays de l'Adour (création de deux instituts de recherche) et de l'ENSERB (laboratoire de micro électronique).

4.3. La formation professionnelle continue

Le programme relatif à la formation continue est axé sur quatre volets :

- réalisation d'un schéma régional de formation professionnelle,
- actions conjointes de formation sur les filières jugées

prioritaires : électronique agro-alimentaire...,
 - programme de modernisation et d'adaptation des formations assurées par l'AFPA dans les sept centres existant en Aquitaine,
 - mise en place d'un système informatisé sur l'offre et la demande de formation.

Le projet de PIM consacre également à la formation une large place en accompagnement des programmes agricole, industriel et touristique.

5. ACTIONS TENDANT AU DESENCLAVEMENT DE L'AQUITAINE

5.1. Infrastructures

5.1.1. *Infrastructures routières*

L'Aquitaine est située au centre des axes routiers qui relient l'Europe du Nord et du Centre à l'Europe du Sud : en effet, les trois-quarts de la Péninsule ibérique sont situés au sud-ouest de l'Aquitaine.

Les efforts d'amélioration de l'ensemble du réseau routier se poursuivent.

a) La voirie nationale en rase campagne

Amélioration des cinq axes nationaux les plus structurants pour l'Aquitaine :

- Bordeaux - Périgueux vers Clermont-Ferrand et Lyon par la RN 89,
- Bordeaux - Le Verdon par la RN 215,
- Bordeaux - Mont-de-Marsan - Pau - le col du Somport vers l'Espagne par la RN 134,
- Bayonne - Mont-de-Marsan prolongé vers Agen par la RN 124,
- . Périgueux - Agen par la RN 21.

La RN 89 représente à elle seule 70% du montant des opérations. Cet effort particulier est nécessaire en raison de l'importance, pour l'Aquitaine, d'une bonne liaison vers l'est de la France, l'Italie du Nord et le centre de l'Europe.

Un volet "infrastructures routières" figure également dans le projet de PIM; il porte sur :

- Les grands axes structurants de l'Aquitaine :
- la RN 89, tronçon aquitain de la future voie rapide européenne (Madrid - Bordeaux - Clermont-Ferrand - Lyon - Genève),
 - l'axe Bordeaux - Pau - Col du Somport vers l'Espagne, qui

emprunte la RN 134 dans les Pyrénées-Atlantiques et la route d'intérêt régional n°3 entre Langon et Aire-sur-Adour,

- l'axe transaquitain Bayonne - Mont-de-Marsan - vallée du Lot, axe de desserte économique et touristique vital pour l'Aquitaine intérieure, pour lequel des travaux importants sont à entreprendre sur la RN 124 pour la partie landaise entre Dax et Mont-de-Marsan et sur l'axe n°5 du réseau routier d'intérêt régional dans la vallée du Lot, entre Damazan et Fumel, pour le Lot-et-Garonne,

- la RN 10 en direction d'Angoulême, à partir de l'échangeur de Saint-André-de-Cubzac sur l'autoroute A 10.

Les principaux axes de desserte intérieure :

- la RN 215 Bordeaux - Le Verdon, qui dessert la zone industrialo-portuaire du Verdon, les vignobles du Médoc et certaines plages de la côte atlantique,

- la RN 21 traversant la Dordogne et le Lot-et-Garonne dans la direction nord-sud.

La poursuite au-delà de 1988 du programme "rase campagne" avec l'intervention du FEDER portera en priorité sur l'achèvement des travaux sur les RN 89, 10, 134, 124, 215 et 21.

Seront également pris en compte les raccordements routiers liés à l'ouvrage de franchissement de la Gironde au Verdon.

b) Les relations d'intérêt régional sur le réseau départemental

Le projet de PIM envisage également des opérations sur les routes de desserte de zones en difficulté ou à développer, les voies d'accès à la côte aquitaine, et les axes permettant le désenclavement intérieur au service des PME et du tourisme rural.

Il convient également de signaler un projet nouveau et important, lié à l'autoroute A 64, mais qui concerne directement la voirie départementale : il s'agit de la prolongation sur 16 km, en voie express deux fois deux voies, de la branche sud de l'autoroute A 64, dont le tracé au sud de l'Adour, en pays basque, est en cours d'étude, et dont l'objectif de mise en service est 1991.

c) La voirie nationale en milieu urbain

Priorité a été donnée aux déviations d'agglomérations, c'est ainsi que la rocade rive gauche de Bordeaux a été achevée en 1984. Les travaux pour la période 1985-1988 concernent :

- la rocade rive droite de Bordeaux,
- l'adoption, par le FEDER, du PNIC portant sur la voirie urbaine, pour des opérations de voies rapides, bretelles d'accès et déviations d'agglomérations à Pau, Bayonne, Libourne, Villeneuve-sur-Lot, Saint-Paul-les-Dax et Saint-Jean-de-Luz.

Par ailleurs, il conviendra de mettre en place l'ensemble des financements (éventuellement actualisés) contribuant à :

- l'achèvement des opérations dont seules certaines tran-

ches ont été prévues dans le contrat de plan particulier et dans le projet PNIC,

- la réalisation d'opérations nouvelles allant dans le même sens.

5.1.2. Infrastructures ferroviaires

Elles ne doivent pas constituer, en Aquitaine, un frein à l'écoulement normal du trafic de marchandises lié à l'augmentation prévisible des échanges entre les pays européens et la Péninsule ibérique. C'est pourquoi figure, dans le projet de PIM, un programme de modernisation des infrastructures de voies uniques : Bordeaux - Le Verdon et Mont-de-Marsan - Morcenx; le port du Verdon pour la desserte de son hinterland d'une part, la zone de Mont-de-Marsan pour l'évacuation de la production de maïs du sud de l'Aquitaine et l'approvisionnement en engrais d'autre part, ont besoin d'accéder aux grands axes ferroviaires par une ligne au standard SNCF, ce qui n'est pas actuellement le cas.

Les actions porteront sur le remplacement des rails légers actuels -- permettant la circulation des trains chargés de 22,5 tonnes à l'essieu ainsi qu'une augmentation de la vitesse -- et sur l'installation de systèmes modernes de signalisation.

En complément de ces actions, seront poursuivies les études sur le transport ferroviaire de marchandises et de personnes à travers les Pyrénées, en particulier par la ligne Pau - Canfranc.

La mise en service du TGV en 1990 nécessitera la mise en place d'un programme de suppression de passages à niveau sur la ligne Bordeaux - Hendaye, avec financements croisés Etat - région - départements. La création d'une antenne Bordeaux - Toulouse de ce TGV impliquera des travaux analogues sur cette section avec le concours du FEDER.

5.1.3. Infrastructures aéroportuaires

Dans le cadre de l'élargissement de la CEE, et dans l'optique d'un accroissement des échanges, le Pays basque a un rôle prépondérant à jouer en tant que région frontalière, et plus particulièrement l'aéroport de Biarritz, qui a vocation d'aéroport mixte franco-espagnol.

C'est dans ces conditions que le projet de PIM a retenu, outre les études nécessaires à l'internationalisation de l'aéroport, deux actions de modernisation de ses équipements : l'implantation d'aides visuelles nouvelles et le remplacement du système d'aide à l'atterrissage actuel par l'ILS.

5.1.4. Infrastructures portuaires

Les ports de la région Aquitaine sont, rappelons-le, d'une part, Bordeaux avec l'ensemble des installations de l'estuaire de la Gironde, et, d'autre part, Bayonne.

Le port de Bordeaux a engagé d'importants efforts pour conjurer les effets de la crise économique et des difficultés industrielles de l'estuaire ; l'Etat et la région l'aident à améliorer ses équipements (approfondissement des accès amont, renouvellement de l'outillage portuaire) et à développer une politique commerciale dynamique.

Le projet de PIM complète ce programme par une opération concernant le port de Blaye, qui connaît une importante activité céréalière susceptible de se développer, mais qui est handicapé par la limitation du tirant d'eau des navires à 7,5 m : le projet consiste donc à approfondir les accès du port de Blaye.

Le port de Bayonne doit, quant à lui, affronter des difficultés liées à la diminution des trafics de soufre et de phosphates, difficultés qui risquent de s'accroître avec la concurrence des ports espagnols voisins. Il importe donc pour ce port de diversifier ses trafics, ce qui implique une amélioration de ses équipements : construction d'un nouveau quai aval, aménagement des terre-pleins dans la zone industrialoportuaire, avec construction d'un hangar, et renouvellement de l'outillage.

Un financement du FEDER a été sollicité dans le cadre du PNIC; le projet de PIM devrait compléter ce programme par des actions spécialisées.

5.2. L'économie des transports

Aides aux entreprises : l'Etat et la région sont convenus, dans le cadre de l'avenant "élargissement" au contrat de plan Etat-région, d'aider les entreprises de transport :

- en étendant à ces entreprises la possibilité de bénéficier d'aides au conseil extérieur pour diagnostics et audits de gestion,
- par une politique de contrats de modernisation, permettant de donner aux entreprises les financements nécessaires à la mise en oeuvre d'objectifs de modernisation.

Création d'un centre international de fret : la création de plates-formes multimodales pour le transport et le transfert de marchandises est en effet un élément déterminant pour le développement d'une politique de transport régionale cohérente avec l'élargissement de la CEE : prise en compte des nouveaux trafics, mise en place de centres de transfert (rail - route, notamment) et de centres d'éclatement ou de groupement.

- Ce centre comporterait :
- des services douaniers,
 - une plate-forme multimodale fer - route,
 - des services d'entreposage et de redistribution (groupage, dégroupage),
 - des services aux entreprises et aux auxiliaires de trans-

port,

. des entreprises qui mettraient à profit une telle localisation pour développer leurs activités.

Des études d'opportunité économique et de préfaisabilité sont en cours.

Une fois prise la décision de localisation de ce centre, devront être étudiées les modalités de réalisation d'un éventuel "troisième rail" ou d'une autre solution technique permettant aux trains de gabarit espagnol d'accéder directement à ce centre, en dépit de la différence d'écartement entre les voies ferrées des deux pays.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux ci-après présentent les prévisions des dépenses de l'Etat et des APUL jusqu'en 1990.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (million de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	73,3	68,5	13,1	2,2	2,2
CULTURE VIE SOCIALE	44,7	42,2	40,1	41,2	44
SANTE (HORS CHR)	34,5	30,5	27,9	28,9	29,5
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4
LOGEMENT	0,1	0,1	0	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	166,6	174,2	181,1	188,6	195,8
DEVELOPPEMENT RURAL	8,1	3,1	1,5	4,4	3,7
TRANSPORTS	270,7	279,9	288,3	296,9	305,9
ACTION ECONOMIQUE	17,1	19,5	21,8	26	25,9
SERVICES GENERAUX APU	111,5	140,6	143	147,6	147,5
TOTAL	727,1	759,1	717,3	736,1	755

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	348,8	366,8	391,1	403,2	419,9
CULTURE VIE SOCIALE	484,5	500,7	525,1	531,9	544,5
SANTE (HORS CHR)	222,2	228,9	238,9	241,1	245,8
EQUIPEMENTS SOCIAUX	61	62,8	65,7	66,4	67,7
LOGEMENT	505,3	517	512,4	513,7	517,3
DEVELOPPEMENT URBAIN	1199	1242,7	1306,6	1328	1363,2
DEVELOPPEMENT RURAL	1144,8	1187	1249,3	1271,4	1305,5
TRANSPORTS	662,3	688	724,7	737,8	758,5
ACTION ECONOMIQUE	248,9	260,8	277,2	285	295,8
SERVICES GENERAUX APU	1026,6	1068,5	1129,1	1153,4	1188,8
TOTAL	5903,4	6120,4	6420,2	6531,7	6707

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : AQUITAINE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987 1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③ / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	-	-	-	-	-
II - Formation de base	61,0	75,0	136,0	27,2	57,0
III - Adaptation des filières de formation	13,8	27,1	40,9	8,2	17,0
IV - Réseaux de transferts	21,7	47,2	68,9	13,8	30,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	18,1	42,3	60,4	12,1	25,0
VII - Les secteurs de politique économique	407,7	701,2	1 108,9	221,7	463,0
VIII - Aménagement spatial	4,4	23,1	27,5	5,5	12,0
IX - Tourisme	77,9	117,2	195,1	39,0	82,0
X - Gestion de l'environnement	117,2	197,8	315,0	63,0	132,0
XI - Culture, sports, loisirs	10,9	19,0	29,9	6,0	13,0
XII - Action sanitaire et sociale	18,8	63,3	82,1	16,4	34,0
Total général	751,5	1 313,2	2 064,7	412,9	865,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

REGION : AQUITAINE

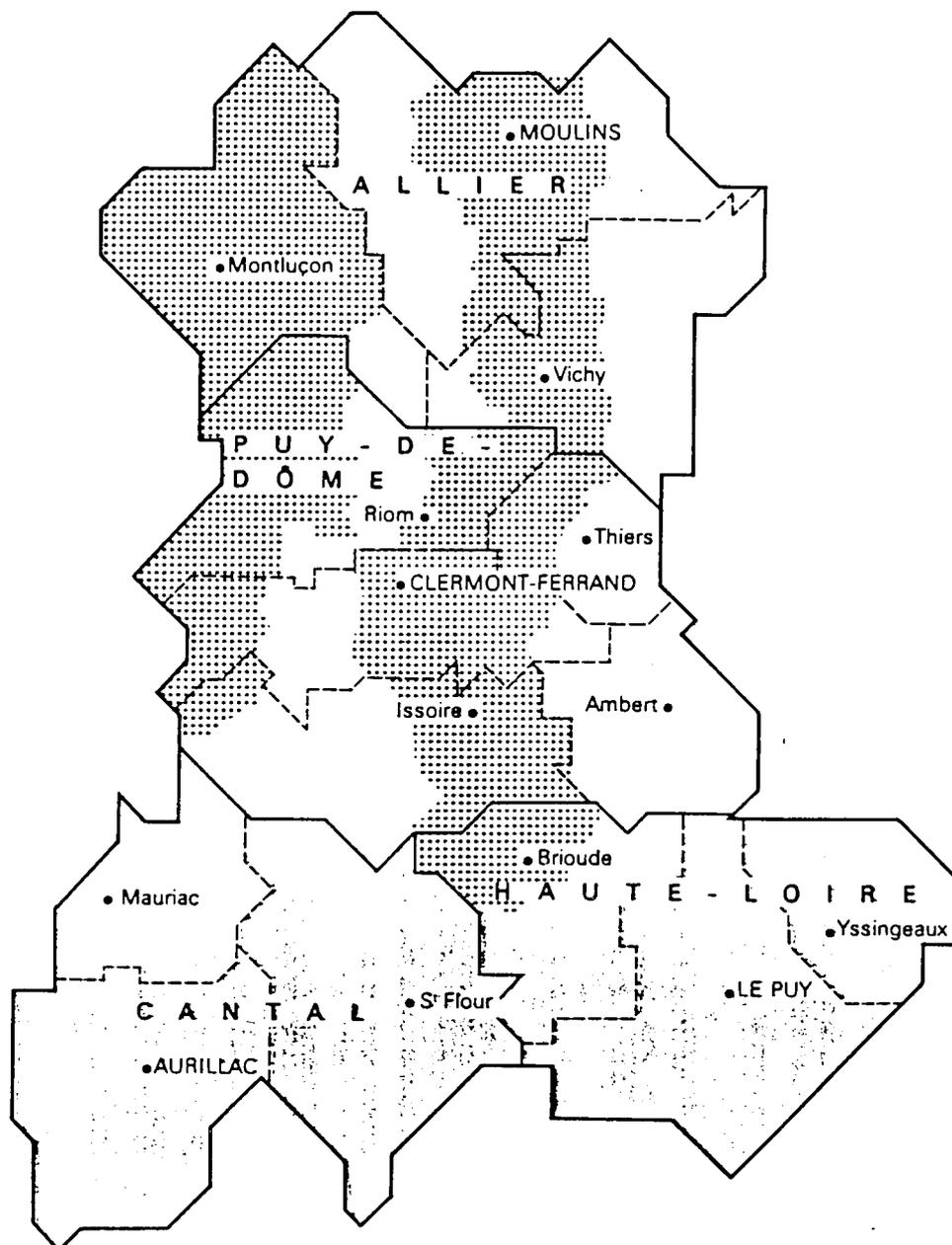
En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987+1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③ / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	13,6	37,2	50,8	10,2	21,0
II - Formation de base	53,5	63,0	116,5	23,3	50,0
III - Adaptation des filières de formation	7,0	16,2	23,2	4,6	10,0
IV - Réseaux de transferts	18,1	54,4	72,5	14,5	30,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	13,1	29,4	42,5	8,5	18,0
VII - Les secteurs de politique économique	183,7	574,5	758,2	151,6	318,0
VIII - Aménagement spatial	5,9	63,7	69,6	13,9	30,0
IX - Tourisme	7,2	9,8	17,0	3,4	7,0
X - Gestion de l'environnement	38,8	81,9	120,7	24,2	51,0
XI - Culture, sports, loisirs	14,7	31,0	45,7	9,1	20,0
XII - Action sanitaire et sociale	-	-	-	-	-
Total général	355,6	961,1	1 316,7	263,3	555,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

* Aucune donnée pour ce motif.

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE AUVERGNE



LEGENDE

-  Zones éligibles au feder
-  Opérations Intégrées de Développement ayant déjà fait l'objet d'un concours

FRANCE - 1980 - 1985 - 1990 - 1995 - 2000

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles - Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.



1980 - 1985 - 1990 - 1995 - 2000

1980 - 1985 - 1990 - 1995 - 2000

SOMMAIRE	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE	2
1. Description générale de la région	2
2. Caractéristiques de l'évolution économique	2
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels	9
4. Bilan financier des actions passées	12
5. Le développement régional - Perspectives	19
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	20
1. Accentuer le désenclavement	20
2. Développer un environnement économique appropriée	24
3. Autres investissements d'intérêt régional	26
4. Développer les formations	29
5. Aménager l'espace rural	30
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT	32
1. Développement des formations initiales	32
2. Réseaux de transferts	35
3. Secteurs de politique économique	37
4. Politiques en faveur des entreprises	44
5. Tourisme	53
6. Gestion de l'environnement	56
IV - RESSOURCES FINANCIERES	58

I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. DESCRIPTION GENERALE DE LA REGION

L'Auvergne constitue le coeur du Massif central. Existe-t-il pour autant un espace auvergnat bien polarisé ? Non, car le découpage des départements a placé dans la région Auvergne des pays entiers qui échappent à l'influence de la capitale régionale, Clermont-Ferrand : marges du Bourbonnais plus tournées vers Saint-Amand-Montrond ou Digoin que vers Montluçon ou Moulins; pays d'Aurillac et de Maurs qui regardent vers le Grand Sud-Ouest; Yssingelais et bassin du Puy dont les populations fréquentent les facultés ou les hôpitaux de Saint-Etienne.

Or ces zones sont toutes en situations périphériques et elles n'appartiennent pas au bassin versant de l'Allier qui constitue l'axe de développement autour duquel s'organise peu à peu un espace auvergnat présentement encore écartelé et structuré autour de zones d'emplois souvent en difficultés.

Montagnes volcaniques couvertes de pâtures et plateaux boisés s'opposent aux plaines céréalières bordées de coteaux ensoleillés sur lesquels les villages se donnent des airs de Méditerranée.

La géographie physique explique quelques-unes des caractéristiques de l'Auvergne :

- opposition entre les aptitudes agricoles des plaines céréalières et des montagnes herbagères,
- difficulté des communications à l'intérieur et à l'extérieur de la région : surtout sur l'axe nord-sud à un moment où la Communauté européenne s'étend vers le sud avec l'élargissement à l'Espagne et au Portugal.

La diversité des paysages et des altitudes permet de miser en partie sur le développement touristique et thermal.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-après présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de l'Auvergne de 1975 à 1986.

Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982				51	26 013
1 332,7	+0,16	+0,26	-0,1	Hab/km2	km2

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière

Part population nationale.....

2,4

Variation

Part superficie nationale.....

4,8

de la population totale de 1975 à 1982:

Densité: ratio Région/France.....

0,51

FRANCE.....

+3,07 %

REGION....

+0,16 %

Population active:

POPULATION ACTIVE	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
AUVERGNE	573,7	0,90	42,0	52,4	34,3
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	2,4	0,81	0,98	0,99	0,99

Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	%	Variation moyenne annuelle 1983/85		Taux France %
				Effectifs	Taux %	
TOTAL REGION	504,277	100	100	- 8 744	- 1,6	- 1,0
Agriculture	70,101	13,9	7,6	- 1 802	- 2,4	- 0,2
Industrie	129,693	25,7	24,8	- 5 762	- 4,0	- 2,8
B.C.G.A.	36,831	7,3	7,2	- 2 615	- 6,2	- 5,8
Commerce	53,157	10,5	12,0	- 828	- 1,5	- 1,0
Aut.tertiaire	214,495	42,5	48,4	+ 1 435	+ 0,5	+ 1,2

Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981-86
Auvergne	7,7	9,5	+ 9,0
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée:

VALEUR AJOUTEE 1982	V.A. totale 1982 (millions de Fr.)	V.A./habitant (milliers de Fr.)	% répartition V.A. régionale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
Auvergne	68,795	51,5	5,8	34,3	5,7	54,1
Ratio Rég/France	2,0	0,83	2,6	2,3	1,7	1,8

Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
Auvergne	35,9	11,1	5,0
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi:

Zones d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab./km ²	Saldo naturel entre 1968 et 1975	Saldo naturel entre 1975 et 1982	Variation relative de la population entre 1968 et 1975	Variation relative de la population entre 1975 et 1982	Taux de migration entre 1968 et 1975	Taux de migration entre 1975 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Aurillac.....	95	1 936,9	83 281	43,0	2 914	1 154	4,1	1,3	0,4	-0,1	8,6
Saint-Flour.....	86	1 953,4	37 047	19,0	133	- 538	- 3,5	- 4,2	- 3,9	- 2,8	5,7
Mauriac.....	65	1 574,4	37 931	24,1	- 507	- 1 542	- 9,5	- 7,0	- 8,4	- 3,2	8,9
Clermont-Ferrand.....	215	3 504,9	427 584	122,0	19 060	13 314	10,5	4,6	5,3	1,4	7,6
Gannat.....	29	382,1	15 867	41,5	- 509	- 714	- 4,4	- 2,7	- 1,4	1,7	6,6
Saint-Georges-de-Mons.....	39	909,0	20 854	22,9	- 455	- 663	- 8,3	- 4,6	- 6,4	- 1,6	6,1
Issore.....	95	1 089,7	53 871	49,5	562	- 451	1,1	- 1,1	0,1	- 0,3	9,4
Broude.....	89	1 466,4	35 886	24,5	- 584	- 1 092	- 4,6	- 3,2	- 3,1	- 0,2	8,4
Montluçon.....	92	2 116,8	124 944	58,0	- 194	- 2 913	- 2,7	- 4,3	- 2,5	- 2,1	10,8
Saint-Eloy-les-Mines.....	24	422,1	15 678	37,1	- 800	- 858	- 11,3	- 8,6	- 7,1	- 3,8	9,5
Moulins.....	68	2 072,9	83 870	40,5	1 139	293	- 1,0	- 0,5	- 2,4	- 0,8	8,8
Bourbon-Lancy.....	39	1 062,6	25 585	24,1	- 62	- 458	- 5,8	- 5,8	- 5,8	- 4,1	8,4
Le Puy.....	126	2 458,6	100 790	41,0	541	- 548	- 0,8	- 0,5	- 1,3	0,1	7,1
Yssingeaux.....	45	1 173,1	63 214	53,9	- 345	- 855	- 0,8	3,1	- 0,3	4,5	7,3
Thiers.....	27	554,4	40 380	72,8	364	- 317	0,4	0,8	- 0,5	1,6	6,7
Ambert.....	81	1 298,4	33 285	25,7	- 1 607	- 1 757	- 8,1	- 6,7	- 4,0	- 1,8	6,4
Vichy.....	81	1 530,9	111 026	72,5	- 556	- 2 374	- 0,5	0,4	0,0	2,6	9,7
Saint-Pourçain-sur-Sioule.....	32	508,6	21 487	42,2	- 407	- 819	- 3,1	- 4,1	- 1,4	- 0,4	7,8

* Taux de chômage moyen 1984 = $\frac{\text{Nombre moyen de D.E.F.M. en 1984}}{\text{Population active 1982}}$

Les quatre départements de l'Auvergne couvrent une surface de 26 000 km² soit 4,8% du territoire national, mais ne représentent que 2,4% de la population totale. L'altitude moyenne de plus de 700 m justifie le classement de 56% des communes en zones de montagne.

La population de la région stagne. Le taux de natalité est légèrement inférieur à la moyenne nationale et le taux de mortalité légèrement supérieur. Pour la première fois depuis un siècle, le solde migratoire est positif.

Le revenu par habitant atteint 83% de celui de l'ensemble de la France, il est inférieur de 30% au revenu par habitant de la région Ile-de-France.

2.2. L'agriculture conserve une place importante en occupant 14% des actifs ayant un emploi.

Les contraintes agronomiques et climatiques font que l'agriculture auvergnate est tournée essentiellement vers les productions animales qui représentent 80% des livraisons de la branche.

Le nombre d'exploitations agricoles diminue à un rythme un peu inférieur à 2% par an. Ce rythme s'accroîtra dans les années à venir avec l'arrivée à l'âge de la retraite de générations nombreuses de chefs d'exploitation qui sont très souvent sans successeur.

En matière de production laitière, la sécheresse de 1985 aura pour conséquence une production inférieure aux quotas attribués à l'Auvergne.

Le résultat brut d'exploitation est inférieur de plus de 30% à la moyenne nationale. Il évolue globalement dans le même sens, mais reste très faible dans beaucoup de petites exploitations de montagne.

Enfin, la forêt auvergnate est toujours sous le choc de la tempête de novembre 1982.

2.3. L'industrie occupe 25,7% des actifs ayant un emploi

Le tissu industriel auvergnat est peu homogène. Il connaît une répartition géographique déséquilibrée.

Le Puy-de-Dôme représente 52% des emplois industriels de la région, le Cantal moins de 6%.

2.3.1. *La situation selon les secteurs*

Deux secteurs sont plus développés que la moyenne nationale :

- chimie caoutchouc : près de 40% des effectifs (France 15%),
- fonderie travail des métaux : 12% (France 9%).

La manufacture des pneumatiques Michelin a érigé Clermont-Ferrand en capitale mondiale du pneumatique. Elle emploie 23 000 personnes et réalise un tiers des exportations. L'Auvergne souffre de la rareté d'entreprises moyennes de quelques centaines de salariés, qui constituent en général le noyau dur de l'industrie d'une région. Le poids important des grands établissements a pour contrepartie une forte dépendance de l'extérieur. On estime que 4 salariés sur 10 relèvent d'entreprises dont le siège social et les centres de décision sont hors de l'Auvergne.

La pénétration des capitaux étrangers est égale à la moyenne nationale (19%).

Le secteur textile-habillement est formé en Auvergne de PME. La main-d'oeuvre est avant tout féminine. La valeur ajoutée est faible dans la région comme dans l'ensemble du pays. La baisse des effectifs et les fermetures ont été nombreuses. C'est une industrie peu développée dans la région sauf sur certains créneaux particuliers. Les perspectives sans être très favorables sont moins mauvaises que ce qu'elles ont été ces dix dernières années.

Les fabrications les plus connues en Auvergne dans le secteur bois, meubles, industries diverses sont les scieries et les meubles. Mais l'Auvergne a une autre spécialité : la fabrication d'instruments de musique. C'est un secteur à faible qualification ouvrière, à faible valeur ajoutée, qui exporte peu et qui investit peu. Il est composé essen-

tiellement d'entreprises monorégionales ou quasi monorégionales, rarement sous contrôle de groupes.

La part de l'Auvergne est faible sur l'ensemble du secteur chimie (1,6% des salariés), mais forte dans une spécialité : la chimie organique destinée à l'industrie pharmaceutique. Ceci est dû à la présence de deux géants, AEC et Roussel Uclaf, tous deux intégrés à des groupes.

Caractéristiques du secteur : le taux de qualification est élevé, le taux d'investissement important, l'activité exportatrice la plus forte de tous les secteurs.

Les perspectives sont bonnes mais dépendent de la politique des groupes.

La production du secteur fonderie - travail des métaux s'articule autour de trois types de fabrications :

- la coutellerie, articles de ménages dans laquelle la région est très spécialisée,
- les autres produits du travail des métaux,
- la fonderie.

C'est un secteur faiblement concentré en termes d'entreprises comme de groupes. En dix ans, il a perdu 2 800 emplois. Le niveau de l'investissement et les activités exportatrices sont plutôt faibles. Les perspectives apparaissent incertaines tant en ce qui concerne la coutellerie que les autres activités du travail des métaux où domine la sous-traitance, un peu meilleures pour la fonderie. Perspectives incertaines qui dépendront de la capacité des industriels auvergnats à s'affirmer dans leur savoir-faire.

La construction mécanique, vaste secteur de l'industrie nationale, est peu développée en Auvergne. C'est un secteur qui a subi très fortement la crise et dans la période récente encore plus en Auvergne que dans l'ensemble du pays. Dans cette activité coexistent des établissements appartenant à des entreprises importantes (ex. : Potain) et un vaste tissu de PME régionales où les petites unités sont nombreuses (un tiers des salariés travaillent dans des établissements de moins de 20 personnes). Un certain nombre d'entreprises relevant d'un autre secteur d'activité exercent une activité secondaire de construction mécanique et assurent ainsi 30% de la production de la branche. C'est un secteur à haute qualification ouvrière, mais où les salaires ne sont pas très élevés. Parmi les activités productrices où notre région est présente, certaines devraient connaître une amélioration, mais d'autres (chaudronnerie, robinetterie) sont en déclin.

La construction électrique et électronique constitue le plus vaste secteur en terme d'emplois de l'industrie française. La part de l'Auvergne dans cette activité est modérée (moins de 2% de l'ensemble national). C'est un secteur très concentré : grands établissements appartenant à des entreprises importantes elles-mêmes souvent intégrées à des groupes. La production auvergnate est tournée surtout vers les équipe-

ments électriques et électroniques professionnels. Le secteur a relativement bien résisté à la crise jusqu'en 1980, mais connaît actuellement plus de difficultés. Les perspectives concernant les productions représentées en Auvergne restent toutefois assez favorables malgré l'incertitude sur les marchés publics (EDF, Télécommunications) notamment en ce qui concerne les fils et câbles.

La construction automobile est un secteur en profonde mutation : 9 000 emplois au 1.1.1975, 7 500 au 1.1.1984, 5 000 aujourd'hui. Il a été longtemps dominé par Ducellier dont les effectifs ont été aujourd'hui ramenés à 2 000 après avoir été de l'ordre de 6 000 en 1975. Cela à travers diverses vicissitudes qui se sont traduites par l'intégration au groupe Valéo. A côté DBA à Yzeure d'autres entreprises régionales assez importantes telles que les ACC pour le matériel ferroviaire, Teilhol et Ligier pour les voitures. Le secteur a subi plus fortement encore la crise que le reste du pays. Mais les perspectives sont aujourd'hui plus favorables qu'elles n'apparaissaient au début des années 80 dans l'équipement automobile. Elles demeurent peu favorables dans les cycles et motocycles.

L'Auvergne est davantage présente dans l'industrie pharmaceutique que dans la parachimie. A côté d'entreprises et de groupes importants où sont employés les deux tiers des salariés, il existe un tissu d'entreprises assez petites. C'est un secteur à haute valeur ajoutée. La main-d'oeuvre ouvrière est qualifiée et l'on compte une proportion importante de cadres et techniciens. Le niveau des exportations se situe légèrement au-dessus de la moyenne régionale. Le niveau d'investissement paraît assez faible en Auvergne comme dans l'ensemble du pays. La parachimie-pharmacie est un des rares secteurs qui n'a pas connu de ralentissement dans l'augmentation de sa production, qui a quasiment ignoré la crise et dont les perspectives restent favorables.

Quand on parle de l'industrie auvergnate on pense Michelin et industrie du caoutchouc. Ce secteur regroupe le quart des effectifs de l'industrie régionale et la moitié des salariés français employés dans la fabrication des pneumatiques et chambres à air. C'est aussi le principal investisseur et le plus gros exportateur de la région avec un fort taux à l'exportation.

Le taux d'encadrement est, du fait de la présence d'un centre de recherches, particulièrement élevé en Auvergne. Le taux de qualification est faible au niveau régional comme au niveau national.

La production devrait connaître une croissance modérée. La poursuite de la modernisation et l'amélioration de la productivité pourraient entraîner des baisses d'effectifs.

Le secteur agricole est partagé entre l'industrie du lait, largement tournée vers le fromage, et l'industrie de la viande centrée sur la viande bovine, les volailles et la salaisonnerie. Il est formé de petites et moyennes entreprises nombreuses et assez bien réparties. Les groupements coopératifs emploient environ la moitié des effectifs. Dans le secteur coopératif comme dans le secteur privé, on trouve des groupes

assez importants (Centre-Lait, Richesmonts, Perrier...).

Les perspectives restent favorables malgré le palier qu'on ressent actuellement et qui est lié, pour l'industrie laitière, aux difficultés d'approvisionnement et, pour l'industrie de la viande, aux marchés.

Le secteur des autres industries agricoles et alimentaires recouvre des productions très variées. 60% du secteur est représenté par la boulangerie-pâtisserie. Et si on peut parler de spécialisation en Auvergne, c'est dans les eaux minérales qu'on la trouve. Parallèlement, la SEITA possède un établissement important à Riom.

Seul le secteur industrie agricole et alimentaire a maintenu des emplois en 1983-84. Ce secteur ne représente que 12,8% de l'emploi industriel.

Tous les autres secteurs voient leurs effectifs diminuer, tendance qui s'est encore accentuée en 1985 en raison des difficultés de l'industrie automobile (pneumatique et équipementier).

2.3. Le secteur tertiaire emploie 52,8% des actifs ayant un emploi

Depuis 1975, la région connaissait un développement plus rapide du secteur que la moyenne nationale et comblait ainsi une partie de son retard, mais l'année 1985 marque un renversement de tendance (réduction d'effectifs de 300).

Ce secteur reste insuffisamment diversifié. Il est caractérisé par une expansion des emplois publics et parapublics.

Les activités de tourisme et de thermalisme constituent les atouts essentiels de la région dans le secteur privé.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

3.1. Zones d'emplois : situation de l'emploi, du chômage et des migrations

Si les chiffres évoqués ci-dessus retracent l'évolution de l'emploi dans la région, durant ces dernières années, ils ne sont que des moyennes qui masquent des disparités internes.

Certaines zones d'emploi ont été particulièrement touchées depuis 1982. Montluçon (-2 920 emplois industriels), le Val d'Allier en-

tre Brioude et Issoire (-2 300 emplois industriels), les zones minières Aurillac, (-1 250 emplois industriels) ont été les plus éprouvées. Elles ont nécessité des mesures spécifiques visant à atténuer les effets de suppressions d'emplois importantes dans des secteurs essentiels à l'économie locale (pôle de conversion, relevé de décision du CIAT...).

La zone de montagne a par ailleurs vu la mise en place du comité de massif.

La résultante de ces atouts et de ces faiblesses a permis à la région de résister à la crise plus longtemps que d'autres, en fait jusqu'en 1981. Aussi, la proportion d'emplois industriels auvergnats, qui était égale à la moyenne nationale, tend-elle à devenir inférieure.

En mars 1986, on comptait 56 300 demandes d'emplois non satisfaites, et en août presque 60 000, ce qui démontre une nette aggravation du chômage, notamment pour les tranches d'âges les plus jeunes.

De plus, les effectifs totaux employés ont diminué en 1984 de 10 000, soit 2,1%.

3.1.1. Baisse de l'emploi, hausse du chômage

L'évolution de l'emploi s'est infléchi à la baisse depuis les années 80.

A Montluçon et à Issoire, la baisse a atteint ou dépassé 2,5 % l'an. Ajoutons qu'Issoire a connu, en 1985, les difficultés de Duclellier-Valéo. On ne s'étonnera donc pas que ces deux bassins connaissent actuellement des taux de chômage particulièrement élevés (14 % et 13 % de la population active respectivement). A Issoire, l'augmentation du chômage depuis 1982 a été très forte (14 % l'an).

A Clermont-Ferrand et à Aurillac, la baisse a été moins brutale (-1 % l'an), mais le contraste avec la période antérieure où ces zones avaient constitué des pôles de développement de l'emploi (+1 % l'an) pose un grave problème, surtout pour ce qui concerne la capitale régionale.

A l'inverse, trois zones ont relativement bien résisté à cette période de problèmes aigus de l'emploi :

- Yssingeaux, qui est la seule zone à avoir connu des créations nettes; le chômage y reste modéré,

- Le Puy et Moulins où la baisse est restée modérée; à noter cependant que, dans cette dernière zone, le chômage s'est accru fortement et atteint maintenant un taux nettement supérieur à la moyenne (régionale ou nationale).

Enfin, l'accroissement récent du chômage a été également rigoureux à Thiers. Toutefois, son taux reste parmi les plus bas de la région (avec Saint-Flour et Ambert, zones très agricoles).

3.2. L'attraction pour Clermont-Ferrand remise en cause ?

La comparaison de l'évolution récente de la population active mesurée à travers l'emploi et le chômage avec celle décrite par le modèle Prudent fait apparaître aussi des inflexions inquiétantes, ainsi que nous l'avons souligné au niveau de la région.

Soulignons d'abord qu'un écart est enregistré au niveau national, d'environ 1 %, sur la période 1982-84. Il y a en effet une part de la population active (en formation, non inscrite à l'ANPE) qui "échappe" aux estimations faites à partir de l'emploi et du chômage. Par ailleurs, il semble que Prudent ait surestimé légèrement les taux d'activité.

Mais, pour l'ensemble de la région, il y a un écart supplémentaire d'au moins 3 000 actifs par rapport à la tendance "migration 0" entre 1982 et 1984 (cet écart s'est encore alourdi en 1985 et atteint environ 5 000 actuellement).

Cette tendance à l'émigration est sensible surtout dans trois bassins :

- Montluçon, où il constitue un prolongement et une accentuation de la tendance antérieure,
- Issoire, dont le potentiel industriel a subi récemment une sévère ponction,
- Clermont-Ferrand, dont la population active a baissé de plus de 3 000 personnes alors que, par le seul jeu de sa structure démographique, elle aurait dû augmenter de 4 000 personnes, 5 000 en comptant son rôle de pôle d'accueil régional d'actifs dans la tendance 1975-82.

L'écart réel imputable à une émigration n'est sans doute pas de 7 000, mais au moins de 4 000 à 5 000 actifs.

L'explication réside dans la remise en cause de plusieurs tendances antérieures :

- dans la plupart des autres zones d'emploi (hormis Montluçon et Issoire), on constate des tendances au freinage de l'émigration dont une partie allait vers Clermont; il semblerait même que Vichy, Le Puy et surtout Moulins et Yssingeaux constituent davantage que par le passé des pôles d'accueil; (notons qu'à Moulins et Vichy, cela s'accompagne d'un taux de chômage élevé); c'est ce que révèlent les écarts à la tendance "migration 0",

- Clermont était (avec Thiers) le principal pôle d'accueil des travailleurs immigrés étrangers dans la région; déjà entre 1975 et 1982, un coup de frein avait entraîné une stagnation de cette population; avec la dégradation de la situation dans l'industrie et le bâtiment clermontois, il est vraisemblable qu'on s'est maintenant orienté vers un recul de cette population, par le biais de retours au pays (ou changements de région).

- enfin, Clermont-Ferrand est aussi une zone dont les échanges avec le reste de la France hors Auvergne sont particulièrement intenses; il a suffi d'un léger ralentissement des arrivées et d'une légère ac-

célération des départs pour qu'un déficit d'actifs se manifeste.

S'il est impossible de chiffrer dans l'immédiat ces facteurs, le constat est là : on ne vient pas à Clermont pour chômer et la dégradation de la situation de l'emploi, si elle n'a pas eu d'effet immédiat sur le chômage, a entraîné une tendance tout à fait nouvelle à l'émigration qui pose des questions dans la mesure où Clermont et son bassin constituaient, jusqu'à une période récente, un pôle permettant à l'ensemble de la région de retenir une part importante de sa population.

L'année 1985, avec les nombreuses suppressions d'emplois dans l'industrie clermontoise (3 500 chez Michelin notamment), et le ralentissement des créations d'emplois tertiaires qui se confirme, n'a pu qu'accroître cette tendance.

Les perspectives pour la région Auvergne en matière de démographie et d'emploi vont dans le sens de celles observées au niveau national. S'y ajoutent cependant les problèmes structurels propres de la région qui nécessitent un traitement spécifique. Les handicaps naturels, dont a toujours souffert l'Auvergne, ne sont pas encore estompés.

La seconde partie de ce document a pour objet de présenter la façon dont ces handicaps pourraient être levés et dont les atouts nombreux dont dispose la région pourraient être mieux valorisés.

Pour comprendre la situation dans la région Auvergne à moyen terme, nous avons analysé d'une part son évolution démographique, d'autre part l'évolution interne des emplois offerts par l'appareil économique auvergnat en distinguant 2 périodes : tout d'abord 1975-1982, puis 1982-1986 avant de déboucher sur des projections à moyen terme.

4. BILAN DES ACTIONS PASSES

4.1. Périodes 1975 - 1982

Dans son ensemble, la période 1975-1982 a été, dans un contexte national relativement difficile, assez favorable à la région Auvergne.

Les emplois ont chuté moins fortement en Auvergne qu'en France dans l'industrie (-5,7 % contre -9,5 %) et dans le bâtiment (-5,7 % contre -7,5 %).

Pourtant, l'emploi s'est accru deux fois moins vite que dans l'ensemble du pays (+1,3 % et +2,5 %). Cela est dû essentiellement aux caractéristiques structurelles de l'appareil économique auvergnat :

- faiblesse initiale du tertiaire où l'emploi s'est développé, sur un rythme voisin, en Auvergne et en France,

- poids relatif plus important des autres secteurs où l'emploi s'est replié : surtout l'agriculture (14,5 % des emplois en Auvergne, contre 8,2 % au niveau national au R.P. 1982) et dans une moindre mesure l'industrie (27,5 % des emplois contre 26 %).

Dans l'industrie, le résultat est remarquable, compte tenu du poids important des industries de biens intermédiaires en Auvergne (notamment caoutchouc et travail des métaux). Celles-ci ont en effet vu leurs emplois diminuer de 14 % en France dans la période. Mais, en Auvergne, l'emploi n'a baissé que de 5 %. Il faut en effet se rappeler qu'entre 1985 et 1980, Michelin est la seule grande entreprise française à avoir accru régulièrement ses effectifs sur le sol national (et en Auvergne en particulier). La baisse d'emplois dans cette entreprise ne s'est amorcée qu'à la fin de 1982.

Malgré une progression de l'emploi total plus lente, la région Auvergne enregistrait au recensement de 1982 un taux de chômage de 7,7 %.

Ce résultat est dû à une progression un peu plus lente de la population active auvergnate (+6,5 %) que de la population active française (+8,1 %). De ce fait, entre 1975 et 1982, notre région a encore enregistré un léger déficit migratoire d'actifs avec le reste du pays (-2 000 environ).

Il faut toutefois souligner que cette situation correspondait à une amélioration très nette du solde migratoire par rapport aux années antérieures. En effet, le déficit d'actifs avait été de 12 000 entre 1968 et 1975. Il reste que l'Auvergne n'a pas cessé de voir ses jeunes actifs (entre 20 et 30 ans) partir. C'est essentiellement parmi les 30/40 ans et parmi les inactifs (moins de 15 ans et plus de 60 ans) que la balance migratoire de la région s'est améliorée entre 1975 et 1982.

Ces quelques éléments sur le passé sont importants parce que cette période sert de référence aux projections effectuées à l'horizon 1990, tant démographiques qu'économiques, en particulier sur le plan de l'emploi.

4.2. La période 1982 - 1986

Durant cette période, pour l'ensemble du pays la baisse des effectifs s'est accélérée dans l'industrie et le bâtiment alors que la progression dans le secteur tertiaire subissait un tassement. Alors que l'Auvergne avait mieux résisté dans la période précédente, la situation s'est retournée en sa défaveur à partir de 1982-1983.

Aux handicaps structurels déjà évoqués, et en particulier à l'accélération de la dégradation de l'emploi agricole (phénomène national), s'est ajoutée en effet une dégradation très sensible de l'emploi industriel. De 1982 à 1984, près de 13 000 emplois ont été supprimés dans

l'industrie auvergnate, soit un rythme annuel de baisse de - 3,3 % (en France - 2,1 % par an), alors qu'il n'avait été que de - 0,8 % par an entre 1975 et 1981 (en France - 1,4 % par an). Cette situation se retrouve également dans le bâtiment.

La conséquence de cette évolution récente est une différenciation de plus en plus marquée des tendances entre le niveau régional et le niveau national.

Cependant, malgré cette évolution défavorable de l'emploi dans la région, le taux de chômage a progressé à peu près au même rythme que cette moyenne nationale (10,2 % contre 10,5 % au 1er janvier 1986).

Seule une analyse de la situation démographique de l'Auvergne permet d'expliquer cette situation apparemment contradictoire. En effet, alors qu'en France sur la période 1982-1986 la population active augmente au rythme de + 0,3 % par an, celle-ci sur la même période diminue en Auvergne au rythme d'environ - 0,4 % par an. Ce qui traduit une inversion de tendances de la période 1975-1982.

Les causes de cette diminution sont complexes et seule une analyse précise et détaillée permet de déterminer le poids qui incombe à chaque facteur. L'analyse, par zone d'emplois, menée plus haut, apporte à ce sujet quelques éléments de réponse.

4.3. Bilan financier des actions passées

4.2.1. *L'Etat et les APUL*

Voici les dépenses de l'Etat et des APUL par fonction de 1981 à 1985. Le détail par poste est indiqué dans les deux pages suivantes.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	104,4	67	52,7	35	41
CULTURE VIE SOCIALE	35,4	16,5	16,9	15,6	14
SANTE (HORS CHR)	8,1	9,6	7	0,4	1
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0,5	0	0	0
LOGEMENT	5,3	10,1	5	1,8	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	45,2	13,1	14,1	21	35
DEVELOPPEMENT RURAL	6,3	4,7	2,4	2,6	1
TRANSPORTS	302,2	153,2	145	143	187
ACTION ECONOMIQUE	56,6	40,5	28,2	8,3	9
SERVICES GENERAUX APU	153,8	157,8	80	47,8	26
TOTAL	717,3	473	351,3	275,5	314

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL(en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	117,9	169,8	244,7	207,6	208,1
CULTURE VIE SOCIALE	150,4	210,4	268,2	303,9	256,6
SANTE (HORS CHR)	165,1	129,5	126,7	105,8	131,3
EQUIPEMENTS SOCIAUX	38,2	49,7	70,1	76,2	62,2
LOGEMENT	167,6	179,5	286,9	282,2	282,6
DEVELOPPEMENT URBAIN	433,2	625,8	438,2	491,7	606,5
DEVELOPPEMENT RURAL	631,8	708,1	642,3	705,8	806
TRANSPORTS	333,9	285,8	415,4	456,2	461,6
ACTION ECONOMIQUE	108,3	100,1	212	181	193,8
SERVICES GENERAUX APU	252,1	327,8	356,6	392,6	441,6
TOTAL	2398,5	2786,5	3061,1	3203	3450,5

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT		AUVERGNE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	7.3	3.0	7.0	1.6	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0.0	0.0	0.0	0.0	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	82.9	53.6	39.8	26.7	
ENSEIGNEMENT CONTINU	1.5	0.3	1.0	1.5	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	12.7	10.1	4.9	5.2	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	104.4	67.0	52.7	35.0	
CULTURE	34.8	16.1	16.4	14.7	
SPORTS-LOISIRS	0.6	0.4	0.5	0.9	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	35.4	16.5	16.9	15.6	
3 TOTAL SANTE hors CHR	8.1	9.6	7.0	0.4	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0.0	0.5	0.0	0.0	
5 TOTAL LOGEMENT	5.3	10.1	5.0	1.8	
SERVICES COMMUNS	15.8	4.8	3.2	2.7	
RESEAUX ET SERVICES	0.0	0.0	0.0	0.0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	0.0	0.0	0.0	0.0	
VOIRIE URBAINE	29.0	8.2	10.7	17.6	
AMENAGEMENT URBAIN	0.4	0.1	0.2	0.7	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	45.2	13.1	14.1	21.0	
SERVICES COMMUNS	0.6	0.0	0.6	0.2	
EAU ASSAINISSEMENT	1.2	0.4	0.5	0.4	
RESEAUX SERVICES AUTRES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AMENAGEMENT RURAL	1.2	0.6	0.5	0.3	
AMENAGEMENT EAUX	0.6	0.2	0.0	0.2	
ANTI-POLLUTION	1.9	3.1	0.3	1.2	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0.8	0.4	0.5	0.3	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	6.3	4.7	2.4	2.6	
SERVICES COMMUNS	0.4	0.0	0.4	0.0	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	299.2	147.0	143.2	140.9	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0.1	5.7	0.0	0.0	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.1	0.0	0.0	1.2	
AIR TRANSPORTS AERIENS	2.4	0.5	1.4	0.9	
8 TOTAL TRANSPORTS	302.2	153.2	145.0	143.0	
SERVICES COMMUNS	13.7	2.3	6.1	0.5	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	42.9	38.2	22.1	7.8	
ENERGIE	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0	
BTP	0.0	0.0	0.0	0.0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	56.6	40.5	28.2	8.3	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	153.8	157.8	80.0	47.8	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	717.3	473.0	351.3	275.5	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	717.3	473.0	351.3	275.5	

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL		AUVERGNE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	2.9	2.3	1.9	1.3	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	88.4	104.8	120.5	122.8	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	20.3	55.6	110.5	71.7	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0.2	0.1	0.7	1.7	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	6.1	7.0	11.1	10.1	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	117.9	169.8	244.7	207.6	
CULTURE	28.1	36.6	144.7	49.3	
SPORTS-LOISIRS	122.3	173.8	123.5	254.6	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	150.4	210.4	268.2	303.9	
3 TOTAL SANTE hors CHR	165.1	129.5	126.7	105.8	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	38.2	49.7	70.1	76.2	
5 TOTAL LOGEMENT	167.6	179.5	286.9	282.2	
SERVICES COMMUNS	24.0	37.3	18.2	28.8	
RESEAUX ET SERVICES	108.4	96.8	88.9	94.1	
TRANSPORTS COLLECTIFS	41.0	60.0	38.1	23.3	
VOIRIE URBAINE	199.6	350.2	223.1	271.1	
AMENAGEMENT URBAIN	60.2	81.5	69.9	74.4	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	433.2	625.8	438.2	491.7	
SERVICES COMMUNS	1.3	3.3	2.4	5.2	
EAU ASSAINISSEMENT	176.2	182.5	194.2	197.9	
RESEAUX SERVICES AUTRES	303.2	339.4	295.8	361.1	
AMENAGEMENT RURAL	121.7	137.4	122.2	118.0	
AMENAGEMENT EAUX	11.0	24.5	11.7	7.9	
ANTI-POLLUTION	14.1	13.9	7.1	8.3	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	4.3	7.1	8.9	7.4	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	631.8	708.1	642.3	705.8	
SERVICES COMMUNS	0.1	0.1	6.0	1.1	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	331.8	279.4	407.2	450.6	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0.0	0.0	0.0	0.0	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	2.0	6.3	2.2	4.5	
8 TOTAL TRANSPORTS	333.9	285.8	415.4	456.2	
SERVICES COMMUNS	9.7	12.9	31.0	23.1	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	96.3	85.1	164.0	152.6	
ENERGIE	0.1	0.3	7.2	3.7	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	2.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.2	0.2	0.0	0.7	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	1.6	9.8	0.0	
BTP	0.0	0.0	0.0	0.9	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	108.3	100.1	212.0	181.0	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	252.1	327.8	356.6	392.6	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	2398.5	2786.5	3061.1	3203.0	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	2398.5	2786.5	3061.1	3203.0	

4.3.2. Primes de développement régional

a) Prime d'aménagement du territoire

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	22	29	24	28
Montant de la PAT	43,153	91,939	27,985	26,319
Investissements (millions de francs)	521,926	583,329	193,302	537,858
Emplois prévus	1 239	2 298	1 163	839

(source DATAR, 1987)

b) Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 : 45 590

1985 : 25 000

1986 : 42 000

(Source : CADEB, 1987)

4.4. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Auvergne se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (source : Eurostats).

1981-1985 dont 1985

FEDER	71,2	11,3
FEOGA	4,3	3,1
BEI-NIC	80,1	26,6
CECA-EURATOM	0,2	0,1

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. DEVELOPPEMENT REGIONAL - PERSPECTIVES

Différents modèles statistiques permettent de simuler l'évolution à court et moyen terme.

L'évolution démographique simulée par le modèle Prudent, dans l'hypothèse d'un prolongement des tendances migratoires de la période 1975-1982, conduit à une baisse de la population totale en Auvergne qui, de 1 332 500 habitants en 1982, passerait à 1 320 000 habitants en 1990. Malgré cette baisse, la population active disponible augmenterait, d'après le modèle, d'environ 8 000 personnes, soit 0,25 % par an (France : + 0,5 % par an).

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui tiennent compte, au niveau national, de la propension croissante des femmes à travailler et de l'impossibilité d'accroître, ou même de maintenir, le volume actuel de préretraites, que ne compensent pas l'accroissement de la scolarité et l'extension de la retraite à 60 ans. Il est possible que de telles hypothèses exagèrent quelque peu l'accroissement de la population active. Elles supposent que le solde migratoire avec l'étranger est nul.

En effet, les constatations faites durant la période 1982-86 incitent à la prudence dans ce domaine et il est probable qu'on assistera à une augmentation moindre de la population active.

De 1985 à 1991, l'Auvergne verrait disparaître environ 2 800 emplois par an, répartis comme suit :

- Agriculture	- 2 400 par an,
- Industrie	- 700 par an,
- B.GCA	- 300 par an,
- Tertiaire	+ 600 par an.

Cette évaluation paraît optimiste dans l'industrie et le bâtiment, compte tenu des informations déjà connues sur 1985 et 1986. A l'inverse, le secteur tertiaire auvergnat est sans doute quelque peu pénalisé par le modèle.

En tout état de cause, toutes les projections faites actuellement, tant au niveau national qu'au niveau régional en adaptant différents modèles nationaux, nous conduisent à une augmentation du nombre des chômeurs. Il est probable que la situation de l'Auvergne par rapport à la France se caractérisera par une augmentation de la population active moindre et une perte d'emploi plutôt plus importante ce qui, en terme de taux de chômage, devrait conduire à un chiffre voisin de la moyenne nationale.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

1. ACCENTUER LE DESENCLAVEMENT

La circulation des biens, des personnes et de l'information scientifique et économique est insuffisamment développée en Auvergne. Pourtant, le rapprochement des différents pôles d'activités internes et externes à la région passe par ce développement.

Le Massif central est naturellement, par sa géographie, un îlot de difficultés pour les liaisons terrestres interrégionales qui, allant naturellement au plus facile et au moins onéreux, l'ont contourné d'abord, ou qui, quand elles le traversaient, n'arrivaient pas à avoir les caractéristiques convenables.

L'importance des communications dans le développement économique, social et culturel de nos sociétés est un fait reconnu. C'est plus particulièrement vrai en ce qui concerne les transports terrestres dans les régions défavorisées par la géographie.

C'est pourquoi, dès 1975, a été déclenché un vaste programme de développement routier, le plan routier Massif central (PRMC), qui était la preuve d'une priorité attachée par l'Etat français au désenclavement de cette partie du territoire.

Mais le retard est tel, les contraintes du relief et du climat sont si importantes, que toutes les prévisions convergent pour reconnaître qu'au rythme actuel ce sont 30 années de travaux qui sont nécessaires pour sortir de l'impasse.

Et pourtant le besoin des échanges, l'entrée du Portugal et de l'Espagne dans le marché européen peuvent bénéficier d'une traversée facilitée de cette partie du territoire français.

1.1. Les routes

Le développement, la valorisation des productions et des potentialités, qu'elles soient agricoles, industrielles, commerciales, de services et de loisirs, passent par des conditions d'échanges de plus en plus intenses et rapides et donc par l'existence d'infrastructures de transports modernes.

Des études effectuées par le ministère des Transports ont montré que, dans une bande de 20 km de part et d'autre des axes importants

(autoroutes), les variations de la population des communes et la courbe d'évolution des emplois marquaient une rupture nette de tendance qui apparaît quelques années après la mise en service de la section. Ces variations en hausse, souvent de 10 %, atteignent parfois 20 % dans les communes les plus dynamiques. Des constats analogues faits à l'étranger corroborent ces résultats. Cela s'explique par le fait que des liaisons plus sûres et plus rapides permettent aux entreprises d'accélérer leurs livraisons, d'améliorer leur approvisionnement, de réduire leurs moyens de transport ou de stockage et d'accroître leurs aires de marché.

Ces mêmes raisons, qui se traduisent par l'amélioration de la vitalité des échanges, sont incitatrices pour l'implantation d'entreprises nouvelles.

Outre les gains de temps sur les trajets, la modernisation du réseau routier entraîne un accroissement de sécurité considérable (6 fois entre une autoroute et une route ordinaire).

Ce programme général de développement économique comportait, comme objectif prioritaire, la mise en oeuvre d'une politique volontariste de désenclavement routier : programme routier du Massif central (PRMC) dont l'Auvergne est la principale région bénéficiaire car, sur les neuf itinéraires prioritaires retenus, elle est concernée par :

- l'axe nord-sud : Paris - Clermont-Ferrand - Méditerranée, Espagne véritable épine dorsale du désenclavement, autoroute A 71 en cours de construction, et RN 9,
- deux transversales : A 72 prolongée par la RN 89 (Lyon - Clermont-Ferrand - Bordeaux) et la route Centre-Europe-Atlantique (RCEA),
- trois voies de liaison et de raccordement : la RN 122, qui relie Massiac sur la RN 9 à Aurillac et au-delà; la RN 88 (liaison Saint-Etienne - Le Puy - Mende); les RN 102 et 88 (itinéraire RN9 Le Puy - Montélimar).

Il est à noter que l'axe nord-sud et les deux transversales figurent parmi les itinéraires européens ayant fait l'objet d'un accord sur les grandes routes de trafic international; ce point mérite d'être souligné au moment de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le marché commun, ce qui recentre la France dans la CEE.

De son côté, le conseil régional conduisait, d'abord avec les départements grâce à un réseau routier d'intérêt régional (RRIR), une politique d'amélioration des itinéraires départementaux principaux, puis passait avec l'Etat, début 1984, un contrat en vue de la mise en oeuvre d'un programme de cinq ans dans le but d'accélérer la réalisation de cinq opérations du PRMC sur RN.

Plus récemment, la CEE, par l'intermédiaire des crédits du FEDER (Fonds européen de développement régional), a contribué à accélérer les opérations du PRMC; cette intervention s'est manifestée sur le contournement de Montluçon dans le cadre de la complémentarité en 1984-1985.

1.2. Le plan régional des transports collectifs et les projets d'investissement de la SNCF

Au début de l'année 1986, l'Etat, la région Auvergne et la SNCF ont donc décidé de mettre en oeuvre une politique de développement des transports collectifs interurbains de voyageurs, avec pour objectif l'augmentation, à la fois qualitative et quantitative, de ces services.

Cette politique s'articule sur 3 axes :

- le conventionnement par la région de l'essentiel des lignes ferrées omnibus de la SNCF;
- un programme d'investissements portant principalement sur la modernisation des infrastructures ferroviaires sur les deux tronçons du réseau reconnus comme prioritaires : Clermont-Ferrand - Issoire - Arvant et Clermont-Ferrand - Montluçon, et sur l'achat de matériel ferroviaire neuf destiné à être affecté en priorité à la desserte de l'aire métropolitaine clermontoise,
- la recherche d'une meilleure complémentarité entre les différents modes de transports.

Les services de la SNCF, ferroviaires et routiers, peuvent devenir l'armature d'un réseau régional autour duquel les différentes collectivités locales pourront articuler les autres transports collectifs et organiser une véritable complémentarité transports collectifs - transports individuels.

1.2.1. Les transports de marchandises

Enfin, l'Etat, la région et la SNCF ont entrepris ensemble une étude sur le système de transports de marchandises en Auvergne. Cette étude s'est fixée pour but d'apporter des éléments de connaissance sur les chaînes de transports de marchandises de manière à produire un abaissement de leurs coûts par une utilisation plus rationnelle des infrastructures et de l'énergie.

Cette étude devrait déboucher dans les prochains mois sur des propositions concrètes touchant des réalisations et des aménagements aptes à optimiser la structure économique.

1.3. Les nouveaux réseaux

Aujourd'hui, les communications ne recouvrent plus seulement les problèmes de déplacements physiques de personnes et de marchandises, quoique l'effort à mener dans ce domaine reste tout à fait considérable (autoroutes, routes, fer,...) et ne doivent pas fléchir.

Les communications comprennent également les réseaux de circulation de l'information, de toute nature : depuis ceux qui sont devenus traditionnels (téléphone, télévision...) jusqu'aux plus modernes (câbles,

liaisons par satellites) et qui devraient faire l'objet d'investissements importants dans les prochaines années.

Les progrès considérables de la technologie dans ce domaine ouvrent un champ nouveau dans lequel l'Auvergne doit absolument s'investir. Ils lui offrent, en effet, la possibilité de réaliser par, de nouveaux moyens, ce qui constituait une utopie il y a quelques décades : supprimer les obstacles physiques à la rapidité et à la qualité de communication.

L'ouverture de l'annuaire électronique a suscité de façon systématique une offre importante de services, tant grand public que professionnels.

La mise à disposition de ces services en Auvergne, à compter de 1986, et l'équipement des ménages étant étalé sur 5 ans, de nouvelles perspectives s'offrent donc à tous les niveaux.

Les premiers centres serveurs régionaux ouverts depuis 1984 et réservés à des usagers professionnels ou ciblés ont permis une première approche du public régional à ce type de produit, et constituent les prémices des services généraux qui seront offerts dans les prochains mois.

L'Auvergne, en effet, ne s'est pas contentée de produire des services purement ludiques, mais a consacré ses efforts à de véritables produits professionnels tournés vers le développement touristique, l'économie agricole, la formation artisanale, la gestion des entreprises, la connaissance du commerce, de l'artisanat, de l'hôtellerie et de la restauration.

De nombreux projets sont actuellement à l'étude notamment dans les zones d'emploi, destinés à la diffusion d'informations sur le marché du travail : offres et demandes d'emplois, formation professionnelle...

Le développement de l'ensemble de ces projets a déjà permis la reconversion de petites entreprises en sociétés de conseils en informatique, permettant ainsi de sauvegarder des emplois menacés, mais a également débouché sur la création de quelques structures spécialisées en logiciels.

Les perspectives de création d'emplois s'avèrent également relativement favorables à terme, dans la mesure où les agents économiques n'ont pas retenu la création d'un centre serveur pluridisciplinaire unique pour la région, mais où se constitue un réseau d'ordinateurs de moyenne puissance ouverts aux éditeurs potentiels.

2. DEVELOPPER UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE APPROPRIE

Créer les conditions de localisation des activités en Auvergne et essayer de favoriser l'environnement économique permettant le développement des activités existantes, tout en favorisant des implantations nouvelles, tel est l'objet de cet objectif.

En période de mutation, les grandes entreprises essayent d'organiser leur restructuration. En ce qui concerne les PME, elles ont plus de difficultés pour innover et commercialiser leurs produits. Elles ne dépassent pas en effet le seuil minimum pour avoir leur tertiaire et quaternaire développés à l'intérieur de l'entreprise. Par ailleurs, le commerce et l'artisanat jouent un rôle non négligeable dans le maintien des emplois.

C'est pourquoi, outre les actions liées à l'environnement économique des PMI Auvergne, sont présentées des actions spécifiques pour le secteur artisanal. Enfin, les structures d'accueil à l'industrie devront être développées.

Ce caractère industriel est certes dû pour partie à la présence de grandes entreprises (Michelin), mais il repose également sur un tissu de PMI important (35 % de l'emploi industriel) qui n'est pas sans faiblesses.

Parmi ces faiblesses, certaines sont liées à des handicaps propres à l'Auvergne, au premier chef l'enclavement (traité dans le premier objectif) qui constitue un frein puissant à l'implantation de nouvelles entreprises.

Toutefois, la plupart des faiblesses des PMI d'Auvergne se retrouvent dans les autres régions de France.

2.1. Privilégier l'investissement immatériel des PMI

Il s'agit davantage de faciliter la réflexion des chefs d'entreprise et de les persuader de mener des actions dans ces domaines grâce au recours aux conseils extérieurs, que de leur apporter des financements. Il serait opportun d'envisager l'élargissement de ces interventions d'aide aux investissements incorporels à des demandes formulées par plusieurs PMI.

Il existe en effet des PMI relativement isolées géographiquement (en dehors des zones d'emploi), qui pourraient analyser en commun des problèmes liés à l'étude du tissu économique local, des débouchés potentiels, du trafic marchandises, de la gestion informatique... Cette démarche collective de plusieurs PMI serait susceptible de créer une nouvelle dynamique locale dans de nombreux cantons "fragiles".

Parallèlement à cette action en faveur de l'investissement immatériel, des mesures de soutien au secteur de l'offre en conseil aux PMI devraient être adoptées.

Enfin, un vaste plan de communication devrait être mis en oeuvre. Un premier thème pourrait être rapidement dégagé : celui de la création d'activités nouvelles.

2.2. Développer l'investissement matériel des PMI dans le domaine de la productique

La productique, nouvelle approche de l'organisation industrielle, se concrétise par la mise en oeuvre d'un ensemble de moyens qui relèvent notamment de l'électronique, de l'informatique et de la mécanique et qui concourent à automatiser la production.

En Auvergne, dans le cadre du contrat de plan, l'Etat et la région accordent aux PMI engageant des programmes d'investissement dont le caractère "productique" est marqué des subventions, remboursables dans le cas des fonds régionaux, représentant en général 30 % du montant de ces programmes.

Les fonds affectés à cette action sont modestes, comparés par exemple à ceux affectés aux primes régionales à l'emploi et aux primes régionales à la création d'entreprises : 2 millions de francs (1 million de francs Etat, 1 million de francs région) par an de 1984 à 1988. Une dotation supplémentaire (1 million de francs Etat et 1 million de francs région) a, en outre, été affectée au Val d'Allier en 1986.

Il serait nécessaire, pour engager une action significative en la matière, d'y affecter une enveloppe supplémentaire. Les seules demandes déposées au premier trimestre 1986 se montent à 7 millions de francs.

Les crédits du FEDER seraient affectés dans les mêmes conditions que les crédits Etat-région, au taux moyen de 30 %, permettant ainsi d'accroître le nombre d'opérations réalisées.

2.2.1. Incidence sur l'emploi

La délégation régionale ADEPA Auvergne a, pour sa part, observé une augmentation de l'emploi de 4 % dans les PMI réalisant un important investissement productique.

2.3. Intensifier les efforts en matière de transferts de technologie

2.4. Dynamiser le commerce et l'artisanat

3. AUTRES INVESTISSEMENTS D'INTERET REGIONAL

L'Auvergne dispose d'un certain nombre d'atouts liés à ses richesses naturelles et à son histoire. Son développement économique doit par conséquent s'appuyer sur ces potentialités encore insuffisamment exploitées ou mal maîtrisées.

Les premiers de ces atouts sont une magnifique réserve d'espace, de verdure et de calme, l'extraordinaire diversité de ses paysages, la richesse de son patrimoine culturel, et enfin sa vocation thermale.

La valorisation de ces atouts suppose la poursuite d'un important programme d'investissements permettant de confirmer la vocation touristique et thermale de l'Auvergne, dans le prolongement de l'effort entrepris depuis une vingtaine d'années par les élus et les responsables locaux qui ont oeuvré pour en faire une activité économique créatrice d'emplois et de richesses.

L'eau constitue une autre richesse de la région dont il importe de s'assurer une meilleure maîtrise. L'Auvergne est notamment engagée avec l'EPALA dans un très gros effort sur 10 ans de construction d'ouvrages structurants de digues et levées.

Enfin, les diverses formes d'énergie qui peuvent être mises en oeuvre au niveau régional à partir de ressources naturelles auvergnates doivent être explorées, expérimentées, et éventuellement exploitées.

3.1. Tourisme et thermalisme

L'Auvergne possède de nombreux "gisements touristiques" :

- 10 stations thermales en pleine évolution,
- de vastes sites enneigés permettant la pratique du ski alpin et surtout du ski de fond,
- des plans d'eau intérieurs naturels ou artificiels dont la superficie dépasse 4 000 ha,
- des parcours de pêche,
- des sentiers de grandes et petites randonnées bien balisés,
- des parcours de canoë-kayak de qualité,
- de nombreuses richesses culturelles (châteaux, églises romanes, parcs des volcans et du Livradois-Forez, curiosités préhistoriques, géologiques ou minéralogiques, festivals de musique...),
- 60 stations vertes de vacances, 3 stations de sports d'hiver classées, 11 zones nordiques d'intérêt régional et une zone nordique d'intérêt national agréées.

3.1.1. Chiffres caractéristiques du tourisme en Auvergne

Chiffre d'affaires : 3 milliards de francs (évaluation).

Capacité d'hébergements touristiques :

- 240 000 lits touristiques banalisés,
 - 250 000 lits en résidence secondaire,
 - hôtellerie : 878 établissements classés, soit 20 902 lits,
- 8e rang des régions françaises en nombre de lits, 1 400 établissements non classés,
- 332 terrains de camping classés, soit 62 358 places, 10e rang des régions françaises en nombre de places,
 - 2 038 gîtes ruraux classés, soit 11 000 lits,
 - 5 000 meublés classés,
 - 54 villages de vacances,
 - 4 auberges de jeunesse,
 - 334 centres de vacances et de loisirs (colonies de vacances),
 - 41 gîtes d'étapes et de randonnées,
 - l'accueil à la ferme : 70 gîtes camping, une centaine de chambres d'hôtes et tables d'hôtes, 33 fermes auberges.

Fréquentation :

- française : 10e rang pour l'accueil de séjours en provenance des régions françaises,
- étrangère : 2 262 000 nuitées (1982),
- nombre de curistes : 115 282 (1985).

En règle générale, il est constaté une faiblesse des investissements immatériels vis-à-vis des associations. En ce qui concerne les associations touristiques, ces investissements font cruellement défaut. Le FEDER pourrait contribuer à cette mise en place.

3.2. Le développement du tourisme vert

Le tourisme représente en Auvergne une véritable activité économique qu'il convient de développer et de conforter :

- par l'amélioration du potentiel d'hébergement avec un niveau de confort adapté à la demande de la clientèle,
- par une meilleure commercialisation des équipements existants, ce qui nécessite la création de gammes de produits touristiques attractifs,
- par l'introduction et la généralisation de techniques modernes de gestion, d'information et de réservation.

L'ensemble des efforts devra permettre d'élargir la part du marché touristique occupé par l'Auvergne.

L'Etat et la région interviennent au titre de diverses procédures du contrat de plan. Ces interventions doivent être confortées par

l'apport de crédits FEDER.

3.3. Le thermalisme

Avec plus de 115 285 curistes accueillis en 1985, la région Auvergne reçoit dans ses stations près de 25% des curistes en France.

Elle couvre, grâce à ses dix stations, l'ensemble de la pathologie courante de médecine générale et de spécialité.

Quatre stations sur dix (Royat, La Bourboule, Chatel-Guyon, Vichy) figurent dans le classement des dix premières stations thermales françaises.

Cette activité représente un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard de francs.

L'Etat a apporté un appui important à la modernisation du thermalisme en Auvergne en accompagnement des efforts réalisés par la région.

Le contrat de plan Etat-région Auvergne 1984-1988 prévoit les actions suivantes :

- établissements de soins et de cures,
- hébergement (hôtellerie, meublés),
- environnement et cadre de vie,
- recherche thermique.

3.4. Maîtriser l'eau

L'Auvergne est engagée dans un important programme décennal de construction de barrages visant à la fois à assurer la sécurité de la ressource en eau (soutien d'étiage) et la protection contre les crues. L'Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA) en est le maître d'ouvrage. Le programme de travaux est évalué pour les quatre ouvrages prévus en région Auvergne à 1 530 millions de francs (valeur 1985).

3.5. Energie

L'Auvergne est riche de ressources susceptibles de donner lieu à une production d'énergie.

Des expérimentations doivent être entreprises ou poursuivies dans ce domaine. Il est en particulier nécessaire de continuer à soutenir les projets dans les domaines des réseaux de chaleur, de la biomasse, des recherches en géothermie haute énergie, de rechercher et d'analyser les sites pouvant donner lieu à la construction de microcentrales.

Ces projets peuvent trouver des applications dans le domaine des économies et de la récupération d'énergie, où les efforts importants entrepris au titre du contrat de plan doivent être poursuivis.

Enfin, dans le domaine de l'énergie, les collectivités locales ont à poursuivre la réalisation de travaux d'électrification rurale.

4. DEVELOPPER LES FORMATIONS

Une région vaut par la qualité de ses hommes auxquels elle doit donner le moyen d'exprimer le meilleur d'eux-mêmes par une formation adaptée. L'académie de Clermont-Ferrand offre aux 280 000 élèves et aux 15 000 étudiants qu'elle accueille les plus larges possibilités de scolarisation et d'études supérieures. Les taux de scolarisation sont, en général, proches de la moyenne nationale. On observe même une tendance générale à la prolongation de la scolarité qui place favorablement l'Auvergne dans l'ensemble national pour le taux de scolarisation dans le second cycle. L'université de Clermont-Ferrand. II forme près de 200 ingénieurs par an au sein de 2 structures :

- le CUST (centre universitaire des sciences et techniques) : 500 étudiants, 5 formations d'ingénieurs, flux de sortie 135 ingénieurs en 1986,

- l'école nationale supérieure de chimie (ENSCCF) : 150 étudiants, flux de sortie de 48 ingénieurs en 1986.

A cela s'ajoute la présence d'une école supérieure de commerce (ESCAE) qui forme les étudiants dans les secteurs commercial, administratif et financier.

La région n'a pas la capacité d'accueillir la totalité des diplômés. Mais les entreprises auvergnates qui les embauchent profitent d'un apport de connaissances pointues dans les techniques et technologies nouvelles de l'électronique, de la biologie, de l'informatique ou encore des mesures physiques. La formation des futurs chefs d'entreprises est assurée par l'école supérieure de commerce et d'administration des entreprises de Clermont-Ferrand.

La présence à Marmilhat d'une école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles, en spécialisant les techniciens et les ingénieurs dans les techniques propres à l'agriculture de montagne, répond aux besoins propres de l'ensemble du Massif central, tandis que les différents niveaux d'enseignement agricole secondaire s'emploient à former des cadres et des agriculteurs capables de s'adapter à l'évolution des techniques et structures agricoles.

On soulignera également la place accordée aux actions de formation professionnelle pour le redéploiement de l'appareil productif régional. Le taux réel de participation des entreprises au financement de la formation professionnelle continue, qui dépassait 2 % en 1982, situe l'Auvergne en deuxième position derrière l'Île-de-France. Il n'a cessé de progresser entre 1975 et 1982. Le nombre de stagiaires est en augmentation notable. En 1982, un salarié sur cinq a participé à une action de formation.

L'effort d'éducation et de formation permanente est fondamentale pour l'Auvergne qui doit, petit à petit, améliorer par le haut la structure des emplois régionaux où, globalement, cadres et techniciens ne représentent encore que 21 % des effectifs, contre 25 % à l'échelon national. C'est à ce prix qu'elle disposera d'une économie performante.

Durant les cinq prochaines années, l'effort de formation devra couvrir à la fois les besoins de formation initiale et de formation continue.

5. AMENAGER L'ESPACE RURAL

5.1. Perspectives agricoles

En 1985, l'Auvergne comptait 49 000 exploitations agricoles. Depuis 1970, le nombre d'exploitations a diminué de 23 000, soit au rythme annuel de 2,7%. Ce rythme n'est toutefois pas uniforme : après un ralentissement pendant le milieu de la période, il tend à s'accélérer.

Le facteur démographique est celui qui a le plus de poids dans cette évolution et la structure démographique de la population agricole conduira encore à une accélération du rythme des départs dans les 10 ans à venir.

Ces départs ne peuvent être beaucoup infléchis compte-tenu de la situation actuelle :

- le comportement des agriculteurs évolue vers une réduction de l'âge de la cessation d'activité et l'abaissement de la retraite à 60 ans risque d'accélérer la tendance,
- les difficultés économiques actuelles liées à différents facteurs, les mesures d'encouragement à la cessation de la production lai-

tière risquent d'aller dans le même sens.

En conséquence, selon les hypothèses d'évolution que l'on peut formuler, il est probable qu'environ 10 000 exploitations disparaîtront d'ici 1990. On compte en moyenne 1,4 actif par exploitation (est considéré comme actif agricole toute personne qui exerce une activité sur l'exploitation, que ce soit à titre principal ou secondaire).

On peut donc estimer que 14 000 emplois disparaîtront dans l'agriculture en Auvergne entre 1985 et 1990, chiffre qui confirme les estimations d'emplois par grands secteurs établies plus haut.

5.2. L'impératif d'aménagement du territoire

Cela pose le problème de l'agriculture auvergnate, notamment dans certaines zones que l'on peut qualifier de "fragiles" ou en voie de désertification.

Une politique nouvelle et ambitieuse doit être mise en oeuvre au moins pour ces zones au cours de la décennie à venir.

Cette politique devra viser :

- à installer des jeunes agriculteurs grâce à des actions autres que les actions classiques liées à la politique d'amélioration des structures, qu'il s'agisse d'IVD ou de DJA et qui seraient uniquement réservées à ces zones compte-tenu de leur coût qui ne peut être qu'élevé,
- à conduire les actions d'aménagement rural dans ces mêmes zones compatibles avec les nouvelles structures agricoles qui se mettent en place.

Il convient en effet, dès maintenant, de réfléchir à l'utilisation des surfaces qui seront libérées par l'exode rural au cours de la période 1990-2000.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

1. DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS INITIALES

1.1. L'enseignement technique et technologique

Le développement de ce type d'enseignement doit se traduire par l'élévation du niveau général de formation, en permettant d'amener 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Cette perspective ne pourra être atteinte que par un développement correspondant à la capacité d'accueil des lycées techniques et des lycées d'enseignement professionnel.

Pour cela, il sera nécessaire de rénover, de mieux équiper et parfois d'étendre les lycées techniques existants actuellement. Dans d'autres cas, des constructions ex nihilo seront nécessaires. Dans chaque cas, ce sont des investissements importants qui sont à réaliser.

Cette extension se fera évidemment par la création de filières de formation correspondant le mieux aux besoins des secteurs économiques de la région, particulièrement l'industrie et le tertiaire.

1.2. Développement des formations supérieures

Dans le prolongement des formations secondaires évoquées ci-dessus, l'enseignement supérieur en Auvergne doit être à même d'accueillir l'ensemble des étudiants et de leur offrir des formations en rapport avec les débouchés potentiels.

Il s'agit donc de développer, d'une part, les formations supérieures courtes de type BTS ou DUT à Clermont-Ferrand ou dans les pôles les plus importants de la région, d'autre part, des formations supérieures de haut niveau complémentaires aux formations d'ingénieurs mises en place dans le cadre du CUST et de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de chimie par l'université de Clermont-II. Ainsi, la création d'une nouvelle ENSI de mécanique pourrait compléter ces formations d'ingénieurs et accroître le potentiel de formation de la région en liaison avec la recherche et le monde industriel.

Dans le même temps où sera conduit cet effort de modernisation et d'extension de l'appareil initial, il convient d'adapter l'appareil de formation professionnelle continue aux mutations des techniques industrielles.

En Auvergne comme en France, la pénétration et la diffusion

des technologies nouvelles dans une série d'industries répondent à des objectifs économiques pour les entreprises concernées.

En effet, il s'agit aujourd'hui de combler les retards dans l'organisation et l'automatisation de la production. L'objectif poursuivi est d'atteindre un niveau de productivité satisfaisant. Cela doit se traduire non seulement au niveau des prix, mais aussi sur la qualité et la souplesse d'adaptation de l'appareil de production. Cela a des conséquences sur la définition des produits, les outils et les procédés de production.

L'introduction de la productique et des technologies nouvelles qui l'accompagnent rend nécessaire l'adaptation des salariés aux nouveaux processus de production.

En effet, il faut insister sur le fait qu'une part importante des évolutions prévisibles correspondent aussi bien aux facteurs technologiques qu'aux mutations des conditions de leur mise en oeuvre dans les entreprises. Les contraintes internationales conduisent à considérer davantage qu'auparavant la qualification de la main-d'oeuvre comme un atout de compétitivité. Les gains de productivité recherchés par les entreprises dépendent pour une large part de la capacité des salariés à gérer les innovations technologiques. Cela est particulièrement vrai en Auvergne.

Un aspect important du développement de l'automatisation et de l'informatisation de la production est l'accélération des interactions entre l'introduction des technologies nouvelles et le système de formation-qualification-emploi-développement économique. Les hommes d'entreprises sont de plus en plus nombreux à considérer l'investissement en ressources humaines, et en particulier la formation, comme une composante essentielle du devenir de l'entreprise. Il est, pour beaucoup d'entre eux, aussi important que l'investissement en capital.

L'introduction et le développement de la productique ont des répercussions sur les conditions de travail. Les mutations technologiques auxquelles nous assistons sont accompagnées par la suppression de certains emplois devenus inutiles et en même temps par la création d'autres plus adaptés à la nouvelle situation.

L'objectif est d'atteindre des gains décisifs sur le plan de la productivité : il est nécessaire d'utiliser tous les moyens qui sont aujourd'hui à la disposition des entreprises et de les améliorer grâce à leur pratique. Cela conduit à réaffirmer l'importance d'un investissement de formation pour l'entreprise et l'économie nationale, inséparable d'une organisation adaptée assurant un apprentissage individuel et collectif des techniques nouvelles et de leur utilisation pour une efficacité accrue des entreprises.

Les travaux menés dans la région Auvergne ont permis de mettre en évidence quatre axes prioritaires de formation professionnelle :

- la filière bois,
- l'agro-alimentaire,

- le tourisme,
- le bâtiment et les travaux publics.

Il est cependant évident que ces formations ne peuvent se mettre en place que si elles s'appuient sur un support moderne et efficace comprenant des locaux adaptés, des machines et des appareillages modernes à l'image de ceux qui sont ou seront utilisés dans l'industrie.

Par ailleurs, une capacité de formation importante associée à un appareillage non obsolète doit permettre de compléter de façon efficace les actions présentées dans le cadre du programme de développement économique.

Ainsi, la priorité des cinq prochaines années sera la modernisation de l'appareil de formation continue, particulièrement dans les quatre secteurs évoqués ci-dessus. La rénovation des centres de formation professionnelle, publics et privés, doit être effectuée au rythme des besoins des différentes branches de l'activité économique.

Parallèlement à cette amélioration de l'infrastructure de formation, le concours du Fonds spécial européen pour le financement des stages sera recherché :

- d'une part, dans les quatre filières prioritaires que sont le tourisme, l'agro-alimentaire, la filière bois et le bâtiment et travaux publics,
- d'autre part, pour prendre en compte les besoins de formation liés aux reconversions industrielles dans les bassins d'emplois en difficultés.

Dans ce cas, les problèmes qui ont déjà surgi dans notre région ont montré qu'une intervention était indispensable sous deux formes :

- dans un premier temps, stage de remise à niveau des connaissances, avant d'aborder toute formation cohérente,
- dans un deuxième temps, formation cohérente compte tenu des perspectives d'emplois dans les entreprises du bassin et dans les domaines qui constitueront à l'avenir les secteurs de pointe créateurs d'emplois.

Ces stages de formation professionnelle serviront de support au redéploiement des entreprises auvergnates, et à l'installation d'entreprises nouvelles en Auvergne. Ce volet est en effet l'indispensable complément en actions des investissements présentés ci-dessus. En effet, l'aide au conseil, le développement à la productique et les transferts de technologies ne peuvent être intégrés pleinement par les entreprises que si la main-d'oeuvre a reçu les formations indispensables.

A moyen et long terme, il est bien évident que seul ce développement de la formation initiale continue, tant qualitativement que quantitativement, peut contribuer à résoudre les problèmes de l'emploi. Cependant, à court terme, il y a lieu de rechercher des solutions complémentaires aux actions classiques de formation. En effet, le chômage, particulièrement des jeunes, est un problème social qu'il convient de traiter, sur-

tout si la population considérée a un faible niveau de formation. C'est pourquoi une des priorités des prochaines années pourrait être de développer un dispositif de traitement social du chômage qui donnerait une occupation à un maximum de jeunes.

Il n'y a pas, en ce domaine, de solution miracle. Mais toutes les initiatives allant dans ce sens doivent pouvoir être encouragées, qu'il s'agisse de travaux d'utilité collective, de stages d'insertion à la vie professionnelle, du développement de l'apprentissage, ou de quelque autre forme d'activité.

La définition de programmes de formation devrait s'élaborer avec les responsables des secteurs professionnels concernés. Dans de nombreux cas, les thèmes de formation ne devront pas être définis en fonction de ce que l'on produit actuellement, mais de ce qu'il faudrait produire. Exemple :

- filière bois, définition des types de produits sciés traités,
- agriculture, développement de productions porcines,

2. RESEAUX DE TRANSFERT

Les PMI en général, celles d'Auvergne en particulier, ont longtemps souffert d'un manque d'accès aux moyens technologiques performants. Le pôle technologique régional leur offre cette possibilité. Ses ingénieurs et techniciens, placés dans l'environnement immédiat des universités clermontoises, sont à leur disposition dans les disciplines suivantes :

- industrie agro-alimentaire,
- mesure et contrôle de la qualité industrielle,
- microélectronique, informatique, CAO/CFAO,
- polymère,
- électricité industrielle,
- métallurgie,
- filière bois.

A la lueur des résultats encourageants obtenus au cours de moins d'une année d'existence (plus de deux cents entreprises visitées, une cinquantaine d'interventions techniques effectives) il apparaît que le champ d'action du pôle technologique régional doit être étendu, tout spécialement dans les domaines suivants :

2.1. Filière bois

L'association ARDIBA vient d'être créée et elle sera le point d'appui du pôle technologique régional dans ce secteur (appui technique, recherche, conseil, formation...).

2.2. Génie biologique et médical

La compétence reconnue des entreprises régionales, ainsi que le potentiel réel des équipes de recherche en ce domaine, sont autant d'atouts qui rendent souhaitables la création d'un pôle GBM régional devant déboucher sur l'installation de nouvelles PMI génératrices d'emplois.

2.3. Bâtiments et travaux publics

La pauvreté technologique des PMI en ce domaine est l'une des causes des difficultés rencontrées par nombre d'entre elles. Une action, s'appuyant sur les organismes et laboratoires régionaux, tant publics que privés : LRPC, CEBTP, laboratoire de génie civil de l'université, permettrait de leur apporter un soutien technologique qui apparaît indispensable à leur survie.

2.4. Matériaux composites

De nombreuses PMI sont spécialisées en mécanique et chaudronnerie. Par ailleurs, dans la zone d'emploi du Val d'Allier, une réelle synergie existe en faveur des matériaux composites. Une société d'études nouvellement créée apporte le soutien technologique nécessaire, tandis que des industries en cours de restructuration seraient prêtes à faire le saut nécessaire pour autant que, tant en matériel qu'en hommes, leur soit assuré un appui logistique indispensable. Une extension du pôle technologique, s'appuyant sur la société d'études, est vivement souhaitable. Il ne s'agirait pas, bien évidemment, de concurrencer les grands centres de matériaux composites existants en France, du moins dans un premier temps, mais seulement d'assurer un environnement local indispensable en pareil cas.

2.5. Pépinières d'entreprises

D'autre part, est prévue la création d'une ou de plusieurs pépinières d'entreprises de bonne technologie. Une mise en place des moyens matériels et immatériels nécessaires à sa constitution pourrait être envisagée rapidement.

2.6. Enfin, l'institut de design Auvergne (IDEA)

Il a été récemment créé dans le but de développer une activité de recherche appliquée et de formation par la recherche dans le domaine du conditionnement. Les membres fondateurs de cette association sont : l'école d'architecture, l'école des beaux arts, l'école supérieure de commerce et d'administration des entreprises et l'université de Clermont-II.

Après une phase expérimentale d'un an, le point sera fait sur les possibilités d'encourager cette initiative.

3. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

3.1. Amélioration des infrastructures de transport

3.1.1. *Etat d'avancement du programme du réseau routier national*

Le dernier schéma directeur routier national, approuvé par décret du 14 février 1986, est constitué en Auvergne par :

- les autoroutes A 71 et A 72 (longueur 172 kms),
- les prolongements d'autoroute assurant la continuité à terme du réseau autoroutier : RN9 au sud de Clermont-Ferrand, d'une longueur d'environ 125 km en Auvergne,
- les grandes liaisons d'aménagement du territoire, réseau d'une longueur d'environ 350 km, constitué par :
 - . la RN 7 du département de la Loire à celui de la Nièvre par Moulins (cette route n'est pas incluse dans le PRMC),
 - . la route Centre Europe-Atlantique de Digoïn (Saône-et-Loire) au département de la Creuse par Dompierre/Besbre et Montluçon,
 - . la RN 89 à l'ouest de Clermont-Ferrand,
 - . la RN 88, du département de la Loire à celui de la Lozère par Le Puy,
- les autres grandes routes nationales, d'une longueur de 610 km :
 - . N 9 au nord de Clermont-Ferrand,
 - . N 89 à l'est de cette ville,
 - . N 144,
 - . N 79,
 - . N 209,
 - . N 102,
 - . N 122,
 - . N 120.

La situation de ces principales liaisons est actuellement la suivante :

A 72 : Clermont-Ferrand - Saint-Etienne est entièrement en service depuis le 25 mars 1985 et sur cette liaison prolongée par les autoroutes A 47 et A 7 vers Lyon, le temps de parcours a été réduit d'une heure (1 h 30 au lieu de 2 h 30 jusqu'à Saint-Etienne).

A 71 : Orléans - Clermont-Ferrand par Bourges et Montluçon :
- la section Orléans - Salbris (51 km) a été mise en service

à la fin de l'année 1986,

- la section Salbris - Bourges (53 km) doit être mise en service en 1989-1990,
- la section Bourges - Clermont-Ferrand (182 km), en chantier depuis 1984, devrait être progressivement mise en service à partir de l'automne 1987 (Montmarault - Clermont-Ferrand) pour être terminée en 1989-1990.

La RN 9 considérée comme prolongement d'autoroute est aménagée à 2 x 2 voies en continu sur 50 km entre Clermont-Ferrand et Lempdes, dans le Cantal à 2 x 2 voies sur 6 km, et sur plusieurs sections à une voie intégrable dans la future 2 x 2 voies. Son achèvement constitue la première priorité de ces prochaines années.

Pour les grandes liaisons d'aménagement du territoire, on note les axes suivants :

- la RN 89, (à l'ouest de Clermont-Ferrand) qui a bénéficié d'aménagements localisés, de renforcements coordonnés et d'équipements d'axe, et fait l'objet d'une étude générale et spécifique de sécurité; elle nécessitera des améliorations importantes de tracé et de capacité dans les prochaines années car une croissance du trafic Bordeaux - Lyon est à prévoir depuis la mise en service de la liaison autoroutière (A 72) Clermont-Ferrand - Lyon,

- la route Centre Europe-Atlantique (RCEA) dont l'aménagement engagé par un important effort du département de l'Allier compte actuellement plus de 50 kms ouverts à la circulation; la section de l'autoroute A 71 - Montmarault - Bizeneuille et le contournement de Montluçon la compléteront vers l'ouest,

- la RN 88, qui ouvre le Velay et la Lozère sur la vallée du Rhône, a bénéficié d'améliorations importantes à Pont-Salomon jusqu'à l'entrée de Firminy, entre le col du Pertuis et la sortie nord d'Yssingeaux et à Monistrol-sur-Loire (chantier en voie d'achèvement - ouverture en juin 86).

Sur les autres routes nationales de la région, une mention doit être faite concernant la RN 122 pour le désenclavement d'Aurillac vers Massiac et Clermont-Ferrand, au nord et vers Toulouse au sud, pour la RN 7 dans l'Allier ainsi que pour la desserte de Vichy.

Le programme des travaux de 1986 s'élève, tous financements réunis, à 250 millions de francs de concours de la région (déviation de Clermont-Ferrand est N 9, de Monistrol-sur-Loire N 88, des Estresses dans le Cantal N 122, et de Montluçon (RCEA).

Au-delà de 1986, les programmes de réalisations à lancer découlent de la poursuite, si possible accélérée, des objectifs prioritaires du schéma directeur et du plan routier Massif central.

Il s'agit, en premier lieu, de l'axe nord-sud, autoroute A 71 Paris - Clermont-Ferrand prolongée par la RN 9 vers la Méditerranée et l'Espagne; sur cet axe il faut, de façon cohérente avec les régions voisi-

nes du sud, progressivement corriger les tracés qui serpentent actuellement dans des sites difficiles. En Auvergne, outre les déviations de Loubinet et La Fageole dans le Cantal déjà programmées ou en cours de réalisation, il reste à réaliser les rectifications entre Lempdes et Massiac et entre Massiac et Saint-Mary-Le-Plain, la déviation de Saint-Flour et le franchissement de la Truyère en limite de la Lozère ainsi que le doublement des sections dont l'aménagement sur place est prévu.

Il s'agit également des axes transversaux est-ouest à caractère européen et interrégional, reliant les RN 9 et la RN 20 :

- d'une part, la RN 89 à l'est de Clermont-Ferrand en direction de Tulle, Brive, Périgueux et Bordeaux,
- d'autre part, la RCEA desservant Moulins et Montluçon à proximité des croisements avec les RN 7 et A 71.

Toujours au titre du plan routier Massif central, le désenclavement du Puy en direction de la région lyonnaise doit comporter l'aménagement de la RN 88 avec la déviation de Blavozy; il en est de même avec la RN 122 pour désenclaver Aurillac.

L'ensemble du réseau routier national a, en Auvergne, une longueur de 1 085 km dont 662 km de routes inscrites au PRMC.

423 km de routes (soit près de 40% du réseau), essentiellement situées dans le département de l'Allier, ne sont donc pas inscrites à ce plan. Parmi celles-ci figurent des axes importants qui méritent toute notre attention : les RN 7 et 9 et la RN 209 qui assurera la liaison A 71 - RN 9 Vichy - RN 7. Sur ces routes les déviations de Moulins et Vichy sont des opérations prioritaires.

Avec l'ouverture de l'autoroute Orléans - Clermont-Ferrand dans deux ans et demi, une part croissante du trafic nord-sud passera par Clermont-Ferrand - Saint Etienne afin d'éviter le goulot d'étranglement de la vallée de la Saône et de la traversée de Lyon. A plus forte raison en sera-t-il ainsi avec l'aménagement progressif de la N 9 au-delà de Lempdes, dont le Cantal sera le premier à tirer profit, mais qui apparaît de façon évidente comme l'objectif commun des régions Auvergne, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon dont cette voie constitue l'axe central, à partir duquel doit s'ordonner le principal du réseau de communications du Massif central.

Seuls d'exceptionnels soutiens de solidarités européenne (FEDER) et nationale permettront de moderniser dans les délais rapides ces axes vitaux pour l'économie régionale.

3.1.2. Le réseau ferré

Malgré les difficultés du relief, le réseau ferroviaire est bien développé en Auvergne. Sa longueur est de 1 600 km environ, soit l'équivalent des régions voisines.

Ce réseau joue un rôle vital pour l'activité économique de la

région et, lors des périodes rigoureuses de l'hiver, il constitue un moyen très sûr de déplacement et de transport, notamment dans les régions montagneuses.

Le réseau ferroviaire de la région Auvergne représente un potentiel important au service des transports régionaux et de l'économie régionale.

Les voies ferrées qui traversent la région et les installations fixes qui les accompagnent constituent un patrimoine de valeur construit par nos prédécesseurs, modernisé et entretenu au prix d'investissements considérables. De même, le parc de matériel roulant représente un capital important qui peut, grâce à l'apport financier des collectivités, être augmenté ou renouvelé tout en permettant la diminution corrélative de ses charges courantes d'exploitation et d'entretien.

Le réseau ferroviaire régional constitue en effet une infrastructure géographiquement bien située :

- elle relie les villes les plus importantes,
- elle traverse la plupart des zones de main-d'oeuvre et d'emplois régionaux,
- elle constitue souvent une excellente pénétrante dans le tissu urbain.

Mais en dehors de son débouché commode vers le nord, les autres itinéraires au départ de la capitale régionale, Clermont-Ferrand, sont, dans la plupart des cas, des lignes de montagne au tracé sinueux et au profil difficile, généralement à voie unique.

Traversant des régions de faible densité démographique (29 hab./km², dans le Cantal, 41 hab./km dans la Haute-Loire), et faute d'être jalonnées de villes importantes, ces lignes ne disposent que d'un potentiel de trafic limité. Aussi doivent-elles être exploitées avec un souci permanent d'économie. De ce fait, leurs équipements (armement, installations de croisement ou de dépassement, signalisation...) sont souvent anciens et peu performants, bien que leur niveau de sécurité soit satisfaisant pour les vitesses (limitées) actuellement pratiquées par les trains. La qualité de desserte souffre de la recherche d'un compromis, inévitablement peu satisfaisant, entre besoins interrégionaux, régionaux et omnibus, un même train étant souvent amené à assurer ces différentes fonctions.

Depuis plusieurs décennies, ces lignes régionales "difficiles" ont souffert de ce que l'activité ferroviaire devait nécessairement être orientée en faveur des secteurs rentables et guidée par la capacité financière de la société nationale en matière d'investissements. Aussi, les infrastructures des lignes de chemin de fer de montagne interrégionales, régionales ou locales de l'Auvergne, jugées "économiquement déshéritées", ont bénéficié de peu d'améliorations depuis leur création, alors qu'un effort considérable a été porté sur les infrastructures routières par l'Etat et les collectivités locales. Il existe donc maintenant un déséquilibre manifeste à ce niveau qui, maintenu, créerait des problèmes pour maintenir un transport ferroviaire adapté dans le domaine voyageurs.

Cependant, ce réseau ferroviaire constitue un potentiel déterminant dont il peut être tiré parti en :

- anticipant sur les besoins de transport de façon à accompagner et à appuyer l'action des divers intervenants économiques pour l'élargissement des zones d'emploi; cette notion devient impérative à une époque de redéploiement industriel qui demande une plus grande souplesse du marché du travail, et implique que les trajets domicile-travail puissent être effectués dans de bonnes conditions de confort, d'horaires et de temps de parcours,

- développant une offre de transport conçue en fonction des besoins spécifiques des centres d'attraction ou pôles de développement par renforcement des liaisons,

- concentrant sur des relations les plus intéressantes au niveau économique, les actions portant à la fois sur : la modernisation des équipements et du matériel roulant, et l'amélioration sensible de leur desserte sous le triple point de vue de la réduction des temps de parcours, de la fréquence et de confort des trains,

- revalorisant le tourisme dans les régions rurales où le chemin de fer peut constituer un équipement touristique attractif permettant la découverte, sous un angle original, voire unique, de la région.

L'acceptation de cette politique volontariste s'est traduite par un accord Etat-région-SNCF objet d'un contrat de développement de transports collectifs régionaux pour une période de trois ans (1986-1988), dont la convention a été signée le 13 février 1986, comportant entre autres un programme d'investissements au titre de :

- l'amélioration des infrastructures ferroviaires,
- l'acquisition de matériel ferroviaire neuf.

D'une manière générale, et pendant cette période de 5 ans qui s'ouvre, il faut noter qu'un effort très important au point de vue investissement à l'électrification de l'artère ferroviaire Paris - Clermont-Ferrand bénéficiera directement à la région Auvergne aussi bien au niveau économique qu'au niveau de l'amélioration du service offert après mise en exploitation de la traction électrique sur l'ensemble du parcours (1991).

Dans le même temps, le risque est grand de voir la SNCF limiter ses investissements en faveur des lignes régionales à quelques opérations indispensables, dites de sécurité, non négligeables pour autant au niveau de leur volume et de leur incidence sur l'économie locale.

Les demandes de concours du Fonds européen de développement viseront donc des opérations qui ne peuvent valablement s'apprécier du seul point de vue du transporteur (opération ne dégagant pas une rentabilité interne d'entreprise suffisante), mais intégreront l'intérêt du service offert à l'ensemble de la collectivité.

Néanmoins, il ne serait pas réaliste d'envisager, pendant la période considérée, la modernisation systématique de la totalité du réseau régional. Il serait par ailleurs inopérant de procéder à un éparpillement des opérations d'équipement alors qu'il convient au contraire, pour en tirer un meilleur parti, de les concentrer sur les axes dont la moderni-

sation paraît présenter le plus d'intérêt pour la collectivité, donc sur le réseau de base ferroviaire régional.

Ces opérations font l'objet de six propositions répondant aux vœux des élus, exprimés en 1985 lors de l'établissement du plan régional des transports collectifs :

- amélioration de la relation ferroviaire intermétropole Clermont-Ferrand - Saint-Etienne - Lyon : 75,00 millions de francs,
 - amélioration de la relation ferroviaire régionale Clermont-Ferrand - Le Puy : 147,00 millions de francs,
 - artère ferroviaire Paris - Clermont-Ferrand région Auvergne; projet de suppression de passages à niveau entre Villeneuve-sur-Allier et Clermont-Ferrand : 159,00 millions de francs,
 - électrification en courant alternatif 25 kilovolts des antennes à caractère principal marchandises de l'artère ferroviaire Paris - Clermont-Ferrand : 51,00 millions de francs,
 - désenclavement ferroviaire du département du Cantal, amélioration des conditions d'accès à la station de sports d'hiver du Lioran : 195,00 millions de francs,
 - amélioration de la relation ferroviaire Montluçon - Paris : 227,00 millions de francs,
- soit un total de 904 millions de francs (HT CE 1986) = 930 emplois/an.

Les retombées économiques de ces différentes opérations sont difficiles à apprécier au niveau régional, sauf le nombre d'emplois créés par les travaux proprement dits.

Toutefois, elles répondent à un objectif principal de réduction des disparités régionales en matière d'infrastructures de transport.

3.1.3. L'avion

Dégagé des handicaps géographiques que supportent le rail et la route, l'avion est un atout, qu'il s'agisse de l'aviation commerciale (lignes régulières, avions d'affaires), de l'aviation de tourisme et de loisirs, ou des activités annexes qu'il engendre (ateliers de construction, de réparation, ateliers d'entretien et sous-traitance de pièces de rechange).

Les plans de développement ou de renforcement doivent s'organiser autour des principales agglomérations régionales, essentiellement Clermont-Ferrand, Aurillac, le Puy et Moulins.

Néanmoins, il convient de ne pas oublier les potentialités de développement offertes par des villes moyennes telles Vichy ou Montluçon, dont les perspectives sont fondées, soit sur l'environnement touristique (Vichy), soit sur les efforts des collectivités pour rapatrier sur des plates-formes régionales des activités qui se tiennent à l'heure actuelle en dehors de la région Auvergne (aérodrome de Moulins-Montbeugny par exemple qui tend à devenir l'aire d'entraînement de l'équipe de France de Voltige).

L'environnement aéronautique par ailleurs peut constituer un atout non négligeable, soit par la création de centres de maintenance et de réparation (projet d'Issoire), soit par des lignes de fabrication de pièces de haute technologie destinées à l'aviation (Clermont-Ferrand, Thiers, Issoire).

3.2. Créer des centres multi-média en milieu rural

Depuis les années 1970, la région Auvergne s'est trouvée impliquée dans un grand nombre de projets audiovisuels. Sa situation géographique et économique, l'éloignement d'une grande partie de sa population des centres urbains, un certain isolement ont en effet conduit les pouvoirs publics et les autorités régionales et locales à consacrer leurs efforts au désenclavement audiovisuel de la région.

C'est ainsi que l'Auvergne a été le berceau d'expériences pilotes dont la plus récente est la vidéo-transmission. Le réseau témoin de 1977, puis de 1984, a été la préfiguration du réseau national qui fonctionne depuis septembre 1985 sur l'ensemble du territoire avec près de 120 salles équipées, dont 9 en Auvergne. Les perspectives s'établissent à 300 salles fin 1986, et 800 à 1 000 salles fin 1987. Cette tradition d'initiatives, suivies de réalisations concrètes, a particulièrement sensibilisé la population régionale aux nouvelles technologies audiovisuelles.

Pourtant, aujourd'hui encore, la région risque de se trouver à l'écart de grands projets (tel le câble) dans la mesure où ceux-ci s'adressent en priorité, pour des raisons économiques, aux populations fortement urbanisées et aux régions d'habitat dense.

Or, il existe des possibilités de développer l'audio-visuel dans la région. Le passé audiovisuel de l'Auvergne et son originalité en matière d'animation collective (salles équipées en vidéo-projection et vidéo-transmission) devraient permettre un tel développement. Celui-ci tient compte de l'évolution des besoins en images de la population régionale tout en intégrant les nouvelles technologies (vidéo-disques, télématique, informatique). Il préfigure la possibilité de diffuser, à domicile, les programmes des salles de cinéma multimédia, dans le cadre d'un système mixte "gratuité/paiement à l'acte" selon la nature des programmes.

L'étude et la mise en oeuvre de ces nouveaux produits audiovisuels seront entreprises dès 1986 par l'analyse des possibilités d'équipement de 30 salles en milieu rural en vidéo-cinéma, c'est-à-dire la substitution de disques à lecture laser à la traditionnelle pellicule 35 mm.

Dans une seconde phase, sera étudiée l'évolution de ces équipements en centres multimédia pluridisciplinaires (image, son, transmission de données). L'opération consistera à doter ces salles de centres ser-

veurs et d'équipements de réception et de diffusion hertziens ou câblés afin de promouvoir la diffusion d'images, de sons ou de données à la carte sur la base d'un système de type PAY TV intégrant lecteurs-décodeurs et cartes optique ou à mémoire.

Enfin, il est à noter que plusieurs villes régionales s'intéressent au réseau de câbles soit coaxiaux, soit en fibres optiques, et les choix qui seront fait, dans les deux ans à venir seront déterminants pour l'avenir du développement audiovisuel auvergnat.

4. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

4.1. Assister les entreprises dans leur gestion

Les aides publiques en jeu, même modiques, ont surtout valeur d'incitation et d'encouragement.

Plusieurs types d'actions pourraient être lancés :

- sensibilisation,
- diagnostics courts (moins de cinq jours d'intervention),
- formation,
- diagnostics longs (plus de cinq jours d'intervention),
- embauche de personnel hautement qualifié.

L'outil financier existe partiellement : L'aide au conseil, qui a été expérimentée au début des années 1980, dans le cadre du plan Massif central, a été généralisée à l'ensemble du territoire national en 1984 dans le cadre des contrats de plan Etat-région.

Les PMI d'Auvergne désirant faire réaliser par des cabinets-conseils extérieurs des études dans les domaines les plus divers (productique, réorganisation, stratégie, qualité, étude de marché, exportation, design, formation de personnel...) bénéficient ainsi de subventions de 80% du coût TTC de l'étude pour les diagnostics courts, et de 50% du coût TTC des études de longue durée.

Le contrat de plan Auvergne prévoit que l'Etat et la région consacrent chacun 2 millions de francs par an à cette action.

Il a été proposé d'étendre cette action en demandant du FEDER une intervention de 2 millions de francs par an dans le cadre d'une OID. Cette participation du FEDER n'augmentera pas le taux d'intervention : la part à la charge des entreprises doit être maintenue. Elle permettra de réaliser un plus grand nombre de diagnostics et d'études, et donc d'augmenter le nombre d'emplois "stabilisés" dans les PMI qui auront gagné en compétitivité et en rigueur de gestion grâce au recours aux conseils extérieurs.

4.2. Dynamiser le commerce et l'artisanat

L'importance du commerce et de l'artisanat pour le développement économique et social de la région et pour le potentiel de création d'emplois qu'il recèle, notamment dans le milieu rural et dans les zones sensibles, rend nécessaire de mener une politique visant à conforter le tissu artisanal et commercial et à promouvoir son essor.

Cette politique vise à favoriser l'insertion de l'artisanat et du commerce dans le développement économique de l'Auvergne grâce notamment à :

- la formation professionnelle et l'assistance technique auprès des artisans et des commerçants et de leurs salariés dans les domaines de l'innovation, de la gestion, de la commercialisation,
- l'aide à la structuration de l'artisanat et du commerce et le développement des filières agro-alimentaire, bois et bâtiment,
- des mesures destinées à favoriser l'emploi dans le secteur artisanal,
- des aides au conseil ou aux diagnostics légers afin d'étudier les possibilités d'extension de clientèle et de débouchés,
- la réalisation d'opérations programmées d'amélioration et de rénovation du commerce et de l'artisanat (OPARCA) et de multiples ruraux. Cette procédure intéressante permettra l'aide à l'acquisition de locaux commerciaux, à la modernisation et à la rénovation de locaux, au rachat de fonds de commerce ou d'un pas-de-porte dans des cantons "fragiles".

4.3. Aménager des locaux et des terrains industriels

L'Auvergne possède des zones d'emploi en situation économique difficile, comme le Val d'Allier ou le pôle de conversion de Montluçon. Pour aider les entreprises à développer l'activité économique et l'emploi dans ces secteurs, l'Etat, le conseil régional et les collectivités locales mettent en oeuvre des mesures attractives d'aménagement de locaux industriels ou de réhabilitation de friches industrielles : création ou aménagement d'ateliers-relais par les collectivités locales avec intervention financière de l'Etat (crédits du fonds spécial de grands travaux, intervention de SOMIVAL...) et du conseil régional (subvention ou garantie d'emprunt), puis location ou leasing au profit des entreprises.

Le fort développement de ces opérations nécessite une extension des moyens financiers en complément des participations de l'Etat et de la région. Seule une intervention de cette nature appuyée par le FEDER, est à même de diminuer les handicaps structurels de l'Auvergne dans ce domaine.

4.4. Actions favorisant la maîtrise de l'eau

Le protocole d'accord signé entre l'Etat, l'agence du bassin Loire-Bretagne, et l'EPALA prévoit :

Evaluation 1985

- Barrage de Serre de la Fare 460 millions de francs,
- Barrage de Chamboucard 400 millions de francs,
- Barrage du Veurdre 500 millions de francs,
- Barrage de Naussac II 170 millions de francs.

Pour atteindre sa pleine efficacité, ce dispositif doit être accompagné d'un renforcement des levées et des digues de protection, ce qui est déjà prévu le long de la vallée de l'Allier (100 millions de francs).

4.5. Action en faveur de l'agriculture

4.5.1. *Les productions animales*

Les productions utilisatrices de surfaces herbagères (animaux maigres) demandent aux éleveurs auvergnats d'acquérir une plus grande technicité.

En effet, l'Auvergne possède des atouts qu'elle doit exploiter par :

L'adoption d'une politique régionale mettant l'accent sur :

- l'amélioration qualitative des pâturages,
- l'amélioration qualitative des fourrages (actions foncières et actions agronomiques),
- l'amélioration des conditions d'élevage de races à viandes bovines et ovines (utilisation de matériel en commun, amélioration sanitaire du cheptel),
- l'amélioration génétique du cheptel allaitant ovin et laitier,
- le renforcement de l'appui technique et économique,
- le recours aux services "remplacement" et l'encouragement de nouvelles formules de salariat en agriculture, telle "le recrutement de salariés par un groupe d'employeurs".

La promotion d'une politique de diversification des productions :

- une politique en faveur de la finition (plus forte valeur ajoutée) des animaux maigres dans toutes les zones où c'est possible économiquement,
- une recherche de système extensifs avec mise au point de modèles économiquement rentables en production de maigres,
- la recherche de débouchés nouveaux (ex. Espagne) ainsi que

l'adaptation de nos produits à ces marchés,
 - maintenir l'effort de relance porcine,
 - renforcer une politique de production de qualité (labels)
 et de diversification (palmipèdes, pigeons, gibier...),
 - accompagner le dynamisme de la filière cuniculicole.

4.5.2. *Productions végétales*

En zones de plaine :

- augmenter et régulariser les rendements des productions de maïs, betteraves à sucre, tournesol, céréales...,
 - diversifier les productions (tabac, angélique, pavot, porte-graines...) par un programme ambitieux d'aménagement foncier : hydraulique (irrigation, drainage), remembrement (voir programme FEOGA-bassin allaitant et programme hydraulique agricole ci-dessous).

En zones de demi-montagne :

Redynamiser certaines productions traditionnelles : lentilles, plants de pommes de terre, fraisiers, plantes aromatiques et médicinales...

4.6. Actions pour développer les industries agro-alimentaires

Dans un contexte où les raisonnements économiques et commerciaux doivent se tenir à l'échelle du marché européen et mondial, les industries agro-alimentaires auvergnates, mis à part quelques grands groupes très compétitifs, souffrent d'un manque d'adaptation à l'élargissement considérable des marchés. L'évolution de la consommation, et surtout celle de la grande distribution, les contraint pour survivre à rompre avec un fonctionnement traditionnel où elles se préoccupaient de produire et non de vendre. De simples ateliers de fabrication elles doivent se transformer en entreprises commerciales.

Ainsi deux grands objectifs apparaissent : être compétitif et se démarquer pour mieux vendre.

Pour répondre à ces objectifs, l'une des priorités à entreprendre est la restructuration des deux secteurs dominants de la région (l'industrie laitière et les industries de la viande) pour atteindre une dimension d'entreprises supérieure à la moyenne régionale. Le soutien apporté par l'Etat et le FEOGA orientation à cette restructuration par le biais des POA doit être maintenu et si possible amplifié. Par ailleurs, il est essentiel de faire porter l'effort sur l'aide aux investissements incorporels des entreprises pour leur permettre d'acquérir les moyens d'être compétitives.

4.6.1. *Les industries laitières*

Les actions qui doivent être engagées peuvent se résumer en deux points :

- valorisation des appellations d'origine contrôlée,
- diversification et recherche de débouchés nouveaux, notamment à l'exportation.

4.6.2. Les industries de la viande

Filière bovine :

Les actions suivantes seront soutenues en priorité :

- moderniser l'outil d'abattage,
- aider les investissements de modernisation et d'automatisation en matière de 2e et 3e transformation,
- favoriser la recherche de produits nouveaux (élaborés) et la mise en place de technologies de pointe pour une meilleure adaptation à l'évolution de la consommation.

Filière porcine :

Le développement de la production porcine en Auvergne fait partie des voies retenues pour la diversification des productions, le maintien et le développement des activités de transformation régionales profitant ainsi de la réputation de la charcuterie d'Auvergne.

La relance de la production porcine, qui a connu un succès certain au cours des dernières années, se trouve freinée par :

- l'absence d'un abattoir de dimension suffisante,
- un coût de fonctionnement trop élevé des abattoirs,
- l'absence d'entreprises de découpe industrielle dynamiques et compétitives à l'aval de l'abattoir.

Aussi, la mise en place d'un outil d'abattage-découpage régional moderne est-il nécessaire.

4.7. Filière bois

La forêt auvergnate est importante. Avec plus de 630 000 hectares (moitié feuillus, moitié résineux), elle couvre 27 % de la région et fournit annuellement 1 634 000 m³ de bois d'oeuvre destinés au sciage local qui le transforme en 630 000 m³ de bois sciés.

La transformation se caractérise par :

- un grand nombre d'entreprises de première transformation de très petite taille (moins de 2 000 m³ de sciage par scierie, 378 entreprises) faible productivité (375 m³ de sciage/an/homme), à côté d'unités importantes (plus de 1 500 m³/an/homme),
- une faible valorisation locale des sciages (40% seulement transformés sur place, soit 250 000 m³),
- un secteur de seconde transformation peu développé, ayant largement recours (pour 33%) à des sciages venant d'autres régions ou d'autres pays.

La donnée essentielle dans l'avenir est une croissance considérable de la production forestière : 1 000 000 de m³ de bois supplémentaires/an dans 25 ans.

Pour y faire face, et tirer un meilleur parti de l'une des principales richesses naturelles de l'Auvergne, les objectifs qu'il est nécessaire d'atteindre se situent à tous les niveaux de la filière.

4.7.1. *Connaître et faire connaître la filière bois d'Auvergne*

L'importance économique et sociale de la filière bois auvergnate et surtout ses potentialités sont encore peu connues, non seulement du grand public, mais également des responsables économiques et même des partenaires de la filière. Une meilleure connaissance de son fonctionnement, de ses faiblesses et de ses possibilités s'impose.

Les travaux de recherche appliquée (caractéristiques des bois, définition des produits...), ainsi que l'appui technologique auprès des entreprises de 1^{re} transformation, doivent être confortés. L'Association pour la recherche et le développement de l'industrie du bois en Auvergne (ARDIBA) travaille à ce niveau avec Auvergne Promobois.

Cet objectif conduit à diverses actions :

- mise au point d'un document de présentation et d'analyse de la filière bois, complété et actualisé chaque année,
- étude de définition d'une Maison de la forêt et du bois à destination d'un large public, notamment scientifique et professionnel,
- annuaire permanent des professions de l'ensemble de la filière bois permettant non seulement une meilleure connaissance de ladite filière, mais facilitant les relations interprofessionnelles, la recherche des partenaires commerciaux et la promotion des produits locaux,
- l'interprofession Auvergne Promobois qui vient de naître nécessite une animation importante, mais aussi un soutien extérieur constant à ses débuts, soutien financier, en matière grise et en informations. Un ingénieur chargé pendant 3 à 5 ans de la coordination des structures et du lancement des actions nécessaires (études, recherches, publications) serait particulièrement utile.

4.7.2. *La production de bois*

Connaissance de la ressource

Une bonne connaissance des possibilités d'approvisionnement en essences, en dimension, en distances, en conditions d'exploitations et de desserte est nécessaire à toute entreprise de dimension importante.

Le troisième passage de l'inventaire forestier national Allier 1986, Puy-de-Dôme 1987, Cantal 1988, Haute-Loire 1990 peut fournir l'occasion de recueillir les informations nécessaires à la constitution d'un fichier informatisé.

Amélioration de la qualité

Eclaircies et élagages :

L'augmentation prévisible de plus de 50 % de la production dans les 25 prochaines années provient en grande partie des 135 000 ha qui ont été reboisés depuis 1950. Toutefois, seulement 12% des peuplements font l'objet d'éclaircies, ce qui interdit pour le reste une évolution vers une forêt productrice de grumes d'oeuvre à 400 F/m³ au lieu de rondins papeteries à 20 F/m³.

Le développement des éclaircies, la généralisation des éclaircies linéaires (rémunératrices si bien desservies et mécanisées), la pratique de l'élagage dès la première éclaircie sont des actions prioritaires.

Orientations sylvicoles :

Les moyennes régionales de production masquent de grands écarts entre, d'une part, des massifs hautement productifs et bien gérés tant publics que privés, et, d'autre part, des peuplements sans avenir économique boisés d'essences sans valeur ou mal adaptées aux conditions locales.

Les catalogues de stations basés sur des études typologiques doivent permettre de mieux choisir les essences à introduire, d'éviter des attaques parasitaires, des erreurs de gestion, de préciser des règles de culture et d'établir des tables de production.

L'enrichissement, la conversion ou la transformation de peuplements sans valeur permettraient leur évolution vers des futaies de qualité (balivage, enrichissement, plantations).

4.7.3. Mobilisation de la ressource

Si une partie de la forêt auvergnate est constituée de grands massifs domaniaux ou privés (dont le plus bel exemple est constitué par Tronçais, avec plus de 10 000 ha), 328 000 ha, soit plus de 50% se partagent entre 231 000 propriétés de moins de 10 ha (soit moins de 1,5 ha en moyenne).

En raison de la multitude des propriétaires connaissant parfois mal le marché et mal leur forêt, et des petits chantiers disséminés, le coût de la mobilisation sur pied pénalise lourdement le produit.

Les actions d'animation auprès des propriétaires forestiers (techniciens de mobilisation, techniciens de regroupement, bourse des travaux forestiers...) doivent être développées.

Mécanisation des travaux d'exploitation :

Les petits bois, notamment les bois d'éclaircies, ne peuvent être vendus à des prix rémunérateurs que si les coûts d'exploitation ne sont pas prohibitifs : il faut équiper les entreprises en matériel performant, et développer les éclaircies linéaires.

- Desserte des forêts :

De nombreux peuplements qui sont arrivés ou vont arriver à l'âge d'exploitation ne sont pas accessibles aux camions grumiers.

Des schémas de desserte cohérents doivent être établis pour des zones telles que la Margeride, la montagne bourbonnaise, les Combrailles, le Livradois et le Forez... Cette desserte doit être réalisée en prenant en considération les problèmes de DFCI.

4.7.4. *La première transformation*

Adaptation des entreprises à la ressource forestière locale actuelle et future.

La première transformation est le fait de 378 scieries (valeur des sciages commercialisés en 1984 : 604 millions de francs) dont 23 seulement sont "industrielles", dépassant 6 000 m³.

Mais n'oublions pas qu'un mètre cube de sciage suppose un volume plus important de petits bois et de déchets, dont la valorisation s'impose souvent pour l'équilibre financier de la filière.

Par rapport à la ressource locale, on peut estimer globalement que la capacité de transformation est actuellement :

- excédentaire pour les sciages car, de très nombreuses petites unités travaillent en dessous de leur capacité et dans des conditions de productivité médiocres,
- satisfaisante pour les petits bois en raison des industries locales récemment modernisées,
- satisfaisante actuellement pour la trituration, mais vraisemblablement insuffisante à terme pour absorber les quantités produites par les jeunes éclaircies (aucune industrie régionale actuellement : la production est absorbée par de grosses unités extérieures à la région malgré la pénalisation due aux coûts de transport).

Il est nécessaire :

- de procéder à une analyse plus complète de l'évolution des capacités de transformation (disparitions et créations) afin d'éviter d'encourager des surcapacités coûteuses et d'être plus sélectif sur les attributions d'aides,
- d'étudier pour l'avenir la possibilité d'implantation d'une ou de plusieurs unités nouvelles d'utilisation de bois de trituration, tant pour absorber les nouvelles productions que pour réduire les coûts de transport.

Adaptation des entreprises au marché.

Les entreprises auvergnates doivent passer d'un stade artisanal orienté uniquement sur le marché local, au stade industriel où elles devront affronter les marchés national et international, largement occupés par les produits de provenance extérieure, faute d'une offre locale de produits adaptés.

Ces entreprises rencontrent tous les problèmes qu'engendre

une telle mutation (financiers, formation, information...) et les produits, qui se trouvent confrontés à la concurrence internationale doivent répondre aux exigences du marché (volumes importants, garanties de dimensions et de qualité, de séchage, de délais, de normalisation...).

Des actions soutenues, de conseil et de formation des cadres et de personnels, doivent être poursuivies et amplifiées. De même, l'élaboration d'un cahier des charges précisant les caractéristiques de produits normalisés et l'engagement des entreprises à en respecter les clauses font partie des conditions indispensables pour améliorer l'image de marque des bois d'Auvergne, gagner la confiance du négoce, permettre aux entreprises de reconquérir un marché local qui leur échappe partiellement, et mieux pénétrer les grands marchés.

4.7.5. La seconde transformation

C'est à ce stade de la seconde transformation que le produit bois peut bénéficier le plus de valeur ajoutée. C'est toutefois le secteur le moins développé et ses liens avec l'amont sont insuffisamment forts (l'Auvergne exporte une grande partie de ses sciages, notamment des chênes de l'Allier).

Elle occupe environ 5 600 personnes, dont 3 750 salariés, dans plus de 2 000 entreprises artisanales. 90% des entreprises réalisent la totalité de leur chiffre d'affaires en Auvergne. L'ameublement tient la première place parmi ces entreprises (75 % des effectifs). Viennent ensuite l'emballage, la fabrication d'objets en bois, parquets, moulures, lambris, la fabrication de bâtiments préfabriqués.

Le rôle de l'interprofession est ici très important pour l'information et le rapprochement des différents partenaires : faciliter les échanges commerciaux, adapter l'offre à la demande, conduire des actions communes de promotion et de développement.

Dans cet esprit, il convient de poursuivre les actions déjà engagées dans les domaines :

- de la formation,
- de la diffusion du bois auprès du public et des professionnels,
- du développement du bois dans la construction pour l'habitat et l'élevage.

Il convient également de développer particulièrement les actions en faveur de :

- l'amélioration de la qualité des produits de première transformation,
- une meilleure implication de la première transformation dans la satisfaction des besoins de l'aval.

5. TOURISME

Le développement de ce secteur de l'économie régionale étant jugé possible à partir de l'adaptation optimale de l'offre existante, des crédits sont destinés à assurer la modernisation du produit hébergement, l'organisation de l'offre et la création de produits touristiques ruraux.

5.1. La mise en place des contrats de stations rurales et de points forts touristiques

La mise en place des contrats de stations rurales en Auvergne consacre la généralisation de la politique des "pays d'accueil" dont les principes ont été déterminés par le VIIe Plan.

Ces contrats visent :

- le développement et le renforcement de la qualité des hébergements touristiques en espace rural,
- le développement des activités de loisirs et de culture destinées aux besoins de l'ensemble des populations permanentes et touristiques,
- la mise en place de produits touristiques commercialement viables à partir des potentialités locales.

L'objectif est bien, en définitive, d'accroître, avec une intégration dans le milieu local, les retombées de fréquentations touristiques sur les autres secteurs d'activités permanentes (commerce, artisanat, agriculture, services).

5.2. La modernisation des équipements d'accueil

Des concours, financés sous forme de subventions d'avance remboursables et de prêts bonifiés par l'Etat, doivent permettre aux maîtres d'ouvrages d'assurer la modernisation de leurs établissements malgré une capacité d'autofinancement réduite.

Sont concernés : l'hôtellerie rurale et thermale, les gîtes ruraux et commerciaux, les meublés thermaux, les villages de vacances et les campings.

Ces opérations de modernisation doivent conduire à un niveau de confort répondant à l'attente actuelle de la clientèle.

Pour sa part, l'Etat mobilise, entre 1984 et 1988, 17 millions de francs auxquels s'ajoute un effort très important de la région (40 millions de francs).

Cette action s'accompagne d'une incitation au regroupement des professionnels des zones rurales en vue de conduire des actions commerciales associées et susceptibles de permettre d'atteindre un niveau de fréquentation suffisant pour maintenir la rentabilité de leurs établissements.

Grâce à la mise en place de cette politique incitative en direction des professionnels de l'hôtellerie, 22 groupements locaux d'hôtels sont aujourd'hui recensés, totalisant 6 500 chambres.

Cet effort doit être poursuivi et accentué.

5.3. Les actions de l'Etat pour le développement du tourisme d'hiver

5.3.1. *Le ski de fond*

L'Auvergne dispose d'importantes potentialités en matière de ski nordique (voir l'inventaire national de ski de fond dressé par le SEATM). Il s'agit d'un marché aujourd'hui porteur (2 millions de pratiquants) qui doit permettre la création d'une véritable saison touristique d'hiver en Auvergne, répartie sur l'ensemble de son territoire, et de favoriser ainsi la rentabilité des équipements et hébergements touristiques existants.

Cet effort s'est traduit par :

L'aménagement en cours d'une zone nordique d'intérêt national. Un contrat de station vallée a été signé entre l'Etat, la région et le syndicat intercommunal de promotion du Sancy au mois d'octobre 1985 avec une aide de l'Etat de 3 millions de francs, et de la région de 3 millions de francs pour un montant de travaux de 12 millions de francs (création de locaux techniques, tracés et balisage de pistes, achat d'engins de damage).

L'aménagement, en cours, de 11 zones nordiques d'intérêt régional :

- Puy-de-Dôme : Cézallier Sancy, crêtes du Forez,
- Cantal : haute planèze, haut Cantal, Recusset col de Legal, Cézallier cantalien, Saint-Ulcize (Aubrac), plomb du Cantal, mont d'Aubrac, planèze de Trizac,
- haute Loire : Mezenc,
- Allier : montagne bourbonnaise.

Au total, 9,5 millions de francs sont consacrés pour la durée du contrat de plan à l'ensemble de ce programme auquel s'ajoute 16,5 millions de francs de la région Auvergne.

La possibilité de pouvoir mobiliser des financements supplémentaires apparaît primordiale dans la mesure où sont concernées pour la réalisation de ces équipements des communes rurales de montagne dont les

capacités financières sont très limitées. D'où la nécessité de mettre en place un dispositif d'aide à des taux très incitatifs. Ce n'est que dans cette mesure que des communes très rurales de montagne pourront voir ces aménagements de zones nordiques contrecarrer la perte de vitalité de leur tissu économique.

5.3.2. *Le ski alpin*

Le ski de piste constitue une part essentielle de l'activité du tourisme d'hiver avec, en particulier, trois stations de sports d'hiver classées : Le Mont-Dore, Super-Besse, Super-Lioran. La poursuite de l'équipement et de la modernisation des stations est nécessaire pour les rendre concurrentielles avec les grandes stations alpines. Cet effort doit être accompagné par :

- l'aménagement du domaine skiable et la réalisation des infrastructures correspondantes,
- la modernisation et l'extension des capacités d'hébergement,
- l'équipement en structures de loisirs et de services complémentaires, devenus indispensables dans les stations de ski modernes,
- la promotion de formules nouvelles de séjour, intégrant notamment une animation culturelle.

La région, pour sa part, consacre 6 millions de francs à l'aménagement de stations d'hiver, sur la durée du contrat de plan.

Des crédits sont mis en place dans le cadre de contrats de station qui prévoient dans les différents domaines les investissements prioritaires dans les 5 années du plan.

La promotion du thermalisme thérapeutique est assurée par chacune des stations, mais aussi par les syndicats intercommunaux thermaux du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

L'effort qui a été entrepris pour doter les stations thermales auvergnates d'équipements modernes et d'un environnement de qualité ne doit pas être relâché.

Aussi, pour l'avenir, les efforts devraient porter :

- sur le maintien des actions visant à moderniser les stations thermales, notamment dans le domaine de l'accueil et des équipements culturels et de loisirs,
- l'amélioration de l'image et le développement de la promotion du thermalisme thérapeutique,
- la recherche de clientèles nouvelles (France et étranger) avec la mise en marché de produits nouveaux.

5.4. Développer les aménagements de loisirs

La valorisation du potentiel touristique de l'Auvergne néces-

site la conception et la promotion de produits nouveaux qui doivent être adaptés à la demande, tant sur le marché intérieur qu'extérieur.

Quelques domaines précis permettent d'illustrer ces besoins :

les parcs récréatifs.

L'Auvergne bénéficie à sa périphérie de l'implantation de l'un des plus importants parcs récréatifs de France : celui du PAL, à Dompierre-sur-Besbre (Allier). Il faut étudier les possibilités d'implanter un autre parc de ce type, une zone d'attraction différente qui engloberait l'agglomération clermontoise et une partie de la conurbation lyonnaise.

les loisirs sportifs - randonnées pédestres et équestres, canoë-kayak, golf, bases de loisirs.

L'équipement de l'Auvergne dans certaines activités de loisirs sportifs et de plein air doit nécessairement accompagner le développement du tourisme. Un accent particulier sera mis sur l'équipement et la mise en place de produits golf (parcours de 18 trous, golf d'initiation, "short golf").

6. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

6.1. Mesures collectives d'aménagement et de développement agricole

6.1.1. *Remembrement et travaux connexes*

L'action relative aux aménagements fonciers est sans doute déterminante pour assurer une meilleure valorisation des surfaces. Le remembrement et les travaux connexes sont un effort de longue haleine qui doivent être accentués dans une région caractérisée par un important morcellement des exploitations. Le nombre des communes remembrées est notablement insuffisant, et des régions naturelles entières n'ont pas encore bénéficié d'opérations de ce type.

Cette action est un préalable indispensable à toute autre opération d'aménagement foncier ou d'amélioration de la productivité des terrains. Dans certains cas, d'ailleurs, l'amélioration des structures agricoles pourra se faire selon une procédure moins coûteuse en utilisant la formule "échanges amiables"

6.1.2. *Hydraulique agricole*

Des investissements importants s'imposent dans ce domaine pour diversifier et intensifier les systèmes de production, notamment en Limagne - Val d'Allier. Ils permettent de se dégager de toutes les contingences climatiques pour une meilleure compétitivité sur le marché.

De plus, dans les zones "allaitantes", le drainage est une condition de l'amélioration de l'élevage car il permet à la fois l'amélioration de la qualité des terres et la mécanisation.

Irrigation : 13 800 ha à équiper (7 420 ha actuellement).

Drainage-assainissement : 35 000 ha de travaux à réaliser (50 370 ha actuellement).

6.1.3. Réseau de stations météorologiques automatiques et télédétection

L'amélioration des prévisions météorologiques et l'affinement de la climatologie constituent des conditions essentielles de la qualité des décisions de l'exploitant agricole, et notamment des éleveurs (voir dossiers FEOGA "bassin allaitant"). Ils contribuent à la sécurité des rendements.

Il est prévu d'implanter en Auvergne un réseau constitué de 7 stations "lourdes" et de 15 stations "légères" mis en oeuvre par les centres départementaux de la météorologie nationale. Ce réseau, cofinancé par l'Etat et les collectivités territoriales, représente un coût global d'équipement de 2,32 millions de francs.

Pour aider à la fois l'agriculteur et la forêt à gérer leurs patrimoines, à répondre à la forte demande des professionnels régionaux, à profiter d'un fort potentiel de recherche et à insérer dans le développement scientifique et technique européen, un programme de recherche-développement lié aux utilisations agricoles et forestières de la télédétection est envisagé en région Auvergne.

Ce programme, s'appuyant sur la qualité des images fournies par le satellite SPOT, vise à mieux maîtriser les utilisations de la télédétection spatiale. Il nécessite la collaboration et la compétence des gens de terrain et de la recherche.

6.1.4. Réduction des charges de mécanisation et mise en valeur agronomique

L'analyse des résultats comptables des exploitations agricoles auvergnates met en évidence des charges fixes "mécanisation" trop élevées. La réalisation d'actions collectives au niveau investissement, fonctionnement ou entretien du matériel agricole est à encourager. Les fédérations régionales et départementales des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) sont des maîtres d'oeuvre potentiels pour réaliser ces actions.

La réalisation d'un programme régional "relance agronomique" doit permettre une meilleure connaissance des sols (grâce à la réalisation d'analyses) et une mise en oeuvre de plans de fumure et de fertilisation. Les coûts de transport et les frais de stockage des engrais doivent faire l'objet de solutions collectives et programmées.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Voici les dépenses prévues par fonction de l'Etat et des APUL, 1986 à 1990, selon les projections établies à partir des contrats de plan.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	44,2	41,4	7,9	1,3	1,3
CULTURE VIE SOCIALE	26,6	25,2	24	24,8	26,6
SANTE (HORS CHR)	5,5	6,3	9,5	13,6	9,7
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	3,2	0	0,1	0,1	0,1
DEVELOPPEMENT URBAIN	26,1	27,4	28,7	30	31,3
DEVELOPPEMENT RURAL	0	0,2	0,1	0,4	0,3
TRANSPORTS	172,1	178	183,4	189	194,7
ACTION ECONOMIQUE	18,3	20,9	23,4	27,8	27,7
SERVICES GENERAUX APU	96,4	121,5	123,6	127,5	127,5
TOTAL	392,5	421	400,8	414,6	419,3

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL(en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	218,9	230,3	245,6	253,2	263,8
CULTURE VIE SOCIALE	265,3	274,3	287,7	291,4	298,4
SANTE (HORS CHR)	135,6	139,8	146	147,3	150,2
EQUIPEMENTS SOCIAUX	64,2	66,1	69,1	69,8	71,2
LOGEMENT	299	304,2	303,3	304,2	306,3
DEVELOPPEMENT URBAIN	628,4	651,4	684,9	696,2	714,7
DEVELOPPEMENT RURAL	836,1	866,9	912,4	928,6	953,5
TRANSPORTS	479,1	497,7	524,2	533,8	548,8
ACTION ECONOMIQUE	203,2	213	226,4	232,8	241,7
SERVICES GENERAUX APU	460	478,9	506,1	517	533
TOTAL	3589,8	3722,4	3905,7	3974,2	4081,6

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
 ET DES BILANS D'EXECUTION
 FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : AUVERGNE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987 1988 ②	Total 1984-1988 ③-①+②	Moyenne par année ④-③/5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	1,4	4,0	5,4	1,1	2,0
II - Formation de base	34,2	41,4	75,6	15,1	32,0
III - Adaptation des filières de formation	5,7	7,3	13,0	2,6	5,0
IV - Réseaux de transferts	7,0	13,7	20,7	4,2	10,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	3,3	11,7	15,0	3,0	6,0
VII - Les secteurs de politique économique	143,8	272,3	416,1	83,2	175,0
VIII - Aménagement spatial	78,3	141,3	219,6	43,9	92,0
IX - Tourisme	21,9	51,6	73,5	14,7	31,0
X - Gestion de l'environnement	7,2	20,8	28,0	5,6	12,0
XI - Culture, sports, loisirs	7,1	4,5	11,6	2,3	5,0
XII - Action sanitaire et sociale	19,7	49,7	69,4	13,9	30,0
Total général	329,6	618,3	947,9	189,6	400,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
 ET DES BILANS D'EXECUTION
 FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

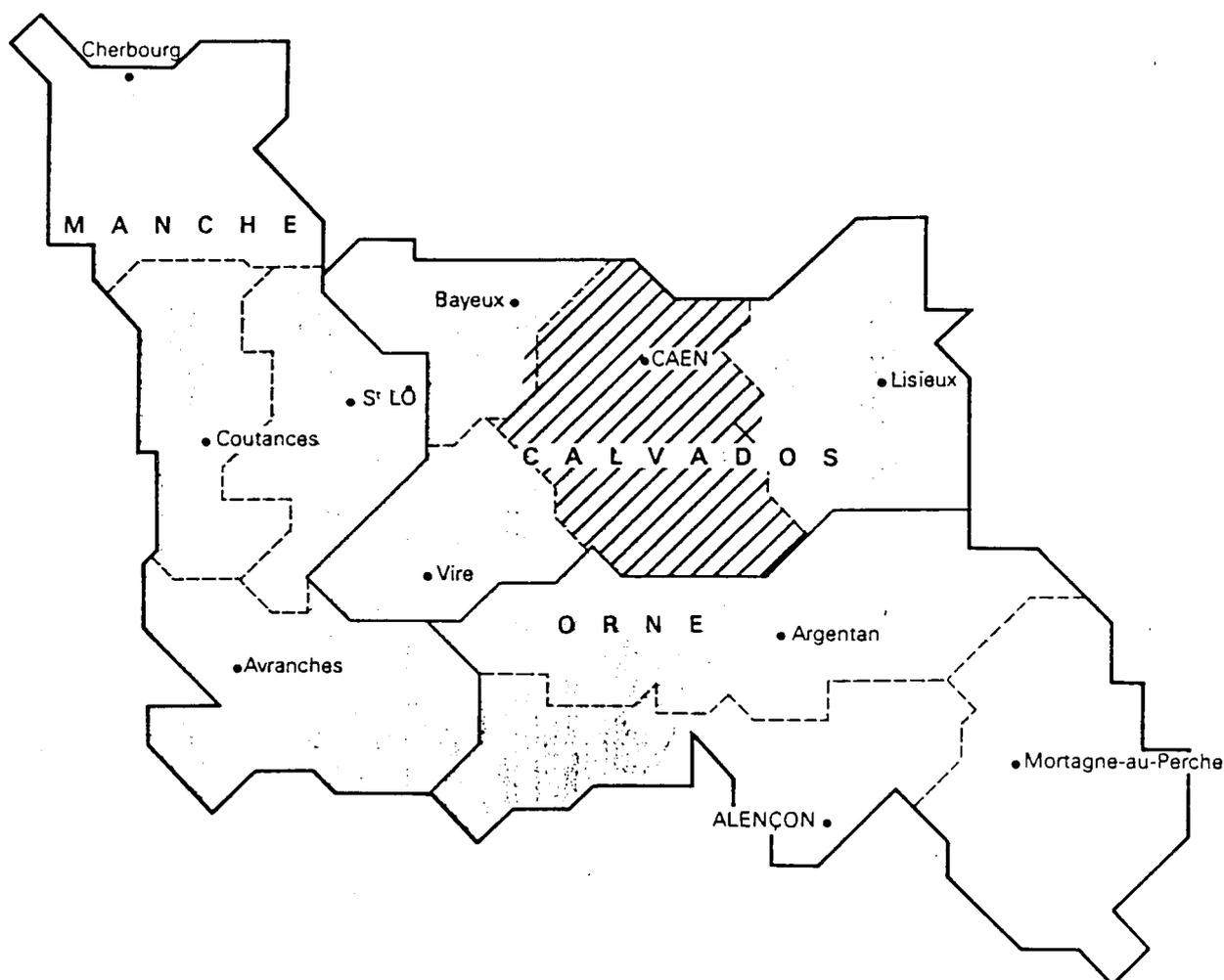
REGION : AUVERGNE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987+1988 ②	Total 1984-1988 ③-①+②	Moyenne par année ④-③/5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	1,0	5,6	6,6	1,3	5,0
II - Formation de base	30,0	1,3	31,3	6,3	15,0
III - Adaptation des filières de formation	5,0	11,7	16,7	3,3	10,0
IV - Réseaux de transferts	2,5	9,5	12,0	2,4	5,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	3,3	16,4	19,7	3,9	10,0
VII - Les secteurs de politique économique	59,3	116,6	175,9	35,2	75,0
VIII - Aménagement spatial	8,7	19,7	28,4	5,7	12,0
IX - Tourisme	33,7	50,0	83,7	16,7	35,0
X - Gestion de l'environnement	0,8	1,2	2,0	0,4	1,0
XI - Culture, sports, loisirs	19,5	(- 6,6)	12,9	2,6	5,0
XII - Action sanitaire et sociale	30,1	34,4	64,5	12,9	27,0
Total général	193,9	259,8	453,7	90,7	200,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE BASSE-NORMANDIE



LEGENDE

-  Zones éligibles au feder
-  Prêts globaux CECA

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE	2
1. Description générale de la région	2
2. Caractéristiques de l'évolution économique	2
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels	7
4. Bilan financier des actions passées	17
5. Développement de la région -Problèmes et conditions	22
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	24
1. Mieux utiliser le potentiel agricole et favoriser le développement des industries agro-alimentaires	24
2. Multiplier les initiatives dans le domaine industriel et artisanal	27
3. Accroître et diffuser les efforts de recherche	28
4. Développer la formation	29
5. Poursuivre le désenclavement régional	30
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT	32
1. Promotion de l'emploi	32
2. Formation de base	32
3. Adaptation des filières de formation	34
4. Les réseaux de transferts de technologie	35
5. Technopoles	37
6. Politique en faveur des entreprises	37
7. Les secteurs de politique économique	38
8. Aménagement spatial	46
9. Tourisme	46
10. Environnement	47
11. Culture	47
IV - RESSOURCES FINANCIERES	50

I. ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. DESCRIPTION GENERALE DE LA REGION

Proche de la capitale, avec une importante façade littorale, la Basse-Normandie est issue du découpage en deux de l'ancienne province normande.

Les trois départements qui la composent, Manche, Calvados, Orne, sont pourtant hétérogènes et montrent des évolutions différentes.

Le développement économique, marqué par l'industrialisation et la constitution de pôles urbains et tertiaires, s'est concentré au nord de la région, sur un axe Lisieux-Caen-Cherbourg, et sur quelques bassins industriels isolés (Alençon, Flers-Condé). En dehors de ces zones, les mentalités sont restées essentiellement rurales, et les petites villes du bocage normand, au sud et à l'ouest, sont restées sous-industrialisées sans pour autant bénéficier du dynamisme d'une agriculture restée traditionnelle. Malgré la faiblesse du relief, ces zones bocagères sont en fait restées très enclavées.

Caen (183 000 hab.) est la capitale incontestée de la région, même si sa partie orientale se situe dans la sphère d'attraction de la région parisienne.

La région, qui, avec sa façade maritime, son agriculture historiquement réputée, la proximité de Paris, la disposition prochaine de ressources énergétiques nouvelles (centrale nucléaire de Flamanville), semble disposer d'atouts majeurs, vit pourtant des difficultés économiques autant structurelles que conjoncturelles, manifestées par des évolutions préoccupantes des principaux secteurs d'activité.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-après présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de Basse-Normandie de 1975 à 1986.

Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982				77	17 589
1 351,0	+3,4	+1,5	+1,9	Hab/km2	km2

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière

Part population nationale.....	2,5	Variation
Part superficie nationale.....	3,2	de la population totale de 1975 à 1982:
Densité: ratio région/France.....	0,77	FRANCE..... +3,07 % REGION.... +3,4 %

Population active:

POPULATION ACTIVE	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
Basse-Normandie	597,8	1,10	43,2	52,1	36,8
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5
région/France	2,5 %	0,99	1,02	0,99	1,07

Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	%	Variation moyenne annuelle		Taux France %
				1983/85		
				Effectifs	Taux %	
TOTAL REGION	532,1	100	100	- 4,4	- 0,8	- 1,0
Agriculture	87,7	16,5	7,6	- 3,0	- 3,2	- 0,2
Industrie	125,0	23,5	24,8	- 2,4	- 1,9	- 2,8
B.C.G.A.	38,4	7,2	7,2	- 2,3	- 5,3	- 5,8
Commerce	60,5	11,4	12,0	+ 0,1	+ 0,2	- 1,0
Aut.tertiaire	220,5	41,4	48,4	+ 3,3	+ 1,5	+ 1,2

Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981-86
région	9,5	10,7	+ 5,5
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée :

VALEUR AJOUTEE 1982	V.A. totale 1982 (millions de Fr.)	V.A./habitant (milliers de Fr.)	% répartition V.A. régionale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
Basse-Normandie	73 670	54 427	7,3	28,9	6,4	57,4
Ratio Rég/France	2,2 %	0,88	1,62	0,97	0,96	0,97

Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign. supér.
Basse-Normandie	43,0	10,2	4,6
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi:

Zone d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab./km ²	Salde naturel entre 1966 et 1975	Salde naturel entre 1975 et 1982	Variation relative de la population entre 1966 et 1975	Variation relative de la population entre 1975 et 1982	Taux de migration entre 1966 et 1975	Taux de migration entre 1975 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Caen - Bayeux	472	3 458,5	432 380	125,0	28 196	24 019	10,8	6,7	3,1	0,8	13,4
Lisieux	171	1 423,8	113 908	80,0	4 724	2 718	1,8	1,0	-2,5	-1,4	13,9
Vire	94	1 128,7	58 673	52,0	1 678	930	-3,4	-0,6	-6,2	-2,2	10,0
Cherbourg	211	1 833,6	182 353	99,4	9 235	6 663	-0,4	6,6	-5,7	2,7	12,0
Saint-Lô	113	1 136,8	88 411	77,8	5 088	4 449	4,7	3,4	-1,6	-1,8	10,1
Avranches - Granville	140	1 443,3	114 810	79,5	2 978	1 728	0,1	1,1	-2,6	-0,4	9,6
Coutances	92	980,8	56 697	57,8	1 073	158	-3,1	-0,6	-4,9	-0,8	9,6
Fiers	165	1 960,2	114 740	58,5	3 986	2 701	0,9	-0,1	-2,6	-2,5	10,5
Alençon - Argentan	163	1 741,0	105 691	60,7	6 938	5 068	4,9	1,5	-2,1	-3,4	12,5
Montagne-au-Perche - L'Aigle	187	2 482,7	83 316	33,6	1 674	842	-0,9	0,6	-2,9	-0,5	9,9

* Taux de chômage moyen 1984 = $\frac{\text{Nombre moyen de DÉFM en 1984}}{\text{Population active 1982}}$

2.2. Population

La région est sensiblement moins peuplée que la moyenne, mais la démographie y est assez dynamique, avec un solde naturel moyen et un solde migratoire assez positif (1,5 % de 1975 à 1982).

La population est un peu plus jeune que la moyenne nationale (22,2 % de moins de 15 ans contre 20,6 % en France en 1982).

Cette situation globale positive recouvre pourtant des inégalités importantes au niveau des différentes zones d'emploi : les zones rurales ont toutes, de 1975 à 1982, un solde migratoire négatif, au profit des zones urbaines de Caen et Cherbourg, le phénomène étant récent pour cette dernière, mais plus accusé.

Compte tenu du mouvement naturel des naissances et décès, la population globale des zones d'emploi rurales reste à peu près stable, alors que Caen et Cherbourg voient la leur progresser de plus de 6 % de 1975 à 1982.

La région reste pourtant fortement marquée par la ruralité de sa population. C'est en 1975 seulement que la population urbaine a dépassé la population rurale, cela essentiellement du fait du département du Calvados, avec Caen, les deux autres départements restant encore à majorité rurale.

2.3. Population active et emploi

La population active a des caractéristiques très proches de la moyenne nationale, pour les taux d'activité comme pour leur évolution.

L'emploi reflète la ruralité régionale et la part encore importante de l'agriculture dans l'économie, puisque la part de l'emploi agricole y est de plus du double par rapport à l'ensemble national, avec pourtant une décroissance assez rapide (- 3,2% par an).

L'emploi industriel présente une part moyenne, avec une décroissance un peu moins forte que la moyenne nationale, ce qui témoigne plus des efforts effectués en matière de reconversion (pôle de Caen notamment) que d'une meilleure résistance spécifique de l'industrie régionale.

L'emploi dans le secteur du bâtiment présente une part et une évolution moyennes (décroissance sensible comme ailleurs en France).

L'évolution du commerce et du tertiaire témoigne d'un rattrapage assez sensible. On note, au niveau tertiaire, un potentiel net lié, notamment, au sous-équipement en tertiaire d'entreprises.

La structure actuelle de l'emploi, assez conforme à la moyenne française, en dehors de la part plus importante de l'agriculture, ne reflète pas l'importance des changements qu'a vécu la région.

L'industrialisation y est relativement récente. Amorcée seulement entre les deux guerres, elle s'est surtout effectuée depuis 1950, par la décentralisation d'ateliers de production de grandes entreprises à la recherche d'espace et de main-d'oeuvre (automobile, électricité, électronique), décentralisation qui est venue compenser les difficultés des industries plus anciennes (textile, métallurgie). Cette décentralisation a permis de redresser le solde migratoire régional, qui était fortement négatif, en renforçant les unités urbaines (Caen, Cherbourg, Alençon, Flers-Condé), et en y permettant le rattrapage des secteurs tertiaires.

Plus récemment, les secteurs qui ont permis la compensation de l'exode rural et du déclin des activités traditionnelles sont eux aussi entrés en crise (automobile, électricité, sous-traitance).

La situation du chômage, dont le taux régional est sensiblement plus élevé que la moyenne nationale, reflète cet état de fait, avec, là aussi, des variations très sensibles par zones : les taux de chômage sont nettement plus élevés dans les zones urbaines de Caen, Cherbourg, et

Lisieux, du fait de ces problèmes récents et des mouvements migratoires.

2.4. Valeur ajoutée

La valeur ajoutée par habitant se situe un peu en dessous de la moyenne provinciale, cela témoignant de la part importante d'une agriculture dont le rendement économique est plus faible que les autres activités.

2.5. Niveau de formation

Les indicateurs de formation montrent un retard important de la région dans ce domaine :

- population sans diplôme de 10 % supérieure à la moyenne nationale,
- population de diplômés de l'enseignement supérieur très inférieure à la moyenne nationale.

Cela se traduit par une sous-représentation de cadres supérieurs et techniques : 1,5 % dans les activités de production, 5,3 % dans les services, contre respectivement 3 % et 8,3 % en France.

La région a pourtant fait un effort réel en matière de formation supérieure, (université de Caen), mais encore trop récent pour modifier un contexte issu de l'histoire du développement (industrie de décentralisation) et du poids des activités traditionnelles.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

Les difficultés structurelles de la région, qui déterminent largement les perspectives d'emploi, sont présentées d'abord par secteurs, puis selon une analyse géographique.

3.1. Problèmes sectoriels

3.1.1. *L'industrie*

L'industrie basse-normande, occupant 125 000 personnes, est devenue essentielle pour l'emploi régional. L'emploi industriel est en régression, mais cette régression est surtout sensible dans les grands établissements : sur 3 300 emplois industriels perdus en 1984, 2 900, soit 88 % l'ont été dans des établissements de plus de 50 salariés.

Cette industrie est en effet composée pour partie de grandes unités : 30 établissements de plus de 500 salariés représentant 40 % de l'emploi, plus de 7 000 PME représentant les 60 % restants. Ces grandes unités sont situées essentiellement sur l'axe Lisieux-Caen-Cherbourg, autrement dit sur l'axe routier et ferroviaire principal desservant Paris, Saint-Lô, Alençon et la zone Vire-Condé-Flers constituant des îlots de moyenne importance.

Cette industrie est largement dépendante de l'extérieur, et plus précisément des sièges sociaux parisiens, surtout pour les secteurs de décentralisation qui se sont développés entre 1950 et 1960 (automobile, construction électrique, métallurgique).

La répartition de cette industrie est très inégale par secteurs, avec trois secteurs dominants : l'industrie agro-alimentaire (16,9 % de l'emploi au 1.01.1985), la construction électrique et électronique (14,5 %) et l'automobile (11,5 %). Les autres secteurs bien représentés sont la sidérurgie, la fonderie et le travail des métaux, la construction mécanique, le textile-habillement et la filière bois.

A la marge de l'industrie, le bâtiment, génie civil et agricole (BCGA) sont bien sûr importants, avec 29 000 salariés au 1.01.1985.

La situation dans chaque secteur se résume ainsi :

a) Les industries agro-alimentaires (premier secteur régional) sont un atout pour la région puisqu'elles sont, à tous points de vue bien intégrées.

La transformation du lait et l'industrie de la viande en constituent les pôles essentiels.

Le sous-secteur laitier (lait de consommation, beurre, fromage), indépendamment des conséquences de l'application des quotas laitiers, est fragile du fait de l'étroitesse des marges et de la faiblesse de la valeur ajoutée.

L'industrie de la viande, malgré le dynamisme récent des industries de deuxième et troisième transformation, est encore majoritairement une industrie d'abattage.

La biscuiterie-biscotterie est un secteur non négligeable (1 500 emplois), s'approvisionnant localement.

L'industrie agro-alimentaire régionale est donc trop peu diversifiée. Cette insuffisante diversité est liée à la structure des productions agricoles, même si certaines productions (betterave sucrière) restent non transformées régionalement.

b) La construction électrique et électronique comprend en fait deux types de production d'évolution contrastée :

- l'électro-ménager (surtout Moulinex, huit usines dans la

région) qui connaît des difficultés conjoncturelles,

- les équipements professionnels électroniques, en croissance, et pour lesquels le renforcement d'un pôle technologique à Caen (SEPT, ISMRA) devrait conforter le développement.

c) L'industrie automobile est concentrée autour de Caen, avec RVI (camions) et Citroën. Elle a une importance essentielle de par la sous-traitance qui constitue 31 % des effectifs de la filière régionale (constructions électriques, plastiques, équipements).

La tendance du marché automobile, et notamment des véhicules industriels, n'est pas favorable. Les pertes d'effectifs ont été très importantes dans la filière, notamment pour les sous-traitants.

d) La sidérurgie, la fonderie, le travail des métaux font vivre différentes PME dont certaines très dynamiques, et une entreprise sidérurgique (SMN) en difficulté. L'avenir de celle-ci peut évoluer favorablement grâce à de récents investissements, mais reste globalement incertain.

e) La construction navale et mécanique constituait la spécialité de Cherbourg. La disparition de l'UIE laisse subsister deux entreprises importantes dans un secteur qui reste très concurrentiel.

f) Les industries textiles et d'habillement dont implantées hors des bassins industriels dominants, dans l'Orne et la Manche. Ces industries traditionnelles de la région, comme celles de la filière bois, perdent actuellement beaucoup d'emplois et se trouvent en situation défensive.

g) Le nucléaire, très récent, est en développement dans le nord Cotentin (La Hague, Flamanville) et représentera à terme quelque 3 000 emplois.

h) le bâtiment et travaux publics comporte deux sous-secteurs :

- les grands chantiers qui, avec le nucléaire notamment, représentent actuellement le quart de l'emploi, mais avec le problème de l'"après-chantier",
- le logement qui, comme ailleurs en France, a subi directement la chute du marché du "neuf" et a perdu près de 4 000 emplois de 1982 à 1984.

Ainsi, le secteur industriel bas-normand est-il beaucoup plus fragile que l'indicateur global d'emploi ne le laisserait supposer :

- établissements dépendant de centres de décision et d'évolution externes à la région,
- industries situées dans des secteurs en régression,
- industries traditionnelles devant effectuer des restructuration ou modernisation difficile au plan social.

3.1.2. L'agriculture

L'agriculture basse-normande est essentiellement tournée vers l'élevage : lait et produits laitiers, viande (boeufs - veaux, élevage porcin en progression), élevage chevalin spécialisé. Les productions végétales, plus localisées, restent secondaires (17 % de la PAF).

Les plaines de Caen, de Falaise, d'Argentan concentrent l'essentiel des productions céréalières (blé, cultures fourragères, cultures industrielles : betterave et lin). Les productions et rendements de ces cultures croissent régulièrement.

Il faut noter aussi une production maraîchère sur les zones côtières de la Manche (premier producteur national de carottes).

A l'exception des zones céréalières indiquées ci-dessus, l'agriculture basse-normande connaît des problèmes aigus :

- morcellement des exploitations et insuffisance des équipements,
- population agricole vieillissante,
- équipement rural insuffisant, notamment dans le bocage.

Le manque de diversification de cette agriculture est largement dû aux contraintes physiques, géologie, topographie et climat, qui ont imposé la prairie permanente sur une grande partie du territoire agricole.

Cela est évidemment lourd de conséquences compte tenu de l'évolution de la situation communautaire (viande et produits laitiers).

Les productions végétales (céréales et betteraves), qui ont connu jusqu'ici une situation plus favorable, risquent elles aussi d'être touchées par les limitations de production.

La reconversion demeure difficile. Les agriculteurs âgés ont une formation traditionnelle de terrain et envisagent difficilement de s'orienter vers d'autres productions et d'investir à la veille de la retraite.

Le niveau de formation initiale des jeunes est faible et retentit sur leur capacité d'adaptation.

De plus, le revenu agricole, exprimé par le revenu brut d'exploitation, diminue régulièrement. La Basse-Normandie se situe au 19ème rang des régions françaises pour le RBE par exploitation pour les livraisons, et au 17e rang pour le RBE par exploitation pour la production.

Cela n'encourage pas l'installation des jeunes et ne facilite pas les investissements de reconversion.

Les perspectives ne sont cependant pas uniformément sombres. L'exode rural permet d'espérer une restructuration des exploitations, les pouvoirs publics ayant la volonté de poursuivre l'aménagement foncier.

La productivité peut être largement améliorée, notamment par un effort d'équipement, accompagnant une politique volontariste de formation. La diversification des productions est possible, ainsi que leur valorisation, notamment grâce aux IAA.

3.1.3. *L'artisanat*

L'artisanat est fortement représenté dans la région, avec 66 500 actifs dans 22 400 entreprises.

Le secteur est rural pour plus de la moitié. Ce faisant, il subit directement le contrecoup sur les revenus agricoles de l'impact de la politique des quotas et, d'une manière générale, des difficultés de l'économie agricole.

Actuellement, la majorité des entreprises nouvelles se créent en milieu urbain.

Cependant, ce redéploiement de l'artisanat en milieu urbain ne compense pas les pertes du milieu rural. Ainsi, globalement, le secteur artisanal bas-normand investit 10 % de moins que la moyenne nationale et le revenu par entreprise est de 5 % inférieur à la moyenne nationale.

3.1.4. *Infrastructures*

A côté des difficultés qui précèdent, l'état des infrastructures de transport ne constitue pas un atout. Si l'on considère les différents modes de transport représentés sur le territoire bas-normand, route, fer, mer, air, on constate que, hormis l'autoroute A 13, la Basse-Normandie ne dispose d'aucune autre infrastructure de haut niveau. Cette situation est pénalisante tant pour le transport de personnes que pour le transport de marchandises.

Les infrastructures routières représentent dans la région un réseau très dense, mais ses caractéristiques et son état constituent une charge beaucoup plus qu'un moyen de développement. L'axe nord-littoral desservi par l'autoroute A.13 Paris-Caen et son prolongement à quatre voies jusqu'à Cherbourg ne saurait être achevé avant 1995 au plus tôt, car les tronçons qui restent à réaliser sont onéreux.

Les routes de desserte est-ouest du sud de la région, bien que pouvant, en pointe, supporter des trafics de 10 000 véhicules/jour, présentent des caractéristiques inadaptées au trafic.

Enfin, sur les liaisons avec les autres régions (axe Calais-Bayonne et route des estuaires), les programmes concernant la région n'atteindront pas la moitié de leur réalisation à la fin du IXe plan.

Du point de vue ferroviaire, la Basse-Normandie est la seule région française à ne pas avoir de ligne électrifiée et le TGV Atlantique ne fera que frôler l'extrême-sud de la région.

La dégradation des conditions de trafic Paris-Cherbourg, se conjugant à l'inachèvement de la liaison routière, fait peser un lourd handicap sur le Cotentin et sur le port de Cherbourg.

Pour la radiale sud Paris-Granville et les transversales Caen-Rouen et Caen-Rennes, les améliorations en cours ne permettront pas d'atteindre un niveau de service satisfaisant.

Du point de vue aérien, seul Deauville - Saint-Gatien peut prétendre au titre réel d'aéroport international, bien que très éloigné de sa clientèle potentielle.

3.1.5. *Produits de la mer*

Le domaine de la pêche et de la conchyliculture est actuellement un secteur porteur pour la région : la pêche, uniquement artisanale, hauturière et côtière, trouve assez facilement des débouchés pour ses produits frais de qualité.

L'ostréiculture est parvenue en dix ans à multiplier sa production par six. Il reste cependant que, pour un emploi productif direct, la région ne compte qu'un emploi induit alors que les régions maritimes développées en comptent trois pour un. C'est donc tout le domaine amont (équipement, ravitaillement) et le domaine aval (transformation, commercialisation) qu'il convient de développer.

3.1.6. *Tourisme*

Dans le domaine des activités touristiques, la région Basse Normandie est la troisième région française, mais elle s'est longtemps contentée d'une attitude passive. Depuis quelques années commence la mise en place de véritables produits touristiques avec une politique de commercialisation visant le tourisme et les activités de loisirs.

Il reste que, malgré la proximité de Paris, le tourisme normand reste excessivement saisonnier.

3.2. Les problèmes d'environnement économique

3.2.1. *La formation*

Le niveau de formation actuel de la population régionale est très sensiblement inférieur à ce qu'il est en France, tant au niveau des diplômes de base que de l'enseignement supérieur.

Améliorer ce niveau moyen est une oeuvre de long terme. Cela dit, l'appareil de formation souffre encore de handicaps importants, alors qu'il devrait au contraire être supérieur à la moyenne pour combler les retards constatés.

En formation initiale, les résultats progressent, mais sont encore insuffisants : les taux de redoublement dans le primaire sont trop élevés, le taux d'enfants dans le secondaire est inférieur à la moyenne. Les enfants en difficulté scolaire orientés vers des formations minimales sont plus nombreux qu'en France. Les mêmes remarques s'appliquent sur les filières techniques et l'enseignement des métiers.

Au niveau de l'enseignement agricole, où le nombre des établissements est élevé (68, avec une majorité d'établissements privés), le niveau est également particulièrement faible sur les cycles courts.

Inversement, les effectifs en cycle long et supérieur court (BTS) sont essentiellement formés dans le secteur public, mais ils ne représentent que 2% de l'ensemble des scolaires agricoles. On note cependant une forte progression des effectifs de terminale.

Les difficultés de la formation initiale tiennent pour une large part au milieu social agricole, resté très traditionnel. Elles tiennent aussi à la qualité de l'appareil de formation qui reste très largement à améliorer.

En formation supérieure, un très gros effort a été réalisé depuis 1950, aussi bien en cycle court (BTS : 10 établissements, dont 7 dans le Calvados, 1 dans l'Orne, 2 dans la Manche, dont 1 spécialisé dans les techniques de la mer) qu'en cycle long, principalement avec l'université de Caen où l'évolution des effectifs est positive et rapide. Mais :

- il n'existe qu'un seul IUT à Caen (biologie appliquée, mesures physiques, gestion des entreprises et administration, techniques de commercialisation),

- il n'existe que trois lycées préparant aux grandes écoles avec une capacité d'accueil limitée,

- il n'existe aucune grande école nationale dans la région, excepté l'ESCAE (commerce) qui ne dispense que deux années de formation sur trois, en liaison avec l'ESCAE de Haute-Normandie.

Le potentiel de formation supérieure reste donc très insuffisant au niveau de sa capacité d'accueil, de la diversité de spécialisations, et, notamment, dans sa liaison avec les secteurs économiques majeurs de la région (agriculture, IAA, électricité, électronique, mécanique...).

La formation professionnelle et continue représente un enjeu particulièrement important pour la région du fait des lacunes du système de formation initiale. Elle s'exerce au niveau :

- de la formation des jeunes demandeurs d'emploi,
- de la formation continue des salariés.

Outre le problème quantitatif, l'appareil de formation public et privé a eu des difficultés à répondre à la demande :

Faible structure financière des organismes de formation (99 organismes en activité, dont 30 ont un chiffre d'affaires supérieur à

100 000 F), d'où difficulté à investir et à proposer des formations qualifiantes dans les domaines d'application des nouvelles technologies (des programmes de subventions d'investissement ont partiellement réduit cette difficulté). Pour les mêmes raisons, la formation de formateurs est insuffisamment développée.

Implantations regroupées dans les zones urbaines : certaines zones, à population rurale importante, sont presque dépourvues d'organismes de formation (Cotentin-Bassin de Flers-Pays d'Auge-Bocage Virois).

Certains secteurs d'activité ne disposent pas ou peu de structures de formation : électronique niveau V, tourisme, métiers de la mer, commerce extérieur, biotechnologies...

Difficultés organisationnelles, financières et pédagogiques à monter des formations "à la carte" adaptées à des demandes diversifiées (accompagnement des TUC, contrats de formation alternée, formation continue, FNE, individuel...).

3.2.2. La recherche

Au vide quasi total de la recherche en Basse-Normandie jusqu'au début des années 50 a succédé un très gros effort, sous trois formes, la recherche dans les entreprises, qui a accompagné l'industrialisation : l'implantation d'organismes nationaux, le développement de la recherche à l'université.

Au niveau des entreprises, les capacités de recherche se sont développées dans quatre domaines principaux : biologie appliquée, électronique et électrotechnique, construction navale, matériaux. Cet effort de recherche est cependant surtout le fait des entreprises régionales, de taille moyenne.

Les organismes de recherche nationaux sont le CNRS (géomorphologie, histoire moderne), l'INRA, l'IFREMER, le SEPT (paiement et courrier électronique), le CEA (radioécologie marine).

L'université comporte de nombreux laboratoires (notamment en recherche médicale, biologie appliquée à l'agriculture et l'agro-alimentaire, sciences humaines, écologie littorale). Il faut noter également l'ISMRA (Institut des sciences de la matière et du rayonnement) qui associé au GANIL, (accélérateur d'ions du CNRS et du CEA) développe différents thèmes très pointus, y compris en liaison avec des firmes privées.

Enfin, diverses associations participent à des applications de transfert de technologie, notamment l'ADRIA (agro-alimentaire) et l'ADIBAN (informatique et automatique), l'ARIST (brevets, licences), l'APROBO (robotique), l'ADER (développement de la recherche), l'AICO (association des inventeurs).

Cependant, ce développement des structures de recherche en Basse Normandie est encore trop récent pour produire son plein effet sur

le développement économique régional.

Il manque des structures de recherche appliquée centrées sur la mise au point de nouveaux produits et de technologies dans les secteurs d'activité régionaux importants, comme l'agro-alimentaire ou la pharmacie;

Le tissu des PME-PMI n'est pas suffisamment branché sur les réseaux de recherche, et ceci pose le problème général des liaisons industrie-recherche et des transferts au niveau PME-PMI, qui commence d'être abordé avec les réseaux de conseillers technologiques.

La liaison formation-recherche présente de grosses lacunes pour produire les cadres nécessaires à l'application dans les entreprises, notamment au niveau des IUT.

Ainsi, au niveau de la recherche, la région dispose d'atouts très sérieux, mais souffre d'insuffisances notables en matière de valorisation, de transferts, d'application. L'effort de recherche est par ailleurs essentiellement et naturellement concentré sur l'axe urbain et industriel au nord de la région.

3.2.3. *Le tertiaire d'entreprise*

Le secteur des services évolués aux entreprises, sociétés de conseil, informatique, information commerciale, services logistiques divers, est insuffisamment développé, notamment hors de l'agglomération caennaise.

3.3. Les déséquilibres spatiaux

L'analyse suivante se centre sur la dynamique récente de l'emploi, de 1982 à 1986.

Les bassins de Coutances, de Cherbourg et de Bayeux ont un solde d'emploi salarié positif sur la période. Les trois bassins ont les mêmes caractéristiques : baisse de l'agriculture, du BCGA, hausse dans le tertiaire, et surtout évolution positive de l'industrie, à l'inverse de tous les autres bassins.

La situation à Cherbourg présente cependant des risques pour les années à venir, compte tenu des difficultés du secteur de mécanique navale.

Le tertiaire dans ces zones reste faible, même s'il est en progression; un potentiel de développement existe.

Les deux petites zones d'Argentan et de Granville ont une évolution légèrement positive de l'emploi salarié, avec baisse de l'agriculture, de l'industrie et du BCGA, compensée par la hausse du tertiaire.

Ce sont des sous-bassins des zones d'emploi d'Alençon et d'Avranches-Granville, d'évolution différente de l'ensemble de leur zone.

Caen, Alençon, Saint-Lô, Lisieux, Avranches, toutes ces zones ont une part de tertiaire nettement supérieure à la moyenne régionale, puisque plus urbanisées, et connaissent au plan industriel une évolution peu favorable, soit par la présence d'un secteur dominant en difficulté (textile à Avranches, lait à Saint-Lô), soit par la présence de grandes unités ayant dû subir de fortes réductions d'effectifs (RVI, SMN à Caen, Wonder, Bocaviande, Isoroy à Lisieux).

L'Aigle, Vire, Flers, Mortagne sont des zones où l'emploi salarié chute fortement : zones à dominante rurale, l'emploi tertiaire y est très faible, les établissements industriels appartiennent à des filières menacées.

La dégradation de l'emploi transparaît cependant moins au niveau du chômage, en raison de soldes migratoires fortement négatifs.

En conclusion, le sud de la région a une situation particulièrement préoccupante car dominée par une agriculture de petites exploitations avec un tertiaire faiblement représenté (sauf à Alençon), et un solde migratoire fortement négatif (Avranches, Vire, Flers, l'Aigle, Mortagne, Alençon).

Dans le nord de la région, le bassin de Caen, pôle de conversion, subit de fortes pertes dans les grandes unités qui ont dominé la capitale régionale depuis 20 ans et plus, mais ces pertes se situent dans un contexte plus résistant, avec un tertiaire actif. La situation est du même ordre à Lisieux, avec un tertiaire plus faible malgré l'intégration de la côte Fleurie dans la zone. La zone de Cherbourg est en pleine mutation, mais la forte présence des secteurs anciens en conversion apparaîtra de façon plus sensible une fois passée la perturbation dans les évolutions engendrée par les grands chantiers. La zone de Saint-Lô accroîtra difficilement son tertiaire mais continue d'assister en son sein aux effets combinés des restructurations et des quotas dans le secteur du lait. Les autres bassins ont un faible nombre d'emplois mais pèsent positivement sur l'évolution de l'emploi régional (Argentan, Granville, Coutances, Bayeux).

Si l'on ajoute à ce constat que les infrastructures régionales desservent surtout le nord de la région, que les structures de recherche et de formation sont concentrées dans cette partie, le déséquilibre dans la dynamique du développement apparaît encore plus flagrant entre le nord qui peut résister à des chocs ponctuels importants et déployer ses atouts, et le sud, globalement en difficulté.

3.4. Les perspectives 1986-90

En terme de population, l'INSEE prévoit une progression de

3,45 % sur la période 1982-1990, soit, en 1990, une population proche de 1 400 000 habitants (+ 46 000).

Du fait de la structure par âge actuelle, cet accroissement de la population va entièrement se retrouver dans la tranche 17-64 ans (+ 47 000) avec diminution des jeunes et augmentation des personnes âgées (+ 17 000).

Au niveau de l'emploi, les tendances lourdes sont les suivantes :

- l'emploi agricole va continuer de régresser, avec une perte annuelle moyenne de quelque 2 400 emplois, soit 12 000 emplois perdus sur la période,

- le bâtiment pourrait repartir, et le tertiaire poursuivre une légère progression, avec une moyenne de création de 1 600 emplois par an pour les deux secteurs, soit 9 000 emplois sur la période.

Ces prévisions amènent aussi à envisager une perte globale sur la période de 9 à 10 000 emplois, ce qui place la région Basse-Normandie dans le tiers des régions françaises les plus pénalisées.

La Région ayant une démographie positive, l'augmentation du chômage pourrait atteindre 50 % sur la période, en dehors de sa contrepartie migratoire.

3.5. Conclusion

Malgré des atouts indéniables, la région doit donc faire face à des difficultés structurelles importantes :

- poids encore important, et dominant au sud de la région, d'une agriculture vieillissante et concentrée sur des productions difficiles à rentabiliser,
- tissu industriel sectoriellement encore fragile, et pour partie dépendant de centres de décision extérieurs,
- formation et qualification globalement insuffisantes,
- déséquilibre s'accroissant entre le nord de la région, mieux desservi et possédant l'essentiel des facteurs de progrès, et le sud, enclavé, où les difficultés s'accumulent.

4. BILAN FINANCIER DES ACTIONS PASSEES

4.1. Les investissements réalisés

Sur la période 1981-1985, les investissements réalisés par l'Etat et les administrations publiques locales (région, département, col-

activités locales) ont été les suivantes (source BIPE).

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	81	33,2	32,4	22	22
CULTURE VIE SOCIALE	46,7	21,3	27,7	38,1	44
SANTE (HORS CHR)	75,4	12,5	0,7	0,9	0
EQUIPEMENT SOCIAUX	0,5	0,4	0	0	0
LOGEMENT	0,2	0,4	0,2	0,2	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	79,6	31,3	38,7	46,5	23
DEVELOPPEMENT RURAL	6,9	3,4	2,7	13,6	3
TRANSPORTS	283,6	130,3	154,4	113,5	148
ACTION ECONOMIQUE	57,3	35,1	29,6	24,6	18
SERVICES GENERAUX APU	40,7	35,8	27,4	33,1	28
TOTAL	671,9	303,7	313,8	292,8	286

DEPENSES DES A.P.U.L. (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	169,3	148	209,4	225,8	211,7
CULTURE VIE SOCIALE	180,1	200,7	228,3	204,3	223,9
SANTE (HORS CHR)	126,7	78,8	90,6	107,2	100,5
EQUIPEMENT SOCIAUX	71,3	46,1	40,1	41,1	53,1
LOGEMENT	470,9	589,3	538	623,7	685,3
DEVELOPPEMENT URBAIN	236,6	221,3	334,7	205,2	304,4
DEVELOPPEMENT RURAL	399,2	360,9	363,2	459,8	474,8
TRANSPORTS	324,1	120,4	267,8	280,4	307,5
ACTION ECONOMIQUE	78,4	101,8	166,2	151	160,3
SERVICES GENERAUX APU	663,8	190,6	212,2	529	530,3
TOTAL	2720,4	2057,9	2450,5	2827,5	3051,7

Les deux tableaux suivant donnent une répartition plus détaillée de ces investissements.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT		BASSE-NORMANDIE			
UNITE: M F courants		1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS		3,9	2,1	2,1	1,5
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE		0,0	0,0	0,0	0,0
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE		70,3	27,1	26,9	17,2
ENSEIGNEMENT CONTINU		0,0	0,0	0,0	0,0
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		6,8	4,0	3,4	3,3
1 TOTAL ENSEIGNEMENT		81,0	33,2	32,4	22,0
CULTURE		44,0	20,3	25,4	35,9
SPORTS-LOISIRS		2,7	1,0	2,3	2,2
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE		46,7	21,3	27,7	38,1
3 TOTAL SANTE hors CHR		75,4	12,5	0,7	0,9
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX		0,5	0,4	0,0	0,0
5 TOTAL LOGEMENT		0,2	0,4	0,2	0,2
SERVICES COMMUNS		4,3	3,2	1,9	2,1
RESEAUX ET SERVICES		0,0	0,0	0,0	0,0
TRANSPORTS COLLECTIFS		0,0	0,0	0,0	0,0
VOIRIE URBAINE		68,0	27,7	30,2	36,3
AMENAGEMENT URBAIN		7,3	0,4	6,6	8,1
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN		79,6	31,3	38,7	46,5
SERVICES COMMUNS		0,1	0,2	0,0	0,2
EAU ASSAINISSEMENT		1,1	1,0	0,3	1,3
RESEAUX SERVICES AUTRES		0,0	0,0	0,0	0,0
AMENAGEMENT RURAL		0,6	0,3	0,3	0,2
AMENAGEMENT EAUX		1,1	0,1	0,2	0,1
ANTI-POLLUTION		2,6	1,4	1,0	11,8
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.		1,4	0,4	0,9	0,0
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL		6,9	3,4	2,7	13,6
SERVICES COMMUNS		0,4	0,2	0,2	0,3
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS		228,1	103,2	120,0	88,5
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX		0,0	1,1	0,0	0,0
MER TRANSPORTS MARITIMES		54,0	24,7	33,4	24,2
AIR TRANSPORTS AERIENS		1,1	1,1	0,8	0,5
8 TOTAL TRANSPORTS		283,6	130,3	154,4	113,5
SERVICES COMMUNS		8,6	5,2	2,4	2,0
AGRICULTURE IAA COMMERCE		48,7	29,9	27,2	22,9
ENERGIE		0,0	0,0	0,0	0,0
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES		0,0	0,0	0,0	0,0
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT		0,0	0,0	0,0	0,0
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION		0,0	0,0	0,0	0,0
BTP		0,0	0,0	0,0	0,0
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE		57,3	35,1	29,6	24,9
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU		40,7	35,8	27,4	33,1
F.C.T.V.A.		0,0	0,0	0,0	0,0
D.G.E.		0,0	0,0	0,0	0,0
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT		0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 1 A 11.....		671,9	303,7	313,8	292,8
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....		671,9	303,7	313,8	292,8

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL		BASSE-NORMANDIE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	0,6	0,3	0,3	0,1	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	70,9	71,6	78,9	82,8	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	90,6	67,4	118,7	125,1	
ENSEIGNEMENT CONTINU	1,4	0,0	0,0	0,4	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	5,8	8,7	11,5	17,4	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	169,3	148,0	209,4	225,8	
CULTURE	41,9	44,2	41,3	43,7	
SPORTS-LOISIRS	138,2	156,5	187,0	160,6	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	180,1	200,7	228,3	204,3	
3 TOTAL SANTE hors CHR	126,7	78,8	90,6	107,2	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	71,3	46,1	40,1	41,1	
5 TOTAL LOGEMENT	470,9	589,3	538,0	623,7	
SERVICES COMMUNS	5,0	2,8	1,6	1,2	
RESEAUX ET SERVICES	103,8	110,0	140,3	83,8	
TRANSPORTS COLLECTIFS	3,4	0,3	2,3	2,2	
VOIRIE URBAINE	60,2	42,5	91,9	55,5	
AMENAGEMENT URBAIN	64,2	65,7	98,6	62,5	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	236,6	221,3	334,7	205,2	
SERVICES COMMUNS	2,5	2,0	3,9	3,4	
EAU ASSAINISSEMENT	151,0	126,3	138,4	152,9	
RESEAUX SERVICES AUTRES	174,3	158,1	153,6	224,7	
AMENAGEMENT RURAL	52,6	51,5	50,5	53,0	
AMENAGEMENT EAUX	7,5	6,4	3,1	12,9	
ANTI-POLLUTION	11,1	16,5	13,6	12,6	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0,2	0,1	0,1	0,3	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	399,2	360,9	363,2	459,8	
SERVICES COMMUNS	0,9	0,5	3,1	1,3	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	257,7	98,3	254,5	274,4	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0,0	0,0	0,0	0,0	
MER TRANSPORTS MARITIMES	65,3	19,9	8,3	4,1	
AIR TRANSPORTS AERIENS	0,2	1,7	1,9	0,6	
8 TOTAL TRANSPORTS	324,1	120,4	267,8	280,4	
SERVICES COMMUNS	32,9	31,0	52,6	23,6	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	44,1	70,5	112,4	105,7	
ENERGIE	0,4	0,1	0,0	20,7	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0,0	0,0	0,0	0,0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0,4	0,2	1,2	1,0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0,6	0,0	0,0	0,0	
BTP	0,0	0,0	0,0	0,0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	78,4	101,8	166,2	151,0	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	663,8	190,6	212,2	529,0	
F.C.T.V.A.	0,0	0,0	0,0	0,0	
D.G.E.	0,0	0,0	0,0	0,0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL 1 A 11.....	2720,4	2057,9	2450,5	2827,5	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	2720,4	2057,9	2450,5	2827,5	

4.2 Le pôle de conversion de Caen

Le classement de la région caennaise comme pôle de conversion a été la conséquence des perspectives d'évolution de quelques gros établissements industriels : Tréfinmétaux Société métallurgique de Normandie (réduction de 4 000 emplois), (fermeture de l'usine de Dives), Renault VI (fortes réductions d'effectifs).

En deux ans et demi, l'effort a porté sur la localisation de nouveaux projets industriels, sur quelques opérations d'infrastructures (parc technologique, zones d'activité), sur la mise en place de liaisons nouvelles (routes, voirie, port) sur des mesures concernant la formation professionnelle.

Les primes à l'aménagement du territoire (PAT) ont porté, de 1984 à la mi 1986, sur près de 65 millions de francs, et ont concerné près de 1 200 emplois et des investissements industriels de 493 millions de francs.

Des prêts du Fonds industriel de modernisation (FIM) ont été accordés pour 160 millions de francs.

Des financements spécifiques FIAT et FSGT (routes et logements principalement) ont été accordés pour 77 millions de francs.

Les subventions pour la formation ont dépassé 15 millions de francs.

Au total, le taux de chômage a baissé d'un point sur le pôle, alors qu'il ne s'améliorait pas sur l'ensemble régional.

Le bilan apparaît globalement positif en matière de concertation et de dynamisme local.

4.3. Primes de développement régional

4.3.1. *Prime d'aménagement du territoire*

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	35	38	27	29
Montant de la PAT	36,915	67,434	39,186	33,785
Investissements (millions de francs)	259,966	383,165	420,151	298,919
Emplois prévus	1 680	1 713	1 210	2 129

4.3.2. Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 :	14 147
1985 :	6 000
1986 :	6 000

(Source : CADEB, 1987)

4.4. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Basse-Normandie se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (source : Eurostats).

	1981-85	dont 1985
FEDER	25,3	10,1
FEOGA	7,1	2,4
BEI-NIC	244,9	63
CECA-EURATOM	110,1	44,8

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. DEVELOPPEMENT REGIONAL - PROBLEMES ET CONDITIONS

La région doit simultanément faire face à des problèmes de court terme, et développer une politique de long terme.

A court terme, et devant les tendances analysées au paragraphe 3 précédent, le problème est de réagir aux restructurations des activités agricoles, ébranlées notamment par la politique européenne de régulation de la production laitière.

Il est également important de continuer d'amortir les récentes difficultés de l'industrie et l'effet des restructurations non terminées des grands établissements régionaux.

A moyen et long terme, les atouts de la région seront :

- l'existence, malgré les difficultés actuelles, d'un réel potentiel agricole et d'une diversification, notamment à travers les filières agro-alimentaires, des produits finaux, avec des gisements de productivité encore très importants,
- la valorisation des ressources maritimes d'un littoral important, à partir d'un milieu professionnel encore restreint, mais dynamique,
- l'exploitation du potentiel régional de recherche, avec des filières où la région est d'ores et déjà en pointe (le nucléaire, la physique des particules) et d'autres où elle est naturellement bien placée (biologie appliquée, liaison aux IAA),
- la proximité des marchés, (région parisienne, Grande-Bretagne) si le désenclavement ferroviaire et routier est poursuivi,
- la disponibilité d'énergie,
- un potentiel touristique lié notamment à la proximité de la région parisienne, et celle plus relative du nord de la France et de l'Europe,
- un cadre de vie agréable, propice à l'installation des entreprises et des personnes.

D'une manière moins caractéristique, la structure actuelle de l'industrie et de l'artisanat bas-normand laisse encore de nombreuses possibilités de diversification, si les conditions de cette dynamique de diversification sont remplies.

Les conditions du développement régional passeront donc d'abord par un certain nombre de mises à niveau

- de la formation, sur l'ensemble des registres (formation initiale, formation supérieure et technique, formation continue), où le retard et les inadaptations sont importants,
- de l'environnement immatériel, services aux entreprises, transfert de technologie, communication, services commerciaux, etc.,
- du désenclavement régional.

Le problème de ces mises à niveau est beaucoup plus aigu dans la partie sud de la région.

Les conditions de développement dépendront ensuite de la réalisation des investissements nécessaires à la valorisation des atouts évoqués : infrastructures et équipements sur les terrains agricoles, sur le littoral et les ports, sur les zones d'activité, investissements pour la recherche, la formation, les réseaux de transfert, les services et l'animation des entreprises.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

L'analyse sociale et économique et les perspectives concernant les besoins en création d'emplois ne peuvent que confirmer la nécessité de poursuivre une stratégie du même type que celle qui s'est concrétisée depuis 1984 dans le cadre du contrat de plan entre l'Etat et la Région.

Le diagnostic porté sur la Région conduit toutefois à hiérarchiser ces objectifs : les impératifs immédiats de création d'emplois ou de restructuration des productions agricoles fortement ébranlées par la politique européenne de régulation de la production laitière impliquent les objectifs à court terme visant :

- une meilleure utilisation du potentiel agricole et une aide au développement des industries agro-alimentaires,
- une multiplication des initiatives dans le domaine industriel et artisanal assurant la modernisation des entreprises et le développement des innovations.

A ces objectifs immédiats, il faut ajouter une politique à long terme visant une restructuration profonde de l'environnement matériel, intellectuel et humain de l'économie :

- accroître et diffuser les efforts de recherche,
- développer la formation initiale et la formation professionnelle,
- poursuivre le désenclavement routier ferroviaire et énergétique de la région.

1. MIEUX UTILISER LE POTENTIEL AGRICOLE ET FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

La population active agricole est encore très supérieure à la moyenne nationale et devrait tendre à s'en rapprocher. De plus, les aides à la cessation de livraison du lait, qui constituent le moyen le plus efficace pour introduire la souplesse indispensable à l'application du dispositif de contrôle de la production laitière, touchent une importante proportion des agriculteurs de la région, du fait de la prépondérance actuelle de l'élevage laitier dans l'économie agricole régionale. Leur application en Basse-Normandie a entraîné et continuera d'entraîner, une accélération du départ des exploitants âgés du fait des difficultés de reconversion vers d'autres productions rentables, de l'abaissement de l'âge de la retraite, et l'obligation de cessation d'activité qui lui est maintenant liée jouera dans le même sens. Il est toutefois difficile de chiffrer cette évolution, qui est conditionnée par de nombreux autres facteurs, notamment l'évolution de la productivité laitière. Si le rythme ac-

tuel se maintient, on peut considérer que le nombre des exploitations pourrait, pendant la prochaine période de cinq ans, diminuer de 10 % et le nombre des emplois familiaux de 15 % soit, pour cette seule catégorie, une perte de l'ordre de 10 000 unités. Les emplois pourraient, selon la même tendance, diminuer de 25 %, soit une perte de 1 300 emplois.

Pendant la période qui a précédé l'année 1981, le volume de l'emploi dans les industries agro-alimentaires de la région a peu varié. Il se situait aux environs de 16 000 permanents dans les entreprises de plus de 10 salariés. A partir de cette date, il a commencé à diminuer régulièrement, passant de 15 898 en 1981 à 14 432 en 1984, soit une diminution de 10 %.

L'activité des industries agro-alimentaires de Basse-Normandie est très directement liée à l'activité agricole de la région. Ainsi, elle dépend principalement de l'élevage bovin. L'industrie laitière, pour sa part, assure les deux tiers des emplois, et la transformation de la viande, 20 %.

La mise en vigueur des mesures communautaires de contrôle de la production laitière entraînent une stagnation de leur activité qui s'accompagne d'une diminution de l'emploi, corrélativement à l'amélioration de la productivité des entreprises. La production de viande bovine, même si elle n'est pas contingentée, n'est pas susceptible de progresser sensiblement et les autres productions animales ne peuvent, au mieux, que progresser modestement. Aussi, sauf transfert de l'activité de la transformation à partir d'autres régions, le volume de l'emploi dans ces deux secteurs devrait continuer à diminuer.

Toutefois, la nécessaire diversification de la production agricole est susceptible d'induire un développement et une diversification des industries de transformation qui pourraient compenser les pertes d'emplois dans les secteurs traditionnels.

En conclusion, on doit donc considérer comme inéluctable une diminution de l'ordre de 15 % de l'emploi en agriculture et escompter une stabilisation de l'emploi dans les industries agro-alimentaires.

Une telle évolution de l'emploi, qu'il convient de pouvoir accompagner d'une réduction des disparités économiques au sein de la Région, et d'un meilleur approvisionnement des marchés agricoles, suppose d'atteindre certains objectifs qui, pour la plupart figurent, pour la période de 1984 à 1988, au contrat de plan passé entre l'Etat et la région de Basse-Normandie. Malgré les évolutions constatées depuis leur définition, ils restent valables en très grande partie, et paraissent, globalement, pouvoir s'appliquer à l'ensemble de la période concernée par le présent programme de développement régional.

Ils peuvent être définis, de façon plus détaillée, de la manière qui suit.

1.1. - Accompagner et orienter l'évolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles

Il convient, en effet, de permettre aux exploitations agricoles viables qui en ont besoin de s'agrandir dans les conditions fixées par les schémas des structures agricoles et, le cas échéant, de les y aider. Pour cela, il pourra être nécessaire de favoriser, dans certains secteurs, la libération des terres agricoles et, simultanément, d'inciter à l'installation de nouveaux agriculteurs.

1.2. - Desservir les exploitations agricoles en infrastructures collectives de base (voirie, eau potable, assainissement des eaux usées, électricité, téléphone...).

1.3. - Améliorer les structures des exploitations agricoles qui, dans nombre de zones, constituent l'obstacle principal à leur modernisation.

1.4. - Doter les exploitations agricoles des infrastructures nécessaires à l'adaptation de leur production, aux possibilités d'écoulement et aux exigences du marché, notamment par le drainage, l'irrigation dans certains cas, et la réalisation des travaux connexes au remembrement.

1.5. - Améliorer la rentabilité des exploitations agricoles en facilitant le financement des investissements dans les meilleures conditions, en favorisant les gains de productivité par l'amélioration génétique, la mécanisation.

1.6. - Diversifier les productions agricoles afin d'échapper aux risques de la monoproduction et à ses contraintes, en particulier par la limitation de la production laitière. Cette diversification pourra s'étendre, lorsque le contexte le permet, à l'aquaculture et à la production forestière.

1.7. - Améliorer la qualité des produits pour mieux répondre aux besoins des industries agro-alimentaires et à l'attente des consommateurs, et assurer la promotion des produits régionaux.

1.8. - Favoriser la transformation et la valorisation sur place de la production agricole.

1.9. - Développer la compétitivité des industries agricoles et alimentaires.

1.10. - Organiser les marchés et rechercher de nouveaux débouchés pour les productions agricoles de la région.

1.11. - Améliorer la qualité et le niveau de la formation des agriculteurs pour leur permettre de mieux s'adapter à la conjoncture économique.

1.12. - Privilégier les zones fragiles dans la répartition des aides publiques.

2. MULTIPLIER LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL ET ARTISANAL

Cet objectif général vise à la fois à aider à la restructuration et à la modernisation du tissu industriel actuel, et à promouvoir l'accueil et la création d'entreprises nouvelles, notamment des PMI régionales dynamiques et performantes.

L'objectif est donc plus horizontal que sectoriel, encore que certains secteurs puissent faire l'objet de programmes d'actions spécifiques.

Quatre types d'objectifs peuvent être a priori envisagés, étant entendu que la situation difficile de l'économie basse-normande, et la faiblesse des perspectives en l'absence d'une action vigoureuse et concertée, conduisent à mener de front un maximum d'opérations par ailleurs souvent dépendantes les unes des autres.

2.1. Améliorer l'environnement matériel des entreprises

Cela concerne d'abord le désenclavement régional et l'accès à des sources d'énergie compétitives. Cela concerne aussi les structures d'accueil : immobilier d'entreprise et reconversion des friches industrielles, les pépinières d'entreprises, les zones d'activités, les technopôles.

2.2. Favoriser un meilleur fonctionnement de l'entreprise

Il s'agit là principalement de remédier aux handicaps des PMI, notamment en matière de formation, d'accès aux services et conseils extérieurs, de modernisation et d'automatisation des produits, de gestion de la qualité, de commercialisation et d'accès à l'exportation.

2.3. Développer l'environnement immatériel, favoriser les mutations

En sus des points précédents, il s'agit de favoriser l'accès à l'innovation technique par le contact avec la recherche, d'améliorer la circulation de l'information, de sensibiliser les créateurs et chefs d'entreprises aux potentialités régionales, de promouvoir la région en France et à l'étranger.

2.4. - Créer des emplois de substitution dans des secteurs nouveaux

On pense ici notamment aux secteurs de pointe comme l'électronique ou le périnucléaire, les filières marine, le tourisme.

L'artisanat est l'objet d'un double mouvement : développement en milieu urbain, régression en milieu rural, ou il représente pourtant un maillon décisif de l'activité.

2.5. Maintien du tissu des entreprises artisanales en milieu rural

Cet objectif spécifique s'ajoute aux objectifs généraux de formation des hommes et d'amélioration de l'organisation des entreprises.

3. ACCROITRE ET DIFFUSER LES EFFORTS DE RECHERCHE

La région entend poursuivre, durant les prochaines années, avec le soutien des communautés nationales et européennes, sa politique en faveur du développement de la recherche, des transferts vers les secteurs économiques et la formation des hommes.

3.1. Poursuivre l'élargissement des structures et des programmes de recherche, dans les domaines où la région est déjà bien placée (science de la matière et des matériaux, sciences de la vie, biologie appliquée, etc.) et dans des domaines scientifiques en émergence (milieu littoral et marin, informatique, sciences humaines).

3.2. Favoriser les transferts par des structures adaptées

Il s'agit à la fois :

- de favoriser les liaisons et transferts entre centres de recherches et les entreprises,
- de faciliter la création et le développement de structures d'ingénierie,

- de créer des organismes nouveaux susceptibles de faire l'interface entre la recherche proprement dite et les utilisateurs, pour la mise en forme et la diffusion des produits et techniques, pour l'accès aux programmes développés.

3.3. Développer l'enseignement supérieur technologique

Cet objectif renvoie à l'objectif "formation", mais prend un relief particulier au niveau technologique, de par la liaison directe avec la fonction recherche.

L'objectif sera donc, en particulier, de diversifier l'enseignement technologique supérieur court (IUT) et long (ENSI) avec la préoccupation d'une meilleure répartition régionale.

4. DEVELOPPER LA FORMATION

Le très faible taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire général et technique, ainsi que le bas niveau de formation générale et professionnelle de la population active, rangent la Basse-Normandie dans les trois dernières régions françaises en matière de formation.

La jeunesse de la population, cumulée à ce faible niveau de formation, font des problèmes de formation un goulot d'étranglement majeur pour le développement d'activités économiques et technologiques nouvelles.

La préoccupation "formation" renvoie d'abord à une série d'objectifs généraux :

- Compenser le retard bas-normand à tous les niveaux de formation. Il s'agit non seulement d'appliquer les normes nationales mais de "faire plus".

- Moderniser les formations agricole et maritime pour lesquelles les besoins spécifiques sont très importants.

- Résoudre des problèmes régionaux spécifiques, comme le cas des élèves en difficulté, très nombreux, ou la création de pôles de formation.

- Diversifier la formation technique et supérieure, notamment dans les cycles supérieurs courts et longs.

- Assurer une meilleure cohérence entre formation initiale et formation continue.

- Améliorer l'adéquation formation-emploi.

5. POURSUIVRE LE DESENCLAVEMENT REGIONAL

5.1. Moderniser et adapter le réseau routier

Le problème est d'abord celui des axes lourds, Caen-Cherbourg et Paris-Alençon-Avranches, dont l'aménagement doit se poursuivre.

C'est ensuite celui des axes interrégionaux, vers le nord et le sud ouest, la Bretagne, qui présentent des caractéristiques tout à fait inférieures aux besoins et de nombreux points noirs.

En dehors de ces axes structurants, s'ajoutent des besoins importants sur les itinéraires intrarégionaux, et sur des aménagements plus ponctuels, nécessaires à une bonne irrigation interne du tissu régional. Enfin, un projet important est envisagé de nouveau franchissement de la Seine à Honfleur, d'un intérêt majeur pour les échanges entre les deux régions normandes.

5.2. Améliorer le réseau ferroviaire

La région est particulièrement défavorisée sur ce plan malgré les améliorations apportées en 1970 sur Paris-Caen-Cherbourg. Le niveau de service sur cet axe doit être amélioré. La ligne Paris-Granville doit l'être également. La situation des lignes transversales Caen-Rennes et Caen-Rouen est très pénalisante (longueur et durée des parcours), ce qui explique les faibles trafics actuels.

5.3. Développer les infrastructures portuaires

La région compte deux ports de commerce d'intérêt national, Caen et Cherbourg, dont les situations sont opposées.

Caen, port-canal d'accès limité aux petits navires, mais avec un environnement terrestre favorable.

Cherbourg, port en eau profonde, mais avec une desserte terrestre largement à améliorer.

Ces deux ports, malgré la modestie des trafics actuels, jouent un rôle essentiel dans la vie économique, d'autant plus que l'ouverture du Marché commun à l'Espagne et au Portugal met en valeur leur proximité de l'Angleterre.

Ils offrent tous deux des possibilités d'implantations industrielles. Leur promotion et leur modernisation doit donc être poursuivie.

5.4. Favoriser la diversification des sources d'énergie

Il s'agit, d'une part, de l'amélioration des réseaux EDF, d'autre part, de poursuivre le programme de raccordement au réseau de gaz naturel, notamment dans le sud et l'Ouest de la région.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

1. PROMOTION DE L'EMPLOI

Préoccupation majeure pour la région, la promotion de l'emploi fait l'objet d'un ensemble d'actions décrites ci-après dans les politiques en faveur des entreprises et dans les mesures sectorielles.

Il faut tout de même noter comme aides spécifiques à la création d'emplois la procédure de primes (PAT) dont bénéficie l'ensemble de la région, sauf la partie est de l'Orne (Argentan, Alençon, Mortagne), pour l'emploi industriel.

2. FORMATION DE BASE

2.1 Formation initiale

La région va poursuivre, en relation avec l'Etat, l'important effort déjà entrepris sur la formation de base : création et entretien des structures d'accueil des élèves et des enseignants.

L'attention sera portée en particulier, dans les programmes d'action :

- sur l'élévation du niveau de formations et de la culture générale,
- sur une meilleure cohérence formation initiale/formation continue,
- sur une plus grande flexibilité des formations pour assurer l'adéquation formation/emploi, et sur deux aspects assez spécifiques à la région, la prise en compte de élèves en difficulté et la création de nouveaux pôles de formations intégrées à niveaux multiples.

Il faut citer également la poursuite d'une action inscrite au contrat de plan Etat région, qui est l'équipement des centres d'enseignement publics pour les nouvelles technologies (informatique, automatique, communication, électronique, bio-technologies...).

2.2 Formation universitaire

L'action régionale de développement de l'enseignement supérieur sera poursuivie, avec une priorité particulière pour le développement des enseignements technologiques supérieurs.

Pour l'enseignement technologique court, par la mise en place de nouveaux départements d'IUT, notamment ceux qui permettront une meilleure répartition géographique régionale.

Pour l'enseignement supérieur technologique long, par l'amélioration et l'élargissement des structures d'accueil de l'ENSI de Caen. Cela en particulier pour assurer de nouvelles synergies avec les différents laboratoires et centres de recherches installés sur le plateau nord de Caen.

2.3 Formation agricole

Les objectifs de formation agricole sont d'arriver à avoir :

- des agriculteurs ayant tous un niveau BEPA, à défaut BPA et à plus long terme BTA,
- des professionnels du para-agricole ayant une qualification convenant à leurs responsabilités, ingénieurs, BTSA surtout, et BTA,
- des ouvriers agricoles moins nombreux, plus spécialisés, avec de réelles qualifications, au minimum le CAP agricole et à plus long terme le brevet professionnel agricole.

L'action d'adaptation des structures de formation agricole sera donc menée en ce sens.

2.4 Formation maritime

Le nombre des apprentis marins titulaires du CAM qui sort chaque année de l'école, est actuellement insuffisant : il n'en reste en fait que 47 au plus, prêts à naviguer, alors que le renouvellement annuel nécessaire serait de 100 éléments.

En ce qui concerne les brevets du premier niveau, la situation est jugée satisfaisante, le recrutement des capacitaires et motoristes étant régulièrement assuré.

S'agissant de la pêche au large, pour laquelle on exige des brevets de lieutenant et de patron, les problèmes sont importants et les actions doivent être les suivantes :

- Le développement de la formation initiale par la mise en place d'un CAP "pêche" est devenu une nécessité régionale. Cette formation des jeunes pêcheurs en trois ans débouchant sur un véritable CAP, comme dans les autres métiers, laisse espérer une meilleure adaptation aux nouvelles responsabilités de la profession, qu'il s'agisse de la gestion de ressources, des techniques sophistiquées ou de l'amélioration des conditions de travail à bord. Elle devrait permettre un élargissement de l'apprentissage et un rehaussement des connaissances générales.

Il conviendra sans doute d'étudier par la suite le moyen d'augmenter le flux de sorties qui reste inférieur aux besoins.

L'acquisition de la totalité du chalutier-école "Ma Normandie", actuellement partagé avec Fécamp, améliorera considérablement les conditions de l'enseignement.

- L'élargissement de l'éventail des formations par la création, dans le domaine des cultures marines, d'un BEP conchylicole. Il donne la capacité professionnelle qui permet d'obtenir une concession sur le domaine public maritime sans période de pratique obligatoire. Il offre aussi la possibilité de bénéficier des aides agricoles dès 21 ans. Il constitue le diplôme "le plus adapté à un futur chef d'entreprise conchylicole". Le recrutement annuel devrait cependant être limité à douze élèves.

Ainsi, avec un CAP de pêche et un BEP conchylicole, l'enseignement maritime prendrait résolument le tournant du progrès.

3. ADAPTATION DES FILIÈRES DE FORMATION

En matière de formation professionnelle, les cibles et orientations suivantes seront privilégiées :

- L'aide pour les branches professionnelles qui formeraient des jeunes de niveau V et VI dans le cadre des formations en alternance.

- Le soutien de l'apprentissage dans sa prise en compte des jeunes en difficulté et la mise en place de filières des niveaux V et IV (fait l'objet d'un programme Etat-région).

- L'élévation du niveau de formation à l'installation en agriculture (fait partie des objectifs prioritaires du conseil régional).

- La formation continue des salariés et des jeunes demandeurs d'emploi dans les industries agro-alimentaires (IAA), l'hôtellerie-restauration-tourisme, les technologies nouvelles de production (automatismes-robotique-électronique), de communication (télématique-audio-visuel), du tertiaire (monétique), les métiers liés à la mer (ostréiculture-maintenance des constructions navales...).

- La formation continue des cadres (industrie et tertiaire).

- La mise en place de plans de formation pluriannuels pour des populations étant ou risquant de se trouver particulièrement en difficulté (zones rurales, avec utilisation de l'audiovisuel; illettrisme; emplois peu qualifiés dans les industries traditionnelles; personnels de grands chantiers en reconversion).

- La valorisation de la formation, dans l'objectif de faire progresser la motivation des populations les moins qualifiées par l'aide au congé individuel de formation, à la promotion sociale, et à des ac-

tions de sensibilisation médiatiques.

- L'intégration de l'apprentissage de la mobilité géographique et professionnelle dans toutes les actions de formation financées sur fonds publics.

- L'élargissement de la notion d'action de formation : des programmes de formation liés à des opérations de développement (contrats de stations, de pays d'accueil, de villes moyennes...) n'ayant pas la forme de stages seraient nécessaires pour préparer, accompagner et renforcer des actions économiques et sociales dans le cadre d'une dynamique locale ou régionale. Des crédits d'heures individualisables, dans le cadre de contrats pluriannuels entre pouvoirs publics et structures de développement locales, amélioreraient l'efficacité des actions et des crédits employés.

- Des crédits d'heures individualisées, gérés par les organismes consulaires, le FONGECIF et les boutiques de gestion, pourraient être apportés pour l'assistance formation lors de la création d'entreprises, l'essaimage ou la reprise.

- Les aides financières du Fonds régional d'aide au conseil en formation devraient pouvoir être élargies à tous les secteurs d'activité, et aux entreprises de moins de 10 salariés lorsqu'elles sont groupées.

Il faut par ailleurs noter que les modalités de l'aide du Fonds social européen, importante financièrement, gagneraient à être améliorées. Le calendrier des décisions, et l'obligation de réaliser la totalité des actions dans l'année civile de référence, ont mis des organismes de formation en grave difficulté financière et renforcent le quasi-monopole de quelques organismes ayant des ressources assurées (6 ou 7 au plan régional).

Des contrats pluriannuels, ou tout au moins une obligation de réaliser dans l'année, suivant la décision du FSE, permettraient de résoudre ce problème.

4. LES RESEAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Assurer les transferts de technologie vers les entreprises suivra trois axes :

- développer la recherche-développement des technologies et produits,
- développer les structures et réseaux de transfert,
- mesures de soutien à l'innovation et au transfert de technologie.

4.1. Recherche-développement

Les actions régionales seront de plusieurs ordres :

- favoriser l'accueil et le développement des entreprises dotées de laboratoires et de services de recherche-développement, notamment dans les secteurs leaders de la région (agro-alimentaire, biologie appliquée, électronique et électrotechnique, matériaux, nucléaire),
- soutenir les actions des organismes nationaux implantés dans la région, CNRS, INRE, IFREMER, SEPT, CETA, ISMRA, ainsi que l'élargissement des activités de recherche de l'université,
- poursuivre les projets actuels inscrits au contrat de plan : utilisation diversifiée de l'accélérateur d'ions GANIL, projet CICERON (institut de recherche métabolique), projet d'institut de recherche en biologie appliquée (IRBA), institut de pathologie du cheval, Centre régional d'études côtières, institut de plasturgie.

4.2. Les structures et réseaux de transfert

Il est souhaitable, pour favoriser et amplifier les transferts de savoir et de technologie entre les laboratoires de recherche et les entreprises, de poursuivre la mise en place de conseillers technologiques, associée au développement de CRITT.

Parallèlement à ces efforts, la région Basse-Normandie désire faciliter la création d'entreprises d'ingénierie qui apporteront aux demandeurs économiques des services liés à la recherche et à la technologie.

Bien que ces organismes utilisent en partie des fonds publics, ils se doivent, pour être performants, de posséder des structures juridiques adaptées pouvant répondre à l'économie de marché.

Plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude dans différents secteurs porteurs pour l'économie régionale. Nous en donnons quelques exemples :

Le projet du CETIA (Centre technologique pour les industries agro-alimentaires) : des besoins importants pour la mise au point de nouveaux produits faisant appel à de nouvelles technologies et au développement de nouveaux procédés de fabrication sont régulièrement exprimés.

Dans le domaine des industries pharmaceutiques : en liaison avec le développement de la recherche médicale sur le tomographe à émission de positons (CYCERON) et la restructuration en cours de la recherche en chimie vers les médicaments, est actuellement à l'étude la création d'un institut du médicament qui permettrait aux entreprises PME, PMI de l'industrie pharmaceutique d'effectuer, dans un cadre contractuel, des recherches, tests, et mise au point de nouveaux médicaments avec l'aide

de Cyceron.

Dans le domaine des applications industrielles des faisceaux d'ions lourds de Ganil, il est apparu à la suite d'une série d'études de perspectives que ces faisceaux pouvaient, à l'issue de programmes de recherches et de développement, conduire à la mise au point de nouveaux produits industriels commercialisables (par exemple la réalisation de membranes et de filtres industriels est actuellement à l'étude). Il peut être envisagé, en fonction du développement de ces activités à Ganil, la création d'une société de services qui ferait l'interface entre les industriels demandeurs de faisceaux et le laboratoire national Ganil.

4.3. Mesures de soutien à l'innovation et aux transferts de technologie

Différentes actions seront lancées ou poursuivies, dans la ligne de celles déjà décidées au contrat de plan, notamment :

- l'action du Fonds régional à l'innovation,
- le soutien direct à l'investissement productif,
- les aides à la promotion de la robotique, en liaison avec l'ADEPA, l'APROBO,
- les actions pour le développement de la télématique (agriculture, tourisme, notamment).

5. TECHNOPOLES

L'action d'aménagement et de promotion de la technopôle caennaise, sur le plateau nord, à proximité d'un potentiel de recherche déjà important, sera poursuivie.

6. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

Les actions pour les entreprises traduiront les objectifs généraux émis au chapitre II.

6.1. Améliorer l'environnement matériel des entreprises

On retrouve ici les actions sur le désenclavement (route, réseau ferré, port) et sur l'accès aux sources d'énergie (électricité, gaz).

Des actions particulières seront engagées sur l'immobilier d'entreprise : aménagement et reconversion des friches industrielles (en particulier dans le secteur de Lisieux), développement de la politique de bâtiments relais dont la demande semble croître.

Enfin, les zones d'accueil privilégiées pourront être aménagées, notamment avec des pépinières pour les entreprises en création, sur Caen et Cherbourg par exemple.

6.2. Favoriser la création et le fonctionnement des entreprises

Le contrat de plan a déjà inscrit diverses actions dans cet objectif :

- fonds d'aide au conseil d'entreprise pour favoriser le recours des PME-PMI aux conseils extérieurs et susciter le développement du tertiaire d'accompagnement des entreprises et des sociétés de services,
- projet d'institut de participation,
- aide directe aux entreprises désirant moderniser leur outil de production,
- appui aux actions en faveur de l'exploitation et ce qui a déjà été noté comme actions pour les transferts de technologie, notamment les actions pour la promotion de la productique et de la robotique.

6.3. Développer l'environnement immatériel

Il s'agit ici des actions déjà citées pour la diffusion des innovations et des technologies nouvelles (CRITT) et, par ailleurs, d'améliorer par tout moyen la circulation de l'information économique et commerciale, notamment par des banques de données spécifiques et adaptées, des actions de communication-formation vers les chefs d'entreprises.

L'action de promotion de la région, en France et à l'étranger, sera également poursuivie pour faire connaître les entreprises, les produits, les potentialités régionales.

7. LES SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

7.1. L'agriculture et les industries agro-alimentaires

Les actions entreprises pour valoriser le potentiel agricole régional et moderniser l'industrie agro-alimentaire viseront à prolonger et élargir l'ensemble des programmes inscrits au contrat de plan.

Cinq axes sont prévus :

- développement de la formation agricole,
- développement de la recherche,
- amélioration des structures de productivité,
- développement des filières de production,
- modernisation des industries agro-alimentaires.

7.1.1. Formation agricole

Il s'agit d'une manière générale d'élever les niveaux, d'élargir et de renforcer les structures d'accueil, d'adapter les moyens de l'enseignement.

Sont d'ores et déjà entreprises la mise en place des filières BTA et BTSA dans l'enseignement public agricole, avec de nouvelles ouvertures de classes, l'ouverture de filières BEPA, la transformation des filières CAPA en troisième et quatrième préparatoires.

Les actions d'équipement des centres d'enseignement et des exploitations associées seront également continuées.

7.1.2. Développement de la recherche

Le développement concerne les projets en cours de l'institut de recherche en biologie appliquée et de l'institut de pathologie du Cheval. D'autres projets pourraient être mis à l'étude. Par ailleurs, les actions de l'ADRIA (Association pour le développement de la recherche appliquée dans les IAA) en Normandie et, le cas échéant, des autres équipes de recherches publiques et privées continueront d'être encouragées.

7.1.3. Amélioration des structures de production

a) Les opérations d'aménagements fonciers (remembrement, assainissement, hydraulique, agricole, etc.) seront poursuivies.

b) La politique des "opérations de préinstallation" sera poursuivie, ainsi que diverses aides à l'installation dans les zones de Basse-Normandie présentant des difficultés particulières.

c) D'une manière générale, l'effort d'équipement régional permettant aux exploitants agricoles de disposer des infrastructures collectives de base (voirie, eau potable, assainissement, électricité, téléphone) sera continué.

d) Le financement des investissements destinés à améliorer la productivité et la rentabilité des exploitations sera favorisé.

7.1.4. Développement des filières de production

Amélioration des productions laitières, avec des programmes concernants :

- l'appui technique aux producteurs,

- le développement du contrôle laitier,
- la production de génisses de race normande de qualité,
- l'intensification fourragère.

Réorientation des productions de viande :

- réorientation des productions bovines, avec une attention spécifique sur les jeunes bovins à l'herbe,
- relance de la production porcine,
- relance de l'élevage et de la production de viande de cheval lourd.

Diversification des productions légumières et horticoles.

7.1.5. Modernisation des industries agro-alimentaires

Les actions concernent ici d'une part la modernisation des abattoirs, d'autre part le développement, la diversification, la modernisation des industries de conditionnement et de transformation.

Au-delà de cet ensemble d'action inscrites au CPER, pourront être développés de nouveaux thèmes, notamment pour ce qui concerne la réponse adéquate aux problèmes posés par l'application des règlements communautaires, et par la baisse des revenus agricoles, aux problèmes d'organisation des marchés et de recherche de nouveaux débouchés.

Enfin, sont engagées également des interventions en faveur de la filière bois.

7.2. La pêche et les ressources marines

Les actions vont prolonger et élargir les dispositions prévues au CPER, pour réagir aux problèmes de l'économie maritime : vieillissement de la flottille de pêche, épuisement de certaines ressources côtières, commercialisation naissante en matière d'ostréiculture, aquaculture à ses débuts.

Elles concernent :

- le renouvellement de la flotte de pêche, pour l'adapter à la nouvelle répartition des pêcheries dans le cadre communautaire, et dans l'optique de la diversification,
- la rationalisation de l'exploitation des pêcheries fondée sur la connaissance de la ressource, l'adaptation des engins de capture, la réglementation de la pêche, l'optimisation de la commercialisation et de la transformation,
- le développement de la conchyliculture normande, en particulier l'amélioration des conditions d'exploitation et de commercialisation, la diversification des espèces et des techniques, la promotion commerciale; cela implique par ailleurs une politique active d'assainissement du littoral et de protection des espaces naturels,
- le développement de la recherche-développement en matière

d'aquaculture, en coordination avec les centres de recherches publics et privés et les professionnels; les axes portent sur les salmonidés, l'exploitation et la culture des algues, et toutes les espèces faisant l'objet d'exploitation rationnelle,

- la promotion de la formation initiale et continue déjà mentionnée aux paragraphes 2.4 et 3.4 du chapitre III.

7.3. Industrie

Les actions vis-à-vis de l'industrie se retrouvent pour l'essentiel au niveau des thèmes horizontaux : formation, recherche, environnement et accueil des entreprises.

Certains axes plus précis se dégagent cependant :

- promotion des applications de l'électronique et du périnucléaire, des matériaux nouveaux, de la chimie fine, où les industries d'application émergent des systèmes de recherche-développement-formation seront encouragées,

- développement, dans ce cadre, d'une filière silicium susceptible de déboucher sur la production de composants électroniques et photovoltaïques,

- promotion des industries liées à l'informatique.

Il faut rappeler aussi l'axe industries agro-alimentaires, inclus dans le chapitre agricole.

Enfin, des actions particulières d'organisation et de relance du secteur BCGA seront utiles pour assurer la stabilisation possible de l'emploi dans ce secteur.

7.4. Commerce - Artisanat

L'objectif de maintien d'un tissu d'artisans et commerçants en milieu rural s'illustrera par un ensemble d'efforts menés par les collectivités et les secteurs des métiers :

- sur la formation des hommes,

- sur l'organisation productive et commerciale des entreprises,

- sur la gestion et l'accès aux services.

7.5. Infrastructures

7.5.1. *Infrastructures routières*

La route joue un rôle particulièrement important en Basse-Normandie du double point de vue social et économique. Ainsi, le taux de motorisation des ménages est important, 72,8 %, plaçant la Basse-Norman-

de au 6e rang des régions françaises malgré la faiblesse du revenu moyen (18e rang). Quant aux marchandises, le trafic intérieur à la Région (21 millions de tonnes) est effectué pour l'essentiel par la route, qui est également prépondérante pour le trafic terrestre extérieur (19,4 millions de tonnes, dont 17 par route et 2,4 par fer).

Les infrastructures routières les plus importantes jouent donc un rôle majeur dans le développement économique et la structuration de l'espace. On peut les classer en deux catégories : les liaisons avec la région parisienne, les liaisons vers les autres régions françaises et européennes.

a) Liaisons avec la région parisienne

Les liaisons sont assurées par deux axes est-ouest :

Le premier, le plus important, est constitué par l'autoroute A 13 entre Paris et Caen, prolongée par la RN 13 jusqu'à Cherbourg. La RN 13 est une véritable veine jugulaire du nord Cotentin et de ses pôles d'activité de la Hague, de Flamanville et de l'agglomération cherbourgeoise, mais aussi du littoral avec ses activités touristiques, conchylicoles et de pêche.

Le caractère vital de cette route a justifié son classement en prolongement d'autoroute au schéma directeur routier national de janvier 1986. Eu égard aux trafics en cause (7 500 à 15 000 véhicules/jour selon les sections) il a aussi justifié le lancement depuis plusieurs années d'un programme visant à mettre cet itinéraire à 2 x 2 voies : au début du IXe Plan, 42 kilomètres seulement sur les 121 entre Caen et Cherbourg étaient aménagés à 2 x 2 voies ; l'effort accru dans le cadre du IXe Plan permettra de porter à 80 km la longueur mise à 2 x 2 voies en 1988. Les travaux encore à réaliser sont toutefois considérables, d'autant que, pour disposer d'une voie réellement moderne et sûre, il faudra la transformer en route express. Par ailleurs, parmi les opérations restant à financer, il en est de particulièrement onéreuses : au rythme actuel, cet itinéraire ne sera ainsi intégralement aménagé qu'après l'an 2000.

- Le second axe dessert le sud de la région et se ramifie en une liaison Paris-Bretagne du Nord par Alençon et Avranches (RN 12 et RN 176) et une liaison Paris-L'Aigle-Argentan (RN 26) prolongée jusqu'à Granville via Flers et Vire.

Les trafics y sont en général de l'ordre de 5 000 véhicules/jour, mais ils croissent jusqu'à 10 000 véhicules/jour à l'approche des villes et notamment autour d'Alençon où la déviation est-ouest, mise en service en octobre 1985, a supprimé l'un des bouchons les plus importants de l'Ouest. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour assurer un bon niveau de services.

b) Liaisons vers les autres régions

Deux itinéraires principaux mettent la Basse-Normandie en relation avec les régions du nord et du sud-ouest de la France et de l'Europe :

- l'axe Calais-Bayonne qui en Basse-Normandie emprunte la RN 138 Alençon-Rouen. A cette route, il convient d'ajouter la RN 158 Caen-Sees, sorte d'antenne de l'axe Calais-Bayonne qui tout à la fois ouvre Caen sur le Sud-Ouest et assure la relation intra-régionale entre la capitale régionale et le chef-lieu du département de l'Orne.

Sur ces deux routes, on constate des trafics importants (de l'ordre de 10 000 véhicules/jour) entre Caen et Falaise (RN 158), d'une part et entre Sees et Alençon (RN 138) d'autre part. Par ailleurs, divers points singuliers le long de ces itinéraires nuisent à leur efficacité.

L'aménagement à 2 x 2 voies des deux sections les plus chargées a été entamé dès avant le IXe Plan, et se poursuit activement. Il n'en reste pas moins qu'à la fin du IXe Plan, ces deux sections ne seront aménagées qu'à moins de 50 % de leur longueur.

- La route des estuaires Bordeaux-Lille par Rouen, Caen, Rennes. Cet itinéraire emprunte en Basse-Normandie l'autoroute A 13, puis la RN 175 au sud-ouest de Caen, et ouvre la région sur la Bretagne et les Pays de la Loire. Là encore, cet itinéraire offre une médiocre qualité de service compte tenu de son niveau de trafic entre Caen et Villers-Bocage (plus de 8 000 véhicules/jour, avec des pointes estivales fortes) et de ses caractéristiques géométriques (tracé en plan, profil long) en diverses sections (Caen-Villers-Bocage une fois encore). Au terme du IXe Plan, moins de la moitié de la longueur aura été élargie à 2 x 2 voies.

Ainsi, même si on ne considère que les aménagements évoqués ci-dessus, qui, comme on le voit, sont loin, sauf pour la RN 13 entre Caen et Cherbourg, de porter les principaux itinéraires structurants de la région à un très haut niveau de service sur la totalité de leur parcours bas-normand, on aboutit à un programme d'investissement qui approche 1,5 milliard de francs. A cela devraient venir s'ajouter à un terme relativement proche diverses opérations plus ponctuelles sur des itinéraires de moindre importance, par exemple :

- la déviation de Lisieux sur la RN 13 à l'est de Caen,
- divers aménagements sur la RN 174 qui joue un rôle non négligeable dans le désenclavement de Cherbourg et du nord-Cotentin vers l'ouest et le sud de la France,
- diverses opérations de sécurité, notamment sur la RN 12 qui nécessiterait aussi un minimum d'aménagements de capacité,
- l'aménagement de certains itinéraires départementaux qui permettent une bonne irrigation interne du tissu régional.

On ne peut, bien sûr, avancer d'estimation précise pour ces opérations car elle dépend des ambitions que l'on se fixe; mais le coût

cumulé peut approcher un milliard de francs.

Par ailleurs, la chambre de commerce et d'industrie du Havre a proposé de réaliser un nouveau franchissement de la Seine à Honfleur. Le financement (1 milliard de francs) en serait assuré entièrement par péage, en étroite coordination avec le pont de Tancarville réalisé il y a trente ans. Le projet technique est en cours de mise au point et les modalités prévues de financement font l'objet d'examen, par diverses instances. Sans préjuger de la conclusion des débats actuels, il paraît cependant nécessaire de rappeler l'intérêt de mieux relier les deux rives de la Seine et de favoriser les échanges entre les villes de Normandie.

7.5.2. Infrastructures ferroviaires

Le réseau ferroviaire bas-normand comporte deux lignes radiales (Paris - Caen - Cherbourg et Paris - Granville) et deux lignes transversales (Caen - Alençon - Tours et Caen - Saint-Lô - Rennes) sur lesquelles se branchent plusieurs antennes.

D'une façon générale, la Basse-Normandie est particulièrement défavorisée du point de vue de sa desserte ferrée, malgré les améliorations apportées en 1970 sur Paris - Caen - Cherbourg : c'est la seule région française à n'avoir pas de ligne électrifiée ; le TGV Atlantique ne la concerne presque pas, Alençon étant la seule agglomération qui bénéficierait de ses retombées.

Si l'on examine plus précisément les différentes lignes, on peut noter les éléments suivants :

Sur l'axe Paris - Caen - Cherbourg, le niveau de service connaît une certaine dégradation due à la nécessité d'utiliser des rames lourdes et moins rapides que les turbo-trains pour faire face aux pointes de trafic, le week-end notamment. Ce problème ne peut être résolu que par l'électrification de la ligne. Toutefois, la nécessité de certains travaux préliminaires importants, d'ores et déjà entamés, ne permet pas d'envisager, à court terme, le lancement de l'électrification elle-même.

Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier des améliorations techniques actuelles et faciliter le raccordement avec le réseau TGV en région parisienne, il y aurait lieu de porter la vitesse à 180-200 km/h et de diminuer le temps de parcours de 2 h à 1 h 30 environ sur les liaisons Caen - Paris, et de 3 h à 2 h 15 entre Cherbourg et Paris. L'étude des travaux correspondants qui sont à réaliser en liaison avec ceux décrits ci-dessus, est en cours.

La ligne Paris - Granville a fait l'objet d'engagements précis de la SNCF de façon à maintenir une qualité de service adaptée au trafic engendré par les petites villes de 10 à 20 000 habitants desservies dans le sud de la région.

En ce qui concerne les liaisons transversales, on peut no-

ter que les relations Caen - Rennes et Caen - Rouen (qui utilise en Basse-Normandie la ligne Caen - Paris) sont handicapées par leur longueur de parcours très supérieure à celle de la route : cela explique probablement la faiblesse du trafic. Cependant, la région et la SNCF viennent de passer une convention permettant d'espérer une amélioration de la situation pour l'avenir.

7.5.3. Infrastructures portuaires

La Basse-Normandie comporte deux ports de commerce classés d'intérêt national, Caen et Cherbourg.

Le port de Caen souffre de deux handicaps.

- Sa particularité géographique de port-canal : il s'étend le long du canal maritime avec deux écluses de 14 km qui relie la ville de Caen à la mer. Le port de Caen ne peut ainsi pas recevoir des navires dont la taille excède 19 000 tonnes à pleine charge ou 30 000 tonnes à charge partielle.

- 60 % environ des activités du port sont liées à la SMN, ce qui constitue un facteur de fragilité : charbon et minerai à l'importation, produits sidérurgiques à l'exportation. Toutefois, le port de Caen assure également un important trafic de bois, de céréales et de conteneurs.

Aussi, un certain nombre d'aménagements internes sont nécessaires pour améliorer sa compétitivité. En revanche, il bénéficie d'un bon niveau de desserte par les infrastructures de transport terrestre, et de nombreux terrains industriels sont disponibles à proximité immédiate du canal maritime.

Le port de Cherbourg présente, quant à lui, une situation quasiment inverse : un port en eau profonde, un outil portuaire adapté aux techniques modernes de transport et de manutentions maritimes mais en revanche, une desserte terrestre, tant routière que ferroviaire, qui reste largement à améliorer.

Lui aussi offre de vastes terrains propices à l'installation d'établissements industriels à proximité immédiate de la mer.

Au total, malgré la modestie de leur trafic en regard des plus grands ports français par rapport auxquels ils sont complémentaires, ces ports jouent un rôle essentiel pour le développement régional, d'autant plus que l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun met en valeur leur situation de proximité avec l'Angleterre. La récente ouverture de la ligne Caen-Porsmouth en est le symbole. A ce titre, l'effort constant de modernisation doit être poursuivi.

7.5.4. Energie

Les actions à mener concernent la modernisation des réseaux

EDF et GDF, et notamment la poursuite de l'approvisionnement en gaz naturel des zones sud et ouest de la région.

7.5.5. Plateforme multimodale

La réalisation d'une plateforme multimodale, permettant d'améliorer le système régional de transports des marchandises, est envisagée.

8. AMENAGEMENT SPATIAL

Au niveau des zones rurales défavorisées, sera poursuivie la politique d'aide et d'aménagement bénéficiant des financements FIDAR, et des contrats de pays.

9. TOURISME

Le programme de développement touristique de Basse-Normandie comprend :

- des opérations destinées à assurer la modernisation et le développement de l'offre touristique,
- des actions en faveur de la protection des sites,
- des opérations permettant de renforcer l'animation et de développer le tourisme culturel.

9.1. Modernisation et développement de l'offre

Il s'agit :

- de moderniser et de restructurer les stations touristiques littorales, en élargissant les méthodes issues des "contrats de stations",
- de développer le tourisme rural, notamment par des opérations coordonnées du type de celles développées dans les "pays d'accueil",
- de développer et de diversifier les capacités d'hébergement, et en particulier l'hôtellerie rurale.

Outre ces actions de base, qui doivent aboutir à l'organisation de nouveaux produits touristiques axés non seulement sur le tourisme littoral, mais aussi sur le tourisme vert et culturel, il conviendra de développer la force d'attraction de la région par des équipements de portée nationale ou internationale.

La réalisation du musée de la Bataille de Normandie à Caen est conçue dans ce sens. Un parc d'attraction de grande ampleur pourrait également trouver ici une localisation favorable.

Enfin, l'aménagement du site industriel de Tréfimétaux à Dives est conçu dans ce sens. Un parc d'attraction de grande ampleur pourrait avoir un objectif touristique sur des terrains bien placés.

9.2. Protection des sites

Il s'agit :

- d'accélérer les acquisitions foncières du Conservatoire du Littoral pour assurer la protection et l'animation des sites naturels sensibles du littoral bas-normand,
- de poursuivre le programme de préservation du patrimoine bâti historique et des sites classés,
- de continuer de soutenir l'action du parc régional Normandie-Maine, pour renforcer les zones fragiles tout en préservant le cadre de vie.

9.3. Développement de l'animation

Ces actions concernent en même temps le tourisme et l'action culturelle.

10. ENVIRONNEMENT

Les actions pour la protection et l'amélioration de l'environnement font l'objet de différents programmes déjà évoqués :

- assainissement et aménagement des zones rurales fragiles,
- protection des rivages et sites littoraux sensibles,
- action du Conservatoire des littoraux et des rivages lacustres.

11. CULTURE

11.1. Centres de culture technique

La Basse-Normandie possède un réseau économique qui procède

pour une large part de traditions anciennes. Citons :

L'industrie avec, par exemple, les mines de Soumont-Saint-Quentin et la Société métallurgique de Normandie.

L'artisanat, où de très nombreux secteurs vivent ou revivent : techniques de construction et utilisation de matériaux traditionnels, du pan de bois à la pierre (réouverture des carrières de Caen pour la construction du musée-mémorial de la Bataille de Normandie), dentelles, cuivre et fonderie de cloches, artisanat autour du matériau terre, etc.

L'agriculture et l'agro-alimentaire surtout, où les exploitations de la pomme et du lait, l'élevage du cheval sont particulièrement importants.

La culture est aujourd'hui en mesure d'apporter sa pierre à ce développement économique. Une telle orientation a été prise en Basse-Normandie qui a commencé à mettre en place un réseau de centres de culture technique, dont l'exemple type parce qu'aussi le plus avancé est le Conservatoire des techniques traditionnelles fromagères de Normandie. On voudrait pouvoir développer quelques autres centres du même type.

En effet, si ceux-ci se proposent d'abord pour mission première la recherche et la transmission de savoirs menacés, on constate qu'ils peuvent très vite déboucher sur des fonctions beaucoup plus dynamiques :

- réadaptation de ces savoirs aux techniques contemporaines,
- action de formation débouchant sur des créations d'emplois (exemple de la formation à la restauration de coques de bateaux par l'association Educanaute),
- contribution à l'image de marque d'une industrie ou d'un produit (exemples aussi divers que les produits de la pomme ou les mines de fer),
- création d'un réseau de nouveaux "musées" permettant de développer un tourisme économique qui attire et retienne un public de plus en plus nombreux.

Remarquons, enfin, qu'il s'agit d'actions très valorisantes pour les secteurs concernés.

Après le Conservatoire des techniques fromagères, d'autres thèmes sont en cours d'élaboration ou de développement, selon quelques axes forts, car il convient de ne pas "courir trop de lièvres à la fois" :

- développement du Centre lait-fromage à Isigny,
- développement des structures déjà existantes autour de la pomme et de la poire (Barenton - Valognes),
- centre de culture maritime (Saint-Vaast-la-Hougue),
- centre autour du cheval (basé essentiellement dans l'Orne,
- centre autour de la métallurgie (Soumons-Saint Quentin,

sur une démarche, à l'initiative du directeur et de l'ensemble du personnel),

- divers projets plus modestes autour des techniques artisanales.

Des moyens importants sont nécessaires pour l'étude et la mise en place de tels organismes, mais il est démontré que ceux-ci sont en mesure de générer assez rapidement des ressources propres non négligeables.

11.2. Animation culturelle

L'action régionale en cours sera poursuivie pour assurer un cadre de vie et de séjour attractif dans les zones urbaines et rurales.

Notons en particulier la politique en faveur de l'aménagement, de l'équipement et de l'animation des lieux de spectacles, ainsi que le plan de développement musical.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux ci-dessous indiquent les prévisions de financement de l'Etat et des administrations publiques locales pour la période 1986-1990.

ETAT (en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	28,3	26,6	5,1	0,8	0,9
CULTURE. VIE SOCIALE	47	44,4	42,1	43,3	46,2
SANTE (HORS CHR)	13,7	12,3	11,5	12,2	12,7
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,1	0,1	0	0	0
LOGEMENTS	0,1	0	0	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	44,3	46,5	48,4	50,6	52,6
DEVELOPPEMENT RURAL	3,7	1,7	46,2	3,3	2,6
TRANSPORTS	153,6	158,9	163,7	168,7	173,8
ACTION ECONOMIQUE	20,9	23,9	26,6	31,6	31,5
SERVICES GENERAUX	34,4	43,5	44,3	45,8	45,9
TOTAL	346,1	357,8	388,1	356,4	366,3

APUL (en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	222,6	234,2	249,8	257,5	268,3
CULTURE. VIE SOCIALE	231,5	239,3	251	254,3	260,4
SANTE (HORS CHR)	103,8	107	111,8	112,9	115,2
EQUIPEMENTS SOCIAUX	54,8	56,4	59	59,6	60,9
LOGEMENTS	724,8	737,3	734,8	736,8	741,8
DEVELOPPEMENT URBAIN	315,5	327,1	344	349,7	359
DEVELOPPEMENT RURAL	492,6	510,8	537,7	547,2	562
TRANSPORTS	319,1	331,6	349,3	355,7	365,7
ACTION ECONOMIQUE	168,1	176,2	187,4	192,7	200
SERVICES GENERAUX	552,4	575	607,7	620,8	639,9
TOTAL	3185,1	3294,9	3432,4	3487,1	3573,2

Les deux tableaux suivants indiquant, par thème d'action selon la nomenclature du chapitre précédent, les financements engagés en 1984-85 et les prévisions pour la fin du contrat de plan Etat-région, ainsi que les estimations pour les années suivantes.

307-308

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
 ET DES BILANS D'EXECUTION
 FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : BASSE-NORMANDIE

En millions, de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984-1985 ①	1986-1987 1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③ / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	-	-	-	-	-
II - Formation de base	-	-	-	-	-
III - Adaptation des filières de formation	8,1	34,7	42,8	8,5	18,0
IV - Réseaux de transferts	26,5	35,9	62,4	12,5	26,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	5,0	16,0	21,0	4,2	9,0
VII - Les secteurs de politique économique	159,3	275,5	434,8	87,0	182,0
VIII - Aménagement spatial	12,9	30,6	43,5	8,7	18,0
IX - Tourisme	4,1	7,9	12,0	2,4	5,0
X - Gestion de l'environnement	28,0	24,2	52,2	10,4	22,0
XI - Culture, sports, loisirs	17,8	29,7	47,5	9,5	20,0
XII - Action sanitaire et sociale	-	-	-	-	-
Total général	261,7	454,5	716,2	143,2	300,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
 ET DES BILANS D'EXECUTION
 FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

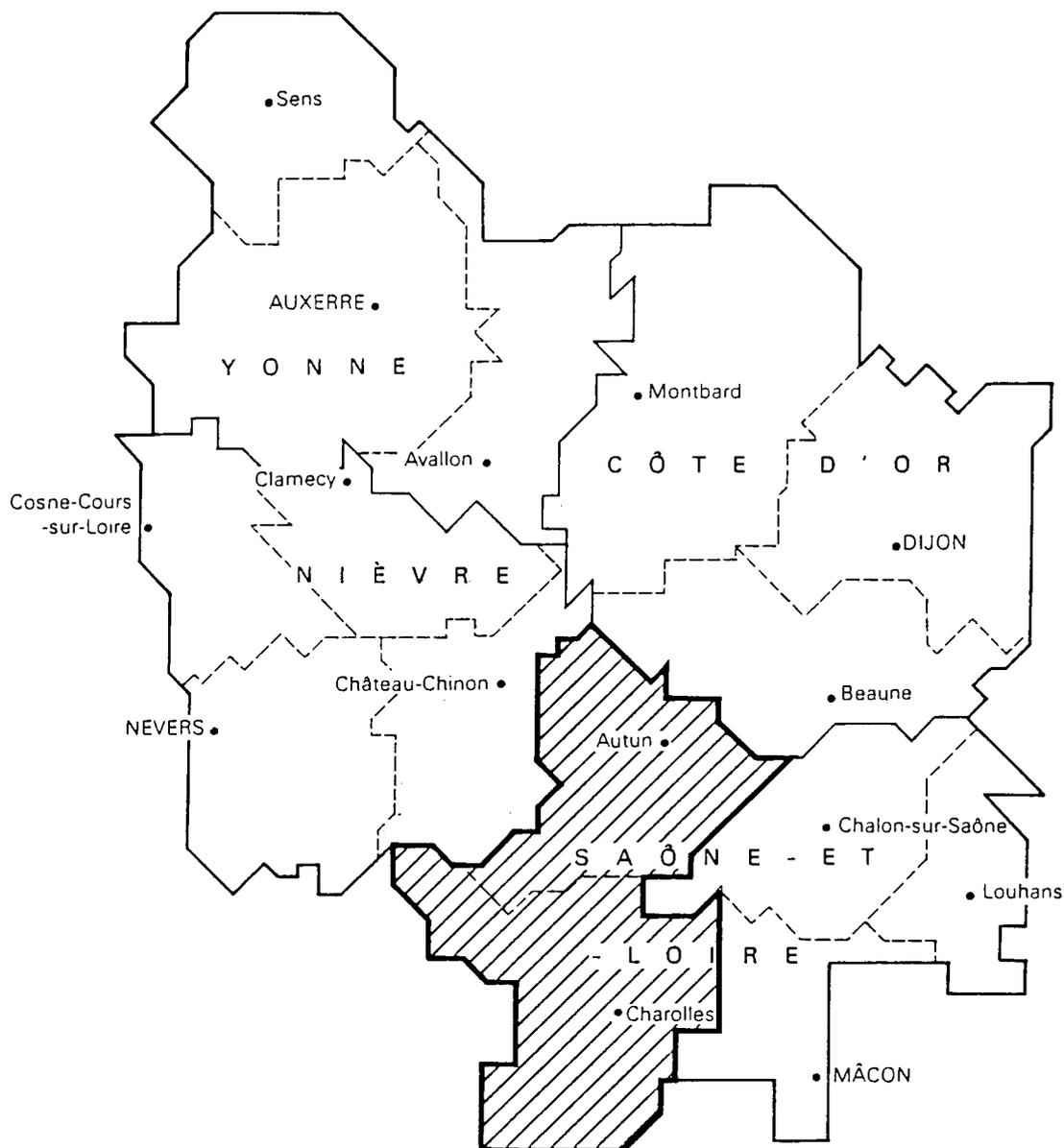
REGION : BASSE-NORMANDIE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984-1985 ①	1986-1987-1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③ / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	0	0	0	-	-
II - Formation de base	0	0	0	-	-
III - Adaptation des filières de formation	18,1	5,0	23,1	4,6	10,0
IV - Réseaux de transferts	12,3	28,4	40,7	8,1	20,0
V - Les technopoles	0	0	0	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	6,7	15,8	22,5	4,5	10,0
VII - Les secteurs de politique économique	88,6	288,8	377,4	75,5	158,0
VIII - Aménagement spatial	0	19,0	19,0	3,8	8,0
IX - Tourisme	5,1	8,9	14,0	2,8	6,0
X - Gestion de l'environnement	7,3	90,2	97,5	19,5	41,0
XI - Culture, sports, loisirs	12,6	39,3	51,9	10,4	22,0
XII - Action sanitaire et sociale	0	0	0	-	-
Total général	150,7	495,4	646,1	129,2	275,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE BOURGOGNE



LEGENDE

-  Zones éligibles au feder
-  Prêts globaux CECA
-  Hors quota sidérurgie

310

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	BOURGOGNE	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE		2
1. Présentation générale		2
2. Caractéristiques de l'évolution économique		3
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels		12
4. Bilan des actions passées		23
5. Développement de la région : problèmes et conditions		27
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT		30
1. Développer l'industrie et la recherche		30
2. Valoriser et mieux gérer les ressources régionales		34
3. Développer les infrastructures de communication		37
4. Former les hommes et les femmes de demain		38
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT		41
1. Formation		41
2. Technopôle haute énergie		46
3. Politiques en faveur des entreprises		46
4. Les secteurs de politique économique		48
5. Tourisme		56
6. Culture scientifique et technique		58
IV - RESSOURCES FINANCIERES		60

I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. PRESENTATION GENERALE

La Bourgogne est une petite région. Elle regroupe quatre départements : l'Yonne, la Côte-d'Or, la Nièvre et la Saône-et-Loire. Avec 1 600 000 habitants, elle se situe au quinzième rang des régions françaises.

Depuis une dizaine d'années, sa situation économique et sociale s'est dégradée. Cette évolution n'est pas propre à la Bourgogne; il semble cependant, en particulier depuis la fin des années 1970, que la dégradation y soit un peu plus marquée que dans l'ensemble du pays. Longtemps considérée comme évoluant sensiblement au même rythme que la moyenne nationale, la Bourgogne prend du retard.

Un temps, la Bourgogne a été considérée comme préservée de la crise grâce, entre autres, à un tissu industriel aux activités diversifiées. Il est vrai qu'en 1980 le taux de chômage y était encore inférieur d'un point à la moyenne nationale. Il aura fallu le dépôt de bilan de Creusot-Loire, en 1984, pour qu'éclate au grand jour la fragilité de l'économie bourguignonne.

Au-delà des difficultés du moment, la région souffre de faiblesses structurelles. La population y est relativement peu formée et peu qualifiée. L'industrie, certes très diversifiée, est souvent absente dans les secteurs porteurs et les technologies de pointe; elle est de surcroît très dépendante de l'extérieur et ne dispose pas sur place d'un tertiaire supérieur susceptible de l'accompagner.

Ces points faibles ont longtemps été masqués par de nombreuses implantations d'entreprises qui déconcentraient leurs activités à partir de l'Ile-de-France. Cette source de croissance exogène s'est progressivement tarie avec, d'une part la crise, et d'autre part la politique de rééquilibrage de la France au profit de l'Ouest et du Sud-Ouest.

La Bourgogne n'est pas pour autant dépourvue d'atouts. Elle jouit d'une situation géographique enviable et elle est traversée par un réseau dense de voies de communications variées. De plus, elle s'est forgée une solide réputation en matière de qualité de la vie. Elle la doit pour une partie à la renommée de produits d'une agriculture qui a bien des points forts.

Mais cela n'a pas été suffisant. Les problèmes prennent une acuité particulière dans plusieurs zones de Saône-et-Loire en particulier au Creusot, à Montceau-les-Mines et dans la zone d'emploi de Digoïn.

Par ailleurs, la désertification de vastes espaces situés au centre de la région se poursuit; la densité est en deçà du seuil critique de 15 habitants au km² dans 24 cantons.

2. CARACTERISTIQUES DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Les tableaux ci-après présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de la Bourgogne de 1975 à 1986.

2.1. Tableaux statistiques

Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982				50	31 582
1 596 100	+ 1,6	+ 0,46	+ 1,14	Hab/km ²	km ²

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière

Part population nationale.....	2,9	Variation de la population totale de 1975 à 1982:		
Part superficie nationale.....	5,75			
Densité: ratio Région/France.....	0,5			
	FRANCE.....	+ 3,07 %	REGION.....	+ 1,6

Population active:

POPULATION ACTIVE	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
BOURGOGNE	674,6	+ 1,09	41,4	51,4	29
FRANCE	23525,1	+ 1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	2,86 %	0,98	0,97	0,97	0,84

Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	%	Variation moyenne annuelle 1983/85		Taux France %
				Effectifs	Taux %	
TOTAL REGION	6014,27	100	100	- 8 224	- 1,3	- 1,0
Agriculture	651,47	10,8	7,6	- 2 095	- 3	- 0,2
Industrie	1606,96	26,7	24,8	- 5 677	- 3,3	- 2,8
BCGA	427,96	7,1	7,2	- 2 258	- 4,7	- 5,8
Commerce	704,32	11,7	12,0	- 950	- 1,3	- 1,0
Aut.tertiaire	2623,56	43,7	48,4	+ 2 757	+ 1	+ 1,2

Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981/86
Bourgogne	7,6	9,4	+ 8,8
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée:

VALEUR AJOUTEE 1982	V.A. totale 1982 (millions de Fr.)	V.A./habitant (milliers de Fr.)	% répartition V.A. régionale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
Bourgogne	88 667	55 493	9,2	31,9	6	52,9
Ratio Rég/France	2,62%	0,89	2	1,07	0,90	0,89

Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign. supér.
Bourgogne	38,1	12,3	4,8
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi:

Zone d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie (km ²)	Population sans double compte en 1982	Solde des zones d'emploi (km ² /km ²)	Solde nettoyé sans		Variation relative de la population sans		Taux de migration sans		Taux de migration avec		Taux de chômage moyen en 1982*
					1966 et 1975	1975 et 1982	1966 et 1975	1975 et 1982	1966 et 1975	1975 et 1982	1966 et 1975	1975 et 1982	
Mâcon	131	1 349,6	108 973	80,7	3 322	2 014	6,1	1,9	2,8	0,1	10,3		
Dijon	257	3 049,0	318 325	103,7	19 876	16 110	13,8	4,8	6,3	-0,6	11,0		
Auxerre	148	2 741,4	129 575	47,3	1 599	1 133	6,0	5,1	4,6	4,2	11,3		
Nevers	153	3 540,8	148 463	41,9	939	-1 136	0,6	-1,2	-0,1	-0,5	10,6		
Châtillon-sur-Saône	133	1 456,4	142 578	97,9	5 780	3 848	10,5	4,1	5,8	1,2	13,3		
Châtillon-sur-Seine	113	1 900,4	26 044	13,7	668	58	-4,5	-3,6	-6,9	-3,8	11,8		
Saône	99	1 548,7	83 410	53,9	402	-5	7,9	8,0	7,4	8,0	11,1		
Montbard	141	1 695,5	43 450	25,6	382	-161	-4,2	0,9	-5,0	1,3	8,4		
Avallon	135	2 034,2	45 925	22,6	-582	-1 316	0,0	-2,2	1,2	0,6	9,3		
Coche-sur-Loire	104	1 792,8	51 431	28,7	-1 694	-2 382	-1,8	-3,2	1,3	1,3	8,3		
Autun	60	1 290,9	45 391	35,2	329	-855	-2,3	-2,4	-3,0	-1,0	11,2		
Jagny	70	1 103,0	52 109	47,2	453	-314	7,9	-0,4	7,0	0,2	12,4		
Decize	55	1 483,1	39 741	26,8	-297	-1 174	-5,3	-4,8	-4,6	-2,0	9,6		
Le Creusot	20	370,4	59 999	162,0	1 366	1 740	4,1	0,8	1,7	-2,3	13,9		
Beaune	194	2 118,3	87 729	41,4	1 462	818	1,7	4,4	-0,1	3,4	9,3		
Montcau-les-Mines	32	651,1	65 976	101,3	729	135	0,4	-0,7	-0,7	-0,9	10,8		
Doyon	117	2 207,9	97 916	44,3	3 013	1 045	1,7	-2,9	-1,4	-4,0	11,2		
Louhans	80	1 248,5	51 021	40,9	-877	-2 202	-5,1	-2,7	-3,5	1,5	7,2		

* Taux de chômage moyen 1984 - Nombre moyen de DEFM en 1984
Population active 1982

2.2. Démographie

2.2.1. Migrations

La force d'attraction de la Bourgogne diminue. Entre 1975 et 1982, le solde migratoire global est resté positif, mais bien inférieur à celui de la période intercensitaire précédente : + 7 718 contre + 31 419. La première cause est la réduction de l'immigration étrangère, en particulier en Saône-et-Loire. Toutefois, le solde migratoire intérieur a lui aussi un peu diminué : + 8 500 contre + 11 500. C'est en Côte-d'Or, département pourtant le plus dynamique, que la réduction est la plus significative : on est passé de + 9 000 à + 2 000.

Si, dans leur ensemble, les mouvements migratoires de la Bourgogne avec le reste de la France se soldent par une augmentation de population, ils se traduisent par une perte d'environ 5 000 actifs entre 1975 et 1982.

Le déficit porte surtout sur les professions intermédiaires, et les employés; pour les ouvriers, les échanges sont presque équilibrés avec, toutefois, un léger déficit d'ouvriers qualifiés. La zone d'emploi de Dijon est elle-même déficitaire dans ses échanges de population active avec le reste de la France. Ces chiffres qui datent de la période 1975-1982 risquent d'avoir été encore plus défavorables les années suivantes avec la montée des difficultés. En particulier en Saône-et-Loire, un signe laisse présager un départ accru de jeunes dans les arrondissements d'Autun et de Charolles : les naissances en 1985 y ont baissé de 13 % contre 1 % dans l'ensemble de la région. A l'opposé, l'Yonne bénéficie d'un apport net d'actifs dans les zones de Sens et d'Auxerre. Arrivées qui pourraient bien être aussi en baisse ces dernières années en raison notamment de moindres départs de l'Ile-de-France.

Ce déficit de personnes actives est lié à l'exode des jeunes. En moyenne, chaque année de 1975 à 1982, une émigration nette de 1 700 jeunes de 15 à 29 ans s'est produite. C'est un peu plus que sur la période précédente. C'est pour les âges de 20 à 24 ans que les taux d'émigration sont les plus forts : ils atteignent 7 %. Ces départs nets se font pour un tiers au profit de l'Ile-de-France.

Ces départs sont compensés quantitativement par des arrivées nettes de personnes âgées : en moyenne 1 500 personnes âgées de 55 à 69 ans chaque année de 1975 à 1982, soit un niveau comparable à période 1968-1975.

L'ensemble de ces mouvements contribue à accélérer le vieillissement de la population bourguignonne et à amplifier les déséquilibres géographiques.

2.2.2. Evolution de la population

La perte d'attraction et la baisse de la natalité se sont conjuguées et ont entraîné un fort ralentissement de la croissance démographique. Dans les années 1960, la Bourgogne gagnait plus de 10 000 habitants par an en moyenne; au début des années 1980, la progression moyenne est inférieure à 3 000 habitants. Ce ralentissement affecte plus la Bourgogne que la France dans son ensemble. Actuellement, le rythme de croissance de la population est moins rapide en Bourgogne qu'au niveau national : + 0,2% par an, contre + 0,5 %.

La fécondité, au début des années 1980, est légèrement plus faible qu'en France alors qu'elle était nettement plus élevée 20 ans auparavant. Par suite, le nombre des naissances a plus baissé dans la région. Actuellement, il fluctue d'une année sur l'autre autour de 20 000 à 21 000, alors qu'il dépassait 25 000 au début des années 1970.

La prolongation des tendances récentes indique que le décalage entre les évolutions régionale et nationale s'amplifierait. D'ici à l'an 2 000, la population bourguignonne ne s'accroîtrait que de 1 %, contre 5 % pour la population française. Par rapport à la période 1968-1982,

la croissance démographique, déjà ralentie, serait encore freinée : elle s'effectuerait à un rythme moyen cinq fois moins rapide. Le solde naturel diminuerait de près de 50 % et le solde migratoire deviendrait négatif.

Croissance ralentie, population vieillissante, les évolutions démographiques auront, à terme, un effet négatif sur l'évolution de l'activité économique.

2.3. Population active et emploi

2.3.1. *Evolution de l'emploi*

Depuis 1978, l'emploi salarié régresse en Bourgogne. Les sursauts de 1979 et 1982 n'ont été qu'éphémères. Cette dégradation a été plus forte qu'en moyenne nationale. En 7 ans, de 1978 à 1984, les effectifs ont baissé de 3,4 % dans la région, contre - 0,6 % au plan national. Chaque année depuis 1978, l'évolution des effectifs salariés, qu'elle soit orientée à la baisse ou à la hausse, est plus défavorable en Bourgogne que dans l'ensemble du pays.

Profondément atteinte par les effets des deux chocs pétroliers, la Bourgogne a perdu près de 5 000 emplois salariés en 1981, autant en 1983, et plus de 8 000 en 1984. Cette dégradation résulte pour l'essentiel des effets conjugués du ralentissement de l'activité économique et des mouvements de restructuration.

A cet égard, l'évolution du nombre des licenciements économiques est particulièrement significative (en moyenne annuelle) :

- 1975-1977 : 5 000
- 1978-1980 : 8 000
- 1981-1983 : 10 000
- 1984-1985 : 13 500

Cet accroissement est beaucoup plus rapide qu'au niveau national. Jusqu'en 1977, le taux de licenciement était très inférieur en Bourgogne. De 1978 à 1981, il fut sensiblement égal. Depuis 1982, il est nettement supérieur, notamment en 1984 et 1985 où il a concerné 4 % des salariés UNEDIC dans la région, contre 3 % au plan national.

C'est dans le secteur secondaire que les compressions d'effectifs ont été les plus sévères. En 7 ans, l'industrie a perdu 26 000 salariés (-2,3% par an) et le bâtiment - travaux publics plus de 10 000 (-4,1 % par an).

Les secteurs industriels les plus touchés sont les matériaux de construction, la métallurgie, le textile.

Quelques activités demeurent créatrices d'emplois, notam-

ment l'industrie de la viande et du lait, la parachimie-pharmacie et le papier carton; leur développement est même plus soutenu en Bourgogne qu'au niveau national.

Progression aussi dans le secteur tertiaire, mais de façon très ralentie. L'inflexion par rapport à l'évolution passée y est légèrement plus forte que la moyenne nationale. En particulier, dans le commerce, les effectifs salariés ont régressé en Bourgogne alors qu'ils ont continué d'augmenter dans l'ensemble de la France. Depuis 1980, l'emploi a baissé également dans la réparation automobile et les services aux entreprises. Dans les autres secteurs, la progression se poursuit, mais très faiblement dans l'hôtellerie-restauration et les transports.

Pourtant, les défaillances d'entreprises ne semblent pas plus nombreuses en Bourgogne que dans l'ensemble du pays. Les statistiques, très déficientes en ce domaine, ne permettent pas de porter un jugement assuré. Toutefois, en 1985, avec 617 entreprises défaillantes, la Bourgogne présente un taux de 1,3 % contre 1,6 % au niveau national. Pour autant, il n'est pas évident que ce soit un signe de bonne santé, car, au classement des régions par ordre décroissant, on trouve parmi les premières l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, l'Alsace et Rhône-Alpes et, parmi les dernières, l'Auvergne, la Franche-Comté, le Limousin et Poitou-Charente.

La Bourgogne se caractérise également par un taux de survie des entreprises récemment créées parmi les plus forts des régions françaises.

2.3.2. Chômage

En mars 1986, le taux de chômage en Bourgogne s'est élevé à 9,4 % de la population active totale (base 1982). Légèrement inférieur à la moyenne nationale (10,2 %), il place la région au 14^e rang des régions françaises classées par ordre décroissant. Mais ce taux ne reflète que partiellement la dégradation rapide et marquée qui a fait perdre à la Bourgogne, en quelques années, une situation relativement favorable.

De 1981 à 1986, le taux de chômage régional a progressé de 8,8 % par an, contre 7,6 % au niveau national. En 1984, la Bourgogne a rejoint la moyenne française. Quant à la pause dans la progression du chômage observée en 1985, elle risque de n'avoir été que temporaire car déjà, au début de 1986, le nombre des demandeurs d'emploi s'est de nouveau accru.

La progression du chômage est allée de pair avec l'allongement de l'ancienneté moyenne des demandes non satisfaites. De 1980 à 1985, cet allongement a été beaucoup plus important en Bourgogne qu'au niveau national.

Au 1^{er} janvier 1986, le taux de chômage de longue durée (plus de 1 an) est de 3,3 % en Bourgogne, contre 3,1 % en France.

La répartition par sexe et âge des demandeurs d'emploi est assez proche de la moyenne nationale, avec toutefois plus de femmes et un peu plus de jeunes en Bourgogne. L'accroissement très important du chômage parmi les actifs âgés de 25 à 49 ans est révélateur de la dégradation de l'emploi. De 1980 à 1985, le nombre des demandeurs de cette tranche d'âges est passée de 12 000 à près de 29 000; ce sont les seuls dont la situation ne s'est pas améliorée en 1985.

Les entrées en chômage sont pour une bonne part imputables aux licenciements économiques qui ont affecté la quasi-totalité des secteurs d'activité.

En 1985, cinq zones d'emplois ont, en Bourgogne, un taux de chômage supérieur à 10 %; parmi elles, quatre sont situées en Saône-et-Loire dont trois sur le pôle de conversion (Le Creusot). La situation est toutefois très différente à Chalon-sur-Saône, zone dynamique qui a presque maintenu ses effectifs salariés de 1982 à 1984, de ce qu'elle est au Creusot, à Montceau-les-Mines et à Digoin où l'emploi s'est littéralement effondré ces dernières années.

Les difficultés liées à l'emploi n'ont pas été sans conséquence sur le climat social. Au-delà des fluctuations d'une année sur l'autre, depuis le début de la décennie le nombre de journées de grève a tendance à baisser en Bourgogne comme dans l'ensemble du pays. De 1981 à 1985, le nombre de journées individuelles non travaillées à l'occasion de conflits localisés a été bien inférieur à celui des années 1977-1980 : en Bourgogne, on est passé de 62 000 en moyenne par an à 43 000. Toutefois, la baisse n'est pas aussi forte en Bourgogne que dans l'ensemble de la France.

2.4. Production et revenus

2.4.1. *L'investissement industriel*

L'investissement industriel révèle également un décalage entre l'évolution régionale et celle de l'ensemble de la France.

En moyenne, de 1974 à 1978, dans l'industrie hors énergie, le montant de l'investissement par salarié était équivalent en Bourgogne et en France. Par contre, sur la période 1979-1983, il se situe nettement au-dessous dans la région : 12 800 F contre 15 300 F. D'après l'enquête annuelle auprès des entreprises de 20 salariés ou plus, la situation relative de la Bourgogne s'est détériorée.

Peu de secteurs ont un comportement plus dynamique que la moyenne nationale. Toutefois, la parachimie-pharmacie, le caoutchouc-matière plastiques et le papier-imprimerie-presse-édition sont dans ce cas. La parachimie-pharmacie a même augmenté l'écart en faveur de la Bourgogne. En revanche, les industries agro-alimentaires et la construction mé-

canique ont perdu l'avantage qu'elles avaient précédemment. Les matériaux de construction et l'automobile conservent un taux d'investissement particulièrement faible au regard de la moyenne nationale de ces secteurs.

Une récente enquête du BIPE sur le parc français de machines-outils confirme le retard que prend la Bourgogne en matière d'équipement industriel. La Bourgogne, avec 3,3 % de l'ensemble des machines-outils françaises, ne compte que 2 % des machines-outils à commande numérique (MOCN). Ces machines plus modernes ne représentent que 3,5 % de son parc de machines-outils, contre 5,6 % pour la moyenne française. La Bourgogne se retrouve ainsi parmi les dernières des régions françaises (la région la plus équipée en MOCN - Midi-Pyrénées - atteignant 10%).

2.4.2. Exportations

En matière d'exportations, la Bourgogne a conservé sa position par rapport à la moyenne française. Il n'y a pas eu de dégradation relative, contrairement à ce qui s'est passé dans les domaines de l'emploi et du chômage.

Toutefois, il ne s'agit là que d'une appréciation relative. Depuis une dizaine d'années, au-delà des fluctuations conjoncturelles, la part des exportations bourguignonnes dans l'ensemble des exportations françaises reste relativement stable, un peu inférieure à 3 %. Cette contribution est cependant différente selon les secteurs. Pour les produits agricoles, le montant des exportations par actifs est deux fois supérieur à la moyenne française. En revanche, pour les produits industriels, la Bourgogne est moins exportatrice : 113 000 F par salarié contre 132 000 F au niveau national en moyenne sur les années 1983-1984. En particulier, les matériaux de construction, le textile-habillement et le caoutchouc sont peu exportateurs. A l'opposé, la parachimie-pharmacie est particulièrement dynamique sur les marchés extérieurs, ainsi que, à un moindre degré, les industries agricoles et alimentaires et le bois.

Au total, malgré sa réputation de région agricole, la Bourgogne exporte pour 80 % des produits industriels et pour 20 % des produits agricoles, vins et céréales principalement.

De par sa situation géographique, elle est naturellement tournée vers les pays de la CEE. Elle réalise 55 % de ses ventes en direction de ces pays, soit un peu plus que la moyenne nationale. L'Italie et un de ses clients privilégiés. Comme au niveau national, on note un essor des exportations à destination des Etats-Unis et un recul des ventes aux pays en voie de développement. Les exportations vers le Moyen-Orient, l'Amérique latine et l'Australie connaissent également une certaine croissance. Le marché africain représente encore, en 1984, 7 % des exportations bourguignonnes, mais les évolutions sont diverses selon les pays.

2.4.3. *Le revenu des ménages*

L'évolution de l'activité économique, en particulier de l'emploi et du chômage, a des répercussions sur le niveau de vie des ménages. Le revenu disponible brut par habitant se situe en Bourgogne au même niveau que la moyenne des régions de province. Avec 50 660 F, la Bourgogne se situait en 1983 au 11e rang des régions françaises. Mais au cours des dix années précédentes, elle a pris du retard : la progression moyenne a été de 13,2 % par an dans la région contre 13,6 % pour la France de province.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

Nous présentons ici en trois rubriques les principaux problèmes rencontrés par la Bourgogne dans son développement : les secteurs d'activités économiques, la formation et les infrastructures. Nous décrivons, enfin, l'impact de la politique agricole commune en Bourgogne.

3.1. Les secteurs d'activités économiques

3.1.1. *L'agriculture*

En Bourgogne, l'agriculture conserve un poids important. Au 1er janvier 1985, 10,8 % des actifs travaillent dans ce secteur, contre 7,6 % au niveau national. Ce secteur est un point fort de la région qui produit 4,4 % de la production agricole française. Mais, en 20 ans, en Bourgogne comme dans le reste de la France, le nombre des exploitants agricoles a diminué de moitié. La production s'est concentrée sur un nombre de produits limité : l'agriculture générale à base céréalière et la production de viande.

Le nombre d'exploitations correspondant à ces orientations a augmenté respectivement de 11 % et 13 % depuis 1970. Toutes les autres orientations sont en régression, y compris la viticulture. En particulier, la production laitière est délaissée. Les exploitations qui combinent plusieurs pôles de production disparaissent rapidement.

Une forte accélération du rythme de décroissance du nombre d'exploitations et une diminution des installations dans la période 1980-1990 sont envisagées par le ministère de l'Agriculture dans ses "Projections régionales 1990". Le taux annuel moyen prévu est de - 4,3 % contre - 3,1 % dans la période 1970-1980.

La production agricole n'est pas valorisée au maximum dans la région. En effet, les IAA n'ont pas en Bourgogne un développement en

rapport avec l'importance de la production agricole. Par ailleurs, ces industries ont des positions fortes dans des activités n'utilisant pratiquement pas de matière première régionale (condiments, jus de fruits et légumes). Enfin, dans les secteurs où elles le pourraient, les IAA ne s'approvisionnent pas toujours dans la région (voir aussi, plus bas, sur l'impact de la politique communautaire).

3.1.2. L'industrie

La Bourgogne est moyennement industrialisée et son industrialisation est mal maîtrisée.

Peu pourvue en ressources naturelles, elle n'a pas vraiment de tradition industrielle, excepté en Saône-et-Loire autour du bassin minier de Montceau-les-Mines - Le Creusot. Toutefois, profitant de sa situation géographique et disposant d'une importante main-d'oeuvre jusque là employée dans l'agriculture, la région a largement bénéficié de la croissance industrielle de l'après-guerre et des décentralisations des années soixante.

Aux secteurs traditionnels surtout présents en Saône-et-Loire et dans la Nièvre sont venus s'ajouter des activités plus modernes notamment en Côte-d'Or et dans l'Yonne. Ce développement a fait de la Bourgogne une région industrielle de taille moyenne. Avec 160 700 actifs employés dans ce secteur, elle était, au 1er janvier 1985, au 14e rang des régions françaises. Elle comptait 4 400 établissements industriels employant des salariés.

Ce type de croissance explique pour l'essentiel les grandes caractéristiques et les principaux problèmes de l'industrie régionale : des activités diversifiées mais mal intégrées entre elles, une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur, une main-d'oeuvre relativement peu qualifiée correspondant à la présence d'unités de production.

a) Si l'on considère les grands secteurs, la structure bourguignonne est proche de la moyenne nationale avec une prédominance des biens intermédiaires et une faiblesse dans le secteur de l'énergie. Le secteur des IAA est à peine moyen. Au niveau sectoriel plus détaillé, on ne note pas de secteur vraiment dominant, mais simplement quelques secteurs mieux représentés comme la construction mécanique, la sidérurgie, les matériaux de construction, le caoutchouc-matières plastiques. Ces secteurs mieux représentés en Bourgogne font malheureusement partie des secteurs en récession ces dernières années.

En revanche, des activités en forte croissance au niveau national, comme l'aéronautique et l'armement, sont absentes du sol bourguignon. Est aussi quasiment absent le secteur dynamique de la fabrication de matériel de bureau et de matériel informatique.

Parmi les secteurs actuellement porteurs, on compte en Bourgogne les industries agro-alimentaires, la parachimie-pharmacie, la cons-

truction électrique et électronique, le papier-carton et la presse-édition.

Au total, sur les 21 grands secteurs industriels, les 8 plus gros regroupent 71 % des salariés de l'industrie bourguignonne. L'industrie bourguignonne est un peu plus concentrée sur ces secteurs que ne l'est l'industrie française, qui ne regroupe que 61 % de ses salariés sur ces mêmes secteurs.

La très grande diversité de ces activités est certes un atout pour la région. Cependant, les activités nouvelles sont peu intégrées au tissu local plus ancien et les flux d'échanges entre ces strates sont peu nourris. Il n'y a donc pas vraiment de cohérence régionale susceptible d'entraîner un développement endogène significatif.

Par ailleurs, cette diversité globale recouvre des réalités différentes pour certaines zones d'emplois. Ainsi au Creusot, cas extrême, la sidérurgie et la fonderie regroupaient 72 % des effectifs industriels en 1981.

b) Contrairement à une idée reçue, la Bourgogne n'est pas une région où les PME prédominent. La répartition des salariés bourguignons selon la taille de l'entreprise qui les emploie est peu différente de la répartition nationale : près de la moitié dépendent d'une grande entreprise (plus de 500 salariés) et 44 % d'une PME (10 à 500 salariés). Mais beaucoup de ces entreprises, surtout parmi les grandes, ont leur siège à l'extérieur de la Bourgogne et très souvent en Ile-de-France.

Les entreprises extérieures à la région contrôlent ainsi 45 % des emplois bourguignons, l'influence des grandes entreprises étant prédominante car elle porte sur 39 % des emplois. Cependant, la baisse des effectifs industriels ayant surtout touché les grandes unités de production, le poids relatif des grandes entreprises extérieures à la région a diminué en passant de 45 % à 39 % entre 1982 et le début de 1986.

Cette dépendance varie beaucoup selon les secteurs. Elle est très forte dans la construction électrique et électronique (74 %), l'automobile (70 %), la parachimie-pharmacie (66 %) et la sidérurgie (58 %). En revanche, elle est très faible dans les secteurs du bois, du textile et, dans une moindre mesure, des industries agro-alimentaires.

Pour les seuls établissements des entreprises de 20 salariés ou plus, la dépendance atteint 56 %. Ce chiffre place la Bourgogne au 4^e rang après la Haute-Normandie (65 %), la Basse-Normandie et Provence-Alpes-Côtes-d'Azur. L'Ile-de-France exceptée, c'est l'Alsace la moins dépendante (29 %).

Une étude récente de l'institut d'économie régionale Bourgogne -Franche-Comté met bien en évidence comment l'absence de sièges sociaux sur place nuit au développement des relations interindustrielles au sein de la région, qu'il s'agisse des achats ou des relations de sous-traitance. Dans ces conditions, le dynamisme de certains établissements n'a que des effets d'entraînement limités sur l'économie régionale.

c) La dépendance de l'industrie et la nature des activités industrielles vont de pair avec une sous-qualification de la population active. Cette sous-qualification est beaucoup plus sensible parmi le personnel des entreprises industrielles que dans la fonction publique.

Les cadres des entreprises, en particulier, représentent en Bourgogne 2,4 % de la population active, contre 4,0 % au niveau national.

De même, les techniciens et les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises sont sous-représentés : 5,6 % en Bourgogne, contre 7 % en France.

En revanche, les contremaîtres et agents de maîtrise sont moyennement présents et les ouvriers sur représentés : 35 % des actifs, contre 32 %.

Cette répartition manifeste la dépendance de l'activité industrielle bourguignonne vis-à-vis d'autres régions : moins de dirigeants, moins d'études, moins de fonctions commerciales, moins de recherche.

Cette situation est particulièrement caractéristique dans le secteur de la construction électrique et électronique, où la Bourgogne est surtout présente dans les activités de production. De plus, ces activités ne nécessitent souvent qu'une main-d'oeuvre peu qualifiée. Dans l'ensemble, la qualification ouvrière est, en Bourgogne, un peu inférieure à la moyenne nationale.

La Bourgogne recèle pourtant des compétences dans les domaines de la métallurgie et de la chaudronnerie appartenant à la filière nucléaire (construction des cuves de centrales). Toutefois, le programme nucléaire civil national est très ralenti et les entreprises de ce secteur sont très dépendantes des commandes à l'exportation. Exportations qui, elles-mêmes, risquent de devenir de plus en plus aléatoires avec la recrudescence de la méfiance à l'égard du nucléaire et la baisse du prix du pétrole.

La région a donc un important effort à faire pour transférer les compétences acquises sur d'autres types de production. La constitution au Creusot d'un pôle de technologies avancées de soudage et le projet de création d'un institut de formation technologique supérieur, axé également sur les techniques de soudage, vont dans ce sens.

3.1.3. *Le bâtiment et les travaux publics*

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est moyennement représenté dans la région. Avec 43 000 emplois au 1er janvier 1985, il occupe 7,1 % des actifs bourguignons. Comme dans l'ensemble du pays, et sensiblement au même rythme, les effectifs ont décliné fortement surtout depuis 1981. En Bourgogne, de 1982 à 1984, le BTP a perdu près de 6 000 emplois, soit une baisse de 4,7 % par an en moyenne.

La construction neuve, tant en maisons individuelles qu'en logements collectifs, marque le pas. La crise a freiné l'investissement des entreprises et donc la construction de bâtiments à usage professionnel. Aussi, l'activité du bâtiment s'est-elle surtout orientée vers l'entretien ou la rénovation du parc existant.

3.1.4. *Le tertiaire*

Le secteur tertiaire est beaucoup moins développé en Bourgogne qu'il ne l'est au niveau national. En 1985, il occupait 55 % des actifs dans cette région, contre 60 % dans l'ensemble du pays. C'est un handicap certain dans une période où il est le seul secteur encore créateur d'emplois.

Ce secteur est très hétérogène et les différentes activités qu'il regroupe obéissent à des logiques diverses. Celles qui sont orientées prioritairement vers la satisfaction des besoins des ménages sont dans l'ensemble assez bien représentées en Bourgogne. C'est le cas notamment du commerce. Les transports, postes et télécommunications ne souffrent pas non plus d'une sous-représentation. Par contre, ce sont les services marchands, et en particulier ceux destinés aux entreprises, qui sont sous-développés. Malgré une forte croissance de leurs effectifs sur la période 1975-1982, le retard n'a pas été rattrapé. En 1982, avec 3,2 % de ses actifs employés dans ce secteur, la Bourgogne ne précédait nettement que la Franche-Comté, l'Auvergne, le Poitou-Charente et le Limousin. Si les services marchands aux entreprises étaient présents en Bourgogne, au niveau où ils le sont en moyenne nationale, ce n'est pas 20 000 emplois qu'ils offriraient dans la région, mais 30 000.

La déficience du tertiaire dit supérieur ou d'entraînement est à relier à la faiblesse de l'armature urbaine en Bourgogne, à l'absence de grande métropole régionale, à la concurrence de l'Île-de-France et de Rhône-Alpes et à la grande dépendance de l'industrie régionale.

3.1.5. *Le tourisme*

Le tourisme en Bourgogne s'appuie sur un parc hôtelier de taille moyenne. Avec 600 hôtels et près de 12 000 chambres, la région se place au 14e rang des régions pour sa capacité. Les hôtels y sont plus petits que la moyenne nationale, mais d'un confort un peu supérieur.

Région de passage, la Bourgogne est dotée de bons atouts : une solide réputation gastronomique, un patrimoine architectural et cultu-

rel important, des paysages riches et variés. Aussi a-t-elle profité ces dernières années du développement du tourisme. Son parc hôtelier, en particulier, a connu une croissance supérieure à la moyenne nationale.

Les hôtels accueillent chaque année en moyenne 2,5 à 2,6 millions de clients. Une proportion très stable et relativement forte de touristes étrangers (37 à 38 %) contribue à faire entrer des devises.

Toutefois, ce tourisme comporte quelques points faibles :

- les séjours y sont particulièrement courts (1,2 nuit en moyenne),
- la promotion est parfois insuffisante face à une concurrence exacerbée, toutefois des efforts particuliers sont réalisés dans ce domaine,
- l'animation vis-à-vis des vacanciers est à développer,
- les capacités d'hébergement en dehors des grands axes sont insuffisantes,
- le tourisme d'affaires est encore peu développé bien que la région y soit bien adaptée et que Dijon soit bien équipé.

3.2. Une population relativement peu formée

Sous-qualifiée, la population bourguignonne est aussi moins bien formée. La part des actifs qui possèdent un diplôme de niveau IV (baccalauréat ou équivalent) ou supérieur est de trois points inférieures à la moyenne nationale : 18,7 % contre 21,9 %. Corrélativement, les actifs sans diplôme ou ayant le niveau du certificat d'études primaires sont un peu plus nombreux, ainsi d'ailleurs que ceux qui ont un premier niveau de formation donné par le CAP ou le BEP.

Les jeunes actifs de 15 à 34 ans sont mieux formés que leurs aînés, cependant, pour cette tranche d'âges, le même décalage existe entre la Bourgogne et l'ensemble de la France. L'écart serait même un tout petit peu plus marqué.

Les structures qu'offrait, jusqu'à ces dernières années, le système de formation initiale n'ont fait qu'aggraver la situation. La place excessive que tient l'enseignement technique court par rapport à l'ensemble de l'enseignement de second cycle est préoccupante. En 1984, 43,8 % des effectifs des jeunes bourguignons sont scolarisés en LEP alors que la moyenne nationale est de 41,6 %. De plus, au sein de cette filière, le poids des CAP 3ans, soit le niveau de formation le plus bas, est trop lourd par rapport à l'ensemble des formations proposées. En Bourgogne, 49 % des élèves scolarisés en LEP préparent un CAP 3 ans contre 45,5 % en moyenne nationale.

En revanche, dans l'enseignement long, la Bourgogne présente l'avantage d'avoir une bonne représentation des sections d'enseignement technique.

L'enseignement supérieur n'est pas aussi développé en Bourgogne que dans l'ensemble de la France; cela reste vrai même si l'on exclut l'académie de Paris. Pour l'année scolaire 1984-1985, l'effectif des étudiants (18 628) rapporté à la population était de 1,2 % en Bourgogne contre 1,6 % pour la France moins l'académie de Paris. Pourtant, la progression enregistrée ces dernières années a été plus soutenue dans la région.

Bonne université de formation générale, celle de Bourgogne propose une large palette de licences et maîtrises. En revanche, elle offre peu de formations technologiques au niveau des seconds et troisième, cycles et présente une relative faiblesse numérique du secteur scientifique. Enfin, six grandes écoles sont présentes en Bourgogne : l'École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition (ENSBANA -Dijon), l'École nationale supérieure de travaux agricoles (ENITA - Quetigny), l'École nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées (ENSSAA - Dijon), l'École nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM - Cluny), l'école supérieure de commerce et d'administration des entreprises (ESCAE - Dijon) et l'antenne de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy (ENSEM - Nevers).

Mais au total, en 1984, les 649 étudiants, que ces écoles accueillent ne représentaient que 1,5 % des effectifs nationaux et plaçaient la Bourgogne au 15e rang des régions. L'université de Bourgogne comprend aussi deux IUT situés l'un à Dijon, l'autre au Creusot.

3.3. Les infrastructures de communication

La Bourgogne, et plus particulièrement sa moitié est, dispose actuellement de bonnes relations autoroutières avec Paris, les sillons rhodanien et rhénan, la Lorraine et le Benelux. A court terme, son rôle de plaque tournante du réseau autoroutier européen devrait encore s'accroître avec la réalisation de liaisons nouvelles avec la Suisse au moyen des autoroutes Dijon-Dole et Mâcon-Bourg-Genève. Beaune, en particulier, occupe une position privilégiée qui, pour l'instant, hormis le tourisme, n'a pas vraiment été valorisée.

En revanche, la partie ouest de la région reste mal desservie par le réseau routier. Ces deux grands itinéraires européens Centre Europe-Atlantique, au sud, et Troyes-Orléans, au nord, ne font qu'effleurer la région et ne drainent pas de trafic local; enfin, la liaison Dijon-Nevers qui pourrait servir d'axe transversal privilégié, est dans un état médiocre. En vue de l'amélioration de ce réseau, les principales opérations prévues au contrat de plan particulier "routes nationales" concernent essentiellement des déviations d'agglomération.

Pour compléter le maillage routier de la région, l'EPR de Bourgogne a décidé en 1974 de mettre sur pied un réseau routier d'intérêt régional qui comprend une longueur de 1 016 km en première urgence.

Les travaux effectués sur ce réseau portent essentiellement sur des calibrages pour mise aux normes et des déviations d'agglomération.

Avec 947 km, la Bourgogne est la région de France qui détient le plus grand réseau de voies navigables. Cependant, hormis la Saône à grand gabarit jusqu'à Mâcon, l'ensemble du réseau est au gabarit Freycinet et voit son exploitation commerciale de plus en plus réduite. Actuellement, le réseau bourguignon a surtout une vocation touristique.

La région comprend 2 000 km de lignes de chemin de fer dont 1 250 km sont ouverts au trafic voyageur. Les deux principales liaisons sont Paris - Dijon - Lyon et Paris - Nevers - Clermont-Ferrand; cette dernière est actuellement en cours d'électrification.

La principale nouveauté du réseau ferroviaire fut évidemment l'ouverture en 1981 de la ligne TGV. Elle a permis de raccourcir sensiblement les temps de parcours entre les principales agglomérations bourguignonnes et Paris. Mais, en contrepartie, les liaisons avec Lyon et la Savoie ne sont plus de la même qualité. Par ailleurs, Dijon, important carrefour ferroviaire, a vu sa position se modifier avec l'ouverture de la nouvelle ligne. Bien que située sur une bretelle qui la met à 1 h 40 de Paris, la capitale régionale se voit court-circuitée, au moins pour le trafic voyageurs de jour, par la nouvelle liaison rapide Paris - Lyon - Méditerranée.

Enfin, la Bourgogne souffre d'un handicap en matière d'aviation civile. Elle ne dispose pas d'aérodromes sur lesquels s'exerce un trafic commercial régulier. Pourtant, les infrastructures existantes peuvent satisfaire un large éventail d'activités aériennes.

Au total, la Bourgogne dispose d'une très riche infrastructure en voies de communications. Mais l'on peut se demander si cet atout n'a pas été plus déterminant pour le développement de la région dans le passé qu'il ne l'a été durant les dernières années.

3.4. L'impact des mesures de la politique agricole commune en Bourgogne

Nous citerons d'abord les points positifs pour ensuite mettre en valeur les points négatifs.

3.4.1. *Mesures concernant la zone d'élevage bovin allaitant*

Les mesures de soutien du marché, notamment l'intervention publique, sont certes des mesures générales, mais qui ont une très grande importance pour la zone d'élevage bovin allaitant de Bourgogne. L'intervention est un "filet de protection" essentiel pour les éleveurs, qui permet d'éviter une trop grande dégradation de leur revenu en période de conjoncture difficile, par exemple celle que nous connaissons actuellement avec l'augmentation des abattages de vaches de réforme laitières,

conséquence de la mise en oeuvre de la politique des quotas laitiers.

Les primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes et la prime compensatoire ovine ont un impact positif dans la zone charolaise. En effet, l'élevage bovin allaitant et son complément naturel l'élevage ovin avec production d'agneaux d'herbe sont souvent réunis sur les mêmes exploitations. Elles permettent de conforter la situation des producteurs qui se trouvent en situation difficile : handicaps naturels permanents, désertification croissante, production exigeant une immobilisation longue et importante de capital.

Les indemnités spéciales de montagne et de piémont (ISM et ISP) renforcent les aides ci-dessus en permettant le maintien des activités d'élevage et, par voie de conséquence, la vie rurale dans toutes les zones difficiles de Bourgogne.

Les mesures d'ordre essentiellement structurel (drainage, travaux d'amélioration qualitative des pâturages, remembrement et travaux connexes, utilisation de matériel en commun nécessaire à la production de fourrage, amélioration sanitaire du cheptel bovin, amélioration génétique, mesures forestières, amélioration de l'infrastructure rurale, renforcement de l'assistance technique) qui seront mises en oeuvre au cours de 6 prochaines années en Bourgogne au titre du règlement CEE n° 1400/86, avec l'aide financière du FEOGA, devraient permettre d'améliorer la rentabilité de l'élevage bovin allaitant, et donc les revenus agricoles, dans la zone d'élevage charolais. Elles contribueront de façon efficace au maintien de l'activité économique et de la vie rurale dans cette zone.

3.4.2. *La modernisation des exploitations*

Les aides à la modernisation des exploitations (plans de développement essentiellement, la procédure "plan d'amélioration matérielle" se mettant tout juste en place) ont eu des impacts divers en Bourgogne selon les départements : si le nombre de plan agréés fin 1986 atteint environ 10 % des exploitations à temps complet en Saône-et-Loire, ce taux est inférieur dans l'Yonne et la Nièvre et n'est que de 4 % en Côte-d'Or.

Un bilan réalisé sur les projets en cours d'exécution a néanmoins montré que le principe du financement global mis en oeuvre dans le cadre des plans de développement était particulièrement adapté aux exploitations d'élevage qui caractérisent une partie importante du territoire bourguignon. Les exploitations appartenant aux autres secteurs de production (agriculture, cultures pérennes et intensives) sont souvent au-dessus des normes d'accès au plan.

La procédure "plan de développement PAM" concerne souvent des exploitations de surface supérieure à la moyenne, s'engageant dans la voie de l'intensification technique et d'une spécialisation plus marquée et cela en mettant en oeuvre des investissements importants : elle offre à ces exploitations une solution intéressante pour le financement de

Leurs investissements.

Quelques échecs ont néanmoins pu être constatés, échecs dus souvent à l'insuffisance de l'étude préalable à l'établissement du plan. Il faut souligner également que la procédure laisse de côté un certain nombre d'exploitations viables, engagées dans un processus de développement plus lent.

3.4.3. *Les industries agro-alimentaires : incitations financières aux entreprises*

Le FEOGA-orientation prête son concours aux entreprises pour des projets d'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

Ces aides financières ont touché des entreprises dont les projets, sévèrement sélectionnés, présentaient un intérêt majeur dans le cadre de l'intégration des politiques nationales et communautaires. Il s'agissait de dossiers importants en volume de financement, ayant des retombées positives sur l'agriculture régionale; ils ont touché les trois grands secteurs de produits : vins, viandes et céréales (semences).

3.4.4. *Politique de maîtrise de la production laitière*

Les mesures communautaires visant à la maîtrise de la production laitière et l'application qui en est faite en France ont des conséquences très préoccupantes sur la filière lait en Bourgogne. Elles se traduisent en effet par une accélération très importante du processus de cessation de la production (qui avait débuté dans la région bien avant la mise en oeuvre de la politique des quotas), avec une forte baisse des livraisons (-8,5 % entre 1983 et 1985) et de l'effectif du troupeau laitier. Certes, cela correspond tout à fait au but recherché sur le plan global, tant au niveau national que communautaire.

Néanmoins, l'application des mesures de maîtrise de la production laitière engendre une situation très difficile en Bourgogne, avec notamment trois types d'inquiétudes.

Des problèmes au niveau des usines de transformation qui n'arrivent plus à assurer leur approvisionnement au niveau régional, ces problèmes étant d'autant plus aigus que de nombreuses entreprises ont modernisé récemment leurs équipements.

Il est à signaler que les usines régionales sont pour la plupart orientées sur la production de fromages de qualité, aucune ne fabriquant des beurres et poudres de lait destinés à l'intervention.

Un avenir très incertain pour les producteurs de lait qui sont spécialisés dans cette production et qui ont investi (jeunes titulaires de plan de développement ou de plan d'amélioration matérielle), leurs débouchés devenant très fragiles par suite des problèmes au niveau

des entreprises; ces producteurs risquent de se retrouver rapidement dans un véritable "désert laitier".

Une contradiction apparaît à ce niveau entre deux types de mesures communautaires : l'incitation à la modernisation par les plans de développement d'une part et la politique laitière actuelle d'autre part. Cette dernière ne permet pas aux entreprises laitières concernées d'atteindre les objectifs de production nécessaires à l'accroissement visé du revenu et les met dans une situation financière difficile.

Une accentuation de l'évolution de la région vers des productions extensives conduisant à une désertification du territoire rural. A noter à ce sujet que la Bourgogne est une des régions de France où le taux de renouvellement des exploitations est le plus faible et que dans bon nombre de zones (plateaux de Bourgogne, Châtillonnais, Morvan...) on a atteint un seuil de peuplement critique. L'accélération des restructurations touche particulièrement des zones spécialisées lait : soit des régions de production déjà extensive sur les plateaux de Bourgogne, soit des régions situées en zone défavorisées (Bresse, Val de Saône, Auxois).

3.4.5. Mesures réglementaires

La juxtaposition des réglementations nationale et européenne met certains produits nés de particularismes locaux en situation difficile sur le marché. Ils auront en effet à subir la concurrence de produits de qualité inférieure obtenus à moindre coût, mais ayant accès aux mêmes dénominations dans le cadre de la réglementation communautaire. Exemples : projet de réglementation des boissons spiritueuses qui touchera entre autres les liqueurs de cassis, suppression de la terminologie "méthode champenoise" qui touchera les crémants de Bourgogne.

L'absence de réglementation commune met d'autres productions en difficulté dans le cadre du principe de libre circulation des produits.

D'une façon plus générale, si l'harmonisation des réglementations a été un point positif pour les grands secteurs de production où elle a été réalisée, elle constitue un facteur de régression pour de petites productions très particulières à une zone donnée mais essentielles à leur équilibre économique.

4. BILAN DES ACTIONS PASSES4.1. L'Etat et la région

L'intervention de l'Etat et des administrations publiques locales, en dépenses d'investissements, est présentée globalement dans les tableaux suivants réalisés par le BIPE. Chaque poste est détaillé ensuite.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	98,4	33,8	37,5	45,3	61
CULTURE VIE SOCIALE	40,6	19,9	21,8	23	36
SANTE (HORS CHR)	14,3	0,5	0	0	0
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,1	0,1	0,1	8	4
LOGEMENT	22,7	15,7	19,7	14,5	4
DEVELOPPEMENT URBAIN	100,4	36,1	52,7	16,2	13
DEVELOPPEMENT RURAL	9,8	7,1	7,3	14,7	9
TRANSPORTS	424	183,5	235,5	251,4	308
ACTION ECONOMIQUE	44	23,9	20,8	13,1	13
SERVICES GENERAUX APU	75,4	26,2	30,1	40,3	70
TOTAUX	829,7	346,8	425,5	426,5	519

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	164,6	243	164,5	202	217,8
CULTURE VIE SOCIALE	214,2	305	226	252,6	274,6
SANTE (HORS CHR)	146,9	114,7	134,5	163,3	139,2
EQUIPEMENTS SOCIAUX	38,5	39,2	61	47,7	49,6
LOGEMENT	107,4	144,7	245,2	311,5	249,4
DEVELOPPEMENT URBAIN	419,7	379,5	332,7	424,5	474,7
DEVELOPPEMENT RURAL	553,2	645,5	656,3	743	779
TRANSPORTS	128,3	290,5	239,7	209,4	268,8
ACTION ECONOMIQUE	89,3	92,6	82,4	119,5	123,9
SERVICES GENERAUX APU	220,4	276	304,9	379,2	392,2
TOTAUX	2082,5	2530,7	2447,2	2852,7	2969,2

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT				
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS	4.8	2.3	2.5	2.8
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0.1	0.0	0.0	0.0
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	58.3	22.4	25.1	23.4
ENSEIGNEMENT CONTINU	3.7	0.7	2.0	0.3
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	31.5	8.4	7.9	18.8
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	98.4	33.8	37.5	45.3
CULTURE	34.2	17.5	16.7	19.9
SPORTS-LOISIRS	6.4	2.4	5.1	3.1
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	40.6	19.9	21.8	23.0
3 TOTAL SANTE hors CHR	14.3	0.5	0.0	0.0
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0.1	0.1	0.1	8.0
5 TOTAL LOGEMENT	22.7	15.7	19.7	14.5
SERVICES COMMUNS	6.3	3.7	2.2	3.0
RESEAUX ET SERVICES	0.0	0.0	0.0	0.0
TRANSPORTS COLLECTIFS	0.6	0.0	0.2	0.6
VOIRIE URBAINE	91.4	31.9	49.6	9.4
AMENAGEMENT URBAIN	2.1	0.5	0.7	3.2
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	100.4	36.1	52.7	16.2
SERVICES COMMUNS	0.1	0.0	0.1	0.1
EAU ASSAINISSEMENT	3.0	0.4	2.6	3.1
RESEAUX SERVICES AUTRES	0.0	0.0	0.0	0.0
AMENAGEMENT RURAL	0.4	0.2	0.1	0.4
AMENAGEMENT EAUX	0.3	0.1	0.2	0.1
ANTI-POLLUTION	5.9	6.4	4.3	11.0
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0.1	0.0	0.0	0.0
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	9.8	7.1	7.3	14.7
SERVICES COMMUNS	0.2	0.3	0.1	0.1
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	372.3	146.6	199.8	213.0
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	46.6	33.1	33.5	36.1
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.0	0.0	0.0	0.0
AIR TRANSPORTS AERIENS	4.9	3.5	2.1	2.2
8 TOTAL TRANSPORTS	424.0	183.5	235.5	251.4
SERVICES COMMUNS	14.2	5.4	5.5	2.0
AGRICULTURE IAA COMMERCE	29.4	18.5	15.3	10.9
ENERGIE	0.0	0.0	0.0	0.0
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.2	0.0	0.0	0.0
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.0	0.0
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0
BTP	0.2	0.0	0.0	0.2
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	44.0	23.9	20.8	13.1
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	75.4	26.2	30.1	40.3
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL 1 A 11.....	829.7	346.8	425.5	426.5
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
TOTAL GENERAL.....	829.7	346.8	425.5	426.5

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL

UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS	4.2	2.4	0.2	0.2
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	85.8	87.2	77.4	113.0
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	54.8	107.6	77.9	80.3
ENSEIGNEMENT CONTINU	1.9	1.1	0.1	0.1
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	17.9	44.7	8.9	8.4
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	164.6	243.0	164.5	202.0
CULTURE	44.1	66.0	49.3	63.5
SPORTS-LOISIRS	170.1	239.0	176.7	189.1
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	214.2	305.0	226.0	252.6
3 TOTAL SANTE hors CHR	146.9	114.7	134.5	163.3
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	38.5	39.2	61.0	47.7
5 TOTAL LOGEMENT	107.4	144.7	245.2	311.5
SERVICES COMMUNS	8.9	8.5	13.4	7.2
RESEAUX ET SERVICES	110.5	135.5	139.3	205.5
TRANSPORTS COLLECTIFS	13.3	16.2	0.5	23.1
VOIRIE URBAINE	220.7	145.4	120.7	120.0
AMENAGEMENT URBAIN	66.3	73.9	58.8	68.7
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	419.7	379.5	332.7	424.5
SERVICES COMMUNS	0.4	0.2	0.8	22.9
EAU ASSAINISSEMENT	214.1	197.6	213.0	259.3
RESEAUX SERVICES AUTRES	253.7	332.4	306.1	333.0
AMENAGEMENT RURAL	67.9	88.6	80.4	82.5
AMENAGEMENT EAUX	13.4	18.3	46.6	38.6
ANTI-POLLUTION	3.7	7.9	9.3	6.6
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0.0	0.5	0.1	0.1
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	553.2	645.5	656.3	743.0
SERVICES COMMUNS	0.9	0.6	2.3	10.9
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	126.2	289.0	236.7	198.4
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	1.0	0.6	0.2	0.0
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.0	0.0	0.0	0.0
AIR TRANSPORTS AERIENS	0.2	0.3	0.5	0.1
8 TOTAL TRANSPORTS	128.3	290.5	239.7	209.4
SERVICES COMMUNS	20.4	31.6	43.4	64.2
AGRICULTURE IAA COMMERCE	64.0	48.5	33.8	52.9
ENERGIE	0.7	8.0	2.9	1.1
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.2	0.3	0.0	0.0
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	1.1	0.1	0.4	0.1
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.2	0.2	0.0	0.0
BTP	2.7	3.9	1.9	1.2
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	89.3	92.6	82.4	119.5
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	220.4	276.0	304.9	379.2
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL 1 A 11.....	2082.5	2530.7	2447.2	2852.7
12. TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
TOTAL GENERAL.....	2082.5	2530.7	2447.2	2852.7

4.2. Le pôle de conversion

Les arrondissements du Creusot, de Montceau-les-Mines, de Chalon-sur-Saône ont été classés en 1984, par le gouvernement, comme pôle de conversion, suite aux difficultés des houillères, de la métallurgie et de la sidérurgie. Deux ans plus tard, on a pu considérer que ce pôle faisait partie de ceux où la situation était en voie de normalisation. Ne souffrant pas de handicaps structurels, biens desservis, ces arrondissements sont parmi ceux où les effets de conversion portent leurs fruits. Les financements du 1.1.1984 au 31.5.1986 se présentent comme suit :

FIAT + FAD	40,235 millions de francs
FIC	18,17 millions de francs
FSGT	62,25 millions de francs

La prime d'aménagement du territoire (PAT) sur la même période a concerné 23 dossiers, soit l'aide à 4 186 emplois et à 750 millions de francs d'investissement. Les prêts du Fonds industriel de modernisation (hors crédit bail) ont atteint 265,5 millions de francs (16 dossiers).

4.3. Les aides régionales

4.3.1. *Primes d'aménagement du territoire*

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	2	14	17	8
Montant de la PAT	2,200	29,169	88,368	53
Investissements (millions de F.)	0	181,083	556,048	268,630
Emplois prévus	63	801	1606	3079

(source DATAR, 1987)

4.3.2. *Primes des régions*

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en milliers de francs)

1984 :	-
1985 :	33 500
1986 :	30 000

(source : CADEB, 1987)

4.4. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Bourgogne se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (source : Eurostats).

	1981-1985	dont 1985
FEDER	0,2	-
FEOGA	3,4	1,7
BEI-NIC	44,3	18,7
CECA-EURATOM	-	-

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements, sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. DEVELOPPEMENT DE LA REGION : PROBLEMES ET CONDITIONS

5.1. Les atouts régionaux

La Bourgogne dispose d'atouts certains lui permettant de consolider sa position géographique de carrefour. Il lui ont donné, tout au long de son histoire, une place privilégiée qui l'inscrit maintenant au coeur même d'une Europe élargie. On ne citera ici que les principaux.

Elle doit d'abord tirer parti de sa situation géographique. Les nombreux canaux, voies ferrées, routes et autoroutes doivent permettre à la Bourgogne de devenir un véritable carrefour européen entre la Grande-Bretagne et l'Italie, d'une part, entre la Hollande, la Belgique, l'Allemagne et la péninsule Ibérique, d'autre part.

Mais cette liaison facile avec les grands centres européens ne présente de l'intérêt que si, par ailleurs, la région a pu développer des conditions favorables à l'accueil d'entreprises et d'activités. Il faut donc que les industriels trouvent sur place toutes les conditions souhaitées pour s'implanter, développer leurs propres activités et par là même créer localement des emplois et des richesses, faute de quoi la Bourgogne ne pourrait être qu'une région de transit avec tout ce que cela sous-entend comme fragilité économique.

Un autre atout de la Bourgogne est l'importance de son secteur agricole, même s'il connaît, actuellement, de sérieuses difficultés liées principalement à l'application de la politique agricole communautai-

re. La région possède un potentiel important (4,5 % de la production nationale), des établissements de recherche performants et un enseignement de qualité. Et pourtant, son industrie de transformation agro-alimentaire occupe une part anormalement modeste dans l'ensemble national (seulement 2,7 %). C'est donc dans cette direction que ses efforts devront porter : développer les relations entre les centres de recherches et les industriels, adapter l'enseignement aux besoins des industries agro-alimentaires.

A l'examen du secteur industriel, on mesure l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir en Bourgogne : une population souvent mal formée et sous-qualifiée, une grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur (45 % des emplois bourguignons sont contrôlés par des entreprises extérieures à la région), une quasi-absence dans les secteurs les plus porteurs comme l'aéronautique, l'armement ou le matériel informatique, un niveau d'investissement qui s'est progressivement dégradé au cours des dernières années, un comportement fort peu dynamique si l'on excepte la parachimie-pharmacie et les matières plastiques.

Il s'agit donc d'abord, dans ce domaine, de mettre rapidement en place un ambitieux plan d'ensemble privilégiant formation, recherche et transfert de technologies. Les moyens mis en oeuvre, nécessairement coordonnés, devront tous tendre vers le même but : moderniser les entreprises et introduire largement l'esprit d'innovation.

Il restera à la Bourgogne à conserver ce qui en fait une des régions les plus enviées : l'art d'y bien vivre. Toutefois, si la réputation de sa gastronomie et surtout la renommée de ses vins lui ont conféré une notoriété internationale, elles ont eu tendance à occulter d'autres atouts touristiques majeurs. Un effort doit être porté prioritairement vers des activités touristiques moins traditionnelles : tourisme vert, tourisme fluvial, tourisme culture et, à Dijon et Mâcon, tourisme d'affaires.

5.2. L'importance des concours européens

Mais si la Bourgogne dispose d'atouts qui devront être mieux exploités, elle enregistre aussi, dans des secteurs clés, d'importants retards. Ces retards demanderont, pour être comblés, la mise en oeuvre d'une politique dynamique et coordonnée qui ne pourra être conduite qu'avec l'appui des financements européens.

C'est ainsi, et à ce titre, que la Bourgogne est déjà concernée par les mesures communautaires propres à assurer l'avenir de la zone d'élevage allaitant du Massif central grâce à une intervention spécifique du FEOGA. De même, compte tenu des difficultés majeures que connaît l'industrie sidérurgique, un pôle de conversion a été créé sur le secteur du Creusot - Montceau-les-Mines et une aide du FEDER hors quota est sollicitée pour assurer l'avenir économique et la reconversion de cette partie de la Bourgogne. De même, la zone du Morvan pourra être concernée

par une opération intégrée de développement (OID), dont le projet d'étude a été déposé.

Il s'agit donc, au travers de ces différentes actions, dont le plan de développement régional forme la suite et assure la cohérence, de mettre en place une politique de développement à long terme de la Bourgogne et de ses atouts.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Les orientations du plan régional adoptées par le conseil régional le 7 février 1983 sont structurées autour de six objectifs :

- développer l'industrie et le tertiaire supérieur pour sauvegarder l'emploi,
- valoriser et mieux gérer les ressources régionales,
- développer les infrastructures de communication et en tirer parti,
- former les hommes : une stratégie liée au développement,
- promouvoir la culture et les loisirs,
- mieux équilibrer le territoire régional.

Le contrat de plan avec l'Etat signé par la région en mai 1984 reprend ces objectifs pour la période 1984-1988. On insistera ici sur les priorités de la région pour 1986-1990. Elles concernent : l'industrie et la recherche, l'agriculture, l'enseignement et la formation professionnelle, le tourisme, les infrastructures.

1. DEVELOPPER L'INDUSTRIE ET LA RECHERCHE

La région s'oriente vers la mise en forme d'un environnement technologique et industriel propice au développement d'entreprises dans des secteurs ou des technologies en expansion. Les points forts retenus correspondent à des enjeux technologiques ou à des besoins industriels exprimés. Ils découlent également du contrat de plan Etat-région. Cette orientation se concrétise en particulier autour des objectifs suivants :

1.1. Créer un pôle régional hautes énergies

Ce projet a été conçu dans le cadre du programme de redéveloppement du pôle de conversion de Saône-et-Loire. A la suite de plusieurs études le potentiel régional en matière de soudage haute énergie a été mis en valeur. Ses principaux atouts sont les suivants :

Le centre de soudage de FRAMATOME développe des techniques avancées de soudage et de coupage, des moyens robotisés de soudage. Il mène des actions de recherche et de développement sur le soudage par faisceau d'électrons. (Il possède une enceinte de 100 m³ avec canon de 200 kw et une de 3 m³ avec canon de 30 kw.).

Le laboratoire de métallurgie de Creusot-Loire Industrie (centre de recherche des matériaux du Creusot) est de renommée nationale pour tout ce qui touche aux matériaux (alliages, fontes, composites), à leur fabrication, à leur mise en oeuvre (soudage, brasage, formage, collage), et à leur tenue en service (HZ corrosion, fatigue, fluage).

CEA possède des compétences reconnues dans bon nombre de domaines dont la métallurgie et le soudage laser YAG et faisceau d'électrons.

Ces centres privés peuvent fournir des prestations aux PMI.

A l'université, le laboratoire de spectrométrie moléculaire et d'instrumentation laser travaille sur le développement de sources laser depuis 1966.

D'autres laboratoires possèdent des compétences en optique, cristallogénèse, métallurgie. De plus, des établissements supérieurs d'enseignements existent (IUT du Creusot, ENSAM de Cluny) avec des départements de génie électrique, informatique industrielle, génie mécanique et productique.

Enfin, la construction mécanique est un secteur prépondérant en Bourgogne -- 14,8 % des effectifs contre 8,9 % en France (se rapporter aux fiches de l'analyse économique et sociale) -- et des évolutions technologiques importantes sont à réaliser dans ce secteur si on veut y maintenir l'emploi.

L'objectif résultant de toutes ces études est donc de créer un technopôle "hautes énergies" dont la stratégie de développement (international) s'appuie sur le dynamisme apporté par la concentration des hommes, des projets et des moyens disponibles entre partenaires.

Il s'agit là d'un objectif qualitatif (enjeu stratégique national, voire européen : appartenance de partenaire au projet EUREKA) qui devrait néanmoins permettre le maintien de l'emploi dans une zone sinistrée (conversion de sous-traitants chaudronniers, essaimage et embauche de chercheurs sur programme de recherche appliquée).

1.2. Développer l'industrie des matières plastiques

Ce secteur de la transformation des matières plastiques est bien représenté en Bourgogne (4,4 % des effectifs français). Il emploie 5 100 salariés dans 106 établissements. Bien que l'évolution des emplois ne soit pas positive (suppression de main-d'oeuvre peu qualifiée effectuant de la manutention et embauche de techniciens dans des proportions moindres), ce secteur est dynamique. De plus, les statistiques ne prennent pas en compte les activités de transformation des matières plastiques intégrées (qui représente environ la moitié de ce secteur en plus).

Il faut noter que si la compétitivité de l'offre française est satisfaisante pour certains plastiques d'usages généraux, elle l'est moins pour ce qui est des plastiques techniques.

Au niveau régional la profession a constaté un certain nombre de problèmes : problème précité, et surtout problème de formation (il n'y avait en France, il y a 5 ans, que très peu de formations en direction du secteur de la transformation des matières plastiques). Il n'y a quasiment aucune formation en Bourgogne (mise à part une MST et des matériaux).

Pour pallier ces problèmes, les industriels souhaitent voir se développer la formation et la recherche afin de soutenir le développement de ce secteur.

1.3. Promouvoir un centre de calcul régional orienté vers la conception assistée par ordinateur (CAO)

Les besoins des entreprises régionales (exprimés ou latents) en matière d'informatique industrielle (CAO - CFAO - GPAO, calcul, simulation, système expert, modélisation de phénomènes physico-chimiques) ont conduit à une réflexion sur le développement de cette technique en Bourgogne. Une enquête a été menée auprès de 400 industriels régionaux utilisateurs ou non de CAO.

Elle a montré que les besoins se classifient ainsi :

- développement de logiciels d'application (par l'insuffisance de personnel spécialisé à l'intérieur de l'entreprise équipée),
- calculs et simulations pour traiter des problèmes complexes, ponctuels, nécessitant un système informatique lourd dans des PMI n'en possédant pas (exemple : calcul par éléments finis),
- formation-information (choix du matériel, optimisation de son utilisation),
- recherche (développement de logiciels à la demande de sociétés de services susceptibles de les commercialiser).

Les objectifs de ce programme sont également qualitatifs. Il s'agit :

- d'améliorer la compétitivité des entreprises régionales en leur permettant de faire un saut technologique et d'améliorer les méthodes de conception et de réalisation de produits,
- de doter la région Bourgogne d'un outil de développement cohérent avec les axes cités ici (hautes énergies, matières plastiques, agro-alimentaire, biotechnologies),
- de mettre en place une formation spécifique : double compétence technique et informatique.

1.4. Renforcer la pharmacie biomédicale

Le secteur pharmaceutique est un secteur porteur en Bourgogne. Il est surtout concentré autour de Dijon qui, bien qu'économiquement développé, connaît une certaine stagnation de l'emploi. Le domaine des technologies médicales et pharmaceutiques a été considéré comme point fort et axe à développer dans le contrat de plan.

Dijon possède en effet bon nombre d'atouts sur le plan de la recherche avec l'université, l'INSERM et le CNRS.

Par ailleurs, au niveau français, une étude du BIPE à horizon 1990 a montré que si la part de la France dans les découvertes thérapeutiques était élevée jusqu'au milieu des années 70, elle décroît rapidement depuis au profit du Japon notamment, ce qui traduit l'insuffisance de la recherche française dans ce secteur (même si l'effort de recherche réalisé dans les laboratoires est important puisque cette branche représente le troisième secteur industriel).

D'autre part, compte tenu des compétences régionales en génie génétique, biologie et pharmacologie moléculaires, immunologie, chimie des peptides pharmacocinétiques, microbiologie et toxicologie, l'objectif est de renforcer le potentiel en recherche pharmaceutique sur ces thèmes de portée européenne.

1.5. Développer le génie alimentaire

La comparaison entre les entreprises produisant des produits peu élaborés (farine, beurre, viande...) et les entreprises modifiant notablement la matière agricole de base (plats cuisinés, conserveries de viandes et de poissons...) met en relief le faible poids de ces dernières.

Le développement de ces nouvelles industries reste encore notablement insuffisant bien que certains segments soient particulièrement dynamiques.

La recherche - développement est nécessaire pour créer de nouveaux produits et de nouvelles façons de produire.

Dans ce domaine, les supports de la recherche en Bourgogne sont l'INRA, l'ENSBANA, l'ENSSAA, l'université, le CNRS.

La place importante de l'industrie agro-alimentaire en Bourgogne, les compétences en recherche (75 personnes) ont amené à classer le génie alimentaire comme axe de développement pour maintenir l'emploi (15 200 salariés 3e secteur industriel) et pour valoriser des thèmes de recherche de portée nationale et régionale (cultures in-vitro, biofermen-

tation, cuisson extrusion, oenologie). Cela est complémentaire des recherches en pharmacie.

1.6. Mesures spécifiques aux arrondissements d'Autun et de Charolles (pôles de conversion)

Cette zone (classée dans le FEDER, hors quota sidérurgie suite aux problèmes de Creusot-Loire) est caractérisée par des industries traditionnelles (mines, sidérurgie, textile) et souffre du repli de ces dernières.

Le tissu industriel se caractérise également par la quasi-absence d'activités technologiques avancées, créatrices d'emplois et par une dépendance des sous-traitants vis-à-vis des grands donneurs d'ordres.

Bien sûr, il existe des atouts importants qui méritent d'être valorisés (voir paragraphes précédents). Mais il faut noter que la diminution des effectifs salariés du secteur privé de 1978 à 1984 pour les arrondissement d'Autun et Charolles a été de 14,8 % (7 350 emplois, avec une prédominance sur les bassins du Creusot (- 3 379 emplois, taux de licenciement 25,4 %) et Digoin (- 3 659 emplois, taux de licenciement 24,2 %) sur la même période.

En plus de la dégradation de la situation sociale, l'environnement physique a lui aussi subi des atteintes (friches industrielles enclavées dans les villes). C'est le cas notamment du Creusot, d'Epinac, de Montceau, de Gueugnon. Des mesures spécifiques d'accompagnement devraient contribuer à changer l'image de cette zone et à la dynamiser. Pour cela, il s'agit de développer des politiques à moyen terme portant sur le cadre de vie, les infrastructures et les productions industrielles, les méthodes de gestion, d'organisation. La stratégie est donc globale et cohérente et vise à stabiliser l'évolution des effectifs salariés pour rapidement inverser la tendance dans le sens d'une création nette d'emplois (création substitutive d'emplois = 3 000, création nette d'emplois = 1 500 sur la durée du programme).

2. VALORISER ET MIEUX GERER LES RESSOURCES REGIONALES

Cet objectif du plan régional et du contrat de plan avec l'Etat concerne principalement l'amélioration et le développement des productions agricoles, les industries agro-alimentaires et le tourisme.

2.1. L'agriculture et les IAA

L'agriculture bourguignonne se caractérise par une grande diversité des productions liée à celle du milieu naturel. Le vin y domine, au moins en renommée (1,2 % SAU et 17 % PAF pour les vins de qualité), la production céréalière a connu un développement notoire avec les conditions favorables du marché jusqu'au début des années quatre-vingt, le cheptel bovin s'est accru dans la zone traditionnelle. Enfin, de nombreuses productions secondaires sont essentielles au maintien de l'agriculture dans certaines petites régions naturelles.

En outre, le déséquilibre démographique croissant laisse apparaître une dévitalisation centrale autour du Morvan et des plateaux de Bourgogne (zone charolaise, plateau langrois, plateaux de Bourgogne, Nivernais, Auxois). Ce sont des zones de production extensive (production de maigre croissante) ou intensive sur de larges structures (céréalisation des plateaux). Le taux de reprise des exploitations par des jeunes installés y est l'un des plus bas de France (26 %).

Enfin, le développement des industries agro-alimentaires est insuffisant au regard des potentialités agricoles de la région. Les industries les plus importantes (condiments, chocolateries, jus de fruits) importent les matières premières tandis que les produits agricoles bourguignons sont exportés peu ou pas transformés. Certaines industries connaissent des problèmes d'approvisionnement, même pour les productions traditionnelles régionales : lait (quotas), viande de boeuf et de porc. Cela est lié à l'inadéquation entre l'offre et la demande (caractère saisonnier de la production, qualité). Les secteurs agricoles et agro-alimentaires ne valorisent donc pas au mieux les potentialités de cette région.

D'autre part, le contexte économique national et international pèse particulièrement sur l'évolution bourguignonne : continuera-t-elle son mouvement vers la céréalisation, la production de bovins maigres ainsi que vers l'exportation de produits à faible valeur ajoutée ?

Un défi est en quelque sorte lancé au dynamisme des agriculteurs et de leurs organisations de développement. D'où les objectifs pour les années à venir.

La part importance des zones défavorisées en Bourgogne (57% de la surface totale), notamment en zone charolaise, nécessite la mise en place de programmes de développement adaptés à leurs possibilités (moyens supplémentaires et processus originaux de développement). C'est dans ce cadre que se situe le programme bourguignon concernant l'amélioration de l'élevage bovin de race à viande (dossier FEOGA "bovins allaitants" qui doit permettre le financement d'actions destinées à éliminer les handicaps structurels des zones d'élevage du nord Massif central.

La production doit être organisée afin de répondre le mieux possible à la demande en qualité et quantité des industries de transforma-

tion.

Les petites et moyennes entreprises doivent participer à l'effort, c'est la condition impérative du renforcement du tissu économique régional. Compte tenu de leur taille, la réussite passe par un développement de la collaboration entre entreprises. Mais aussi par la modernisation de l'outil de transformation, en relation avec les pôles de recherche et de développement technologique.

Il faut enfin prendre en compte des nouvelles tendances de la consommation (préoccupations diététiques, nouvelles présentations, nouveaux procédés de conservation. Aussi, les investissements à venir, tout en confortant la place des industries traditionnelles bien implantées, devront-ils s'orienter vers les secteurs qui innovent et apportent une plus-value aux productions régionales.

De ces objectifs découlent les actions présentées au chapitre suivant : installation des jeunes agriculteurs, soutien aux productions animales, contrat agro-alimentaire, etc.

2.2. Le tourisme

Le développement touristique a été retenu comme priorité dans le cadre des grandes options du plan régional, choix qui a trouvé sa concrétisation dans le contrat de plan conclu entre l'Etat et la région. Le patrimoine touristique entre ainsi dans le champ des ressources régionales qu'il convient de valoriser.

La Bourgogne occupe en effet une situation privilégiée du point de vue géographique. Elle est irriguée par tous les grands moyens de communication modernes : elle est desservie par deux branches de TGV, l'une Paris-Lyon, l'autre qui relie la capitale à la Suisse en passant par Dijon, elle constitue l'une des plus importantes plaques tournantes du réseau autoroutier européen.

Ainsi, les 16 millions de personnes qui chaque année transitent par la Bourgogne sur l'autoroute A6 à hauteur de Beaune constituent un formidable potentiel. Bien sûr, la plus grande part de ce flux ne fait que traverser la région; l'hôtellerie bourguignonne n'en a pas moins reçu en 1984 2,6 millions de clients, les campings, 600 000 auxquels il convient d'ajouter la clientèle des meublés, gîtes ruraux, résidences secondaires, etc.

Bien que son impact soit méthodologiquement très délicat à mesurer, le tourisme constitue un secteur essentiel de l'économie régionale. A elle seule, l'hôtellerie emploie en effet 2,7 % de la population active bourguignonne. Le tourisme bourguignon représente également un important apport de devises, contribuant ainsi à la réduction du déficit commercial de la France, puisque 40 % environ des clients de l'hôtellerie

sont étrangers (un million de touristes en 1984) ainsi que la moitié de ceux des campings.

Cependant, l'attrait de la région n'est pas suffisant en lui-même pour asseoir un développement touristique. En effet, le tourisme bourguignon est un tourisme de passage. Si les vacanciers sont nombreux à traverser la région, bien peu s'y arrêtent. Ainsi 85 % des clients de l'hôtellerie ne font en Bourgogne qu'une simple étape, 88 % n'y restant d'ailleurs qu'une seule nuit. Les capacités d'accueil se révèlent insuffisantes en dehors des grandes voies de communication.

Pourtant, la Bourgogne ne manque pas d'atouts. Son patrimoine historique est de tout premier plan : ainsi quelques monuments phares attirent un nombre considérable de visiteurs, en particulier Vézelay (600 000 visiteurs), hospices de Beaune (375 000), Cluny (98 000), Fontenay (90 000). La qualité de l'environnement naturel constitue également un atout pour le tourisme vert. S'y ajoutent enfin d'autres atouts régionaux à valoriser, tels que le loisir fluvial, la Bourgogne possédant le premier réseau de voies navigables des régions françaises.

Cinq axes de développement ont été retenus :

- le tourisme vert avec notamment une opération d'aménagement des lacs et réservoirs du Morvan,
- le tourisme fluvial,
- le tourisme d'affaires (séminaires et congrès),
- la culture scientifique et technique,
- la promotion du tourisme et l'amélioration de l'accueil en Bourgogne.

3. DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

La Bourgogne compte actuellement 1 750 km environ de routes et autoroutes intégrées à la voirie nationale. A l'intérieur de ce réseau, on peut établir une distinction entre les radiales et les transversales.

La première catégorie comprend des voies généralement bien équipées, comme les axes A6, RN 6, RN 7, qui assurent des fonctions de desserte de l'agglomération parisienne. Sur ce réseau, les objectifs de la région Bourgogne sont d'assurer la fluidité du trafic de longue distance, souvent compromis au moment des grands départs, et de maintenir une bonne qualité de vie pour les riverains des localités traversées. Les actions proposées consisteront donc essentiellement en des déviations d'agglomération et en des aménagements de sécurité.

La deuxième catégorie comprend les voies qui assurent des liaisons transversales, souvent à caractère national ou international. La

Bourgogne recense en effet des voies classées au niveau européen comme l'autoroute A 31, itinéraire n°17, la future autoroute A 39, itinéraire n°21, et les routes nationales 60 - itinéraires n°511 et 60 - 70 et 80 en Saône-et-Loire, itinéraire n°607 et la RN 79, itinéraire n°62. Les itinéraires européens 511, 607 et 62 ne concernent cependant que très peu l'économie régionale, du fait de leur situation excentrée, l'un au nord et l'autre au sud. Les routes nationales 60, 70, 80 et 79 constituent en Bourgogne la liaison Centre -Europe -Atlantique (RCEA) qui a pour vocation de relier la façade atlantique à l'Europe centrale. Sur ce réseau, le premier objectif de la Bourgogne vise à l'achèvement de la liaison autoroutière A 31 entre Tilchatel et Gevrey-Chambertin qui, située sur l'axe mer du Nord - Méditerranée, permettra au trafic en provenance du lien fixe du tunnel sous la Manche, d'éviter l'agglomération parisienne. Le deuxième objectif de la région est d'améliorer sensiblement les liaisons est-ouest, et, en particulier, l'axe Dijon-Nevers. Cet axe présente en effet le double avantage d'assurer une part importante du trafic régional et de prolonger la liaison Vierzon-Bourges dans le cadre d'un grand contournement, par l'ouest, de l'agglomération parisienne.. En faisant porter son effort sur les liaisons transversales, la Bourgogne a pour objectif de corriger les déséquilibres internes par une meilleure desserte des zones défavorisées et créer ainsi un environnement favorable au développement des activités économiques.

Consciente de ses atouts naturels, la Bourgogne souhaite valoriser ses infrastructures routières et renforcer sa position de carrefour. Dans ce cadre, la constitution de pôles de technologie avancée, comme au Creusot, ou dans les zones en projet de Dijon - Clos-de-Pouilly et Géopolis à Gevrey-Chambertin, doit permettre, par l'utilisation de bonnes liaisons routières et ferroviaires avec la desserte TGV, de revitaliser le tissu industriel et de créer une base de recherche profitable à l'ensemble de la région.

Pour permettre un bon développement de son activité économique, la région de Bourgogne souhaite assurer la permanence de la desserte des pôles économiques. Cet objectif passe par la réalisation de la mise hors gel de nombreux itinéraires, le plus souvent d'échelon local, de façon à atténuer la dépendance des activités vis-à-vis des conditions climatiques.

4. FORMER LES HOMMES ET LES FEMMES DE DEMAIN

4.1. Enseignement général et formation professionnelle

L'enseignement en Bourgogne étant inférieur en niveau à la moyenne nationale, l'action devra être globale. Dès l'entrée dans le second cycle, des glissements devront s'opérer : transformation des clas-

ses de CAP en BEP, implantation de baccalauréats professionnels, accroissement du nombre d'élèves et de classes dans les filières scientifiques... Le nombre de bachelier augmentant, l'enseignement supérieur se développera à la fois vers les filières à orientation technologique plus marquée, largement ouvertes aux étudiants de la région, et vers les filières formant des cadres de recherche. Les formations de niveau BAC + 2 (BTS et IUT) seront privilégiées et les étudiants ayant une formation générale de base (DEUG, licence, maîtrise) orientés vers des filières courtes à finalité professionnelle.

Parallèlement, une véritable politique de formation continue sera instaurée en fonction des besoins du marché, les industriels devant pouvoir élaborer leurs propres plans de formations aidés, si nécessaire, par des organismes spécialisés. Dans le domaine de la formation professionnelle, la région a orienté son action de manière prioritaire sur la rénovation de l'apprentissage et le développement des formations de niveau IV. L'Etat a été associé à ce vaste programme et est intervenu financièrement dans son développement.

Au cours des cinq années à venir, un certain nombre d'équipements sont d'ores et déjà à envisager pour mettre en oeuvre les objectifs retenus :

- construction d'un CFA à Autun,
- équipement des centres pour correspondre aux évolutions technologiques et aux développements des formations techniques sur l'ensemble de la région : équipements informatique, équipements dans les CFA du BTP et équipements dans les centres (renouvellement des matériels).

Outre cette volonté de développer le niveau IV et de rénover le dispositif de l'apprentissage, l'Etat et la région ont le souhait de mettre en oeuvre quelques filières technologiques susceptibles d'apporter un élan nouveau à l'économie bourguignonne. Il s'agit en particulier d'activités liées à la communication et à la plasturgie. Les études d'appréciation du champ d'investigation sont d'ores et déjà en cours.

4.2. Enseignement agricole

Le volet agricole du schéma prévisionnel des formations, en fin d'élaboration au niveau de la région Bourgogne, retient un certain nombre de grandes orientations pour l'avenir des formations agricoles bourguignonnes.

Dans une période où les processus de production, les structures d'exploitation, les conditions de transformation et les circuits de distribution se modifient profondément, l'appareil de formation doit être à même d'assurer une formation technologique et scientifique initiale conduisant à l'obtention de qualifications professionnelles ou de spécialisations reconnues par :

- les futurs exploitants, salariés agricoles, associés d'ex-

exploitation, et aides familiaux,

- les futurs chefs d'entreprises et salariés des secteurs de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles,
- les futurs membres des professions para-agricoles.

4.2.1. *Quatre objectifs qualitatifs*

Aussi, quatre objectifs qualitatifs doivent sous-tendre toute réflexion et toute intervention en matière de formation agricole au cours des cinq prochaines années :

- élever de manière générale le niveau des formations,
- offrir des possibilités de sortir du système de formation à chaque niveau, et cela avec une qualification adaptée aux différents types d'emploi,
- favoriser la mise en place de passerelles entre les différents niveaux de formation,
- ouvrir chaque secteur de formation agricole aux autres secteurs afin d'éviter une trop grande spécialisation des actifs, d'une part, et, d'autre part, pour mettre l'accent dès la formation initiale sur la complémentarité de l'agriculture-élevage avec de nombreux autres secteurs économiques (forêt, transformation, commercialisation, services divers au milieu rural) qui offrent des sources complémentaires de revenu. Pour ce faire, les responsables compétents (services de l'Etat, établissements d'enseignement agricole, professionnels) devront développer un système modulaire et souple de formation.

4.2.2. *Quantitativement, deux objectifs prioritaires doivent être atteints avant 1990*

a) Il faut pallier les carences de l'actuel appareil de formation agricole dans la région de Bourgogne, ce qui implique de :

- mettre en place des formations forestières,
- développer et mieux structurer les formations dans le domaine des industries agro-alimentaires.

b) Des insuffisances relevées dans certains secteurs doivent être comblées. Il s'agit pour l'essentiel d'accroître les capacités de formation en agriculture-élevage et en horticulture.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

1. FORMATION

1.1. Enseignement du second degré

Si les actions engagées au cours de ces trois dernières années ont permis de rattraper certains retards, les orientations retenues pour 1990 se veulent plus ambitieuses. Elles se sont assignées comme objectif de mettre la Bourgogne au niveau des régions du sud de la France qui présentent actuellement les résultats les plus performants en matière de politique éducative.

Cette remise à niveau de la Bourgogne, qui ne sera toutefois qu'une étape intermédiaire vers l'objectif national de donner à 80 % d'une tranche d'âges le niveau du baccalauréat, entraînera l'accueil de 10 000 élèves supplémentaires d'ici 1990 dans les lycées, soit 30 % de plus que l'effectif global actuellement constaté.

Cela implique qu'un large éventail des sections qui conduisent à la préparation :

- des baccalauréats d'enseignement général,
- des baccalauréats technologiques,
- des baccalauréats professionnels,

soit proposé sur l'ensemble des établissements de 2e cycle. Cela a aussi pour conséquence que le nombre de places dans les lycées soit fortement augmenté, puisque l'on constate dès à présent dans de nombreux établissements l'insuffisance des capacités d'accueil existantes. C'est dire que des investissements importants devront être consacrés à l'adaptation des infrastructures scolaires, soit pour procéder à des aménagements ou à des extensions, soit pour réaliser des constructions nouvelles.

En effet, les évaluations qui peuvent être avancées font état de la nécessité de disposer de 5 000 places supplémentaires dans les prochaines années.

Cette première approche quantitative, dont les responsables régionaux sont bien convaincus de la nécessité, ne saurait être suffisante si elle n'était pas complétée par une définition d'objectifs plus qualitatifs permettant d'accompagner le développement économique que l'on veut donner à la Bourgogne. Aussi a-t-il été envisagé, dans le cadre de l'élaboration du schéma prévisionnel des formations confiée au conseil régional de Bourgogne, de déterminer dans les mois à venir les formations professionnelles qu'il faudrait privilégier pour mieux répondre aux besoins de l'emploi.

Les travaux qui seront conduits auront à se prononcer sur les inflexions à donner aux sections de niveau V où prédomine encore le domaine de la mécanique et où la formation des filles, en dehors du secteur tertiaire, est très mal assurée.

Il conviendra aussi d'être attentif aux résultats des recherches en cours tendant à faire évoluer le niveau IV et où de nombreux baccalauréats professionnels, dans les secteurs les plus novateurs de notre économie, sont en préparation. Les poursuites d'études que permettront ces nouveaux diplômes seront une double nécessité pour la Bourgogne : ils appropreront une meilleure qualification aux élèves encore nombreux sortant des classes de BEP; ils répondront également aux besoins de formation dans des domaines nouveaux que le système éducatif n'a pas encore couverts.

Il faut cependant savoir que la réalisation de ces objectifs ne pourrait s'envisager sans la mise en place d'un plan pluriannuel de formation et de reconversion des personnels enseignants.

Par ailleurs, il sera indispensable de réfléchir aux dispositions à prendre pour orienter davantage d'élèves dans les sections scientifiques si l'on veut former davantage de techniciens supérieurs et d'ingénieurs. Là encore, le retard de la Bourgogne est très marqué puisque le pourcentage d'élèves suivant un enseignement scientifique est inférieur de trois points à la moyenne nationale; ce décalage s'accroît encore si l'on ne considère que la situation des filles qui sont fortement sous-représentées dans ces sections.

Les premières mesures envisagées en terme d'orientations générales visent à donner une meilleure assise au dispositif éducatif sur laquelle l'enseignement supérieur pourra compter pour assurer son développement. Pour compléter cette entreprise qui nécessite du temps et des moyens, il reste à rénover la carte des formations professionnelles pour l'adapter aux évolutions technologiques et économiques. C'est une priorité tout à fait reconnue au plan local et sur laquelle doivent s'engager les réflexions dans les prochains mois.

1.2. L'enseignement supérieur

Il est nécessaire de développer l'enseignement supérieur non seulement du point de vue quantitatif (compte tenu de la très forte augmentation des bacheliers à l'horizon 1990) mais également qualitatif, vers des filières à orientation professionnelle plus marquée et vers des filières de 3e cycle formant des cadres de recherche.

D'ores et déjà, les actions suivantes sont prévues :

1.2.1. *IUT du Creusot*

Création d'un institut de formation technologique supérieur

(IFTS) soudage : dans le cadre du technopôle "hautes énergies" mis en place dans la région du Creusot, un IFTS soudage ouvrira à l'IUT du Creusot à la rentrée 1986 en formation continue et à la rentrée 1987 en formation initiale. L'institut français de soudure apportera sa collaboration.

Actions de formation continue en CAO - DAO : année de spécialisation "informatisation des moyens de production" (domaine de formation : CFAO - productique).

Le schéma directeur de développement des IUT retenu par le MEN en mars 1986 prévoit d'ici à 1990 la création d'un département tertiaire.

Les consultations effectuées auprès des milieux industriels, des organismes socioprofessionnels et des services publics ou para-publics ont fait ressortir un besoin de formation dans le domaine des techniques de commercialisation. Il s'agit donc de former des techniciens de la vente spécialisés (notamment dans le droit de la commercialisation européenne) et d'accueillir les élèves des classes de terminales de la région obligés jusqu'à maintenant de poursuivre leurs études hors de l'académie.

1.2.2. IUT de Dijon

Les instances universitaires souhaitent qu'un nouveau département soit créé, orienté vers les industries du bois.

1.2.3. ENSAM de Cluny

Formation d'agents de conduite spécialistes du suivi de projets industriels à travers l'outil informatique, de la conception à la réalisation.

Projet d'une formation de techniciens en productique orientée vers les industries du bois, notamment des spécialistes en techniques modernes de seconde transformation du bois.

Formation de techniciens en études et conduites d'installations automatisées : il s'agit de former des spécialistes en communication des ordinateurs industriels (automates programmables, microprocesseurs, ordinateurs de gestion de processus) et des directeurs de machines à commande numérique et robots.

1.2.4. Université de Bourgogne

Création d'une maîtrise des sciences et techniques comptables et financières : l'objectif est de satisfaire les besoins régionaux exprimés par les milieux professionnels en formant des cadres comptables financiers et notamment des experts comptables.

Projet de création d'un DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) "microprocesseurs et micro-informatique

appliqués à l'automatisation des processus industriels" : l'université de Bourgogne a mis en place depuis quelques années ses diplômes propres, désormais reconnus par les secteurs professionnels, et offrant de bons débouchés aux étudiants. Leur maintien et leur actualisation exigent des investissements et des moyens de fonctionnement.

Création d'un DEUST formation technico-commerciale : il s'agit de former des adjoints d'ingénieur ou de chef de service dans les services commerciaux et administratifs des entreprises industrielles ou de services :

- spécialistes techniques sollicités dans les opérations de vente (ou d'achat) ou de service après vente, susceptibles de conseiller la clientèle industrielle ou scientifique pour la réalisation de certaines manipulations ou organisation de laboratoire,
- spécialistes des langues étrangères sollicités dans les négociations, le suivi ou les démarches d'opérations internationales d'entreprises industrielles (activités technico-commerciales import-export) ou de service (tourisme).

Cette formation est intégrée dans le projet de convention entre la région de Bourgogne et l'université.

Projet de création d'une filière d'ingénieur d'université en prolongement de la MST "fabrication et emploi des matériaux" et développement du diplôme d'université "céramique-plastique", afin de répondre aux besoins de formation dans le domaine des plastiques exprimés par les industriels bourguignons.

1.3. L'enseignement agricole

Deux axes principaux sont retenus :

L'adaptation des capacités d'accueil et l'amélioration des conditions d'accueil dans le cadre des formations existantes nécessitent des investissements tant au niveau de la mise en conformité avec les règlements de sécurité que pour l'aménagement ou l'extension des locaux existant en hébergement (self-services, chambres, restaurants), en enseignement (centres de documentation, ateliers bois, fer, mécanique, salles de cours, exploitations annexées).

L'application des objectifs du schéma prévisionnel des formations conduit à mener des actions dans sept secteurs :

1.3.1. *Assurer les reprises dans le secteur agriculture-élevage*

L'objectif des formations à dispenser dans ce secteur est de former les futurs agriculteurs, aides familiaux et salariés des exploitations d'agriculture, élevage, polyculture-élevage en retenant deux hypothèses d'emploi :

- 500 installations/an de jeunes agriculteurs à former en

Bourgogne par la formation initiale,
 - 1,5 emploi/installation (aide familiaux et salariés d'exploitation).

1.3.2. *Développer la viticulture*

Il s'agit de former les chefs d'exploitation, les ouvriers, les cadres et les techniciens des entreprises de production (vigne et vin).

Deux hypothèses structurent les objectifs retenus :

- maintien du nombre des installations en viticulture,
- accroissement du nombre des salariés du fait de la concentration des entreprises.

1.3.3. *Créer des formations aux métiers de la forêt*

Il est tout à fait nécessaire de former en sylviculture des agriculteurs et des salariés d'exploitation, comme les chefs d'entreprise d'exploitation forestière et leurs salariés.

1.3.4. *Améliorer et diversifier les formations horticoles*

Celles-ci intéressent les futurs horticulteurs, comme les salariés du secteur de l'horticulture et des espaces verts (ouvriers, techniciens, cadres).

1.3.5. *Mettre l'accent sur la transformation*

Trois finalités complémentaires sont fixées :

- former les salariés (ouvriers et techniciens) et les chefs d'entreprise spécialistes des industries agricoles et alimentaires,
- accroître la compétence des agriculteurs en matière de transformation,
- donner une ouverture aux agriculteurs sur ce que deviennent les produits.

1.3.6. *Améliorer la commercialisation des produits agricoles*

Cela concerne tout à la fois les chefs d'entreprise, les employés, les techniciens, les cadres et tous les spécialistes de la commercialisation des produits agricoles.

1.3.7. *Accroître la place des activités de services et d'environnement*

Il est nécessaire de former plus de jeunes à l'occupation d'emplois dans les services et l'environnement rural pour favoriser le maintien de la vie rurale, pour satisfaire des besoins dont certains apparaissent déjà et se concrétiseront dans la prochaine décennie.

2. TECHNOPOLE HAUTES ENERGIES

La mise en place de ce technopôle hautes énergies correspond à trois objectifs déjà évoqués : le développement industriel, la recherche appliquée et l'enseignement.

L'action de développement est confiée à l'ARDT (agence régionale pour le développement technologique des PMI). L'ARDT est une association loi de 1901 institué par le CPER. Elle a pour rôle de fédérer au niveau régional les moyens humains, techniques et financiers.

Les partenaires de ce technopôle sont des industriels (FRAMATOME, CEA, Creusot-Loire Industrie, Vallourec, IMPHY, Luzy Précision, SCGI, etc.), des chercheurs (université, ENSAM, Société de recherche sous contrat), des enseignants (IUT, ENSAM).

Les actions concernant l'enseignement et la recherche à l'IUT du Creusot et à l'ENSAM de Cluny ont été exposées dans le point précédent (1.2).

3. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

3.1. Aider au développement de la CAO

Le renforcement des moyens de l'IUT de Dijon devrait permettre de satisfaire cet objectif. Il possède en effet un environnement favorable : département génie mécanique et productique, département informatique et centre de calcul.

Les investissements complémentaires prévus au contrat de plan sont : un ordinateur VAX 8200 et ses périphériques, un micro VAX II et périphériques (consoles, imprimantes), les logiciels Euclid et Strim 100 C.

Les applications possibles sont, de façon non exhaustive : la conception d'un logiciel de synthèse de molécules, la CAO de moules d'injection de matières plastiques, la simulation d'équipements prothésiques.

Ces moyens ne concurrencent pas des moyens industriels dans la mesure où une société de service ne pourrait pas réunir toutes les compétences existantes aux environs de l'IUT, et ils viennent au contraire soutenir le développement de la CAO.

3.2. Mesures spécifiques aux arrondissement d'Autun et Charolles (prévues au programme hors quota sidérurgie)

3.2.1. *Aménagement des sites dégradés*

Il s'agit d'améliorer la desserte, la structuration des espaces d'activités et la qualité de la vie dans certains centres d'emplois des deux arrondissements. De plus, une politique de réhabilitation de bâtiments existants permettra l'accueil de PME.

3.2.2. *Développement du recours au conseil dans les PME*

L'intervention du FEDER en abondement permettrait de parfaire et renforcer le dispositif actuel.

L'action comprend le développement de la fonction commerciale de l'encadrement et l'ouverture du Fonds aux entreprises en création.

3.2.3. *Création de services communs à plusieurs entreprises*

La mise en place de services communs spécialisés adaptés à certains types d'entreprises et offrant des matériels ou prestations qui ne pourraient être réalisés par chaque PMI individuellement doit engendrer des conditions de développements favorables.

Il s'agit :

- d'un pôle de services communs spécialisés dans le domaine de l'informatique et des télécommunications (services administratifs commerciaux et moyens de conception et de montage communs),
- d'un regroupement de PME autour de l'activité machine spéciale,
- d'une pépinière d'entreprises.

3.2.4. *Promotion de l'innovation dans l'industrie et les services*

Il s'agit de contribuer à la diffusion des innovations développées dans le cadre des axes de développements précités, et aussi de promouvoir l'informatique industrielle et la productique appliquée à l'industrie.

3.2.5. *Amélioration de l'accès aux capitaux-risques*

3.2.6. *Elaboration d'analyses sectorielles*

4. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

4.1. Agriculture

Le diagnostic régional énoncé plus haut souligne la nécessité d'orienter en priorité les efforts à venir dans les directions suivantes :

4.1.1. *Installation des jeunes agriculteurs*

La diminution importante du nombre des exploitations constatée au cours des dernières années, le vieillissement des chefs d'exploitation et l'évolution vers la désertification de certaines régions nécessitent une vigoureuse politique d'installation qui constitue une des priorités du volet agricole du contrat de plan Etat-région.

Les actions concernent d'une part des opérations groupées de restructuration foncière et la préinstallation, d'autre part l'amélioration de la formation et de la préparation de l'installation (diagnostic technico-économique, suivi de gestion...).

4.1.2. *Soutien aux productions animales*

L'hydraulique agricole, c'est-à-dire essentiellement l'assainissement et le drainage, constitue un des principaux facteurs d'intensification des productions animales en Bourgogne, notamment de l'élevage bovin allaitant. Sont ainsi financés par l'Etat et la région : fossés et collecteurs de drainage, aménagements de rivières.

Pour l'élevage bovin allaitant, il s'agit de soutenir l'installation des jeunes éleveurs, en leur fournissant un appui technique permettant l'amélioration de la productivité des troupeaux et des surfaces fourragères, la relance de l'engraissement et enfin une meilleure organisation économique de la production.

Le lait : les actions retenues sont menées dans le respect des dispositions prises au niveau national dans le cadre de la politique de maîtrise de la production laitière, mise en oeuvre en application des décisions communautaires. Elles répondent aux objectifs de maîtrise des coûts de production (amélioration génétique, état sanitaire des troupeaux, appui technique) d'amélioration de la qualité du lait et des conditions de travail des éleveurs (services de remplacement).

L'élevage porcin : outre la baisse importante des effectifs porcins constatée entre 1970 et 1980, la filière porcine bourguignonne se caractérise essentiellement par un déficit très important entre le volume produit et les besoins des industries régionales de transformation, 50 % de la production étant localisée en Saône-et-Loire.

L'objectif retenu est une croissance de la production de porcs gras de 10 à 15 % par an; il consiste à favoriser la création ou l'extension d'ateliers (naissage, engraissement, multiplication de reproducteurs) ainsi qu'à former les éleveurs à des techniques performantes de production.

L'élevage ovin : les mesures retenues doivent permettre de conforter la production régionale en diminuant les coûts de production (appui technique aux éleveurs), en améliorant la qualité des produits (programme génétique et sanitaire) et en permettant une production mieux répartie dans le temps (désaisonnement...).

4.1.3. *développement des petites productions spécifiques régionales*

Des actions particulières sont menées pour la production de lapins, volailles de qualité, chevaux lourds, petits fruits, truffes et plantes médicinales.

Il faut noter que le contrat "zones rurales fragiles" prévoit l'octroi d'un complément de financement à chacune des actions précédentes dans les zones concernées.

4.1.4. *Forêt et filière bois*

Le contrat particulier "forêt et industrie du bois" détermine trois types d'opérations :

- de production forestière (conversion forestière, animation et restructuration de la petite propriété forestière),
- d'éclaircies dans des peuplements résineux (prise en charge de techniciens de mobilisation),
- en faveur des industries du bois (mise au point d'une charte de modernisation des scieries, aide aux investissements de modernisation, fonds de financement des études technico-économiques, animation industrielle).

4.1.5. *La formation*

Ces actions sont accompagnées par une politique de formation cohérente qui vise à :

- optimiser la technicité des jeunes installés, notamment dans le secteur "agriculture-élevage",
- assurer les formations nécessaires à certains secteurs essentiels à la vie économique de régions particulières (viticulture, horticulture),
- soutenir l'effort fait en direction de la forêt en créant des formations en ce domaine,
- accroître les compétences dans les secteurs de l'amont et de l'aval (transformation, commercialisation),
- enfin, à développer la place des activités de service nécessaires au milieu rural : santé, animation, tourisme.

Ces éléments sont développés dans le chapitre enseignement agricole du présent document.

4.2. Les industries agro-alimentaires

Dans le cadre du contrat de plan Etat-région, les industries agro-alimentaires sont concernées par 3 contrats particuliers : "agro-alimentaire", "fonds d'aide au conseil" et "viticulture".

4.2.1. *Le contrat particulier "agro-alimentaire"*

L'objectif général des actions prévues est de favoriser le développement de l'agro-alimentaire en Bourgogne, qu'il s'agisse, selon la nomenclature actuellement en vigueur du ministère de l'Agriculture, des activités de stockage-conditionnement et mise en marché des produits agricoles ou des industries agro-alimentaires de transformation. Ces actions s'articulent en trois volets :

- l'amélioration de la connaissance de l'agro-alimentaire en Bourgogne et la mise au point d'une stratégie régionale de développement (réalisation d'études),
- les aides aux investissements de stockage, conditionnement et mise en marché des produits agricoles (prime d'orientation agricole plus subvention à la coopération pour les coopératives),
- les aides aux investissements des industries agro-alimentaires de transformation (prime d'orientation agricole plus subvention à la coopération pour les coopératives).

4.2.2. *Le contrat particulier "fonds d'aide au conseil"*

Le fonds d'aide au conseil a pour objet d'aider les petites et moyennes entreprises, y compris agro-alimentaires et artisanales, à recourir à des conseils extérieurs, à des moments importants de leur développement (conseils à caractère technologique, études du marché, conseils en organisation visant à la modernisation de l'outil de travail, étude de faisabilité portant sur la création de services communs à plusieurs entreprises, conseils relatifs à la création d'entreprise et à l'exportation, conception des actions de promotion commerciale et publicitaire, diagnostics rapides d'entreprises...).

4.2.3. *Le contrat particulier "viticulture"*

L'objectif essentiel des actions prévues à ce contrat concerne l'amélioration des conditions de production et de commercialisation des vins de Bourgogne et plus particulièrement des AOC régionales rouges qui posent actuellement les problèmes plus importants au secteur viti-vinicole bourguignon (inorganisation de la production dans certaines zones, hétérogénéité au point de vue qualité, difficultés de commercialisation, niveau d'exportation très inférieur à celui des autres appellations...).

En application du contrat de plan Etat-région, ont été créés

une agence régionale pour le développement technologique des PMI (ARDT) et un centre régional d'innovation et de transfert technologique (CRIIT) pour l'agro-alimentaire et les biotechnologies.

4.3. Les industries de matières plastiques

Dans ce secteur, les besoins principaux à satisfaire concernent la formation et la recherche. Entre autres :

- formation initiale BEP tendant vers le Bac professionnel pour la conduite de machine,
- formation continue pour pallier les besoins à court terme en techniciens,
- formation niveau IUT à composantes, conception mécanique et plasturgie (orientée vers la machine), il n'existe pas d'IUT de ce type en France,
- formation d'ingénieurs connaissant bien la physique et la chimie des produits. Développer la MST et le DESS à l'université.

Les financements correspondant seront à définir en 1987.

Et pour la recherche, en liaison avec l'université et dans le cadre du développement des plastiques techniques, il est nécessaire d'investir dans une sonde ionique (5 millions de francs : financement Etat-région industriels) permettant de connaître à la fois les structures mais aussi la composition du matériau de façon non destructive.

4.4. Pharmacie. Biomédical

4.4.1. *Culture de cellules*

La proximité du laboratoire de biochimie médicale (faculté de médecine) du laboratoire des interactions cellulaires (faculté des sciences de la vie), de la station de génie microbiologique de l'INRA constituent pour la région de Bourgogne un potentiel extrêmement important.

Le programme de production de molécules d'intérêt biologique et médical par des cultures de cellules de lignées animales est particulièrement digne d'intérêt, car elle s'appuie sur de nouvelles méthodes de génie génétique mises au point par les équipes sus-citées permettant des rendements élevés au niveau de la transfection (30 à 40 % contre 1 % par des méthodes classiques) et la sélection des lignes recombinées (100 %).

Cela doit permettre une production à un niveau industriel de cultures de cellules en milieu totalement synthétique en vue de la production de protéines, d'enzymes, d'hormones stéroïdiennes de facteurs enzymatiques de régulation fonctionnelle (coagulation sanguine). Exemple : pro-

duction d'antigène de l'hépatie B, d'hormone de croissance).

Plus particulièrement convient-il de citer la mise au point et la réalisation en grandeur préindustrielle de culture de cellules en vue de la production de protéines, d'enzymes, d'hormones stéroïdiennes et analogues, de virus à vocation vaccinale.

La coopération d'un ou plusieurs de ces laboratoires avec les spécialistes d'immunologie constitue un autre élément de valorisation de ce potentiel.

4.4.2. Lipidologie-immunologie

La tradition initialement créée par l'équipe du professeur Clément poursuivie par le laboratoire de physiologie animale et de la nutrition, la présence d'un fort potentiel à l'INRA, l'association des efforts du service de médecine II (CHU) du laboratoire de recherches sur les lipoprotéines humaines (CHU) et des laboratoires Fournier (industrie pharmaceutique), enfin la présence du laboratoire de physiologie médicale (faculté de médecine) représentent un premier noyau dans la convergence des programmes, susceptible de représenter un ensemble unique en France, voire en Europe. Ce pôle doit être renforcé par l'implantation d'une équipe INSERM (directeur M. Lagarde) et donner lieu à une collaboration importante avec l'industrie pharmaceutique régionale (leader dans ce domaine).

A cet égard, une fédération existe : le groupement de recherches sur l'athérome et sa prévention (GRAP), réunissant :

- le laboratoire de biochimie médicale (faculté de médecine),
- le laboratoire d'immunologie (CHU),
- l'unité 252 de l'INSERM.

Cela doit permettre des développements dans des axes précis touchant à l'activation des macrophages, au mécanisme de la biosynthèse du complément, à la mise au point et à l'étude d'outils diagnostics nouveaux dérivés des biotechnologies (anticorps monoclonaux spécifiques) afin de créer une base favorable au développement de travaux de dépistage, d'épidémiologie, de pharmacologie expérimentale et clinique de l'immunité.

Au-delà des collaborations industrielles ponctuelles déjà développées, il apparaît possible de définir des programmes à long terme touchant à la recherche de base comme à la recherche appliquée.

4.4.3. Toxicologie

L'implantation en région Bourgogne d'équipes de recherche reconnues au plan tant national qu'international en toxicologie répond à deux objectifs majeurs :

- renforcer le potentiel de recherche publique en conjonction avec des recherches sectorielles correspondant à des axes régionaux

principaux : industrie pharmaceutique et agro-alimentaire,

- impliquer de façon explicite la région Bourgogne dans l'effort de développement de cette discipline par l'Etat, soucieux de promouvoir seulement quatre implantations (Paris, Dijon, Toulouse et Bordeaux) avec obligation de structurer ces quatre centres de toxicologie alimentaire et pharmaceutique en un réseau français réel et efficace.

La volonté régionale s'est traduite, dès 1985, par l'inscription de la toxicologie dans le contrat de plan Etat-région et le versement de crédits propres à inciter une opération d'envergure raisonnable, tant dans ses objectifs que dans ses moyens (1 million de francs/an pendant 5 ans).

La ligne initiale d'action dans ce domaine avait été définie sans ambiguïté dès 1984 :

- regrouper des laboratoires, publics comme privés, sur un domaine de recherche en toxicologie ayant un impact économique sur les secteurs pharmaceutiques et agro-alimentaire,

- amener rapidement ce groupe, né le 4 décembre 1984 sous l'appellation de pôle régional de toxicologie cellulaire, à un niveau européen afin qu'il soit reconnu dans son domaine de recherche par nos partenaires européens,

- utiliser aussi cette même reconnaissance pour apporter une aide efficace au réseau national en cours de constitution,

- utiliser enfin cette reconnaissance pour préparer le transfert de connaissance vers les industries impliquées dans une structure, certes située en région Bourgogne, mais réellement ouverte et agréée par nos partenaires britanniques, actuellement en position de force dans ces opérations de transfert.

Ces objectifs initiaux ne sont pas tous atteints, mais tous sont soit réalisés, soit en vue de l'être :

- le pôle régional, structure initiale, est érigé le 1er juillet 1986 en groupement d'intérêt scientifique reconnu par les autorités de tutelle gouvernementale en matière de recherche,

- le pôle est partie reconnue du réseau français de toxicologie,

- le niveau scientifique atteint a permis la participation aux congrès internationaux faisant autorité en la matière,

- l'insertion du programme de recherche dans l'action européenne Umbrella est en cours, avec un réel partenariat élaboré dans le cadre d'un accord entre groupes français et anglais,

- les premiers protocoles d'accord avec le British Industrial Biological Research Association pour la mise en place d'une structure d'information tournée vers l'industrie pharmaceutique et agro-alimentaire sont en cours d'études.

Il apparaît donc que la volonté régionale, parfaitement perçue et encouragée au niveau gouvernemental, a permis en un laps de temps très court de prendre place dans un domaine à concurrence moyenne, voire faible au niveau national.

Il serait toutefois illusoire de considérer ces résultats comme suffisants. Seule la concrétisation des accords signés ou en voie de l'être entre le groupement d'intérêt scientifique et les structures anglaises correspondantes sera un indicateurs définitif de l'insertion au niveau de la CEE.

Dans l'affirmative, un programme de développement sera mis en place (chiffrage ultérieur).

4.5. Génie alimentaire

4.5.1. *Hall technologique*

D'ici la fin 1988, l'Etat et la région se sont engagés à la réalisation d'une vitrine technologique pour l'industrie agro-alimentaire.

Ce hall s'appuie sur les compétences de l'INRA, de l'ENSBA-NA, de l'IUT et de l'université. Il comprendra dans un premier temps : un cuiseur extrudeur, une unité d'ultrafiltration, des fermenteurs automatisés, un mélangeur, un granulateur, un tunnel à micro-ondes, des matériels d'analyse, un atomiseur, un pasteurisateur, un stérilisateur pilote, un ordinateur et du matériel de production d'enzymes purifiés.

Les buts poursuivis sont le développement de la recherche appliquée et des transferts de technologie, dans les domaines du génie microbiologique avec l'existence d'une stations équipée pour les opérations de fermentation et travaux complémentaires (arômes, enzymes...) (Equipe professeur Blachère).

Le matériel existant, fermentation, analyse, extraction, est évalué à 6,5 millions de francs.

Les axes de recherches en cours de développement sont :

- les études physiologiques et procédés d'utilisation des levures dans l'industrie des boissons fermentées par le procédé des levures immobilisées (diminution du temps de fermentation),
- les études sur les bactéries lactiques, application à la valorisation du lactosérum,
- l'utilisation des champignons filamenteux notamment dans la biosynthèse d'arôme,
- la qualité des aliments de l'homme,
- des nouveaux produits agro-alimentaires avec les applications de la cuisson extrusion et de l'ultrafiltration.

Ce hall devra permettre la réalisation d'essais et tests pour les industriels (certains contrats sont déjà passés).

4.5.2. Sciences de la vigne - oenologie

Les axes de recherches en cours concernent l'amélioration de la vigne. L'équipe du professeur Bessis (faculté des sciences) est chef de projet pour ce programme national.

Les travaux portent notamment sur la culture in vitro de meristèmes permettant la multiplication de variétés de cépages modifiés par voie génétique ou semi-génétique. Cela débouche en particulier sur la création de cépages nouveaux, intéressants par la qualité du vin obtenu et la résistance des ceps à certaines maladies.

Ces travaux sont réalisés par le pôle régional d'oenologie constitué du laboratoire universitaire d'oenologie, de trois laboratoires de l'ENSBANA et de l'équipe de l'INRA spécialisée dans les arômes. Ils portent en particulier sur la stabilité microbienne des vins, sur l'influence des colloïdes sur la qualité organoleptique des vins, sur la pourriture grise, la fermentation malolactique, sur l'autolyse des levures et la relation avec les arômes.

4.6. Infrastructures de transports

4.6.1. *Le réseau routier*

Les autoroutes : la Bourgogne entend prendre une part active à l'achèvement des deux principales autoroutes qui la traversent. Il s'agit des liaisons : A 31 Beaune-Thionville, sur laquelle reste à construire la section Tilchatel-Gevrey, le conseil régional finançant l'achèvement à hauteur de 7,5 %; A 39 Dijon-Dole, pour laquelle les études préliminaires ont eu lieu. La région a décidé de participer à hauteur de 10 % à la réalisation de cette seconde liaison.

Il s'agit de faciliter les liaisons est-ouest et en priorité l'axe Dijon-Nevers, la route Centre Europe-Atlantique et l'axe Troyes-Orléans pour lesquels il est prévu d'engager des investissements de l'Etat et de la région.

Irriguée par un important réseau fluvial, la Bourgogne se trouve gênée dans son développement par les problèmes posés par le franchissement de ces grandes voies d'eau, la Loire et la Saône tout particulièrement. Pour vaincre ces handicaps, il est nécessaire de prévoir la réalisation de nouveaux franchissements. Sont déjà envisagés ou à l'étude :

- un nouveau pont sur la Loire à l'est de Nevers (déviation de la RN7),
- une nouvelle traversée de la Saône au sud de Mâcon (déviation de la RN 79),
- une liaison Saint-Marcel - Chalon-sur-Saône avec un nouveau pont de 320 m à Chalon.

Enfin, une série de déviations sont à l'étude pour amélio-

rer les conditions de circulation, en particulier : RN 6 à Joigny, RN 60 à Sens, la liaison intercommunale nord-ouest de Dijon, le doublement de la section Dijon-Crimolois.

4.6.2. *La navigation intérieure*

Rénovation des canaux à gabarit Freycinet, et plus particulièrement du canal du Nivernais, pour faciliter le développement du tourisme dans le Morvan, et du canal du Centre dans le cadre du pôle de conversion. Ce dernier afin d'améliorer les transports au départ de Montceau-les-Mines vers la Saône et Digoin, ainsi que le transit Seine - Saône.

Voies variables à grand gabarit (liaison Saône - Rhin) : il reste à réaliser sur la Saône le contournement de Mâcon pour lequel la déclaration d'utilité publique a été signée le 24 novembre 1986. Cette réalisation permettrait de valoriser pleinement le port de Chalon-sur-Saône, déjà plate-forme intermodale rail-route et facilitant grandement le transport des colis lourds provenant de l'industrie nucléaire implantée au Creusot et à Chalon.

Le problème le plus important reste le franchissement du seuil de Bourgogne pour la poursuite de cette liaison. La région de Bourgogne ainsi que les autres régions concernées sont très attachées à cette réalisation qui permettrait de donner leur pleine dimension aux travaux déjà effectués sur la Saône, notamment par le développement des activités portuaires et de faire bénéficier le pays d'une infrastructure de transport moderne comparable aux grandes voies navigables européennes.

4.6.3. *Infrastructures ferroviaires*

. Le TGV Est : la région souhaite la poursuite de la liaison assurant la desserte vers Dole, Besançon, Lausanne et Bâle.

. La ligne Dijon-Nevers, seule liaison encore ouverte aux voyageurs à travers le Morvan, doit être améliorée.

5. TOURISME

5.1. Le tourisme vert

La politique de promotion du tourisme en milieu rural menée conjointement par l'Etat et la région comprend :

Les contrats de pays d'accueil dans les petites régions rurales, homogènes et bénéficiant d'attraits et de potentialités touristiques importants.

Le développement des hébergements groupés afin de soutenir, d'une part, des opérations groupées d'adaptation de la petite hôtellerie familiale et, d'autre part, des opérations groupées de réhabilitation de l'habitat pour mise en location saisonnière (gîtes ou meublés).

L'aménagement des lacs et des réservoirs du Morvan : le Morvan est la zone rurale la plus fragile de la Bourgogne. Un parc naturel régional a d'ailleurs été créé afin de prendre en charge d'une manière spécifique le développement de cette région. Alors que les secteurs économiques traditionnels sont en déclin, la situation démographique de cette zone ainsi que son évolution sont les plus défavorables de la région.

Des conditions naturelles particulièrement difficiles, la médiocrité des sols, l'enclavement de la zone et la faiblesse des communications avec l'extérieur constituent un cumul de handicaps. Le Morvan représente en particulier un vide industriel d'autant plus problématique que les pôles périphériques qui servent de réservoirs d'emplois sont eux-mêmes menacés par la crise.

Le tourisme fournit incontestablement un des axes clés du développement du Morvan. Parmi les atouts de son environnement et de ses paysages, protégés et mis en valeur par le biais du parc naturel régional, les lacs et réservoirs du Morvan peuvent faire l'objet d'opération globales d'aménagement dans un optique touristique.

Des projets dans ce sens existent d'ores et déjà. Dans les années à venir, un ambitieux programme d'équipement en habitats légers de loisirs pourrait se mettre en place dans cette région où les capacités d'accueil font défaut, tant qualitativement que quantitativement, alors que la demande en hébergements et activités de plein air est très forte, notamment de la part des clientèles hollandaise et allemande. Intégrés dans un aménagement d'ensemble des lacs et de leurs abords, ces projets permettraient de valoriser pleinement les plans d'eau tout en évitant le camping sauvage qui actuellement les défigure.

Deux opérations peuvent être retenues à ce titre pour lesquelles des aides européennes seront ultérieurement sollicitées :

- développer l'accueil en habitats légers de loisirs dans le cadre d'une opération concertée de développement local en cours d'élaboration sur trois cantons du Morvan (Saulieu - Précy - Liernais),
- aménager les lacs et réservoirs du Morvan : le programme sera défini en fonction des résultats d'une étude en cours menée par le parc naturel régional du Morvan.

5.2. Le tourisme d'affaires

Quatre axes sont prioritaires : la restauration et l'amélioration du réseau de voies navigables, la mise en valeur du paysage et des ouvrages des canaux, la réalisation d'équipements et d'aménagements pour la plaisance, enfin la promotion et la commercialisation.

Ils justifient notamment les actions suivantes :

- la restauration de la liaison Seine - Saône par le canal de Briare, le canal latéral à la Loire, le canal du Centre,
- les réparations les plus urgentes sur le canal de Bourgogne et le canal du Nivernais,
- la réalisation de travaux sur le canal de Roanne à Digoin,
- le financement d'opération de ponts, de toitures et d'enduits de maisons éclusières, de programmes de plantations, de construction de bâtiments d'accueil dans les ports.

Le contrat particulier de plan "Tourisme" a permis la création d'une centrale de réservation des bateaux de location offerts en Bourgogne. Cette centrale, qui doit prendre la forme d'un GIE entre les sociétés concernées, édite un catalogue diffusé dans les foires et salons, et assure la commercialisation des bateaux qui y figurent.

5.3. Amélioration de l'accueil

Naturellement et par vocation région de passage, la Bourgogne peut néanmoins accroître les retombées économiques de son tourisme en jouant sur son image de marque de région accueillante en lançant dans les années à venir une vaste opération de sensibilisation et d'amélioration de l'accueil, en particulier des touristes étrangers (représentant près de 50 % de sa clientèle, au 4e rang français en nombre d'arrivées).

Cette opération, allant dans le sens des préoccupations nationales et européennes, se traduira par une sensibilisation, avec le concours des médias, du grand public (et notamment des scolaires) ainsi que des professionnels, par une amélioration de tous les aspects matériels de cet accueil (informations en plusieurs langues, signalisation, formation, animation, équipements).

6. CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Transformer le tourisme de passage en séjour suppose de proposer aux visiteurs des activités assez attractives. La culture scientifique et technique peut être un thème porteur pour autant que l'on puisse dégager de véritables produits touristiques.

La région de Bourgogne a toujours été une terre d'élection du progrès technologique et du développement industriel; il n'est donc pas étonnant qu'elle dispose en la matière d'un riche patrimoine, en particulier dans le domaine du fer (de la mine de charbon au haut-fourneau et à la transformation du métal), mais aussi dans celui des arts et traditions populaires (dans le secteur agricole, citons en particulier le travail de la vigne et du vin) .

De nombreuses associations, musées et écomusées, ainsi que les trois musées d'histoire naturelle, s'attachent à mettre ce patrimoine en valeur et à en faire des pôles de tourisme et de diffusion de la culture scientifique et technique. Ces associations sont aidées en cela à la fois par le contrat particulier de plan "Culture" (4 000 000 F par an pour les travaux de restauration et pour les recherches et animations) et par celui du "Tourisme" (400 000 F par an pour la formation des guides et pour la créations de routes culturelles).

L'intérêt de ces actions conjointes de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine pour le développement du tourisme culturel en Bourgogne, conjugué avec le foisonnement de projets en cours de création (en particulier: ouverture en 1988 du musée de la Sidérurgie de la Bourgogne nord à Buffon, dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la mort du célèbre naturaliste bourguignon; extension du musée Nicéphore-Niepce de Chalon-sur-Saône; création de 3 routes culturelles : route du fer et hauts fourneaux, route de la vigne et des pressoirs, route des barrages-réservoirs), justifie une majoration significative des crédits qui leur sont réservés.

En continuité avec cet aspect patrimonial, la culture technique en Bourgogne comporte également un important volet de diffusion des technologies nouvelles.

La conjugaison de ces deux aspects pourrait fournir le support d'un parc de loisirs qui se distinguerait des autres projets français en cours par un caractère non seulement ludique mais également culturel. Parmi les thèmes envisageables, on peut citer un projet actuellement en cours d'élaboration concernant la réalisation d'une "cité européenne de la terre et des sciences agricoles".

En tout état de cause, la Bourgogne devrait se positionner sur le terrain des parcs récréatifs. L'impact de tels équipements peut être considérable, car ils drainent une importante clientèle de touristes. Le carrefour autoroutier de Dijon-Beaune, d'échelle européenne, constitue incontestablement une localisation privilégiée pour l'implantation d'un tel parc.

V - RESSOURCES FINANCIERES

Les estimations BIPE ci-dessous présentent les dépenses en investissement de l'Etat et des administrations publiques locales envisageables de 1986 à 1990. On trouvera ensuite un premier bilan et les perspectives de contrat de plan Etat-région.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	40,6	38,0	7,3	1,2	1,2
CULTURE VIE SOCIALE	37,5	35,5	33,7	34,7	37,1
SANTE (HORS CHR)	0	0,2	0,5	0,6	0,7
EQUIPEMENTS SOCIAUX	1,7	1,2	0,9	0,7	0,9
LOGEMENT	5,9	5,2	3,3	1,4	0,6
DEVELOPPEMENT URBAIN	44,4	46,6	48,6	50,7	52,7
DEVELOPPEMENT RURAL	5,6	2,2	1,2	4,1	6,6
TRANSPORTS	259,1	267,9	276	284,3	292,8
ACTION ECONOMIQUE	14,8	16,9	19	22,7	22,6
SERVICES GENERAUX APU	50,1	63,2	64,4	66,5	66,6
TOTAL	459,6	476,9	454,7	466,8	481,8

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	229,1	241	257	265	276
CULTURE VIE SOCIALE	283,9	293,5	307,8	311,8	319,3
SANTE (HORS CHR)	143,8	148,2	154,7	156,1	159,2
EQUIPEMENTS SOCIAUX	51,2	52,8	55,2	55,8	57
LOGEMENT	263,8	268,5	267,7	268,5	270,4
DEVELOPPEMENT URBAIN	491,8	509,8	536,2	545	559,5
DEVELOPPEMENT RURAL	808,1	837,9	881,9	897,5	921,6
TRANSPORTS	279	289,9	305,4	311	319,8
ACTION ECONOMIQUE	129,9	136,2	144,8	148,9	154,7
SERVICES GENERAUX APU	408,6	425,4	449,6	459,3	473,5
TOTAL	3089,2	3203	3360,2	3418,8	3510,9

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION

ET DES BILANS D'EXECUTION

FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : BOURGOGNE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période		Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
	1984-1985	1986-1987 1988			
	①	②	③ = ① + ②	④ = ③ / 5	⑤
I - Promotion de l'emploi	3,8	10,0	13,8	2,8	6,0
II - Formation de base	13,4	4,7	18,1	3,6	8,0
III - Adaptation des filières de formation	23,1	55,6	78,7	15,8	35,0
IV - Réseaux de transferts	10,8	11,8	22,6	4,5	10,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	9,0	8,1	17,1	3,4	7,0
VII - Les secteurs de politique économique	201,8	280,9	482,7	96,5	205,0
VIII - Aménagement spatial	13,0	17,0	30,0	6,0	14,0
IX - Tourisme	9,0	14,1	23,1	4,6	10,0
X - Gestion de l'environnement	23,0	31,1	54,1	10,8	23,0
XI - Culture, sports, loisirs	16,7	20,1	36,8	7,4	16,0
XII - Action sanitaire et sociale	78,1	6,7	84,8	17,0	36,0
Total général	401,7	460,1	861,8	172,4	370,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION

ET DES BILANS D'EXECUTION

FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

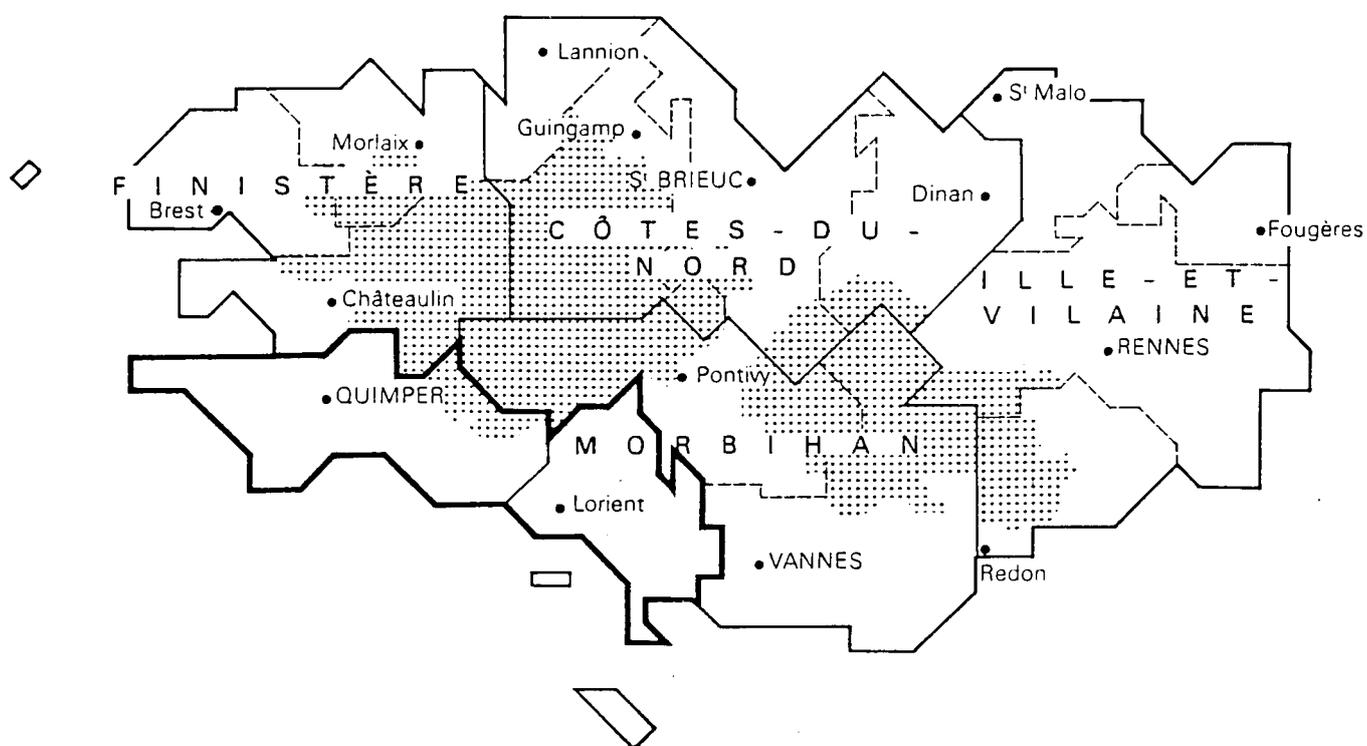
REGION : BOURGOGNE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période		Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
	1984-1985	1986-1987 1988			
	①	②	③ = ① + ②	④ = ③ / 5	⑤
I - Promotion de l'emploi	5,4	7,9	13,3	2,7	7,0
II - Formation de base	11,4	7,7	19,1	3,8	9,0
III - Adaptation des filières de formation	18,1	33,7	51,8	10,4	22,0
IV - Réseaux de transferts	19,4	6,7	26,1	5,2	11,0
V - Les technopoles	6,0	9,0	15,0	3,0	6,0
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	4,6	8,0	12,6	2,5	5,0
VII - Les secteurs de politique économique	143,6	222,4	366,0	73,2	155,0
VIII - Aménagement spatial	12,0	18,0	30,0	6,0	13,0
IX - Tourisme	6,8	10,1	16,9	3,3	7,0
X - Gestion de l'environnement	8,4	13,1	23,5	4,7	10,0
XI - Culture, sports, loisirs	17,1	24,7	41,8	8,4	18,0
XII - Action sanitaire et sociale	13,2	12,3	27,5	5,5	12,0
Total général	268,0	375,6	643,6	128,7	275,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE BRETAGNE



LEGENDE

-  Zones éligibles au feder
-  Opérations Intégrées de Développement en projet
-  Hors quota pêche

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	<u>PDR - BRETAGNE</u>	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE		2
1. Description générale de la région		2
2. Caractéristiques de l'évolution économique		3
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels		8
4. Bilan financier des actions passées		17
5. Développement régional - Problèmes et conditions		21
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT		23
1. Créer des emplois		23
2. Poursuivre le désenclavement de la Bretagne		23
3. Réorienter et dynamiser l'économie régionale		25
4. Poursuivre et adapter une politique de formation		28
5. Aménager le tertiaire - Rééquilibrer les zones les plus fragiles		29
6. Améliorer et adapter le cadre de vie		30
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT		31
1. Emploi		31
2. Formation de base		31
3. Adaptation des filières de formation		31
4. Réseaux de transferts de technologie et recherche		32
5. Technopôles		35
6. Politique en faveur des entreprises		35
7. Les secteurs de politique économique		39
8. Aménagement spatial		54
9. Tourisme		56
10. Gestion d'environnement		57
11. Culture - Sports - Loisirs		57
12. Action sanitaire et sociale		58
IV - RESSOURCES FINANCIERES		59

I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. DESCRIPTION GENERALE DE LA REGION

Située à l'extrême ouest de la France, sur quatre départements (Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine) la région Bretagne est une terre d'unité et de contrastes.

L'unité historique de la région est très ancienne, même si a longtemps subsisté une différence entre le pays "bretonnant", à l'ouest, et le pays gallo. L'isolement breton a aussi marqué la dominance des activités primaires, maritimes et agricoles.

Terre de contraste pourtant, entre la Bretagne littorale, disposant de l'ouverture sur les espaces maritimes et de zones agricoles favorisées, et la Bretagne centrale, pauvre et austère.

A l'exception de Rennes, capitale régionale historique, atteignant près de 250 000 habitants, les unités urbaines se sont développées sur la frange littorale. Brest et Lorient dépassent 100 000 habitants, Saint-Brieuc, Quimper, Saint-Malo, Morlaix dépassent ou avoisinent les 50 000 habitants.

La population est rurale (44,4 % dans les communes rurales) avec cependant une attraction forte pour les communes proches des centres urbains.

Le paysage breton s'est aussi transformé par la multiplication des maisons individuelles dans les communes rurales périphériques, manifestant l'attachement du breton pour la maison individuelle (73 % en Bretagne contre 54% en France).

Peu de régions se sont d'ailleurs autant transformées que la Bretagne depuis 25 ans. Toujours première région agricole et maritime française par la production et le taux d'emploi, elle a connu cependant un développement très significatif de l'industrie et du tertiaire. De terre d'exode traditionnelle, elle est devenue terre d'accueil, tant sur le plan démographique qu'économique.

Les difficultés des secteurs primaires, et celles, plus récentes, dues à la crise et aux mutations économiques, placent cependant la région, encore pauvre et enclavée devant une série de problèmes sérieux.

Les qualités traditionnelles de travail et d'opiniâtreté, l'attachement à la région, sont des atouts pour relever ces défis.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de la Bretagne de 1975 à 1986.

Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982				99	27 208
2707,9	+ 4,3	+2,3	+2.0	Hab/km2	km2

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière

Part population nationale.....	5,0	Variation de la population totale de 1975 à 1982:		
Part superficie nationale.....	5,0			
Densité: ratio Région/France.....	1.0			
	FRANCE.....	+3,07 %	REGION....	+4,3 %

Population active:

POPULATION ACTIVE	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
BRETAGNE	1123,2	1,42	40,6	50,2	33,8
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	4,8%	1,28	0,96	0,95	0,98

Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	%	Variation moyenne annuelle 1983/85		Taux France %
				Effectifs	Taux %	
TOTAL REGION	1 017,3	100	100	- 8,4	- 0,8	- 1,0
Agriculture	160,2	15,7	7,6	- 6,2	- 3,6	- 0,2
Industrie	191,6	18,8	24,8	- 2,7	- 1,4	- 2,8
B.C.G.A.	80,0	7,9	7,2	- 6,1	- 6,6	- 5,8
Commerce	117,1	11,5	12,0	- 0,7	- 0,6	- 1,0
Aut.tertiaire	468,4	46,0	48,4	+ 7,3	+ 1,6	+ 1,2

Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation années 1981-1986
Bretagne	8,5	10,9	+ 9,3
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée:

VALEUR AJOUTEE 1982	V.A. totale 1982 (millions de Fr.)	V.A./habitant (milliers de Fr.)	% répartition V.A. régionale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
Bretagne	131.274	48.346	9,0	23,7	7,8	59,5
Ratio Rég/France	3,9 %	0,78	2,0	0,80	1,18	1,01

Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
Bretagne	36,5	11,0	5,1
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi:

Zones d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab./km ²	Solde naturel entre 1968 et 1975	Solde naturel entre 1975 et 1982	Variation relative de la population entre 1968 et 1975	Variation relative de la population entre 1975 et 1982	Taux de migrations entre 1968 et 1975	Taux de migrations entre 1975 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Dinan	74	1 197,4	88 860	74,2	2 151	870	2,9	3,0	0,4	2,0	11,5
Guingamp	80	1 519,5	91 725	60,4	- 362	- 1 913	- 2,0	- 0,7	- 1,7	1,4	12,2
Lannion	60	904,4	91 295	100,9	1 011	- 396	7,4	3,3	6,2	3,8	12,3
Saint-Brieuc	92	1 676,0	199 941	119,3	7 711	4 497	7,7	4,5	3,3	2,1	11,9
Brest	84	1 624,8	351 670	216,4	19 387	13 579	9,2	4,0	2,9	0,0	12,3
Morlaix	67	1 422,5	128 201	90,1	861	- 588	1,6	2,8	1,0	3,3	10,4
Quimper	81	2 010,9	259 522	129,1	2 580	- 1 538	3,2	2,8	2,2	3,4	10,7
Carhaix	63	2 026,1	77 197	38,1	- 2 334	- 3 767	- 5,8	- 3,4	- 3,1	1,3	11,6
Fougères	47	852,4	70 017	82,1	2 474	1 812	0,1	- 0,4	- 3,4	- 3,0	11,0
Rennes	194	3 849,7	481 775	125,1	29 856	23 955	11,7	9,0	4,2	3,6	10,6
Saint-Malo	43	630,1	110 000	174,6	1 962	702	2,7	4,2	0,8	3,5	14,5
Vitré	49	904,4	56 683	62,7	2 760	2 401	1,5	6,9	- 3,8	2,4	8,0
Redon	45	1 133,1	66 634	58,8	1 334	902	1,0	4,1	- 1,1	2,7	13,5
Auray	30	633,7	67 406	106,4	1 099	150	4,0	4,8	2,3	4,6	15,0
Ploermel	51	1 207,8	58 342	48,3	1 576	682	- 1,5	0,0	- 4,2	- 1,1	12,4
Vannes	64	1 593,6	139 680	87,7	6 039	5 399	10,0	11,0	4,7	6,7	11,8
Lorient	51	1 610,2	246 403	153,0	8 931	5 466	4,7	4,3	0,7	2,0	14,1
Pontivy - Loudéac	90	2 411,7	122 535	50,8	1 837	- 217	- 0,2	0,2	- 1,7	0,3	11,2

* Taux de chômage moyen 1984 = $\frac{\text{Nombre moyen de D.E.F.M. en 1984}}{\text{Population active 1982}}$

2.2. Démographie

Avec 5% de la population française, soit 2 708 000 habitants en 1982, la Bretagne a une densité moyenne en France. La croissance démographique est cependant plus vive que la moyenne nationale depuis 1975 et cela est à la fois le fait de l'apport de personnes extérieures (solde migratoire + 60 800 soit 2,3 %) et du solde naturel (+ 52 000). Les tranches extrêmes de la pyramide des âges sont mieux représentées en Bretagne qu'ailleurs, puisque les moins de 19 ans représentent 29,8% de la population (contre 28,7 % en France) et les plus de 65 ans 14,5 % (contre 13,9 %).

Cela indique un certain dynamisme démographique, un phénomène de retour au pays, et témoigne aussi des émigrations antérieures dans les tranches actives.

Il faut noter également la quasi-absence de population étrangère immigrée en Bretagne (0,8 % contre 6,8 % pour l'ensemble de la France).

Pourtant, la dynamique de population bretonne recouvre un déséquilibre criant. La Bretagne centrale des 36 cantons, autour de Pontivy et Loudéac, ne représente que 287 000 habitants, avec une densité de 37 habitants au kilomètre carré. Elle a perdu 1/3 de sa population depuis un siècle.

Au niveau des zones d'emplois, sur 18 zones, sept enregistrent de 1975 à 1982 une variation nette de population négative ou quasi nulle, et ce sont justement les zones de Bretagne centrale (Carhaix, Guin-

gamp, Pontivy, Loudéac, Ploërmel) ainsi que Fougères pour des raisons spécifiques d'émigration. Au contraire, les zones urbaines et littorales ont toutes une croissance légèrement positive, témoignant de l'attraction migratoire et de l'effet naturel d'une population plus jeune.

2.2. Population active - Emploi

La population active a assez fortement augmenté de 1975 à 1982 en Bretagne, plus que la moyenne française. Cela est dû à la combinaison de la démographie, de l'accroissement des taux d'activité, notamment féminins, qui restent pourtant inférieures à la moyenne nationale, et aux migrations liés à l'importance des créations d'emplois (53 700 de 1975 à 1982), surtout pour les salariés de l'Etat et des collectivités locales.

Dans cette période 1975/1982, la hausse du niveau de l'emploi n'a cependant pas permis d'empêcher la progression du chômage.

Dans les années récentes, 1982 à 1986, l'arrêt des créations nettes d'emplois a évidemment aggravé le phénomène, de manière bien supérieure à la situation constatée en France puisque le taux de chômage, équivalent en 1982 à la moyenne nationale, le dépasse en 1986 de près de 1 % et que l'accroissement annuel moyen du chômage atteint 9,3 %, soit 1,7 % de plus que l'indicateur national.

Cette croissance du chômage provoque certainement actuellement une reprise de l'émigration, particulièrement parmi les jeunes actifs.

La répartition et l'évolution de l'emploi par secteur en Bretagne sont caractéristiques :

- l'emploi agricole est très largement au-dessus de la moyenne nationale et les pertes d'emplois sont encore très importantes dans le secteur,

- l'emploi industriel est encore sous-représenté en Bretagne, malgré une progression sensible de 1975 à 1982 (durant cette période, la Bretagne est une des seules régions où l'emploi industriel a significativement progressé : +13 000 emplois); il se dégrade pourtant maintenant, même si, compte tenu du plus faible poids et de son caractère plus récent, il le fait moins vite que la moyenne,

- le secteur du bâtiment (BCGA) connaît en Bretagne une crise plus grave qu'ailleurs, dans la mesure où il était et reste encore sensiblement plus important quantitativement,

- le secteur des services, parti d'assez bas, continue de rattraper un certain retard, avec un taux global d'emploi encore légèrement inférieur à la moyenne et une croissance un peu supérieure.

Au niveau de l'évolution du chômage par zones d'emplois, toutes, à l'exception de Vitré, ont un chômage supérieur à la moyenne nationale, les taux les plus élevés (en 1984) étant observés dans les zones d'Auray, de Saint-Malo, de Lorient. Cette relative homogénéité masque ce-

pendant des situations contrastées, selon les évolutions locales (immigrations, exode rural, problèmes sectoriels).

2.4 Production - Revenus

La valeur ajoutée régionale représente, en 1982, 3,9 % de la valeur ajoutée nationale, la valeur ajoutée par habitant étant de 22 % inférieure à la moyenne nationale, ce qui classe la Bretagne parmi les régions les moins riches de France (16e rang national).

L'agriculture et la pêche représentent une part évidemment beaucoup plus importante qu'ailleurs (9 % contre 4,5 %), le bâtiment une part un peu supérieure, le tertiaire une part équivalente et l'industrie une part inférieure à la répartition nationale de la valeur ajoutée.

Le revenu brut des ménages bretons se situe parmi les derniers des régions françaises, le salaire net moyen est d'environ 10 % inférieur à celui de la France.

2.5. La formation

La région n'est pas globalement mal placée en matière de formation, surtout en matière de formation initiale. La proportion de personnes sans diplôme déclaré est sensiblement inférieure à la moyenne nationale, celle des bacheliers un peu inférieure.

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont sensiblement sous-représentés (80 % de la moyenne nationale), mais l'explication est plus dans l'émigration des diplômés que dans l'insuffisance des structures de formation.

D'une manière générale, le système économique breton (agriculture, PME, tertiaire public) est mal adapté à la qualification des habitants. Le problème est plus de fournir des emplois à des demandeurs qualifiés que de trouver des travailleurs qualifiés pour des offres insatisfaites. Ceci, bien sûr, à l'exception des besoins spécifiques de formation liés aux mutations technologiques.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

3.1. Population - Emploi et Chômage

Les prévisions d'évolution de population faites par l'INSEE, selon les données démographiques et la poursuite des phénomènes migratoires, proposent pour la région les chiffres suivants :

- 1982 2,708 millions d'habitants
 - 1990 2,823 millions d'habitants (+115 000, soit +4,2 % en 8 ans)

Cette évolution correspond essentiellement à l'accroissement de la tranche des 17/64 ans (+116 000), la diminution des tranches d'âges jeunes (-15 000 sur les 0-19 ans) se retrouvant dans l'accroissement des tranches âgées (+ 65 ans).

Les comportements d'activité ont varié dans le passé : accroissement de l'activité féminine, mais allongement de la scolarité pour les jeunes et abaissement de l'âge de la retraite. Pour les années à venir, les deux derniers phénomènes étant maintenant fixés, il paraît probable que les flexions d'activité entraîneront plutôt un accroissement des taux de population active, notamment féminine, que l'inverse.

La pression sur le marché du travail va donc se renforcer et c'est de l'ordre de 53 000 demandeurs d'emplois nouveaux (10 600/an) qui risquent d'apparaître dans la période 1986/90.

Les scénarios peuvent être très divers, en fonction des perspectives d'offre d'emploi notamment.

Un scénario récent indiquait, pour une perspective de création nette d'emploi de 900/an, une augmentation des chômeurs de 5 000/an et un solde migratoire d'actif de - 4 700/an.

Le problème de l'emploi est donc en Bretagne d'importance décisive pour les années à venir, pouvant être notablement aggravé si l'évolution de l'offre d'emploi ne se redresse pas, en particulier en considérant les pertes actuelles dans les secteurs sensibles de l'agriculture (et la pêche) et du bâtiment.

3.2. Problèmes sectoriels

3.2.1. *L'agriculture*

L'agriculture bretonne est à la fois forte et fragile.

La Bretagne est la première région agricole française pour

le PIB et la troisième pour la valeur ajoutée agricole.

La Bretagne représente sur le plan national :

- 22 % de la production de lait (1re région de France),
- 45 % de la production de viande porcine (1ère région de France),
- 34 % de la production d'oeufs (1re région de France),
- 50 % de la production de volailles (1re région de France),
- 20 % de la production de légumes, avec notamment 65 % de la production d'artichauts et choux-fleurs, 25 % de la production de haricots verts,
- une importante production de viande bovine.

Le secteur agricole est donc déterminant tant au plan national que régional, avec les effets exercés en aval sur les industries agro-alimentaires.

Il est cependant fragile pour trois sortes de raisons :

a) L'agriculture bretonne est largement concentrée sur des productions excédentaires au niveau de la CEE. Elle subit une concurrence âpre, qui se renforce sur les fruits et légumes avec l'élargissement de la Communauté. Elle est directement touchée par la politique des quotas.

b) Ses conditions d'exploitation ne sont pas optimales. La taille moyenne des exploitations est encore faible (16,8 ha) et évolue faiblement. Les équipements d'infrastructure (hydraulique, aménagements fonciers) sont encore insuffisants.

c) Le problème de remplacement des agriculteurs âgés se pose avec acuité. Seules 1 300 installations de jeunes sont constatées par an.

Si, donc, l'agriculture bretonne a connu une croissance remarquable depuis 1970 (multiplication en francs courants de la production agricole finale par 1,6 contre 1,2 pour la France), son devenir est plus incertain et l'enjeu est primordial pour la région.

3.2.2. La pêche

La pêche maritime et les cultures marines sont des atouts également importants pour la région, par l'emploi direct concerné, par les effets induits sur le secteur de transformation et de commercialisation et sur l'environnement industriel (construction, réparation). Cela d'autant plus que l'activité est concentrée sur la frange littorale, dans les sites où elle représente alors une part très sensible de l'emploi local (Lorient, Finistère sud, notamment).

L'activité de pêche connaît des facteurs de crise graves.

La pêche industrielle bretonne est confrontée aux problèmes de distances des lieux d'exploitation, de création des zones économiques exclusives (notamment les entraves britanniques à l'accès aux eaux commu-

nautaires).

L'élargissement à l'Espagne et au Portugal représente également une concurrence accrue, accusée par les différentiels de charges sociales.

Pour la pêche fraîche et les cultures marines, le tissu productif est essentiellement artisanal et la place sur le marché français est à assurer, avec des problèmes de compétitivité et de commercialisation à résoudre.

Ce secteur, qui dispose en Bretagne d'une tradition forte et d'une main-d'oeuvre très qualifiée, doit donc fournir un gros effort de modernisation de l'appareil productif et des infrastructures portuaires pour assurer sa compétitivité et mener en aval des actions d'organisation, de transformation, de distribution et de commercialisation, pour élargir ses marchés.

3.2.3. *L'industrie*

Plusieurs éléments caractérisent l'industrie bretonne.

Le poids relativement fort des PMI de 10 à 200 salariés (42 % de l'emploi salarié industriel, pour 38 % en moyenne nationale), la modestie des entreprises de 200 à 500 salariés (18,9 % contre 20,2 % en moyenne nationale) et surtout de celles de 500 à 1 000 salariés (8,3 % contre 13,1 %). Au total, la Bretagne compte 1 900 unités de production d'au moins 10 salariés (3,4 % du total national) dont 137 dépassent les 200 salariés et 35 seulement les 500 salariés. Il convient par ailleurs de relever la faiblesse du secteur nationalisé dans la région.

Le tissu industriel se singularise par le faible nombre d'entreprises de biens intermédiaires (1,9 % du chiffre national en emplois) : pas de sidérurgie (sauf Forges et Laminoirs en Bretagne), de chimie de base (à l'exception de TIMAC à Saint-Malo pour les engrais), de métallurgie des non-ferreux (sauf Soyer à Auray). Il existe peu d'industries de biens de consommation courante, mis à part le bois-ameublement, la chaussure et l'habillement. Enfin, sans Citroën à Rennes, les arsenaux à Brest et à Lorient, et les grandes unités de téléphonie (à Lannion et à Brest), le secteur des biens d'équipement serait aussi modeste (moins de 2 % des effectifs nationaux).

Très souvent, le pouvoir de décision est largement à l'extérieur de la région. C'est le cas de la moitié des emplois industriels notamment dans des secteurs de pointe comme l'électronique (avec des exceptions telles la SOREP à Châteaubourg, Delta Dore à Combourg, SOFREL à Vern-sur-Seiche), la parachimie pharmacie, l'automobile, le caoutchouc. Le contrôle extérieur est également, dans une minorité des cas étrangers (Fleetguard à Quimper, Canon à Liffré, Faïenceries de Quimper, SGS à Rennes).

a) Les industries agricoles et alimentaires (IAA)

Elles sont le complément indispensable de l'importante agriculture régionale et un des principaux atouts de l'économie bretonne.

Avec 50 900 salariés, elles représentent 28 % de tous les salariés de l'industrie régionale et placent la Bretagne au 2^e rang des régions agro-alimentaires françaises : 13 % du chiffre d'affaires et 11 % des effectifs du secteur, mais seulement 9 % de la valeur ajoutée dans la mesure où la Bretagne est surtout spécialisée dans les industries de la première transformation (secteur à faible valeur ajoutée).

C'est en effet l'industrie de la viande qui arrive au premier rang (abattage de bétail et de volailles, charcuterie et conserverie de viande), l'industrie laitière arrivant en deuxième position.

L'industrie agro-alimentaire bretonne constitue, par ailleurs, un tissu d'entreprises très diverses, avec de nombreuses petites et moyennes unités, d'autres plus importantes, notamment dans les secteurs de la viande et du lait. Elles demeurent relativement peu dépendantes de l'extérieur puisque 17 % des salariés seulement se trouvaient dans des établissements dont le siège social est extérieur à la Région (contre 43 % pour l'ensemble de l'industrie régionale).

Les problèmes des industries agro-alimentaires sont la modernisation, l'accroissement de la valeur ajoutée, la diversification.

En effet, depuis 1984, on peut remarquer pour la première fois une baisse des effectifs.

C'est que les IAA doivent faire face à la modernisation technologique du secteur et à une concurrence étrangère de plus en plus vive. Si 12 % environ de la production sont exportés, l'essentiel est réalisé en "produits de masse" souvent avec le soutien direct ou indirect de la collectivité publique (Etat français ou FEOGA) : les viandes bovines, les volailles (poulet congelés "export") et les produits laitiers.

Au total l'industrie agro-alimentaire bretonne, centrée sur la transformation des produits animaux, est indispensable à l'agriculture, à l'emploi régional et à l'aménagement du territoire (les emplois sont assez bien répartis sur tout le territoire de la région).

Elle doit maintenant, en s'appuyant sur des centres de recherches dynamiques (INRA, ADRIA à Quimper), diversifier ses activités vers des productions à plus forte valeur ajoutée (biotechnologies) et accentuer ses efforts dans la conquête des marchés à l'exportation.

b) L'industrie électronique

La situation actuelle de l'industrie électronique bretonne n'est que le résultat d'une série de décisions qui se sont déroulées de-

puis plus de 25 ans pour aboutir à la "vocation" électronique bretonne. Ce schéma volontariste de développement de l'électronique en Bretagne partait de la logique suivante : installation autoritaire de centres de recherche relations privilégiées entre ces centres de recherche et des moyens (universités notamment) existant en Bretagne, pour aboutir à la constitution de complexes scientifiques importants entraînant l'implantation d'usines de fabrication.

On est arrivé maintenant à une période charnière pour le système électronique breton marqué par :

- une poursuite de la substitution du capital au travail au sein du processus productif,
- une tendance à la saturation de certains marchés (notamment le téléphone),
- une diversification des productions avec un déplacement du centre de gravité vers la production de composants.

Actuellement, le secteur électronique en Bretagne représente environ 14 100 emplois. Globalement, toutes activités confondues, la Bretagne se situerait en 5e position des régions françaises par rapport au critère de l'emploi, avec une place prépondérante pour le secteur des télécommunications (qui représente 56,1 % du total). Ce secteur est le plus ancien puisqu'il date de l'installation du CNET en Bretagne et représente 15 % de l'emploi national. Il est dominé par les grands groupes (déjà cités) et principalement localisés dans le Trégor (triangle Lannion-Guingamp-Tréguier). Le groupe CGE contrôle à lui seul environ 85 % de cet emploi dans le Trégor.

Le matériel électronique professionnel concentre 34 % des emplois du secteur, son activité est souvent liée au domaine militaire et est fortement reliée à la Division activités sous-marines (DASM) de Thomson. Il existe également des PME, souvent très performantes.

Ce secteur peut se caractériser par les points suivants :

- des effectifs importants, plaçant la Bretagne au 5e rang français, mais avec une tendance à la dégradation,
- un tissu industriel concentré dans la téléphonie et les matériels professionnels et un manque d'activités en plein essor (informatique, bureautique, robotique),
- un système industriel largement dépendant de décideurs extérieurs (c'est le cas de 94 % des effectifs, de 95 % de la valeur ajoutée et de 98 % des investissements),
- des emplois finalement peu qualifiés : dans l'ensemble des activités électroniques, la Bretagne n'emploie que 1,7 % des cadres et ingénieurs français, contre 6,9 % en Rhône-Alpes et 72 % en Ile-de-France.

Activité de pointe, l'électronique doit être en liaison étroite avec la recherche et la formation : qu'il s'agisse d'organisme nationaux de recherche : le Centre national d'études des télécommunications (CNET), le Centre électronique de l'armement (CELAR) et l'Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA) ou de recher-

che privée surtout concentrée dans quelques grandes entreprises (Thomson CSF à Brest et à Rennes, LER, CIT Alcatel à Lannion ou SGS à Rennes).

Les défis lancés au système électronique breton sont nombreux et portent essentiellement aujourd'hui sur les problèmes de la téléphonie (mutations technologiques, fin de la phase d'extension des marchés).

Mais, pour relever l'ensemble de ces défis, le tissu électronique breton représente quelques points forts :

- un potentiel de recherche important, où les échanges entre pôles publics et privés se multiplient,
- un niveau de compétence des hommes qui s'élève,
- l'existence de synergie entre centres de recherche, centres de formation et centres de production aidés par les créations de la MEITO, de Rennes Atalante,
- la présence de PME dynamiques.

c) Les autres industries

Les principales grandes entreprises des autres secteurs sont l'automobile, avec Citroën à Rennes, et la construction navale avec les arsenaux de Brest et Lorient, secteurs soumis à la réduction des programmes de construction.

En dehors de ces grandes entreprises, on trouve un ensemble d'entreprises petites et moyennes :

- dans le matériel de transport terrestre,
- dans le textile et l'habillement (façonniers pour beaucoup),
- dans l'ameublement,
- dans la chaussure (Fougères),
- dans la fonderie et le travail des métaux,
- dans les engrais, la parachimie, et un récent développement de la chimie fine liée aux IAA.

Parmi ces PME, il en existe développant une dynamique technique et commerciale remarquable.

Pour beaucoup, cependant, se posent les problèmes habituels d'évolution technique et productivité, mais aussi, de manière plus spécifique à la région, ceux de l'éloignement des marchés et de l'environnement en matière de services aux entreprises.

3.2.4. Le bâtiment et les travaux publics

Ce secteur, 98 000 personnes au recensement 1982, soit 9,5 % des emplois contre 8,3 % au niveau national, est particulièrement bien représenté en Bretagne.

Depuis quelques années, il a connu une crise profonde qui lui a fait perdre le quart de ses effectifs : il paraît cependant avoir atteint aujourd'hui son point bas.

La Bretagne reste cependant la 2e région française pour la production du bâtiment par habitant.

Par type de construction, les autorisations et les mises en chantier de logements collectifs sont importantes depuis le début de l'année 1985 puisqu'elles progressent respectivement de 58 % et 60 % par rapport aux mêmes mois de l'année 1984 (le nombre de maisons individuelles diminue légèrement).

Le secteur entretien-amélioration, qui représente 42 % du chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment, reste actif.

Sur le plan de l'emploi, le secteur reste en difficulté du fait de la modification de structure importante du marché (plus de logements collectifs, évolution des techniques, meilleure productivité...).

3.2.5. *Le tertiaire*

Le secteur du commerce et de l'artisanat représentent près du quart des emplois en Bretagne. Avec pour le commerce 31 000 entreprises et 115 000 actifs (dont 23 % dans le commerce du gros) et pour l'artisanat 50 000 entreprises et 140 000 actifs, la Bretagne se situe au 5e rang des régions françaises.

Ces deux secteurs ont été créateurs d'emplois jusqu'en 1984. On constate, depuis, une certaine stagnation.

L'emploi public est particulièrement bien représenté en Bretagne puisque les 274 000 agents du secteur public (Etat, armées, collectivités locales, hôpitaux publics, etc.) représentent 36 % de l'emploi salarié (contre 32 % pour la France).

Cet emploi public, qui a constitué l'essentiel de l'accroissement des emplois en Bretagne entre les deux derniers recensements, comprend essentiellement la fonction publique d'Etat (dont un agent sur deux se trouve à l'Education nationale).

L'interrogation sur l'importance du secteur tertiaire est cependant au coeur de la politique de développement régional. L'importance quantitative de ce secteur, essentiellement due au secteur public (au sens large), ne doit pas masquer des faiblesses structurelles inquiétantes :

- taux de tertiairisation finalement faible rapporté au nombre d'habitants (20,8 % contre 22,8 % en France),
- sous-représentation des services aux entreprises et des secteurs financiers : ces deux secteurs indispensables à l'environnement de l'entreprise ne représentent que 8,8 % du tertiaire en Bretagne, con-

tre 12,1 % en France.

3.2.6. *Le tourisme*

La Bretagne se situe au deuxième rang des régions françaises pour la fréquentation touristique.

Le potentiel d'accueil mérite d'être souligné, avec 1,5 million de lits environ dont :

- 234 000 en meublés et gîtes ruraux,
- 280 000 en camping caravanning, camping à la ferme ou sur aires naturelles,
- 42 000 en hôtels "tourisme",
- 445 000 en résidences secondaires non louées.

Aussi bien le tourisme rural que le tourisme littoral connaissent un développement régulier.

Malgré ses atouts bien connus, 1 500 kilomètres de littoral, pureté et tonicité de l'air, originalité et diversité des côtes, ce secteur souffre de certaines faiblesses :

- saison trop courte, liée à la mauvaise image de marque du climat et à l'insuffisance de l'offre de produits susceptible de créer l'attraction hors saison,
- organisation insuffisante des professionnels,
- mise en valeur encore nécessaire de l'espace par des infrastructures et superstructures d'accueil.

3.3. Enclavement et infrastructures

La caractéristique excentrée de la Bretagne, face aux marchés français et européen, explique pour beaucoup la faiblesse relative du tissu industriel. Certes, des efforts considérables ont déjà été effectués pour diminuer les temps et coût de transport, notamment vers Paris, pour assurer l'approvisionnement en énergie, pour assurer les divers types de communication.

Il reste cependant un programme de travaux importants pour réaliser le plan routier et le plan ferroviaire breton, et pour remédier aux lacunes majeures dans le maillage intra et inter-régional.

L'équipement portuaire, outre les problèmes spécifiques liés à la pêche, est lui aussi largement insuffisant pour valoriser le potentiel d'échange régional, en marchandises et en voyageurs, pour les liaisons trans Manche et vers l'Espagne et le Portugal, et pour attirer les activités exportatrices.

La capacité opérationnelle des aéroports et l'éventail des liaisons aériennes sont eux aussi à améliorer.

Le désenclavement, notamment énergétique, reste donc un des soucis prioritaires de la région.

3.4. Déséquilibre spatiaux

Le principal déséquilibre spatial est celui qui oppose la Bretagne centrale au reste de la région. Les caractéristiques principales de ce déséquilibre sont :

- faible densité de population, absence de pôle urbain, vieillissement de la population et poursuite de l'émigration des jeunes,
- zones agricoles moins riches, avec dominance de l'élevage,
- faiblesse des infrastructures de communication.

L'industrie y est donc moins qu'ailleurs favorisée et les conditions du développement y sont particulièrement difficiles.

Les îles du Ponant représentent également des zones difficiles, notamment du fait des problèmes de liaisons.

Enfin, il existe une série de zones fragiles, ou potentiellement fragiles, car dépendantes du devenir d'un secteur ou d'un petit nombre d'entreprises. C'est le cas actuellement des zones touchées par la reconversion des activités maritimes (arrondissements de Quimper et de Lorient notamment), du pays de Redon (problèmes industriels). Cela pourrait être rapidement le cas de toute une série de villes moyennes ou de pays ruraux en cas de difficulté accrue sur certains marchés agricoles, ou problèmes dans l'une des quelques industries locales.

3.5. Formation - Recherche

La formation générale et technique est certes un atout de la région. Cet atout a sa contrepartie dans le fait que le chômage des personnes qualifiées est ici plus important qu'ailleurs en France, et qu'il y a là un problème d'adaptation de l'économie.

Au niveau de la formation supérieure, de la recherche et de leurs liaisons avec l'industrie, la région est relativement bien équipée dans les domaines agricoles et dans les télécommunications.

Il est certain cependant que la région est loin d'être concurrentielle dans les autres domaines et que c'est un des déséquilibres qu'elle vise à réduire.

Un effort est actuellement entrepris pour diversifier le potentiel régional de formation-recherche en créant des pôles technologiques nouveaux.

Le secteur de la réparation navale devra également faire l'objet d'un effort soutenu.

4. BILAN FINANCIER DES ACTIONS PASSES

4.1. L'Etat et les APUL

Les dépenses d'investissements réalisées par fonctions dans la région Bretagne, par l'Etat et par les administrations publiques locales : région, département, collectivités locales (APUL) ont été les suivants, de 1981 à 1985. On trouvera ensuite, pour les années 1981 à 1984 le détail des investissements par sous-fonction, selon la nomenclature de la comptabilité publique.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	112,2	69	69,1	80,5	80
CULTURE VIE SOCIALE	40	32,8	18,9	20,3	18
SANTE (HORS CHR)	28	2,4	0,6	0	6
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,1	0	0,1	0,3	0
LOGEMENT	1,2	0,5	0,5	0,5	2
DEVELOPPEMENT URBAIN	72,7	22,6	43,2	28,3	48
DEVELOPPEMENT RURAL	72,1	14,6	18,8	4,6	7
TRANSPORTS	704,7	393,8	342,7	357,5	315
ACTION ECONOMIQUE	97,1	59,3	46,8	40,7	35
SERVICES GENERAUX APU	266,8	140,5	44,7	73,2	53
TOTAL	1395,8	735,5	585,4	605,9	564

DEPENSES DES APUL (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	254,9	360,7	317,3	398,4	374,3
CULTURE VIE SOCIALE	364,5	517,8	487,4	457	502,4
SAINTE (HORS CHR)	163,6	235,6	201	316,6	228
EQUIPEMENTS SOCIAUX	139,7	174,2	150,2	155,3	164,5
LOGEMENT	395	479,2	802,1	1021,7	831,9
DEVELOPPEMENT URBAIN	486,9	575,2	514,2	507,1	635,4
DEVELOPPEMENT RURAL	1190,7	1279,3	1275,6	1504	1573,8
TRANSPORTS	518,8	662,5	736,9	725,2	818,1
ACTION ECONOMIQUE	221,9	230,6	194,9	273,2	296,8
SERVICES GENERAUX APU	311,1	448	510,6	646,1	636,3
TOTAL	4047,1	4963,1	5190,2	6004,6	6061,5

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL		BRETAGNE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	4.1	3.1	3.2	5.3	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	158.8	181.9	172.2	167.3	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	47.3	114.0	93.8	151.9	
ENSEIGNEMENT CONTINU	10.2	3.5	0.9	6.3	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	34.5	58.2	47.2	67.6	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	254.9	360.7	317.3	398.4	
CULTURE	54.2	66.8	78.1	70.6	
SPORTS-LOISIRS	310.3	451.0	409.3	386.4	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	364.5	517.8	487.4	457.0	
3 TOTAL SANTE hors CHR	163.6	235.6	201.0	316.6	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	139.7	174.2	150.2	155.3	
5 TOTAL LOGEMENT	395.0	479.2	802.1	1021.7	
SERVICES COMMUNS	16.6	39.8	23.7	25.5	
RESEAUX ET SERVICES	157.2	237.1	162.7	214.0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	30.6	20.6	10.6	23.3	
VOIRIE URBAINE	150.4	131.8	151.2	60.2	
AMENAGEMENT URBAIN	132.1	145.9	166.0	184.1	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	486.9	575.2	514.2	507.1	
SERVICES COMMUNS	1.4	3.9	2.6	11.5	
EAU ASSAINISSEMENT	372.5	418.5	404.5	429.1	
RESEAUX SERVICES AUTRES	372.6	317.9	338.1	446.7	
AMENAGEMENT RURAL	379.0	460.5	472.3	570.8	
AMENAGEMENT EAUX	28.4	44.5	31.0	18.7	
ANTI-POLLUTION	17.8	19.5	21.3	23.8	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	19.0	14.5	5.8	3.4	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	1190.7	1279.3	1275.6	1504.0	
SERVICES COMMUNS	13.1	18.8	31.4	105.6	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	470.8	590.0	650.1	598.3	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	1.6	1.4	6.0	19.5	
MER TRANSPORTS MARITIMES	28.8	51.0	43.5	0.6	
AIR TRANSPORTS AERIENS	4.5	1.3	5.9	1.2	
8 TOTAL TRANSPORTS	518.8	662.5	736.9	725.2	
SERVICES COMMUNS	84.1	76.4	61.4	127.8	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	136.6	154.2	132.4	134.3	
ENERGIE	0.6	0.0	0.9	0.5	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.0	0.1	0.4	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.6	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.1	10.2	
BTP	0.0	0.0	0.0	0.0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	221.9	230.6	194.9	273.2	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	311.1	448.0	510.6	646.1	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	4047.1	4963.1	5190.2	6004.6	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	4047.1	4963.1	5190.2	6004.6	

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT		BRETAGNE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	16.3	15.0	9.0	11.2	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0.0	0.0	0.0	0.0	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	74.7	40.7	48.1	50.2	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0.1	0.1	0.0	0.3	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	21.1	13.2	12.0	18.8	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	112.2	69.0	69.1	80.5	
CULTURE	27.1	22.2	14.7	18.4	
SPORTS-LOISIRS	13.8	10.6	4.2	1.9	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	40.9	32.8	18.9	20.3	
3 TOTAL SANTE hors CHR	28.0	2.4	0.6	0.0	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0.1	0.0	0.1	0.3	
5 TOTAL LOGEMENT	1.2	0.5	0.5	0.5	
SERVICES COMMUNS	15.2	9.3	9.3	6.6	
RESEAUX ET SERVICES	0.0	0.0	0.0	0.0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	1.9	2.2	0.9	0.0	
VOIRIE URBAINE	44.2	10.2	32.3	20.9	
AMENAGEMENT URBAIN	11.4	0.9	0.7	0.8	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	72.7	22.6	43.2	28.3	
SERVICES COMMUNS	0.4	0.4	0.1	0.3	
EAU ASSAINISSEMENT	1.2	0.5	0.3	0.4	
RESEAUX SERVICES AUTRES	1.2	0.5	0.0	0.0	
AMENAGEMENT RURAL	0.6	0.3	0.3	0.2	
AMENAGEMENT EAUX	0.6	0.1	0.0	0.1	
ANTI-POLLUTION	67.1	12.4	18.0	3.3	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	1.0	0.4	0.1	0.3	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	72.1	14.6	18.8	4.6	
SERVICES COMMUNS	6.0	1.8	4.4	2.5	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	598.8	335.4	288.1	309.2	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	8.5	1.8	5.5	4.1	
MER TRANSPORTS MARITIMES	82.0	49.4	39.7	37.6	
AIR TRANSPORTS AERIENS	9.4	5.4	5.0	4.1	
8 TOTAL TRANSPORTS	704.7	393.8	342.7	357.5	
SERVICES COMMUNS	29.2	11.5	8.3	7.1	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	67.8	47.8	38.5	33.0	
ENERGIE	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0	
BTP	0.1	0.0	0.0	0.6	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	97.1	59.3	46.8	40.7	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	266.8	140.5	44.7	73.2	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	1395.8	735.5	585.4	605.9	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	1395.8	735.5	585.4	605.9	

4.2. Primes de développement régional

4.2.1. *Prime d'aménagement du territoire*

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	92	81	70	67
Montant de la PAT	121,426	98,024	61,171	85,036
Investissements (millions de francs)	914,903	588,831	362,199	759,300
Emplois prévus	3 693	3 036	1 962	4 200

(source DATAR, 1987)

4.2.2. *Primes des régions*

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 : 51 734
 1985 : 30 000
 1986 : 24 000

(Source : CADEB, 1987)

4.3. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Bretagne se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (source : Eurostats).

FEDER	163,4	9,8
FEOGA	27	7,4
BEI-NIC	185,2	75,9
CECA-EURATOM	-	-

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements, du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. DEVELOPPEMENT REGIONAL - PROBLEMES ET CONDITIONS

Les choix régionaux en matière de stratégie de développement vont se fonder sur les atouts existants et sur les contraintes à lever.

Le premier point fort régional est la filière agriculture - IAA, au travers pourtant de ses difficultés actuelles dans l'agriculture : concentration, pertes d'emplois, concurrence internationale et difficultés sur les marchés des productions de base. Il doit être possible de freiner la perte d'emplois agricoles et l'exode rural, notamment par une diversification des transformations.

Le concept de filière sera ici dominant, dans une optique dynamique. Pourtant, à relativement court terme encore, des mesures de soutien aux exploitations agricoles et d'aide à l'installation des jeunes sont nécessaires pour éviter une dégradation irréversible de l'outil de production.

Le deuxième point fort régional est le potentiel lié à la mer. La valorisation des richesses marines est à l'ordre du jour. Si pour la pêche, il s'agit encore d'assurer la mutation de l'outil face aux réalités des marchés, les perspectives sont bonnes sur les cultures marines et de nouvelles activités apparaissent à partir de la recherche et des technologies nouvelles.

Au niveau de l'industrie, à part le secteur électronique-télécommunication dont le redéploiement est une nécessité stratégique, la faiblesse structurelle relative du tissu industriel breton est à la fois un handicap et une opportunité.

Le petit nombre de donneurs d'ordre régionaux ne fournit guère la sous-traitance et les PME des secteurs intermédiaires doivent résolument s'orienter vers les marchés extérieurs à la région. Par contre, pour les industries de consommation, il existe des marchés régionaux encore ouverts qui peuvent faciliter la création d'entreprises.

En matière d'évolution donc, il s'agit moins de défendre des activités en péril que de développer une stratégie offensive de création, de diversification, d'extension, avec un accent particulier sur les PME.

Le tourisme régional représente également un bon potentiel. Les possibilités d'un tourisme "actif" avec des propositions diversifiées de produits touristiques, moins sujets aux aléas climatiques, restent importantes et la clientèle étrangère trouve déjà largement le chemin de la Bretagne.

Un autre point fort régional est la qualité des hommes, leur niveau de qualification, leur souhait de travailler, ou de revenir tra-

vailer au pays, si les opportunités se présentent.

Tout cela explique que les objectifs de développement fixés par la région soient beaucoup plus de créer les conditions de valorisation de ces atouts que de défendre des situations acquises.

Dans cet ordre d'idée, le principal handicap régional reste son éloignement des marchés français et européens, d'où la priorité affectée depuis longtemps par la région aux efforts de désenclavement, routes, fer, ports, et aux systèmes de communication.

L'autre handicap est l'insuffisance encore nette de l'environnement des entreprises : services aux entreprises, services commerciaux, recherche et structures de transfert de technologie.

La problématique de rééquilibrage régional, concernant principalement la Bretagne centrale ressortit à la même analyse : désenclavement, sans lequel aucune dynamique n'est possible, établissement des conditions de création et d'innovation d'activités, avec un accent particulier sur la filière de base agriculture-IAA.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Depuis l'établissement du Contrat de Plan Etat-Région et du programme de développement régional pour la période 1984-1988, la problématique du développement régional breton n'a pas fondamentalement changé.

C'est plutôt au niveau des actions que se marquera l'évolution de l'effort régional, les actions entamées depuis 1984 trouvant progressivement de nouvelles opportunités d'élargissement.

Les objectifs du présent PDR restent donc dans la ligne de ceux définis au contrat de plan.

1. CREER DES EMPLOIS

L'effort à faire est immense. Jusqu'à l'horizon 1990, d'après les prévisions de l'INSEE, il faudrait créer près de 6 000 emplois nets par an pour stabiliser le marché des chômeurs, avec un solde migratoire d'actifs de - 4 700 par an.

Il faut noter que, compte tenu des pertes d'emplois agricoles de 6 000 par an, c'est 12 000 emplois nets qu'il faudrait créer dans le secondaire et le tertiaire.

De plus, en fonction du niveau de formation de la population active, il s'agit de créer une majorité d'emplois qualifiés.

Cet objectif général de création d'emplois s'appuie alors sur des objectifs plus précis concernant l'environnement économique, la dynamisation des activités (notamment par la recherche et la formation) et l'équilibre régional.

2. POURSUIVRE LE DESENCLAVEMENT DE LA BRETAGNE

Si on veut développer l'appareil de production afin de créer les emplois dont la Bretagne a besoin, il est indispensable que cette dernière dispose des infrastructures de base nécessitées par sa position géographique particulière.

Que ce soit pour importer ses consommations intermédiaires ou pour exporter ses produits finis, la Bretagne est confrontée au handicap de sa position excentrée, car les coûts de transports risquent d'entraîner une perte de compétitivité de son économie.

Déjà, depuis près d'un quart de siècle, des efforts importants ont été consentis pour désenclaver la Bretagne. Cet investissement massif présente non seulement l'intérêt de replacer la région dans les grands courants d'échanges nationaux et internationaux, mais également de relancer, à court terme, un secteur essentiel de la vie économique régional : le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Ce désenclavement doit porter sur plusieurs plans :

2.1. Sur le plan énergétique

La Bretagne est actuellement largement tributaire de l'extérieur en matière de ressources énergétiques. Le taux de couverture de la consommation par la production actuellement de 6 % risque même de diminuer à l'horizon 1990.

Pour réduire sensiblement cette dépendance, il faut agir à la fois sur la production d'électricité en Bretagne et sur les dessertes en électricité et en gaz naturel.

2.2. Sur le plan routier

Il s'agit là d'une des plus anciennes revendications de la région de Bretagne. Le désenclavement routier se poursuit avec le plan routier breton, mais n'est pas encore totalement terminé.

Il faut distinguer :

Un programme qui correspond aux engagements de l'Etat 1968 - 1969 et constitue la base du plan routier breton. Il concerne les axes : Brest-Nantes (RN 170 et 165), Brest-Rennes (RN 12 et 157), Dinan-Pontorson (RN 176), l'axe central par Loudéac (RN 164 bis) et les opérations de rocades et pénétrantes urbaines des principales agglomérations.

Un programme cofinancé n° 1 qui est intégré au contrat de plan Etat-région et concerne : Rennes - Lorient (RN 24), Saint-Malo - Rennes - Nantes (RN 137), Vannes - Ploërmel (RN 166).

Un programme cofinancé n° 2 qui marque la volonté des collectivités locales et de l'Etat de s'engager davantage dans le plan routier breton (voyage du président de la République le 5 Octobre 1985 à Vannes). Il porte sur les axes Rennes-Lorient (RN 24) et Ploërmel-Vannes (RN 66).

La liaison Rennes-Avranches (RN 22, RN 175)

2.3. Sur le plan ferroviaire breton

D'une part, modernisation et électrification des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper (achèvement en 1992), d'autre part, l'arrivée en Bretagne du TGV Atlantique en 1989 avec les travaux concomitants de modernisation des lignes en Ille-et-Vilaine, enfin la modernisation des autres lignes ferroviaires et notamment Saint-Malo - Rennes, Brest-Quimper et Rennes-Châteaubriant.

2.4. Sur le plan portuaire

La Bretagne doit poursuivre la modernisation des infrastructures et superstructures de ses ports de commerce, notamment Brest-Lorient, Saint-Malo et Roscoff, tant pour le transport des marchandises que pour celui des voyageurs (liaisons trans Manche et relations de la Bretagne avec l'Espagne et le Portugal).

Parallèlement, l'accès des ports bretons par route et par fer devra être facilité.

2.5. Sur le plan aéroportuaire

La capacité opérationnelle des sites bretons devra être améliorée (modernisation et complément d'équipement).

2.6. Sur le plan des services des télécommunications

Il conviendrait, compte tenu du taux de numérisation des réseaux, de développer les services avancés de télécommunications et de communications, à usage professionnel ou non, tant dans les villes que dans les zones rurales.

3. REORIENTER ET DYNAMISER L'ECONOMIE REGIONALE

L'économie bretonne a enregistré une mutation importante au cours de ce dernier quart de siècle. Essentiellement agricole après la

Seconde Guerre mondiale, elle a connu une diversification de son appareil de production spectaculaire puisque le secteur agricole, qui employait encore 51 % des actifs en 1954, en compte maintenant 17 %. Cette évolution, pour importante qu'elle soit, se traduit tout de même par une place encore importante faite aux activités agricoles et aux activités économiques traditionnelles.

Il faut maintenant poursuivre la réorientation de l'économie régionale bien engagée par le contrat de plan Etat-région : le point central de cette nouvelle donnée régionale est constitué par le développement prioritaire du potentiel de recherche et par une intensification des relations entre la recherche et l'appareil productif.

Les principaux axes du développement économique sont alors les suivants :

3.1. Dynamiser l'entreprise et la recherche

Ce thème part du constat suivant :

- le potentiel régional de recherche, surtout publique, est important, mais encore insuffisamment développé (la Bretagne représente 2% environ des chercheurs français pour 5 % de la population),
- le tissu industriel, à base essentiellement de petites et moyennes entreprises, doit être revivifié et renouvelé,
- les entreprises régionales doivent être mises en contact avec l'appareil de recherche afin d'améliorer leur capacité d'innovation, de productivité et de compétitivité.

Il recouvre les objectifs suivants :

- faciliter la création et la promotion de l'entreprise et en augmenter la technicité,
- développer et aider la recherche,
- densifier et diversifier les liaisons recherche/industrie en favorisant notamment la constitution de pôles technologiques et de réseaux de transferts de technologie,
- implanter de nouveaux centres de recherche (électronique et biotechnologies),
- conforter certaines filières (agro-alimentaire, électronique, filières marines, etc...),
- conquérir les marchés intérieurs et extérieurs.

3.2. Consolider les activités traditionnelles

L'essentiel du développement breton repose sur des secteurs traditionnels qui représentent plus de la moitié de la population active régionale. Ceux-ci sont confrontés aux défis d'une économie moderne : l'innovation, la productivité et la compétitivité. Mais hormis ces points, qui reviennent souvent à l'objectif précédent de liaisons avec la recher-

che, ces secteurs rencontrent chacun des difficultés spécifiques et nécessitent donc des programmes adaptés.

Dans ce cadre, les objectifs sont les suivants :

3.2.1. *Rendre l'agriculture plus compétitive*

Par :

- le soutien aux filières menacées et l'encouragement aux filières porteuses,
- l'abaissement des coûts de production (actions sur la productivité et les consommations intermédiaires),
- l'adaptation des produits aux conditions du marché (amélioration de la qualité, adaptation des variétés à la demande, régularité de la production, diversification des cultures),
- l'amélioration des conditions de commercialisation,
- la modernisation et la diversification des industries agricoles et alimentaires.

3.2.2. *Mieux valoriser les ressources marines*

Première région maritime française, la Bretagne se doit de consolider sa position en valorisant au mieux les potentialités qu'elle détient dans ce domaine.

Il s'agira donc de poursuivre les mesures déjà engagées en faveur de la pêche, des cultures marines et des ports, tout en favorisant les activités liées à la recherche et aux technologies nouvelles :

- moderniser l'appareil de production pour permettre à la flotte de pêche de s'adapter aux évolutions techniques,
- valoriser les productions en s'appuyant sur une recherche, une meilleure commercialisation et une industrie agro-alimentaire performante,
- adapter l'outil portuaire, en complément de l'action sur la flotte de pêche, pour répondre aux critères d'une économie moderne,
- développer les cultures marines par la mise en oeuvre d'une politique de gestion de la ressource s'appuyant sur des études et des programmes scientifiques; une des premières priorités étant le rétablissement de la capacité productrice de l'ostréiculture bretonne de l'huître plate,
- protéger le littoral breton par un nouvel effort d'assainissement des eaux, par des moyens de défense contre des risques de pollution majeurs et par une préservation de la qualité des sites.

3.2.3. *Relancer le secteur du bâtiment et des travaux publics*

Le secteur du bâtiment et des travaux publics a perdu le quart de ses effectifs en moins de cinq ans. Cette crise, générale au niveau national, est particulièrement grave en Bretagne où ce secteur occupe une place particulière. Même si les principales causes de cette crise sont liées au contexte économique général et aux programmes de grands tra-

vaux, les objectifs en la matière consistent à :

- aider à la restructuration de la profession,
- moderniser l'appareil de production (bâtiment),
- soutenir le marché.

3.2.4. *Développer le tourisme*

Seconde région touristique française, la Bretagne doit maintenant lutter pour maintenir sa position, faire face à la concurrence (notamment des autres régions françaises) et s'adapter aux nouveaux comportements touristiques (séjour plus court, plus grande mobilité des vacanciers, etc.).

3.2.5. *Encourager la croissance des PME et des entreprises artisanales et commerciales*

Le tissu économique breton est constitué en majorité par des entreprises artisanales ou des PME. Une grande partie du développement futur de l'économie bretonne repose donc sur ces entreprises, ainsi que les possibilités de création d'emplois.

Afin d'aider à la survie, au développement et à la création de ces entreprises, il faut favoriser les accroissements de productivité indispensables à la compétitivité.

L'essentiel des objectifs en faveur des PME a été exposé précédemment. Il convient d'y ajouter l'effort nécessaire en faveur du développement des exportations. Nous citerons ici quelques axes de développements pour les entreprises artisanales et commerciales :

- faciliter l'accès aux technologies nouvelles (informatique, vidéo, monétique, télématique...),
- inciter les artisans et commerçants de gros à recourir aux cabinets-conseils : ils doivent s'ouvrir à l'extérieur et aux innovations,
- favoriser la constitution de groupements d'entreprises artisanales et de groupements d'achat de commerce afin de leur permettre d'accéder à certains marchés,
- améliorer et rénover les locaux commerciaux et artisanaux, en particulier pour rendre plus attractif le tissu commercial des zones sensibles de la région.

4. POURSUIVRE ET ADAPTER UNE POLITIQUE DE FORMATION

En matière de formation initiale et continue, les besoins restent importants et il faut adapter constamment l'appareil.

Ainsi, l'effort à faire pour les constructions scolaires du 1er et 2e degré excède les dotations du contrat de plan et doit se continuer.

Il faut faire face aux évolutions technologiques en révisant les centres scolaires, en rénovant le parc de matériel (notamment en informatique, électronique, automation).

La formation continue doit accompagner les évolutions technologiques et économiques observées ou possibles pour la région.

Le potentiel d'enseignement supérieur (capacités d'accueil, filières) et de recherche doit être considérablement renforcé, notamment dans les filières porteuses pour la région (agro-industries, filières marines, électronique, audiovisuel, génie biomédical, micro-électronique et productique, génie industriel, bio-technologies et chimie fine, etc.).

Les actions à ce titre devront accompagner les mutations, projets et opportunités régionales.

5. AMENAGER LE TERTIAIRE - REEQUILIBRER LES ZONES LES PLUS FRAGILES

La Bretagne qui réclame, au niveau national, l'application d'une véritable politique d'aménagement du territoire ne peut ignorer les disparités internes à la région.

Pour corriger ses principaux déséquilibres spatiaux, des efforts spécifiques doivent être consentis essentiellement sur la Bretagne centrale en mettant en oeuvre les quatre objectifs suivants :

- ouvrir la Bretagne centrale,
- rendre la Bretagne centrale attractive pour les hommes et les activités,
- conforter et développer l'économie de Bretagne centrale,
- créer et innover en Bretagne centrale.

En dehors de la Bretagne centrale, d'autres zones devront faire l'objet de politiques de rééquilibrage :

- les îles du Ponant,
- le pays de Redon,
- les zones touchées par la reconversion des activités maritimes (arrondissements de Quimper et Lorient notamment).

Cette politique de rééquilibrage pourra aussi concerner d'autres zones en cas d'évolution forte du chômage (sinistres sectoriels ou d'entreprises importantes)

6. AMELIORER ET ADAPTER LE CADRE DE VIE

La Bretagne doit pouvoir offrir un cadre de vie agréable à ses habitants. L'amélioration de ce cadre de vie doit, d'une part, rendre la région plus attractive aux activités et en particulier aux activités de pointe (à forte proportion de cadres), d'autre part, assurer l'épanouissement de tous en particulier des plus démunis. Cela implique :

- une politique sanitaire et sociale visant à rapprocher les établissements des usagers et à mieux utiliser et rénover les structures existantes; le premier objectif répond aux aspirations des usagers et doit déboucher sur un développement de structures médico-sociales légères,

- pour les personnes âgées un objectif essentiel doit être le maintien, dans la mesure du possible, dans l'environnement habituel; sur les structures existantes on doit étendre les structures d'accueil pour handicapés et humaniser les structures d'accueil pour les personnes âgées,

- une politique de développement culturel tenant compte de la spécificité bretonne et s'appuyant sur le développement de la création artistique, l'élargissement de la diffusion culturelle et la mise en valeur du patrimoine,

- une politique de préservation et de connaissance de l'environnement qui permettra de maintenir intacte la qualité des sites et des paysages bretons,

- une politique d'accueil pour les cadres favorisant leur maintien, leur implantation et leur insertion dans la région (services - loisirs, etc.),

- une politique urbaine visant à réhabiliter et revitaliser les villes et les bourgs ruraux.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

1. EMPLOI

Les actions générales pour l'emploi seront poursuivies dans le cadre institutionnel national (PAT aide à l'emploi des jeunes), ou régional (primes à la création d'entreprise et d'emploi régionaux, emploi d'initiative locale).

L'action pour l'emploi sera également concrétisée par les politiques en faveur des entreprises et des secteurs économiques, et par les actions menées ou envisagées pour les transferts de technologie, la recherche et la formation.

2. FORMATION DE BASE

Il s'agit d'abord de poursuivre le programme de constructions scolaires du 1er et 2e degré et l'effort d'équipement des établissements scolaires du 2e cycle en matériel pédagogique (informatique, robotique, électronique, bureautique...) ainsi que d'améliorer l'équipement des lycées agricoles.

Un deuxième volet d'actions concernera le renforcement et l'adaptation du potentiel de formation supérieure. Cela tant au niveau des capacités d'accueil que de la mise en place de structures formation-recherche appliquées au niveau universitaire, en liaison notamment avec les pôles technologiques que la région veut voir se constituer et s'étoffer.

3. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

En matière de formation professionnelle, les actions prévues au contrat de plan Etat-région seront poursuivies et élargies.

Elles concernent notamment :

- la formation aux matières informatiques avec un programme privilégiant les formations liées à l'automatisation de la production,
- un programme de stages pour le personnel des industries

agro-alimentaires,

- une série d'actions de formation professionnelle maritime (pêche, cultures marines, sécurité marine),
- la mise en place d'une banque de données régionale sur la formation,
- le renforcement du dispositif de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes).

4. RESEAUX DE TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE ET RECHERCHE

4.1. Transferts de technologie

La dynamisation des entreprises par la recherche et le transfert de technologies est au centre du programme régional.

Seront d'abord poursuivies sur la période 1986/1990 les actions engagées dans le contrat de plan, à savoir :

- la création et le développement d'un Centre régional audiovisuel à Rennes,
- la création et le développement d'un pôle inter-régional de génie biologique et médical
- le développement du réseau productique,
- le développement du pôle micro-électronique,
- le développement des services télématiques par les entreprises et agriculteurs,
- le développement du centre de génie industriel de Lorient,
- l'installation et le développement du centre régional des matériaux de construction,
- le développement du pôle biotechnologie et chimie fine,
- la mise en place et l'élargissement du réseau de conseillers technologiques,
- des incitations au développement de l'investissement-formation dans les PME,
- un programme de recherches et d'expérimentation en économie d'énergie et énergie renouvelable.

De plus, un accent nouveau sera mis :

Sur la création d'entreprises liées aux transferts de technologies. La région Bretagne a décidé de mettre en oeuvre, à titre expérimental, un programme intégré de soutien à la création d'entreprise lié au transfert de technologie (CELT).

Sur la diffusion de la productique dans les PMI. Afin de permettre une plus grande sensibilisation des PMI à la productique et une meilleure pénétration des nouvelles techniques d'automatisation dans les

PMI, il a été décidé de soutenir la création du réseau régional de la productique en Bretagne, PRODUCTIB, s'appuyant d'une part sur l'antenne régionale de l'ADEPA et d'autre part sur les centres de recherche régionaux ayant des compétences dans ce domaine et sur les sociétés de service et de conseil en Bretagne.

Compte tenu de l'importance des industries agro-alimentaires dans la région, ce programme veillera à la diffusion de la productique dans le secteur, avec l'appui de l'ADEPA et de l'Association pour le développement de la recherche appliquée dans les industries agro-alimentaires (ADRIA).

Sur la diffusion de la technologie dans le milieu industriel La diffusion des nouvelles technologies, des nouvelles techniques ou des nouveaux produits pourrait être accélérée par des actions d'information ou de sensibilisation mobilisant centres techniques, laboratoires de recherche, sociétés de conseil, organismes de formation ou fabricants de matériels ou systèmes, et industriels.

Un renforcement des moyens régionaux de diffusion en matière d'information ou d'orientation technologique doit être prévu.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation dans les entreprises sous forme d'expertises ou d'études de préféabilité permettraient d'accélérer la pénétration de nouvelles technologies ou de nouveaux matériaux dans certains secteurs industriels régionaux telles l'électronique (techniques de report à plat, utilisation de nouveaux composants, par exemple), les industries des équipements agro-alimentaires (technique infrarouge, micro-onde, ionisation, ou matériaux composites), les industries mécaniques ou manufacturières (technique laser...).

Ces actions auraient également pour résultat de conforter les contacts centres techniques, centres de recherche, sociétés de service, industrie et, ainsi, de faciliter les transferts de technologie. Elles viendraient renforcer l'action du réseau des conseillers technologiques en mettant l'accent sur certains domaines où certains secteurs industriels régionaux seraient en retard par rapport à leurs concurrents.

Certaines actions classées au niveau des secteurs de politique économique comprendront aussi les volets "transferts de technologie", Cela notamment pour l'agriculture et les activités maritimes.

4.2. La recherche

En complément et en étroite relation avec les actions précédentes, des actions sont prévues pour développer et aider à la recherche.

Les actions à entreprendre recouvrent les points suivants :

- poursuivre les efforts dans les domaines où la Bretagne est bien placée : les télécommunications, l'informatique, l'image, l'agro-alimentaire, la technologie et les productions marines, les productions animales et végétales, la chimie fine et les bio-technologies,
- développer des équipes et des moyens afin d'atteindre la taille critique (la Bretagne, par exemple, est sous dotée en équipes CNRS ou INSERM),
- s'appuyer sur les équipes et les laboratoires qui se décentralisent (le domaine des fibres optiques par exemple est susceptible de bénéficier de telles dispositions),
- soutenir la constitution de centres de recherche sur les liquides ainsi que sur la valorisation industrielle des produits de l'agriculture, compte tenu des productions animales et végétales de la région ainsi que de la richesse des produits de ses côtes,
- poursuivre et accentuer l'effort d'élévation technologique du niveau des entreprises, en particulier par la formation qui permet, via la recherche, d'offrir à l'industrie des personnels très qualifiés.

Pour intensifier et diversifier la recherche, le dispositif de transfert évoqué plus haut sera utilisé. Il s'appuie sur deux éléments :

Les pôles technologiques déjà cités :

- pôle génie biologique et médical interrégional de l'Ouest,
- pôle biotechnologie et chimie fine breton,
- pôle productique,
- pôle microélectronique de l'Ouest,
- centre de génie industriel de Lorient,
- centre régional des technologies de l'audiovisuel et de la communication,
- centre interrégional de machinisme agricole.
- pôle régional communication et électronique de Lannion.

Le fonctionnement de ces pôles fait généralement appel à des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), sauf pour le pôle productique où l'antenne régionale de l'Agence pour le développement de la production automatisée (ADEPA) joue le rôle d'animateur et pour le pôle micro-électronique de l'Ouest où il s'agit d'un centre commun à SUPELEC, à l'INSA et à l'université de Rennes-I.

Les conseillers technologiques du réseau Bretagne Technologies qui sont rattachés au pôle technologique du même nom ou à une institution qui remplit les missions de pôle technologique et concernent les domaines suivants :

- génie biomédical,
- biotechnologie et chimie fine,
- laser (centre de génie industriel de Lorient),
- agro Alimentaire (ADRIA - Quimper),
- électronique (ADEPA),
- information scientifique et technique (ARIST Bretagne),

- utilisation performante de l'électricité.

Ces réseaux devront être étendus grâce à la concrétisation de nouveaux pôles d'excellence tels ceux sur l'image et les micro-ondes, par l'extension du réseau de conseillers technologiques qui devrait s'adjoindre des compétences en matériaux, mécanique et produits de la pêche, par la généralisation des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) ou autres centres de génie industriels indispensables appuis du travail des conseillers technologiques. Il semble utile, en particulier, de disposer d'une telle structure dans le domaine des verres et matériaux céramiques. L'expérience montre en outre la nécessité de mettre en place des centres d'appui aux PME-PMI où peuvent-être réalisés des essais, des analyses et des contrôles et où devront être implantées des plates-formes techniques.

5 . TECHNOPOLES

Une zone d'innovation et de recherche scientifique et technique (ZIRST) est créée à Rennes. Sa promotion et son développement doivent être poursuivis sur la période.

Une zone d'innovation à dominante maritime est également prévue à Brest. Une autre zone d'innovation est envisagée (parc d'innovation de Bretagne sud), d'autres pourraient être envisagées à Quimper, Lannion, etc.

6. POLITIQUE EN FAVEUR DES ENTREPRISES

La dynamisation des entreprises, outre les actions liées aux transferts de technologie, va justifier un ensemble d'actions dont beaucoup ont déjà été initiées depuis 1984 avec le contrat de plan.

6.1. Les pépinières d'entreprises

Dans le cadre du programme CELT, trois études de faisabilité sont engagées à Rennes, à Vannes et à Brest. Une quatrième est prévue dans le Trégor de même à Quimper et Lorient.

Ces études ont pour objectif de déterminer la nature des services à mettre en oeuvre pour compléter efficacement l'offre déjà existante, pour évaluer, en fonction de la vocation de la pépinière, le marché

potentiel de la création d'entreprises correspondantes et, parallèlement, la zone géographique sur laquelle la pépinière devra assurer la détection des créateurs potentiels.

Il importe au stade d'avancement actuel des projets de préparer le lancement de la pépinière. C'est une phase qui peut durer de 2 à 3 ans, pendant laquelle la pépinière doit réaliser des investissements matériels (services communs) et immatériels (notamment la détection) qu'elle ne peut pas rentabiliser en raison du faible nombre de projets au départ et de leur délai de maturation. Il importe à ce stade de soutenir la pépinière en participant :

- au surcoût de l'acquisition des équipements pour les services communs,

- à la rémunération de l'animateur de la pépinière qui, pour la réussite du projet, doit avoir un profil de cadre de haut niveau, être très ouvert, mais capable d'une approche professionnelle, apte à jauger les promoteurs des projets et leur stratégie, et capable de mobiliser les milieux financiers, techniques, institutionnels, etc.

Cette action s'appuie sur le développement des zones d'innovation (Rennes Atalante, parc d'innovation de Bretagne sud).

6.2. L'accès au conseil

L'aide au conseil inscrite au contrat de plan Etat-région a pour objectif de permettre aux entreprises d'accéder plus facilement à des conseils extérieurs et ainsi de les appuyer dans leur stratégie de développement ou de modernisation. Il faut donc renforcer le Fonds d'aides au conseil actuel, et permettre dans certains domaines un effort particulier : notamment en matière de politique commerciale, de création d'entreprises et de diffusion de la technologie.

6.3. Aide à la politique commerciale

Une faiblesse dans le domaine commercial constitue un handicap pour les entreprises pour lesquelles le seul marché régional n'offre pas de perspectives de développement suffisantes ou pour lesquelles seul un marché européen ou mondial est viable. Les PME ne peuvent pas, souvent faute de ressource ou de compétences internes suffisantes, surmonter ce handicap, et seul le renfort d'un consultant extérieur peut les aider à définir une politique commerciale et de communication adaptée aux produits de l'entreprise et aux marchés visés. Ce renfort peut être apporté par une étude faite par un cabinet conseil spécialisé ou par une mise à disposition temporaire d'un spécialiste qui viendrait assister les services déjà existants dans l'entreprise. Une aide au recrutement des cadres commerciaux pourrait également être envisagée.

6.4. Création d'entreprises

Par ailleurs, le taux d'échec des entreprises nouvellement créées est encore trop important, faute souvent d'une définition suffisante du projet en matière de marché ou de stratégie commerciale, et en raison d'une absence de suivi précis de la gestion de l'entreprise. Un accompagnement pourrait être réalisé par l'intermédiaire de consultants extérieurs ayant des compétences auxquelles pourrait faire appel le créateur de manière échelonnée dans le temps. Chaque créateur pourrait ainsi disposer d'une sorte de crédits de jour d'intervention d'un expert, limité en volume et dans le temps.

6.5. Les efforts spécifiques vers les PME

Ils concernent :

Le renforcement de l'environnement des entreprises

- à travers la diffusion de la productique et de la technologie, comme cela est indiqué par ailleurs dans les actions : réseau de diffusion de la productique PRODUCTIB, réseau des conseillers technologiques, centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) diffusion de la micro électronique,

- en facilitant le recours au conseil, en promouvant une offre de qualité grâce au Fonds régional d'aide au conseil et en renforçant la formation des consultants notamment dans le domaine de la qualité du marketing,

- en soutenant la création de centres d'appuis techniques pour la réalisation d'essais, l'utilisation de moyens informatiques CAO, ou le renforcement des moyens existants (réseau PRODUCTIB).

L'effort d'investissement dans des moyens de production automatisés présentant un caractère exemplaire pour la région et pouvant avoir un effet d'entraînement pour l'ensemble des entreprises.

Les projets d'innovation, notamment dans le domaine des hautes technologies (électronique, génie biologique et médical, biotechnologie, automatisation) par abondement de l'aide à l'innovation de l'Agence nationale de valorisation de la recherche.

Le renforcement de l'encadrement des PME, en facilitant le recrutement des cadres dans les entreprises (cadres commerciaux ou cadres techniques en accompagnement d'un programme de modernisation de l'entreprise).

L'effort des entreprises dans le domaine commercial en soutenant des actions de sensibilisation en matière de marketing, de communication.

La recherche d'opportunités en nouveaux équipements, notamment dans le domaine des industries agro-alimentaires, de l'électronique marine, etc., pour la diversification des entreprises et la conquête de nouveaux marchés.

Le réseau d'échanges et d'informations inter entreprises
L'aspect maillage prend de plus en plus d'importance dans la diffusion de l'information pour les entreprises. Cette diffusion par les chefs d'entreprises eux-mêmes, appuyés sur un vécu en entreprise est très souvent plus efficace que celle conduite par les circuits plus traditionnels des organismes consulaires ou professionnels :

- les associations, ou clubs regroupant des chefs d'entreprise ou des professionnels, peuvent constituer des relais importants dans le réseau de maillage,

- le réseau PORDUCTIB, réseau régional de diffusion de la productique, constitue un exemple récent de lieux d'échanges croisés d'informations et d'expériences entre les entreprises, les sociétés de conseil en automatisme (journées thématiques, stage décideurs, etc.),

- le rôle d'organismes comme Ouest-Atlantique, la MEITO ou la MIRCEB (pour l'exploitation) est important.

Cet exemple pourrait être repris en l'adaptant pour des domaines moins techniques, mais qui revêtent une très grande importance pour les entreprises comme la stratégie ou le plan d'entreprise, la qualité, la fonction commerciale, etc.

Par ailleurs, certaines opérations initiées au départ avec le soutien de l'Etat ou des collectivités territoriales comme la "veille" sur les brevets, la normalisation, la diffusion des matériaux composites dans les PME, etc., peuvent constituer le fondement d'échanges plus importants à partir de cas réels vécus dans les entreprises.

Favoriser la transmission d'entreprises. La transmission d'entreprise va constituer dans les 10 années à venir un problème important pour la Bretagne, qui risque de toucher gravement le tissu industriel si les difficultés rencontrées à l'occasion d'une transmission ne sont pas résolues ou tout au moins aplanies. Près de 50% des chefs d'entreprises de 60 ans et plus n'ont pas encore réglé le problème de la transmission de leur affaire.

Au-delà des modifications des procédures fiscales qui doivent intervenir pour lever les entraves à la transmission, il convient de favoriser le passage de direction sans que l'entreprise soit mise en péril.

Plusieurs types d'actions peuvent être envisagées :

Sensibilisation des chefs d'entreprises à ce problème et aide à la préparation de la transmission. L'intervention de consultants pour l'évaluation de l'entreprise, l'accompagnement pendant la phase de transmission de pouvoirs (problèmes juridiques, financiers) peut être un facteur utile pour faciliter toute transmission hors du cercle familial

(soutien du Fonds Régional d'Aide au Conseil).

Favoriser "la transparence" du marché des entreprises à transmettre. Afin de donner à la transmission d'entreprise un caractère de "normalité" dans la vie des entreprises, il convient de donner une certaine transparence dans l'offre d'entreprises à transmettre et de favoriser l'essor d'une demande de repreneurs potentiels (détection, formation complémentaire). Il convient également de favoriser la rencontre de l'offre et de la demande en instaurant une véritable bourse de rapprochement d'entreprises tout en respectant la confidentialité nécessaire à la conduite de telles opérations.

Favoriser le financement de la transmission d'entreprise.

La transmission d'entreprise pose de nombreux problèmes de financement dus au rachat du capital et au paiement des droits de succession. L'entreprise ou le repreneur n'ont pas le plus souvent un patrimoine suffisant pour faire face aux charges induites par la transmission. Il convient donc de faciliter les garanties en cas de paiement de droit de succession sans obérer les capacités d'endettement de l'entreprise (élargissement de la garantie SOFARIS).

7. LES SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

7.1. L'agriculture

L'essor de l'agriculture bretonne jusqu'au début des années 1980 s'est appuyé de façon prépondérante sur l'exploitation du potentiel fourrager (culture du maïs fourrager et de l'herbe) par un troupeau laitier à haut rendement. De plus, le développement d'élevages intensifs porcins et avicoles a permis de compenser l'étroitesse des structures de production.

La conservation d'une population active agricole encore nombreuse et la création d'un secteur d'amont et d'aval puissant offrant à la main-d'oeuvre locale des solutions à la reconversion d'un tissu social historiquement fortement ancré sur le secteur primaire figurent parmi des avantages indéniables de la triple orientation laitière, porcine et avicole, à laquelle s'ajoute l'important secteur des productions légumières.

Cependant, cette agriculture, considérée à bien des points de vue comme intensive, au premier plan français, 12 % de la valeur de la production agricole finale nationale, est confrontée aux nouvelles conditions nées de la saturation de la plupart des marchés au niveau européen.

Les actions déjà prévues ou à envisager s'organisent comme

suit :

7.1.1. Adapter les productions aux conditions de marché

a) Cadrer les productions aux possibilités du marché.

Le soutien de certains marchés de produits agricoles, dans le cadre de la politique agricole commune, a permis de créer un contexte favorable et durable au développement de la production.

La préoccupation pour la région est maintenant d'adapter le rythme de développement en fonction d'une nouvelle politique agricole commune intégrant la notion de réduction des coûts engendrée par la gestion d'excédents structurels.

En production laitière, il s'agit de limiter le volume global de production tout en ménageant une nécessaire continuité dans l'augmentation des performances techniques des élevages et de dynamisme des structures de production. Cette nouvelle donne passe par un effort accru de restructuration, de poursuite de la politique de modernisation de l'outil productif, et d'installation de jeunes agriculteurs d'un bon niveau de formation, pour préparer l'avenir.

Pour d'autres productions, les ajustements peuvent s'inscrire dans le cadre de filières sous l'effet de mécanismes contractuels (volailles de chair par exemple) ou de façon plus brutale dans le cadre de crises sur les prix (crise de l'oeuf, du marché des viandes porcines ou bovines, de la pomme de terre primeur...) dont les effets peuvent être désastreux tant sur la survie des outils de production que sur le plan social.

Dans tous les cas, l'accent doit être mis sur la recherche de nouvelles pénétrations de marché et l'amélioration de la compétitivité.

Enfin, dans un nombre limité de cas pour la région de Bretagne, mais correspondant à de réelles opportunités, des essais de diversification des productions sont à encourager, notamment vers celles qui laissent encore apparaître des marges de déficit commercial (production de lapins, petites productions, protéagineux, horticulture...).

b) Tenir compte de la demande des consommateurs

La modification des modes et niveaux de vie influence nettement le comportement des consommateurs tant en ce qui concerne le type de produits alimentaires (bruts ou transformés) que la forme (présentation, conservation) et la localisation (restauration au lieu d'emploi, structure des circuits de commercialisation).

Proposer des produits nouveaux et/ou élaborés. Un important effort de recherche en matière de technologie alimentaire est à réaliser notamment par les IAA de façon à orienter l'important potentiel productif agricole breton vers autre chose que la génération d'excédents de matière première agricole.

Il faut ainsi compléter le puissant outil régional de collecte et de première transformation par des unités de plus haute valorisation susceptibles de répondre aux nouvelles exigences de la demande.

Améliorer la qualité des produits. Une politique de qualité s'organise également fondamentalement en terme de filière :

- qualité des produits agricoles de base en rapport avec les types de transformations technologiques, ou qualité intrinsèque pour certains créneaux de produits (labels),
- qualité des produits élaborés,
- qualité dans la fonction de mise en marché.

De ces points de vue, deux orientations régionales significatives sous l'angle de cette notion de filière sont à signaler :

L'amélioration de la qualité de la viande porcine. Bien que la France soit déficitaire commercialement d'environ 20% en matière de viande porcine, le marché obéit principalement aux lois de la concurrence sur un marché européen autosuffisant à 102 %.

Il s'avère qu'une certaine hétérogénéité des niveaux de qualité risque d'être préjudiciable à la production bretonne, soit pour une mise en marché de viande fraîche préemballée dans le circuit de la grande distribution, soit pour certaines fabrications.

Les améliorations en ce domaine ne seront obtenues qu'en agissant simultanément sur :

- les schémas de sélection porcine,
- l'alimentation du bétail,
- les conditions de ramassage, transport, abattage des animaux,
- les procès industriels d'abattage-découpe (découpe, chaîne du froid, test de contrôle qualité, tri, séparation des lots de qualité homogène).

L'amélioration de la qualité du lait de vache livré à l'industrie doit être une préoccupation prioritaire pour les années à venir, afin de maintenir, voire renforcer, la compétitivité de la filière dans un contexte de concurrence accrue à l'intérieur de la Communauté. Il convient de diversifier les fabrications, d'accroître la part des produits frais et des fromages.

L'application, à l'horizon 1990, de la directive communautaire du 5 Août 1985 sur les échanges intra communautaires de laits traités thermiquement exigera un renforcement des normes sanitaires des laits collectés auquel il faut se préparer dès à présent.

Par ailleurs, l'orientation de la filière laitière bretonne vers la fabrication d'emmental (31 % de la production française) accroît les exigences en matière de qualité et de composition du lait : rechercher la réduction des contaminations en germes butyriques et maintenir un rendement fromager correct (taux protéique).

Les laits collectés aujourd'hui en Bretagne, malgré une sérieuse amélioration au cours des dernières années, ne répondent pas entièrement à ces différentes exigences, notamment pour ce qui concerne le nombre de cellules somatiques et la présence de germes butyriques.

Il faut donc poursuivre et renforcer toutes les actions concourant à :

- améliorer l'état sanitaire du cheptel (lutte contre les mammites notamment),
- améliorer l'équipement des exploitations laitières -- hébergement et hygiène des animaux -- améliorer les conditions de production du lait,
- accroître l'hygiène à tous les niveaux de la filière, collecte, transport, centre de traitement.

7.1.2. Améliorer la compétitivité des exploitations agricoles

a) Modernisation de l'outil de production

Un effort important de modernisation des exploitations agricoles a été impulsé tant dans le cadre de la politique communautaire (FEOGA - ORIENTATION), grâce aux plans de développement puis des plans d'amélioration matérielle, que d'une politique nationale et régionale d'aide aux Investissements (prêts bonifiés, subventions d'équipement). Les résultats s'évaluent aujourd'hui à travers l'élévation importante du niveau moyen d'efficacité des exploitations agricoles bretonnes qui se rapproche de ceux observés dans les autres pays de la CEE.

Une hétérogénéité subsiste néanmoins et il reste un potentiel important d'exploitations dont la mise à niveau reste à faire.

La modernisation apparaît en définitive comme l'objectif prioritaire pour dessiner l'avenir agricole de la région, en association avec une politique d'installation de jeunes agriculteurs sur des exploitations potentiellement compétitives. De plus, certaines opérations dites de rénovation des outils en place, notamment en matière d'élevages spécialisés, sont à promouvoir.

b) Elever le niveau de formation et répondre à de nouveaux besoins

Les orientations en matière de formation vont s'articuler autour de trois axes :

Elever le niveau de formation initiale et cibler les modules de formation continue vers des formations spécialisées. Les moyens de formation en place devraient pouvoir répondre aux adaptations qui seront nécessaires dans cette voie.

Développer des formations spécifiques dans l'environnement de l'agriculture. Il s'agit de répondre aux besoins de développement dans les secteurs qui gravitent autour de l'agriculture ou dont l'agriculture est dépendante :

- ouvrir des formations techniques et commerciales dans le domaine de l'agro-alimentaire : classes de niveau BTS en IAA et biotechno-

logies pour former des cadres moyens à mettre à la disposition des entreprises agro-alimentaires,

- ouvrir des formations dans le domaine de l'agro-équipement et des matériels d'élevage : classes de niveau BTS en Bâtiment et matériels d'élevage, aussi bien pour les entreprises du secteur que pour les organismes de conseil en élevage,

- ouvrir des formations dans le domaine de la diversification agricole : certificats de spécialisation après BTS sur les technologies de transformation de produits à la ferme et de commercialisation directe.

L'objectif est de promouvoir des activités complémentaires à forte valeur ajoutée dans des exploitations de faible dimension. Cette démarche passe par l'acquisition des techniques de procès technologiques, d'analyse de marché, de logistique commerciale et de démarches de création d'entreprises, dans le cadre des actions exposées aux points III.4 et III.6 précédents.

Réussir l'installation des jeunes agriculteurs. Outre la prise en compte des conditions techniques et financières ainsi que de formation générale, le jeune agriculteur devrait, pour limiter les risques d'échec, bénéficier d'un véritable "parcours de formation à l'installation" se déroulant en trois temps :

Stage de bilan-positionnement-orientation en début de parcours : il s'agit d'assurer l'information du jeune candidat à l'installation, d'évaluer ses qualifications eu égard à son projet et de prévoir des formations adaptées le cas échéant.

Stages pratiques en exploitation agricole : ces stages de 3 à 6 mois doivent viser tant l'acquisition d'un savoir-faire pratique que l'ouverture d'esprit vers des réalisations techniquement performantes.

Suivi collectif après l'installation pendant les trois premières années. La mise en place de groupes spécifiques de suivi technique et de gestion devrait permettre de favoriser le passage du cap difficile des premières années de vie de l'entreprise.

c) Abaissement des coûts de production

L'augmentation de l'efficacité des facteurs de production en agriculture a été d'autant plus appréciable ces dix dernières années qu'elle s'est déroulée en période d'ouverture constante des "ciseaux des prix", ou autrement dit, d'aggravation du différentiel coût des input - Valeur des produits.

Les gains de productivité ont tempéré la baisse tendancielle du revenu agricole depuis 1974, sans néanmoins suffire à la compenser.

Outre l'aspect revenu, le deuxième front d'attaque pour les producteurs porte sur le rapport de compétitivité commerciale, principalement vis-à-vis du marché sur les pays tiers.

Malgré la tendance actuelle de net ralentissement inflation-

niste, il ne serait guère réaliste de compter sur un renversement total des ciseaux des prix. La concurrence internationale devrait également rester vive, tandis que les mécanismes de soutien des marchés dans le cadre de la politique agricole commune ont à subir les contraintes budgétaires de la CEE.

Aussi, les préoccupations d'abaissement des coûts de production seront primordiales dans la compétition économique à mener.

Sur le plan régional, certaines orientations sont à poursuivre ou à engager pour favoriser la réalisation de cet objectif.

Améliorer les conditions de production par le remembrement et les améliorations foncières (hydraulique agricole et drainage). Le paysage agricole breton a hérité d'une extrême pulvérisation du parcellaire, inadaptée aux techniques de production actuelles. Il reste aujourd'hui la moitié de la superficie remembrable à remembrer, soit environ 900 000 ha (superficie agricole utilisée en Bretagne : 1,9 million d'ha). La demande de remembrement par les communes est très active et, compte tenu des crédits mis à disposition, le rythme annuel de réalisation est d'environ 20 000 à 30 000 ha.

L'assainissement des terres souffrant d'excès d'eau apporte des gains de productivité exemplaires et une sécurité des systèmes de production. Les besoins de drainage sont estimés pour la région à de 300 000 ha et un rythme annuel de réalisation de 10 000 ha avait été envisagé. Les difficultés de conjoncture économique, notamment en production laitière, ont sensiblement ralenti l'initiative des agriculteurs, de sorte que les travaux se déroulent sur environ 5 000 ha par an. Par ailleurs, ces opérations de drainage doivent être précédées de travaux d'hydraulique agricole collectifs (aménagements de bassins, émissaires).

Diffuser des techniques de production fourragère. Il existe certainement une marge de progrès importante dans l'exploitation des fourrages en Bretagne, dans une optique de maîtrise des coûts de production :

- meilleure valorisation des systèmes existants : rationalisation de fumure, désherbage, choix des stades d'exploitation,
- diversification des systèmes en recherchant une diminution des coûts : choix d'espèces plus perennes, introduction de légumineuses en cultures pures ou en association.

La mobilisation des différents partenaires régionaux (chambre d'agriculture, EDE, établissements d'enseignement agricole, instituts) est à rechercher afin de mieux valoriser les nombreuses données déjà recueillies.

Recherche-expérimentation en matière d'alimentation du bétail. Les gains de productivité économique réalisés sur l'alimentation ont une influence très directe sur l'abaissement des coûts de production, notamment en productions spécialisées comme le porc ou l'aviculture où les dépenses d'aliments constituent 70 à 80 % du coût de production.

Globalement, au niveau régional, les charges d'aliments du bétail représentent 62 % de l'ensemble des consommations intermédiaires et amputent 43 % de la valeur de la production agricole finale.

Améliorer la compétitivité des élevages bretons demande donc de mener en permanence des expérimentations en ce domaine.

Pour ce qui concerne la production porcine, il est projeté de réaliser en Bretagne une station d'expérimentation et de démonstration sur l'alimentation dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble des stations de contrôle porcine de la région.

Utiliser les outils de gestion technique et économique en temps réels. La conduite d'une exploitation agricole, ou même d'un atelier spécialisé, demande de surveiller de nombreux paramètres tant techniques (conduits des parcelles, suivi des animaux en alimentation, reproduction, production, santé...) qu'économiques (marges comptabilité générale et analytique, trésorerie, contrôle budgétaire...).

L'objectif à atteindre est de nettement raccourcir les délais entre la prise en compte des événements et le retour d'une information valorisée permettant la prise des décisions. Pour ce faire, l'introduction de la micro-informatique et de la télématique dans les exploitations devrait, à moyen terme, offrir de grandes possibilités d'optimisation des systèmes et des moyens de production.

7.2. Pêche et cultures marines

Les actions de valorisation des ressources marines s'organisent comme suit. Les opérations faisant déjà l'objet d'un contrat de plan sont signalées par un *.

7.2.1. *La modernisation de l'appareil de production :*

a) Pêche artisanale côtière (navires de moins de 16 m)

Aide du conseil régional sous forme de subventions (sur DGD) pour les constructions neuves comprenant une prime encourageant l'installation des jeunes patrons et une prime destinée à favoriser la pratique d'un métier qui présente un intérêt économique important pour les pêches maritimes régionales : la pêche langoustinière.

Aide de l'Etat sous forme de prêts bonifiés.

b) Pêche artisanale hauturière (navires de plus de 16 m)

. Aide de l'Etat sous forme de subventions et de prêts bonifiés pour les constructions neuves ou la transformation consécutive à l'achat de navires d'occasion. Cette participation de l'Etat est complétée pour les constructions neuves par une aide à la constitution de l'autofinancement sous forme d'un prêt personnel complémentaire du Crédit maritime mutuel contregaranti par un Fonds de garantie mutuel doté par le conseil régional sur ses fonds propres.

Cette dernière aide est destinée aux promoteurs qui n'ont jamais été propriétaires d'un navire d'une longueur hors tout égale ou supérieure à 16 mètres.

c) Pêche semi-industrielle et industrielle

La situation souvent difficile des armements, le coût important des investissements rendent malaisée la réalisation de 6 unités à construire annuellement, objectif qui pourtant doit être considéré comme vital pour cette catégorie de navires, dont l'importance en tonnage diminue.

Pour encourager la modernisation de ce secteur, l'Etat attribue des subventions pour la construction et la transformation d'unités de pêche semi-industrielle, de l'ordre de 20 % de l'investissement, ainsi que des prêts bonifiés.

De son côté, le conseil régional de Bretagne accorde, dans le cadre du contrat plan Etat-région, des subventions à hauteur de 5 % de l'investissement pour la construction ou la modernisation de chalutiers de 24 à 40m (pêche semi-industrielle).

7.2.2. La valorisation des produits et l'adaptation de l'outil portuaire

Aides du secrétariat d'Etat à la Mer et du FIOM sous forme de subvention pour les investissements à terre destinés à l'amélioration des installations des ports de pêche, des criées, des installations de maryage. Prêts bonifiés pour ces mêmes investissements lorsqu'ils sont amortissables en plus de 5 ans.

Aides du ministère de l'Agriculture (DIIA) par la prime d'orientation agricole pour les usines de transformation.

En outre, le programme s'efforce de prendre en compte des actions extérieures à l'environnement portuaire proprement dit et concernant la promotion et la mise en valeur des produits. Cet objectif recouvre à la fois la nécessité d'une action publicitaire soutenue en faveur des espèces qui connaissent des difficultés de marché (aide du FIOM) et un soutien technologique approprié au niveau des organismes scientifiques et des industriels (création d'une structure s'appuyant sur des laboratoires publics ou privés en permettant de favoriser l'émergence d'un génie agro-alimentaire dans le domaine de la valorisation des produits de la mer (ITDPM/INNOMER).

7.2.3. Le développement des cultures marines

Ostréiculture.

Suite à la double épizootie qui a frappé le cheptel breton, un plan de sauvegarde (*) à deux volets a été mis sur pied : l'opération de recherche par IFREMER et une action de soutien et de développement de l'activité conchylicole.

Mytiliculture.

Bouchots : activité menacée dans certains secteurs compte tenu d'une surcharge par rapport aux capacités biotiques du milieu (risque de parasitose, nécessité d'opérations de réaménagement).

Filières (*) : l'objectif est de réussir, à partir de nouveaux supports d'élevage, à affecter des sites nouveaux à la mytiliculture afin d'augmenter la production nationale.

Vénériculture.

Assurer le développement de la culture d'une espèce techniquement maîtrisée, se situant dans un créneau commercial porteur et permettant la création d'unités de main-d'oeuvre sur des surfaces relativement réduites.

Salmonidés.

Développer ce secteur compte tenu du fort déficit de la balance commerciale et de la nécessité de valoriser des efforts de recherche importants en confortant la position des entreprises déjà lancées et viables.

Coquilles Saint-Jacques (*)

L'objectif est de restaurer les capacités productives des gisements de coquilles Saint-Jacques afin de développer de nouvelles formes d'exploitation de ces gisements.

Autres Actions.

Aide à la création d'installations de conditionnement et de mise en vente répondant aux normes édictées en la matière impliquant la mise en place de bassins insubmersibles et d'installations d'expédition.

Mise en place de zones artisanales d'activité aquacole dans le but de recueillir les avantages d'une concentration géographique des exploitations ou des sites adoptés et parfaitement équipés.

7.2.4. La gestion et la protection du littoral

Association halieutique du Mor-Bras (*). Exutoire d'un bassin versant très important, le Mor-Bras (baie de Quiberon-Vilaine) est le siège de graves problèmes de déséquilibres du milieu marin.

Un programme de recherche articulé autour de deux thèmes principaux, gestion des ressources marines et qualité des eaux littorales, a été mis en place afin, d'une part, d'améliorer et stabiliser la production halieutique, et, d'autre part, de rechercher et proposer des solutions aux problèmes de qualité dans le cadre de programmes d'actions chiffrés.

Reconquête de la qualité des eaux conchylicoles (*). Les objectifs sont :

- d'obtenir une amélioration de la qualité bactériologique des eaux des zones conchylicoles, permettant de satisfaire aux normes sanitaires européennes,

- de poursuivre le programme d'assainissement des zones littorales.

7.3. Relance du secteur du bâtiment et des travaux publics

7.3.1. *Restructuration et modernisation de la profession*

Maintien de l'aide au conseil.

Développement de l'"observatoire" du BTP L'action actuelle menée par la direction régionale de l'équipement et la cellule économique de Bretagne (analyse des budgets, prévisions d'appels d'offres, listes d'opérations...) sera complétée par un observatoire des équipements des "collectivités locales".

Développement de la formation. La formation dans le BTP reste faible malgré les actions déjà mises en place. Elle pourrait être encouragée selon deux axes : la polyvalence pour les travaux courants et la spécialisation sur des produits nouveaux. La formation initiale pourrait également s'améliorer par le développement des cycles d'alternance entreprise-école.

Enfin, il est nécessaire de moderniser et d'améliorer la productivité des entreprises de ce secteur.

7.3.2. *Mesures de soutien du marché*

Lancement d'une campagne de sensibilisation "Construire en Bretagne" (source FRB).

Développer le tourisme breton, ce qui engendrerait de nouvelles structures d'accueil (source FRB).

Développement et modernisation du tissu industriel de la Bretagne : bonification d'intérêt à la création d'ateliers-relais (source FRB).

Relance des marchés traditionnels : mise en place de financements incitatifs à l'achat de l'immobilier ancien pour redynamiser le marché (extension de l'expérience de Brest à la région).

7.4. Le commerce et l'artisanat

Plusieurs actions sont envisagées en matière de commerce et d'artisanat.

Faciliter l'accès aux technologies nouvelles (informatique, vidéo, monétique, télématique...) en informant et sensibilisant les

entreprises artisanales et commerciales à travers des programmes de formation, des opérations de démonstration, la régionalisation de la première carte privative du petit commerce (initiée par l'Union commerciale de Morlaix et des négociations avec les établissements bancaires sur les conditions de développement de la monétique.

Inciter au recours des cabinets-conseils en soutenant les artisans et commerçants par la prise en charge d'un ticket modérateur.

Moderniser le tissu artisanal et commercial, en particulier dans les zones fragiles, en renforçant l'attrait des locaux artisanaux et commerciaux vis-à-vis de la clientèle et en soutenant l'activité des entreprises artisanales du bâtiment. Pour ce faire, il faut poursuivre la réalisation de l'Opération programmée pour l'amélioration et la rénovation du commerce et de l'artisanat (OPARCA) qui s'articule :

- en une phase d'étude - animation des zones concernées et débouchant sur la formation et des études technico-économiques,
- en une phase de réalisation des travaux de rénovation, réhabilitation, transfert géographique dans la commune d'implantation pour les entreprises existantes.

7.5. Les infrastructures

7.5.1. *L'énergie*

Le désenclavement doit porter sur trois domaines : l'énergie électrique, le gaz naturel et les énergies renouvelables.

a) L'énergie électrique

Grâce à l'interconnexion du réseau et aux moyens de production, EDF aura la capacité de faire face aux besoins de la région. Il est toutefois admis, du fait du déficit entre production et consommation régionale, que la mise en service d'un centre de production (2 tranches nucléaires de 1 400 MW) se justifierait à la fin du siècle.

Il est indispensable également que la Bretagne dispose de moyens de transport performants de son énergie électrique : la construction d'un poste 400/225 Kilowats à Plaine-Haute près de Saint Briec et d'une ligne 400 Kilowats entre Saint-Briec et Landerneau reste à faire pour permettre à la région de disposer d'une "boucle de 400 Kilowats" qui permettrait de renforcer notablement la sécurité de son alimentation.

b) le gaz naturel

Il faut poursuivre l'extension du réseau de transport du gaz naturel. Actuellement se pose la question de la desserte de certaines villes du Centre de la Bretagne par trois antennes : la première permettant d'alimenter Pleyben, Châteauneuf-du-Faou et Carhaix, la deuxième concernant Questembert, Malestroit et Ploërmel, la troisième pour Guipry, Messac et Loudéac.

c) Les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Dans le cadre du contrat de plan, un contrat particulier a été passé entre l'Agence française de l'énergie et la région pour la mise en oeuvre d'une politique d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Les secteurs qui ont le plus bénéficié de ces aides sont l'agriculture et le tertiaire public. Il conviendrait d'orienter l'effort également vers les transports et l'industrie.

En matière d'énergies nouvelles, les pistes à suivre concernent : l'énergie éolienne, la méthanisation, le solaire et la valorisation des ordures ménagères.

7.5.2. *Les infrastructures routières*

L'effort effectué jusqu'à présent dans le cadre du plan routier breton a porté pour une grande part sur la construction d'une grande boucle à 2 x 2 voies Rennes-Brest-Nantes prolongeant l'autoroute Paris-Rennes et desservant les principales villes bretonnes situées sur le littoral de la Manche et de l'océan Atlantique.

Outre l'aménagement de cette grande boucle, ont été entrepris :

- l'aménagement de l'axe central Châteaulin - Montauban-de-Bretagne, pour désenclaver la Bretagne centrale,
- des aménagements de capacité 2 x 2 voies aux sorties des villes et en section courante pour faciliter l'écoulement du trafic là où il était le plus fort, ou les manoeuvres de dépassement.

Le désenclavement de la Bretagne est cependant encore incomplet en l'état actuel d'aménagement du réseau routier.

Il est nécessaire, en effet, de :

a) Relier Rennes à un certain nombre de centres économiques dans des conditions de délai et de coût de transport propices à l'accroissement des échanges. Il s'agit principalement de ports enclavés par rapport à Rennes et l'extérieur en raison de l'insuffisance des itinéraires de liaison :

- les ports situés sur la façade atlantique allant de Douarnenez à Vannes et groupant 50 % environ des produits de la pêche débarqués en France (Guilvinec, Saint-Guenolé, Penmarc'h, Loctudy, Concarneau, Lorient),
- le port de Saint-Malo spécialisé dans la réception des engrais et importante tête de ligne voyageurs et marchandises par car-ferries, à destination du Royaume-Uni.

b) Poursuivre l'ouverture de la Bretagne

Vers le Sud-Ouest et l'Espagne, par Rennes, Nantes et Brest, pour développer en particulier les échanges par car-ferries avec le Royau-

me-Uni à partir de Saint-Malo et Roscoff.

Vers Caen et la basse Seine, d'une part par Rennes, et d'autre part, par Lamballe et Pontorson, pour améliorer les conditions de transport des produits agricoles en provenance du Finistère nord et des Côtes-du-Nord.

c) poursuivre le désenclavement de la Bretagne centrale, par des investissements routiers susceptibles de réduire sensiblement les délais de transport et de rompre ainsi l'isolement des communes de ce secteur en grave difficulté économique.

Pour que ces objectifs puissent être atteints, il est indispensable :

- d'aménager à 2 x 2 voies l'axe Rennes - Lorient, ce qui permettra d'étendre l'influence de l'autoroute Paris - Rennes à la façade atlantique Douarnenez - Vannes et de rapprocher celle-ci de Paris par le temps,

- d'aménager à 2 x 2 voies l'axe Saint-Malo - Rennes - Nantes et, au-delà, l'axe Nantes - Niort, de manière à disposer de bout en bout d'un itinéraire moderne débouchant sur l'autoroute de Paris - Bordeaux,

- de réaliser l'axe Dinan - Pontorson et d'entreprendre la réalisation de l'axe Rennes - Avranches partie intégrante de la rocade des estuaires et, le cas échéant, de désenclaver Fougères à partir de Rennes.

- de réaliser sur l'axe central Rennes-Chateaulin des aménagements ponctuels tels que des déviations ou des créneaux de dépassement, complétant ceux déjà mis en service.

7.5.3. Les infrastructures ferroviaires

a) Poursuite du plan ferroviaire breton

La mise en service de la branche ouest du TGV Atlantique interviendra à la fin de 1989, mettant Rennes à 2 heures de Paris. Le plan ferroviaire breton, prévoyant l'électrification des branches nord et sud du réseau armature, a pour intérêt essentiel de faire bénéficier les usagers à l'ouest de Rennes des avantages découlant de la réduction des temps de parcours.

A la fin de 1989, les travaux sur la branche nord jusqu'à Brest seront terminés, permettant ainsi aux rames TGV de desservir la population du nord-Bretagne (Brest sera à 4h16 de Paris).

Les contraintes techniques et d'exploitation ont conduit à ce choix de favoriser une branche par rapport à l'autre. Si des travaux préparatoires ont été réalisés sur la branche sud, il n'en demeure pas moins que le décalage de réalisation de l'électrification est important.

Il est impérieux, par nécessité d'assurer un développement

équilibré du nord et du sud de la région, que les travaux de la branche sud soient réalisés le plus rapidement possible (mai 1992 au plus tard). Indépendamment de cette volonté de ne pas introduire une discrimination entre les usagers, il conviendrait que l'électrification sud progresse rapidement pour limiter les effets dissuasifs que constitueront la perte de temps due au transbordement dans les gares intermédiaires au fur et à mesure de l'avancement de l'électrification.

b) Modernisation de certaines lignes ferroviaires

Parallèlement à la réalisation du TGV Atlantique et du plan ferroviaire breton qui touchent les grands axes ferroviaires de la région, il est essentiel de fournir aux populations à l'écart de ceux-ci, une qualité de service la moins pénalisante possible.

La réalisation de cet objectif nécessite la modernisation de certaines voies ferroviaires avec pour but d'accroître la capacité de celles-ci et les vitesses de circulation. Il s'agit principalement de :

- Rennes - Saint-Malo, afin d'offrir aux usagers du nord-est Bretagne un raccordement de qualité sur les TGV au départ où à l'arrivée à Rennes; un dédoublement des services moyennes et courtes distances sera rendu possible,

- Brest - Quimper qui constitue la transversale nord-sud de l'ouest de la Bretagne; l'accélération des vitesses permettra, indépendamment de l'amélioration des relations ville à ville, un raccordement au TGV des populations résidant dans ce fuseau, soit à Quimper, soit à Brest,

- Rennes - Châteaubriant qui, avec Rennes - Saint-Malo est la seule voie de l'étoile de Rennes qui n'est pas touchée par le TGV et le plan ferroviaire breton.

La modernisation de ces trois lignes ferroviaires et la préparation de l'électrification des deux premiers permettra de mettre le réseau secondaire le plus chargé à un niveau tel qu'il atténuera la disparité de service avec les agglomérations situées sur les grands axes .

c) Recherche d'une meilleure productivité de certaines lignes secondaires.

L'activité du TGV Atlantique et la réalisation du plan Ferroviaire breton vont dynamiser le transport ferroviaire en Bretagne. La région et la SNCF ont souhaité, parallèlement à cette amélioration des relations à longue distance, concrétiser cette évolution en passant trois conventions :

- l'une portant sur l'exploitation des services omnibus régionaux,

- une autre sur des acquisitions de matériel,

- et la dernière sur la modernisation de certaines voies du réseau secondaire.

La volonté d'améliorer l'offre de transport se retrouve dans cet ensemble cohérent. Le confort des usagers et l'amélioration de l'image de marque des transports collectifs sont pris en compte par les acqui-

sitions de matériel que la Région s'est engagée à effectuer afin d'accélérer le rajeunissement du Parc en matériel de la S.N.C.F. L'accélération des vitesses de circulation et la possibilité d'accroître les fréquences découlent des travaux d'infrastructure prévus sur certaines lignes secondaires.

En ce qui concerne l'exploitation du réseau, il est incontestable que certaines lignes secondaires, desservant en particulier la Bretagne centrale, posent des problèmes financiers. Avec le souci de revitaliser ces zones, surtout au moment de l'arrivée du TGV Atlantique, il est primordial de prendre des dispositions tendant à la fois à améliorer l'offre de transport pour accroître la fréquentation et à réduire les coûts d'exploitation en agissant sur les facteurs maîtrisables (personnel d'accompagnement et énergie notamment).

7.5.4. Les équipements portuaires

a) les ports de commerce.

Un effort important d'équipement a été effectué dans les années passées pour la réception des matières premières pour l'alimentation du bétail à Brest et Lorient, la réception des engrais à Saint Malo et la création de lignes de transports voyageurs et marchandises par car-ferries entre, d'une part, Saint-Malo et Roscoff, et, d'autre part, le Royaume-Uni, ainsi que pour l'expédition de légumes vers l'Espagne.

Pour parfaire la modernisation de l'outil portuaire, la réalisation d'un certain nombre d'investissements est nécessaire; il s'agit en particulier de :

Port de Brest :

- la rénovation des quais,
- la construction d'un établissement frigorifique pour l'importation de viandes congelées (poulets essentiellement),
- la modification des silos pour permettre l'exportation de vracs agro-alimentaires.

Port de Lorient :

- la mise à la cote - 8,00 du chenal d'accès destinée à permettre l'accès au port 362 jours/an au lieu de 68 jours/an des navires d'un tirant d'eau de 37 pieds chargés de soja, provenant des ports de Rio Grande, Paranagua et Santos dont les profondeurs ont été récemment adaptées pour recevoir de tels navires.

Cet approfondissement est la condition sine qua non du maintien et du développement du trafic des matières premières pour l'alimentation animale.

Port de Saint-Malo :

- l'extension du terminal car-ferry pour permettre la réception de car-ferries dits de la 3e génération : 145 m de longueur, 26 m de largeur, 6,50 m de tirant d'eau.

Cette extension comprend le déroctage du chenal et la construction d'un nouveau poste d'accostage.

Port de Roscoff :

Allongement du môle, installation d'une nouvelle passerelle pour les navires de la 3e génération et déroctage.

b) les ports de pêche

Port de Lorient1 :

La vétusté des installations portuaires, la nécessité d'améliorer la productivité, l'adaptation à l'évolution des productions rendent nécessaires des investissements importants :

- renovation des quais et renouvellement du gros équipement,
- modernisation des équipements de production de glace et de manutention,
- création et extension des superstructures (criée réfrigérée, gare routière, magasins de marée, mécanisation du tri),
- augmentation de la capacité d'accueil des navires.

Port de Concarneau :

Les investissements à réaliser concernent l'amélioration des conditions d'accès (quais, chenal), la rénovation de la halle à marée, l'acquisition de matériel de manutention.

Port de St Malo :

Les investissements à réaliser concernent les terre-pleins, l'agrandissement et la modernisation de la criée et des installations pour les mareyeurs, la réalisation d'une structure de réparation navale (terre-plein, quai, élévateur).

D'autres ports pourront faire l'objet d'investissements (Guilvinec, Saint-Quay-Portrieux, etc.).

8. AMENAGEMENT SPATIAL

8.1. Bretagne centrale

Les actions prioritaires en faveur de la Bretagne centrale sont contenues dans une étude préparatoire à une opération intégrée de développement et ont pour objectif d'ouvrir cette zone à l'extérieur, de la rendre plus attractive, de conforter et développer son économie et d'innover.

La stratégie ainsi proposée s'applique en particulier aux 36 cantons de la Bretagne centrale, mais tient compte également de certains pôles extérieurs à cette zone pour leur rôle d'entraînement d'une nouvel-

le dynamique Bretagne centrale (Il s'agit en particulier de Pontivy, Lou-déac et Redon).

Les principales actions sont ici énumérées au travers de quelques orientations thématiques.

a) Désenclavement.

En vue de réaliser, à moyen terme, la RN 164 à 2 x 2 voies de Montauban à Châteaulin, poursuivre la modernisation de cette route (rectifications de tracés, déviations, ouvrages d'art, etc.). Réaliser à 2 x 2 voies la RN 24 et la RN 166.

Poursuivre le maillage du réseau est-ouest par des liaisons nord-sud.

Raccorder les chefs-lieux des cantons de Bretagne centrale aux principaux axes routiers

Poursuivre la desserte en gaz naturel.

b) Information et communication.

Remplacer les centraux téléphoniques pour améliorer la fiabilité et le trafic des communications.

Favoriser l'introduction des services avancés de télécommunication et de l'informatique.

c) Formation.

Développer et reconvertir les moyens de la formation professionnelle.

Former à la gestion de l'entreprise artisanale et de la PME.

Formation et appuis techniques aux acteurs du développement local (micro projets, développement rural).

d) Equipements et services à la population.

Construction/rénovation des équipements collectifs.

Développer les garderies et le ramassage scolaire

e) Environnement.

Remise en état du patrimoine monumental et des sites.

Rendre les bourgs plus attractifs (aménagement du centre).

f) Agriculture et agro-alimentaire.

Action sur le foncier (observatoire, remodelage d'exploitations, installation des jeunes).

Diversifier les productions et favoriser l'animation autour des fermes expérimentales.

Encourager la diversification des entreprises agro-alimentaires vers une meilleure valorisation des produits et sous-produits.

g) Bois.

Développer les reboisements et promouvoir les coupes et éclaircies.

Encourager les groupements (commercialisation du bois).

h) P.M.E. - Commerce et artisanat.

Favoriser les transferts de technologie (entreprises-universités).

Aider à la création et au développement des entreprises.
Améliorer les commerces en zone sensible.
Elargir le dispositif OPARCA.

i) tourisme

Donner une image de marque Bretagne centrale
Création et équipement de loisirs à vocation touristique
Aménagement touristique des canaux.

8.2. Autres programmes

Un programme spécial sur les arrondissements de Quimper et de Lorient a été élaboré par la région, et présenté par l'Etat Français au FEDER dans la procédure hors quota. Il vise à répondre aux difficultés spécifiques de ces deux zones littorales affectées notamment par la mise en oeuvre de la politique communautaire de la pêche. Ce programme concrétise sur les deux zones considérées, une partie des actions générales prévues au présent PDR.

Par ailleurs, seront poursuivies les actions FIDAR pour la rentabilisation des zones rurales fragiles (îles du Ponant, pays de Redon) et pour l'aménagement coordonné des "pays d'accueil".

9. LE TOURISME

Le développement touristique en Bretagne nécessite la modernisation des structures d'accueil existantes et la réalisation de nouveaux hébergements, ainsi qu'une action sur l'image de marque "Bretagne tonique".

Toutefois, une action particulière devra être menée en faveur d'un développement des activités de loisirs et de l'animation. La demande a désormais évolué et le vacancier ne se satisfait plus d'un simple hébergement. Les conditions climatiques incertaines en Bretagne nécessitent un effort exceptionnel dans ce domaine, face à la concurrence très vive de nombreuses autres destinations.

Dans la Bretagne intérieure (et les îles Ponant), la réalisation des petits pôles touristiques regroupant hébergement et activités de loisirs, ainsi que le développement de produits nouveaux, telle la pêche touristique, devront être encouragés.

Une priorité devrait être apportée à la modernisation des

stations du littoral breton, afin de permettre une adaptation rapide de l'offre touristique au marché.

A cet effet, la politique des contrats de stations entamée avec le contrat de plan devrait être poursuivie et simplifiée afin de permettre à un plus grand nombre de communes d'en bénéficier.

Une aide devrait être poursuivie en faveur de la commercialisation du produit "tourisme fluvial" en s'appuyant sur l'organisation des professionnels, une politique de promotion du produit et des travaux d'équipement sur les canaux ainsi que sur les points d'accueil.

D'autres produits touristiques doivent être favorisés en Bretagne : la thalassothérapie qui est née dans la région, le tourisme culturel lié à la mise en valeur touristique du patrimoine mégalithique et des sites liés aux légendes bretonnes, le développement du golf.

Ces orientations exigent un effort en faveur :

- des équipements de loisirs, notamment sportifs,
- de la restauration du patrimoine monumental, base du tourisme culturel et la poursuite des actions initiées dans le contrat du plan : système télématique professionnel de réservation, politique des pays d'accueil, contrats de station.

10. GESTION D'ENVIRONNEMENT

Les actions concernant ce domaine sont déjà pour l'essentiel contenues dans les actions envisagées, au niveau national notamment (Mor-Bras, défense des eaux conchycoles, actions d'assainissement agricoles).

11. CULTURE - SPORTS - LOISIRS

L'effort régional sera poursuivi dans ces domaines, pour continuer d'améliorer les conditions de vie dans la région et la capacité d'attraction régionale tant pour les personnes que les entreprises.

On peut citer en particulier les actions initiées dans le contrat du plan qui mettent l'accent sur :

- le développement de l'audiovisuel régional (atelier régional de Quimper, centre de formation au cinéma),
- le développement de la culture scientifique et technique

(Lorient, Brest, Rennes, etc.),

- la valorisation du patrimoine culturel breton : patrimoine maritime, patrimoine rural,
- la musique,
- l'aide aux mouvements associatifs,
- le développement des activités du parc naturel régional d'Armorique.

12. ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

La région poursuivra son action sanitaire et sociale, qui représente un effort financier considérable, et notamment les programmes prévus en faveur des personnes âgées (modernisation et adaptation des structures d'accueil et de services).

IV RESSOURCES FINANCIERES

Les prévisions de dépenses d'investissement dans la région Bretagne pour la période 1986/1990 (Etat et administrations publiques locales) sont les suivantes :

DEPENSES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	60,2	56,3	10,8	1,8	1,8
CULTURE VIE SOCIALE	35,1	33,2	31,5	32,5	34,7
SANTE (HORS CHR)	6,6	6,3	6,6	8,4	11,2
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,1	0	0	0	0
LOGEMENT	0,3	0,3	0,1	0,1	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	43,3	45	47,4	49,4	51,5
DEVELOPPEMENT RURAL	13,7	5,2	2,5	6,7	5,1
TRANSPORTS	390,5	403,6	415,7	428,1	440,9
ACTION ECONOMIQUE	35,1	39,8	44,3	52,4	52
SERVICES GENERAUX APU	119,6	150,8	153,2	158,1	158,1
TOTAL	704,4	741	712,1	737,5	755,3

DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES (APUL)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	393,6	413,9	441,4	454,9	473,8
CULTURE VIE SOCIALE	519,3	536,7	562,9	570,1	583,6
SANTE (HORS CHR)	235,3	242,4	253	255,2	260,2
EQUIPEMENTS SOCIAUX	169,4	174,2	181,9	183,4	187
LOGEMENT	879,8	895	892	894,3	900,4
DEVELOPPEMENT URBAIN	658,2	682,3	717,4	729,2	748,6
DEVELOPPEMENT RURAL	1632,4	1692,5	1781,3	1812,7	1831,3
TRANSPORTS	849	881,9	928,8	945,6	972,1
ACTION ECONOMIQUE	311	325,9	346,4	356,1	369,6
SERVICES GENERAUX APU	662,9	690	729,2	744,9	767,8
TOTAL	6311	6534,9	6834,2	6946,4	7124,4

Les deux tableaux qui suivent indiquent l'évolution des financements de l'Etat et de la région pour l'exécution des contrats de plan Etat région.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
 ET DES BILANS D'EXECUTION
 FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : BRETAGNE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période		Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
	1984-1985	1986-1987 1988			
	①	②	③ = ① + ②	④ = ③ / 5	⑤
I - Promotion de l'emploi	-	-	-	-	-
II - Formation de base	14,7	30,5	45,2	9,1	20,0
III - Adaptation des filières de formation	27,5	31,8	59,3	11,9	25,0
IV - Réseaux de transferts	13,7	10,0	23,7	4,8	10,0
V - Les technopoles	2,1	-	2,1	0,4	1,0
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	21,6	34,6	56,2	11,2	23,0
VII - Les secteurs de politique économique	436,4	603,8	1 040,2	208,0	435,0
VIII - Aménagement spatial	101,0	112,0	213,0	42,6	90,0
IX - Tourisme	6,2	11,0	17,2	3,4	7,0
X - Gestion de l'environnement	41,4	24,2	65,6	13,1	27,0
XI - Culture, sports, loisirs	10,0	14,6	24,6	4,9	10,0
XII - Action sanitaire et sociale	30,0	70,0	100,0	20,0	42,0
Total général	704,6	942,5	1 647,1	329,4	700,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
 ET DES BILANS D'EXECUTION
 FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

REGION : BRETAGNE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période		Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
	1984-1985	1986-1987-1988			
	①	②	③ = ① + ②	④ = ③ / 5	⑤
I - Promotion de l'emploi	-	-	-	-	-
II - Formation de base	11,7	25,0	36,7	7,3	15,0
III - Adaptation des filières de formation	20,2	32,0	52,2	10,4	22,0
IV - Réseaux de transferts	13,0	12,3	25,3	5,1	11,0
V - Les technopoles	5,3	2,8	8,1	1,6	3,0
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	23,6	26,8	50,4	10,1	21,0
VII - Les secteurs de politique économique	170,5	424,9	595,4	119,1	250,0
VIII - Aménagement spatial	83,0	92,0	175,0	35,0	75,0
IX - Tourisme	5,5	8,3	13,8	2,8	6,0
X - Gestion de l'environnement	35,9	53,5	89,4	17,9	40,0
XI - Culture, sports, loisirs	17,6	21,4	39,0	7,8	16,0
XII - Action sanitaire et sociale	15,0	35,0	50,0	10,0	21,0
Total général	401,3	734,0	1 135,3	227,1	480,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

**Programme de développement régional pour la France
1986-1990
Volume I**

Document

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

1988 — 1 284 p. (Vol. I-III) — 21,0 × 29,7 cm

FR

Vol. I : ISBN 92-825-8772-X

Vol. I-III: ISBN 92-825-8775-4

N° de catalogue: CB-19-88-001-FR-C

Prix au Luxembourg, TVA exclue: ECU 100 (3 volumes)

**Venta y suscripciones · Salg og abonnement · Verkauf und Abonnement · Πωλήσεις και συνδρομές
Sales and subscriptions · Vente et abonnements · Vendita e abbonamenti
Verkoop en abonnementen · Venda e assinaturas**

<p>BELGIQUE / BELGIE</p> <p>Moniteur belge / Belgisch Staatsblad Rue de Louvain 40-42 / Louvensstraat 40-42 1000 Bruxelles / 1000 Brussel Tel 5 12 00 26 CCP / Postrekening 000-2005502-27 Sous-dépôts / Agentschappen</p> <p>Librairie européenne / Europese Boekhandel Rue de la Loi 244 / Wetstraat 244 1040 Bruxelles / 1040 Brussel</p> <p>CREDOC Rue de la Montagne 34 / Bergstraat 34 Bte 11 / Bus 11 1000 Bruxelles / 1000 Brussel</p>	<p>FRANCE</p> <p>Journal officiel Service des publications des Communautés européennes 26, rue Desaix 75727 Paris Cedex 15 Tel (1) 40 58 75 00</p> <p>IRELAND</p> <p>Government Publications Sales Office Sun Alliance House Molesworth Street Dublin 2 Tel 71 03 09 or by post Government Stationery Office EEC Section 6th floor Bishop Street Dublin 8 Tel 78 16 66</p> <p>ITALIA</p> <p>Licosa Spa Via Lanterna 45 Casella postale 552 50 121 Firenze Tel 57 97 51 Telex 570466 LICOSA I CCP 343 509</p> <p>Subagenti: Libreria scientifica Lucio de Basio - AEIOU Via Meravigli, 16 20 123 Milano Tel 80 76 79</p> <p>Herder Editrice e Libreria Piazza Montecitorio, 117-120 00 186 Roma Tel 67 94 628/67 95 304</p> <p>Libreria giuridica Via 12 Ottobre, 172/R 16 121 Genova Tel 59 56 93</p>	<p>PORTUGAL</p> <p>Imprensa Nacional Casa da Moeda, E P Rua D. Francisco Manuel de Melo, 5 1092 Lisboa Codex Tel 69 34 14</p> <p>Distribuidora Livros Bertrand Lda. Grupo Bertrand, SARL Rua das Terras dos Vales, 4-A Apart 37 2700 Amadora Codex Tel 493 90 50 - 494 87 88 Telex 15798 BERDIS</p>
<p>DANMARK</p> <p>J. H. Schultz Information A/S EF-Publikationer Ottiliavej 18 2500 Valby Tlf 01 44 23 00 Telefax 01 44 15 12 Girokonto 6 00 08 86</p>	<p>UNITED KINGDOM</p> <p>HMSO Books (PC 16) HMSO Publications Centre 51 Nine Elms Lane London SW8 5DR Tel (01) 211 77 02</p> <p>Sub-agent Alan Armstrong & Associates Ltd Arkwright Road Reading, Berks RG2 0SQ Tel (0734) 75 17 69 Telex 849937 AAALTD G</p>	<p>TURKIYE</p> <p>Dunya super veb ofset A.S. Narlilabce Sokak No 15 Cagaloglu Istanbul Tel 512 01 90 Telex 23822 dsvo-tr</p>
<p>BR DEUTSCHLAND</p> <p>Bundesanzeiger Verlag Breite Straße Postfach 10 80 06 5000 Köln 1 Tel (02 21) 20 29 0 Fernschreiber ANZEIGER BONN 8 882 595 Telecopierer 20 29 278</p> <p>GREECE</p> <p>G. C. Eleftheroudakis SA International Bookstore 4 Nikis Street 105 63 Athens Tel 322 22 55 Telex 219410 ELEF Telefax 3254 889</p> <p>Sub-agent for Northern Greece Molho's Bookstore The Business Bookshop 10 Tsimiski Street Thessaloniki Tel 275 271 Telex 412885 LIMO</p>	<p>GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG</p> <p>Office des publications officielles des Communautés européennes 2, rue Mercier L-2985 Luxembourg Tel 49 92 81 Telex PUBOF LU 1324 b CCP 19190 81 CC bancaire BIL 8-109/6003/200</p> <p>Messageries Paul Kraus 11, rue Christophe Plantin L-2339 Luxembourg Tel 48 21 31 Telex 25 15 CCP 49242 63</p> <p>NEDERLAND</p> <p>SDU uitgeverij Christoffel Plantijnstraat 2 Postbus 20014 2500 EA s-Gravenhage Tel (070) 78 98 80 (bestellingen)</p>	<p>UNITED STATES OF AMERICA</p> <p>European Community Information Service 2100 M Street, NW Suite 707 Washington, DC 20037 Tel (202) 862 9500</p> <p>CANADA</p> <p>Renouf Publishing Co., Ltd 61 Sparks Street Ottawa Ontario K1P 5R1 Tel Toll Free 1 (800) 267-4164 Ottawa Region (613) 238 8985-6 Telex 053-4936</p>
<p>ESPAÑA</p> <p>Boletín Oficial del Estado Trafalgar 27 E-28010 Madrid Tel (91) 446 60 00</p> <p>Mundi-Prensa Libros, S A Castello 37 E-28001 Madrid Tel (91) 431 33 99 (Libros) 431 32 22 (Suscripciones) 435 36 37 (Dirección) Telex 49370-MPLI-E Telefax (91) 275 39 98</p>	<p>JAPAN</p> <p>Kinokuniya Company Ltd 17-7 Shinjuku 3-Chome Shinjuku-ku Tokyo 160-91 Tel (03) 354 0131</p> <p>Journal Department PO Box 55 Chitose Tokyo 156 Tel (03) 439 0124</p>	

Prix au Luxembourg, TVA exclue: ECU 100 (3 volumes)

ISBN 92-825-8772-X



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L - 2985 Luxembourg

